Thèse de Mélanie Soiron, Lille 1, 2009

N° d'ordre : 4311

UNIVERSITE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES

DE LILLE 1

Faculté des Sciences Economiques et Sociales
Institut de Sociologie

Doctorat Changement social – option Ethnologie

Mélanie SOIRON

LA LONGEVITÉ POLITIQUE.
Ou les fondements symboliques du pouvoir politique au Gabon.

Sous la direction de Rémy BAZENGUISSA-GANGA
Professeur de Sociologie, Université de Lille 1

Membres du Jury :

Joseph TONDA (rapporteur et Président du Jury), Professeur de Sociologie et d'Anthropologie, Université de Libreville, Gabon.

André MARY (rapporteur), Professeur d'Anthropologie. Directeur de recherches au CNRS.

Alban BENSA, Professeur d'Anthropologie. Directeur d'études à l'EHESS.

Bruno MARTINELLI, Professeur d'Anthropologie, Université de Provence.

Thèse soutenue publiquement le 28 janvier 2009

Tome 1 sur 2

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

Résumé

A partir d'une question initiale portant sur les raisons de la longévité politique du président de la République gabonaise, nous avons mis en lumière les fondements symboliques du pouvoir politique au Gabon. Ceux-ci sont perceptibles au sein des quatre principales institutions étatiques.
Ainsi, une étude détaillée des conditions de création, et d'évolution de ces institutions, nous a permis de découvrir la logique de l'autochtonie au cœur de l'Assemblée nationale, celle de l'ancestralité au sein du Sénat, tandis qu'au gouvernement se déploie celle de la filiation (fictive et réelle), et que le symbolisme du corps présidentiel est porté par diverses représentations. A ce sujet, nous pouvons distinguer d'une part, une analogie entre les deux corps présidentiels qui se sont succédés et d'autre part, le fait que le chef de l'Etat actuel incarne des dynamiques qui lui sont antérieures et qui le dépassent.
Les relations de pouvoir prévalant au cœur de ces logiques se sont transposées au sein des institutions citées. De sorte que celles-ci furent naturalisées, légitimées, et par suite ont pu se pérenniser.
En conséquence, plusieurs logiques symboliques relatives à la territorialité, à la séniorité ou encore à la filiation fondent les institutions en nature, et parallèlement, permettent au chef de l'Etat de perpétuer sa fonction. Ceci engendrant la stabilité politique que nous pouvons observer depuis plus de quatre décennies.

Mots clés : longévité politique ; Gabon ; institution ; symbolique ; autochtonie ; ancestralité ; filiation ; corporéité.

Title and abstract

The political longevity. Or the political power' symbolic foundation in Gabon.

Based on an initial question related to the Gabonese President's longevity, we have highlighted the symbolic foundations of the political power in Gabon. These foundations are present within the four major state's institutions.
A detailed study of the conditions that led to the creation and evolution of these institutions allowed us to discover the logic behind the autochthony in the Parliament, the seniority in the Senate, the filiations (real and fictive) in the Government and finally the various representations supporting the Presidency. On this last point, we can distinguish an analogy between the two presidential institutions that followed each other from the fact that the actual head of State incarnates dynamics that are anterior to him and beyond his control.
These relationships with power have been integrated with the previously quoted institutions. So they became natural, legitimate and stable.
As a consequence, various symbolisms related to territoriality, seniority or filiation founds the existing institutions and allow the Head of State to perpetuate his function leading to the political stability observed in the last four decades.

Key words : political longevity ; Gabon ; institution ; symbolic ; autochthony ; seniority ; filiation ; constitution.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Carte du Gabon

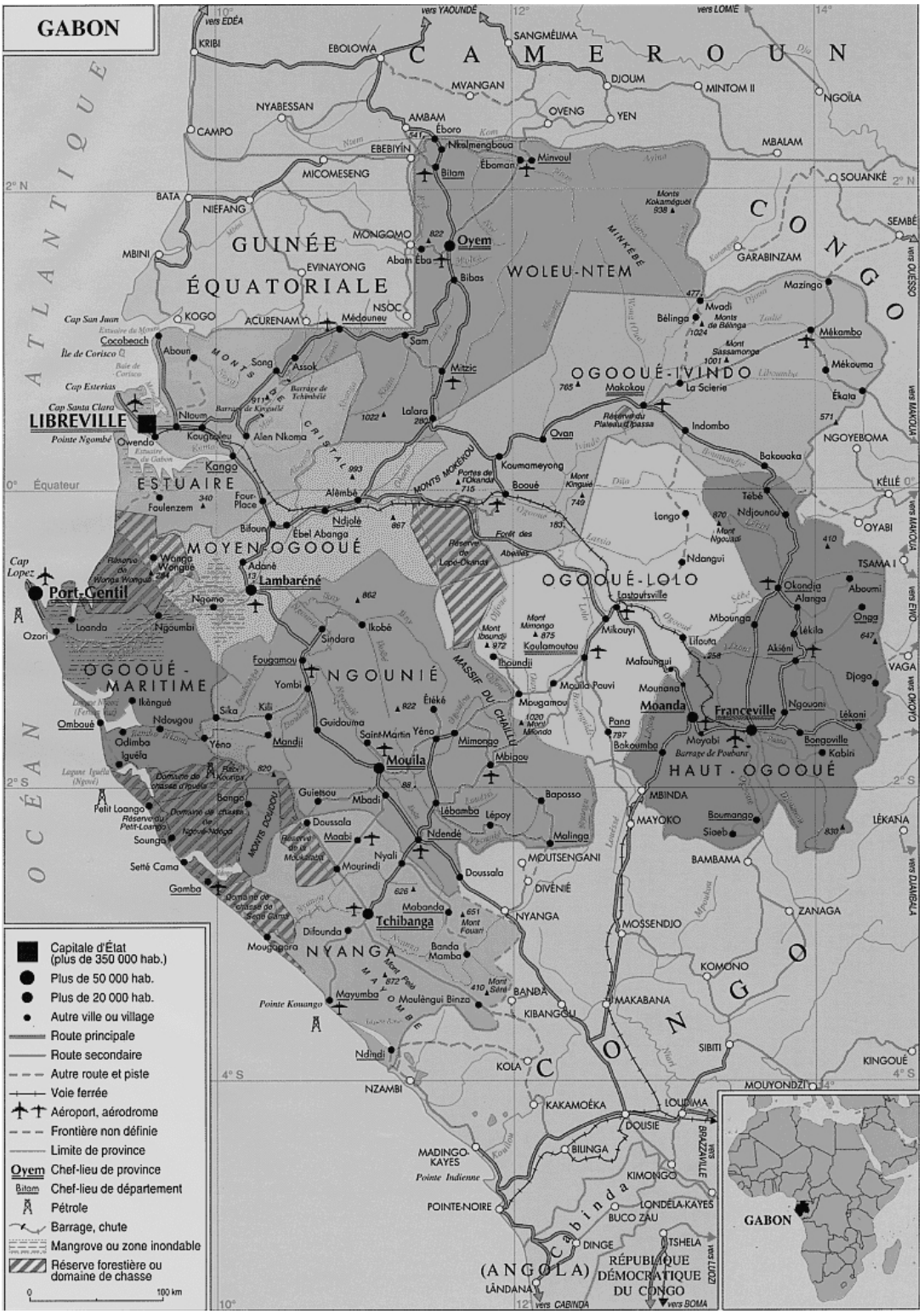

Carte disponible sur http://www.stat-gabon.ga

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

Remerciements

Il nous semble que cet usage tienne d'une véritable gageure. Comment n'oublier personne ? Puis, faudra-t-il commencer par ceux, auteurs ou professeurs, qui nous ont donné l'envie de nous lancer dans ce travail de recherches ? Par ceux qui nous ont octroyé les moyens matériels de l'effectuer ? Par ceux qui nous ont assisté théoriquement et méthodologiquement ? Ou encore par ces personnes qui, sur le terrain, nous ont ouvert des voies et inspiré des idées ? Tous ne pourront figurer ici, mais à tous nous témoignons notre reconnaissance pour avoir nourri notre travail.

Alors remercions ceux qui, au Gabon, ont rendu notre travail tout aussi possible qu'agréable : Elisabeth, Béatrice, Georgette, et leurs enfants. Mais aussi Marc O., M. Michel et son épouse, Emeil L., Steeve N., Marie M., Hugues O. P., Ludovic M. N., et Mickaël M. De même, dans un cadre plus pédagogique, adressons nos remerciements pour leurs conseils à Joseph Tonda, Anaclé Bissiélo, Raymond Mayer, et Jean-Ferdinand Mbah. Puis, remercions particulièrement notre Directeur de recherches, Rémy Bazenguissa-Ganga, qui a su nous guider vers les questions essentielles, et éclaircir les idées forces de notre travail.

Enfin, comment ne pas citer notre famille sans qui, ce travail n'aurait pas été réalisable. Nous tenons donc à remercier en premier lieu nos parents et notre sœur ; mais aussi Jacky, pour sa patience et son soutien au quotidien ; ainsi que tous nos amis pour leurs encouragements, et Emeline pour son travail de relecture.

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

Table des matières

Résumé 2

Carte du Gabon 3

Remerciements 4

Table des matières 5

Introduction 10

Chapitre I 35

De l' autochtonie. 35

La représentation du territoire à l'Assemblée nationale 35

Introduction 35

Partie 1 : Retour sur les conditions historiques ayant permis la constitution du « territoire Gabon » 43

I - Libreville, lieu de création des représentations du pouvoir gabonais 45

II – Les rencontres initiales et l'ouverture de l'estuaire du Gabon 49

1) Les premières rencontres entre les navigateurs européens et les côtiers gabonais. 49

2) La raison clé de l'établissement français 52

III – Les débuts de l'établissement français 55

1) Les difficultés du poste français 55

2) La fondation de Libreville 60

IV –Spécificité des rapports entre l'administration française et les Mpongwé 69

1) Circonstances des signatures des différents traités 69

2) Les cheminements politiques de l'administration française 75

V – La mise en concurrence des Mpongwé et des Fang 79

1) Les Mpongwé 80

2) Les Fang 87

3) La place du groupe Fang dans la nation gabonaise 91

4) Les Fang seraient-ils véritablement les grands perdants de l'Etat moderne ? 94

VI – Libreville, sa place dans l'espace territorial global et son urbanisme 100

Partie 2 : Retour historique sur la formation de l'Assemblée nationale. Evolution et fondement de l'institution 109

VII – Présentation de l'ensemble des législatures depuis l'indépendance 121

1) Analyse des législatures successives 121

a) Première législature : mars 1957 – février 1961 122

b) Deuxième législature : février 1961 – avril 1964 123

c) Troisième législature : avril 1964 – mars 1967 125

d) Quatrième législature : mars 1967 – février 1973 127

e) Cinquième législature : février 1973 – février 1980 128

f) Sixième législature : février 1980 – mars 1985 130

g) Septième législature : mars 1985 – novembre 1990 132

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

h) Huitième législature : novembre 1990 – mai 1996 134
i) Neuvième législature : mai 1996 – janvier 2002 136
j) Dixième législature : janvier 2002 – janvier 2007 138
k) Onzième législature : janvier 2007 – janvier 2012 (?) 140
2) Caractéristiques générales de l'ensemble des législatures 143
a) Présentation du nombre de députés par législatures 144
b) La répartition des députés selon leur province d'élection depuis 1957 145
3) Les députés réélus 150
a) Evolution du nombre de députés réélus 150
b) Le cumul des mandats des députés selon la province d'élection 152
c) Réélection des députés pour chaque législature et selon la province 155
d) Nombre de réélus en fonction du nombre de sièges occupés par une province 156
1) Distinction de quatre provinces 161
2) Les raisons de la primauté de certaines provinces 165
a) Création de la logique de primauté de la Ngounié et des provinces de l'intérieur 166
b) Pourquoi la province de l'Ogooué-Ivindo fait-elle exception à la règle ? 180
c) Le rapport à la Terre analysé à travers l'incarnation de la fonction de Président de l'Assemblée nationale 185

Conclusion 190

Chapitre II 193

L'ancestralité au pouvoir : 193

l'institution du Sénat 193

Introduction 193

I – Présentation de l'institution 196
1) Les notions de séniorité et d'aînesse à travers différents cas 196
2) Théorisation 206
3) L'organisation du Sénat 209
a) Description du Sénat 209
b) Constat : comparaison avec les autres acteurs politiques 212

II - Comparaison des deux législatures du Sénat : 1997-2003 et 2003-2009 216
1) Comparaison de la répartition des sénateurs au sein des provinces 216
2) Comparaison de la répartition des sénateurs selon leurs partis 222
3) Comparaison de la répartition des partis au sein des neuf provinces 224
a) La répartition des sénateurs durant la première législature 224
b) La répartition des sénateurs au sein de la seconde législature 225
c) Comparaison de la composition des deux Chambres successives 225

III – Présentation de l'ensemble des sénateurs durant les deux législatures 228
1) Présentation des sénateurs de la première législature : 1997-2003 228
2) Présentation des sénateurs de la seconde législature : 2003-2009 230
3) Sénateurs « Entrants » et « Sortants » du Sénat 233
a) Les provinces d'élection des différentes catégories de sénateurs 234
b) Les partis politiques des différentes catégories de sénateurs 235
c) Comparaison des âges biologiques des sénateurs sortants et entrants 236
4) Les sénateurs ayant cumulé deux mandats 237
a) Les provinces d'élection des sénateurs ayant doublé leur mandat 237
b) L'âge biologique des sénateurs réélus 239
c) L'âge politique des sénateurs réélus 241

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

5) Les sénateurs décédés en fonction 243

IV - Analyse de la fonction de Président du Sénat 247
1) Présentation des fonctions, du rôle et des représentations portant sur le Président du Sénat 248
a) Attributions statutaires 248
b) Parcours personnel et carrière politique de Georges Rawiri 250
c) Représentations touchant à la sorcellerie 254
2) Le nouveau Président du Sénat : René Radembino-Coniquet 258

Conclusion 262

Chapitre III 267

La filiation dans le champ politique : 267

cas du gouvernement 267

Introduction 267

I – Le parrainage, en théorie 270
1) Définition et cadre d'existence du parrainage 273
a) La conception du patronage 274
b) La théorie clientéliste des politologues 276

II- Invariabilité des modalités d'accès au gouvernement 281
1) L'acte fondateur d'intégration au gouvernement : la transition entre Léon Mba et Omar Bongo Ondimba 281
2) La mort de Joseph Rendjambé comme illustration d'une succession avortée 288

III – Forme et caractéristiques du gouvernement 296
1) Les ministres comme catégorie 296
2) Les ministres et leurs carrières 298
3) Eclairage sur les raisons du turn-over des ministres 301

IV – Les différents cycles gouvernementaux 303
1) Les moments clés de l'histoire gouvernementale 305
a) L'intégration annuelle des ministres au gouvernement 305
b) Les sorties annuelles du gouvernement 306
c) Comparaison des données 307
d) Analyse des pics d'entrées et de sorties au gouvernement 308
2) Etudes des cycles historiques et de leurs rituels 321
a) Les différents cycles repérables entre 1960 et 2008 322
b) Les élections lues à travers la grille d'un rituel de rébellion 323

V – La parentèle réelle au gouvernement : succession basée sur la filiation et l'alliance 327
1) La relation oncle/neveu au ministère de l'Economie et des Finances 328
2) Le cas des alliances au sein du ministère des Travaux publics 331
3) Deux cas de filiation réelle 333
4) Liens de parenté entre membres du gouvernement, de l'opposition et des autres institutions 337

Conclusion 343

Chapitre IV 345

Le corps présidentiel 345

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

Introduction 345

I – La notion théorique des deux « Corps du Roi » 352

II – Les deux figures présidentielles 357
1) L'entrée sur la scène politique gabonaise de Bongo Ondimba 357
a) Le coup d'Etat 357
b) La transition entre le Président Mba et le Président Bongo 359
2) Les tentations royales et les tentatives d'instauration d'un régime monarchique 362

III – Les représentations attachées au corps présidentiel 367
1) L'extériorité du corps présidentiel 368
2) Le don et le contre-don : le système de dettes et de redistribution 375
3) Les transgressions du corps présidentiel 386
4) La sorcellerie et le rapport au Sacré 394
5) Le pouvoir de la parole et la parole du pouvoir 401
a) Discours 403
b) Silence et secret 407
6) La résidence présidentielle : le palais de marbre 410
a) La Présidence comme symbole à éprouver en temps de crise 414
b) Discours et représentations déployés sur le palais de la présidence 417
c) Le palais comme représentation du corps présidentiel 420

Conclusion 424

Conclusion 431

Bibliographie 449

ANNEXES 463

Annexes du Chapitre 1 : (I-XXI) 463

Annexes du Chapitre 2 : (XXII – XXIII) 481

Annexes du Chapitre 3 : (XXIV – XXVIII) 486

Annexes du Chapitre 4 : (XXIX – XXXIII) 496

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

- *Et pourtant quoi ?*

- *Pourtant l'Afrique est là qui surgit, inattendue, par effraction presque, là où nous croyons l'avoir le plus efficacement enterrée. Mais après tout, qu'est-ce que la réalité pour une société ? N'est-ce pas finalement la façon dont elle réagit, les actes qu'elle pose en fonction de ce qu'elle croit ? Ce qui revient à dire qu'il n'y a aucune importance à savoir si ce à quoi elle croit est vrai ou faux (si ces termes veulent encore dire quelque chose), l'essentiel étant que cette croyance se traduise par une réalité sociale, psychologique, culturelle.*

- *Tu ne disais pas ça quand tu étais chef de la propagande idéologique du Parti.*

Il balaya mes paroles de la main, un peu agacé, comme si je n'avais rien compris de ce qu'il avait tenté de me faire entrevoir. Puis parlant à lui-même :

- *Mon oncle veut me « manger » comme le font les sorciers…On peut y croire ou ne pas y croire…une chose est sûre cependant, l'Afrique a ses mystères…* »

Emmanuel Boundzéki Dongala, *Jazz et vin de palme*,
Ed. Hatier International, 2002, p. 34.

« *La politique c'est la durée, c'est la manière de compter avec le temps.* »

Louis Gaston Mayila.
Libreville, Octobre 2004.

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

Introduction

Nous assistons aujourd'hui à la 41ème année de présidence d'El Hadj Omar Bongo Ondimba. Aucun autre chef d'Etat actuel, dans le monde, ne cumule autant d'années au pouvoir[1]. Cette simple observation est à l'origine de notre thèse.

La République du Gabon n'a connu que deux Présidents. Le premier, Léon Mba, dirigea le pays de l'année 1961, jusqu'à son décès survenu en novembre 1967. Omar Bongo Ondimba (alors dénommé Albert Bernard Bongo), à ce moment Vice-Président, ministre de la Défense, de la Planification, de la Coordination, de l'Information et du Tourisme, lui succéda au mois de décembre. Ce dernier, est, en 2008, toujours à la tête de l'Etat après six élections successivement remportées[2].

Notre interrogation initiale, classique, se porta sur les raisons de cette pérennité. En effet, nous nous demandions sur quelles bases était fondé le pouvoir d'un homme capable de gouverner un pays durant plus de quatre décennies. Ou encore, quelles étaient les particularités de ce territoire permettant une telle stabilité ?

Nous constatâmes alors que des politologues et des économistes avaient déjà apporté certaines réponses. Celles-ci pouvaient se résumer en deux tendances : la situation résultait pour une part de la criminalisation de l'Etat, et pour une autre, des relations « privilégiées » que le Gabon entretenait avec la France[3]. Ainsi, un réseau de clientèles corrompues, des

[1] Un seul personnage, Fidel Alejandro Castro, passa plus de temps à la tête d'un Etat. Cependant, ce dernier n'est plus en fonction.

[2] Celles-ci se déroulèrent le 25 février 1973, le 30 décembre1979, le 09 novembre 1986, le 09 décembre 1993, le 06 décembre 1998, et le 27 novembre 2005.

[3] Nous pensons par exemple aux travaux de Auracher T., *Le Gabon, une démocratie bloquée ? Reculs et avancées d'une décennie de lutte*, Paris : L'Harmattan, 2001 ; Badie B., *L'Etat importé. L'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris : Fayard, 1992 ; Decalo S., *The Stable Minority. Civilian Rule in Africa, 1960-1990*, Gainesville : Florida Academic Press, 1998 ; Foccart J., *Foccart parle, entretien avec Philippe Gaillard*, Paris : le Grand livre du mois, Tome I, 1995 et Paris : Fayard-Jeune Afrique, Tome II, 1997 ; Glaser A., Smith S., *Ces messieurs Afrique*, Paris : Calmann-Levy, Tome 1 et 2, 1994 et 1997 ; Péan P., *Affaires africaines*, Paris :

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

détournements de fonds publics, des fraudes électorales, et une forte répression policière, joints à un soutien, voire à un cautionnement, de ces malversations par les autorités françaises tendraient à faire perdurer un système inique dont l'élite tirerait profit. Cette dernière détenant les capacités d'imposer sa domination à l'ensemble de la société engendrerait subséquemment sa reproduction. Or, selon nous, ces explications demeuraient largement insuffisantes. Sans nier l'aspect explicatif de la distribution stratégique des revenus tirés du pétrole, ou le soutien que la France put apporter à la République gabonaise en certaines circonstances[4], il nous semblait que d'autres logiques étaient susceptibles d'expliquer la pérennisation des conditions permettant le maintien du chef de l'Etat gabonais.

A l'image d'un article rédigé par François Ngolet, selon lequel, l'imposition de la domination n'est pas réalisable seulement à travers l'économie ou le militaire, mais requiert d'une part, le contrôle des signifiants par lesquels la population s'identifie et identifie le monde, et d'autre part, la manipulation du potentiel émotionnel et l'inculcation d'habitudes mentales ; notre objectif est de démontrer qu'en dehors de l'aspect économico-financier, et d'une collaboration avec une puissance extérieure, d'autres mécanismes permirent à Omar Bongo Ondimba de conserver son pouvoir[5].

Par conséquent, nous rechercherons les raisons de cette longévité politique au sein des logiques post-coloniales, des chroniques de l'histoire gabonaise, des structures internes aux institutions, et des représentations portant sur le pouvoir.

En tant qu'anthropologues, nous nous concentrons sur les fondements symboliques du pouvoir politique. A travers les modalités de la pratique du pouvoir, nous étudions le dispositif permettant la perpétuation de la fonction présidentielle, en tant qu'incarnation de certaines significations. Nous constatons que Omar Bongo Ondimba fait partie intégrante de ce dispositif, en quelque sorte, il le symbolise, mais ne le résume pas. Ainsi, le « corps présidentiel » incarne certaines dynamiques, mais ne synthétise pas à lui seul l'ensemble des logiques permettant la perpétuation d'une configuration particulière de l'espace politique gabonais.

Fayard, 1983 ; ou encore à Verschave F.-X., *La Françafrique : Le plus long scandale de la République* , Paris : Stock, 1999 et *Noir silence*, Paris : Les Arènes, 2000.

[4] Nous ne pouvons pas ne pas penser à la responsabilité de la France durant le coup d'Etat perpétré contre Léon Mba en 1964, ou encore lors des événements de 1990. Dans ces deux cas, les troupes françaises sont intervenues pour permettre « un retour au calme », c'est-à-dire la perpétuation des modalités du pouvoir.

[5] Ngolet F., "Ideological Manipulations and Political Longevity : The power of Omar Bongo in Gabon since 1967", *African Studies Review*, 2000, vol. 43, n° 2, p. 55-71. De plus, nous pouvons noter que d'autres pays connaissent avec la France une situation identique, mêlant lobbies économiques, accords militaires et intérêts politiques (tels que le Congo-Brazzaville ou le Tchad). Cependant, leurs contextes politiques internes sont nettement différents de celui du Gabon.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Dans le but de mettre à jour les fondements symboliques sur lesquels repose le pouvoir politique au Gabon, nous abordons et traitons dans ce travail plusieurs thèmes fondamentaux de l'anthropologie, à savoir l'autochtonie, l'ancestralité, la filiation, et enfin la corporéité du chef de l'Etat. Chacun de ces thèmes s'affirme au cœur d'une institution particulière. Nous retrouvons ainsi, comme fondement du pouvoir, la question de la Terre et de la territorialité au sein de l'Assemblée nationale, celle de la séniorité au Sénat, de la filiation au gouvernement, et enfin celle de l'extranéité du corps présidentiel.

Ainsi, à travers quatre dynamiques : autochtonie, ancestralité, filiation et corporéité, nous tentons de décrire et d'analyser le dispositif de la longévité politique au Gabon. Nous découvrons que les relations de pouvoir prévalant au cœur des filiations (parrain/filleul), de la séniorité (aîné/cadet), de la territorialité (intérieur/extérieur), mais aussi parmi les représentations portant sur le corps présidentiel (par exemple, ceux qui disposent de pouvoirs surnaturels/face à ceux qui en sont dépourvus) se sont transposées dans les institutions étatiques et donc globalement, au sein de l'Etat. Les dynamiques de ces domaines ayant été canalisées par les institutions. Par la suite, ces relations de pouvoir, localisées au cœur des institutions, ont évolué, se sont modifiées, affinées, tout en les légitimant et en leur permettant de se perpétuer. En conséquence, ces institutions ont pris un sens particulier puisque des relations de pouvoir déjà existantes se sont transposées et/ou ont été reproduites dans les institutions nationales comme le Sénat ou le gouvernement.

Définition de la fonction symbolique

Avant toute chose, nous nous devons d'expliciter la notion de longévité qui se situe au centre de notre travail.

Dans un premier temps, nous pouvons dire que celle-ci se rapporte à la longue durée. Formellement, le terme de longévité vient du bas latin (« *longaevitas* », de « *aevum* », âge, au V^{ème} siècle), et signifie « *longue durée de la vie* », « *durée supérieure à la normale, durée excessive* »[6]. Nous nous plaçons donc dans un rapport à la durée et à l'excès. Comme une surabondance de temps. Reste que si nous parlons de durée excessive, « supérieure à la normale », nous faisons référence à un modèle ou à un étalon. Le critère de longue durée

[6] *Grand Larousse de la langue française*, Paris : Larousse, 1975, tome IV, p. 3108-3109, et Dauzat A., Dubois J., Mitterand H., *Dictionnaire étymologique et historique du français*, Paris : Larousse, 1993, p. 436.

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

renverrait alors non seulement à la conception que s'en font les Gabonais. Ceux-ci reconnaissent la présence exceptionnellement longue de leur Président à la tête de l'Etat, de même que celle d'autres acteurs politiques sur la scène nationale. Mais surtout à une question d'anthropologie générale en rapport avec la royauté sacrée ou religieuse. Selon M. Izard, la question posée par J. Frazer du rapport entre le pouvoir et le sacré, ou dit autrement, les fondements symboliques du pouvoir, demeure en vigueur[7]. Ainsi, nous touchons à la vie du corps souverain, et à sa mort. La longue durée fait écho au règne du roi, à la durée de son corps. La fin du règne n'intervenant qu'à la disparition du corps du roi. Le roi divin dispose d'un pouvoir sur la nature, ses actes affectent l'équilibre du monde, et ce dernier doit être mis à mort lorsque ses forces déclinent. Le corps du roi est de ce fait au centre des dynamiques, il est lié à la vie du groupe entier et doit être préservé. De nombreux rituels et interdits tentent ainsi de restaurer et de pérenniser la puissance de ce corps. Jusqu'au moment où sa destitution, et donc sa mort, n'apporteront que calamités et bouleversements. Il s'agit alors de lutter contre l'emprise de la mort.

C'est ainsi que nous avions pensé, au début de notre recherche, à mettre en évidence l'analogie qui semblait exister entre la fonction royale et la fonction présidentielle[8]. Néanmoins, progressivement, nos discussions avec notre directeur de recherches nous amenèrent à penser notre sujet d'une manière plus globale. La longévité politique ne pouvait se rapporter qu'à un seul champ, celui de la figure présidentielle. Il nous fallait également analyser l'articulation de pratiques relativement hétérogènes, dans une certaine profondeur historique.

Au Gabon, les notions de politique et de durée semblent concomitantes ; tel que nous l'a énoncé ce personnage central de l'espace politique depuis plus de trente ans : « *La politique c'est la durée, c'est la manière de compter avec le temps* »[9]. Permanence et politique sont liées. Comme si pour exister en tant qu'homme politique, il fallait savoir être pérenne.

En outre, la longévité, ou la durabilité, procurent une légitimité et un poids politique. En effet, plus un individu perdure sur la scène politique nationale, plus son autorité est reconnue et

[7] Izard M., « Le roi magicien dans la société primitive », Frazer J., *Le Rameau d'Or*, Paris : R. Laffont, 1988, Tome I, p. 31-48.

[8] Notre mémoire de DEA portait sur la question de la politique et de l'Etat au Gabon durant la période de parti unique (1968-1990). Sous la direction de S. Lazarus, nous nous sommes demandés de quoi Bongo Ondimba était-il « le nom ». Ce travail, préalable à la thèse, avait pour objectif de comprendre, en intériorité, ce qui était pensé durant la période de parti unique.

[9] Mayila L. G., entretien, Libreville, octobre 2004.

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

incontestée. Ce dernier intègre donc le cercle vertueux de la reconnaissance, engendrant le maintien, tandis que son maintien nourrira sa puissance.

Plus, ces deux notions constituent la politique. La longévité correspond en premier lieu à la situation du chef de l'Etat, mais aussi à celle d'une vingtaine d'autres personnalités politiques. Cet ensemble de personnes symbolise le monde politique gabonais par excellence, en tant que référence d'un système dont la permanence, la continuité et la longévité sont les principes.

En conséquence, nous dirons que dans la mesure où le postulat de la politique est la permanence, le président de la République, El Hadj Omar Bongo représente de manière idéale l'homme politique. Ceci figure la raison pour laquelle nous nous concentrerons sur les représentations tournant autour du corps présidentiel[10].

Si permanence et politique sont liées, nous pouvons également mentionner le fait que la politique ne saurait être isolée de l'histoire. Celle-ci tiendra une place considérable dans notre travail puisque nous reviendrons aux premières heures de la rencontre entre les Mpongwé, les Fang et les colons français, ou encore à la formation des institutions. Georges Balandier, représentant emblématique du courant dynamique en anthropologie, relève le caractère évolutif de l'anthropologie politique ; selon cet auteur, la politique est le lieu de toutes les tensions d'une formation sociale. Par ailleurs, en suivant l'idée « d'encastrement » des différentes dimensions du social de K. Polanyi, nous tenterons de « *mettre en relief l'imbrication du politique, du social et des valeurs (les représentations qui structurent la conception indigène du monde)* »[11].

En outre, l'activité politique est « *toujours simultanément activité symbolique* », le thème de la perpétuation du pouvoir se retrouve au cœur des pratiques symboliques, tels que les rituels relatifs à la souveraineté[12], et, comme nous l'avons dit, notre travail s'efforcera de

[10] Nous pouvons trouver d'autres définitions dans la pensée commune. C'est ainsi que lorsque nous posions la question de la définition de la politique à un « Makaya », c'est-à-dire à un Gabonais lambda, la réponse tendait vers cette réplique : « *la politique, c'est l'argent !* » (de même, en 1976, les rédacteurs du projet de la Constitution nigériane définissaient l'enjeu de la politique comme : « *la possibilité d'acquérir la richesse et le prestige, d'être capable d'en distribuer les bénéfices sous la forme d'emplois, de contrats, de bourses, de dons d'argent, etc., à ses parents et à ses alliés politiques.* » (Bayart J.-F., 1989, p. 11)). Ce qui signifie les biens matériels, mais aussi « le tapis rouge », c'est-à-dire le prestige (voir P. Veyne pour qui le pouvoir est aussi prestige (1976, p. 380)). Des variantes apparaissaient parfois, de sorte que nous entendions aussi dire que la politique était « le mensonge », ou encore, « le monde des sorciers ». Nous étudierons ces représentations au cours de notre travail.

[11] Abélès M., 1990, p. 93. En outre, comme l'expose cet auteur, l'approche anthropologique doit combiner un questionnement sur l'accès et l'exercice du pouvoir, sur les identités qui s'affirment au sein d'un territoire et les espaces qui s'y découpent, et en dernier lieu, sur les représentations et les pratiques qui façonnent la sphère du public, nous nous trouvons au cœur de toutes ces problématiques (idem, p. 64).

[12] Abélès M., 1990, p. 117-118.

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

mettre à jour les fondements symboliques qui expliquent une telle longévité, une telle permanence.

Si le terme « symbolique » est couramment employé en anthropologie, il nous faudra malgré tout, au préalable, le définir puisqu'il constituera l'une des bases de notre raisonnement.

De fait, ce terme paraît simplement signifier, ce « *qui constitue un symbole* » ou encore, qui « *repose sur des symboles* »[13]. Or, lorsque nous tentons de définir à son tour le mot « symbole », nous nous heurtons à des avertissements tels que : « *La dispersion sémantique du terme semble telle qu'on doive désespérer d'en construire le concept* »[14], ou également : « *Dans notre propre culture il n'y a pas d'accord sur la définition et l'extension de la notion de symbole* » [15]. Il semblerait donc ardu de définir le concept en général.

Par ailleurs, dans notre discipline, la symbolique regroupe deux acceptations. L'une large où l'adjectif symbolique rendrait compte du processus d'attribution de sens au monde, commun à tout état de culture. L'autre, restreinte, permettrait de qualifier des « œuvres de culture » tels que des rites ou des croyances déjà organisés dans un système particulier de significations.

De plus, selon P. Bonte et M. Izard[16], il est possible de distinguer deux approches concernant les faits de symbolisation. La première insiste sur le sens : l'analyse porte sur le contenu des systèmes symboliques, ceux-ci sont alors envisagés dans leur dimension intellectuelle ; la seconde, se focalise sur les fonctions sociales ou politiques des systèmes symboliques, ceux-ci étant mis en relation avec des modes d'organisation. Le contexte de l'étude influençant le mode d'analyse utilisé.

Alors concrètement, à quel moment et comment un élément, une action sociale, une parole prennent une valeur symbolique ? Et par la suite, de quelle manière l'interpréter ?

Nous dirons tout d'abord que toute culture se présente comme un certain ordre symbolique ; l'activité symbolique et ses productions sont l'une des propriétés essentielles du monde social. Ensuite, le symbole réside au cœur de la communication intersubjective, il crée des interstices dans le langage.

Selon Dan Sperber, il est possible d'interpréter un signe, un mot ou un acte de manière symbolique parce que cet élément s'éloigne de la norme (norme qui peut elle-même être symbolique). Pour cet auteur, « *le savoir symbolique ne porte ni sur les choses ni sur les mots,*

[13] *Le Petit Robert de la langue française*, Paris : Dictionnaires le Robert, 2006, p. 2539.
[14] Jacob A., *Encyclopédie philosophique universelle. Les notions philosophiques*, Paris : PUF, 1990, Tome II, p. 2512.
[15] Sperber D., *Le symbolisme en général*, Paris : Hermann, 1974, p. 61.
[16] Bonte P., Izard M., *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris : PUF, 2000, p. 688-691.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

mais sur la mémoire des choses et des mots. C'est un savoir sur le savoir » [17]. Ainsi, le symbolisme se distingue de la signification dans la mesure où ce premier est indirect (/direct), figuré (/explicite) et sensible (/rationnelle). Les symboles convoquent des images, des idées, des conflits, des non-dits. Nous ne pouvons alors qu'essayer de les interpréter dans la mesure où ils sont mouvants, voire versatiles. Enfin, nous dirons que ces « convoqués » dépendent du contexte, et nous n'avons la possibilité de comprendre ce dernier qu'en comprenant ces symboles.

Etymologiquement, le mot grec *sumbolon* désigne un objet brisé en deux qui permet à deux individus, portant chacun l'une des deux parties, de se reconnaître. On affirme donc d'une part un lien, et d'autre part l'insignifiance si les deux parties sont séparées. Le symbole se présente alors comme l'association de deux signes, symbolisant et symbolisé. Le symbolisant, tangible, représentant un symbolisé absent, ou encore une représentation concrète pour une détermination abstraite.

Cette conception se rapprocherait de celle des Ndembu. Ces derniers utilisent le mot *chijikijilu* pour désigner les symboles[18], terme qui a été traduit par « point de repère ». Un point de repère est donc un élément qui sert à replacer, ou à situer quelque chose dans un espace ou dans un ordre ; à lui seul il indique une position particulière, et simultanément se rapporte à de nombreuses choses alentours, à un contexte. Il est lié à un tout et propose un indice.

Selon nous, le symbole construit du lien. Les institutions reposent sur des dynamiques qui ont été naturalisées. Des logiques symboliques sont donc au fondement de celles-ci. Au-delà de l'imaginaire et des représentations, la société et le pouvoir gabonais s'établissent sur un socle symbolique. La violence de l'imaginaire (ou violence du fétichisme) du Souverain moderne de J. Tonda s'exerce bel et bien, mais avant la violence, avant qu'il puisse y avoir transgression ou négation, avant que les imaginaires politiques puissent aboutir à un assujettissement réel, il a fallu l'instauration de principes symboliques.

L'imaginaire renvoie au domaine des images, à la faculté de les former, et est défini par rapport à l'intentionnalité d'un acte. En quelque sorte, nous pourrions dire que c'est une forme d'action. Ce en quoi, il est possible d'en observer les effets dans la vie sociale. Pensons aux visions de Mami Wata ou à l' « efficacité » des fusils nocturnes. Nous pouvons donc

[17] Sperber D., 1974, p. 121. Tandis que pour Todorov T., c'est lorsque nous sommes face à un signe qui ne nous semble pas pertinent que nous lui supposons un sens second ; il nomma cette méthode le « principe de pertinence ».

[18] Turner V. W., *Ndembu Divination, its Symbolism and Techniques*, Manchester : Manchester University Press, 1961.

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

questionner le réel dans son rapport aux catégories de l'imaginaire et du symbolique. Et, si la violence du Souverain moderne relève de l'imaginaire, il s'agit pour nous d'étudier les logiques symboliques.

Ainsi, lorsque nous recherchons les fondements symboliques du pouvoir politique gabonais, cela signifie que nous tentons de comprendre au-delà des paroles et des discours, des mots convoqués, des images et des représentations, ce qui tend, en définitive, structurellement, à rendre ce système pérenne. Ainsi, à travers les quatre logiques évoquées, nous établissons quatre manières de symboliser et de naturaliser.

Enfin, toujours dans la logique de définir les « lieux » à partir desquels nous allons travailler, nous exposerons et étudierons les diverses caractéristiques des institutions. Celles-ci sont regroupées au sein d'un Etat qui a, selon Guy Rossatanga-Rignault, « *représenté la seule structure organisationnelle capable d'intervenir sur un territoire étendu qu'il a, unique maître d'œuvre, façonné selon ses desseins* »[19]. Dans ce cadre étatique, nous dirons en suivant Joseph Tonda, que la « chose politique » est ambivalente puisqu'elle associe deux syndromes contradictoires : « *le syndrome de la construction (l'Etat-développeur ou civilisateur) et le syndrome de la destruction (l'Etat-producteur et organisateur de l'économie des pièces détachées humaines en association avec les sectes magiques dans lesquelles il se dédouble).* »[20].

Dans cet Etat centralisateur et ambivalent, le pouvoir politique réinscrirait un rapport de force dans les institutions, à travers les inégalités économiques, mais aussi « *dans le langage, jusque dans les corps des uns et des autres* »[21]. L'Etat, dans les sociétés contemporaines, est le lieu central de l'exercice du pouvoir, tous les autres types de relation de pouvoir se réfèrent à lui. De la sorte, Michel Foucault peut affirmer « *qu'il s'est produit une étatisation continue des relations de pouvoir (bien qu'elle n'ait pas pris la même forme dans l'ordre pédagogique, judiciaire, économique, familial). En se référant au sens cette fois restreint du mot « gouvernement », on pourrait dire que les relations de pouvoir ont été progressivement gouvernementalisées, c'est-à-dire élaborées, rationalisées et centralisées dans la forme ou*

[19] Rossatanga-Rignault G., « Faut-il avoir peur des Fang ? (De la démocratie et de l'ethnique au Gabon) », *Droit et Cultures*, 1993, n° 26, p. 235-256, p. 255.
[20] Tonda J., *Le souverain moderne. Le corps du pouvoir en Afrique centrale (Congo, Gabon)*, Paris : Karthala, 2005, p. 173.
[21] Foucault M., *"Il faut défendre la société". Cours au Collège de France. 1976*, Paris : Gallimard-Seuil, 1997, p. 16.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

sous la caution des institutions étatiques »[22]. Cette idée constitue l'un des nœuds de notre réflexion dans la mesure où nous étudions les dynamiques incarnées dans et par les principales institutions étatiques ; en outre, cette conception pourra être reliée à la pensée de Mary Douglas.

Dans son ouvrage *Comment pensent les institutions ?*[23], Mary Douglas pose la question de savoir comment, et à quelles conditions il peut y avoir du social. Plus spécifiquement, l'objectif de M. Douglas est d'expliquer, grâce aux institutions, comment un groupe social « engendre sa propre vision du monde » et définit « le style de pensée » qui gouverne les « schémas d'interactions »[24]. L'accent est donc placé par l'auteure sur le rôle de la cognition dans la formation de l'ordre social, celle-ci affirmant que construire du social et construire du savoir « devient une seule et même opération »[25].

En tant qu'élément de référence, l'institution est désignée comme : « *un organisme relativement stable, soumis à des règles de fonctionnement et accomplissant des fonctions sociales spécifiques (...)* »[26]. C'est un « groupement social légitimé » qui peut se fonder « *sur un consensus ou sur un principe fondateur général* »[27]. L'institution se distingue donc des « groupes latents à manifestations sporadiques », et encore davantage des « arrangements pratiques ou provisoires »[28]. Enfin, pour qu'une institution se crée, il faut qu'elle ait « *une convention parallèle de type cognitif qui la soutienne* »[29].

Au départ, l'institution fonctionne de manière empirique, puis, progressivement, stocke l'information nécessaire. A partir de ce moment, elle se présente comme un facteur « réducteur d'entropie »[30]. Ensuite, lorsque les informations essentielles sont stockées et l'entropie réduite au maximum, rien de plus n'est nécessaire à l'institution pour fonctionner, elle peut dès cet instant « penser pour nous ». A ce moment là, « *c'est l'institution qui dit*

[22] Foucault M., *Deux essais sur le sujet et le pouvoir*, Dreyfus H. & Rabinow P., *Michel Foucault, Un parcours philosophique (au delà de l'objectivité et de la subjectivité)*, Paris : Gallimard, 1992, p. 297-321, p. 318. Cette idée peut aussi se retrouver chez Jean-François Bayart, notamment lorsqu'il écrit : « *(...) quoiqu'en dise la doxa africaniste, la précarité des équilibres politiques nationaux n'est pas la manifestation d'une inadéquation organique de l'Etat, ni une preuve supplémentaire de son extranéité. Elle révèle à l'opposé son étroite symbiose avec les terroirs qui le sustentent.* » (1989 : 273), ou qu'il cite en conclusion cette phrase tirée d'un ouvrage de C. Castoriadis : « *Des institutions apparemment similaires peuvent être radicalement autres car, plongées dans une autre société, elles sont prises dans des significations autres.* » (1975 : 491).

[23] Suivi de *La connaissance de soi*, et *Il n'y a pas de don gratuit*, Paris : Ed. La Découverte, 2004.

[24] Douglas M., 2004, p. 23.

[25] Idem, p. 21.

[26] Ibid.

[27] Ibid., p. 81. L'institution peut aussi prendre la forme d'une famille, d'un jeu ou d'une cérémonie, l'autorité légitimante pouvant alors dans ces cas provenir d'une personne telle que le père, le docteur ou l'arbitre.

[28] Ibid., p. 21.

[29] Ibid., p. 80.

[30] Ibid., p. 82.

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

tout »[31], et l'on comprend que plus l'institution dure, plus elle devient solide, légitime. En cela, le processus social et le processus intellectuel à l'œuvre se renforcent mutuellement[32].

Néanmoins, avant de pouvoir jouer ce rôle de réducteur d'entropie, l'institution, nous dit l'auteure, doit se doter d'un « principe stabilisateur » qui empêchera que celle-ci ne périclite prématurément. C'est ici que nous touchons au cœur de la théorie, et au centre du problème qui nous occupe ; en effet, ce principe stabilisateur, qui va permettre la pérennisation de l'institution, est la naturalisation des classifications sociales. Citons M. Douglas : « *Il doit y avoir une analogie qui fonde la structure formelle d'un ensemble de relations sociales essentielles par référence avec le monde naturel ou supra-naturel, l'éternité ou n'importe quel champ qui ne soit pas considéré comme déterminé socialement.* »[33]. Le principe justificateur de l'institution n'est donc pas à rechercher dans les conventions, mais plutôt dans la nature. M. Douglas peut ainsi proposer des cas où les principes sociaux sont renforcés par une analogie physique ayant un rôle fondateur ; et conclure que d'une simple complémentarité peut naître une hiérarchie politique quasi-universelle. Telles ces analogies qui confèrent un statut naturel à des relations sociales, à l'image de la fondation d'un Etat primitif basé sur une double analogie : le rapport homme/femme d'une part, la relation gauche/droite d'autre part ; ou la fondation du lignage établie sur une analogie avec la relation géniteur/progéniture. De même, d'autres assemblages métaphoriques peuvent diviser des espaces[34].

Fondées en nature, les institutions le sont également en raison, de sorte qu'une fois naturalisées, « *elles deviennent partie prenante de l'ordre universel et peuvent à leur tour servir de fondement* »[35].

Une fois que ces analogies ont perduré grâce à la force de l'inertie institutionnelle, les images sont intégrées par les membres de la communauté. Il peut alors s'établir une communication

---

[31] A. Schotter (1981), cité par M. Douglas, 2004, p. 82.

[32] M. Douglas et M. Foucault se rejoignent ici, ceux-ci montrent de quelle manière toutes les institutions fondamentales dressent les pensées et les corps, puis comment la pensée se traduit en terme institutionnel, les institutions en terme de pensée, et enfin comment les institutions dépassent la pensée individuelle et ajustent les formes du corps selon leurs propres conventions.

[33] Douglas M., 2004, p. 83.

[34] « Ainsi les divisions territoriales et les fonctions politiques essentielles ont pu être justifiées par l'extension de la même analogie. » (Douglas M., 2004, p. 84).

[35] Idem, p. 87. Si nous prenons le cas de la classification de Cl. Lévi-Strauss qui débute par la distinction nature/culture (et à laquelle sont ajoutés plusieurs éléments qui leurs sont liés), celle-ci justifiera que les femmes aient une place à part dans la division du travail, ou encore que le comportement féminin soit fait de spontanéité, de larmes faciles ou encore de soins nourriciers. En miroir, nous pourrons dire avec l'auteure que si une analogie trouve une correspondance dans la nature, cela signifie qu'elle sert déjà à fonder les principes politiques dominants, la correspondance provenant en effet de la société.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

entre eux, et par la suite, un style de pensée. Par conséquent, les analogies et le style de pensée confèreront une identité particulière aux individus[36].

Si nous voulions résumer les concepts que nous venons de présenter, nous pourrions citer cette phrase : « *Toute institution qui débute acquiert sa légitimité en se fondant à la fois en nature et en raison. C'est alors qu'elle peut offrir à ses membres un ensemble d'analogies permettant de décrire le monde et de justifier les règles instituées comme naturelles et raisonnables, et qu'elle peut prendre la forme durable qui va servir à l'identifier.* »[37]. De la sorte, l'on doit rechercher les fondements d'une institution dans la nature, à l'image de la royauté et de son substrat supra-naturel. L'institution sera ensuite légitimée en raison, rationalisée a posteriori, elle organisera la mémoire des membres de la communauté, leur fournira des catégories de pensée (et de justice[38]), et conséquemment, établira leur conscience de soi et fixera leur identité[39].

Ainsi, nous nous servirons des institutions comme « points d'entrées », il s'agira d'y étudier les rapports de filiation, de séniorité, mais également le rapport à la terre, ainsi que la corporéité du chef de l'Etat.

[36] Nous pourrions ici donner l'exemple du peuple Nuer étudié par E. Evans-Pritchard. Celui-ci montre que les processus cognitifs des Nuers sont fixés par leurs institutions sociales (ainsi en est-il pour tous les peuples) et donne l'exemple des généalogies. Alors qu'elles sont censées remonter à l'origine des temps, ces généalogies regroupent seulement onze générations. Ainsi, en dépit de l'émergence de nouvelles générations le nombre d'ancêtres reste identique, il existe donc un phénomène d'oubli massif (2004 : 106-111).

[37] Douglas M., 2004, p. 157.

[38] Puisque l'institution doit aussi pour se maintenir, consolider l'édifice social « en sacralisant ses principes de justice » (idem).

[39] Notons en dernière instance que dans la mesure où tous les contrôles exercés par les institutions sont imperceptibles, il faudra selon M. Douglas, pour connaître les classifications et les théories qui maintiennent ces institutions, passer par l'étude du sacré. Celui-ci, artefact social pour l'auteure comme pour E. Durkheim, ferait en effet irruption pour protéger les classifications qui maintiennent les institutions. En conséquence, si l'on voulait étudier la royauté ou la figure du nganga, il faudrait partir de l'idée selon laquelle, « *ce ne sont pas les constitutions ou les rois qui, de par les propriétés inhérentes à leurs fonctions, créent le sacré, mais bien l'inverse.* » (2004 : 140).

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

Présentation de l'espace Gabon

Situé en bordure de l'océan Atlantique, à cheval sur l'équateur, le Gabon s'étend sur 267 670 km^2. La forêt recouvre les quatre-cinquièmes de son territoire, et le bassin du fleuve Ogooué semble délimiter son espace[40].
Au sein de ses neuf provinces, le Gabon regroupe une population évaluée à environ un million et demi d'habitants. D'origine Bantou, celle-ci peut être décomposée en huit grands groupes ethniques : Fang, Kota-Kélé, Myéné, Mbédé-Téké, Nzébi-Duma, Okande-Tsogho, Pygmée, Sira-Punu[41]. Tandis qu'il existerait, selon les références, entre trente-sept et soixante-deux langues vernaculaires[42].

Cette région de l'Afrique resta durant de nombreuses décennies mal connue. Dans les années 1910, seules les populations côtières, en rapport depuis trois à quatre siècles avec les marins et les commerçants étrangers, étaient subordonnées aux colons français et payaient l'impôt. L'hinterland restait quant à lui hostile et impénétrable.

Les Pygmées furent les premiers habitants de l'espace gabonais, puis, au VIII^{ème} siècle avant notre ère, arrivèrent les peuples bantuphones. Selon N. Metegue-N'Nah, les Fang, les Benga, les Kélè, les Sékè ou encore les Kwélé auraient pénétré sur ce territoire par le Nord et le Nord-Est, et se seraient établis dans le Woleu-Ntem ainsi que le dans Nord de l'Estuaire, avant de migrer vers le Sud et l'océan[43]. Parallèlement, tous les autres peuples seraient entrés par l'Est et le Sud (tels les Batéké et les Bapunu).
De fait, les premiers clans Mpongwé arrivèrent sur la côte de l'Estuaire autour des années 1300-1350, tandis que les Fang se fixèrent au Nord du territoire dès le XV^{ème} siècle.

A la même période, soit au début des années 1470, les Portugais découvrirent l'île de Sao-Tomé, puis ce qui fut nommé le Cap Lopez, et le Cap Sainte Catherine. L'ouverture des voies maritimes par ces navigateurs fut l'occasion de donner un nom à ce qui n'était encore qu'une embouchure et une bande de terre : le Gabon, en raison, selon la version la plus répandue, de la ressemblance de l'estuaire du fleuve avec un caban (*gabão* en portugais).

[40] Celui-ci servit de base au découpage territorial durant la Conférence de Berlin (1885).
[41] Classification utilisée par le Ministère du plan gabonais, et reprise in Idiata D.-F., *Il était une fois les langues gabonaises*, Libreville : Editions Raponda-Walker, 2002, p. 17 et suivantes. Au total, la population serait composée d'une quarantaine de groupes ethniques. Notons par ailleurs, que A. Raponda-Wlaker, distingue à son tour huit grands groupes ethniques : Omyènè, Séké, Eshira, Okandé, Bakèlè, Fang, Bakota et Mbédé (*Notes d'histoire du Gabon*, Libreville : Ed. Raponda Walker, 2002, p. 8).
[42] Idiata D.-F., 2002, p. 10.
[43] Metegue N'Nah N., 2006, p. 32-33.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Les Français, quant à eux, commencèrent à fréquenter le Rio Gabon dans les années 1515, avant d'installer leurs premiers établissements, selon Fleuriot de Langle, entre 1765 et 1789. Enfin, les Hollandais s'établirent aux îles Corisco et Elobey en 1600, prenant progressivement, avec les Anglais, la place des Portugais entrés en décadence après être passés sous le contrôle de la Couronne espagnole.

Les récits de l'époque, calqués sur l'ouvrage de P. Pigaffetta[44], narrèrent l'expansion de la traite, spécialement chez les Orungu (établis près de l'actuelle ville de Port-Gentil), jusqu'à la première moitié du XIX^{ème} siècle, moment où les expéditions à l'intérieur des terres débutèrent.
E. Bouët-Willaumez effectua ainsi son premier voyage dans le Rio Gabon en 1837 signant deux ans plus tard avec le chef Mpongwé Rapontchombo, dit « le Roi Denis », un traité d'alliance (le 9 février 1839). Dans les termes de ce qui fut nommé une Convention, le Roi Denis et sa population étaient placés sous la protection de la France ; en échange, celui-ci cédait à la France une petite partie de ses terres en vue d'y établir un point de relâche pour la Marine française. En mars 1841, ce fut au tour du Roi Louis de signer un traité ; de même qu'en 1846, pour les Rois Antchouwé, Quaben et Rassondji, dont les villages étaient situés sur le territoire de la future capitale. Cependant, cette fois, les conditions des traités étaient différentes. Ces derniers léguaient leur souveraineté à la France. Par conséquent, en 1843, les Français avaient pris un avantage politique sur les Anglais et autres Hollandais, d'autant qu'ils avaient construit le Fort d'Aumale (sur l'actuel emplacement de Libreville), premier poste militaire comprenant plusieurs baraquements pour les marins, une infirmerie ou encore quelques magasins. Quelques années plus tard, en 1848, fut officiellement fondée la ville de Libreville, grâce à un contingent d'esclaves libérés.

La colonie du Gabon devint une réalité géographique et politique lors de la signature du décret du 29 septembre 1903. A cette date le territoire fut délimité[45], et une autonomie financière décidée ; ce décret peut donc être considéré comme constitutif de l'espace d'Etat gabonais. Par la suite, en janvier 1910, la colonie du Congo français fut remplacée par

[44] *Description du royaume de Congo et des contrées environnantes par Filippo Pigafetta et Duarte Lopez (1591*), Louvain : Ed. Nauwelaerts, 1963.
[45] Cependant les frontières établies allaient évoluer. Ainsi, les frontières avec le Cameroun allemand varièrent en 1908 et 1911. En outre, la frontière avec le Congo-Brazzaville fut retracée pour permettre la construction du chemin de fer Congo-Océan, le Haut-Ogooué ne retrouva le Gabon qu'en 1946, et enfin en 1969 des pourparlers avec le Congo étaient encore en cours concernant les frontières de la région de la Nyanga.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

l'Afrique Equatoriale Française (AEF). La situation administrative de ce territoire n'évolua plus jusqu'à l'année de l'Indépendance, en 1960.

Avant de clore cette brève présentation, notons une caractéristique particulière et prégnante de ce territoire. En effet, durant toute la période coloniale, les Français se retrouvèrent face à un problème récurrent, celui du sous-peuplement endémique de ce territoire (ravagé par des épidémies et des famines). De fait, la population resta stationnaire entre 1920 et 1950, soit aux alentours de 400 000 habitants[46]. En 1960, année de l'indépendance, le nombre d'habitants s'éleva à 448 000, puis celui-ci fit plus que doubler au cours des trente années suivantes pour atteindre, en 1993, le chiffre de 1 014 976, avant d'atteindre 1 100 000 habitants en 1997, et enfin environ 1 300 000 aujourd'hui selon les sources officielles[47].

Actuellement, la densité de population s'élève à quatre habitants au km^2 [48], alors que 73% de la population vit en zone urbaine. Les grands centres urbains se répartissent en trois zones. En première instance, nous retrouvons celui de Libreville rassemblant approximativement la moitié de la population totale du Gabon[49], ensuite celui de Port-Gentil, considéré comme la « capitale économique » du pays, regroupe 80% de la population de l'Ogooué-Maritime, enfin, la troisième zone de concentration urbaine est constituée du triangle Franceville- Moanda- Mounana, villes minières de la province du Haut-Ogooué (Sud-

[46] Selon le recensement du 1er janvier 1957, l'administration dénombra 399 760 gabonais. Archives nationales de Libreville, Libreville, « Populations et Races – Démographie - 1957 », côte 3790 , novembre 2003.

Répartition des habitants selon la province :

Provinces	***Population (autochtone)***
Ngounié	79 548
Woleu-Ntem	70 818
Estuaire	47 344
Ogooué-Lolo	41 421
Haut-Ogooué	35 870
Ogooué-Ivindo	35 512
Nyanga	34 858
Ogooué-Maritime	27 325
Moyen-Ogooué	27 064
Total	*399 760*

Principales localités : Libreville (Estuaire) : 19 113 habitants, Port-Gentil (Ogooué-Maritime) : 10 521, Lambaréné (Moyen-Ogooué) : 2 648, Mouila (Ngounié) : 2 500, Oyem (Woleu-Ntem) : 2000, Bitam (Woleu-Ntem) : 1200.

[47] Ces sources sont souvent mises en doute pour leur caractère élevé.

[48] Pour cette donnée et les suivantes, voir le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), *Coopération au développement : Gabon – Rapport 1997*, Libreville : Ed. du PNUD, 1998, p. 10 et suivantes.

[49] Par comparaison, la population de Libreville représente cinq fois celle de Port-Gentil, et dix fois celle de la province de la Nyanga.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Est)[50]. En outre, l'urbanisation tend à s'amplifier en raison de l'exode rural, et de l'afflux d'immigrés dans plus les grandes villes (principalement des Camerounais, Nigérians, ou Béninois)[51].

Ainsi, le pays compte approximativement 1 300 000 habitants, pour une superficie égale à environ la moitié de celle de la France[52]. En raison des conditions environnementales et économiques, celle-ci est très mal répartie sur l'ensemble du territoire. Cette faiblesse démographique est, par ailleurs, selon nous, l'un des facteurs de la situation sociale, économique et politique du pays. En effet, disons simplement ici que dans ces circonstances, par exemple, rien ne peut rester anonyme. Cette proximité entre les personnes va permettre d'utiliser certaines méthodes pour gérer un ensemble. La politique est plus proche de la population ici qu'ailleurs, et comme me l'a rétorqué un ancien Ministre : « *On ne peut pas voir un ministre comme ça à Paris !* ». Incontestablement, j'avais pu rencontrer cet homme dans son bureau en deux jours, grâce à un seul intermédiaire.

[50] Répartition de la population gabonaise par province en 1993 (PNUD, 1998, p. 11) :

Provinces	***Effectifs***	***Pourcentage (%)***
Estuaire	463 187	45.6
Haut-Ogooué	104 301	10.3
Ogooué –Maritime	97 913	9.6
Woleu-Ntem	97 271	9.6
Ngounié	77 781	7.7
Ogooué-Ivindo	48 862	4.8
Ogooué-Lolo	43 915	4.3
Moyen-Ogooué	42 316	4.2
Nyanga	39 430	3.9
Total	*1 014 976*	*100*

[51] La population étrangère du Gabon représente 170 000 personnes, soit 15% de la population totale ; 92% d'entre eux vivent à Libreville, ainsi, un habitant sur quatre de cette ville est d'origine étrangère. Notons aussi la présence de 15 000 européens, principalement des Français, ce qui constitue la seconde plus importante colonie de Français en Afrique après la Côte d'Ivoire.

[52] Concernant les indices utilisés par les institutions internationales, il paraît intéressant de relever deux points. Premièrement, malgré un PIB par habitant atteignant 4975 dollars (un des plus élevés d'Afrique), le pays ne se retrouve qu'en 124ème position (sur 174) sur l'échelle de l'Indice de Développement Humain (l'IDH) où intervient l'espérance de vie qui s'élève ici en moyenne à 54, 5 ans. Par conséquent, le Gabon occupe la dernière place en ce qui concerne la différence entre le PIB réel par tête et le rang de l'IDH. Reste toutefois à spécifier, pour plus d'exactitude, qu'un dixième de la population consomme 90% du PIB (Auracher T., 2001, p. 106).

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

Méthodologie de la recherche

Concernant notre travail de recherche, notre méthode a évolué au fil des ans, de sorte que nous pourrions évoquer plusieurs étapes.

Ainsi, durant notre première année de Doctorat, nous nous sommes attelées à lire, de la manière la plus exhaustive possible, l'ensemble des ouvrages portant sur le Gabon (ethnologique, mais aussi historique, sociologique et démographique) d'une part, puis ceux touchant aux questions théoriques que nous avions ciblées : la politique et l'Etat, l'autorité du chef, les rituels du pouvoir, les systèmes symboliques, ou encore la sorcellerie et les cultes synchrétiques. Ces lectures nous permirent d'appréhender notre sujet grâce à des auteurs tels que Georges Balandier, Michel Izard, Marc Augé, Luc de Heusch, André Mary, Louis Dumont, ou encore Christian Geffray, mais aussi particulièrement à Joseph Tonda, Florence Bernault, Jean-François Bayart et Guy Rossatanga-Rignault au sujet des analyses particulières relatives[53] au Gabon.

Durant l'été de cette première année, nous partîmes pour notre premier terrain (juillet-septembre 2002). Nous ne connaissions alors ni le Gabon, ni un gabonais, et n'étions jamais passées sous l'équateur[54]. Notre directeur de recherches, M. Rémy Bazenguissa-Ganga nous avait légué deux numéros de téléphone, nos deux premiers contacts. Enfin, nous devions loger durant notre séjour dans une famille gabonaise, contactée quelques semaines auparavant. En effet, un ami, nous avait permis de contacter de sa part, une gabonaise, Elisabeth A., afin de lui poser toutes les questions pratiques sur la vie au Gabon. Après un agréable entretien téléphonique, celle-ci nous proposa, sans plus de formalités, de loger chez elle durant notre séjour. Quelque peu déconcertées par cette généreuse marque d'hospitalité, nous nous empressions toutefois d'accepter avec joie.

Ainsi, à notre arrivée à l'aéroport de Libreville en cette matinée de juillet, nous avons rencontré les premiers membres de ce que nous considérons aujourd'hui comme notre famille

[53] Par ailleurs, nous avons commencé cette même année, un travail qui nous pris les trois premières années de notre recherche, et que nous avons poursuivi au cas par cas, en fonction des informations glanées, tout au long de notre étude. Celui-ci consista à retracer les parcours de tous les acteurs politiques importants : ministres, députés, sénateurs ainsi que certains membres du Bureau politique, du Comité central et du Cabinet présidentiel. Au total nous avons ainsi pu reconstituer les itinéraires (professionnels et privés) d'environ cent-dix personnages politiques.

[54] Notre premier terrain de recherches (2000) se déroula en Guinée-Bissau. L'objet de notre enquête porta sur l'influence de l'islam dans le nouveau gouvernement.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

gabonaise. De là, nous sommes directement parties à un retrait de deuil, à l'occasion duquel nous fûmes présentées comme « leur fille Française »[55].

Nous souhaitions exposer ce prélude à la vie gabonaise dans la mesure où dès le départ, ce soutien indéfectible nous permis de travailler dans les meilleures conditions. Non seulement nous eûmes la chance de tomber sur des personnes prévenantes, chaleureuses, attentives et prêtes à prendre le temps de répondre à nos questions, mais de plus, cette famille connaissait précisément les mécanismes du pouvoir puisqu'elle en était très proche, jusqu'à y toucher, et provenait du Haut-Ogooué (Okondja). Cependant, nous avons choisi de ne pas solliciter d'entretiens approfondis et minutieux avec ces personnes en compagnie desquelles nous vivions. Nous comprenions au fil du temps que leurs positions les obligeaient à une relative discrétion. Par ailleurs, lorsque nous rentrions le soir « dans notre famille », nous parlions en général du nouveau gouvernement, mais surtout des derniers faits divers, de la préparation des feuilles de manioc, du riz à l'odika, des problèmes rencontrés à l'école pour les plus jeunes ou encore des aventures délicates dans les taxis de la capitale.

Ce premier terrain fut donc principalement celui de l'initiation. Nous avons arpenté les rues et les quartiers de la capitale gabonaise, puis voyagé jusqu'à Franceville, grâce au Transgabonais, et Okondja, par les routes cabossées, où nous avons séjourné trois semaines[56]. Ce fut l'occasion de découvrir la forêt gabonaise mais aussi la vie au village, le vin de palme, et les accusations d'actes de sorcellerie.

A Libreville, nos deux numéros de téléphone, nous permirent de rencontrer Joseph Tonda et Anaclé Bissiélo sur le campus de l'Université Omar Bongo. Avec l'aide de ceux-ci, nous avons élargi nos contacts (notamment avec d'autres professeurs, sociologues et historiens), de même que grâce à des connaissances de notre « famille », nous avons pu effectuer nos premiers entretiens.

Les deux terrains suivants, bien que plus courts[57], furent plus productifs. Notre second séjour eut lieu de septembre à octobre 2003 (six semaines), tandis que le dernier terrain, entre octobre et novembre 2004 (cinq semaines), nous permis de récolter plus de données que les deux autres réunis. Ceux-ci se déroulèrent principalement à Libreville.

[55] Nous avons donc nous aussi profité, durant nos enquêtes, d'une filiation qui a légitimé notre position.
[56] Nous voyagions alors avec « notre » grand-mère maternelle (première femme élue député du Gabon en 1980), et retrouvions à Franceville la famille d'une cousine, puis une tante et sa famille à Okondja.
[57] Membre de l'Equipe de France d'escrime, inscrite sur la liste des sportifs de Haut niveau du ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, il nous était très compliqué de séjourner en une fois, sur un temps long, au Gabon.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Ce singulier rendement, presque exponentiel, s'explique par la réactivation, à chaque terrain, de l'ensemble de notre réseau de connaissances. Chaque contact nous invitant à rencontrer d'autres personnes de son entourage[58].

Ainsi, nous avons donc effectué, non pas un seul et long terrain, mais trois terrains successifs d'une année sur l'autre. Ce que nous prenions, au départ, pour un handicap, nous fut en définitive extrêmement profitable. Nous revenions en France avec, à chaque fois, une masse de données considérable que nous avions le temps de traiter, d'analyser et de questionner. Avant, de retourner sur notre terrain avec des interrogations précises, et une ligne de conduite à suivre durant nos enquêtes et nos entretiens. L'objectif était alors de réunir le plus d'éléments possible pour nourrir notre analyse, pour ainsi approfondir les conceptions déjà élaborées et vérifiées.

Concrètement, nos données furent récoltées de plusieurs manières. Néanmoins, le principal outil, ou celui qui fut le plus fécond, demeura l'entretien semi-directif.
Concernant les entretiens en général, il semble difficile de les quantifier de manière précise, spécialement si nous tenons compte, et nous nous devons de le faire pour leurs qualités indéniables de relais de « Radio-Trottoir », de ceux effectués de manière tout à fait informelle dans les « dos tournés »[59], les taxis, les restaurants, certains lieux de réunions tels que les locaux d'une ONG, les escaliers et les bancs de l'Université Omar Bongo, les « salles d'attente » des bureaux des personnages importants, les couloirs des diverses institutions, ou encore tout simplement lors des trajets à pied dans les rues de la capitale. Ceux-ci, informatifs à tous les niveaux nous permirent de saisir une certaine vision de la réalité sociale vécue par n'importe quel Gabonais[60].

Par ailleurs, nous avons eu affaire à des situations nettement plus protocolaires, dans la mesure où certains entretiens furent effectués dans les bureaux de certaines hautes administrations étatiques, tels ceux du Président de l'Assemblée nationale, de l'actuel vice-Premier Ministre alors Président du Conseil Economique et Social, du Vice-Président du Sénat ou encore, (et voire plus) dans celui de Pierre Mamboundou (Président du parti d'opposition, l'UPG). Considérablement décevants, ces entretiens ne se révélèrent pas des plus féconds.

---

[58] De plus, grâce à Internet, nous avons pu rester en relation, durant notre absence, avec certains de nos contacts. Et, pour quelques-uns, les revoir durant leurs séjours à Paris.
[59] Paillotes installées sur le bord de la route.
[60] Nous pensons ici à cette phrase : « *Rumeurs et interprétations constituent un réel par rapport auquel les hommes politiques sont situés et doivent se situer.* » (Gruénais M. E., Tonda J., Mouanda F., 1995, p 164, cité par H. Awanhet-Ntawanga, p. 60).

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Entre ces deux types de situations, nous avons réalisé la majorité des nos entretiens de manière conventionnelle avec des personnalités proches du pouvoir, c'est-à-dire occupant une haute fonction dans un ministère, au Cabinet présidentiel, ayant le statut de député, de sénateur, ou encore avec des personnes appartenant à leur premier cercle familial. Ces entretiens, réalisés après une prise de rendez-vous, se déroulèrent soit dans un lieu public, soit au domicile de l'intéressé, et se révélèrent d'un grand intérêt. Nous fûmes en effet plusieurs fois surprises par le ton employé, les propos provocants, critiques, et les idées assurées[61].
Les thèmes principaux de nos entretiens demeuraient identiques quelque soit les personnes interrogées. Nous les questionnions d'abord sur leurs parcours et les modalités de leurs accessions à un poste politique afin de déterminer quels étaient leurs réseaux et leurs alliances. Puis, ce qu'ils entendaient par « politique », et ce qu'incarnait, selon eux, le président de la République, ceci dans le but d'appréhender les représentations touchant à ces deux entités. Enfin, nous leur demandions s'ils étaient initiés à une confrérie, et auquel cas ce qu'ils en retiraient ; ce que leur évoquaient les rumeurs de sorcellerie dans le monde politique ; ou encore comment ils concevaient la « géopolique ».
Ainsi, leurs diverses expériences permirent l'identification et la généralisation de certains modèles de parcours. De même, les représentations sur la politique et le pouvoir du chef de l'Etat ouvrirent à de nouvelles analyses. Tandis que les dernières interrogations tendaient à nourrir nos intérêts secondaires, et à laisser à chacun des enquêtés la possibilité de faire entendre leurs réflexions.

En dernier lieu, nous avons accompli, approximativement dans le même cadre, des entretiens avec des interlocuteurs qui n'étaient ni des élus, ni des haut-fonctionnaires, ni des parents d'un responsable politique, mais des gabonais de toutes catégories. Durant ces derniers, la discussion put s'établir promptement, sur tous les sujets et avec peu de retenue. Ces personnes, prolixes et, apparemment satisfaites de parler de la situation, nous apportèrent, à ces occasions, beaucoup de nouvelles informations, nourrissant nos propos.

Sans compter les entretiens informels, nous pouvons affirmer avoir conduits une soixantaine d'entretiens ; réalisés pour leur grande majorité à Libreville qui, rappelons-le, regroupe près de la moitié de la population totale du pays, dont les principaux acteurs politiques, ainsi que l'ensemble des institutions étatiques, et avec des hommes.

[61] Enoncés parfois par nos interlocuteurs à voix basse et après avoir jeté un regard circulaire dans la salle.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

A ce propos, il paraît utile de noter quelques remarques concernant notre condition. En tant que sujet de notre enquête, nous avons influencé les trajectoires de celle-ci, parfois bien indépendamment de notre volonté, néanmoins, dans certaines circonstances, il sembla possible de tirer profit des représentations que nous véhiculions. Ainsi, en incarnant une « jeune femme blanche, étudiante dans une université française », nous sommes parvenues à obtenir plusieurs entretiens. Dans ce milieu essentiellement masculin, notre statut nous permis parfois d'accéder, sans intermédiaire, comme il est de coutume de le faire, dans certains bureaux. Si l'image de la « fraîche blanche », comme nous l'avons souvent entendu, fut occasionnellement un atout, celui d'étudiante l'était presque tout autant. Les personnes interrogées saisissaient que les données récoltées ne figureraient ni dans les journaux, ni dans des notes pouvant se retrouver dans certains bureaux de la capitale. Enfin, nombres d'entre elles avaient effectué des études universitaires, et comme par un effet de solidarité, choisirent de nous aider dans nos recherches en acceptant un entretien. Cependant, si dans certaines circonstances, notre statut, tout en extériorité (féminin, étranger, etc.), permettait aux enquêtés de se sentir dans de bonnes conditions pour répondre à nos questions, il était parfois complexe d'établir une proximité. Le fait d'être françaises nous a notamment, à quelques occasions, porté préjudice, nous étions alors accusées d'être les soutiens actifs du pouvoir politique en place. Dans de tels cas, nous repartions en ayant récolté les représentations les plus basiques qui pouvaient être communiquées, et toutes les rumeurs du moment. Par comparaison, un ami étudiant gabonais, travaillant sur la sorcellerie dans le milieu politique, eut de grandes difficultés à rencontrer certains personnages avec lesquels nous nous étions nous-mêmes entretenues relativement facilement. L'une des raisons de cette situation résidait, selon nous, dans le fait que ces personnages pouvaient penser que nous étions beaucoup moins bien informées, et qu'ils pouvaient aisément nous cacher certaines informations, voire nous manipuler. Dans le premier cas, il était difficile d'en savoir plus, cependant, dans le second, il était possible de « jouer le rôle » de celles qui, extérieures, n'appréhendent pas les dynamiques du champ dans lequel elles sont prises, et ainsi poser des questions d'autant plus audacieuses.

Outre la pratique des entretiens, une autre occupation centrale sur le terrain fut la collecte et l'analyse de documents. Pour ce faire, nous nous sommes rendues de nombreux après-midi durant aux Archives Nationales du Gabon, mais aussi dans la salle des archives

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

des locaux du journal *L'Union*, au Centre Culturel Français qui conserve un « Fonds Gabon », à la bibliothèque de l'Assemblée nationale, et à la Fondation André Raponda-Walker[62].

Enfin, la méthode de l'observation participante tenta d'être usitée. Constante par définition lorsque nous nous trouvons sur le terrain et que nous vivons au sein d'une famille de huit personnes, elle fut pourtant délicate à instaurer dans le cadre de nos problématiques.
De fait, si l'observation d'une veillée de Bwiti, d'un mariage traditionnel alto-govéen ou de la fête de l'indépendance vint « colorer » notre travail, aux vues des questions centrales de notre recherche, les données discursives furent les plus pertinentes. Il s'agissait pour nous, principalement, d'écouter les gens parler, de nous entretenir avec eux, de compulser les archives et de nous nourrir des journaux et autres billets.
Il est donc regrettable que nous n'ayons pu observer le même rituel plusieurs fois, le décrire puis l'examiner, mais l'objet de notre étude se prêtait peu, et malaisément, à l'observation et à l'analyse de situations concrètes.

L'autre difficulté se situa dans le traitement des discours. Il nous a fallu garder une certaine distance par rapport à celui-ci, et ne pas, formellement, le prendre au premier degré. Si ce n'est qu'en observant les détails les plus infimes d'un rituel que l'on peut espérer dégager les propriétés généralisables du rituel, nous avons tenté de faire de même avec les discours. Ainsi, nous avons sondé au cœur de nos entretiens et des paroles saisies afin de mettre à jour les éléments essentiels, ceux qui produisent des situations, et qui font se mouvoir le système. Nous avons tenté de pénétrer les fondements symboliques de cette situation historico-politique.

Au cours de nos trois terrains, d'une durée totale de vingt semaines, nous avons donc principalement recueilli des discours. A travers un face-à-face, où il s'agissait non pas d'enchaîner des questions précises, mais bien plutôt d'aborder et de développer quelques thèmes choisis préalablement, toujours assez ouverts pour que nos interlocuteurs puissent y intégrer des éléments personnels, et d'autres que nous n'avions pas relevés. Par la suite, et particulièrement lors du troisième terrain, nos questions purent se faire plus circonstanciées dans la mesure où nous savions exactement vers quoi tendait notre travail.

Ainsi, lors de notre premier terrain de recherches, nous étions davantage sur le mode de la mise à l'épreuve de nos premières hypothèses. Inspirées de notre travail bibliographique, celles-ci s'avérèrent erronées. En effet, nous avions centré nos problématiques autour de la

[62] Les documents récoltés nous servirent notamment de base afin de reconstruire les carrières politiques des diverses personnalités.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

seule figure du président de la République, de ses compétences, de ses attributs, et de ses représentations ; or, il nous était assez vite apparu d'une part, que la stabilité de la scène politique gabonaise résultait d'un ensemble de forces dont bon nombre d'individus participait et d'autre part, que ce personnage, néanmoins central, incarnait une fonction et des dynamiques qui le dépassaient.
Nous avons donc abandonné ces hypothèses initiales, avant de réajuster nos problématiques sur un groupe et non plus un seul personnage, sur des dynamiques au cœur des institutions étatiques, et sur les représentations portant sur le corps présidentiel.

Plan

Afin de traiter notre sujet, nous avons organisé notre travail en quatre parties. Chacune d'entre elle tentera de mettre en évidence l'un des fondements symboliques participant de la stabilité, et de la longévité du système politique gabonais représenté de manière exemplaire par la figure du chef de l'Etat.
Ces quatre parties refléteront donc les quatre logiques qui forment, selon nous, la base de ce système et qui se donnent à voir à travers les principales institutions étatiques, l'Assemblée nationale, le Sénat et le gouvernement ainsi que dans les représentations touchant à la figure présidentielle.

Ainsi, nous aborderons dans un premier temps la question de l'autochtonie qui se déploie au sein de l'Assemblée nationale. Ici se joue le rapport au territoire, à son histoire, et à sa mise en scène. Pour ce faire, nous présenterons les conditions historiques dans lesquelles se créa l'espace-Gabon. D'abord, la rencontre initiale entre les populations côtières de l'estuaire et les navigateurs européens, puis l'établissement français parallèle à la signature de divers traités au sein desquels les chefs Mpongwé léguèrent leur souveraineté à la nation française. Suivront la fondation du village de liberté baptisé Libreville, les obstacles rencontrés par l'administration française, et la mise en concurrence que ceux-ci établirent entre les Mpongwé et les Fang, fraîchement arrivés sur cette bande de terre qui représentait alors le Gabon dans son entièreté.

La reconstruction historique des premières rencontres avec les colons, et donc la mise en exergue des logiques coloniales nous sera utile dans le but d'expliciter la prédominance

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

dans les représentations de certaines provinces à l'Assemblée nationale. En effet, nous verrons que quatre provinces avaient pu prendre, à partir des années pré-indépendance, l'ascendant dans cette institution dans la mesure où une majorité de députés les représente.
Pour établir ces faits nous présenterons et détaillerons les caractéristiques des onze législatures successives, soit durant un demi-siècle, de 1957 à aujourd'hui. Hormis le contexte historique dans lequel elles évoluaient, nous exposerons et analyserons l'évolution du nombre de députés élus par province, et leur parti politique le cas échéant. Dans le même ordre d'idées, nous distinguerons les députés réélus, les particularités de leurs parcours, les provinces qu'ils représentaient, et la relation entre ceux-ci et la représentation des provinces en général.

Grâce à l'analyse de ces données, soit à une étude d'anthropologie historique, nous tenterons de dégager les raisons pour lesquelles les provinces de l'intérieur sont avantagées et montrerons, plus généralement, que cette institution est représentée par les « Gens de la Terre », terme que nous reprenons à M. Izard, les députés incarnant les représentants de la Terre. Nous nous apercevrons en dernier lieu que la logique principale de cette institution, engendrée à la veille de l'indépendance, se reproduit jusqu'à aujourd'hui.

Par la suite, et dans la continuité du lien existant entre l'autochtonie et l'ancestralité, nous enchaînerons avec la présentation de la séniorité comme dynamique principale se déployant au sein du Sénat. Créé à la suite des troubles consécutifs à la mise en place du multipartisme et d'une élection présidentielle contestée, cette institution fait appel aux représentations touchant à l'ancestralité. Nous découvrirons que le Sénat regroupe des acteurs politiques en moyenne plus âgés que dans les autres institutions politiques nationales.
Le Sénat, en tant que tenant du pouvoir représentatif, comme l'Assemblée nationale, incarnera ainsi le rapport à l'ancestralité. Comme pour la première institution, nous détaillerons les particularités de ces deux législatures successives (1997-2003 ; 2003-2009) après avoir rapidement décrit l'organisation et le rôle du Sénat. Nous comparerons la répartition des sénateurs en fonction des provinces représentées et de leurs partis politiques. Puis, présenterons l'évolution de ces caractéristiques, et feront de même avec les sénateurs ayant pu être réélus. Nous distinguerons alors, ce que nous nommerons « l'âge biologique » et « l'âge politique » de l'ensemble de ces sénateurs.

Enfin, à travers l'analyse des parcours des deux Présidents successifs de cette institution, nous montrerons que ceux-ci incarnent de manière exemplaire la dynamique de la séniorité.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Une autre institution sera ensuite examinée, celle du gouvernement. Nous y percevrons un mécanisme à l'œuvre, celui du renouvellement des ministres à des périodes précises et selon une logique particulière. En effet, nous percevrons que la succession des ministres s'opère selon un certain rythme et en fonction de ce que nous nommerons des filiations. Celles-ci s'effectueront à partir d'une parenté fictive, mais parfois, dans certains ministères nous constaterons que des liens de parenté et d'alliance réels lieront un ministre et son successeur, ou encore un parrain et son filleul.
Il nous sera alors possible de montrer que cette logique s'appuie sur un modèle, celui de la transition qui s'effectua entre le premier Président Léon Mba et Omar Bongo Ondimba.

A nouveau, pour cette troisième partie, nous étudierons les caractéristiques du groupe d'acteurs principal, les ministres, en fonction de leur nombre d'années passées en poste ou encore du nombre moyen de ministres par gouvernement, ceci afin d'analyser l'évolution de cette institution. De la sorte, nous tenterons de mettre en évidence la raison des moments clés où les cycles se renouvellent, mais également les ministères au sein desquels les successions découlent d'un lien de parenté réel.

Pour terminer, il s'agira de découvrir les dynamiques incarnées par le corps présidentiel. En ce sens, nous essaierons de montrer que ce n'est pas Omar Bongo Ondimba, en tant qu'individu, qui dure sur la scène politique, mais bien plutôt les représentations de sa fonction, issues des particularités symboliques attachées au corps présidentiel, qui lui permettent de se maintenir en poste. Selon nous, ce dernier incarnerait des dynamiques qui le précéderaient et qui le dépasseraient. De fait, nous distinguerons les diverses représentations touchant au corps présidentiel (telles celles de la transgression ou de l'extériorité). Tirées du travail de E. Kantorowicz, les notions de « Corps politique » et « Corps naturel », nous permettrons de saisir l'analogie des deux corps présidentiels. Ces représentations formeront donc le corps politique et légitimeront la position du chef de l'Etat. En dernière instance, et dans la mesure où le palais présidentiel a en quelque sorte pour fonction de manifester la permanence et le pouvoir du Président, nous étudierons ses caractéristiques et la manière dont il est, à certaines occasions, mis en scène.

C'est donc un homme particulier, El Hadj Omar Bongo Ondimba qui incarne la fonction de président de la République, ce ne sera pourtant pas le personnage qui sera l'objet de notre recherche mais ce qu'il représente, ce qu'il symbolise[63].

[63] Dans *L'Origine de la famille, de la propriété privée et de l'Etat*, F. Engels (1884), opposait le chef primitif à l'homme d'Etat moderne en notant que le premier « *est au sein même de la société, tandis que l'autre (l'homme*

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Dans ce contexte socio-historique particulier, notre objectif sera de mettre à jour les mécanismes grâce auxquels le Gabon est gouvernable.

Outre les concepts d' « Unité », de « Paix », et de « dialogue », censés régir la scène politique, il s'agira de découvrir ce qui, en-deçà des institutions et des représentations, permet la perpétuation d'une certaine organisation.

d'Etat) est obligé de vouloir représenter quelque chose en dehors et au-dessus d'elle. » (Abélès M., 1990, p. 75). Tandis que Marx soulignait qu'il ne pouvait exister d'Etat « *sans un ailleurs d'où il tient sens et puissance* » (idem).

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

Chapitre I

De l' autochtonie.
La représentation du territoire à l'Assemblée nationale

Introduction

Dans la mesure où, au travers des institutions, nous tenterons de dégager les principales dynamiques sur lesquelles se fondent le pouvoir politique et lui permettent de se perpétuer, nous développerons dans cette partie, l'idée que la dynamique interne de l'Assemblée nationale repose sur un rapport à la Terre, où plutôt sur le concept d'autochtonie au sein duquel nous disposerons le principe hiérarchique intérieur/extérieur.

L'Assemblée nationale est la plus ancienne institution étatique gabonaise. Dès 1946 une première assemblée, appelée Conseil représentatif local, fut mise en place. A la veille de l'indépendance sa dénomination se transforma en « Assemblée territoriale ». Nous verrons en quoi cette appellation résonne d'une manière particulière et en toute exactitude.
Au moment du renouvellement de l'Assemblée territoriale en mars 1957, s'établit un mode de représentation qui se perpétua au fil des législatures. Ce fut à cette période que s'installèrent différentes logiques, relatives à la représentation du territoire et aux conditions d'élection au poste de Président de l'assemblée.
Le rapport à la Terre et au territoire se situera aux soubassements de cette institution. La dynamique primordiale que nous exposerons s'incarnera dans la différenciation entre un espace intérieur et un espace extérieur.

Afin d'analyser la caractéristique fondatrice de la représentation au sein de l'Assemblée nationale, nous aurions également pu choisir le terme de « matrice de la Terre » en référence à R. Mayer, ou encore celui de « valeur cardinale de la Terre » en pensant à L.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Dumont. Toutefois, ce qu'il importe de relever est le fait, d'une part, qu'au sein de cette assemblée chaque fraction du territoire national (départements, sous-préfectures, et même villages) se doit d'être représentée, et d'autre part, que cette représentation résulte des logiques initiales engendrées lors de la fondation de l'institution.
Nous examinerons donc un mode d'organisation particulier impliquant une référence à la Terre et au territoire. C'est ainsi que dans cette institution, les régions de l'intérieur seront (pour une fois) celles qui seront mises en avant.

Nous remarquons ici que cette analyse pourrait être rapprochée d'une étude portant sur la « géopolitique » gabonaise. Cependant, même si certaines notions que ce terme enveloppe recoupent notre analyse, nous n'utiliserons pas ce terme « vernaculaire » de géopolitique. Polymorphe dans le contexte gabonais, il est parfois difficile de savoir si cette expression se réfère simplement à la géographie, à un groupe ethnique ou encore à une entité mêlant ces deux catégories. Pour exemple, citons la définition qu'en donne Guy Rossatanga-Rignault : « *(…) institution infra-juridique qui postule l'exercice et le partage du pouvoir d'Etat sur la base de critères d'appartenance géo-ethnique, la dimension géographique l'emportant de plus en plus sur la dimension purement ethnique* », puis l'auteur ajoute, « *les postes dans l'appareil d'Etat obéissent ainsi à une allocation visant la satisfaction et l' équilibre entre toutes les composantes de la nation, même si chacune d'elles a tendance, naturellement, à estimer que sa part du « gâteau national » n'est pas celle qui devrait lui revenir* »[64]. Si nous ajoutons à ceci le fait que certaines régions sont parfois composées dans leur quasi-intégralité d'un seul et même groupe ethnique (à l'image du Woleu-Ntem), que ce terme est galvaudé par la presse (gabonaise et étrangère), et utilisé dans un sens parfois différent par les politologues, il est aisé de comprendre pourquoi nous n'utiliserons pas ce concept. De plus, celui-ci ne regroupe pas tout ce que nous tentons d'expliquer. Enfin, la géopolitique n'est pas spécifique à l'Assemblée nationale mais évoque plutôt un « mode de faire » qui s'applique à l'ensemble des institutions.

Notre mode d'analyse reposera donc sur la question du rapport entre la Terre/le territoire et la représentation au sein de l'Assemblée nationale. De sorte que l'un des points principaux que nous essaierons de mettre en évidence, sera le fait que cette institution est représentée par les « gens de la Terre » issus de l'intérieur du territoire. D'un point de vue

[64] Rossatanga-Rignault G., *L'Etat au Gabon. Histoire et Institutions*, Libreville : Ed. Raponda Walker, 2000, p. 228.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

symbolique, les députés incarneront le principe représentatif de l'Assemblée nationale, et eux-mêmes seront les représentants de la Terre.

Afin d'entériner notre position analytique, et de réaffirmer ce que nous avons appelé la « dynamique » du territoire et de la Terre, nous allons faire référence à M. Izard[65].
Selon cet auteur, la légitimité du pouvoir provient de deux sources : la Terre et l'histoire propre du pouvoir[66]. Nous verrons ainsi que la Terre est en rapport avec les Hommes et la socialisation, tandis que le territoire est en rapport avec le pouvoir et le politique. Ce dernier terme intégrant une dimension nationale, généralisante, relative à la « gouvernementalité ». Et nous pourrons dire que l'Assemblée nationale, à travers son rapport à la Terre et les origines de sa fondation (le partage entre les provinces et l'ascendance de l'intérieur du territoire) remplit pleinement sa fonction de soubassement du pouvoir.

Ainsi, à partir du cas des royaumes Moogo (actuel Burkina Faso), M. Izard nous explique que dans les formations politiques nées des conquêtes, les étrangers détenteurs d'un pouvoir nouveau et particulier, qu'il nomme les « gens du pouvoir », furent mis en relation avec les « gens de la Terre », que ces premiers considérèrent comme les autochtones détenteurs du sacré de la Terre. C'est ainsi que le rapport entre les conquérants et les autochtones déboucha sur un consensus dans lequel les autochtones eurent pour vocation de gérer les affaires de la Terre.
Si nous considérons dans un premier temps le statut des gens de la Terre, nous dirons avec l'auteur, que de ce monde de la Terre sont issus les chefs qui commandent les hommes, maîtrisent, et manipulent les forces libérées par la Terre : ce sont les « maîtres de la Terre ». Tandis que « *du rapport à la nature sont exclus les gens du pouvoir, parce qu'ils sont initialement des étrangers* »[67]. De ce fait, les gens du pouvoir, ne peuvent manipuler les puissances de la Terre à laquelle ils n'appartiennent pas. Ceux-ci sont donc exclus des rapports singuliers qui existent entre les forces telluriques et les Hommes. Cependant, ces

[65] Plus particulièrement, nous nous appuierons sur les ouvrages suivants de Michel Izard : *L'odyssée du pouvoir. Un royaume africain : Etat, Société, destin individuel*, Paris : Ed. de l'Ehess, 1992, chapitre X, p. 129-136. Puis, *Gens du Pouvoir Gens de la Terre : les institutions politiques de l'ancien royaume du Yatenga (Bassin de la Volta Blanche)*, Cambridge-Paris : Cambridge University Press-Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1985. Ainsi que de la « note critique » rédigée par Gérard B., « Entre Pouvoir et Terre. A propos d'un livre de Michel Izard », *Etudes Rurales*, 1986, n° 101-102, p. 121-134.
[66] Izard M., 1992, p. 130-131.
[67] Idem, p. 130.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

étrangers ont besoin de cette force pour diriger[68]. En effet, de la Terre, le pouvoir tire une « légitimité fondamentale ». De sorte que si le pouvoir a besoin de la Terre pour gouverner, celle-ci n'a pas besoin de celui-là. Le pouvoir a donc quelque chose à voir avec la Terre, quelque chose qui n'est pas lui et qui lui échappe, mais avec lequel il doit composer. Ainsi, le pouvoir n'est pas pensable sans la Terre, mais l'inverse n'est pas exact. Par conséquent, la dichotomie Terre/pouvoir représente deux mondes fermés sur eux-mêmes mais qui une fois joints, forment une seule structure asymétrique.

Par conséquent, la Terre est, selon M. Izard, une instance légitimante du pouvoir et de ses représentations. Le monde de la Terre est celui des sédentaires, établis sur un sol particulier et maître de celui-ci ; il « *fournit la trame de la sociabilité* » et « *gère les avatars locaux de l'espace* »[69]. La Terre est « *l'ensemble des forces qui mettent en acte le dispositif constitué par le sol et les deux corps pleins dont il est l'interface (...)* »[70]. Ces deux corps sont d'une part, le sous-sol d'où émergent les gens de la Terre mais surtout dans lequel sont placés les morts, et d'autre part, le « sur-sol », enjeu des guerres magiques et lieu du vent, de la pluie, des arbres anti-sépultures, et enfin du ciel d'où tombent les gens du pouvoir. La mémoire des gens de la Terre est inscrite sur son sol. Ce lieu d'origine est son propre aboutissement, autour s'étend l'espace de l'altérité. Enfin, le sol est l'espace de la communauté humaine, du rapport à la nature, base de l'appareil productif.

La Terre a donc à voir avec la reproduction sociale en générale, garante de l'ordre du monde et de la société. La Terre, étrangère à l'histoire, est sa propre légitimation. Face à celle-ci, le pouvoir est territorialisé, il inscrit lui aussi sa mémoire sur le sol, dans l'espace entier du territoire. Le pouvoir naît d'une périphérie fermée (et non du rayonnement d'un centre) et gère la territorialité générale. L'espace local s'oppose alors au territoire. Ainsi, l'Etat, à travers l'assemblée, gère le territoire dans sa globalité, tandis que chaque député gère la Terre, sa Terre.

De fait, à travers le choix porté sur certains personnages représentant une parcelle de la surface du pays, l'ensemble du territoire est représenté au sein de l'institution, et donc au sein de l'Etat. C'est ce que l'auteur nomme un rapport « pratique » au territoire puisqu'on utilise sa « parcellisation », face à un rapport « symbolique » à la Terre.

---

[68] Si les mondes du pouvoir et de la terre sont articulés dans l'exemple d'Izard par l'institution monarchique dans notre cas, nous verrons que la figure présidentielle, fondamentalement étrangère, utilise aussi le rapport à la terre.

[69] Izard M., 1992, p.132.

[70] Idem, p. 133.

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

Par ailleurs, l'histoire du pouvoir se constitue « comme une instance d'auto-légitimation » ; dans le travail de la relation à son passé, le pouvoir donne forme « à un référent archaïque », dit autrement à son « autochtonie propre »[71], qui est étranger à la Terre mais pas au territoire. Dans notre cas, ce référent archaïque sera la région.
Subséquemment, si le pouvoir n'est rien en lui-même, il fait référence à un ailleurs et à une énonciation émise avant. Le présent du pouvoir, l'actuel mode de pouvoir, est « *renvoyé à un passé en tant qu'il en est l'héritier, il ne devient jamais maître* »[72]. Ainsi, O. Bongo Ondimba gouverne à travers, entre autres, la gestion du territoire dont chaque député est celui qui prend en charge l'une de ses parties, au nom de Léon Mba, comme l'avait fait ce dernier, et avec le même credo : celui de l'Unité.

Nous nous appuierons donc sur la dichotomie Terre/pouvoir pour développer notre propos, cependant, celle-ci s'avèrera insuffisante. En effet, le modèle proposé par M. Izard fut construit à partir de deux sociétés traditionnelles, géographiquement proches, et à l'époque précoloniale. Or, les conditions de la situation sur laquelle nous travaillons sont radicalement différentes. La question qui se pose alors est celle de l'adaptabilité de ce modèle, afin de savoir s'il est transposable dans notre contexte. De fait, nous avons au moins trois différences essentielles avec la situation analysée par M. Izard. Tout d'abord, dans notre cas, la proximité géographique est bannie puisque nous nous situons à l'échelle continentale, soit pratiquement dans une « hors-distance ». Mais surtout, il existe l'intrusion de la dimension et de la situation coloniale. Nous travaillons en effet sur une société colonisée, et la figure du Blanc représente de manière idéale-typique celle de l'étranger, de l'extériorité. En outre, nous ne sommes pas sans savoir que la situation coloniale induit des conséquences politiques diverses.
En suivant Georges Balandier, nous pourrons mettre en évidence cinq phénomènes caractéristiques de la transformation qu'opère la situation coloniale[73].
En premier lieu, celle-ci dénature les unités politiques traditionnelles, notamment en raison du traçage aléatoire des frontières. Par ailleurs, la situation coloniale dégrade par dépolitisation cette unité traditionnelle, en transformant tout problème politique en problème technique et administratif, et en poussant la vie politique dans la clandestinité ou dans les mouvements religieux. Puis, elle détruit la limitation du pouvoir des systèmes traditionnels dans la mesure

[71] Ibid., p. 131.
[72] Idem.
[73] Balandier G., *Anthropologie politique*, Paris : PUF, 1999, p. 188-192.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

où « *l'accord du pouvoir colonial importe plus que l'acquiescement des gouvernés* »[74]. D'autre part, en imposant un système bureaucratique, la situation coloniale met celui-ci en opposition avec le système traditionnel et sacralisé. De sorte qu'il existe une incompatibilité entre les deux systèmes de pouvoir et d'autorité. Enfin, une dernière conséquence tend à affaiblir l'autorité des détenteurs des charges politiques, celle de la désacralisation partielle de leur pouvoir, dans la mesure où le pouvoir du souverain devient légitime par référence au gouvernement colonial et beaucoup moins par référence aux anciennes procédures rituelles.
Ainsi, ces incidences politiques de la colonisation expliquent la différence existante entre la situation que nous étudions et celle de M. Izard.

Néanmoins, dans la situation coloniale étudiée (nous sommes en 1957) le pouvoir représentatif est exercé, voire incarné, par les gabonais eux-mêmes. C'est-à-dire que les Blancs, les colons qui représentent les étrangers et les gens du pouvoir, laissaient gérer l'assemblée par les gabonais. De sorte que nous pourrions penser que ce sont les gens de la Terre qui exerçaient ce pouvoir. Toutefois, ceci n'est qu'un effet d'optique car ici l'on considère le pouvoir à partir de la perspective des Blancs. Or, lorsque nous poussons l'analyse, nous nous apercevons que ceux qui siègent à l'assemblée ne sont pas les gens de la Terre. Par conséquent, il existe un autre principe d'organisation à l'intérieur de la dichotomie Terre/Pouvoir que M. Izard ne pouvait logiquement aborder dans la mesure où il s'agit du principe de hiérarchisation que la question coloniale induit.
Ainsi, au sein de chaque terme de l'opposition Terre/Pouvoir se manifeste le clivage Intérieur/Extérieur. Nous verrons alors que le système représentatif que met en scène l'Assemblée nationale viendra résoudre la tension qui résulte du croisement de ces deux oppositions.

En conséquence, nous nous servirons de la théorie de M. Izard comme d'un modèle heuristique. Il s'agira ensuite pour nous de le réaménager autour de la notion d'autochtonie « propre », à l'intérieur même du territoire Gabon. Ce mode de pouvoir ne sera donc pas exercé par l'étranger, mais par les gabonais.

Pour le reste, nous pouvons dire que le pouvoir énonce, tandis que du côté du monde de la Terre, le discours est celui d'une parole rare ou du silence. Nous verrons qu'au cours des

[74] Idem, p. 189.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

premiers débats à l'assemblée, la prise de parole fut difficile pour certains individus issus des provinces de l'intérieur. Comme si le pouvoir avait besoin d'eux mais ne les écoutait pas.
En outre, si la violence de la Terre est défensive et close sur elle-même (protège contre la sorcellerie, les transgressions, les maladies), la violence du pouvoir est quant à elle orientée vers l'extérieur, sous l'aspect de la force.
Enfin, nous pouvons établir avec M. Izard le fait que le pouvoir, la Terre et les ancêtres font système. La Terre et les ancêtres sont les deux instances légitimantes liées aux représentations du pouvoir. Ces deux piliers ont un statut autonome et un rôle spécifique. Si au sein de l'Assemblée nationale nous insisterons sur les représentations liées à la Terre, nous verrons que celles liées aux ancêtres nous servirons pour examiner le Sénat.

Par conséquent, l'histoire de l'institution porte en elle les germes de la dynamique principale : le rapport à la Terre et au territoire, l'opposition Intérieur/Extérieur, et le poids des régions du Sud.

Alors, afin de rendre compte des caractéristiques de l'Assemblée nationale et d'expliciter sa dynamique interne, nous passerons par trois étapes principales. Nous décrirons tout d'abord les conditions de la création du comptoir de Libreville et du village de liberté qui lui donna son nom. Suivant la chronologie des événements, nous relaterons la manière dont furent signés les traités avec les Mpongwé, l'arrivée des Fang sur l'estuaire et les relations entre ces deux groupes. En définitive, nous étudierons la position qu'occupe la capitale, Libreville, au sein du territoire Gabon.
Puis, après avoir présenté rapidement l'historique de l'institution, nous exposerons les particularités des onze législatures qui se sont succédées de 1957 à aujourd'hui[75], en les disposant de telle manière qu'il soit possible de les comparer les unes aux autres sur la totalité de cette période historique. Ensuite, nous exposerons les caractéristiques générales de celles-ci, afin que nous puissions, par exemple, analyser la répartition des députés selon leur province d'élection. Enfin, nous nous concentrerons sur le statut des députés ayant pu être réélus plusieurs fois à l'Assemblée. A travers eux, certaines provinces seront largement mises en avant[76].

[75] Les dernières élections législatives se sont tenues au mois de décembre 2006.
[76] A cet égard, nous serons d'accord avec G. Rossatanga-Rignault pour dire que « *Tout découpage électoral vise, que l'on s'en émeuve ou pas, deux objectifs principaux : représenter au mieux les différentes composantes de la*

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Ainsi, après avoir présenté et examiné l'ensemble de nos données, nous aurons la possibilité d'établir exactement ce sur quoi repose cette assemblée. Nous dévoilerons les caractéristiques des quatre provinces ayant pu se démarquer depuis l'origine de l'institution et expliquerons pourquoi il en est ainsi. Notre nœud théorique reposera sur le principe hiérarchique au cœur de la dyade Terre/Pouvoir. Par ailleurs, nous dégagerons également les raisons pour lesquelles une région sera exclue de la dynamique de la représentation de la Terre et du territoire. Enfin, nous nous servirons de l'exemple des Présidents successifs pour confirmer notre proposition.

---

nation et permettre à ceux qui sont au pouvoir d'y rester le plus longtemps possible », (*L'Etat au Gabon. Histoire et institutions*, Libreville : Ed. Raponda Walker, 2000, p. 353).

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

Partie 1 : Retour sur les conditions historiques ayant permis la constitution du « territoire Gabon »

Nous allons tenter de comprendre ce qui s'est joué sur la scène librevilloise au moment de la rencontre initiale entre les Mpongwé et les français, puis lorsque les Fang arrivèrent sur le comptoir. Par ailleurs, nous essaierons d'une part, de discerner les conséquences à long terme (soit jusqu'à l'époque néo-coloniale contemporaine) que détiennent les actions entreprises par l'administration coloniale, et d'autre part comment les représentations développées à cette période (à l'image de la vision développée sur les Fang) jouent encore sur les trajectoires politiques de ces groupes ethniques.

Nous nous apercevrons que ce qui se maintient, ce qui s'est perpétué à l'époque néo-coloniale, les structures, sont issues des logiques coloniales. Ainsi, par exemple, les identités ethniques furent stabilisées dans une certaine configuration, afin ensuite sinon de les hiérarchiser, de s'en servir à des fins stratégiques dans le contexte étatique. Concrètement, certaines places sont réservées à des groupes ethniques particuliers en raison de leur prétendues caractéristiques intrinsèques, caractéristiques qui furent développées durant la période coloniale.

Nous verrons en outre de quelle manière Libreville s'est construite grâce à des apports extérieurs. Nous pouvons déjà citer le commerce international sur ses côtes, l'implantation de la Marine française et d'une administration, ou encore la venue des Loango et les dernières migrations Fang. Ainsi, ces détours vers l'extranéité (soit de l'hinterland profond ou de l'Europe à travers les mers), aboutiront à la prise en charge du pouvoir par des agents extérieurs aux populations Mpongwé.

C'est alors que nous pourrons exposer la dualité fondatrice entre l'intérieur soit, les Mpongwé devenus français, et l'extérieur, au travers des Fang. Aujourd'hui, l'idée du pouvoir nécessairement issu de l'extérieur demeure, et c'est ce qui spécifie le pouvoir gabonais.

Afin de mettre en évidence les sujets précédemment énoncés, nous débuterons notre propos par les modalités de l'ouverture de l'estuaire aux échanges commerciaux internationaux. Tournés exclusivement vers l'extérieur, les Mpongwé se firent courtiers et entretinrent leurs relations avec les étrangers durant plusieurs siècles. Ainsi, deux cents ans avant l'arrivée des français, ils étaient déjà acculturés. A cette époque, l'intérieur n'existait pas, et plus tard, des stratégies furent élaborées pour que ces derniers conservent leur

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

monopole. En outre, nous verrons quel fut l'élément déclencheur qui décida la Marine française à passer une convention avec un chef mpongwé. Ensuite, nous exposerons les débuts de l'implantation française sur le comptoir et particulièrement ses difficultés, avant de découvrir les circonstances de la fondation du « village de liberté », élément primordial qui nous renverra à l'idée que cet espace fut principalement construit grâce à des apports extérieurs : de la main-d'œuvre jusqu'au matériel de construction et aux provisions. Puis, à travers les modalités de signature des différents traités avec les chefs mpongwé nous établirons la spécificité des rapports entre l'administration française et ceux-ci. Relativement équilibrés en raison de la francophilie annoncée de certains chefs, à l'arrivée sur le comptoir des Fang, les premiers furent toutefois déconsidérés puis complètement discrédités. Les Fang prirent alors la place des potentiels alliés politiques des français tandis que les Mpongwé furent obligés de collaborer avec les français afin que ceux-ci les « protègent » des Fang.
Nous analyserons alors cette mise en concurrence des Mpongwé et des Fang. En présentant d'abord leurs identités et leurs histoires respectives, puis en étudiant la place des Fang au sein de la nation gabonaise et les représentations que leur groupe véhicule.
Enfin, nous étudierons la ville en elle-même à travers sa place dans l'espace territorial global et les particularités de son urbanisme. Ainsi, nous tenterons de lier les caractéristiques de l'espace urbain aux différentes caractéristiques du pouvoir politique, notamment à travers l'opposition durable entre le bord de mer et le reste de la ville.

Ainsi, Libreville, première capitale de l'ensemble colonial (complètement excentrée) devint la Terre de l'administration et du « travail du Blanc ». Espace visible où toutes les dynamiques liées à l'espace politique résident telle l'arène politique de la colonisation et du pouvoir républicain.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

I - Libreville, lieu de création des représentations du pouvoir gabonais

La faiblesse du commerce français alliée à la solide présence anglaise et à l'audace de la Traite négrière, furent les principales raisons qui conduisirent la Marine française à édifier un comptoir fortifié dans l'estuaire du Gabon[77].

C'est ainsi qu'en 1843, quatre années après avoir signé le premier traité avec un chef mpongwé (le Roi Denis Rapontchombo) un établissement français baptisé le Fort d'Aumale s'établit sur la côte gabonaise[78]. Puis, en 1847, à quelques centaines de mètres de là, vint s'installer le premier contingent d'esclaves libérés tandis que deux ans plus tard, le village de liberté baptisé Libreville[79] fut fondé et d'autres « Loango » arrivèrent pour le peupler.

Si l'installation des premiers Loango obéissait principalement à des calculs économiques puisque l'objectif était de fournir au poste français de la main d'œuvre disponible, ainsi qu'une colonie agricole capable de se suffire à elle-même, ce ne fut plus le cas des suivants. En effet, lorsque le commandant Edouard Bouët-Willaumez décida de créer un « village de liberté » baptisé *Libreville*, celui-ci le présenta comme : « *un centre de régénération pour les Africains et de rayonnement pour la « civilisation » et l'influence de la France* »[80].

---

[77] Ces décisions sont connues sous le nom de la « Politique des Points d'Appuis au commerce et de relâche pour la flotte » conçue dès 1838 à Dakar par le commandant Bouët-Willaumez et Victor Calvé. Dites aussi doctrines de Guizot, celles-ci furent développées un peu plus tard, en 1843. Le but était que le gouvernement donne au commerce français des points d'appuis et « *à certaine distance les unes des autres, des factoreries fortifiées qui serviront de stations à nos navires et d'abris à nos troqueurs* » (Merlet, 1990, p. 57).

[78] Afin de relater l'édification du comptoir du Gabon, nous nous sommes principalement appuyés sur les ouvrages suivants : Bernault F., « Dévoreurs de la nation : les migrations fang au Gabon », C. Coquery-Vidrovitch & I. Mandé, *Etre étranger et migrant en Afrique au XXème siècle*, Paris : L'Harmattan, 2003, p. 169-187 ; Bouche D., *Les villages de liberté en Afrique Noire Française (1887-1910)*, Paris-La Haye : Mouton et EPHE, 1968 ; Coquery-Vidrovitch C., *Histoire des villes d'Afrique noire. Des origines à la colonisation*, Paris : Albin Michel, 1993, et du même auteur *Le Congo au temps des grandes compagnies concessionnaires 1898-1930*, Paris-La Haye : Mouton & Co., 1972 ; Deschamps H., *Quinze ans de Gabon. Les débuts de l'établissement français, 1839-1853*, *La Revue française d'Histoire d'Outre-Mer*, 1963 et 1965, Fasc. 180-181 et 186, et du même auteur *Traditions orales et archives du Gabon*, Paris : Berger-Levrault, 1962 ; Mba L., *Ecrits ethnographiques*, Libreville : Ed. Raponda-Walker, 2002 ; M'Bokolo E., *Noirs et Blancs en Afrique équatoriale. Les sociétés côtières et la pénétration française (vers 1820-1874)*, Paris : Editions de l'Ehess-Mouton Editeur, 1981, et *Le Roi Denis. La première tentative de modernisation du Gabon*, Paris : ABC, 1976 ; Merlet A., *Le pays des trois estuaires 1471-1900. Quatre siècles de relations extérieures dans les estuaires du Muni, de la Mondah et du Gabon*, Libreville : CCF-Sépia, 1990 ; Metegue N'Nah N., *Histoire du Gabon. Des origines à l'aube du XXIème siècle*, Paris : L'Harmattan, 2006 ; et enfin, Raponda-Walker A., *Notes d'histoire du Gabon. Suivi de Toponymie de l'Estuaire, Libreville et Toponymie du Fernan-Vaz, Port-Gentil*, Libreville : Editions Raponda Walker, 2002.

[79] Il se situait sur l'actuel emplacement du quartier « Montagne Sainte » ; où se trouvait à l'époque le village « Okolo » de Ré-Dowè, avant son installation au quartier Louis.

[80] M'Bokolo E., 1981, p. 129.

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

Puis, le « village de liberté » se fondit progressivement dans l'espace habité alentour, de sorte que celui-ci, le Fort d'Aumale, les missions religieuses et les villages indigènes de Louis et Glass ne formèrent bientôt plus qu'une seule communauté urbaine ayant pris la dénomination de Libreville[81]. Régulièrement, des bâtiments administratifs coloniaux furent érigés ; suivirent la construction et l'ouverture d'un bureau de poste, de magasins tels que John Holt[82], d'un commissariat, d'un hôtel central, d'une boulangerie[83] et des locaux de l'Assemblée nationale[84]. Ainsi, simultanément, le commerce s'étendit à de nouveaux produits, le pouvoir politique se mit en place et la nouvelle ville se déploya. Subséquemment, celle-ci réunit à elle seule l'ensemble des institutions nécessaires à la formation d'un Etat.

Ainsi, autour du village devenu capitale du Congo français (1886), se développèrent les administrations et les sociétés de commerce[85]. De la sorte, Libreville se trouva être le centre urbain le plus ancien d'Afrique Centrale : « *en 1950, on fêtait avec éclat son centenaire* »[86]. Dix ans plus tard, le 17 août, Libreville devint la capitale de la République gabonaise, la ville ne comptait alors que 27 000 habitants.

Afin de mettre en perspective les particularités de Libreville, notons qu'à la différence du dynamisme repéré à Dakar, Conakry, Brazzaville, Abidjan ou encore Douala et Lagos, la capitale du Gabon apparaissait à cette époque comme « indolente ». Alors que Georges Balandier décrit ces dernières cités comme des capitales qui s'étendent en digérant à la hâte les villages voisins et dans lesquelles, « *la poussée progresse si vite que, dans le meilleur des cas, les quartiers indigènes donnent l'impression de villages soudain frappés de gigantisme et, le plus souvent, de campements où s'installent sans fin de nouveaux arrivants.* »[87] ; comme des métropoles en mouvement perpétuel, composées de cercles culturels et de multiples infrastructures (routes, ponts, buildings), la description de Libreville faite par l'auteur apparaît précisément à l'inverse. En effet, voici le portrait qu'en brossa G. Balandier à la veille de

[81] Nous pouvons ici citer E. M'Bokolo : « *En fait l'ancien « village de liberté » formait avec le Plateau, la mission catholique et le grand village marchand de Glass un seul tissu urbain, avec certes des discontinuités, des contrastes entre les maisons de style européen et les cases africaines, mais aussi avec des liens de plus en plus étroits : en 1865, l'ensemble de la population fixe de cet ensemble était estimé à 1800 personnes dont une centaine de Blancs.* » (1981, p. 154-155).

[82] Maison de commerce au sein de laquelle Léon Mba travailla. Celle-ci était situé à côté du Gouvernorat.

[83] Nommée « Pelisson », celle-ci est toujours en activité dans l'hyper-centre de la ville actuelle.

[84] Celle-ci était située à l'endroit de l'actuel parking de la Présidence.

[85] Tandis qu'à Libreville étaient réunis les commerçants français, à Glass se regroupaient les négociants de toutes les autres nationalités occidentales (anglaise, allemande, néerlandaise, etc.).

[86] Lasserre G., « Les mécanismes de la croissance et les structures démographiques de Libreville (1953-1970) », *La croissance urbaine en Afrique noire et à Madagascar*, Paris : Editions du CNRS, 1972, Tome II, n° 539, p. 720.

[87] Balandier G., *Afrique ambiguë*, Paris : Plon, 1981, chapitre 6 : « Villes. Images noires et blanches. Regards sur les Brazzavilles noires », p. 248-249.

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

l'indépendance (1957) : « *Seule Libreville demeure alanguie parmi les cocotiers et les palmiers, désuète, si typiquement coloniale qu'on s'attend à voir surgir dans la cour du palais gouvernemental un administrateur de vieux style, engoncé dans son dolman et la mine fière sous son « casque obus ». Les autochtones eux-mêmes, dans leurs quartiers d'où l'exotisme a été proscrit, savourent les fruits passés d'une civilisation française 1900. Chaque fois que j'ai pu séjourner ici (...), j'ai songé à la douceur paresseuse des « Iles ». Les passions, fidèles à une solide coutume, restent plus celles du cœur que celles de la politique. On répète encore le slogan : « Libreville, capitale de la vie libre. » Les intrigues des fines et fragiles métisses remplacent celles des belles gabonaises, mais l'on observe toujours ce « mariage des couleurs » qui inspira M. Bedel. (...) Cette ville ne semble se maintenir, chef-lieu administratif de situation excentrique, faux port sans emploi, que pour affirmer la fidélité à un passé chargé de souvenirs encore prestigieux. Les véritables autochtones, les Mpongwé, réduits à quelques milliers de personnes, fiers d'une aristocratie aux noms débonnaires – Prince Félix, Prince Berre, etc. – se laissent prendre aux mêmes mirages. Ils gardent la nostalgie de leurs minuscules royautés disparues et s'abandonnent aux rêves de grandeur.* »[88].

Ainsi, lorsque A. O'Connor entreprit de classer les villes en fonction de leur origine ou de leur caractère dominant, Libreville apparut (comme Bangui et Cotonou) dans la catégorie : « *ville coloniale décrétée par l'administration* »[89].

D'une manière générale, une ville (et d'autant plus une capitale) est un centre et un creuset culturel, « lieu de métissage des mémoires », tout autant que pôle de diffusion culturelle. Elle absorbe les apports extérieurs, en crée la synthèse puis projette à son tour au loin le nouveau modèle élaboré. Comme tout ensemble urbain, Libreville réunit des individus socialement hétérogènes, et ce fut d'autant plus le cas au moment de la rencontre initiale entre colons et autochtones, puis avec l'arrivée des Fang sur le comptoir. La ville, accessible, tournée vers l'extérieur, peut en définitive se définir comme *« un centre de densification (humaine) et de diffusion (culturelle) (...)»*[90]. Attirant par là les populations de l'intérieur.

[88] Idem, p. 264-265.
[89] Coquery-Vidrovitch C., 1993, p. 45.
[90] Coquery-Vidrovitch C., 1993, p. 32. La phrase se poursuit ainsi : « *les conditions de son existence sont des conditions à la fois économiques et politiques (inséparables) d'organisation de la production et des échanges.* ».

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Malgré cela, et corrélativement à ce que nous avons dit, l'urbanisation de Libreville fut très lente[91]. Avant l'indépendance, le pays n'avait que très peu bénéficié d'infrastructures et les grands changements n'intervinrent qu'au milieu des années 1970, à la suite du premier choc pétrolier et des travaux entâmés pour le Congrès de l'OUA en 1977[92]. Parallèlement, la ville s'agrandissait à mesure que l'exode rural croissait[93]. A cette période, trois librevillois sur quatre n'étaient pas nés dans la capitale[94].

Aujourd'hui, Libreville possède toujours le monopole de la puissance politico-administrative. La vigueur de celle-ci se lit aisément dans l'espace urbain puisque sont réunis au sein de la capitale : la présidence de la République et la vice-Présidence, le gouvernement représenté par la Primature, les trois vices-Primatures et la totalité des ministères, mais aussi les deux chambres du Parlement (Sénat et Assemblée nationale) ainsi que les Corps Constitués (Cour constitutionnelle, Conseil Economique et Social et Conseil National de la Communication). Soit la totalité des institutions politiques.

[91] L'urbanisation est un processus spatial, celui par lequel un nombre « relativement » important de personnes se rejoignent dans un espace « relativement » restreint. Cela concerne donc un lieu délimité et défini (même provisoirement). C'est un espace construit, humanisé où des forces convergent, s'affrontent et se mêlent. Par conséquent, c'est donc aussi un processus social (et socialement hiérarchisé). Les conditions de l'urbanisation sont : la possibilité d'un surplus agricole, le commerce et la présence d'un pouvoir politique (administration publique et police).

[92] En deux ans (1976-1978), outre la construction du Centre de conférences, quatre-vingt kilomètres de routes furent percées, le quartier de la gare routière fut complètement transformé tandis que l'on vit disparaître l'ancien ministère des Affaires étrangères ainsi que le vieux marché de Nombakélé. Enfin, du quartier de « Lalala » à l'aéroport, soit tout le long de la route du Bord de mer l'ensemble des quartiers, ainsi que les constructions légères, furent détruits et reconstruits, (*Mémorial du Gabon*, 1986, Tome IV, p. 241).

[93] Alors qu'en 1957 Libreville n'atteignait pas le nombre de 20 000 habitants (exactement 19 113), en 1970 elle en réunissait 80 000. A l'heure actuelle, la capitale rassemblerait près de la moitié de la population totale du Gabon. De combien de pays serait-il possible de dire la même chose ?

[94] Pour avoir une rapide idée de la densification urbaine, remarquons que selon un document des Archives nationales de Libreville (feuilles volantes, côte 1735), en 1935, Libreville comptait 18 quartiers pour seulement 3508 habitants (ce qui correspondait à un quartier pour environ 195 habitants en moyenne), en 1938 pour le même nombre de quartiers, la ville comptait 4858 habitants (soit un quartier pour environ 270 habitants) ; le développement urbain fut tel qu'en 2004 avec un peu moins de 500 000 habitants (460 939 habitants ont été recensés en 1993 dont 105 723 étrangers), Libreville réunissait 110 quartiers répartis dans six arrondissements (ce qui donne une moyenne de 4545 habitants par quartier, avec pour le premier arrondissement : 20 quartiers ; le second : 22 ; le troisième : 16 ; le quatrième : 16 ; le cinquième : 17 et le sixième : 19). Voir à ce sujet l'Annexe I.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

II – Les rencontres initiales et l'ouverture de l'estuaire du Gabon

Il s'agira dans cette partie de montrer à quel point l'estuaire du Gabon était ouvert sur le commerce international et par conséquent, sur l'extérieur, plusieurs siècles avant l'implantation française. Dans le but de mettre en évidence les relations étroites que les Mpongwé nouèrent avec les officiers de Marine de diverses nationalités qui se succédèrent pour faire commerce sur la côte et par suite, de montrer que ceux-ci étaient déjà largement tournés vers l'extérieur de leur territoire et déjà influencés culturellement, nous allons brosser un rapide historique retraçant les relations que les Mpongwé entretinrent avec les diverses nations qui se relayèrent et parfois se cotoyèrent sur la côte. Par la suite, nous verrons dans quelles circonstances l'établissement français s'opéra. Celui-ci fut le résultat d'un acte violent qui se joua au début du XIX^{ème} siècle, et entraîna la signature d'un traité.

1) Les premières rencontres entre les navigateurs européens et les côtiers gabonais.

Tout comme les Kongo et les Vili vivant sur la côte congolaise, les Mpongwé de l'estuaire du Gabon avaient déjà, bien avant la colonisation, « *produit une nouvelle culture qui intégrait les rapports occidentaux* »[95].

Dans une perspective de longue durée, nous allons donc tenter de faire apparaître à travers les changements culturels et les influences extérieures, les modifications qui s'étaient déjà opérées sur la côte gabonaise avant que les Français ne s'installent. En effet, il nous faut savoir qu'avant eux, les Mpongwé demeurèrent en contact durant plusieurs siècles avec les Portugais, puis de longues décennies avec les Hollandais et les Anglais.

Ainsi, dès le XV^{ème} siècle, les Mpongwé purent intégrer des traits de culture européenne et les réutiliser dans le commerce, afin, en outre, de parachever leur suprématie face aux populations voisines.

Avant que les Portugais ne rencontrent les Ndiwa sur l'estuaire gabonais en 1471, nous ne savions que peu de choses sur les populations côtières de cette région[96].

---

[95] Bazenguissa-Ganga R., 1997, p. 9.

[96] Dans sa biographie, Léon Augé décrit la faculté qu'auraient certaines « peuplades » du Gabon à courir et à marcher sur l'eau, ce qui : « *accréditerait la thèse selon laquelle le clan Ndiwa de la tribu Mpongwè aurait émergé de l'Estuaire, précisément du lit de ce fleuve appelé autrefois Arongo, où ils étaient blottis, pour se*

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

Pendant un siècle environ ces premiers régnèrent sur le commerce de cette zone territoriale et furent les uniques contacts des Ndiwa. C'est ainsi qu'en 1578, Duarte Lopez signala dans ses récits une grande activité commerciale dans la « Rivière de Gabam » où il était possible de se procurer de l'ivoire, du miel, de l'huile de palme, de l'or et des esclaves. Malgré leur volonté de conserver le monopole, les Portugais se firent surpasser à l'aube du XVII^{ème} siècle par la flotte hollandaise qui se positionna sur les sites de commerce du Gabon (estuaire) et du Cap-Lopez (au sud). Les Hollandais tentèrent d'acquérir des esclaves mais l'estuaire se révéla être un fournisseur médiocre ; de plus, il s'avéra que les autochtones achetaient eux-mêmes des esclaves aux Hollandais[97]. Toutefois, les rapports entre Ndiwa et Hollandais devinrent rapidement conflictuels jusqu'à l'envoi d'une expédition Ndiwa contre le fort hollandais construit sur une île de l'embouchure du Muni qu'ils saccagèrent en 1600.
Malgré tout, dans les années 1650, outre des esclaves, les Hollandais vendaient aux Ndiwa différentes marchandises telles que des vêtements européens, des couteaux, des armes, de l'alcool, des bijoux, du fer et du cuivre[98].

Les Français quant à eux commencèrent à visiter le Gabon vers 1515. Plus tard, en 1701, ils tentèrent d'établir une base commerciale dans les environs de Corisco, mais les Hollandais, veillant à leurs intérêts, ne les laissèrent pas s'installer. Enfin, Fleuriot de Langle indiqua qu'en 1765 les Français disposèrent d'établissements sur la côte mais que ceux-ci tombèrent à l'abandon après 1789[99].

Par conséquent, à la fin du XVII^{ème} siècle, la situation sur les bords de l'estuaire avait déjà été profondément modifiée. Le commerce avait fait évoluer les structures économiques et sociales. Ainsi, alors que les esclaves servaient à transporter les marchandises dans la baie et étaient préposés aux cultures avec les femmes, les côtiers, vêtus à l'européenne, avaient

---

répandre notamment, il y a six cents ans environ, dans cette zone de la sablière, située près de la rivière Otandè, aux environs du Cap Santa-Clara, dans laquelle ils habitaient au côté du clan Aguékaza et des pygmées, appelés aussi négrilles de l'Afrique Equatoriale, Akowa ou Babongo, lesquels font partie du groupe Babenga, dont la langue parlée est Ebongouè. ». Nous pouvons donc relever deux points. D'une part, que le clan Ndiwa (Mpongwé) serait issu du lit du fleuve Arongo, et d'autre part, que les Pygmées auraient aussi peuplé les côtes de l'Estuaire, précisément à « la Sablière », quartier où aujourd'hui sont construites les plus belles maisons des hommes les plus puissants du Gabon (dont l'une de celles du président de la République). Issu de Augé L., 1998, *Ma vie d'homme de l'Afrique équatoriale*, Libreville, coll. Domaine du Savoir, Ed. de l'Institut panafricain d'études et de recherches, p. 51.

[97] M. Brun nota en 1611 : « *Les peuples du Gabon, ne désirent rien d'autre que des esclaves noirs* », (Merlet A., 1990, p. 27).

[98] Le système de troque était déjà particulièrement bien rodé, dès qu'un navire européen mouillait devant un village, les pirogues apparaissaient. Les gabonais montaient à bord du navire pour les salutations et un accueil arrosé puis amorçaient la traite. Préalablement, le commandant du navire devait offrir au chef deux grandes pièces de tissu, deux petites, deux dames-jeannes d'eau-de-vie et vingt-cinq têtes de tabac pour obtenir l'autorisation de traiter. (Deschamps H., 1965, p. 119).

[99] Selon Raponda-Walker A., 2002, p. 52-53.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

adopté des noms hollandais et tendaient vers l'oisiveté. Par ailleurs, certaines maladies telles que la syphilis, la variole et l'alcoolisme firent leur apparition, ce qui porta quelque peu préjudice à la population, de sorte qu'après environ deux siècles de suprématie, l'hégémonie Ndiwa s'éteignit vers 1700.
Ce clan fut alors progressivement remplacé par celui des Agulamba, précédemment situés aux alentours de Kango (à l'intérieur de l'estuaire) ; puis, un siècle et demi plus tard, par les Assiga lorsque Ré-Mboko, père du Roi Denis Rapontchombo étendit ses relations commerciales avec Sao-Tomé en vue d'amplifier la Traite.

C'est ainsi qu'au milieu du XVIII^{ème} siècle, soit au moment du développement intensif de la Traite, se croisaient au large de l'estuaire des navires français, anglais, espagnols, hollandais, mais aussi danois et américains. De fait, jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle, le système commercial se basa principalement sur l'exportation d'esclaves (environ quatre milles par an) et de quelques marchandises telles que l'ivoire et le miel. L'hégémonie commerciale resta quant à elle luso-espagnole. Par la suite, les marchandises anglaises prirent l'ascendant (et d'autant plus sur les françaises) car celles-ci étaient variées, mieux adaptées et surtout meilleur marché. Cependant, malgré le développement des échanges, un bémol doit être évoqué sur l'ampleur de ceux-ci par rapport à d'autres côtes africaines, dans la mesure où le Gabon se situait dans un « angle mort » des routes maritimes, que le territoire était insalubre et que ses esclaves n'étaient que faiblement appréciés aux Antilles.

En conséquence, les divers clans Mpongwé qui se succédèrent sur ce qui devint la côte librevilloise avaient déjà un long passé d'échanges avec les européens. C'est pourquoi, lorsque E. Bouët-Willaumez débarqua au Gabon à son premier voyage celui-ci fut si surpris de constater les syncrétismes culturels. Ainsi, tandis que la rive droite était fréquentée par les Anglais, la rive gauche était « *occupée par une population éminemment française de langage, de mœurs, d'habitudes et de sentiments* » avec « *un degré de civilisation qui étonne…On dirait une colonie de noirs libres français* »[100]. De sorte que la France pouvait « *tirer parti de l'influence de vieille date que nous possédons sur ces braves gens* »[101] afin d'établir une factorerie. Nous verrons que ses actes dépassèrent ses projets.

Ainsi, lorsque le commandant E. Bouët-Willaumez parvint sur les côtes gabonaises, celui-ci trouva les esprits fermement tendus vers l'extérieur et préparés à participer à divers

[100] Deschamps H., 1965, p. 291.
[101] Idem.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

projets avec les européens, voire même à effectuer des alliances. Devant cette acculturation et la facilité avec laquelle les Mpongwé interagissaient avec les diverses nationalités, l'on vit grandir en France l'intérêt pour cet espace côtier qui pouvait également s'avérer devenir une voie de pénétration vers l'intérieur du territoire.

2) La raison clé de l'établissement français

A présent, nous allons tenter d'établir le fait que le moment primordial de constitution des relations entre Mpongwé et Français se joua à travers un épisode datant du début du XIX^{ème} siècle. Cet événement déclencheur, violent, mit en contact un chef Mpongwé et un officier de la Marine française, soit les deux éléments qui composèrent la relation coloniale durant près d'un siècle. Ce fut aussi symboliquement le moment où l'extérieur, soit très exactement celui qui occupa le statut du futur colon, s'imposa.
Cet épisode fut l'une des raisons pour lesquelles la France décida d'envoyer un navire sur les côtes de l'estuaire gabonais, afin de mettre un terme aux pillages survenus contre plusieurs navires français. En effet, à la fin des années 1830, la France comptabilisait six pillages de navires. Ce fut donc conjointement dans le but de récupérer les biens volés et de mettre de l'ordre dans ces eaux que la Marine envoya E. Bouët-Willaumez régler ces litiges.

Le principal acteur de ces pillages fut le chef Kringer, ce dernier, frère cadet de Quaben, commença par piller la « Jeune Emilie » en juin 1837, puis quelques mois plus tard, aidé par les gens de son village, ce fut au tour du « Jeune Frédéric » tandis que d'autres pillages suivirent[102]. Dès la divulgation de ces actes de piraterie, le ministère de la Marine exigea un châtiment exemplaire. Ainsi, afin de punir les responsables de ces exactions et de protéger le commerce de la région, la Marine royale et E. Bouët-Willaumez en son nom propre promirent aux armateurs lésés par ces vols d'obtenir réparation. C'est à cette occasion que ce dernier demanda le 1er août 1838 au ministre si « *dans le cas où nous en verrions la possibilité et la nécessité, ne sera-t-il pas loisible d'entâmer un traité de commerce avec le chef de Boni à l'instar des anglais ?* »[103] et qu'une réponse favorable fut reçue.

La *Malouine* appareilla donc avec plusieurs instructions ; tout d'abord, sanctionner les responsables des pillages des navires français, mais aussi et parallèlement, procéder à une

[102] Comme en novembre 1838 où le « Trarza » fut pillé par Manuel, le fils de Kringer, et des gens de Rassondji.
[103] M'Bokolo E., 1981, p. 36.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

exploration commerciale, réprimer les négriers, et hypothétiquement conclure des traités de commerce avec les chefs africains.

C'est ainsi que dans le but de régler la question des pillages, sans lancer d'offensives contre les chefs Mpongwé, ce qui aurait pu être dangereux pour la perpétuation du commerce sur cette côte, E. Bouët-Willaumez décida de conclure une alliance avec le Roi Denis, le plus puissant des chefs et des courtiers Mpongwé[104]. En signant cette alliance, le premier rapprochement était effectué, ce qui par conséquent lança la dynamique attachant la France au Gabon. De la même manière, dans l'estuaire « *aussi bien parmi les Mpongwé que dans les autres groupes ethniques, les événements furent considérés comme le tournant fondamental, comme la principale origine de l'établissement français.* »[105].

Alors, afin de rétablir la confiance des Français envers les chefs Mpongwé et de préserver le commerce sur la côte, le Roi Denis se fit médiateur pour obtenir le règlement des dommages causés par Kringer.

De sorte qu'au lieu de tenter une action militaire contre les pillards, la France passa par un allié diplomatique indigène, le roi Denis. Il fut décidé de taxer les fautifs. Denis arriva donc auprès des chefs de la rive droite avec cette nouvelle relativement rassurante pour eux, mais aussi une lourde facture. C'est ainsi que le 2 mars 1839, lors d'une réunion chez Will Glass, tous les chefs Mpongwé accusant Kringer de compromettre le commerce de l'estuaire et l'honneur Mpongwé, tinrent un long palabre au cours duquel un consensus fut finalement établi. Chaque chef s'engageait à payer une partie de cette dette. Denis se porta garant pour les autres chefs. Ce dernier envoya par ses propres pirogues les premières marchandises destinées à rembourser les Français. Toutefois, dans un premier temps, il ne fut réuni qu'un dixième de ce qu'avait exigé les Français ; ceux-ci, exaspérés, finirent malgré tout par accepter un paiement différé afin de ne pas compromettre l'alliance passée avec le Roi Denis.

En dernière instance, il nous faut remarquer que les cibles de ces pillages ne furent peut-être pas le fruit du hasard. En effet, aux environs de 1800 le père de Kringer, le chef Re-Vigne, avait été abattu au cours d'une altercation par le capitaine français Dandeau. Il est

[104] En 1856, en marge d'un tableau de l'administration française concernant les chefs, il fut noté : « *le terme de « Roi » désigne un chef de clan. Celui de « Chef » (ou « Prince ») un chef de lignage* » (M'Bokolo E., 1981, p. 146). Par ailleurs, selon Deschamps H. (1965 : 333) ce furent les marins européens du XV^{ème} au XVIII^{ème} qui nommèrent ces personnages des Rois. Ceux-ci formaient une autorité sur laquelle il était commode de s'appuyer pour les transactions commerciale. En langue Mpongwé, ils sont désignés par le terme « oga ».
[105] M'Bokolo E., 1981, p. 33.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

donc possible d'émettre l'hypothèse que ce serait par représailles que Kringer attaquait les navires français[106]. Par conséquent, nous pourrions dire que l'implantation française serait la conséquence d'un « meurtre primordial », celui d'un chef gabonais par un capitaine de vaisseau français.

[106] Prenant à chaque fois plusieurs otages pour être sûr d'obtenir ses biens, et multipliant les ruses comme celle d'exiger de la part d'un capitaine qu'il était en train de dépouiller de rédiger un certificat « de bonne conduite » à son nom afin qu'il puisse le présenter au prochain capitaine qu'il croiserait dans son mouillage.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

III – Les débuts de l'établissement français

Au cours de cette partie nous verrons combien les officiers de la Marine française durent lutter pour faire vivre le premier poste nommé Fort d'Aumale, puis dans quelle mesure leur volonté permit au comptoir de rester dans le giron français.
La décrépitude du poste fut telle que les quelques dizaines d'officiers de la Station qui y sejournèrent ne firent que survivre durant de longues années de pénurie. L'établissement du « village de liberté » baptisé Libreville apporta de la main-d'œuvre et un certain dynamisme au sein du comptoir, mais celui-ci fut d'assez courte durée. Par la suite, comme rien n'était produit, tout dut être importé, des clous jusqu'aux vêtements.
Nous distinguerons par la suite les effets de cette démarche.

1) Les difficultés du poste français

Nous montrerons qu'au regard de la misère du poste, il fallut une volonté éminemment politique (plus celle de quelques missionnaires) pour le conserver, l'entretenir et enfin décider d'y construire un village de liberté qui, selon ses fondateurs, aurait permis de donner l'exemple aux populations voisines, et développer le comptoir.
A travers la chronologie de l'établissement du poste français, de ses difficultés, puis de ce que l'on nomma « Libreville », nous constaterons que tout ce qui fut construit sur ce comptoir était issu de l'extérieur, jusqu'à la main d'œuvre nécessaire. Dans le même temps, les Mpongwé entrèrent dans une phase de déclin, à tous les niveaux.

Grâce à la signature d'une convention avec le roi Denis, il put être installé sur ses terres un dépôt de charbon dans le but de ravitailler les navires français. Toutefois, lorsque la Marine lui fit part de son désir d'aménager un poste sur la côte, Denis ne fut pas très enclin à le laisser construire sur l'un de ses terrains, notamment en raison de la perpétuation de son trafic d'esclaves. Se souvenant que les Blancs supportaient mieux la rive droite, du désir de revanche somme toute inassouvi de E. Bouët-Willaumez contre les pillards de la rive droite et des bonnes dispositions du roi Louis, Denis indiqua au commandant que ce dernier serait prêt

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

à signer une convention et à mettre à leur disposition une bande de terre[107]. Cette idée parut d'autant plus stratégique aux français que les anglophones étaient déjà bien implantés à Glass. Par conséquent, E. Bouët-Willaumez conclut le 18 mars 1842 un traité avec le roi Louis à l'intérieur duquel celui-ci déclara céder un emplacement pour la construction d'un poste[108].

Un an plus tard, le 3 septembre 1843, le premier poste du Gabon fut inauguré sur l'emplacement cédé par Louis ; il prit le nom de Fort d'Aumale, du nom du plus jeune fils du Roi Louis-Philippe, le duc d'Aumale. Situé sur une petite hauteur, le Fort faisait face à la mer, celui-ci se présentait comme *« un carré palissadé avec quatre bastions aux angles, chacun portant un canon de trente »*[109] par ailleurs, « *quatre baraquements abritent le logement des marins français, celui de leurs auxiliaires sénégalais, l'infirmerie et le magasin de vivres et de marchandises. Ils convergent en diagonale vers la poudrière, placée au centre, sur laquelle flotte le drapeau (...)* »[110]. Pour E. Bouët-Willaumez ce Fort devait permettre aux navires français de se ravitailler, d'être réparés, mais aussi de lutter plus efficacement contre la Traite, de créer des activités agricoles et surtout de devenir un « foyer de civilisation ». Ainsi, dès l'origine de l'établissement l'on vit pointer l'idée d'un centre de culture française qui pourrait interagir avec les populations voisines et rayonner dans la région.

Néanmoins, ce poste restait très sommaire, il était « *cerné de marais, donc insalubre, malsain et exigu, et de médiocre position stratégique* »[111]. C'est pourquoi le Génie projeta d'établir un nouvel établissement entre les villages de Louis et Glass, sur le quartier du « Plateau »[112]. Ce ne fut toutefois qu'en 1846 que Bouët-Wilaumez, promu commandant de la Division navale, prit la décision de transférer le Fort et de bâtir un établissement définitif grâce au « don » de terrain du roi Quaben.

---

[107] « *Quelle tête vont faire Quaben et Kringer, dit-il en riant, quand ils verront le pavillon français flotter presque sur leur fief !* », M'Bokolo E., 1976, p. 62. Par ailleurs, E. Bouët-Willaumez avait dénoncé les « marigots pestilentiels » de la rive gauche et avait déjà pensé aux collines ventilées de la rive Nord (Deschamps H., 1965, p. 295).

[108] Voir Annexe II pour le texte du traité. Celui-ci fut encore une fois conclu avant les décisions prises en France puisque ce ne fut que le 29 décembre 1842 que le roi de France accorda par ordonnance un crédit extraordinaire, sans vote de la Chambre, de 35 000 francs pour la création d'un comptoir au Gabon (Deschamps H., 1965, p. 294).

[109] Merlet A., 1990, p. 69. Celui-ci était situé sur l'emplacement de l'actuelle cathédrale de Libreville.

[110] Idem, p. 71.

[111] Ibid., p. 81. Par ailleurs, en 1845 il n'était composé que de soixante habitants dont dix blancs.

[112] Selon Deschamps H., l'emplacement du gouvernement actuel était un lieu de culture qu'on appelait « Gopila Anto » qui signifiait « d'où viennent les femmes » et qui fut transcrit par « Plateau » par les Français (1965, p. 122). Par ailleurs, à ce moment, dans la mesure où « *la propriété territoriale proprement dite n'existant pas au Gabon, il va être examiné si le gouvernement français, en se faisant concéder par ces chefs leurs droits de souveraineté, n'a pas acquis en même temps et implicitement tous leurs droits de propriété sur les deux rives.* », (Idem, p. 309).

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

Celui-ci fut donc édifié après de maints et laborieux efforts. Le Fort comprit un corps de logis à étage, deux magasins, une poudrière, un débarcadère et plusieurs hangars. Ce changement ne permit pourtant pas de vivre dans de meilleures conditions.

Ainsi, c'est avec beaucoup de retard et dans la douleur, que le nouveau poste du « Plateau » fut installé dans ce qui, en 1849, était devenu le Comptoir du Gabon[113].
Celui-ci avait été construit par les équipages de la Station, mais aussi par des esclaves que les Français avaient dû acheter en raison du prix exorbitant que demandait la main d'œuvre locale. Auparavant, les français s'étaient adressés à l'administration basée au Sénégal pour pallier au manque de main d'œuvre ; cependant, celle-ci ne pouvant satisfaire à ces demandes « *ne trouvait rien de mieux que l'envoi de prisonniers et de condamnés* »[114]. Le recrutement apparut durant toute cette période comme l'un des problèmes majeurs ; à ce sujet E. Bouët-Willaumez écrivit en décembre 1855 : « *Malgré tout mon désir de les voir remplacés et même d'en avoir plus, je préfère n'en pas recevoir du tout que d'avoir une lèpre pareille dans le détachement. Pour favoriser le développement d'une colonie naissante, il ne faut pas en faire un bagne* »[115]. Tandis que M. Sourdeaux disait de ces agents qu'ils étaient « *le rebus du rebus, l'écume de l'écume de Gorée et de Saint-Louis* »[116].

Par ailleurs, cette année de construction, 1846, resta celle du « *dénuement absolu* » pour le capitaine Montagniès de la Roque[117]. Les conditions furent à tel point lamentables qu'elles décimèrent le peu de personnel militaire et civil présent. De plus, ceux-ci, peu nombreux apparurent comme « *socialement mal composé et venu là souvent contre son gré* »[118]. L'année suivante la situation empira, le commandant Brisset nota dans son rapport : « *Nous ne possédons pas une feuille de tabac, pas de savon, pas de tissus, rien enfin de ce qui sert à solder les militaires et les ouvriers qui n'ont rien touché depuis plusieurs mois ; les employés même se trouvent dans la nécessité de se défaire de leur linge pour se procurer quelques poules* »[119]. Ainsi, E. Bouët-Willaumez le surnomma « *le malheureux comptoir* »[120], au sein duquel les hommes étaient à bout et les vols constants.

[113] La Révolution de 1848 en France eut donc raison du nom de « Fort d'Aumale ».
[114] M'Bokolo E., 1981, p. 87.
[115] Idem, p. 235.
[116] Deschamps H., 1965, p. 93.
[117] M'Bokolo E., 1981, p. 81.
[118] Idem, p. 82.
[119] Ibid., p. 83. Rappelons ici que c'est au même moment que les premières velléités concernant la création d'un village de liberté apparurent.
[120] Deschamps H., 1965, p. 321.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

En outre, la faiblesse de la population restait problématique. En effet, les villages alentours ne rassemblaient pas plus de deux cents individus et le comptoir regroupait globalement entre dix milles et douze milles personnes (dont trois milles Mpongwé en 1850)[121]. Ce sous-peuplement était causé par la diffusion de maladies vénériennes, l'alcoolisme ou encore la mortalité infantile élevée. Par ailleurs, la prostitution, relativement courante, et liée aux problèmes précédents, était alimentée par la grande proportion de jeunes hommes dépourvus de femme en raison du prix excessif de la dot, ce qui conduisait selon le missionnaire américain Wilson à une « *immoralité sans bornes* »[122].
Par ailleurs, un nouveau problème se fit jour ; en effet, la rotation rapide des commandants sans expérience provoqua de sérieuses méprises non seulement dans le projet politique mais aussi dans les rapports avec les chefs locaux[123]. Ainsi, selon E. Bouët-Willaumez « *de jeunes officiers d'infanterie pleins de présomption, (…) agissent comme de petits vice-rois, maltraitent les populations et les exaspèrent* »[124].

Nonobstant, après dix laborieuses années, le capitaine Vignon, nouveau commandant du Gabon décrivit ainsi le Comptoir : « *Le poste est à vingt-cinq mètres au-dessus du niveau de la mer, il est entouré de plusieurs ruisseaux d'eau excellente. […]. Le fort est entouré d'une palissade de cent mètres de côté avec une batterie de six pièces de gros calibre donnant sur la mer. On arrive au poste par deux rampes bordées d'arbres (…). Le poste se compose*

[121] Quant au personnel du Fort, celui-ci équivalait à 56 en 1845, 187 en 1847 (soit au moment des travaux), 57 en 1852 et enfin à 81 plus quatre missionnaires en 1848, (Deschamps H., 1965, p. 93).
[122] M'Bokolo E., 1981, p. 223. Nous pouvons étayer ceci par un extrait d'observations rédigé par le capitaine de frégate Gabet lors de son voyage sur *Le Mercure* du 23 janvier au 31 mai 1849 : « *(…) la prostitution est une chose si naturelle que les pères, mères, maris, etc., exercent cette industrie de laquelle résultent des maladies affreuses pour qui a le malheur de succomber à la tentation. Les habitants d'un naturel doux mais enclin à tous les vices prennent des Européens tous leurs travers et défauts, n'exercent à peu près aucune industrie et ne cultivent la terre que pour en obtenir les objets qui leur sont utiles et faire quelques échanges pour se procurer les moyens de s'abrutir par l'abus des boissons empoisonnées que la civilisation leur porte comme moyen d'arriver à une prompte moralisation.* » (M'Bokolo E., 1981, p. 283) ; ou encore par ce qu'écrit D. K. Patterson: « *He [a Rhode island merchant] observed that sailors bargained with and paid the husband, who later gave the woman a portion of the fee. Prostitution, in short, had long been a fact of life in the River and was a lucrative supplement to the trade in ivory, dyewood, and slaves*." (1975, p. 229). Puis, G. Balandier (1981 : 264-265) écrivit à ce sujet : « *Les archives témoignent quant à cette tradition : en 1918, un rapport précise que sur « 935 femmes indigènes, mariées ou en âge de l'être, plus de quatre cents restent en quelque sorte vouées au célibat » et que, parmi ces dernières, « 65 vivent maritalement avec des Européens cependant qu'une centaine vivent réellement de la prostitution».* » Enfin, Léon Mba rapporta à son tour en 1929 que « *Les Pongouès du Gabon (…) n'élèvent pas leurs filles pour le mariage mais pour le concubinage préalable avec les Blancs et les gens de leur suite. Ce n'est que plus tard, lorsqu'elle a perdu toute jeunesse que la gabonaise s'unit à un homme de sa race.* » (2002, p. 114). C'est ainsi qu'un ministre d'Etat et député de la région de l'Estuaire put déclarer au cours d'un cocktail (relativement arrosé) : « *Je suis le fils d'une pute Myènè et d'un colon* ». Communication personnelle lors d'un entretien (Libreville, novembre 2004).
[123] Le comptoir a en effet vu la succession de quatorze commandants en quinze ans (dont Brisset et Vignon qui ont effectué deux ans chacun), (Deschamps H., 1965, p. 93).
[124] Deschamps H., 1965, p. 321.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

de deux pavillons en maçonnerie à un étage, faisant face à la mer et séparés par une rue de six mètres de largeur. L'un de ces pavillons sert de logements au commandant, aux officiers et employés des divers services, l'autre, d'hôpital et de caserne aux troupes noires de la garnison. En dehors du poste se trouvent les dépendances du génie, le logement des sœurs de la communauté de Castres, le parc au bœuf, et un beau et vaste jardin (…). Du côté opposé au jardin du poste, se trouvent les établissements de la Station, consistant en plusieurs barracons servant de magasins, le parc aux bestiaux et un grand jardin arrosé par deux ruisseaux. »[125].
Ainsi, en une décennie, la volonté des officiers de la Station permit au comptoir de subvenir à ses besoins et de subsister. Progressivement, le comptoir prit forme, la structure administrative se maintint, des terrains furent défrichés, on construisit quelques routes praticables et l'on essaya de faire disparaître les signes de la misère des années 1850. L'une des grandes directives qui permit ce rehaussement fut la décision de faire venir directement de France la totalité de l'approvisionnement du comptoir (vivres, matériels, etc.). De sorte que « le Gabon » devint enfin une petite ville coloniale d'environ mille cinq cents personnes mais qui dépendit de la France jusqu'au régime alimentaire[126].
De fait, malgré les difficultés et « *à la stupéfaction profonde des Gabonais* »[127], Libreville s'aménagea. Les nouveaux colons du village de Libreville reçurent avec plaisir les rations du poste et acceptèrent, sous la pression du Père Bessieux, de contracter des mariages[128].

Pourtant, malgré cette accalmie, peu avant les années 1870, la situation se dégrada à nouveau de sorte que la France, pensa véritablement à se désengager totalement du Gabon. En effet, suite aux conséquences de la guerre de 1870, celle-ci songea à échanger le Gabon contre la Gambie anglaise. Les arguments ne manquèrent pas au ministère : selon ce dernier l'établissement était insalubre, éloigné des routes de grande navigation, les bénéfices de son commerce insignifiant, et les négriers avaient disparu ; par conséquent, elle ne voyait que peu d'intérêt à conserver un refuge que la flotte n'utilisait plus. Par ailleurs, même si les effectifs militaires et administratifs avait été ramené à leur plus bas niveau depuis la fondation de l'établissement (soit une cinquantaine d'hommes), les dépenses pour le personnel avaient augmenté et il ne restait plus assez de financement pour le matériel.

[125] Merlet A., 1990, p. 84. Notons que nous pouvons replacer cette description faite en 1856 sur l'emplacement exact de l'espace occupé par l'actuel palais présidentiel.
[126] L'effectif des rationnaires s'élevait en 1859 à 1500 personnes, soit 1234 pour la Division navale basée au Gabon, plus 180 Noirs et 96 européens pour l'ensemble des comptoirs, (M'Bokolo E., 1981, p. 253).
[127] M'Bokolo E., 1981, p. 131.
[128] Voir en Annexe III le croquis du comptoir en 1850.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Ainsi, les conditions se détériorèrent à nouveau, à l'image du délabrement rapide des bâtiments dans les conditions climatiques équatoriales. C'est pourquoi, dans un premier temps, il y eut des instructions contre l'expansion territoriale (qui ne furent pas suivies sur place puisque de nouveaux traités furent signés sans engager financièrement la France) jusqu'à ce qu'en juillet 1873, le ministère fisse étudier les conséquences d'une évacuation du comptoir.

Malgré cela, et assez paradoxalement aux vues de leurs positions respectives, la principale résistance à l'abandon de l'établissement vint des missionnaires et des commerçants[129]. C'est ainsi que Mac Mahon, sensible aux arguments du Père Bessieux, se résigna à conserver le comptoir.

2) La fondation de Libreville

Si le comptoir put subsister, ce fut aussi en partie grâce au village de liberté créé sous l'impulsion de E. Bouët-Willaumez. Non pas que ce village se développa réellement, mais sa création donna au comptoir une raison de demeurer et de se pérenniser, une raison politique et, tout au moins dans l'idée, humaniste.

Le projet de créer un village de liberté fut rendu possible grâce à un groupe d'esclaves libéré d'un navire brésilien. En effet, bien que l'escadre française ne déploya que peu d'ardeur dans la poursuite des négriers[130], en 1846, le vapeur militaire *L'Australie* commandé par Le Gallic de Kerigouet arraisonna au large de Loango un trois mâts en très mauvais état, sans

[129] Abandonné par la Marine, le Fort d'Aumale (ainsi que les terrains qui l'entouraient) avait été remis à la Mission catholique Sainte-Marie en 1852. Mais c'est en 1844 qu'arrivèrent les premiers Pères, Mgr Bessieux, et le frère Grégoire. Malgré tous ses efforts, le Père Bessieux fut parfois découragé de la situation à l'image de ce qu'il écrivit au colonel Parent en 1850 : « *J'ai suspendu mes visites au plateau…, ne voyant pas la possibilité de faire un village chrétien…On établissait le communisme et Libreville était un village de femmes de mauvaise vie…* » (Deschamps H., 1965, p. 318). Toutefois, ce dernier, avisé par l'Amiral commandant l'escadre de l'Atlantique (sur des ordres reçus de Paris) d'avoir à quitter le Gabon, s'y refusa énergiquement : « *Nous sommes ici, dit-il, à une porte ; d'une année à l'autre elle peut s'ouvrir sur un immense continent* » (Raponda-Walker A., 2002, p. 72).

[130] Denise Bouche écrit dans une note de son ouvrage (1968 : 56) : « *Sur le soin pris par la croisière française pour ne pas se trouver sur le chemin des bateaux négriers voir (…).* » .

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

pavillon, ni papiers, ni capitaine, nommé *L'Elizia* (ou *Ilizia*)[131]. A bord étaient parqués 272 esclaves couverts de gale. Les 261 survivants furent débarqués à Gorée le 2 juillet 1846[132].
A la vue de ces indigents, les Signares (dames métisses de Gorée) offrirent de les nourrir et de les vêtir à leurs dépens ; toutefois, selon une loi datée du 4 mars 1831 « *si les esclaves repris étaient déclarés libres, ils devaient rester, pendant sept ans, au service de l'Etat, comme engagés* »[133]. Ce en quoi, il appartenait au ministre de la Marine de statuer sur le sort des libérés de *l'Elizia*. En conséquence, le commandant de la division navale des côtes occidentales d'Afrique, le contre-amiral Montagniès de la Roque et le gouverneur du Sénégal proposèrent l'envoi des libérés au Gabon. Le 27 avril 1847, le ministre de la Marine approuva ce projet, déclarant : « *Je persiste à croire que la destination du Gabon est celle qui convient de donner aux Noirs provenant de l'Ilizia, de préférence au Sénégal et à Gorée où les moyens de se procurer des travailleurs ne manquent pas. Il faut que nous réunissions dans notre nouvel établissement une population en quelque sorte à nous par son origine et par les conditions de sa résidence, que nous fournissions à l'autorité locale des travailleurs acclimatés, que nous donnions à la population indigène l'exemple d'Africains adonnés à un travail régulier et se façonnant à nos usages* »[134].
Comme nous l'avons vu, et contrairement à d'autres territoires, le comptoir du Gabon manquait de main d'œuvre ; en outre, les femmes gabonaises étant « incapables » selon les autorités coloniales de piler le mil, il fut décidé d'en faire venir du Sénégal. De son côté, le commandant du poste du Gabon prévit pour ces esclaves libérés des aménagements rendant « la surveillance facile » afin de « prévenir les évasions »[135].

Ainsi, le village fut établi à proximité du Fort d'Aumale. Deux raisons principales fondèrent ce choix. D'une part, celui-ci devait être assez près du poste pour que ses habitants puissent être réquisitionnés rapidement ; d'autre part, il était ainsi possible que le village soit protégé par les militaires français. Par conséquent, un an après la construction du nouveau poste, alors que celui-ci était exsangue, un premier contingent d'anciens esclaves fut

[131] Selon E. M'Bokolo (1981 : 130) *L'Elizia* aurait été spécialisé dans le trafic d'esclaves entre Loango et le Brésil, pays où il était armé.
[132] Les 261 esclaves étaient répartis comme suivant : quarante hommes de 20 à 25 ans, quarante-neuf hommes de 18 à 20 ans, cinquante jeunes hommes de 10 à 14 ans ; quarante-neuf enfants de 8 à 10 ans ; vingt-six femmes de 14 à 16 ans et quarante-sept jeunes filles de 8 à 12 ans (M'Bokolo E., 1981, p. 248). Seuls deux hommes de l'équipage brésilien tentant de s'enfuir furent capturés. Notons que selon Merlet (1990 : 89) seulement 176 survivants arrivèrent à l'hôpital de Gorée (88 hommes, 46 femmes, et 42 enfants) ; toutefois, ces chiffres sont les plus bas recensés. Enfin, selon H. Deschamps (1965 : 311) 450 noirs avaient été embarqués au départ du négrier.
[133] Bouche D., 1968, p. 48.
[134] Idem.
[135] Voir le croquis du village en Annexe IV.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

envoyé sur le comptoir afin qu'ils forment « *le noyau d'une population française façonnée aux mœurs, à la religion et au langage [français]* »[136], mais aussi dans le but d'obtenir de nouveaux bras pour l'atelier d'outillage ou la lingerie. Il fut donc prescrit de faire élever des maisons en rotin près du Fort.

C'est ainsi que le 19 mars 1847, Montagniès de la Roque embarqua trente « Noirs » provenant de *l'Elizia*, les seuls en assez bonne santé pour être susceptibles de rejoindre le Gabon. A leur arrivée en avril, les vingt-huit survivants furent partagés en deux escouades, l'une préposée aux soins infirmiers et au canotage sur la corvette Hôpital *L'Adour*, l'autre à terre employée à la garde du troupeau et à l'entretien d'un jardin[137]. Il leur fut attribué un grand enclos sur le Plateau où « *par goût* » ils vivèrent séparés des « *naturels et des sénégalais* »[138].

De ce fait, sur le comptoir, diverses populations coexistèrent : les clans Mpongwé, les officiers français, les Kroumens sénégalais, les commerçants anglais et allemands, les missionnaires, puis arrivèrent les esclaves libérés baptisés les Loango (même si leur origine reste floue). De sorte qu'hormis les courtiers Mpongwé et leurs familles représentant une minorité, tout le reste de ce petit territoire était occupé par des agents extérieurs.

Deux ans plus tard, E. Bouët-Willaumez (rappelé à la tête de la Division navale en octobre 1848) s'attacha à réorganiser le comptoir du Gabon et projeta de faire venir à cet endroit un nouveau contingent de libérés de *L'Elizia*. C'est ainsi que le 18 juillet 1849, il écrivit au « citoyen ministre » son intention de fonder « *un village chrétien et français, auquel il donnait le nom significatif de « Libreville »* »[139]. Ce dernier conféra à ce projet un caractère éminemment politique, puisqu'il s'agissait pour lui de réaliser avec les Loango « *un village chrétien et français […] pour répandre autant que possible les idées chrétiennes et françaises sur les rives du Gabon* »[140]. Cette fois, il fut donc clairement question de fonder ce que l'on nomma plus tard un « village de liberté », là où étaient déjà installés les premiers libérés de *L'Elizia*[141].

---

[136] M'Bokolo E., 1981, 130.
[137] Tous se devaient en outre d'aider au périlleux travail d'embarquement et de débarquement des vivres. Vivant dans une grande case commune, ils disposaient d'un jardin.
[138] Deschamps H., 1965, p .317.
[139] Bouche D., 1968, p. 50.
[140] M'Bokolo E., 1981, p. 131.
[141] Léon Mba écrit à ce propos (2002 : 115) : « *On installa ces libérés sur un des mamelons qui forment le quartier actuel du plateau et le gouvernement colonial de l'époque, imbu des idées saint-simoniennes alors en*

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

L'expression « village de liberté », apparue en 1887 au Soudan, désignait « *une agglomération de captifs libérés que l'Administration garde sous son contrôle, au moins temporaire, à la fois pour les défendre contre d'éventuelles tentatives de reprise de leurs anciens maîtres et pour les aider à subvenir à leurs besoins, car, au moment de leur affranchissement, ils sont dans un total dénuement et incapables d'initiatives.* »[142]. Libreville constituait le premier « village de liberté » français[143], établissement d'anciens esclaves libérés par la marine française, aidé et subventionné par l'administration.

Toutefois, pour réaliser ce projet (ou la deuxième partie de ce qui avait déjà été entâmé) l'administration dut retirer une autre partie des libérés de *L'Elizia* des familles de Gorée auxquelles ils avaient finalement été confiés. Les habitants de Gorée ainsi que le procureur de la République considérèrent cette décision comme une déportation. Les libérés, eux-même, après trois ans passés sur place furent peu enclin à quitter une nouvelle situation relativement confortable. Aussi, des incidents eurent lieu à l'embarquement et E. Bouët-Willaumez dut concéder à laisser sur place certains individus qui ne voulurent en aucun cas partir.

Les travaux de construction du village débutèrent en juillet 1849 sur « Montagne Sainte ». Celui-ci disposait de quarante-huit cases, de jardins et d'une rue « de France »[144]. Cependant, un an plus tard, le commandant E. Bouët-Willaumez quitta la Division navale, et M. Penaud, son successeur, montra beaucoup moins d'enthousiasme face au projet. Selon ce dernier, la petite colonie de Libreville n'avait pas réalisé les résultats escomptés. Les habitants ne s'étaient pas occupé des cultures, puisque ce travail était considéré comme « *le lot des*

---

vogue, trouva ingénieux de les constituer en phalanstère, il fallait un nom à cette création : on trouva Libreville, ce qui ne fatigua pas outre mesure l'esprit de l'inventeur. ».

[142] Bouche D., 1968, p. 1. La Société Antiesclavagiste de France donne quant à elle cette définition : « *(...) une réunion d'anciens esclaves d'origines diverses voulant se reconstituer une famille et une nouvelle tribu sous l'influence de la civilisation.* » (Bouche : 202). Notons ici que quatre villages de liberté furent fondés par la « Société Anti-esclavagiste de France », à l'intérieur du territoire gabonais après celui de Libreville. Il s'agissait des Missions : Sainte-Anne du Fernan-Vaz (créé en 1887) ; Sainte-Elisabeth à Saint-Martin des Apindjis (1895) ; Sainte-Thérèse à Franceville (1902) et enfin Saint-Georges à Lambaréné (1903). Dans ces villages de liberté chrétien : « *sur tous les plans, administratif, économique, moral, les chrétiens du village de liberté sont donc dans l'absolue dépendance du missionnaire.* » (Bouche : 234). Bien traités et assurés de ne pas être vendus, les libérés étaient toutefois soumis à un plus dur labeur que les esclaves alentours et surtout à l'apprentissage chrétien ; cette instruction religieuse aura de grandes conséquences sur les modes de vie (notamment concernant la polygamie).

[143] Le tout premier village de liberté, dénommé Freetown, fut quant à lui fondé par les protégés de Granville Sharp et du « *Committee for the Black Poor* » sur la côte de Sierra-Léone, le 10 mai 1787. Tandis qu'après 1905, l'administration (et non les missionnaires) décida de fondre les villages de liberté dans le droit commun et par conséquent, de les faire disparaître.

[144] Deschamps H., 1965, p. 320.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

esclaves », et M. Penaud d'expliquer que les libérés : « *se sont regardés comme des gens du gouvernement auxquels le logement et la nourriture étaient dus* »[145]. En outre, ces anciens esclaves et nouveaux citoyens français élirent un maire, un « *jeune Noir au costume assez recherché* » qui, toujours selon Penaud, « *estime devoir être payé et nourri par le gouvernement uniquement pour surveiller ce qui se passe dans le village* »[146]. Dès lors, afin de stimuler les habitants au travail, le nouveau commandant s'employa à distribuer stratégiquement des cadeaux à certains individus en fonction de leur coopération.

De la sorte, ces anciens esclaves étrangers (Loango), nouveaux français, se comportèrent comme des fonctionnaires, à l'image des Blancs de l'administration et du poste militaire voisin.

En outre, de sérieuses déconvenues survinrent rapidement. En effet, dès le mois d'août 1849, les premiers colons-esclaves libérés employés sur la corvette (au nombre de dix-sept et considérés comme l'élite, qualifiés par Bouët Willaumez d'hommes « *braves, adroits, sérieux* »[147]) se révoltèrent contre les mauvais traitements, mais aussi pour avoir la possibilité d'obtenir des femmes et de posséder des esclaves[148]. Dix d'entre eux désertèrent Libreville et s'installèrent dans l'intérieur de l'estuaire où ils formèrent un nouveau village. Ces derniers terrorisèrent leurs voisins Mpongwé et Séké de la rive droite, les tenant à distance grâce à leurs fusils et ne permettant l'entrée de leur nouveau village qu'à une seule personne à la fois. Au début du mois de septembre, ces rebelles attaquèrent le village de Libreville. Par représailles, Martin, le nouveau commandant du comptoir et Parent, le responsable du village, mobilisèrent quarante-cinq hommes pour mener une expédition punitive. Dans leur fuite, les Loango séditieux perdirent trois hommes et Martin fit incendier toutes les cases, aggravant encore la haine des libérés contre les français et Libreville. Quinze jours plus tard, les Loango tourmentèrent à nouveau le village.

---

[145] Bouche D., 1968, p. 51.

[146] Idem. En effet, M. Mountier, élu le 25 août 1849 (il signa d'une croix), fut le premier maire de Libreville. Il reçu comme attribut de sa fonction : « *un uniforme composé d'une redingote bleue, pantalon en drap à dessous de pied, casquette galonnée d'or et canne* ». Celui-ci eut pour adjoint un dénommé Pilate et fut assisté dans ses fonctions d'un conseil d'administration comprenant des fonctionnaires (en étaient exclus les chefs et notables locaux puisque les agglomérations de Louis et Glass ne faisaient pas partie de Libreville et étaient administrées par leurs propres chefs). Le maire et le conseil d'administration avaient pour fonction d'assurer la surveillance et la police du village. Cependant, assez vite, Mountier se mit en porte-à-faux avec les autorités coloniales car celui-ci estimait que son nouveau titre devait l'empêcher de bêcher la terre et comme nous l'avons dit, s'attendait à être payé et nourri par le gouvernement. Ce pourquoi il fut immédiatement limogé et remplacé par son adjoint Pilate, (informations tirées du *Mémorial du Gabon*, 1986, Tome IV, p. 40).

[147] M'Bokolo E., 1981, p. 131.

[148] Nous pouvons considérer que c'est la majorité d'entre eux, et non la totalité de ces Loango qui se rebellèrent dans la mesure où selon Bouche D. (1968 : 50), le premier contingent qui débarqua était composé de vingt-huit Loango.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Dans le même temps, Libreville tentait péniblement de s'aménager malgré le manque de population (cinquante-deux habitants en 1849[149]) et l'absence de recrutement qui ne permettait pas de développer le village[150]. Par ailleurs, en février 1850, la suppression des rations provoqua de grandes frustrations, de même que les abus de pouvoir finirent par pousser d'autres Loango à abandonner Libreville. Ceux-ci partirent s'installer dans les villages Mpongwé de Louis, Glass ou encore Denis, tandis que d'autres s'embarquèrent sur des navires se livrant à la troque[151]. Par conséquent, dès 1851, le village ne rassembla plus que quarante-six habitants « *dont seuls les femmes, les enfants et les adultes non valides formaient la population permanente* »[152], cependant que les palissades, les cases et les cultures tombèrent en ruines. Enfin, M. Penaud semblait très circonspect sur la capacité de Libreville à devenir une école de liberté et de démocratie ; celui-ci écrivit : « *(...) les habitants sont continuellement sous les yeux et la discipline des commandants du comptoir, plus disposés, parfois, à voir en eux plutôt des gens appartenant à une habitation du gouvernement que des hommes libres (...)* »[153].

Ainsi, les derniers habitants du village de liberté, devenus des « captifs» du commandant du comptoir, tentèrent de se contenter de cette situation en échange de leur « entretien » par l'administration française.

Par la suite, pendant deux ans, les rapports administratifs portant sur la Station du Gabon ne firent plus mention de Libreville. Ce ne fut que durant l'année 1854 que M. Monléon (le successeur de M. Baudin) engagea le commandant du Fort à « *y grouper toutes les personnes qui demandent à s'y établir sous notre domination directe et à les y organiser sous notre autorité à la manière de nos villages de France ou de nos colonies* »[154]. Ce fut donc dans ces conditions que Libreville cessa, en 1854, d'être considérée comme une fondation antiesclavagiste.

De la sorte, l'histoire de ces « Loango » débuta dans leurs villages à plusieurs centaines de kilomètres au sud du comptoir (probablement au Congo), razziés, vendus puis

[149] Selon le *Mémorial du Gabon*, au moment de sa création, Libreville fut composée de vingt-sept hommes, vingt-trois femmes et deux enfants, (1986, Tome IV, p. 40).
[150] Afin de remédier à ce problème, en mai 1852, Baudin avait encore dans l'idée de retourner à Gorée chercher des anciens esclaves libérés de *l'Elizia*, et notamment des femmes pour les « donner » en épouses aux villageois.
[151] Même le maire Moutier « *en principe obligé de résider à Libreville, se fit gardien d'une factorerie commerciale* » (M'Bokolo E., 1981, p.132).
[152] M'Bokolo E., 1981, p. 132.
[153] Bouche D., 1968, p. 52.
[154] Idem, p. 53.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

libérés par les français, les survivants se retrouvèrent à Gorée au Sénégal, puis certains se dirigèrent vers le Gabon afin d'y vivre, d'y être employés et devinrent français. Dit autrement, ces Loango quittèrent de force un lieu non précisément déterminé de la future AEF, firent un détour par le nord de l'Afrique, dans un autre pays étranger qu'était le Sénégal, avant de parvenir au Gabon.

Par ailleurs, dans ce village de « Loango » néo-français, qui eut pour objectif d'être un modèle pour la population locale, les relations entre ces derniers et les officiers français étaient celles d'administrateurs à administrés, d'anciens esclaves devenus salariés à anciens maîtres devenus « patrons » dans une relation dyadique. Et ce, à la différence du village de Gorée où l'objectif était l'assimilation totale. S'établit donc une relation hiérarchique basée sur du travail, des services, des rations, des cadeaux, de la surveillance et de la rébellion.

En conséquence, si les premiers résidents du village, libérés de *l'Elizia*, avaient été considérés comme des « employés », le nouveau contingent débarqua dans le cadre d'une volonté politique qui se voulait aussi philanthropique[155]. De fait, même si la mise en place du village de Libreville présenta un caractère original par rapport aux autres villages de liberté établis à la même époque, nous nous reporterons à ces derniers pour analyser ce type d'établissement d'un point de vue plus général.

En premier lieu, notons le fait qu'au Soudan français, les indigènes libres qualifiaient de « captifs des Blancs » et de « captifs de gouvernement » les habitants des villages de liberté[156]. En outre, certains commandants de cercle utilisaient dans leurs rapports le terme de « village de captifs ». Ces individus avaient pour obligation de séjourner dans le village, d'y travailler et percevaient une ration « à titre de salaire ou de secours »[157].

Par ailleurs, sur toute l'étendue de ce territoire, les villages de liberté étaient désignés sous le nom Bambara de *diambouroubougou*. Le terme *diambourou* désignait un affranchi mais avec une nuance péjorative telle qu'il en résultait un sens équivoque, signifiant à la fois « libéré » et « libertin ». Ainsi, au moment où l'esclave tentait de changer de statut (passant de celui de

[155] Comme le remarque judicieusement Denise Bouche, entre 1847 et 1849, soit entre l'arrivée du premier et du deuxième contingent d'esclaves libérés, avait eu lieu, en France, la Révolution de 1848…

[156] En 1925, la Société des Nations condamna l'institution des villages de liberté et nota : « *(…) Au Soudan français, on les appelait les villages des captifs du gouvernement.* » (Bouche D., 1968, p. 254).

[157] Bouche D., 1968, p. 156.

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

« corps-outil » à celui de « corps-libre ») les hommes libres y percevaient un aspect transgressif, dénotant un rapport sexualisé[158].

En effet, dans ces sociétés islamisées d'Afrique de l'Ouest, le libéré (souvent enfui) était considéré comme un hors-la-loi dans la mesure où, d'une part, il volait son maître (se substituant au capital humain de celui-ci), et d'autre part, il mettait en péril les structures traditionnelles de la société. De sorte que malgré leur « affranchissement » par l'administration française, ces libérés n'obtenaient pas le prestige concédé à un homme libre de naissance.

Ainsi, les termes de « village de captifs », « captifs des Blancs » ou encore « captifs de gouvernement » mettaient toujours en avant le statut d'assujetti, ou encore le fait que la liberté ne leur était finalement pas intégralement accordée, ni du côté des français ni du côté des indigènes libres. Egalement, ces termes exprimaient le rapport ambigu et vertical aux Blancs et à leur gouvernement, comme si celui-ci capturait à son tour l'esclave devenu (presque) sujet afin de le faire travailler pour son propre compte et par conséquent, s'approprier à son tour ce « corps-outil ».

Si nous reprenons l'ensemble des éléments exposés, nous nous apercevons que la séquence d'établissement fut relativement rapide.

En effet, *l'Elizia* fut arraisonné en 1846, un an plus tard l'administration envoya un premier contingent de libérés à proximité du Fort-d'Aumale. En 1849, le village de liberté fut établi, les premières désillusions arrivèrent promptement, tandis que les différents commandants cherchèrent un moyen pour développer le village. Parallèlement, la population et les cultures déclinèrent progressivement, jusqu'à ce qu'en 1854, souffrant de l'insuffisance des moyens mis en œuvre par l'administration et du manque de coopération des Loango, M. Monléon décide d'ouvrir le village à tous, sur le modèle d'une colonie. De sorte que, seulement sept années s'écoulèrent entre l'installation des premiers esclaves libérés et sa « reconversion » en colonie.

Nous pouvons donc dire que Libreville, telle que nous la connaissons aujourd'hui, a été créée grâce à des esclaves étrangers libérés et conduits sur cette portion de territoire selon

[158] En 1904, le commandant du cercle de Say, reproche aux villages de liberté d'être des lieux où les gardes recrutent des corvéables à merci et des centres de prostitution, des « *villages de toutes les libertés* » (Bouche D., 1968, p. 157).

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

la volonté des colons français. Le village (ou le camp) de Libreville fut installé aux abords des villages autochtones. Puis, lorsqu'il commença à dépérir, il fut recommandé d'ouvrir ses portes et d'accueillir toutes les personnes volontaires. Les différentes populations se mêlèrent, et la fondation anti-esclavagiste laissa la place à un agglomérat hétéroclite, prémisse de la capitale. De sorte que cette ville, au fondement du territoire, fut fondée sur l'Extérieur.

Ainsi, au sein du comptoir se côtoyèrent une minorité de Mpongwé, des Fang, des Français, mais aussi des Sénégalais, des Anglais et des Allemands et deux contingents de « Loango ». Par conséquent, nous avions à faire à diverses populations, majoritairement extérieures à la Terre et au territoire de Libreville, bigarrées, qui formèrent l'assise de cette nouvelle colonie. En outre, si Libreville ne doit à d'anciens esclaves qu'une infime partie de sa population, à travers cet établissement s'imposèrent certaines méthodes de culture et de commandement humain, mais aussi un nom et une organisation administrative jusqu'alors inconnue des groupes Mpongwé voisins. Enfin, ces « Loango », anciens esclaves, étrangers, devenus français[159], vécurent sous le commandement des Blancs, et eurent pour fonction de leur fournir de la main d'œuvre, travail pour lequel ils étaient rétribués sous forme de logement, rations et parfois cadeaux. Leurs tâches s'apparentèrent ainsi au « travail salarié du Blanc », à celui des commis et des officiers du comptoir sous les ordres du commandant. Tout se passa donc comme si ces anciens esclaves, sur le modèle administratif du poste, acquérirent les méthodes des premiers colons français, préfigurant cet espace du bord de mer et du Plateau, réservé aux agents extérieurs, à l'administration et à l'élite.

[159] Dans les renseignements qu'il laissa à ses successeurs en quittant le commandement de la Division navale en 1850, E. Bouët Willaumez déclara : « *Si mon successeur trouve de nouveaux négriers en faute, il saura donc où diriger désormais leurs cargaisons d'esclaves pour transformer ces malheureux en Africains libres et français.* » (Bouche D., 1968, p. 51).

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

IV –Spécificité des rapports entre l'administration française et les Mpongwé

A travers la signature des traités avec les différents chefs Mpongwé, nous verrons de quelle manière a pu s'établir l'autorité française, puis quelles furent les volontés politiques qui modifièrent l'espace Gabon ainsi que leurs conséquences.
Nous constaterons alors que l'administration française déploya beaucoup d'énergie pour préserver ses positions sur ce comptoir, notamment face à la forte présence anglaise dans le commerce, comme dans les esprits. Par ailleurs, nous percevrons la progression des rapports entre les Mpongwé et l'administration française ; célébrés à leurs débuts, les Mpongwé furent ensuite dénigrés. Ce qui profita à un autre groupe ethnique, les Fang, et obligea les Mpongwé à collaborer d'une autre manière avec les français.

1) Circonstances des signatures des différents traités

Le 9 février 1839, moyennant vingt pièces d'étoffe assorties, vingt fusils à un coup, dix barils de poudre de vingt-cinq livres, deux sacs de tabac, un baril d'eau-de-vie et dix chapeaux blancs, la France acquit deux lieues de terre sur la rive gauche de l'estuaire du Como, emplacement faisant face à la future capitale gabonaise[160]. Grâce à cette convention passée entre Antchuwè Kowè Rapontchombo, alias le Roi Denis, et le capitaine de corvette Edouard Bouët-Willaumez, la France s'assura d'un point de relâche pour ses navires de guerre en Afrique Centrale[161]. Cependant, les négociations de cette alliance furent laborieuses, les conseillers de Denis étant en majorité hostiles à sa signature. Une fois parvenus à un accord, la convention fut conclue à bord de la *Malouine*. Celle-ci marqua pour A. Raponda-Waker « *le point de départ de l'établissement de la France au Gabon* » et, « *nous permet, à nous Gabonais, de nous glorifier d'être Français depuis plus de cent vingt ans* » (2002 : 37).

[160] Ces marchandises n'avaient à l'époque qu'une faible valeur monétaire (à peine de quoi acheter une belle dent d'ivoire), par conséquent, nous pouvons en conclure que ces cadeaux ne représentaient que des échanges symboliques.
[161] Léon Mba écrivit : « *De bonne heure les navigateurs avaient remarqué cet ancrage (...) pour la profondeur et la sécurité d'une rade abritée de l'alizé (...).* », (2002, p. 111-112).

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Ainsi, cette année-là, débordant quelque peu ses instructions, E. Bouët-Willaumez signa la première convention[162] entre un représentant français et un autre gabonais. Grâce à celle-ci, la France obtint un terrain sur les terres du roi Denis et en échange, s'engagea dans une alliance offensive et défensive[163]. Les contractants apparaissaient somme toute sur un pied d'égalité. Denis conservait sa souveraineté, renforçait son prestige auprès des autres chefs, perçevait annuellement un loyer pour le dépôt de charbon de la France sur sa rive, et s'assurait de nouveaux revenus si un établissement venait à être construit. Signalons par ailleurs que cette convention ne fut pas ratifiée par le Roi de France, mais seulement par les ministères de la Marine et des Affaires Etrangères étant donné (selon ce dernier ministère) « *le peu de consistance des chefs* » et « *la mobilité des intérêts* »[164]. De sorte que si l'estuaire avait été proclamé français par E. Bouët-Willaumez, ni le Roi Denis ni le Roi de France n'entérinèrent cette décision.

C'est ainsi que le roi Denis acquit la confiance des français ; en outre, ceux-ci, ayant besoin de ses services, ne le dérangèrent pas dans son commerce d'esclaves. Par ailleurs, si le roi Denis aida les français dans le conflit qui les opposaient à Kringer, ce fut, à son tour, la France qui en 1840, servit d'intermédiaire pour éviter la guerre entre les rois Denis et Glass, ce dernier ayant assassiné l'une des filles du roi Denis.

Cette première convention resta unique dans ses modalités, puisque dès 1842, et afin d'acquérir, comme nous l'avons vu, un meilleur mouillage sur la rive droite pour y établir un comptoir, le traité conclu avec le Roi Louis, le 18 mars, ne fut plus un accord entre partenaires égaux. Cette fois, E. Bouët-Willaumez négocia au nom de « S.M. Louis-Philippe Ier, Roi des Français » avec un chef de la rive droite. Louis « *reconnaissant des marques de bienveillance et de générosité du Roi des Français* » accepta la signature du traité en concédant sa

[162] Une convention est définie comme un « *accord de deux ou plusieurs personnes portant sur un fait précis* » (tel un contrat, une entente ou encore un pacte) ; en outre, selon le code civil, « *les conventions légalement formées tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faites* » (*Le Petit Robert*, 2006, p. 541) ; tandis qu'un traité est un « *acte juridique par lequel des gouvernements d'Etats compétents établissent des règles ou des décisions* » (Idem, p. 2655). Par conséquent, le traité est un acte formel, de droit, impliquant les instances juridiques d'un Etat contrairement à une convention qui « tient lieu » de loi mais n'engage pas les mêmes instances, et qui peut apparaître comme moins absolue.

[163] Dans une lettre datée du 15 septembre 1866, E. Bouët-Willaumez écrivit : « *J'ai pris sur moi, sans aucun ordre, sans instruction aucune de m'emparer [de l'Estuaire du Gabon], de le proclamer français, d'y arborer le pavillon français, de le saluer de vingt-et-un coups de canon, le tout sous le nez des Anglais, des Américains, des Espagnols et des Portugais, lesquels ne pouvant croire à une initiative si audacieuse d'un simple capitaine de brick, m'ont cru porteur d'ordres souverains.* ». Ce dernier évoque le caractère du roi Denis comme une « *providence des naufragés français qu'il a toujours accueillis chez lui, habillés, nourris gratis, quand ses voisins les pillaient et les abreuvaient de traitements infâmes* » ; par ailleurs, Denis aurait la civilisation « *éminemment française de langage, de mœurs, d'habitudes et de sentiments* », (Merlet A., 1990, p. 61). Voir le texte de la convention en Annexe V.

[164] M'Bokolo E., 1981, p. 226.

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

souveraineté « *pleine et entière* » à la France. Par ailleurs, il octroya le terrain d'Okolo « *en toute propriété* » pour la construction du comptoir s'en rapportant « *tout à fait à la générosité du gouvernement français* »[165]. Cette fois, donc, ce fut plutôt en tant que « dépendant » que Louis signa ce traité. Néanmoins, il espérait recevoir en retour des coutumes annuelles et faire revenir dans son mouillage désert quelques navires troqueurs. Notons que Louis était, comme Denis, un francophile et remarquons que le capitaine P. Cousin était présent lors de la signature de ce traité. Ce dernier avait déjà voyagé avec Louis et avait ensuite emmené en France, sous sa responsabilité, le fils de celui-ci. Il existait donc des liens réels et étroits entre ces personnages, ce qui put possiblement faciliter la signature.

Plus tard, ce fut au tour du roi Glass (surnom donné par les anglais) de signer un traité, mais cette fois les conditions de la signature furent critiquées. Les Américains et les Anglais (missionnaires et traitants) accusèrent les officiers français « *d'avoir abusé le vieux Glass et de lui avoir extorqué sa signature sous l'emprise de l'alcool* »[166]. Une version qui paraît plausible dans la mesure où seul Glass s'était depuis toujours ouvertement opposé aux Français. Cependant, le 28 mars 1844, ce dernier, très affaibli, avait bien apposé sa croix sur le traité (contresigné par Petit-Denis et des notables de Glass) que lui avait présenté le commandant Darricau et dans lequel : « *désireux de ne pas rester isolé…[le Roi Glass]concède à la France la souveraineté de son territoire, le droit exclusif de traiter avec les puissances étrangères. Il s'engage à n'autoriser aucun établissement de quelque nature que ce soit sans la volonté de la France […]*»[167]. Le traité fut maintenu et le gouvernement français ratifia la politique menée dans « Les Etablissements français de la Côte d'Or et du Gabon » de sorte que « *tout établissement étranger sera interdit ; les papiers des commandants de navires étrangers seront visés par l'autorité française ; ces navires devront se conformer à l'autorité de la rade et, à l'entrée, saluer le pavillon français* »[168].
Néanmoins, le commandant du Fort d'Aumale, M. Brisset, écrivit en février 1845, près d'un an après la signature de ce dernier traité, que « *les habitants de ce village nous sont tous hostiles* »[169]. Tandis que ce ne fut qu'en 1849 que la France, par l'intermédiaire de Méquet, décida d'inclure Glass dans les chefs bénéficiaires de cadeaux afin de faire définitivement retomber la tension. Toutefois, celui-ci n'en profita que peu puisque quelques semaines plus

[165] Idem, p. 278. Les termes cités sont ceux du traité.
[166] Merlet A., 1990, p. 77.
[167] Idem, p. 75.
[168] Ibid., 77.
[169] M'Bokolo E., 1981, p. 229.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

tard « *l'ennemi le plus dangereux de la France* » sur la Rivière du Gabon décéda et « *on lui choisit pour successeur Tim, son neveu et « un sincère allié » des officiers du poste* »[170].
Ainsi, en quelques années, la situation, au départ très défavorable pour la France, dans la mesure où, dans ce village, ses représentants étaient « *détestés et craints* »[171], s'inversa complètement notamment grâce au choix dicté par son administration de faire succéder à Glass son neveu plus francophile.
Une fois cette crise passée, la Rivière du Gabon fut entièrement acquise à la France[172].

C'est alors que E. Bouët-Willaumez proposa à l'ensemble des chefs du comptoir de s'allier pour reconnaître unanimement la souveraineté de la France sur la rivière du Gabon. Pour ce faire, un traité fut signé par tous les chefs le 1er avril 1844[173]. En échange, ceux-ci s'assurèrent d'une part, de la protection de la France, et d'autre part, d'un cadeau annuel « *comme témoignage de satisfaction du gouvernement français* »[174]. Malgré cet accord, il sembla que le contenu exact du traité mais surtout que le terme de souveraineté ne fusse pas réellement compris, et il y a fort à parier que si celui-ci l'avait été ces chefs n'auraient pas signé, puisqu'en effet, Brisset nota en 1845 que les rois « *ne croyaient pas s'engager…Ils voient avec étonnement faire des abattis et de la culture…* »[175].

Enfin, sur une dernière impulsion, le 1er août 1846, E. Bouët-Willaumez et Méquet signèrent avec Denis, Georges, Quaben, François et des chefs Séké (Boulabène) un traité au terme duquel ceux-ci « *s'empressaient de reconnaître par écrit les conséquences naturelles du traité [du 1er avril 1844], conséquences qu'ils avaient d'ailleurs acceptées verbalement et de bonne foi lors de leur résiliation de leur souveraineté à la France* »[176], et qui précisait la portée territoriale des précédents. En outre, c'est au cours de ce traité conclu à bord du navire *l'Aube,* que les rois et chefs signataires, ayant reçu de nouvelles marques de générosité, reconnurent que « *tous les terrains, caps, montagnes, presqu'îles, îles ou positions qui sembleront propres au Gouvernement français pour y créer des Etablissements militaires ou agricoles lui seront concédés de plein droit, sans autres redevances de sa part que celles qu'il*

[170] Idem, p. 145.
[171] Sentiment alimenté par les missionnaires américains, (M'Bokolo E. 1981, p. 229).
[172] A ce moment la France se vit donc dans l'obligation de renforcer sa présence dans l'Estuaire pour concurrencer la puissance anglaise. Elle y installa une base d'approvisionnement et devint une division navale composée de vingt-six croiseurs.
[173] Traité complet en Annexe VI.
[174] M'Bokolo E., 1981, p. 49.
[175] Deschamps H., 1965, p. 305.
[176] M'Bokolo E., 1981, p. 134.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

jugera convenables de donner annuellement aux chefs propriétaires »[177]. Par ailleurs, le roi Quaben céda à cette occasion « *le terrain qui s'étend entre le Fort d'Aumale et le village de Glass jusqu'à une profondeur de huit kilomètres dans l'intérieur pour y bâtir et développer le second établissement militaire et agricole que veut créer le gouvernement français* »[178]. Pareillement, les chefs du Cap Esterias (au Nord de Libreville) ne voulant pas rester à l'écart des distributions de coutumes annuelles signèrent en septembre 1852 un traité avec la France. De sorte qu'en une vingtaine d'année, la France solidifia ses positions sur la Rivière du Gabon. Sans trop s'immiscer à l'intérieur du territoire, elle assura ses premières positions tout en continuant à protéger son commerce, maintenir la paix et empêcher la Traite.

Ainsi, les traités s'enchaînèrent ; toutefois, lorsque l'administration française décida en 1851 de supprimer les coutumes, la colère des chefs se déploya. En effet, même si les promesses de générosité de la part de la France accompagnant la signature des traités avaient été largement revues à la baisse, les coutumes représentaient pour ces derniers une compensation légitime dans la mesure où les français leur avaient fait perdre leurs bénéfices liés à la Traite. Alors, pour calmer les esprits, M. Penaud proposa de maintenir les cadeaux « *comme récompense aux chefs qui « rendaient des services » et « pouvaient être utiles », et de supprimer entièrement les dons accordés à « ceux qui ayant peu d'influence, n'ont montré du dévouement qu'à l'époque des distributions »* »[179]. De sorte que nous pouvons dater de ce moment les débuts, contraints, de la coopération administrative des chefs Mpongwé avec l'administration française.

L'ensemble de ces traités évoqua d'une part, un échange entre d'un côté des coutumes, une protection militaire et de l'autre des portions de territoire et d'autre part, un lègue de la souveraineté des chefs Mpongwé à la France ; mais surtout, ce fut clairement dès les débuts de l'implantation française, soit en avril 1843 à l'occasion de la signature du traité avec le Roi Quaben, qu'un point important fut inscrit noir sur blanc : la nationalité française accordée aux peuples de la côte. En effet : « *Le Roi Quaben et son peuple ayant reconnu depuis le traité passé par Mr. le commandant Bouët avec Louis tout l'avantage qu'il y aurait pour eux à être placés sous la protection d'une nation aussi forte et puissante que loyale et généreuse, viennent réclamer aujourd'hui le même avantage que le village de Louis, c'est-à-dire d'être*

[177] Raponda-Walker A., 2002, p. 66.
[178] Idem, p. 66-67.
[179] M'Bokolo E., 1981, p. 142.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

français et de reconnaître la souveraineté de sa majesté Louis-Philippe Ier leur roi »[180]. Explicitement, ici, il était fait mention qu'en léguant leur souveraineté Louis, Quaben, Denis ainsi que tous leurs « sujets » devenaient français. Par conséquent, lors du traité général signé avec l'ensemble des chefs du Gabon un an plus tard, tous devenaient automatiquement français.

Ainsi, les chefs Mpongwé concédèrent une partie de leur territoire à la France, furent protégés militairement par celle-ci et acquérirent (avec l'ensemble de leurs clans) la nationalité française. Ces deux populations occupèrent donc le même territoire, eurent une unique « armée », et surtout la même nationalité. Tous citoyens d'un même espace, les Français et les Mpongwé collaborèrent. Dit autrement, les autochtones coopérèrent avec une puissance venue de l'Extérieur.

Enfin, au milieu des années 1870, les populations côtières tout autant que celles de l'intérieur, dont celle de N'Kombé[181] étaient devenues française par un traité signé en août 1873 avec M. l'Amiral du Quilio. L'espoir de ces dernières était également que les français puissent faire tomber le monopole commercial des tribus côtières. De même, en janvier 1868, les Nkomi du Fernan Vaz conclurent un traité dans le but d'obtenir des factoreries. De la sorte, en deux décennies, les officiers français réussirent à désenclaver le poste du Gabon et à signer des traités avec des populations situées de la Mondah jusqu'au Cap Sainte-Catherine. Cette expansion territoriale permit de donner à la France une certaine assise territoriale, une impulsion commerciale, mais surtout de « rencontrer » et de tisser des liens avec des populations diverses et non plus seulement avec les Mpongwé[182].
Ainsi, la France développa son influence, et, progressivement, en s'immisçant dans les affaires des villages, les relations devinrent celle d'une colonie et d'un territoire colonisé.

[180] Idem, p. 279. Au début du traité, il est noté « *Article pour être ajouté, sauf l'approbation de M. Le commandant Bouët, à son traité passé avec Louis, un des chefs de la rive droite du Gabon, le 18 mars 1842.* » (M'Bokolo E., 1981, p. 278-279).
[181] Puissant « monarque » surnommé le « Roi soleil » qui domina l'histoire des Galwa et résidait à Lambaréné-Adolonanongo. Celui-ci serait selon Radio-Trottoir l'ancêtre de Georges Rawiri.
[182] En 1867, le commandant supérieur Fleuriot de Langle estimait à 120 000 personnes la population avec laquelle l'administration était en rapport plus ou moins régulier, il s'agissait d'environ 3000 Mpongwé plus leurs 6000 esclaves, 10 000 Seke, autant d'Akele, 60 000 à 80 000 Pahouins, et 20 000 personnes dans tout le bassin de l'Ogooué (Cap Lopez, lagune du Fernan-Vaz et le cours du fleuve jusqu'au confluent de la Ngounié), (M'Bokolo E., 1981, p. 188).

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

2) Les cheminements politiques de l'administration française

En 1857, suite à la signature des principaux traités, le commandant Vignon déclare que la politique de la France sur le comptoir : « *se borne à étendre notre influence, à être justes, à régler les différends pouvant amener des troubles, à empêcher les sacrifices humains, à pousser aux cultures, à protéger nos commerçants* »[183], indiquant une implication des plus minimes dans les affaires intérieures du Gabon. Deux années plus tard, en 1859, alors que le comptoir du Gabon tentait péniblement de se développer, il fut extrait du gouvernement du Sénégal pour faire partie des « Etablissements français de la Côte d'Or et du Gabon » et le commandant Bossé choisit Libreville comme chef-lieu des établissements du golfe de Guinée. De sorte que, dès ce moment, dans une dynamique encore imperceptible, les fondations d'un espace centré sur les questions administratives se dessinaient. Grâce à cette décision, le Gabon reçut d'une part, l'essentiel des subventions métropolitaines réservées aux colonies et d'autre part, une cinquantaine d'agents administratifs supplémentaires (mais aussi des kroumens et des laptots). Enfin, le ministère recommanda de veiller au développement de ce territoire sur lequel étaient concentrés les principaux services du nouvel ensemble administratif.

Parallèlement, c'est à cette période que dans les correspondances officielles le mot « colonie » se substitua progressivement à celui de « comptoir », « blockhaus » ou encore « factorerie fortifiée ». Toutefois, selon E. M'Bokolo (1981 : 190), il aurait été plus adéquat de parler de « protectorat ». De même, pour H. Deschamps, le qualificatif de comptoir était « aberrant » dans la mesure où ce lieu était plutôt un point d'appui de la flotte de guerre (comprenant un fort à terre et un navire stationnaire) et non un établissement commercial (1965 : 92). Le terme de colonie avait en effet lieu d'être utilisé, puisque durant l'année 1863 le commandant de la Division nomma le successeur du roi Quaben (et offrit des cadeaux pour les funérailles). D'autant plus que cette première et nette intervention dans les affaires intérieures d'un clan ne suscita aucun trouble. Cette pratique fut officialisée en 1868 lorsque Fleuriot de Langle déclara que « *les chefs indigènes étaient les représentants de l'autorité de l'Empereur dans tous les lieux où il n'y avait pas d'autres résidents* »[184].

Près de trente ans plus tard, en 1886, le Gabon et le Congo formèrent un nouvel ensemble territorial dénommé « Congo français ». Libreville demeura la capitale et le lieu de résidence du commissaire général du gouvernement : Pierre Savorgnan de Brazza. Ainsi, nous

[183] Deschamps H., 1965, p. 100.
[184] M'Bokolo E., 1981, p. 190.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

pourrions dire que la Marine administra le Gabon jusqu'en 1886, avant de passer le relais au Département des colonies. Subséquemment, Libreville devint la première fondation urbaine française d'Afrique Centrale.

A partir de ce lieu, les explorateurs avaient pensé pouvoir atteindre le centre de l'Afrique en naviguant sur les fleuves Como et Remboé. Pourtant, lorsqu'à la fin des années 1850 Touchard atteignit la source du Como, et que l'on s'aperçut que ces deux fleuves étaient séparés du système hydrographique de l'Ogooué, l'intérêt se porta progressivement sur le sud et l'intérieur du territoire[185]. En conséquence, le Cap-Lopez dans un premier temps, puis Brazzaville quelques décennies plus tard, héritèrent de l'importance de Libreville.

Puis, au début du XX^{ème} siècle, une transition s'amorça. En effet, à travers ce qui fut nommé en 1903 les « Possessions du Congo français et dépendances », la colonie du Gabon devint une réalité géographique et politique, dans la mesure où, dorénavant elle posséda un territoire délimité et une autonomie financière. Cependant, au même moment, Libreville perdit définitivement sa préséance en tant que capitale, puisqu'elle fut remplacée par Brazzaville où résidait désormais le gouverneur général.
Enfin, une dernière modification avant l'Indépendance survint en janvier 1910 : « l'Afrique Equatoriale Française », ensemble fédéral regroupant outre le Gabon, le Moyen-Congo et la colonie de l'Oubangui-Chari-Tchad (créée quant à elle en 1906), remplaça l'entité « Possessions du Congo français et dépendances »[186].

C'est ainsi, qu'à l'aube du XX^{ème} siècle, Libreville et le Gabon dans sa globalité se tournèrent vers la « *besogne de bureau, heures réglées* » et le « *papier blanc* »[187]. Les infrastructures (principalement réalisées par des compagnies concessionnaires, qui malgré certaines obligations avaient plus pour objectif le rendement que le développement du Gabon) se firent rares, ce qui nourrit le phénomène de « non-développement »[188].

[185] A ce sujet, voir en Annexe VII, la chronologie des explorations menées sur le territoire du Gabon ainsi que celles des principaux traités signés avec les chefs autochtones.
[186] La création de l'AEF visait à instaurer une décentralisation par rapport à la métropole. Celle-ci fut toutefois très relative puisque toutes les décisions importantes devaient être avalisées par le gouvernement installé à Paris.
[187] Mba L., 2002, p. 117.
[188] Selon Léon Mba, il vint à Libreville « *plus d'aventuriers et d'illusionnés que de tenaces colons* ». Il manqua selon cet illustre auteur, un homme d'envergure qui aurait prévalu sur « les incohérences des parlements », élargi le plan de la ville et construit un large réseau routier vers l'intérieur (2002 : 115). En 1929, une seule route de huit kilomètres existait au Gabon, celle-ci suivait la plage depuis le pont d'Oloumi jusqu'aux parages de Kwaben et du Lazaret.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

En définitive, il nous faut mettre l'accent sur le fait que vingt ans avant la formation des premiers partis politiques gabonais, l'autorité coloniale de même que l'administration n'étaient pas encore complètement reconnues et établies sur l'ensemble du territoire. En effet, C. Coquery-Vidrovitch remarqua dans son ouvrage *Le Congo au temps des grandes compagnies concessionnaires 1898-1930*[189], qu'à la veille de la première guerre mondiale le Gabon était encore mal connu[190]. Seules les populations maritimes étaient soumises et payaient l'impôt. A l'intérieur du territoire, mais aussi au Nord il n'en était absolument pas de même. Le pays Fang, sa région côtière, le Woleu-Ntem et l'Ivindo étaient « défiants » et les français tentaient encore à cette époque « d'acheter » le concours des premiers chefs Fang de la région de Libreville. De manière analogue, les Bakota de la rive droite de l'Ogooué mais aussi les Ishogo de la Ngounié, les Obamba de Franceville, les peuples de l'Ofooué et de la Lolo demeuraient inaccessibles. Selon le *Rapport annuel* français de 1911 : « *à la fin de 1910, aucune de ces peuplades n'obéit à nos ordres* »[191].

L'année de ce rapport, et tandis que sur la côte librevilloise la tâche administrative était à peine ébauchée, les français entreprirent de pénétrer l'intérieur du territoire ; cependant, l'hinterland resta largement inaccessible[192]. Par ailleurs, afin de palier aux problèmes de recrutement et d'organisation administrative au moment de l'effort de guerre (soit aux alentours de 1916), l'administration décida du regroupement obligatoire des villages. Malgré cela, il fallut attendre 1920 pour entâmer ce processus et s'apercevoir qu'au sud du fleuve, les populations découvertes abandonnaient leurs villages et se réfugiaient en forêt pour échapper aux obligations coloniales. Enfin, l'exemple des Bakota du sud-est toujours hostiles, et celui du soulèvement des Awandji durant les années 1927-1929, rappelèrent à l'administration l'instabilité de l'équilibre intérieur.

Néanmoins, malgré ces nombreuses modifications administratives et territoriales, peu de choses semblaient changer. La politique générale était toujours résolue à Paris et à Gorée,

[189] Paris-La Haye, Mouton & Co, 1972.
[190] Selon l'auteur, « *le plus mal de tous* », 1972, p. 78.
[191] Coquery-Vidrovitch C., 1972, p. 79.
[192] Mis à part à Lambaréné (fondée en 1874), l'administration s'implanta relativement tardivement à l'intérieur du territoire (et même sur la côte puisque le centre administratif de Port-Gentil ne fut créé qu'en 1884). Enfin, ce ne fut que vers 1875 que Brazza, en trois missions successives, reconnut tout le Haut-Ogooué et la plupart de ses affluents. Il installa des postes à Lastourville (1883) et à Franceville (1880). Mais au nord du territoire, toute la région du Woleu-Ntem resta inexplorée, il fallut attendre 1888-89 avec P. Crampel et A. Fourneau puis 1900-1910 avec le Docteur Cureau et 1903-05 et le Capitaine Cottes pour qu'elle soit reconnue (*in* Raponda-Walker A., 2002, p. 73).

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

le délai entre les correspondances restait interminable, et par ailleurs, le système hiérarchique complexe et les instructions du ministère relativement vagues laissaient aux officiers le devoir de prendre des initiatives personnelles. De sorte que le commandant du Fort était chargé de la politique du pays en partenariat avec le commandant de la corvette, ce qui souvent était sujet à conflit. Par conséquent, il ne se dégagea aucune instruction générale relative à ce territoire, ni une quelconque politique indigène. De plus, l'autorité déjà relativement faible sur la côte, décroissait à mesure que l'on s'enfonçait vers l'hinterland, et ce, malgré les traités. Enfin, les performances commerciales restaient très moyennes.

Ainsi, toutes ces faiblesses tentèrent d'être compensées par le développement des fonctions administratives. Dans la plupart des cas l'on s'en remettait à l'aide du poste et donc à la contribution de l'Etat, comme pour les rares explorations (qui elles-mêmes manquaient de main d'œuvre et de moyens financiers) ou l'ouverture d'une nouvelle factorerie. Par conséquent, il n'y eut pas de rupture brutale au moment du passage à la situation coloniale, puisqu'une fois que l'administration était intervenue dans les affaires internes, celle-ci s'était légitimée, de plus, il aurait été ensuite malaisé de « sortir du jeu ».

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

V – La mise en concurrence des Mpongwé et des Fang

A la différence des populations de l'intérieur, et notamment des Fang, les Mpongwé furent majoritairement improductifs (mises à part quelques cultures produites par les femmes et les esclaves) et jouèrent le rôle d'intermédiaires économiques. Leur position géographique fut leur principal atout et ceux-ci la mirent à profit durant plusieurs siècles pour devenir des courtiers réputés.

A travers le face à face que nous allons développer entre les Mpongwé et les Fang, nous tenterons d'expliquer pourquoi ces premiers, bien intégrés au sein de l'administration française, ne prirent pas le pouvoir politique, pourquoi ils ne saisirent pas les rênes du pouvoir gabonais mais bien plutôt les fonctions administratives. Ainsi, nous verrons que ce fut en partie parce qu'ils prirent la place du Blanc, la place du colon, celle de l'administrateur. C'est l'une des raisons pour lesquelles les Fang accaparèrent dans un premier temps les charges des gouvernants (à l'image de L. Mba et J.-H. Aubame; remarquons que l'un des rares Mpongwé, P. Gondjout, fut toujours relégué en seconde position puis écarté assez tôt de la scène politique). De sorte que les Mpongwé devinrent des technocrates et non des décideurs politiques. Tandis que les Fang, extérieurs à la bande de terre qui était à l'époque considéré comme le Gabon, purent se présenter comme les gens du pouvoir.

Nous avons vu que les Mpongwé léguèrent aux français leur terre, leur souveraineté et leur nationalité, ils devinrent par là même les « premiers français » du Gabon. Puis, ceux-ci incorporèrent l'administration française, collaborèrent, se mirent ainsi du côté français, au moment précis où les colons tentaient d'amadouer les Fang.

A la fin du XIX^{ème} siècle, les Fang représentaient l'hinterland du territoire, les profondeurs de la forêt, ces lieux que nul ne connaissait vraiment, et donc (paradoxalement), pour les gens de la côte, l'Extériorité. Et c'est à eux que les français voulurent confier le pouvoir politique afin de le gérer conjointement, cependant les Fang devinrent rapidement ingérables, ces derniers, autonomistes, jugeaient en effet ne pas avoir besoin des français.

De fait, si les Mpongwé ne profitèrent pas réellement financièrement des traités, le seul point qui leur conféra un avantage et dont ils réussirent en dernière instance à tirer parti devint leurs similitudes avec les français, et en première instance leur nationalité. Quant aux Fang, ceux-ci ne signèrent jamais de traité avec les français et leur collaboration fut très difficile à obtenir.

Le pouvoir fut donc mis entre les mains de ceux qui venaient de l'Extérieur du comptoir (Libreville) et en l'occurrence dans celles des Fang originaires de l'arrière-pays.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

1) Les Mpongwé

De leur « vrai » nom *Abuka*, ils furent appelés Mpongwé « *à cause de leur manière de parler du gosier (epongo)* »[193]. Leurs migrations auraient débuté dans le Haut-Ivindo au cours du XII^{ème} siècle, avant de s'achever sur l'estuaire au XIV^{ème}. Selon une estimation que nous devons au missionnaire Wilson, l'année de la construction du comptoir (1843) environ vingt-cinq milles personnes y résidaient en y incluant les Mpongwé, leurs esclaves et leurs voisins immédiats. Quelques années plus tard, l'officier M. Pigeard avançait quant à lui le chiffre de dix à douze milles personnes[194], tandis que d'après H. Deschamps il n'y séjournaient que six milles véritables Mpongwé.

Le Roi Denis Rapontchombo[195] du clan des Assiga, puissant courtier et principal allié des français depuis les débuts du XIX^{ème} siècle, serait né sur la rive gauche en 1780 avant de décéder en 1876 ; ce dernier aurait donc eut tout le loisir de voir évoluer la Rivière du Gabon et l'ensemble du comptoir. Malgré sa jeunesse, Denis fut nommé à trente ans chef de clan à l'unanimité. A cette occasion il reçut les insignes du pouvoir Mpongwé[196], se trouva être dépositaire des traditions et garant du culte des ancêtres. Son assurance et sa forte personnalité le firent vite apparaître auprès des autres chefs Mpongwé et des Français comme l'un des leaders, et ce fut en 1839 que son prestige atteignit son apogée. A peine avait-il signé la convention avec les Français, que suite à un sauvetage dont il fut le principal acteur[197], les Anglais voulurent lui assurer leur reconnaissance et passer à leur tour un traité avec ce dernier. Ainsi, les deux grandes nations européennes se disputèrent son autorité et ses bienfaits.

Par ailleurs, grâce à l'entremise et au soutien du Roi Denis, la souveraineté française s'établit sur l'ensemble de l'estuaire du Como à la faveur de la signature du traité général du 1er avril 1844. Selon N. Methegue N'nah, la raison de cette francophilie résidait dans le fait

[193] Selon Gauthier, cité dans M'Bokolo E., 1981, p. 221.
[194] La seule chose certaine est qu'en 1815, le village de Georges, très prospère, ne dénombrait que cinq cents habitants (M'Bokolo E., 1981, p. 14).
[195] Ce nom signifie : « *ce que tu m'as donné ne m'a pas été prêté, mais donné pour de bon* » en référence à l'autorité et à l'exercice de *l'eka* que le chef des Agwempono, voisin des Assiga, avait légué non pas à l'un de ses fils mais à Ré-Mboko, le père de Denis. A travers ce nom donné à son fils, il manifestait la pérennité de ce legs (M'Bokolo E., 1976, p. 17).
[196] Soit une canne d'ébène, une sagaie de fer, un chasse-mouches, un éventail, la clochette sacrée en fer (*nkedo*) et le tambour recouvert de peau humaine (*épona*), (Idem, p. 24).
[197] Les Akélé avaient attaqué un navire anglais et Denis mena les négociations afin de libérer les derniers otages vivants. Après un long palabre, il paya de sa poche ce que demandaient les Akélé.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

que le roi Denis aurait été le fils d'un « bonnet chinois » (2006 : 98) ; ce terme péjoratif utilisé par M. Maupoil désignait un soldat africain des armées françaises[198]. En outre, l'un de ses frères séjourna en France durant toute la durée de la Révolution et s'enrôla dans les armées de Napoléon[199]. Pour sa part, Denis ne connut pas le territoire français (il ne servit que quelques temps sur voilier espagnol) ; peut-être est-ce d'ailleurs, également, pour cette raison qu'il développa l'envie de bien accueillir ses représentants. Ce fut l'un de ses fils qui prit le relais et fit un long séjour dans le port de Nantes, afin d'apprendre à bien parler le français. Enfin, son petit-fils, Jean-Félix Rapontchombo (né en 1872) poursuivit ses études secondaires en France et fut le premier bachelier gabonais[200] ainsi que le premier gabonais à obtenir un grade universitaire.

D'autres chefs, ainsi que des membres de leurs familles, se rendirent en Europe et particulièrement souvent en France. En effet, toujours sur la rive gauche, le Roi Georges (Rassondji) envoya éduquer en Europe deux de ses fils entre 1809 et 1818[201].

Puis, selon H. Deschamps (1965 : 99) : « *Trois fils de chefs sont envoyés en France en septembre 1844 pour y faire leurs études : Quaben, Haton et Louis. Ils apprennent vite à écrire et à compter. Mais en 1846 Quaben meurt de la poitrine, Haton malade est rapatrié avec le jeune Louis. Ils seront courtiers en brousse comme leurs parents. L'expérience n'est pas reprise*. ». En effet, le roi Louis confia au capitaine Cousin (avec qui il avait lui-même voyagé) son fils aîné dont la mission était de voir la France, d'en rapporter une image objective ainsi que des cadeaux. Si ce voyage se déroulait comme prévu, il envisageait d'envoyer deux de ses enfants en bas-âge pour y être élevé ; toutefois, son fils revint à peine quatre mois plus tard, les mains vides. Le roi Louis aurait quant à lui été embarqué dans sa jeunesse sur un navire en partance pour la France. Selon le témoignage de son arrière petit-fils[202] il aurait visité Bordeaux et Marseille, ce qui expliquait sa « sympathie active » pour les français dont il aurait fait l'éloge de l'hospitalité. C'est ainsi que les Mpongwé appelaient les Français : « Ifala si ré Dowé » signifiant « les Français du roi Louis »[203].

---

[198] Plus exactement le terme « chapeau chinois » désignait un instrument de musique militaire et dans ce contexte, son exécutant, (Deschamps H., 1965, p. 335). Son père résida huit années en France.

[199] « *A l'officier de marine avec lequel il [Denis] conversait, il précisera qu'un de ses frères avait vécu dans son pays durant tout le temps de la Révolution, qu'il avait servi dans les armées et que, revenu dans sa terre natale, il en avait presque oublié sa langue.* » (M'Bokolo E., 1976, p. 18). Le frère de Denis avait, selon l'Amiral Fleuriot de Langle, gardé un bon souvenir de la France « *qu'il fit partager à beaucoup de ses compatriotes* » (Raponda-Walker A., 2002, p. 35).

[200] Aux alentours de 1890 à Vitry (Ille-et-Vilaine), il fut diplômé en lettres et philosophie avec mention « très bien », (Raponda-Walker A., 2002, p. 49).

[201] Coquery-Vidrovitch C., 1999, p. 125.

[202] Deschamps H., 1962, p. 121.

[203] Deschamps H., 1965, p. 337.

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

Voici pourquoi, à l'arrivée dans l'estuaire des équipages de la *Triomphante* et de la *Fine* en 1839, les Français furent immédiatement entourés d'une « *foule innombrable poussant des cris de joie et parlant français intelligiblement* ». Les marins trouvèrent partout « *nos miroirs, nos tableaux, nos vins, nos vêtements, nos meubles, notre langue* » et remarquèrent que beaucoup portaient des noms français (tels que : Auguste, Lorient ou encore Napoléon), avaient déjà visité les grands ports français (Nantes, Bordeaux, le Havre et Marseille) et exprimaient des idées telle que « *le Gabon, c'est une petite France* »[204]. De même, les manières françaises se retrouvaient chez Denis, lorsque par exemple celui-ci « *offrit de nous rafraîchir, raconte encore M. de Péronne. Un grand plateau verni, chargé de carafes et de verres taillés, fut posé sur une table couverte d'un tapis, et l'on servit du bordeaux et des liqueurs* »[205]. Cependant, celui-ci ne pensait alors peut-être pas quand il déclara au commandant de la *Triomphante* « *Nous sommes tous français* » que moins de dix années plus tard, toute la rivière le serait effectivement, et que la puissance française aurait investi leur territoire.

Quoiqu'il en soit, grâce notamment à ses interventions, le Roi Denis rallia les chefs voisins, et permit que le 18 mars 1842 Ré-Dowè ou Roi Louis signasse un traité plaçant son territoire sous la souveraineté de la France, suivi en cela par Kaka Rapono ou Quaben en août 1843, puis par Ré-Ndama ou Roi Glass en mars 1844. Ne restèrent alors plus que deux chefs Mpongwé : Antchuwè Ré-Dembino ou Roi François et Rassondji ou Roi Georges, qui finirent par y souscrire respectivement en août et novembre 1846. C'est ainsi que l'amiral Duppéré obtint la Légion d'Honneur pour Denis « *roi du Gabon* », « *en faisant valoir sa haute influence* » et en expliquant que « *son père, qui avait servi autrefois dans la vieille garde, lui avait signalé l'importance et le prix [du ruban rouge], quand il opéra son retour au Gabon, où il est mort peu de temps après* »[206]. Par ailleurs, Denis fut décoré des plus prestigieuses récompenses par deux des plus puissantes nations : la France et l'Angleterre[207], mais aussi par

[204] Idem, p. 334.
[205] M'Bokolo E., 1976, p. 21.
[206] Deschamps H., 1965, p. 334-335.
[207] La reine Victoria lui offrit un costume de Général ainsi qu'une médaille d'or à l'effigie de celle-ci pendue à une chaîne ainsi dédicacée au revers : « *Victoria, Queen of Great Britain and Ireland, To King Denny, In testimony of Her Majesty's deep sense of his human, And generous conduct in rescuing from captivity four wounded, British seamen, in the river Gaboon, 1839* ». Par ailleurs, en 1848, il reçut à nouveau de celle-ci, en gratification des bonnes relations, soixante pièces de luxueuses étoffes, une tenue d'officier supérieur et une couronne de roi. Tandis que le Roi de France lui décerna le titre de chevalier de la Légion d'Honneur pour « *services exceptionnels rendus à la France* » par ordonnance royale signée à Saint-Cloud en septembre 1839 ; et que le Société des naufrages à travers le Roi Louis-Philippe lui offrit sa médaille de vermeil, la plus précieuse, sur laquelle était gravé « *Ministère de la Marine. Témoignage de gratitude du Gouvernement Français* », avec

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

le Pape, et ce faisant par les principales forces politiques et religieuses présentes sur le comptoir.

Avant de décéder en 1875 ou 1876 selon les sources, il se fit baptiser par son plus jeune fils, et à cette occasion, refusa de faire inhumer des esclaves avec lui. Enfin, comme un pied de nez aux français, il se fit enterrer en tenue d'apparat de Général anglais.

Ainsi, le plus populaire des Mpongwé disposa d'une très longue vie, posséda cinq cents esclaves, et épousa une cinquantaine de femmes. Son fils Louis-Félix Adandé lui succéda, ce dernier fréquenta l'école de la Mission Sainte-Marie et épousa en 1867 Elisa Antchandié-Babé, élevée quant à elle chez les Sœurs du Plateau à Libreville. Enfin, deux de leurs filles entrèrent au couvent des Sœurs de la Mission Sainte-Marie, de sorte que le lien avec la France et ses valeurs furent perpétués.

A travers la vie du Roi Denis, nous avons pu constater la francophilie de l'ensemble des chefs Mpongwé, prêts à envoyer leurs enfants en France pour apprendre la langue et les valeurs françaises qui à leur retour les nimberait de prestige. Il est alors aisé d'imaginer la surprise et l'allégresse des premiers capitaines lorsqu'ils découvrirent cette caractéristique des Mpongwé. Et la facilité avec laquelle ils purent nouer des contacts et signer des traités.

Hormis leur rapport avec les français, les Mpongwé étaient avant tout des courtiers et les meilleurs d'entre eux avaient pu accumuler de confortables fortunes. C'est ainsi que leur prédominance économique influença clairement leur comportement. Selon le marquis de Compiègne ceux-ci « *poussaient […] à un point inouï le sentiment de leur supériorité sur les peuples qui les avoisinaient* »[208] et rabaissaient ces derniers au rang de sauvages anthropophages. Ils se désignaient par le terme *ayogo* signifiant « civilisé » par rapport aux *anongo* ou *anongoma* soit les « nations barbares » de l'intérieur. Cette différenciation fut exacerbée jusqu'à ce que le discours Mpongwé reflète le renoncement à son être, à l'exemple de ce chasseur s'adressant à Compiègne en ces termes : « *Moi il connaît parler français, faire commerce, chasser ; moi il né Mpongwè : Mpongwè il connaît tout comme blanc ; Mpongwè il pas nègre* » [209].

Néanmoins, ces décennies de prospérité (économique mais aussi, si l'on peut dire, sociale) firent progressivement place au déclin, aux alentours des années 1858. L'un des

---

effigie du roi des Français. Enfin, de Rome, le Pape Grégoire XVI « *lui fit tenir également une belle médaille « Bene merenti » pour le remercier de ses bons offices à l'égard des missionnaires catholiques* », (Raponda-Walker A., 2002, p. 39).

[208] M'Bokolo E., 1981, p. 20.

[209] Bayart J.-F., *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Paris : Fayard, 1989, p. 52.

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

éléments déclencheurs fut lorsque le commandant de Gorée, M. Protet, décida de désarmer un navire pour en faire un poste avancé vers l'intérieur (près de l'île de Nenge-Nenge) et un entrepôt commercial afin de procéder à des échanges directs avec les habitants de l'intérieur. Cette détérioration avait en outre, déjà été amorcée à l'arrivée des français. Le déclin démographique fut corrélatif à ce déclin économique ; en 1865 Laffont de Ladebat écrivit : « *(…) tous les chefs ou gens importants des villages succombent les uns après les autres, sans qu'il n'y ait personne pour les remplacer : de sorte que les populations se désagrègent ; il en résulte une tendance à se grouper autour de nous (…)* »[210], sans compter la forte mortalité infantile et les épidémies dues notamment à la dégradation des mœurs[211].
Par conséquent, ne se tournant pas vers le travail productif (ou n'innovant pas par des produits de remplacement), ils n'eurent comme seul recours que de compter sur les Français, et pour ce faire, d'obéir aux recommandations des commandants successifs. Ceux (chefs ou simples « citoyens ») qui aidaient le mieux l'administration française se voyaient alors gratifiés par une distribution de cadeaux. Ainsi, ce déclin économique les rendit d'autant plus « *dépendants et perméables à l'influence économique et culturelle européenne* »[212].

Une autre raison primordiale du déclin des Mpongwé fut l'arrivée sur la côte des populations Fang et de la « concurrence » qu'elle établit entre ces deux groupes face aux officiers français. Ce fut alors comme si ces derniers, après avoir célébré les Mpongwé, les rejetaient maintenant pour leur préférer les Fang nouvellement connus[213].
Parallèlement, et de plus en plus, le poste français apparut pour les Mpongwé comme le seul recours pour leur survie, même s'il était déjà clair que les officiers (reniant leurs premiers rapports) avaient déjà les yeux tournés vers les Fang, et l'espoir que ceux-ci pourraient porter un projet commun puisque dès 1856 Du Chaillu, à l'image de l'administration française en générale, voyait en eux le peuple « *qui a le plus d'avenir* »[214].

---

[210] M'Bokolo E., 1981, p. 191.
[211] Patterson D. K. (1975, p. 226) note parlant des Mpongwé « *a marked downward trend is evident from about 6000 in the 1840s to 3000 in the 1860's".*
[212] Coquery-Vidrovitch C., 1999, p. 125.
[213] Dans cette mise en concurrence nous pouvons citer Patterson D. K. lorsqu'il écrit : "*Commercial middlemen par excellence, the Mpongwe were almost universally described as intelligent, urban, courteous, and relatively civilized ; but they were also characterized as drunken, promiscuous, dishonest, and effete, a people obsessed with the lure of trade wealth and willing to do almost anything for a profit. Conversely, the Fang were viewed as manly, warlike, and dynamic ; simple but virtuous rustics unspoiled by the vices of the coast. Despite allegations of cannibalism, most nineteenth-century Europeans were fascinated by the Fang and often expressed a preference for them over the more sophisticated Mpongwe.*" (1976, p. 221-222).
[214] Merlet A., 1990, p. 111.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

C'est dans cet esprit que Méquet écrivit dans son rapport de 1848 : *« J'avais pensé dès le commencement qu'il fallait supplanter cette race parasite et fainéante [les Mpongwé] et attirer à nous les populations actives et laborieuses de l'intérieur. C'est pour y réussir que j'ai fait en 1846 et 1847 des explorations dans le haut du fleuve* »[215]. Deux décennies plus tard (1866), les faits étaient là, sous la plume de Fleuriot de Langle : « *Les Pahouins dominent aujourd'hui tellement les trois autres populations (Mpongwe, Seke et Akele) dans les eaux du haut fleuve (Rhemboué et Maga) que les chefs Pongwé de leur côté m'ont prié d'intervenir en personne auprès des chefs Pahouins qui se sont établis dans leur quartier afin d'assurer la tranquillité* »[216]. Nous voyons donc ici que les Mpongwé furent relativement inquiets de l'arrivée des « Pahouins », et s'en remirent aux Français pour les « protéger ».
Un an plus tard, en mars 1867, Fleuriot de Langle écrivit au ministre de la Marine que « *le mouvement de concentration des pahouins autour des affluents du Gabon se fait rapidement et dans quelques années l'élément Pongwé aura disparu de la scène. J'ai fait venir les quatre représentants des anciennes familles princières de cette race, pour leur remontrer qu'il était de leur intérêt de marcher franchement avec nous, qu'ils n'avaient plus, depuis longtemps, d'autre refuge et d'autre protection que celle qu'ils recevaient de nous (...).* »[217]. De sorte qu'en deux décennies, les Mpongwé se firent surpasser et n'eurent plus d'autre solution que de se mettre sous la protection française.

A leur arrivée sur le comptoir, les Français distribuèrent des terrains aux Fang, avec d'autant plus de générosité qu'il manquait d'hommes. Ceux-ci vécurent d'abord principalement dans le quartier de « Montagne Sainte » avec les Mpongwé, et s'adonnèrent, comme le reste de la population côtière, au commerce. Les nouveaux arrivés se plurent à leur tour à porter des pantalons, vestons, faux-cols, cravates mais aussi pommades et eaux de Cologne[218]. A l'image des Blancs et des Mpongwé. Libreville devint une scène pour ceux qui voulaient obtenir le pouvoir du Blanc[219]. Nonobstant, une fois parvenus sur la côte, certains

[215] M'Bokolo E., 1981, p. 249.
[216] Idem, p. 258.
[217] Ibid., p. 293.
[218] Mba L., 2002, p. 33.
[219] A cette époque, selon le marquis de Compiègne : « *Devenir « un grand monde » est l'ambition suprême de tous. Un grand monde est celui qui a beaucoup de femmes, beaucoup de rhum, un chapeau haute forme et du crédit chez un négociant blanc* », (M'Bokolo E., 1981, p. 245).

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

désagréments se produisirent pour les Pahouins, puisqu'ils auraient eux aussi « dégénérés »[220] en raison d'une mauvaise alimentation, de l'alcoolisme, et des maladies vénériennes[221].

Malgré la décadence de certains, les Pahouins se substituèrent progressivement aux Mpongwé et aux populations de la côte en général, qui selon le Gouverneur Largeau, étaient pour leur part « *lâches, vicieuses, profondément corrompues, rebelles à tout progrès et tombées dans la plus abjecte décrépitude* », et par conséquent, s'éteignaient d'elles-mêmes[222]. Les minorités autochtones représentées par les clans Mpongwé s'effacèrent alors progressivement.

Ainsi, en tant qu'autochtone, les Mpongwé représentent l'intérieur, ou comme dirait M. Izard, les gens de la Terre.

Les Mpongwé adoptèrent très tôt le style vie à la française, les manières, et même la nationalité grâce à la signature des différents traités. En collaborant précocement avec l'administration coloniale, celle-ci vit en eux des auxiliaires, et non pas des protagonistes pouvant s'emparer des rênes du pouvoir. Jusqu'à aujourd'hui, les Mpongwé sont considérés par la population gabonaise comme de bons administratifs, et non comme des hommes de pouvoir.

Par ailleurs, en tant qu'ils représentent les gens de la Terre, les Mpongwé manipuleraient ses puissances et contrôleraient l'ordre du sacré. C'est ainsi que les femmes Mpongwé, à travers leur société secrète du Ndjembe sont très respectées par la population. Tout comme les chefs de l'Eka[223].

---

[220] Idem, p. 31. Par ailleurs, Léon Mba nous explique : « *Un pahouin est donc un Fang. Le mot Pahouin n'est qu'une adaptation de celui de « mpangwen » donné par les indigènes du Gabon aux Fang.* ». Les indigènes du Gabon sont bien sûr ici les Mpongwé…

[221] L. Mba ajoute une autre raison, toujours p. 31 : « *La cause doit en être recherchée (...) dans l'inconduite des femmes souvent utilisées avant l'âge nubile.* ». Par ailleurs les avortements et les infanticides étaient nombreux et la répartition numérique femme/homme très inégale (à raison respectivement de cinq contre deux).

[222] Ibid., p. 47.

[223] Confrérie Mpongwé. Certains chefs, les plus renommés, seraient aussi selon « Radio Trottoir » des conseillers d'hommes politiques. Les institutions du pouvoir étant établies sur leur terre, leur autorité serait prise en considération.

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

2) Les Fang

Avant d'arriver sur le comptoir, les Fang traversèrent de nombreux territoires ; toutefois, ces migrations et surtout leurs origines furent suffisamment complexes pour que rien ne soit exactement certifié. A. Raponda-Walker fit venir les Fang du nord-est, dans le but de se mettre en relation avec les européens, mais surtout parce qu'ils auraient été chassés par les *« incursions incessantes des peuples islamisés, Foulbés, Haoussas ou autres »* (2002 : 217-218). S'appuyant sur la multitude d'ouvrages consacrés à cette question, F. Bernault (2003) dégage le fait que deux mouvements majeurs affectèrent un large groupe linguistique et culturel dit « Sanaga-Ntem ». En un siècle, du XV^{ème} au XVI^{ème}, les communautés composant ce groupe culturel progressèrent vers le sud jusqu'au cours de la Ntem (Cameroun) et du Woleu (Gabon). Puis, aux environs du XIX^{ème} et du XX^{ème} siècle, s'engagea un nouveau mouvement qui tendit vers les centres de Traite européens sur les côtes du golfe de Guinée. Ainsi, dès 1830, les Fang, Bulu et Bane se rapprochèrent considérablement des ces zones afin de bénéficier des échanges commerciaux[224]. C'est à cette occasion que les Fang rencontrèrent les premiers européens qui par la suite décrivirent leur marche vers la côte et leur mode de vie. Enfin, l'établissement des Fang sur l'estuaire fut tourmenté. Ils durent se battre contre les populations déjà présentes, les encercler ou les infiltrer. Ainsi, les Shékiani et les Akélé, razziés par les Fang s'enfuirent vers Libreville pour être à leur tour, comme les Mpongwé, protégés par les français.

L'année de la construction du Fort d'Aumale (1843) coïncida avec l'une des premières rencontres près de l'actuelle ville de Kango entre des « M'Pahouins », arrivés après environ une semaine de marche afin de rencontrer les Blancs, et le missionnaire Wilson.
A partir de cette date, les rencontres se multiplièrent et les relations s'intensifièrent avec les Blancs mais aussi, par conséquent, avec toutes les autres populations de l'estuaire. Comme nous l'avons vu, les Mpongwé s'inquiétèrent de cette avancée, non seulement pour leur statut d'intermédiaire privilégié dans le commerce de la côte, mais aussi par rapport à l'accueil que leur offrirent les français. Et avec raison, puisqu'à la fin des années 1850 l'ordre des échanges

[224] Léon Mba écrivit : « *(…) une légende qui me fut contée dans le Remboué (Chinchoua) montre les Pahouins allant vers l'Ouest à la recherche de leur frère aîné, fils de N'zamé (Dieu). Ce frère, parti dans un pays inconnu, serait devenu riche et puissant et viendrait à la rencontre de ses frères perdus dans la forêt ; et mon interlocuteur ajoutait que ce frère aîné est le Blanc français rencontré par les Pahouins qui descendaient.* » (2002, p. 63).

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

commerciaux dans l'estuaire commença à vaciller, et les Français cherchèrent par divers moyens à créer des liens avec les Fang.

Dès les années 1870, à travers les premières descriptions destinées au grand public et insistant sur les caractéristiques les plus exotiques des « sauvages » du Gabon, le mythe des Fang envahisseurs se développa et exerça une fascination sur les Européens. Ce fut le texte du marquis de Compiègne, en 1876, qui fixa les premiers archétypes de la dernière migration Fang avançant vers la côte ; celle-ci y était décrite comme « *un raid de conquête* » : « *il y a environ vingt ans, on a vu poindre leur avant-garde non loin de la colonie française […] depuis ce temps, les tribus se sont succédées avec une extrême rapidité, balayant tout sur leur passage, chassant les indigènes terrifiés qui ne songeaient même pas à leur disputer la possession du sol, elles avancent en masse serrées* »[225]. Par la suite, les migrations Fang furent continuellement décrites de manière disproportionnée telles des « *hordes éparses d'un peuple redoutable* » qui *« déferlent par le nord* »[226], ou encore lorsque le Père Briault exposa en 1878 la manière dont les Pahouins « *affluaient dans le Como en bandes nombreuses en poussant devant eux des débris de tribus, Bakèlè, Beséki ; ils voulaient eux aussi être instruits et manifestaient bruyamment leur bonne volonté* »[227].

Pour les missionnaires qui désiraient préserver le maigre fruit de leur travail sur les populations de la côte, les Fang ne constituaient qu'une « *multitude païenne et guerrière* »[228], et ces derniers entretenaient les clichés les plus extrêmes développés par les explorateurs. Toutefois, parallèlement et paradoxalement, la vulgate missionnaire compara ces migrations Fang à l'exode d'un peuple élu, à l'avancée vers la terre promise. Par la suite, au XIX^{ème} siècle, le Père Trilles échafauda l'amalgame entre les Fang et un peuple chrétien issu d'un noyau hamite égypto-éthiopien qui aurait migré sous la pression musulmane. Dans le même ordre d'idées, certaines hypothèses tentèrent de démontrer que les Fang auraient été, à l'origine, des Blancs venus de la région des Grands Lac, voire du Haut-Nil[229]. Ainsi, selon Pierre Alexandre, avec la logique des préjugés de l'époque « *certains auteurs ne vont pas tarder à nier l'appartenance des Fang à la race noire* »[230]. Enfin, le lieutenant de vaisseau

[225] Bernault F., 2003, p. 172.
[226] Merlet A., 1990, p. 91.
[227] Raponda-Walker A., 2002, p. 222. Encore en 1958, Alexandre et Binet titrèrent un passage sur les Fang par « Les envahisseurs, ou Pahouins proprement dits ».
[228] Bernault F., 2003, p. 173.
[229] Selon F. Bernault (2003 : 176), Seligman lui-même dans *Races in Africa* en 1966 proposa l'hypothèse que les Fang seraient une branche des Fulani, et auraient une ascendance hamitique. Ces hypothèses s'appuyaient sur leur métallurgie et une interprétation littérale de leurs légendes d'origine.
[230] Idem.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Braouezec, leur trouva en 1861, le nez égyptien et les yeux relevés et fendus comme les Nubiens. L'ensemble de ces représentations furent retravaillées ensuite par les européens et les gabonais.

Par ailleurs, hormis la dévastation que ce peuple aurait provoquée en rencontrant les autres populations, des images singulièrement positives se firent jour. Ainsi, les Fang représentèrent « l'idéal du noble sauvage » lorsque du Chaillu les rencontra en 1856 dans le nord du territoire (dans la région des Monts de Cristal, entre Mitzic et Medouneu). Ses descriptions furent éminemment enthousiastes : « *énergiques, ardents, belliqueux, doués à la fois de courage et d'habileté, ce sont des ennemis terribles* »[231], à tel point que les Fang lui parurent être « *le peuple le plus remarquable que j'eusse encore vu dans cette partie reculée de l'Afrique* »[232]. Ceux-ci furent décrits comme des hommes à l'aspect imposant, bien bâtis, aux belles formes et au regard intelligent, selon ces descriptions, même les verroteries dont ils se faisaient des toques leur allaient à ravir.

Par la suite, l'ensemble des descriptions de cette population, à cette époque (1856-1875) par les officiers de la Marine en poste sur le Komo, confirmèrent les premières impressions. Les Fang étaient de fiers guerriers, beaux et insolents. Ainsi, nous pouvons lire des descriptions telle celle de Fleuriot de Langle en 1868 : « *le Pahouin ou le Fang est un très beau type africain : il a le corps admirablement proportionné ; par la musculature de son torse il rappelle les bronzes florentins, dont il a souvent la couleur (...).* »[233]. En outre, en raison de certains traits culturels, tel le fait qu'ils ne pratiquaient pas le trafic d'esclaves, qu'ils n'achetaient (au départ) ni rhum ni tabac, ou encore qu'ils montraient « *une grande retenue dans les plaisirs sexuels* »[234], les colons eurent tôt fait de rapprocher ceux-ci de leur propre conception des bonnes mœurs. De plus, les Fang étaient des fervents « clients » des missionnaires et observaient la patrilinéarité, ce qui plut aux Français. Finalement, même leur absence d'autorité centrale fut bien accueillie, et même mise en avant par rapport aux royautés esclavagistes des populations de la côte. C'est ainsi que les Fang furent le seul groupe ethnique qui obtint de la part de l'administration française le qualificatif de « nation fang ».

En définitive, toutes ces éloges prirent d'autant plus de poids que ce groupe fut mis en opposition aux Mpongwé dont les Français déploraient la déchéance.

[231] Bernault F., 2003, p. 174.
[232] Merlet A., 1990, p. 94.
[233] Idem, p. 101.
[234] Ibid., p. 99.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

A cette période, pratiquement tous les anciens chefs historiques Mpongwé qui avaient signé les premiers traités avec les français étaient décédés ou trop affaiblis (par l'âge et la pauvreté) pour peser d'un poids politique quelconque. De sorte que ce furent leurs successeurs qui gérèrent l'arrivée des Fang. Et à cet exercice, Tom Watman, le nouveau chef de Glass, courtier et notable, fut l'un des facilitateurs de la nouvelle alliance puisqu'il amena sur le comptoir Combo et Abesola, deux grands chefs Fang, ainsi qu'une dizaine de notables pour leur offrir un accueil chaleureux au cours duquel le commandant du poste leur indiqua la volonté française de « *nouer avec eux des relations d'amitié et de commerce* »[235]. Cependant, même si les Français attendaient impatiemment l'arrivée des Fang au centre du comptoir, car selon Griffon du Bellay (1865) « *s'il est possible de faire quelque chose du pays, c'est avec des gens aussi bien trempés* »[236], ces premiers restaient sur leur garde dans la mesure où, selon le même, « *ce seront pour nous des sujets bien remuants et des auxiliaires difficiles à manier ; s'ils sont habituellement doux et hospitaliers, ils ont aussi un caractère ombrageux et versatile, servi par une industrie et une énergie [peu commune]* »[237].
Cette année-là, les communautés Fang étaient aux portes de Libreville, et « *tout l'effort des commandants consistait à entrer en contact avec elles et à les attirer aux abords de l'estuaire* »[238], en dépit de la rumeur de leur cannibalisme, néfaste à leur réputation. Ainsi, les Fançais se réjouirent de ces nouvelles arrivées « *dans l'exacte mesure où ils avaient été déçus par les Mpongwe* »[239]. Et, paradoxalement, dans le même temps, malgré leur rejet de la scène centrale par l'administration française, les Mpongwé se virent dans l'obligation de collaborer avec celle-ci dans leur intérêt économique, mais aussi politique.

C'est ainsi que dès 1866, le village de Georges, de plus en plus dépeuplé, fut ceinturé de villages Fang. Fleuriot de Langle écrivit à ce sujet cette année-là : « *Les Pongwé s'éteignent tous les jours dans la paresse et la débauche [...]. Il est incalculable quel sera l'avenir du Gabon, sous l'empire de cette race forte, travailleuse, énergique prolifique, dont les femmes feraient honte à Sarah pour leur fécondité* »[240]. Avant qu'en 1903, les instructions

[235] M'Bokolo E., 1981, p. 147.
[236] Merlet A., 1990, p 105.
[237] Idem. En effet, puisqu'une fois le contact établi avec les Européens, certains groupements Fang s'employèrent à piller les goélettes des maisons de commerce.
[238] M'Bokolo E., 1981, p. 138. Déjà en 1854, le commandant du poste distribua des cadeaux aux Pahouins près d'Owendo afin de les attirer vers le comptoir en leur en promettant d'autres.
[239] M'Bokolo E., 1981, p. 138.
[240] Idem, p. 195. A ce sujet, même si le commentaire porte sur une période beaucoup plus tardive nous pouvons noter cette remarque de D. K. Patterson (1975, p. 135) : « *A survey in 1937 showed that there were only 50-70 children per adult females in Ogowe-Maritime (lower Ogowe) and Estuaire (Libreville area) districts. In*

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

nautiques annoncent la situation d'un village Fang sur l'emplacement de l'ancien village du roi Georges.

3) La place du groupe Fang dans la nation gabonaise

A travers ce que nous avons exposé plus haut, nous pouvons constater l'ambivalence des représentations touchant au « caractère » que les administrateurs et missionnaires français attribuèrent au groupe Fang. A présent, afin de traiter ce que Florence Bernault nomma le « cas Fang », nous allons analyser le statut qui fut (et est encore) accordé au groupe Fang et soutenir la problématique que cette dernière a développée, soit la manière dont le Gabon s'est édifié (entre autres) sur l'idée de « *domestication de « l'étranger » intime* »[241].

Ainsi, selon F. Bernault, dès les préludes, la politique indigène dans les colonies françaises consista à assigner une place symbolique aux différents peuples colonisés en fonction de divers critères : tout d'abord un « supposé ancrage spatial », puis leur niveau d'engagement dans le système colonial et enfin, leur collaboration éventuelle « aux cadres de l'Etat ».

En s'intéressant aux projets officiels de stabilisation et de sédentarisation des villages et des paysannats, l'auteur perçoit que les migrations Fang furent diabolisées et présentées comme « *un défi à la constitution de la nation gabonaise* »[242] d'une part, et à la mise en danger des autres groupes existants dans le nouvel espace national d'autre part. Ainsi, une fois cet imaginaire réinvesti par les gabonais, les Fang, majoritaires depuis la fin du XIX^{ème} siècle, ne purent accéder à une quelconque prééminence politique.

Par ailleurs, comme nous l'avons vu, les Fang représentèrent aussi un espoir pour les Européens, celui de se lier et de collaborer avec une race vierge à « l'air intelligent ». C'est ainsi que les Fang occupèrent le plus haut degré sur « l'échelle coloniale des races » tandis que dorénavant le degré inférieur était destiné aux populations côtières corrompues, comme les Mpongwé. Ces interprétations eurent une incidence bien réelle, puisque par exemple, en 1885, Savorgnan de Brazza milita pour leur recrutement comme auxiliaires de la

---

contrast to these extremely low ratios along the river and coast, Woleu District in the Fang heartland had 105 children per 100 adult females."

[241] Cette idée a été développée au sein du texte « Dévoreurs de la nation : les migrations fang au Gabon », C. Coquery-Vidrovitch, I. Mandé, *Etre étranger et migrant en Afrique au XXème siècle*, Paris : L'Harmattan, 2003, p. 169-187. Les citations seront extraites de celui-ci, cette dernière p. 169.

[242] Idem, p. 170.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

« pacification ». Par conséquent, les représentations portant sur les caractéristiques ethniques furent instrumentalisées par la politique indigène française.

Cependant, dès le début du XX^{ème} siècle, les projets d'alliance politique avec les Fang furent abandonnés. En effet, selon F. Bernault, à partir de 1920 trois raisons principales firent capoter les plans de l'administration coloniale. En premier lieu, les collectivités rurales Fang du nord et du centre du territoire avaient résisté avec vigueur au commandement français, notamment en menant des stratégies de dérobade (à l'image d'Emane-Tole du clan Ebèghe-Mengone qui tenta de soulever la région de Ndjolé et fut déporté à Brazzaville). D'autre part, la chute démographique et les problèmes sociaux engendrés particulièrement par les famines et les déplacements de population (dus à la demande de main d'œuvre des compagnies concessionnaires) avaient annihilé « le » groupe fang. Enfin, dans les centres urbains s'était développée une élite Fang émancipée, critique et porteuse d'initiatives contraire aux visées de l'Etat colonial, de sorte qu'elle n'en était que moins malléable par l'administration française.
C'est alors que l'on vit apparaître dans les années 1930 diverses sortes d'initiatives de la part du groupe fang. Nous pouvons citer le mouvement de regroupement des clans (*alar ayong*) qui réinvestit les légendes migratoires et les mythes d'origines pour donner une cohésion idéologique aux villages et aux clans, mais aussi la diffusion du culte *bwiti* puis, un peu plus tard, la volonté de rétablir une unité entre d'un côté les Fang urbains et de l'autre, ceux de l'intérieur et du nord[243].

Ainsi, lorsque l'administration coloniale comprit qu'elle ne serait pas en mesure de manipuler le groupe fang et de l'intégrer dans les « cadres coloniaux », celle-ci changea en quelque sorte de stratégie : elle diabolisa ce groupe en utilisant les premières descriptions dépréciatives et en insistant sur le côté sombre de ces représentations. Pour nourrir ces dernières et dans le but que la nouvelle nation se les réapproprie, on accusa les Fang de vouloir s'imposer à tous les autres groupes ethniques à la faveur de leur poids démographique et ainsi « d'absorber » le pays. Subséquemment, la crainte de la volonté hégémonique du groupe fang reste encore vivace aujourd'hui[244].

[243] Toutefois, le Congrès pahouin de Mitzic en 1947 fut le reflet de l'opposition qui subsistait entre les chefs administratifs du nord et les élites urbaines du sud.
[244] Ils sont encore décrits comme « *les dévoreurs potentiels de la nation, ou de sauvages guerriers mal dissimulés sous le vernis d'une acculturation de façade* » (Bernault F., 2003, p. 184-185).

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

C'est ainsi qu'au début des années 1930, l'administration coloniale put utiliser le prétexte de l'anthropophagie pour envoyer Léon Mba en exil[245]. A travers l'exemple de ce dernier, jeune « évolué » urbain, sorti de l'école de la Mission catholique de Libreville et choisi pour remplacer un chef de canton de la capitale, F. Bernault nous montre que dans un premier temps, l'administration coloniale n'ayant pu empêcher l'émergence de Léon Mba fut contrainte de le soutenir ; toutefois, au premier soupçon, il fut désavoué[246]. Son influence était devenue particulièrement palpable, de plus, Léon Mba encourageait le développement du *bwiti* et fréquentait les milieux franc-maçons et communistes, ce qui déplaisait à l'administration coloniale.

Pour F. Bernault, suite à la mise à l'écart du premier véritable leader fang de la nation gabonaise « *la plupart des initiatives fang débouchèrent sur une série d'échecs politiques* » (2003 : 184). Par conséquent, « *en brandissant la menace de l'invasion fang, l'Etat colonial apposa le sceau du conflit ethnique sur la création de la nation, et créa la possibilité d'ancrer son entreprise de contrôle sur le renforcement d'une alliance politique et sociale avec les groupes ethniques déclarés concurrents des Fang* »[247].

De ce fait, la conquête coloniale se tint aussi du côté de l'imaginaire et de la mise en concurrence des groupes ethniques, dont le principal enjeu, selon F. Bernault, fut la mise à l'écart des Fang du jeu politique. De sorte que pour l'auteur, tout au long de la période coloniale et post-coloniale les Fang apparurent comme « *les grands perdants de l'Etat moderne* » (2003 : 184).

[245] C'est en effet à cette période que l'on vit réapparaître l'argument anthropophage des Fang et que H. Deschamps put écrire que ces derniers razzièrent tous les villages sur leur passage, se battirent pour s'imposer près de la côte, et que lorsqu'ils avaient tué un ennemi brave, le mangeaient pour incorporer sa force (1965 : 102).

[246] Ainsi, en 1931, peut-être sur dénonciation, la police crut découvrir les restes d'un corps de femme vendus sur les étalages du marché, l'enquête lia l'affaire au bwiti et arrêta Mba. A l'issue de son procès il fut condamné à trois ans de prison et à l'exil en Oubangui-Chari où il fut déporté en 1932, il n'obtint sa grâce qu'en 1946 et revint participer aux premières élections locales.

[247] Bernault F., 2003, p. 179.

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

4) Les Fang seraient-ils véritablement les grands perdants de l'Etat moderne ?

Si nous adhérons complètement à l'une des conclusions préliminaires de F. Bernault, c'est-à-dire que la conquête se soit, aussi, effectuée sur le mode de l'imaginaire, il nous semble que l'idée, par ailleurs assez répandue, selon laquelle les Fang demeurent les vaincus de ces trajectoires coloniales et post-coloniales, ne soit pas complètement exacte. En effet, tel ne fut pas le cas de la période des années 1940 à la fin de la présidence de Léon Mba en 1967, puisque les deux principaux leaders de la scène politique durant cette période furent tout deux des Fang de l'Estuaire (nous pensons à J.-H. Aubame et bien sûr à L. Mba). Tandis que les acteurs politiques secondaires, s'ils n'étaient pas Fang étaient en majorité Mpongwé. Soit les deux groupes ethniques qui comptaient des « évolués » en leur sein.
Puis, si nous étudions la situation à partir de 1967, il ne nous apparaît pas que les Fang se soient retrouvés dans une situation où ils pourraient être désignés comme les « grands perdants ». Certes, les représentations relatives à leur groupe ethnique restent celles de personnes belliqueuses et hautaines[248] mais celles-ci ne jouent plus un rôle prégnant, notamment en raison de la « géopolitique » mise en place par Léon Mba, puis pérennisée par le Président Bongo Ondimba.

Au moment de la rencontre avec les officiers français, les Fang représentèrent l'avenir de la colonie, tous les espoirs furent placés en eux. Toutefois, la tendance sembla s'inverser au début du XX^{ème} siècle, en raison principalement de l'autonomie revendiquée de ce groupe. Néanmoins, l'administration française soutint dans les années 1940 un candidat Fang pour le poste de député à l'Assemblée nationale française, J.-H. Aubame (du clan Essinzick), et ce durant plus de quinze ans. Ensuite, (poussée par les forestiers français car l'administration se méfiait encore de lui malgré sa franche francophilie) ce fut au tour de Léon Mba, un autre Fang (du clan Essoké de l'Estuaire), d'être soutenu. Une fois élu à la présidence de la République, L. Mba bénéficia de l'appui total de la France et du Général de Gaulle, celle-ci allant même jusqu'à l'aider à se réinstaller à son poste présidentiel à la suite du coup d'Etat.

[248] Si les autres groupes ethniques gabonais ont tendance à sentir de la part des Fang une certaine arrogance, celle-ci pourrait s'exprimer par un terme employé par les Fang pour désigner tout ceux qui parlent une autre langue que la leur : les « bilop » (ou « élop » au singulier). Ce terme courant est un substantif qui tire son origine du verbe « àlobane » signifiant « parler pour ne rien dire ». Utilisé par les Fang, le terme « bilop » renferme une connotation péjorative dans le contexte de mise en concurrence des groupes ethniques. Ce terme traduit donc une sorte de complexe de supériorité des Fang vis-à-vis de l'ensemble des autres groupes ethniques, soit des non-Fang qu'ils estimeraient mineurs, (E. Nguema, Re : nouvelles, [email], Soiron M., 15/05/08, Communication personnelle).

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Puis, arriva Omar Bongo Ondimba qui perpétua l'idée de Mba portant sur la répartition des postes politico-administratifs en fonction de l'appartenance ethnique et/ou de l'origine géographique, soit la « géopolitique ». Aussi, dans la mesure où les Fang représentent près d'un tiers de la population totale gabonaise, il serait peut-être l'un des rares groupes à pouvoir regretter l'efficience de la géopolitique gabonaise. Malgré cela, si nous recensons les postes qui sont attribués au groupe Fang, nous nous apercevons qu'ils sont relativement prestigieux. Au premier chef desquels nous pouvons mettre le poste de Premier Ministre qui lui est presque officiellement réservé (plus précisément ce serait le ministère des *Mekiè me Komo* soit des fang de l'Estuaire)[249]. Par ailleurs, d'autres fonctions ne peuvent être occupées que par un Fang telles celles de la Présidence du Conseil National de la Communication, de la Cour judiciaire, ou encore le ministère de la Planification et de l'Agriculture (qui serait quant à lui celui des *Ntumu*, soit des Fang du Woleu-Ntem et particulièrement de Bitam)[250]. Enfin, la mairie de Libreville est l'objet d'un échange entre les Mpongwé et les Fang de l'Estuaire[251].

Alors, le seul problème qui pourrait subsister, serait celui du partage des postes à l'intérieur même de ce groupe. Cette question n'est pas récente puisqu'elle se posait déjà au Congrès de Mitzic en 1947, et quelques décennies auparavant dans le but de regrouper l'ensemble des clans Fang. C'est donc la question de la répartition des postes sus-cités (plus d'autres) à l'intérieur même du groupe Fang, c'est-à-dire entre ceux de l'Estuaire et ceux du Nord, qui soulève certaines complications. Ces derniers, les Fang du Nord, issus principalement de la région du Woleu-Ntem, se sentiraient sous-représentés.
Rappelons que les deux leaders politiques des années 1940-1960 étaient tous deux des Fang originaires de l'Estuaire ; cependant, J.-H. Aubame s'attacha les populations du Nord, plus rurales et conservatrices tandis que L. Mba se lia avec celles de l'Estuaire et du Sud. Par conséquent, lorsqu'intervint la victoire de Mba sur Aubame, puis l'éviction de ce dernier de la scène politique à la suite du coup d'Etat, cette défaite put engendrer la disqualification des Fang du Nord, et ainsi les faire disparaître de la scène politico-administrative en même temps que son leader.

[249] Le partage serait ainsi fait : Présidence de la République : Mbédé/Téké ; Vice-Présidence de la République : Shira-Punu ; Présidence de l'Assemblée nationale : Nzébi-Duma ; Présidence du Sénat : Myènè ; tandis que le gouvernement est multi-ethnique (cf. Augé A.-E., 2005, p. 82-83).
[250] Précision tirée de la thèse de Doctorat de Ngoma Minko Emmanuelle sous la direction de B. Martinelli (Université Aix-Marseille) à soutenir. Communication personnelle (mai 2008).
[251] Voir la liste des maires de Libreville en Annexe VIII.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Aussi, nous pourrons dire que si les Mpongwé représentent les gens de la Terre, les Fang de l'Estuaire représentent les gens du Pouvoir.
Arrivés sur l'estuaire au fil de leurs âpres migrations, les Fang s'imposèrent sur cet espace déjà occupé. Sans signer de traités, en tant que groupe venu de l'extérieur, de l'autre côté de la forêt, les Fang de l'estuaire incarnent les gens du Pouvoir. Cette symbolisation peut être illustrée grâce à la figure de Léon Mba, premier détenteur du pouvoir politique suprême.

D'autre part, au regard de la classification élaborée par Guy Rossatanga-Rignault[252], il paraît limpide que les imaginaires développés durant la période coloniale se sont perpétués jusqu'à aujourd'hui. Cette classification tiendrait son origine des représentations qui furent imaginées par l'entreprise coloniale, durant laquelle celle-ci juxtaposa les groupes ethniques à travers des archétypes pour tendre à une hiérarchie des « races », et par là-même définir ses alliés ou ennemis. G. Rossatanga-Rignault a retenu six principaux groupes qui selon lui participent véritablement à la dimension politique de l'ethnisme gabonais : les Myènè (Ngwè-Myènè), les Fang, les Punu-Ghisir, les Kota, les Téké-Obamba et les Ndzébi[253].
Les représentations reproduites dans cette classification aboutiraient à ce qu'il a nommé une « segmentation-hiérarchie » précise de la société[254]. Acceptée ou non, celle-ci subsisterait dans l'esprit des gabonais et résulterait de stéréotypes répandus par les agents de la colonisation dans un but pratique. Selon l'auteur, l'Etat post-colonial n'aurait pas pu ou pas voulu la gommer. Enfin, notons qu'au sein de cette « segmentation-hiérarchie », G. Rossatanga-Rignault a rajouté le « Blanc » dont le statut surpasserait tous les autres groupes et qui viendrait se positionner avant ceux-ci.

Ainsi, le gabonais aurait accepté avec fatalisme la supériorité du Blanc, « démontrée » par le phénomène colonial. Ce statut du Blanc, soit en principe le Français, semblerait découler de « l'ordre naturel des choses », la maîtrise de la science et des techniques devenant le critère principal de la supériorité. Mais aussi, pour des raisons religieuses comme une certaine interprétation de la Bible par les missionnaires, selon laquelle Cham, l'ancêtre des Noirs, serait le responsable de la malédiction divine qui pèserait sur eux. De plus, les « sous-dieux », tels que les génies et les sirènes se trouvent être généralement de couleur blanche

[252] Dans son article titré : « Faut-il avoir peur des Fang ? De la démocratie et de l'ethnique au Gabon », *Droit et Cultures*, 1993, n° 26, p. 235- 256. Selon les dires de l'auteur durant notre entretien (Libreville, 2003), cet article fut très mal accueilli par les autres chercheurs et politiciens gabonais car « il ne fallait pas parler de cela ».
[253] Voir en Annexe IX la distribution des groupes ethniques au sein de la capitale.
[254] Rossatanga-Rignault G., 1993, p. 237.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

d'où le choc psychologique causé par la rencontre avec les Blancs. Quoiqu'il en soit, le Blanc appartient à l'univers ésotérique, celui des morts, des génies et de Dieu, supérieur par définition à l'univers profane des vivants.

Le premier groupe gabonais de cette « segmentation-hiérarchie » serait incarné par le groupe Myènè, le « Noir qui est presque Blanc ». Celui-ci eut le « privilège » de rencontrer les Blancs en premier et de ce fait d'acquérir une partie de son pouvoir. Il reçut les rudiments de leur langue et de leur culture et devint « l'évolué », le tenant lieu du Blanc qui fit de lui un « commis » ; devenu le *« civilisé par ukase, il se distinguera alors des autres gabonais, les « barbares »* »[255]. Ce sentiment de supériorité alimenté par l'histoire coloniale généra alors une « *douce revendication de légitimité d'exercice du pouvoir politique national* »[256]. Enfin, cette prétention fut d'autant plus résistante dans les esprits que les centres urbains du pays : Libreville, Port-Gentil et Lambaréné forment le triangle du pays Myéné.

Ensuite, deux groupes se partageraient la seconde place : les Fang et les Punu-Gisir, chacun des deux contestant à l'autre ses places et ses « quartiers de noblesse ».

Sans être majoritaires, les Fang sont les plus nombreux, et, rien que pour cela, semblent être depuis l'époque coloniale le « parfait épouvantail »[257]. En effet, pour cette raison, ils revendiqueraient comme un droit acquis le pouvoir suprême. Par ailleurs, le Fang serait « le barbare », image véhiculée par la littérature qui consignait sa robustesse et son bellicisme, ce qui le fit apparaître comme un danger.

Quant aux Punu-Gisir (peuplant le sud-ouest), ceux-ci pensent être plus nombreux que les Fang et par conséquent revendiquent une place centrale sur la scène politico-administrative. Toutefois, ils sont victimes d'un préjugé ancien voulant qu'au moment de la Traite des Noirs, une partie d'entre eux se soit faite razziée, et serait donc devenue des esclaves. Ceci les rendant alors méprisables aux yeux des autres groupes.

Puis, nous trouvons « sur la même ligne » les Tsogho, Apindzi, Ndzebi, Kota, Téké, Sangu, Kèlè, Aduma, Benga ou encore Ndumu et Vili. Cette appartenance à un même « degré » n'implique toutefois pas pour l'auteur une similitude dans les statuts de chacun. En effet, par exemple, les Tsogho qui sont un groupe ultra-minoritaire, occupent une place particulière dans la conscience collective, puisque d'une part, ceux-ci maîtriseraient remarquablement bien les spécificités de « l'autre monde » (ainsi, parler le yetsogho lorsque

[255] Idem, p. 239.
[256] Ibid.
[257] Ibid., p. 240. De plus, les gabonais leur tiendraient rigueur pour leur irrédentisme puisqu'ils auraient visé la création d'un Etat Fang dans le nord du territoire.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

l'on n'appartient pas à ce groupe serait une preuve d'érudition et de maîtrise initiatique) et d'autre part, auraient résisté particulièrement efficacement à la civilisation occidentale.
Un autre groupe dérogatoire serait celui des Téké-Obamba (issu Haut-Ogooué), considéré durant des décennies comme des « broussards » par les groupes dominants, leur statut changea lorsque l'un des leurs (O. Bongo Ondimba) vint à occuper le pouvoir suprême.
Enfin, une autre particularité pourrait être notée concernant les Vili, qui, en raison de leur grande influence dans la région de Pointe-Noire, posséderaient une conception d'eux-mêmes et une façon de s'exprimer proche du « myènè way of life » ; par ailleurs, comme eux, ils se définiraient fréquemment comme étant des Blancs.

Bien que cette « segmentation-hiérarchie » sommaire fasse l'objet d'un rejet de la part des groupes les moins bien placés ou désirant la renverser (tels les Punu-Gisir en raison de leur potentielle supériorité numérique), il serait possible selon l'auteur de dire que la prééminence des Myènè ainsi que la segmentation elle-même a fini par être implicitement admise.

Ainsi, depuis l'époque coloniale chaque groupe ethnique occupe une place symbolique définie par « *un réservoir intellectuel de savoirs et d'images* »[258]. Afin de les manipuler selon les circonstances, et de manière stratégique, ces images furent dès le départ équivoques. Le résultat de ces « réservoirs » une fois ré-appropriés, particulièrement par les Fang mais aussi par l'ensemble des groupes ethniques gabonais, déboucha sur une représentation des groupes « *homogène, inchangé dans le temps, où les destins individuels ne peuvent que subir le déterminisme de la race ou de l'ethnie* »[259]. C'est ainsi que, les Mpongwé, puis plus largement les Myènè, devaient occuper la place du bon administratif, et les Fang celle des belliqueux, cherchant à se faire une meilleure place sur la scène politico-administrative. Ces derniers servirent alors d'épouvantail au pouvoir en place pour affirmer la nécessité de la géopolitique, garantir sa pérennité et par conséquent, en dernière instance, de l'Unité nationale et le statu-quo.

Enfin, si nous avons insisté sur ces deux groupes ethniques et leurs histoires respectives, c'est parce que chacun, à travers sa profondeur historique et ses itinéraires incarnent les concepts d'autochtonie et de Pouvoir. Les Mpongwé, en tant qu'ils furent les

[258] Bernault F., 2003, p. 179.
[259] Idem, p. 185.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

premiers représentants du territoire Gabon et de sa Terre incarnent l'idée d'autochtonie, tandis que les Fang, représentent le groupe venu de l'extérieur et incarnent le Pouvoir.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

VI – Libreville, sa place dans l'espace territorial global et son urbanisme

Alors que Libreville s'étend aujourd'hui sur plus d'une dizaine de kilomètres le long de la côte, elle ne s'enfonce que de quelques-uns vers l'intérieur donnant une image de demi-lune à l'organisation urbaine de la capitale[260]. Au sein de celle-ci, il est aisé de constater la territorialisation des inégalités sociales. L'exemple archétypal peut être figuré par le quartier du Bord de mer symbolisant « *l'espace d'habitation de toute la classe sociale s'inscrivant dans la logique historique des « évolués », tout en situant son niveau de vie à des sommets jamais atteints par aucun de ceux-ci à l'époque coloniale.* »[261]. Le rôle des colons a donc marqué de son empreinte le territoire, établissant le fait que l'espace urbain a été façonné parallèlement à l'histoire coloniale.

En outre, si pour G. Balandier, « *les villes formées dans la longue durée historique sont composées de scènes multiples construites par les régimes successifs* » [262], ici, l'espace urbain foisonne de nombreuses significations qui ne sont le produit que d'une seule trajectoire. Les symboles ont perduré depuis les débuts de l'implantation coloniale, les mêmes lieux représentent les mêmes significations. Le pouvoir est toujours fixé aux mêmes endroits[263], tandis que les « matitis » (bidonvilles) sont établis sur les anciens villages noirs. Ainsi, sur le bord de mer se situe le quartier du Plateau (où est installée la Présidence) autrefois appelé « la ville blanche » ou « ville européenne » en « contraste » avec les « villages des Librevilles noires ». Par ailleurs, cet espace abrite aujourd'hui outre la présidence de la République, plusieurs ministères, des hôtels de luxe, l'ambassade de France, l'immeuble Elf et la plupart des résidences des expatriés Blancs.

---

[260] En 1958, G. Lasserre écrit que l'agglomération s'étire sur 8,5 kilomètres le long du bord de mer, des quartiers Gué-gué à Lalala tandis qu'elle ne s'étale que de 1,7 kilomètres maximum vers l'intérieur, soit jusqu'à Mont-Bouët ; ce qui signifie qu'elle représente un rectangle cinq fois plus long que large, (*Libreville. La ville et sa région (Gabon - A.E.F.). Etude de géographie humaine*, Paris : A. Colin, Cahiers de la Fondation nationales des sciences politiques, p. 9). Dans le même ouvrage, l'auteur écrit p. 1 : « *Les villages noirs cernent la ville blanche, et se déploient en un large demi-cercle appuyé au rivage.* ».

[261] Tonda J., 2005, p. 158. Voir à ce sujet les pages suivantes. En outre, nous pourrions étendre cette remarque au territoire gabonais en général puisque la territorialisation des inégalités sociales se retrouveraient dans l'opposition entre Libreville et le reste de l'espace Gabon.

[262] Balandier G., *Le pouvoir sur scènes*, Paris : Balland, 1992, p. 23.

[263] Mis à part l'exemple type de la Présidence de la République, nous pouvons noter que pour la fête d'Indépendance du 17 août 1973, un nouveau stade fut bâti à l'endroit même de l'ancien Stade du Révérend Père Lefèvre, ou encore le fait que dans le quartier de Mont-Bouët, une nouvelle résidence présidentielle fut construite (*Mémorial du Gabon*, Tome 3, p. 71). Enfin, en 1963, le premier « Hôtel des Postes » bâti en 1862 fut remplacé mais garda sa place initiale, sur une parcelle du bord de mer.

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

Détenteur d'un indéniable prestige, le quartier du bord de mer se trouve être en complète opposition avec les rues non goudronnées, les matitis, et les espaces marécageux non loin, mais déjà à l'intérieur de l'espace urbain de la capitale.

Ainsi, le « Bord de mer » occupe la place structurelle de la ville blanche d'hier (dit autrement par J. Tonda, la place de *l'Otangani*). Lieu du pouvoir politique, cet espace incarne conjointement le lieu de tous les dangers, celui dans lequel l'on retrouve des corps mutilés ou des noyés refoulés sur la plage par le courant[264]. De sorte que deux sentiments antagonistes se dévoilent : la « fascination » et le « péril »[265]. Cette ambivalence se retrouvera au niveau des représentations portant sur le pouvoir politique (situé au cœur de cet espace).

L'anthropologue gabonais J.-E. Mbot, expose l'idée que Libreville « *a été à l'origine d'une confluence de campeurs entre les « chercheurs d'abondance », les Blancs et les Noirs* »[266]. Comme si ces personnages s'étaient retrouvés sur une même partie de territoire, prospectant pour toutes sortes de biens et autres marchandises. C'est ainsi que « *les campements des Blancs à la recherche de l'okoumé et du pétrole, ont aussi rencontré les campements des Noirs à la recherche des bienfaits du Blanc* »[267]. Pour l'auteur, Libreville apparaît singulièrement comme une « ville comptoir », c'est-à-dire comme un lieu de stockage des ressources et de recherche de richesse ; d'autre part, celle-ci serait assimilée à l'espace du campement tel qu'il est traditionnellement vécu et pratiqué au Gabon par tous les groupes ethniques. Les populations gabonaises ont en effet toujours pratiqué plusieurs formes de campements (chasse, plantation, initiation etc.). Outre l'habitat, ceux-ci sont différenciés du village dans la mesure où deux modes de gestion de l'environnement se déploient.
Concrètement, village et campement s'opposent en tant que le premier est l'espace de la loi et de l'abondance (partage), face au second qui serait un espace anomique et de gaspillage. A ce sujet, la littérature orale développe des thèmes qui font état presque systématiquement des campements comme des lieux de pratiques illicites (vols, incestes, adultères, parfois assassinats, etc.[268]). De même, vont aussi camper les personnes exclues du groupe pour avoir transgressé l'ordre social.

[264] De nombreux articles de journaux relatent la découverte de cadavres sur le bord de mer même si, dans le même temps, d'autres sont aussi retrouvés dans l'intérieur de la capitale.
[265] Tonda J., 2005, p. 158.
[266] Mbot J.-E., « Le campement comme mode de gestion de l'environnement », *Revue gabonaise des Sciences de l'Homme*, Libreville : Presses Universitaires du Gabon, 2004, n° 5, p. 179-184, p. 181.
[267] Idem.
[268] Ibid., p. 180.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Libreville est donc analysée ici par J.-E. Mbot sous le prisme du campement, lieu de non-loi et de non-droit, de transgression, mais aussi non-lieu lignager[269], de sorte que vont s'y développer certaines manières particulières d'être et de se socialiser. En cela, il est possible de mettre cette analyse en connexion avec celle de J. Tonda pour qui les espaces de prédilection du Souverain moderne sont les non-lieux lignagers[270], sous forme de camps (camps politiques opposés, camps de travail), simultanément « *de territorialisation et d'intensification d'ethnicités consumatoires de corps et de choses (…)* ». Ainsi, « *(…) il existe une logique des camps, qui remonte à l'époque coloniale où le camp est synonyme de liberté, comme le prouve le fait que l'administration coloniale décorait « du nom pompeux de Liberté les villages où les esclaves à son service sont astreints à la résidence* » »[271]. Enfin, hormis la recherche de bienfaits, le relâchement des liens lignagers et la possibilité facilitée de transgression, le rapport à l'environnement serait lui aussi différent, conséquence du mode de gestion du campement.

Libreville serait donc vécu pour J.-E. Mbot comme un espace de campement, quasiment hors-normes, où l'on passerait de manière transitoire à la recherche de bienfaits[272].

Par ailleurs, au cours du XIX^{ème} siècle, s'est instauré progressivement un rapport presque antagonique entre les côtiers de Libreville (devenus commis de l'administration, commerçants ou encore ouvriers) et le reste de la population gabonaise. Ces côtiers, soit principalement des Mpongwé et des Fang (mais aussi des Seke ou des Akele) utilisèrent à leur avantage le « savoir-pouvoir » des Blancs dans le but de se (ré)approprier des espaces de pouvoir.

A la différence des côtiers de l'Estuaire, les gabonais « non-librevillois » s'étaient montrés quant à eux plus farouches et indociles face à l'autorité coloniale. Cependant, à la faveur de la politique des regroupements de villages et des campements forestiers (également, bien que plus tardivement et dans une moindre mesure, au Transgabonais), les échanges ainsi que les nouveaux modes de vie permirent à la pensée et à « l'hégémonie librevilloise » de se

[269] Dans cette optique, l'exode rural des jeunes procéderait aussi de la volonté de s'extraire des contraintes du lignage.

[270] A ce propos, nous pouvons remarquer à la suite de J. Tonda (2005 : 119) que dans la capitale, les gabonais vivent regroupés en ménages (unité statistique) installés sur des parcelles. Par conséquent, la parcelle, non-lieu lignager délimité par l'Etat s'oppose à la réunion du clan et du lignage. Comme si le Souverain moderne contestait la réunion de l'entièreté du lignage. Cet antagonisme vient alimenter l'opposition entre Libreville et le reste du territoire. D'une manière générale, il est possible de souligner le fait que Libreville est détachée de toute contrainte ayant rapport à la terre et au lignage.

[271] Tonda J., 2005, p. 9.

[272] La capitale serait en effet vécue comme un lieu de passage dans la mesure où les gabonais enterrent leurs morts « au village » étant entendu qu'en ville ceux-ci ne seraient pas « chez eux ».

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

développer et de s'imposer. Cet antagonisme entre librevillois et le reste de la population se laissa tout particulièrement appréhender au sein des luttes politiques, et ce, dès le départ, à l'image des débats de l'Assemblée territoriale et plus particulièrement celui qui se déroula au mois de janvier 1958, dans lequel le député E. Mokoko de l'Ogooué-Ivindo interpella les responsables politiques de Libreville en les traitant de racistes envers les gens de l'intérieur, les « broussards »[273].

En outre, au moment de l'indépendance, les gabonais impliqués en politique, relativement peu nombreux, dénommés les « évolués » et favorables au développement de la civilisation occidentale en Afrique, étaient principalement issus de Libreville. De fait, peut-être est-ce l'inverse qui aurait été curieux, non seulement parce que ces « évolués » effectuèrent toute leur scolarité chez les Pères Blancs (déjà, l'un des fils du roi Denis, qui en 1884 travaillait dans une banque du Sénégal, avait été élevé par les Pères de la Mission du Gabon) ; « chrétiens » (entre autres), instruits selon les méthodes de la métropole, habillés comme les Blancs, ils travaillèrent ensuite dans l'administration ou aux succès des affaires des grandes compagnies concessionnaires. De plus, en s'accaparant certains traits de culture, ils pouvaient créer un nivellement des groupes et s'attribuer un statut dominant.

Aujourd'hui encore, il est aisé de constater la différenciation qui est effectuée entre le villageois[274] et le résident de la capitale, ces premiers sont dévalorisés et moqués au profit de la notoriété du librevillois.

Si cette différenciation entre librevillois et non-librevillois est aussi prégnante dans les représentations, nous pouvons l'expliquer par le fait que ces premiers étaient, au départ, les seuls vrais gabonais puisque cette dénomination ne s'appliquait qu'aux résidents de l'estuaire. En effet, dans la correspondance administrative, le Gabon se limitait à l'estuaire et à la basse vallée des petites rivières qui y débouchaient ; il se bornait donc pour l'essentiel au fort français, à la rade qu'il contrôlait et aux quelques villages voisins. Soit la future Libreville.

C'est ainsi qu'en 1929, Léon Mba put écrire : « *Le Gabon, pour ceux qui y sont, c'est seulement Libreville et sa banlieue. Le tout pris dans le sens le plus restreint : quelques quartiers de maisons européennes, quelques villages nègres. Un ensemble de cinq à six kilomètres carrés ; de suite après c'est la brousse. […] A Donghila, qui est à trente cinq kilomètres, quand on arme la pirogue pour aller à Libreville, on disait encore il n'y a pas longtemps : je vais au Gabon* » (2002 : 111). Enfin, de la création de la « Colonie du Gabon »

[273] Voir plus bas pour la citation complète.

[274] Ce terme peut aussi être utilisé comme une insulte (ou du moins une offense) dans les rues de Libreville.

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

en 1886 à la « République du Gabon » en 1958, « *le terme Gabonnais ou Gabonais désigne exclusivement les Mpongwé, c'est-à-dire les habitants de l'estuaire du Gabon* »[275]. Le nom de l'estuaire, « Gabon », fut appliqué par extension à l'ensemble du territoire colonial.
Malgré cela, actuellement, dans la province du Haut-Ogooué (sud-est), la région de Libreville est nommée dans le discours populaire « le Gabon »[276]. Comme si pour ces habitants de l'hinterland ce qui caractériserait le pays se trouverait en cette région et qu'ils ne se sentiraient pas y appartenir. En outre, de manière très concrète, certains individus que le pouvoir judiciaire voulait punir (tels que des membres du coup d'Etat ou des professeurs contestataires durant la période du parti unique) furent envoyés en « exil intérieur ». Eloignés de l'estuaire et de Libreville, ils étaient ainsi « mis au ban ». Expulsés de la vie sociale et économique, mais aussi du lieu de création de la norme.

Enfin, les tout premiers acteurs de l'agitation politique, qui se déclarèrent au début des années 1920, faisaient partie des populations Mpongwé, Sékiani mais aussi Fang de Libreville, Galoa de Lambaréné, Nkomi de Port-Gentil et étaient surnommés par les gens de l'intérieur les *Boundjou vouco*, soit « les Blancs-noirs »[277]. Ces évolués faisaient donc exclusivement partie des populations côtières, vivant à Libreville même, ou plus largement dans la « circonférence » de la capitale. Leur qualificatif de « Blancs-noirs » permet de constater clairement que pour le reste de la population ces personnes de couleur noire acquérirent, intégrèrent puis réutilisèrent les manières et les habitudes des Blancs[278].
Ces « Blancs-noirs » se révélèrent être les futures élites dirigeantes, administrateurs et décideurs du Gabon indépendant. Ceux qui détinrent le pouvoir, et par conséquent « l'énoncé dominant ». Dépositaires du discours vrai, ils furent les concepteurs de la norme qui vint nourrir leur hégémonie et permit leur stabilité.

Ainsi, nous percevons aisément la prédominance de Libreville sur la globalité du territoire dans la mesure où cette mince portion de l'estuaire a défini un ensemble et a fait du

[275] Merlet A., 1990, p. 20.
[276] Tonda J., 2005, p. 166, note n° 26.
[277] Coquery-Vidrovitch C., 1972, p. 504.
[278] Citons ici le capitaine de vaisseau André Coffinières de Nordeck qui dans son récit daté de 1872-1873 écrivait déjà : « *Les Gabonais [Mpongwé] (…) prennent le plus grand soin pour orner leurs logements (…). Il n'est pas rare de trouver dans les cases de ceux qui s'occupent de commerce un ameublement à l'européenne, consistant en lit garni, commode, armoire, canapé, tables, fauteuils, chaises, tableaux, pendules, buffet ou dressoir garni de toute la vaisselle servant à notre usage (…). Le roi Denis possède de l'argenterie, de la porcelaine et du beau linge de table.* », (Merlet A., 1990, p. 225).

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

mode de vie de ses habitants un « modèle », une référence hégémonique. L'opposition Libreville/Intérieur est alors constitutive des mécanismes du pouvoir qui tendent à la consolidation d'un mode de pensée et de faire, ou dit autrement, au maintien d'une prééminence. De fait, quoiqu'en « dise » le pouvoir politique, dans les mentalités et dans les faits, cette dichotomie s'est maintenue, puisque celui-ci développe, depuis près de cinquante années, le thème de l'Unité nationale.

Libreville, lieu du gouvernement et des pouvoirs temporels ferait alors face à l'Intérieur, espace de la forêt, garant de la résistance au pouvoir central et des pouvoirs sorciers.

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

Afin de conclure cette partie, nous pourrons dire que sur ce territoire où la politique devança toujours le commerce, ce fut la Marine qui, à travers le capitaine E. Bouët-Willaumez, signa la première convention avec le Roi Denis Rapontchombo, un chef Mpongwé, et par conséquent, créa le premier lien officiel entre la France et le Gabon. Quelques années plus tard, toujours dans la peur de voir les Anglais les devancer et sans même avoir réglé les détails, les Français installèrent un établissement fortifié.

Parallèlement, toujours dans une dynamique politique et (selon ses créateurs) philanthropique, un village de liberté baptisé « Libreville » fut construit. Malgré les deux contingents d'esclaves libérés venus le peupler, il ne prit jamais l'impulsion souhaitée et périclita. C'est ainsi que « Libreville » se mêla progressivement aux villages indigènes avoisinants, aux missions religieuses et à l'administration du fort. Puis, ultérieurement à la signature de plusieurs traités avec les principaux chefs des deux rives, et l'établissement d'un comptoir définitif, soit au début des années 1870, de nombreux incidents marquèrent le comptoir. Ceux-ci étaient liés aux nouvelles difficultés commerciales qu'affrontaient les Mpongwé mais aussi aux troubles générés par les dernières migrations Fang qui parvenaient aux abords du comptoir[279]. L'arrivée de ce groupe Fang signa la fin de la suprématie Mpongwé. D'une part, ceux-ci perdirent leur monopole commercial mais de plus, virent les Français s'allier avec ces nouveaux arrivants de l'intérieur. C'est dans ces conditions qu'ils durent collaborer avec les français afin d'obtenir leur protection, maintenir le prestige qu'il leur restait et tenter de se replacer. Par ailleurs, afin de manipuler ces deux populations, l'entreprise coloniale assigna des places et des représentations à ces groupes ethniques. Celles-ci perdurent jusqu'à aujourd'hui et ont permis au pouvoir politique, en figeant des identités, d'établir ce qu'il a nommé la « géopolitique », puis de maintenir le thème de l'Unité nationale.

Ainsi, la Station Gabon devint une véritable ville et un lieu de confrontation de différents modes de vie, de différentes pratiques religieuses et d'échanges commerciaux. Les Mpongwé, les Fang, les Français, les missionnaires et les commerçants de diverses

[279] A ce sujet, citons : « *D'après le témoignage du roi Georges (chef des Agulamba au XIX^{ème}, dont la capitale Ngango se trouve sur la rive gauche, à l'entrée du Remboué) une légende tenace, sans doute instillée par les Ndiwa, imprègne opportunément la culture mpongwé et contribue à maintenir les clans dans l'arrière pays : celle que le contact avec l'eau salée serait fatal à leur virilité* » (Merlet A., 1990 : 31). Des stratégies furent donc élaborées dans le but de contenir les autres populations et ainsi conserver le monopole du commerce avec les Blancs (et par conséquent, aussi, le pouvoir-savoir qui en découlait).

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

nationalités se côtoyèrent. Les hommes et les femmes portaient l'habit européen[280], nombreux étaient ceux qui parlaient couramment le français, et (à la différence de Brazzaville) il existait beaucoup d'enfants métis[281]. Le syncrétisme était d'autant plus prégnant que Libreville se construisit principalement grâce à des apports extérieurs, et à ses rapports entretenus avec les Blancs (ou *Otangani*), missionnaires ou colons. Ainsi, les Loango puis les Fang représentèrent cet extérieur, de même que les marchandises ou le modèle bureaucratique.

La capitale est ainsi le point de départ de la territorialisation de l'espace Gabon et de son étatisation. C'est aussi le lieu unique où tous les pouvoirs politico-administratifs sont réunis.

Au moment où sur l'estuaire l'organisation administrative se déploya, l'on put y retrouver la figure du Blanc et celle de l' « évolué ». Soit un espace organisé d'hommes en société, de biens culturels et d'ordre colonial. De l'autre côté, au delà de la ville et de l'unique route, se situait l'intérieur, soit la forêt, corrélée à la figure de la rébellion, du pithécanthrope, demeure de l'Evu et plus généralement de la sorcellerie.

Entre ces deux espaces, Intérieur et Extérieur, les figures du missionnaire et du commerçant pouvaient faire le lien[282] bien que ce ne fut que très tardivement, soit au moment de la construction du Transgabonais dans les années 1970, que l'hinterland fut relié à la côte[283]. Ainsi, à l'image de l'opposition entre le village et la forêt[284], nous avons présenté l'opposition ou du moins la mise en face à face de Libreville et du reste du territoire ; par ailleurs nous pouvons également ajouter celle du quartier du Bord de mer de Libreville avec le reste de la ville.

Ainsi, à Libreville, le pouvoir est installé géographiquement et symboliquement entre l'océan et la forêt. Espace limite et synchrétique, le pouvoir qui s'y est établi pioche dans ces

[280] A ce sujet, voir cette pensée de J.-F. Bayart: « *Gros poste du « commerce légitime » au XIX*ème *siècle, le vêtement européen est devenu d'emblée une parure convoitée par laquelle on affirmait son rang tant sur la scène sociale domestique – ou la nudité symbolisait souvent le statut de dépendant – que par rapport au maître étranger. Les voyageurs occidentaux ont décrit en termes excessifs le prix que les « grand monde » mpongwè, par exemple, attachaient à leur mise.* », (*L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Paris : Fayard, 1989, p. 52).

[281] Lasserre G., 1958, *Libreville. La ville et sa région (Gabon- A.E.F.). Etude de géographie humaine*, Paris, A. Colin, Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques, p. 2.

[282] Entre ces deux espaces, le retour vers l'intérieur est celui qui est le plus souvent effectué si l'on ne peut en faire qu'un. Voir à ce sujet les déclarations de Z. Myboto: « *J'étais un enfant de la terre, un fils de la forêt et le monde marin m'était étranger. Il le restera d'ailleurs, sans que j'éprouve jamais cet appel du grand large, ce désir de m'embarquer pour aller voir de l'autre côté et partir à l'aventure. Mon autre côté à moi, c'était et cela reste les grandes traversées terrestres au cœur de ces océans impénétrables que sont les immenses forêts gabonaises.* », in *J'assume*, 2005, Paris : Ed. Publisud, p. 18-19.

[283] De même, ce chemin de fer permit une plus rapide diffusion des pratiques et usages grâce au commerce et au regroupement de villages le long de la voie ferrée.

[284] Voir à ce sujet : Mallart-Guimerat Louis, « Ni dos ni ventre. Religion, magie et sorcellerie chez les Evuzok (Cameroun) », *L'Homme*, 1975, Tome XV (2), p. 35-65.

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

deux sources hétérogènes de légitimation. Libreville est donc une capitale adossée au pouvoir noir de la forêt et de la sorcellerie, mais aussi accoudée au pouvoir blanc de l'océan, du travail salarié, du mode d'organisation bureaucratique et de la chrétienté.
Installée sur le bord de mer, Libreville est une scène, un lieu où l'on se montre (le nom du quartier « le Plateau » n'est-il pas un synonyme de « la scène ») et où les gens jouent (voir sur-jouent) leurs rôles[285]. Cependant, le village reste le lieu où l'on désire que son corps repose.

De fait, Libreville fut le lieu principal (sinon unique) où se jouèrent, et où se joue encore, les rapports entre l'intériorité et l'extériorité. Cette ville est dans sa structure même duelle.
L'administration française ne créa pas cette ville à partir des clans Mpongwé autochtones et donc de l'intérieur. A la faveur des traités, ces clans avaient déjà légué leur souveraineté et des parcelles de territoires[286], et furent simplement « incorporés ». Mais bien à partir de gens issus de l'extérieur comme les Fang venus s'implanter sur l'estuaire à la suite de leurs migrations, et les « Loango ».

Projet colonial, Libreville fut un village de liberté conçu avec la participation d'esclaves libérés. Tout y est création venue de l'extérieur. Hormis le territoire sur lequel il s'est établi, hormis la Terre qui appartenait aux Mpongwé, les autochtones de Libreville.

[285] En regard de Libreville, nous pourrions mettre en avant la ville de Port-Gentil qui apparaît comme la capitale économique et le fief de l'opposition face à la capitale administrative liée au pouvoir.
[286] A titre de comparaison, lorsqu'au Congo le Roi Makoko (Téké) signa un traité avec les Français (représentés par Savorgnan de Brazza), les Téké, autochtones de Brazzaville, se compromirent eux-mêmes dans la mesure où dans une clause, ces derniers avaient négocié leur exemption de tout travail. Par conséquent, ceux qui prirent l'ascendant et les postes créés par la colonisation, furent les Mbochi et les Kongo qui s'étaient approprié les apports de la colonisation. Ainsi, « *Les Kongo et les Mbochi étaient arrachés à leur groupe traditionnel pour être placés dans des internats où leur était inculquées de « nouvelles » manières. Or, les membres de ces populations, assimilant mieux la colonisation, se posaient comme les plus cultivées et attribuaient aux originaires des autres groupes le statut de « sauvages », de « moins instruits ».* », (Bazenguissa-Ganga R., 1997, p. 11).

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Partie 2 : Retour historique sur la formation de l'Assemblée nationale. Evolution et fondement de l'institution

Nous nous appliquerons ici à resituer cette institution qu'est l'Assemblée nationale sur la scène domestique gabonaise, ainsi que son évolution dans les méandres des événements de l'histoire. Puis, nous présenterons la dynamique principale de l'institution, c'est-à-dire son rapport à la Terre, au territoire, et sa fonction sur le plan national.

En tant que colonie française, toute décision concernant le territoire du Gabon releva jusqu'en 1946 du Ministre français des colonies et du Gouverneur en poste. Le 15 décembre de cette même année, la première Assemblée locale fut instituée. Baptisée Conseil représentatif local, elle s'occupa désormais des affaires courantes du pays[287].
Cette première assemblée « du peuple gabonais » réunit trente membres dont les premiers leaders politiques tels que J.-H. Aubame (député à l'Assemblée nationale française), M. Anguilè (Sénateur au Conseil de la République), R.P. Sousatte (délégué au Grand Conseil général de Brazzaville) mais aussi E. Mossot et Y. Evouna (grands conseillers de l'AEF pour le Gabon). Sa première session de travail se tint le 30 janvier 1947. Enfin, cette assemblée se rassembla deux fois par an en session ordinaire, soit à la demande du chef de territoire (le Gouverneur), soit à celle des deux tiers de ses membres, et parfois en session extraordinaire.
Alors que ses attributions restèrent identiques, sa dénomination changea en février 1952, pour se transformer en Assemblée territoriale. Un mois plus tard, J.-H. Aubame (de l'UDSG) fut réélu dans la région du Woleu-Ntem, tandis que Léon Mba (du BDG), futur premier président de la nouvelle République, l'emporta dans l'Estuaire.

Quelques années plus tard, en 1956, les préparatifs à l'indépendance s'amorcèrent à la faveur de la Loi-Cadre[288]. Les principales réformes impliquèrent l'Assemblée territoriale dans la mesure où celle-ci dut élire le Conseil de Gouvernement. Ses pouvoirs s'en trouvèrent renforcés puisque dorénavant, celle-ci vota directement les lois qui s'imposaient concernant l'ensemble des questions locales (sans devoir consulter la France) ; elle eut aussi pour charge

[287] Cette assemblée fut créée à la suite des Grands Conseils Régionaux d'A.O.F., d'A.E.F. et du Cameroun. Les conseils représentatifs locaux furent alors chargés d'élire des délégués à l'Assemblée de l'Union française, ainsi que des Conseillers de la République qui étaient chargés des voiries, des infrastructures scolaires, etc.
[288] Dite aussi loi Gaston Deferre, du nom du ministre de la France d'Outre-mer qui l'élabora avec la participation de F. Houphouët Boigny.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

d'administrer le patrimoine du territoire et de veiller au bon fonctionnement des administrations. Parallèlement, le double collège électoral séparant les citoyens français de métropole à ceux de l'Union française fut supprimé. Toutefois, il fallut attendre mai 1957 pour que le Général de Gaulle accorde la présidence effective de ce Conseil au chef du gouvernement local (en place et lieu du gouverneur).

Durant cette même période (mars 1957) furent organisées les élections pour le renouvellement de l'Assemblée territoriale. Après dépouillement, il s'avéra que le BDG obtint 21 sièges, tandis que L'Union Démocratique et Sociale Gabonaise (UDSG) de J.-H. Aubame ne se retrouva qu'avec 19 sièges. Au mois de mai, Léon Mba fut logiquement élu par l'Assemblée territoriale[289] Président du Conseil du gouvernement pour une durée de deux ans. Cette institution aux nouvelles prérogatives fut composée de douze membres, Président inclus. Huit de ces derniers étaient issus du BDG et quatre de l'UDSG. Par conséquent, la quasi-égalité en terme de nombre de sièges à l'assemblée n'était pas représentée au Conseil. Cette répartition entre les deux partis rivaux ne résista pas longtemps puisque dès le mois de décembre 1957, une crise éclata au sein du Conseil. En effet, l'UDSG se sentit définitivement flouée lorsque le vice-Président du Conseil rejeta toute possibilité de parité au sein de celui-ci pour éviter les crises politiques et l'instabilité. Ce refus entraîna la démission de quatre ministres de l'UDSG : Y. Evouna et J.-M. Ekoh, immédiatement remplacés par J.-F. Ondo et P. Mariani (un français) tandis que les deux autres restant, E. Amogho et J.-S. Migolet, se rallièrent au BDG. C'est alors que le vice-Président du Conseil demanda à l'un de ses collaborateurs de l'UDSG de se retirer. Aubame déposa une motion de censure mais celle-ci fut battue par deux voix. A partir de ce moment, l'UDSG et son leader s'effacèrent progressivement de la scène politique nationale.

Cette situation de parti unique de fait, n'évolua plus jusqu'au référendum du 28 novembre 1958, au cours duquel l'ancien territoire de l'Union française devint un Etat associé au sein de la communauté française, après un vote sans appel à plus de 92,6% de « oui ». En outre, le Gabon réussit à négocier d'une manière particulière avec la France les conditions de l'indépendance à venir.

Ainsi, l'Assemblée territoriale devint Assemblée législative, Paul Gondjout (en gardant son poste) en fut le premier Président. Tandis que le 24 juillet 1960, le projet de loi donnant au

[289] Alors présidée par Paul Gondjout.

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

Premier ministre, chef du gouvernement, rang et prérogatives du chef de l'Etat (en attendant la révision de la constitution) fut adopté à l'unanimité. Par conséquent, le statut de Léon Mba en ressortit renforcé. L'indépendance fut proclamée à minuit le 17 août 1960 à l'Assemblée. Alors, dans un souci de rupture d'avec le passé colonial, le parlement prit la dénomination d'Assemblée nationale.

La nouvelle République gabonaise adopta sa première Constitution le 4 novembre 1960. Le pouvoir législatif fut conféré à un parlement comprenant une Chambre unique : l'Assemblée nationale élue au suffrage universel pour un mandat de sept ans[290]. Moins d'une semaine plus tard, L. Mba remania le gouvernement et remercia les trois derniers représentants français[291]. Troublé par cette action, P. Gondjout, en tant que Président de l'Assemblée nationale, prépara une motion de censure contre ce qu'il pensa être un abus de pouvoir. Celle-ci n'eut pas le temps d'être annoncée puisque le 16 novembre, Léon Mba clôtura par anticipation la session parlementaire et institua le lendemain même l'Etat d'alerte[292]. P. Gondjout fut arrêté, accusé de complot contre L. Mba et la nation. C'est ainsi que le principal allié du Président depuis une décennie fut écarté de la scène politique.

De nouvelles élections législatives et présidentielles furent prévues pour le mois de février 1961. C'est à ce moment que le coup de théâtre se joua. En effet, J.-H. Aubame, l'adversaire « historique » de Léon Mba, leader du parti d'opposition l'UDSG, au ban de la scène politique depuis la fin de l'année 1957, accepta de faire alliance avec L. Mba pour les élections à venir. Léon Mba devait en effet réussir à remplacer les populations que drainait son ancien allié Paul Gondjout. Les deux hommes firent donc campagne commune et proposèrent une liste « d'Union nationale ». Le jour des résultats, celle-ci obtint 95% des voix. Léon Mba conserva son poste de président de la République, J.-H. Aubame fut nommé Président de la Cour suprême, tandis qu'à l'Assemblée nationale, L.-E. Bigmann fut élu Président et que la nouvelle Constitution de type présidentiel fut votée. La vie de la nouvelle République pouvait se poursuivre.

Cependant, ce ne fut pas sans heurts. Le gouvernement d'Union nationale n'en avait plus que le nom, les partisans de J.-H. Aubame faisaient face à ceux de L. Mba qui tentaient

[290] La configuration monocamérale du Parlement gabonais fut transformée durant la révision constitutionnelle du 18 mars 1994 qui institua le Sénat comme deuxième Chambre.
[291] Seront nommés à leurs places : F. Meye (UDSG) puis, E. Amogho, P. Avaro, L. Badinga et F. Ngonde pour le BDG.
[292] Ceci bien que la ville ne connut aucun débordement.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

de fonder un parti unique, les différends se multipliaient et les manières violentes de L. Mba déclenchaient de plus en plus de réactions. Progressivement, les incompréhensions, les intrigues et les manipulations se firent jour, jusqu'au moment où les députés demandèrent une augmentation de leurs rétributions. C'est alors que non seulement L. Mba ne leur donna pas satisfaction, mais de plus, décida une nouvelle fois, le 21 janvier 1964, de dissoudre l'Assemblée nationale. Selon lui cette institution ne correspondait plus à rien et était le symbole d'une situation dépassée « *aussi bien pour ce qui concerne l'esprit qui présida à son élection en 1961, qu'en ce qui concerne les tâches qui lui sont imparties* »[293]. Une dernière mesure s'ajouta à ce désaveu : la suppression d'une vingtaine de sièges (faisant passer le nombre de députés de 63 à 46)[294]. Sous la pression, J.-H Aubame se vit alors dans l'obligation morale de démissionner de son poste de Président de la Cour suprême ; toujours Secrétaire général de l'UDSG, celui-ci reprit alors ses habits d'opposant.

La suite de ces évènements conduisit à l'un des faits majeurs de la jeune République qui marqua l'histoire du pays jusqu'à aujourd'hui. Les acteurs principaux de cet épisode furent les lieutenants Jean Essone et Jacques Mombo, les sous-lieutenants Daniel Ondo Edou et Daniel Mbéné; l'action : un putsch prévu pour le 18 février 1964.
Toutefois, Libreville étant encore une très petite capitale, l'information se répandit. Jusqu'à ce que le directeur adjoint du cabinet de Mba, Omar Bongo Ondimba, alors nommé Albert Bernard Bongo, en fusse averti. Celui-ci raconta : « *Un informateur m'a dit : « Le coup d'Etat aura lieu lundi. » Nous étions samedi. Mon informateur est venu me voir avec la copie des lettres que les conjurés avaient rédigées. Immédiatement, je suis allé voir le président.* »[295]. Cet informateur, qui par ailleurs lui indiqua que des distributions d'armes étaient en cours au camp de Baraka, était le Secrétaire général des Affaires étrangères, Paul Okumba d'Okwatsegue[296], originaire comme Bongo Ondimba du Haut-Ogooué. Cependant, Léon Mba ne voulut pas y croire, il lui demanda d'amener son informateur, ce qu'il fit : « *Mon informateur a alors expliqué devant moi au président comment tout allait se passer. Il a livré le nom des officiers qui étaient à la base, prêts à passer à l'action et qui allait faire quoi. Mais Léon M'Ba ne voulait toujours pas y croire, car les putschistes étaient de la même ethnie que lui : il n'imaginait pas que des officiers puissent se dresser contre lui* »[297]. De sorte

[293] *Mémorial du Gabon*, Tome 1, p. 103.
[294] Dans le but annoncé de réduire le budget de l'Etat.
[295] Bongo O., *Blanc comme nègre. Entretiens avec Airy Routier*, Paris : Grasset, 2001, p. 70.
[296] N'Solé Biteghe M., *Echec aux militaires au Gabon en 1964*, Paris : Ed. Chaka, 1990, p. 16.
[297] Bongo O., 2001, p. 71.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

que le Président Mba ne fit même pas surveiller les conspirateurs. Puis, « *(…) lundi vers minuit, le téléphone sonne chez moi. On me dit : « Attention, c'est cette nuit que tout doit se dérouler. Fais attention à toi lorsque tu vas sortir. »* »[298]. Malgré le fait qu'il ait prévenu le commandant de la gendarmerie (un français) de l'imminence d'un coup d'Etat, ce dernier, à son tour, ne voulait pas agir face à ce qu'il pensait être des rumeurs. Pourtant, en sortant de la présidence, celui-ci « *rencontre un groupe de militaires en tenue de combat et leur demande la raison de leur présence (inhabituelle), dans ce lieu et à cette heure. Les militaires, pour tout réponse, lui conseillent de regagner son domicile. Il s'exécute. Mais en arrivant au camp de la gendarmerie de « Gros Bouquet », il met immédiatement en alerte toutes les unités disponibles et informe de la situation le chef de la mission miliaire de l'ambassade de France. Des contrôles sont alors effectués par les officiers français de l'Etat major de l'armée gabonaise. Ils permettent de se rendre compte qu'un coup de force militaire est en cours* »[299]. En effet, à une heure du matin, le 18, le coup d'Etat destiné à renverser Léon Mba et son gouvernement fut déclenché. Les mutins investirent le palais présidentiel, ils y trouvèrent Albert Bernard Bongo[300] qui fut immédiatement emmené à l'Assemblée nationale puis au camp militaire de Baraka[301] (au nord de Libreville) où il fut détenu avec, entre autres, Léon Mébiame et Léon Bigmann. Cependant, il put suivre le déroulement des opérations grâce à des officiers originaires de sa région. En effet Bongo O. raconta dans son ouvrage *Au service du Gabon* : « *Très vite, les militaires originaires du Haut-Ogooué avaient localisé mon lieu de détention et trouvé un moyen de communiquer avec moi. Ils venaient chanter dans notre langue, par groupe de trois ou quatre, à proximité de notre bâtiment. Nous apprîmes, de cette façon qu'Aubame avait formé un gouvernement, que les militaires n'étaient pas satisfaits et qu'il y avait des dissensions graves entre eux.* » [302].

Deux heures plus tard, L. Mba, surpris chez lui par les lieutenants J. Essone et J. Mombo se vit contraint de les suivre à son propre bureau pour y lire et signer un texte de démission préparé à son intention. Il fut ensuite transféré dans un premier temps au camp Baraka, avant d'être conduit à l'intérieur du territoire. Alerté, le Président de l'Assemblée

[298] Idem.
[299] N'Solé Biteghe M., 1990, p. 16.
[300] Tout se serait donc passé comme s'il avait été le seul à vouloir contrer le putsch mais que personne ne lui ait fait confiance.
[301] L'origine de ce nom est à remarquer : Metegue N'Nah N. note dans son ouvrage que les pasteurs de *l'American Board of Commissionners for Foreign Missions* débarquèrent à Glasstown (localité où l'anglais été la langue officielle, devenu le quartier Glass) en juin 1842 et fondèrent leur établissement sur une petite colline, « *à l'emplacement même d'un ancien parc d'esclaves ou « barracao » jadis tenu par des Portugais, d'où le nom de « Baraka » donné à cette première station de missionnaires protestants du Gabon* » (2006, p. 102).
[302] Cité par N'Solé Bitheghe M. (1990, p. 20) et *Mémorial du Gabon* (1986, Tome I, p. 110).

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

nationale se rendit à la présidence dans le but de parlementer avec les rebelles, il fut à son tour aussitôt arrêté.

Au même moment, Radio-Gabon était occupée et diffusait en boucle le texte de démission de L. Mba. La gendarmerie avait été neutralisée : son commandant M. Ollin et le colonel Royer, chef d'Etat major de l'armée gabonaise, capturés. Tandis que le comité révolutionnaire cherchait péniblement à s'accorder sur la composition du nouveau gouvernement et les buts qui devaient lui être assignés. Ce fut donc seulement dans l'après-midi que le gouvernement provisoire fut présenté sur Radio-Gabon : le Premier ministre et ministre des Armées serait J.-H. Aubame, le Ministre des Finances, P. Gondjout, puis J.-M. Ekoh, E. Amogho, E. Kassa-Mapsi et M.-E. Chambrier-Rahandi représenteraient respectivement les Affaires étrangères, l'Agriculture et les Eaux et forêts, l'Economie et les Affaires sociales et enfin, la Population et le Travail. A l'intérieur de cette nouvelle équipe, un seul ministre était issu de l'Armée.

Pendant que ces événements se déroulaient et que les auteurs du coup d'Etat prenaient progressivement et calmement possession de Libreville, les Forces françaises, alertées, s'organisaient pour venir rétablir l'ordre, conformément aux accords de défense négociés à l'indépendance liant la France au Gabon. C'est ainsi qu'à 10h45, le 19 février, les premiers éléments des forces de la communauté atterrissaient au Gabon[303].

Paradoxalement, dans la mesure où l'état de siège avait été instauré dans Libreville par le gouvernement provisoire, c'est ce dernier qui, quelques heures plus tard, demanda à la population de descendre dans la rue afin de manifester contre l'intervention des Forces françaises. Cependant, les manifestations furent modérées mis à part quelques bandes de certains quartiers et d'étudiants à Libreville, Port-Gentil et Ndendé, la ville natale de Yembit.

[303] J. Foccart témoigna de cette volonté d'intervenir pour remettre le Président Mba en poste. Alors que celui-ci était empêché d'en faire la demande, Foccart se tourna vers André Mintsa, alors ambassadeur du Gabon en France, qui lui rédigea la demande d'intervention de la France « *en alléguant des instructions de son Président* » (*Foccart parle*, Paris : Fayard/Jeune Afrique, 1995, Tome 1, p. 273). Tès tôt le matin du putsch le Général de Gaulle donna son accord. Toutefois, selon le *Mémorial du Gabon* (1986, Tome I, p. 109), ce serait le vice-Président Yembit, alors dans la Ngounié, qui aurait demandé officiellement l'intervention des forces de la communauté, conformément aux accords de défense liant les deux pays. Quoiqu'il en soit, toute la journée des avions débarquèrent des armes et des soldats sur le territoire gabonais avant que la bataille ne fasse rage très tôt le matin suivant.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Ce ne fut qu'au camp de Baraka que des coups de feu éclatèrent. Au terme des opérations, le bilan se révéla être d'une trentaine de morts[304]. La Radio fut libérée dans les heures suivantes. En début d'après-midi quelques insurgés commencèrent à rendre leurs armes, tandis que les derniers mutins étaient repliés dans le palais présidentiel. Alors, les Français emmenèrent O. Bongo Ondimba à la présidence. Celui-ci devait tenter d'en faire sortir les derniers mutins ; il raconte : « *Les paras m'ont donné un uniforme de l'armée française et m'ont conduit à la présidence pour intervenir personnellement afin de mettre un terme à la poche de résistance tenue par le lieutenant Mombo.* »[305]. Il mit donc en œuvre une tactique qu'il garda par la suite, le dialogue, puisqu' « *Après des palabres, ils ont accepté de partir.* »[306].

Léon Mba fut activement recherché. Le lieutenant J. Mombo, rescapé des fusillades, indiqua qu'il avait été prévu que le Président soit envoyé à Ndjolé, l'un des fiefs électoraux de J.-H. Aubame. Cependant, la saison des pluies faisant rage et la route se trouvant impraticable, les ravisseurs s'étaient détournés vers Lambaréné, et ce ne fut que dans la nuit du 20 février que le Président L. Mba retrouva sain et sauf Libreville[307].
Des quatre militaires initiateurs de ce coup d'Etat, un seul, D. Edou, trouva la mort ; les autres furent arrêtés et internés au Cap Estérias, puis à Dom-les-Bam, où ils retrouvèrent entre autres M. Eyegue, M.-E. Rahandi-Chambrier, rejoints ensuite par J.-H. Aubame, P. Gondjout, J.-M. Ekoh[308]. Quelques mois plus tard, en août, le procès des mutins se tint à Lambaréné, Bongo Ondimba fit partie du jury[309] et chacun écopa de lourdes peines de prison[310].

Ainsi, le Président et son directeur adjoint de cabinet furent enlevés, de nuit, manu militari. Tandis que Bongo Ondimba était enfermé, le sort de L. Mba s'avéra plus compliqué, dans la mesure où il avait été décidé de l'assassiner. Par la suite, Bongo fut le premier

[304] Les chiffres varient selon les sources. Pour N'Solé Biteghe M. (1990 : 20), le bilan s'échelonne de un à deux morts chez les Français et de vingt-cinq à vingt-sept chez les Gabonais. Selon le *Mémorial du Gabon* (1986, Tome I, 109), il y eut à cette occasion vingt-neuf morts dont vingt mutins, tandis que selon J. Foccart (1995, p. 274), il n'y eut que dix-sept morts dont deux militaires français. Quoiqu'il en soit, aux vues de ces chiffres le combat sembla inégal.
[305] Bongo O., 2001, p. 73.
[306] Idem. Notons par ailleurs que durant ce moment clé, O. Bongo Ondimba choisit son camp. Après avoir été le collaborateur de J.-H. Aubame au ministère des Affaires étrangères, il resta malgré tout du côté du pouvoir.
[307] Bongo Ondimba prit l'hélicoptère avec les français pour aller récupérer Léon Mba et le ramener sain et sauf à Libreville.
[308] Mais aussi Ndong, Okouma et Nenet.
[309] Encore une fois du côté du pouvoir, il les condamna. Puis, une fois arrivé à la magistrature suprême il en fit libérer.
[310] Les lieutenants Mbene et Essone mais aussi P.-C. Eyeghe furent condamnés à vingt ans de travaux forcés tandis que J.-H. Aubame écopa de dix ans de travaux forcés et dix ans d'interdiction de séjour. Cette fois, Léon Mba avait définitivement éliminé son adversaire politique (N'Solé Biteghe M., 1990, p. 105-106).

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

personnage à être remis en poste, la confiance que Mba mit en lui à partir de ce moment fut totale. Malgré la tentation de démissionner (ces événements avaient lourdement affecté le moral de Léon Mba en effet, celui qui s'était fait nommer « le Père de la nation » avait été rejeté), L. Mba reprit sa fonction (cela, selon tous les observateurs gabonais, grâce à la France[311]) et le retour à l'ordre fut radical, ce fut un pouvoir fort qui se réinstalla à Libreville dans un régime semi-policier fondé sur la délation et la suspicion[312]. Cependant, à son retour aux commandes de l'Etat, les dirigeants des institutions l'accueillirent relativement froidement, le clergé catholique récusa ouvertement sa politique, et l'armée était à reconstruire.

Par ailleurs, il nous faut noter qu'un mythe populaire en milieu Fang voudrait que Léon Mba ait gardé un grand ressentiment à l'encontre de Jean-Hilaire Aubame, dit autrement, il aurait « *à mìn metein* »[313] (ce qui signifie « avaler la salive »). En effet, le président Mba n'aurait pas admis qu'un Fang, comme lui, soutenu par des généraux Fang qu'il avait lui-même nommés, tente de le renverser. Par conséquent, en gardant cette rancune jusqu'à la mort, Léon Mba condamnait les Fang à ne jamais prendre le pouvoir au Gabon. Nous pouvons donc considérer cet élément comme la première pierre qui permit à ce groupe de construire l'idée qu'ils furent mis à l'écart. En outre, ce serait aussi pour cette raison que le Président L. Mba aurait choisit un « bilop », appartenant à un groupe ethnique largement minoritaire, pour lui succéder[314].

Malgré ces événements, et afin de permettre la remise en route des institutions, de nouvelles élections législatives furent annoncées pour le 12 avril 1964. Le Président laissa ce qui restait de l'opposition se manifester ; toutefois, le BDG réussit à obtenir la majorité des sièges. A son tour, le gouvernement fut remanié, L. Mba se montra reconnaissant envers quelques fidèles durant l'épreuve passée (tel que A.-B. Bongo) et ouvrit la porte à plusieurs

[311] Durant cette même période, S. Olympio au Togo était assassiné le 13 janvier, F. Youlou au Congo démissionnait à la suite d'émeutes en août 1963 ou encore H. Maga au Dahomey (actuel Bénin) était renversé en octobre 1963, tout cela sans que la France n'intervienne.

[312] Cependant, dans certaines régions l'agitation persista, notamment en raison de la reprise par la même équipe gouvernementale des rênes du pouvoir. Les fonctionnaires contradicteurs étaient envoyés en exil intérieur loin de leur famille.

[313] Cette remarque est issue du travail de Emmanuelle Nguema, doctorante gabonaise en ethnologie. Communication personnelle (mai 2008).

[314] En l'occurrence, les appartenances ethniques jouèrent un rôle non négligeable d'une part, au regard des informations communiquées à Bongo Ondimba par un homme de sa région, puis, dans le fait que Léon Mba ne soit finalement pas assassiné par ses « frères » Fang, et d'autre part, en gardant sa rancune, il aurait empêché les Fang de se hisser au pouvoir suprême.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

nouveaux ministres tels que Pierre Ondo, Paul Malekou, Jean Engone ou encore Georges Rawiri.

C'est ainsi que le monde politique reprit progressivement ses usages, jusqu'au moment où se sachant gravement malade, L. Mba décida de mettre en place différentes procédures afin de faciliter sa succession et de permettre une continuité sans heurts. En conséquence, le 25 janvier 1967, A. B. Bongo se rendit à Paris retrouver L. Mba hospitalisé afin d'entériner la révision de la Constitution. Le 17 février, ce fut aux membres du bureau de l'Assemblée nationale de se déplacer en session extraordinaire à Paris, où ils adoptèrent le projet par acclamation. Celui-ci indiquait entre autres que la charge de vice-Président était transformée, ce dernier devenait le « second » du Président et lui succédait automatiquement en cas d'empêchement. Le candidat à la présidence et son vice-président devaient dorénavant se présenter conjointement aux élections. Tous deux seraient alors élus pour sept ans (au lieu de cinq) et rééligibles.

Moins d'un mois plus tard, de nouvelles élections furent organisées, et conformément à la nouvelle Constitution, les scrutins législatifs et présidentiels furent regroupés. La liste unique Mba-Bongo remporta 99,90% des suffrages[315]. L'Assemblée nationale fut quant à elle assez largement renouvelée puisque moins de la moitié des députés retrouva son poste.
A cette date, cela faisait près d'un an que L. Mba n'était pas revenu sur son sol natal. Ayant quitté le Gabon pour être soigné en France celui-ci y demeurait, toujours hospitalisé. L'importance du vice-Président A.-B. Bongo crut proportionnellement.

C'est alors que survint le décès du « Père de la nation », L. Mba mourut à Paris le 28 novembre 1967 et ce fut donc conformément à la nouvelle Constitution que A. B. Bongo prit les rênes du pouvoir.
A partir de ce moment, certaines dispositions s'établissèrent formellement. Le BDG fut remplacé par le Parti Démocratique Gabonais (PDG) créé le 12 mars 1968 tandis que par l'ordonnance du 13 avril 1968, la dissolution du multipartisme était consacrée. Tous les candidats à l'Assemblée nationale étaient désormais subordonnés au PDG (article 34 du code électoral). Un bureau politique et un Comité central furent institués. Le Bureau politique nommait certaines personnes à la députation puis soumettait les candidatures au suffrage

[315] Notons l'extrême citoyenneté des gabonais qui, dans quatre régions sur neuf voteront à 100% pour le BDG, à l'image de l'Ogooué-Lolo qui verra la totalité de ses 35 913 inscrits venir voter pour le BDG, ou encore les 57 193 citoyens de la Ngounié faire de même.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

universel direct. L'indépendance du législatif et de l'exécutif était donc gommée. Par ailleurs, le nouveau Président annonca d'importantes mesures de clémence concernant les auteurs et les participants du coup d'Etat de 1964[316]. Cette annonce fut suivie d'un remaniement ministériel en avril (suivi de deux autres la même année) qui vit entre autres l'éviction de P.-M. Yembit et la nomination de J.-M. Ekoh[317] au poste de Secrétaire d'Etat à l'Urbanisme.

Concernant plus précisément l'Assemblée nationale, à partir de 1973, le nombre de sièges octroyés pour chaque région fut défini par décret. Le candidat se trouvait dans l'obligation de se présenter sur une liste unique et dans une seule circonscription. Cette même année, après avoir dissout l'assemblée nationale vingt-et-un jours plus tôt, et abrégé son mandat présidentiel en vue de nouvelles élections, A.-B. Bongo (pour quelque temps encore sous ce nom) fut réélu avec 99,59% des voix au poste de président de la République avec pour slogan : « Vive le grand rénovateur ».

A cette période le Comité central et le Bureau politique prirent l'ascendant sur l'Assemblée nationale. De la sorte, pour les élections de 1980, des primaires permirent aux membres des bureaux de section du Comité du Parti unique, ainsi qu'aux responsables départementaux des organismes spécialisés du Parti, de fixer en première instance leur choix sur certains candidats ; tandis que les membres de la Haute cour de justice auparavant élus par l'Assemblée nationale l'étaient désormais au sein du Comité central du PDG.

Ce modèle ne varia que peu jusqu'en 1990, seules des modifications de nomenclatures intervinrent. En effet, aux élections législatives de 1985, ce fut le Bureau politique qui décida en dernière instance (au second tour) de l'aptitude des candidats à représenter le peuple. Les

[316] C'est ainsi que dans son discours « Gouverner le Gabon » dans le cadre de la « réconciliation nationale » il déclara en 1968 : « *En premier lieu, j'ai estimé devoir accorder un large pardon aux égarés des événements de 1964 (...). J'ai donc réduit pour les grands coupables les peines prononcées par la Cour de sûreté de l'Etat ; j'ai prononcé de nombreuses libérations conditionnelles ; j'ai rendu à leur famille et à leurs occupations les internés administratifs et les assignés à résidence et j'ai réintégré dans la dignité nationale tous ceux qui avaient bénéficié de ces mesures de clémence.* » (Bongo O., *El Hadj Omar Bongo. Par lui-même*, Libreville : Ed. Multipress. Rubrique « L'action politique », Chapitre : « La lutte pour l'unité nationale », discours titré : « Une politique de réconciliation nationale », 1986, p. 16). Quant à Jean-Hilaire Aubame, ce dernier ne fut libéré qu'en 1972, date à laquelle il fut nommé Conseiller du président de la République, toujours dans sa logique d'Union nationale. Ainsi, le futur Président, condamna, libéra, nomma même au gouvernement certains des participants du coup d'Etat. De sorte qu'il montra dès son accession au pouvoir qu'il contrôlait tout. En outre, ces libérations donnèrent beaucoup d'espoir à la population qui voyait alors Bongo, au moment de son arrivée au pouvoir, comme un potentiel rénovateur de la politique nationale.

[317] Rappelons-nous que cet homme, membre de l'UDSG en 1957 avait été évincé du Conseil du gouvernement avant d'être nommé ministre dans le gouvernement provisoire constitué au moment du coup d'Etat de 1964.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

députés étaient donc choisis dans, et par le parti. Ce en quoi, l'exclusion du parti entraînait leur exclusion de l'Assemblée nationale[318].

Durant cette période de monopartisme, l'Assemblée nationale avait pour fonction d'élaborer les lois ainsi que de voter le Budget et la loi des finances[319]. Néanmoins, le président de la République avait le pouvoir de poser un veto sur une loi qu'il ne trouvait pas à sa convenance. En outre, si la révision d'un point de la Constitution émanait des députés, celle-ci devait obligatoirement être soumise au Bureau politique du PDG[320]. Ce parti avait toutes prérogatives face à une assemblée dont les pouvoirs étaient limités et « *qui ne peut que se soumettre ou être démise* »[321]. Par ailleurs, le chef de L'Etat n'était pas responsable devant le parlement, il était donc inattaquable. Nous constatons donc une dépendance du législatif face à l'exécutif, ce dernier était en position de force, à l'image de l'arrestation de P. Gondjout par L. Mba[322].

Le rôle de l'Assemblée nationale est aujourd'hui, dans le multipartisme, d'élaborer les lois et de contrôler l'action du Gouvernement. Elle partage ce pouvoir législatif avec la deuxième Chambre du parlement : le Sénat, mis en place en 1997. Si, dans un cas particulier, les deux Chambres ne trouvaient pas de terrain d'entente, l'Assemblée nationale serait en dernier ressort celle qui déciderait. En outre, elle seule aujourd'hui a le pouvoir de censurer le gouvernement, tout comme elle est l'unique à pouvoir être dissoute par le président de la République. Composée de 120 députés, ceux-ci siègent cinq années, travaillent dans plusieurs commissions spécialisées au sein de leur groupe politique et également dans des groupes d'amitié avec les Parlements étrangers. Enfin, en avril 1997, une révision constitutionnelle instaura deux sessions ordinaires de quatre mois chacune[323].

---

[318] Le 13 juin 1975, les régions devinrent des provinces, (les districts qui les subdivisaient prirent quant à eux le nom de département et les anciens postes de contrôle administratifs devinrent les nouveaux districts). La province fut placée sous l'autorité d'un gouverneur, le département sous l'autorité d'un préfet et le district fut confié à un sous-préfet (*Mémorial du Gabon*, 1986, Tome IV, p. 20). Nous utiliserons les deux termes comme des synonymes et de manière aléatoire.

[319] Le Président disposait du privilège de l'initiative des lois.

[320] Par contre si elle émanait de l'exécutif, la décision était soumise au Conseil des ministres.

[321] Nzé-Nguema F.-P., 1998, p. 115.

[322] Nous pouvons noter que même aujourd'hui, et à la différence de nombreux autres pays (tels que la France puisque la Constitution gabonaise en est fortement inspirée), ce n'est pas le président de l'Assemblée nationale qui doit remplacer le président de la République en cas de vacance du pouvoir, mais bien le Président du Sénat.

[323] La première : la session des lois, débute en mars pour se terminer en juin, la seconde : la session budgétaire, commence le premier jour de septembre pour s'achever en décembre.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Voici donc brossé un tableau des modifications survenues au cours de l'histoire gabonaise concernant cette institution. Maintenant qu'il est possible de se rendre compte de l'importance de l'Assemblée nationale dans le contexte de la République gabonaise, appliquons-nous à développer pour chacune des législations un portrait détaillé, avant de présenter ses dynamiques principales sur le long terme.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

VII – Présentation de l'ensemble des législatures depuis l'indépendance

Au cours de cette partie nous exposerons et analyserons l'ensemble des données matérielles que nous avons pu recueillir sur l'Assemblée nationale.

Pour ce faire, nous nous emploierons dans un premier temps à présenter en détail chacune des onze législatures qui se sont succédées de 1957 à aujourd'hui. La décision de débuter notre analyse à partir de cette date (et non pas dès le moment de la création du Conseil représentatif local en 1946) relève de la cohérence avec notre sujet, soit l'étude des mécanismes de la longévité. En effet, nous verrons que ce fut seulement à partir de la législature de 1957, faisant immédiatement suite aux changements déclenchés par la Loi-Cadre (rappelons qu'à ce moment ce fut l'Assemblée qui élut le Conseil du Gouvernement, vota les lois ou encore administra le patrimoine du territoire, et que le double collège électoral venait d'être invalidé), que les logiques immanentes à cette institution se mirent en place. Pour ne plus jamais varier.

Puis, nous tenterons d'extraire les principales caractéristiques de l'ensemble des législatures afin de les examiner. Enfin, nous réunirons et étudierons les particularités des députés ayant pu se faire réélire à une ou plusieurs législatures.

1) Analyse des législatures successives

Afin d'analyser cette institution, nous devrons dans un premier temps exposer les caractéristiques de onze législatures consécutives ; c'est-à-dire que nous débuterons de celle faisant le lien entre le régime colonial et la République gabonaise, avant d'arrriver à la dernière qui prit ses fonctions en janvier 2007[324].

Ainsi, pour chacune d'entre elles, nous présenterons plusieurs dimensions, soit : le nombre de députés élus, leur proportion en fonction de leur province d'élection, les partis politiques représentés le cas échéant, ou encore le nombre de députés réélus et leurs principales caractéristiques. De sorte qu'au fur et à mesure nous puissions comparer chacune des législatures et avoir une vue globale de leur évolution.

[324] Comme nous l'avons dit, nous ne tiendrons donc pas compte des deux premières législatures qu'a connues le Gabon sous la période coloniale, élues en 1946 et 1952.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

a) Première législature : mars 1957 – février 1961

Elue durant la période coloniale, cette première législature prit brutalement fin au mois de février 1961 en raison de la dissolution décidée par le chef de l'Etat, Léon Mba. Celle-ci intervint au moment où Paul Gondjout, Président en exercice de l'Assemblée nationale, s'apprêtait à déposer une motion de censure contre le gouvernement.

Nombre total de députés : 40.
Président : Paul Indjendjet Gondjout, député de l'Ogooué-Maritime, Mpongwé (Myènè).

Proportion de députés élus dans chaque province

Province d'élection	***Nombre***	***Pourcentage (%)***
Ngounié	8	20
Woleu-Ntem	7	17,5
Estuaire	5	12,5
Haut-Ogooué	4	10
Ogooué-Lolo	4	10
Moyen-Ogooué	3	7,5
Nyanga	3	7,5
Ogooué-Ivindo	3	7,5
Ogooué-Maritime	3	7,5
Total	*40*	*100*

D'une manière générale, nous pouvons constater que deux provinces, la Ngounié et le Woleu-Ntem, se détachent dans la mesure où elles sont largement mieux représentées que les sept autres, à hauteur d'environ le double des effectifs. La région de l'Estuaire se situe quant à elle à un niveau intermédiaire. Par ailleurs, les trois premières provinces (la Ngounié, le Woleu-Ntem et l'Estuaire) regroupent exactement la moitié des députés.

Au sein de la Ngounié, deux personnages qui acquerront dans un proche avenir des postes d'importance obtiennent un siège ; il s'agit de Vincent de Paul Nyonda et Paul-Marie Yembit. Le Woleu-Ntem était pour sa part représenté par J.-H. Aubame, J.-M. Ekoh et Y. Evouna, soit les principaux acteurs de l'opposition au régime de Léon Mba, appartenant à l'UDSG.

Enfin, dans l'Estuaire hormis la présence de deux des derniers élus français (Paul Flandre et Roland Bru), nous remarquons celle du futur président de la République, Léon Mba. Ces trois personnages appartenaient au BDG, parti majoritaire.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

En ce qui concerne les provinces du Haut-Ogooué et de l'Ogooué-Lolo représentées par quatre députés chacune, celles-ci mettaient respectivement en avant : E. Amogho et S. Migolet, deux personnages que nous retrouverons dans plusieurs législatures et au gouvernement.
Quant aux quatre dernières provinces (le Moyen-Ogooué, la Nyanga, l'Ogooué-Ivindo et l'Ogooué-Maritime), celles-ci regroupent à parts égales seulement 30% des députés, et seul l'Ogooué-Maritime peut se targuer d'avoir un personnage de poids puisqu'il s'agit du Président de l'Assemblée, Paul Gondjout[325].

b) Deuxième législature : février 1961 – avril 1964

Cette législature fut la première à être élue dans le Gabon indépendant. Afin de la caractériser, il nous faut présenter les propos d'O. Bongo Ondimba au sujet de la proposition que L. Mba lui fit pour devenir député du BDG : « (…) *à l'époque [en 1961] les députés étaient désignés par le pouvoir et n'en avaient aucun. On inscrivait votre nom sur une liste, c'est tout. Mais il y avait une condition préalable, obligatoire : vous deviez signer des lettres de reconnaissance de dettes, ainsi que votre démission en blanc !* »[326]. Celui-ci refusa l'offre mais ces conditions n'empêchèrent pas d'autres députés de se joindre à cette nouvelle assemblée. Notons en outre, que nous étions dans la période de gouvernement d'Union nationale au sein duquel étaient associés les deux grands partis rivaux : le BDG de L. Mba et l'UDSG de J.-H. Aubame. Cette configuration ne dura toutefois que peu de temps, puisque le 21 janvier 1964 l'Assemblée fut dissoute. En effet, alors que J.-H. Aubame venait de décider de quitter sa fonction de Président de la Cour suprême pour garder son siège de député (une loi venait d'établir l'incompatibilité entre le mandat de député et certaines hautes fonctions de l'Etat afin d'écarter cet acteur de la vie politique), Léon Mba, en dernière instance, et pour mettre définitivement à genoux l'opposition, prit le parti de dissoudre l'Assemblée avec pour

[325] Les élections de 1957 représentent donc un tournant par rapport à la législature de 1952. En effet, à cette date, le collège des citoyens de statut local composé de vingt-quatre personnes représente pour près d'un tiers l'Estuaire, vient ensuite la Ngounié (avec 16,5%), puis à parts égales le Woleu-Ntem et le l'Ogooué-Lolo (12,5%), la Nyanga et le Haut-Ogooué (8,5%) et enfin en dernière position (avec un représentant chacune) l'Ogooué-Martime, l'Ogooué-Ivindo et le Moyen-Ogooué. Ainsi, même si les provinces les moins bien représentées restent identiques, c'est à l'avant que des changements ont eu lieu puisque l'Estuaire se positionnait loin devant et regroupait près du double des représentants de la seconde province, la Ngounié.
[326] Bongo O., 2001, p. 55.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

prétexte, le fait qu'il y ait eu dix-sept voix contre ce projet de loi[327]. Quelques jours plus tard, un décret fixa les nouvelles élections au 23 février 1964, les conditions d'éligibilité furent tellement restrictives qu'aucune personnalité de l'opposition ne put être susceptible de se présenter. Ce fut durant cette période de latence que le coup d'Etat fut déclenché contre le régime de Léon Mba (dans la nuit du 17 au 18 févier 1964). Celui-ci échoua et les élections furent différées au mois d'avril 1964.

Nombre total de députés : 63.
Président : Louis-Emile Bigmann, député de l'Estuaire, Mpongwé (Myènè).

Proportion de députés élus dans chaque province

Province d'élection	***Nombre***	***Pourcentage (%)***
Woleu-Ntem	11	17,5
Ngounié	10	16
Estuaire	9	14,5
Ogooué-Maritime	8	12,5
Moyen-Ogooué	6	9,5
Haut-Ogooué	5	8
Nyanga	5	8
Ogooué-Ivindo	5	8
Ogooué-Lolo	4	6
Total	*63*	*100*

A l'intérieur de cette nouvelle législature, la représentation de chacune des provinces s'est accrue (le Woleu-Ntem gagne par exemple quatre sièges), hormis celle de l'Ogooué-Lolo qui demeure à quatre sièges. Les trois provinces les mieux représentées restent identiques (Woleu-Ntem, Ngounié et Estuaire), cependant, cette fois, dans le trio de tête, le Woleu-Ntem devance en nombre de sièges la Ngounié.
Deux provinces quittent le groupe des régions les moins bien représentées, il s'agit de l'Ogooué-Maritime qui se rapproche des meilleures représentations puisqu'elle gagne cinq députés (passant de 3 à 8), marquant ainsi la plus large progression, ainsi que le Moyen-Ogooué qui double sa participation en nombre de représentants (passant de 3 à 6) mais peine encore à se détacher. Celles-ci remplacent le Haut-Ogooué et l'Ogooué-Lolo qui se retrouvent quant à elles dorénavant dans le dernier groupe.

[327] Metegue N'Nah N., « L'Union nationale au Gabon (1961-1963) », *Le Gabon malgré lui*, Ruptures-solidarité n°6, Paris : Karthala, 2005, p. 33-52, p. 47.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Au-delà de ces changements, nous pouvons retrouver treize des quarante députés précédemment élus[328]. A travers ces députés réélus, toutes les provinces hormis l'Ogooué-Maritime sont représentées, à hauteur de quatre pour la Ngounié, deux pour la Nyanga et le Woleu-Ntem, et enfin, un seul pour toutes les autres.

Ainsi, un peu plus de 20% des députés élus à cette législature faisaient déjà partie de l'Assemblée territoriale élue en 1957.

c) Troisième législature : avril 1964 – mars 1967

Les élections suivant le coup d'Etat virent l'avènement d'un nouveau Président d'Assemblée, mais aussi la diminution du nombre de députés[329] d'une part, et l'augmentation de la proportion de députés réélus d'autre part. Par ailleurs, à l'occasion de ces élections, les partis d'opposition purent se manifester, et puisque l'UDSG était démantelée, les membres de celle-ci se regroupèrent au sein d'un nouveau parti : le DID (Défense des Institutions Démocratiques) autour d'Emile Hissante.

Ces élections furent organisées par listes régionales, le BDG se présenta sous plusieurs étiquettes. Finalement, le parti de Léon Mba remporta le scrutin avec trente sièges contre seize pour l'opposition. Le BDG gagna de manière écrasante cette élection dans les régions du Haut-Ogooué et de la Ngounié, grâce à la collaboration de P.-M. Yembit et de P. Amogho, mais aussi dans l'Estuaire, l'Ogooué-Ivindo et l'Ogooué-Lolo. Le DID, quant à lui, se retrouva victorieux dans le Woleu-Ntem, le Moyen-Ogooué et l'Ogooué-Maritime. Cependant, beaucoup de députés de l'opposition finirent quelques temps plus tard par se rallier au BDG, ce qui eut pour conséquence de créer un parti unique de fait.

Cette nouvelle assemblée fut présidée par l'ancien ambassadeur en RFA : G. D. Aleka[330], tandis que L.-E. Bigmann devint président de la Cour Suprême.

Enfin, cette législature, qui fut l'une des plus courtes de l'histoire de l'institution, prit fin au moment de la modification constitutionnelle organisée en vue de mettre en place de nouvelles élections, simultanément présidentielles et législatives.

---

[328] Il s'agit de : Aubame J. H. (qui précédemment représentait le Woleu-Ntem mais qui à cette législature a obtenu un siège au sein de la région de l'Ogooué-Maritime), J.-C. Bakissy, A. Bianguet, R. Boubala, P.-C. Diba, Y. H. Evouna, F. Meye, S. Migolet (qui cumula le record de cinq mandats), E. Mokoko, V. Ngouoni, V. de P. Nyonda, L. Owanga et enfin, P.-M. Yembit.

[329] Décidé par l'ordonnance N°4 en date du 24 janvier 1964.

[330] Auteur de l'hymne national « La Concorde ».

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Nombre total de députés : 46.

Président : Georges Damas Aleka, député de l'Estuaire, Mpongwé, (Myènè).

Proportion de députés élus dans chaque province

Province d'élection	***Nombre***	***Pourcentage (%)***
Ngounié	8	17,5
Woleu-Ntem	8	17,5
Estuaire	7	15
Haut-Ogooué	4	8,7
Nyanga	4	8,7
Ogooué-Ivindo	4	8,7
Ogooué-Lolo	4	8,7
Ogooué-Maritime	4	8,7
Moyen-Ogooué	3	6,5
Total	*46*	*100*

Ainsi, au lendemain du coup d'Etat manqué, nous remarquons que la représentation en terme de nombre de députés, pour l'ensemble des provinces, passe de soixante-trois à quarante-six. Dix-sept sièges ont donc été supprimés de l'hémicycle. Toutes les provinces, mise à part l'Ogooué-Lolo (qui stagne toujours à quatre députés) ont perdu de un à quatre députés. Les plus touchées sont l'Ogooué-Maritime et le Moyen-Ogooué qui perdent la moitié de leurs effectifs, ainsi que le Woleu-Ntem (moins quatre députés).

D'un point de vue général, la représentation des provinces est plus homogène. Deux groupes pourraient cependant être distingués : le premier serait composé de la Ngounié, du Woleu-Ntem et de l'Estuaire, réunissant à eux trois la moitié de l'ensemble des députés. Le second réunirait quant à lui, les six autres provinces rassemblant chacune quatre Honorables, hormis le Moyen-Ogooué revenu à sa proportion de représentation initiale (trois).

Sur l'ensemble des quarante-six députés élus, à nouveau treize personnes faisaient partie d'une précédente législature, soit environ 28%[331]. Sur ces treize députés, cinq sont issus de la Ngounié, trois de l'Ogooué-Lolo, deux du Haut-Ogooué, puis un pour chacune des régions suivantes : Estuaire, Moyen-Ogooué et Nyanga. De sorte qu'une nouvelle fois la Ngounié devance les autres provinces au niveau du nombre de députés, mais aussi de réélus.

[331] Nous retrouvons : V. de P. Nyonda, L. Owanga, P.-M. Yembit et S. Migolet; tandis que les neuf autres sont : P.-B. Bongo, R. Bouanga, B. Ekia, M. Lekounga, J.-F. Lingoumbi, J. Mbagou, R. Poaty, A. Yambangoye, ainsi que E. Amogho, déjà élu en 1957.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

d) Quatrième législature : mars 1967 – février 1973

En ce début d'année 1967, et conformément à la nouvelle Constitution, les gabonais élurent simultanément leurs députés, leur Président et leur vice-Président de la République. La liste unique aux présidentielles, composée de Léon Mba et Omar Bongo Ondimba (en tant que vice-Président), remporta plus de 99% des voix. De même, aux législatives, le BDG obtint une très large majorité.

Nous verrons par la suite que cette législature s'acheva dans un nouveau contexte, celui du parti unique et de la présidence d'Omar Bongo Ondimba.

Nombre total de députés : 47.

Président : Georges Damas Aleka, député de l'Estuaire, Mpongwé (Myènè).

Proportion de députés élus dans chaque province

Province d'élection	***Nombre***	***Pourcentage (%)***
Ngounié	8	17
Woleu-Ntem	8	17
Estuaire	7	15
Haut-Ogooué	4	8,5
Moyen-Ogooué	4	8,5
Nyanga	4	8,5
Ogooué-Ivindo	4	8,5
Ogooué-Lolo	4	8,5
Ogooué-Maritime	4	8,5
Total	*47*	*100*

Pour cette législature comptant un député supplémentaire, la répartition est encore plus homogène qu'auparavant dans la mesure où le député supplémentaire vient se joindre à ceux du Moyen-Ogooué. Encore une fois, les trois mêmes provinces devancent largement les autres (leur nombre de députés n'ayant pas changé, ils représentent près de la moitié des effectifs), soit : la Ngounié, le Woleu-Ntem et l'Estuaire. Un second groupe peut être constitué avec les six provinces restantes, chacune ayant pu acquérir quatre sièges.

Par ailleurs, cette législature ne subit aucune modification durant la transition entre Léon Mba qui dirigeait un parti unique de fait (le BDG), et Omar Bongo Ondimba (ou Albert Bernard Bongo à l'époque) qui instaura un parti unique de droit en mars 1968 (le PDG).

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

Ensuite, sur les quarante-sept députés composant cette Assemblée, vingt-et-un ont déjà fait partie d'une législature précédente, dont treize déjà à plus de deux[332]. Ce qui signifie que près de 45% de ces individus ont déjà exercé la fonction de député.
Ainsi, entre les élections post-coup d'Etat et celles suivant la réélection de Léon Mba à la tête de l'Etat, seul environ un député sur deux a changé. Comme si, malgré tout, la structure parlementaire s'était renforcée autour du pouvoir du BDG.
Ceux qui restèrent en poste ou qui retrouvèrent un poste étaient issus pour quatre d'entre eux de l'Estuaire, de même pour le Haut-Ogooué et la Ngounié ; trois étaient des élus de l'Ogooué-Lolo, deux du Woleu-Ntem et enfin, un pour chacune des quatre autres provinces : le Moyen-Ogooué, la Nyanga, l'Ogooué-Ivindo et l'Ogooué-Maritime. De sorte que, dans chacune des neuf provinces, un ou plusieurs députés a réussi à se faire réélire.

e) Cinquième législature : février 1973 – février 1980

Alors que la législature précédente s'arrêta brusquement le 4 février sur une dissolution décidée par le nouveau Président Bongo Ondimba, celle-ci fut élue seulement trois semaines plus tard.
Plusieurs particularités caractérisent cette législature qui fut la plus longue de toute l'histoire de l'institution (sept ans). Tout d'abord, les élections furent communes avec les présidentielles, où seul se présentait le Président-fondateur du Parti Démocratique Gabonais, Omar Bongo Ondimba. Ces doubles élections eurent pour but de mettre en place au plus vite le nouveau programme « d'Unité nationale » et de développement économique et social, bâti sur un « régime libéral réaliste » décidé par le chef de l'Etat. Un même bulletin de vote fut ainsi utilisé pour les élections législatives et présidentielles. Durant ces élections, où l'exercice du droit de vote fut obligatoire, le territoire national constitua une circonscription unique ; en outre, chaque candidat à la députation dut recevoir l'investiture du Bureau Politique du PDG ; enfin, la liste unique comprit un nombre de candidats égal à celui des sièges à pourvoir.
De fait, cette législature fut la première au sein de laquelle tous les députés appartinrent au PDG, parti unique créé le 12 mars 1968 à Koulamoutou (Ogooué-Lolo) par le chef de l'Etat.

[332] Ces treize députés sont : E. Amogho, P.-B. Bongo, R. Bouanga, G. Damas Aleka, R. Doumangoye, P.-C. Divoungui, B. Ekia, M. Lekounga, J.-F. Lingoumbi, J. Mbagou, S. Migolet, A. Yambangoye et P.-M. Yembit; les autres personnages composant les vingt et un réélus sont : J. Biyogho, J.-F. Essone Biyoghe, E. Ndjoye, A. Ndong Biyogho, B. Nguema Bekale, L.-M. N'toutoume Obame, M. Nziali et enfin J. Okinda.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Par ailleurs, 1973 fut l'année où le nombre de sièges octroyés par province fut définit par décret (l'assemblée est alors élargie à 70 députés). Nous pourrons également ajouter le fait que cette année fut aussi celle de la création de la Permanence du PDG durant le Congrès extraordinaire du parti.

Nombre total de députés : 70.
Président : Georges Damas Aleka (jusqu'en avril 1975) puis son suppléant, Paul Indjendjet Gondjout, tous deux député de l'Estuaire, Mpongwé (Myènè)[333].

Proportion de députés élus dans chaque province

Province d'élection	***Nombre***	***Pourcentage (%)***
Estuaire	12	17,5
Haut-Ogooué	10	14,3
Ngounié	10	14,3
Woleu-Ntem	10	14,3
Ogooué-Maritime	7	10
Ogooué-Lolo	6	8,5
Moyen-Ogooué	5	7
Nyanga	5	7
Ogooué-Ivindo	5	7
Total	*70*	*100*

Premier véritable changement de cette nouvelle assemblée : l'augmentation de ses effectifs d'environ 50%. En effet, vingt-trois députés supplémentaires font leur entrée au Parlement. Ensuite, est adjointe au trio de tête des provinces les mieux représentées, une quatrième province : le Haut-Ogooué. C'est ainsi que quatre régions prennent le pas sur les autres ; il s'agit de l'Estuaire, du Haut-Ogooué, de la Ngounié et du Woleu-Ntem.
Le Haut-Ogooué et l'Estuaire sont particulièrement avantagées par cette décision puisque celles-ci passent respectivement de quatre à dix et de sept à douze députés. Toutes les autres provinces gagnent quant à elles entre un et trois députés.
Rappelons, pour expliquer cet état de fait, que c'est un choix politique (décision par décret) qui impose cette configuration ; les bénéficiaires en sont d'un côté la province la plus peuplée, abritant la capitale et l'ensemble des sièges des institutions politiques, et de l'autre, celle dont est issu le chef de l'Etat. Nous verrons, plus bas, en quoi cette décision s'inscrit dans les dynamiques qu'illustre cette institution qu'est l'Assemblée nationale.

[333] Nous voyons donc ici le retour à la tête de l'institution de celui qui fut incarcéré par Léon Mba au moment où il occupait ce même poste.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Concernant les parlementaires ayant déjà occupé un poste dans cette institution, ils sont au nombre de quatorze (dont six ayant participé à plus de deux législatures), ce qui signifie que 20% d'entre eux ont déjà occupé cette fonction[334].
Trois de ces députés représentent la province de l'Estuaire, de même pour l'Ogooué-Lolo, deux le Haut-Ogooué, la Ngounié et la Nyanga, enfin, un député représente l'Ogooué-Maritime et un dernier le Woleu-Ntem. Ainsi, seuls les Honorables issus des provinces de l'Ogooué-Ivindo et du Moyen Ogooué n'ont pu être réélus.

f) Sixième législature : février 1980 – mars 1985

Cette sixième législature, et la seconde sous le monopartisme, s'ouvrit au lendemain de la réélection du Président Bongo Ondimba à la tête du Gabon. Celle-ci procèda d'un nouveau mode d'élection des députés visant à la décentralisation des décisions politiques. Dans ce cadre, furent organisées dans un premier temps des élections primaires permettant aux membres des bureaux de Sections du Comité du PDG, ainsi qu'aux responsables départementaux des organismes spécialisés du Parti, de choisir 82 acteurs politiques parmi les 131 candidats ayant postulé pour un siège. Une fois désignés, ces 82 candidats se présentèrent devant leurs électeurs et furent élus non plus pour sept, mais pour cinq ans. A ceux-ci furent adjoints neuf autres députés nommés par décret présidentiel[335].

Nombre total de députés : 91.
Président : Augustin Boumah, député de l'Estuaire, Mpongwé (Myènè).

[334] Six députés cumulent au moins trois législatures, il s'agit de : A. Boumah, G. Damas Aleka, P.-C. Divounguy, R. Doumangoye, S. Migolet, A. Yambangoye. Les autres réélus sont : B. Boussoughou Badinga, A. Embinga, B. Mbouloungou, L. Mboumba, L. Mébiame, B. Ngoubou, M. Nkoghe Mve, et enfin A. M. Sambahat.
[335] Le chef de l'Etat nomma le Président de l'Assemblée Nationale (issu de l'Estuaire) puis une femme pour chacune des huit provinces restantes, pour le Haut-Ogooué : Philippine Voula Simba ; Moyen-Ogooué : Martine Mengome ; Ngounié : Marguerite Oliveira ; Nyanga : Alphonsine Ayo Bourobou ; Ogooué-Ivindo : Jeanette Lobé ; Ogooué-Lolo : Cécile Olame-Boudougha ; Ogooué-Maritime : Maire-Augustine Iwenga et enfin pour le Woleu-Ntem : Marguerite Mba.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Proportion de députés élus dans chaque province

Province d'élection	***Nombre***	***Pourcentage (%)***
Estuaire	15	16,5
Haut-Ogooué	14	15,5
Ngounié	14	15,5
Woleu-Ntem	14	15,5
Ogooué-Maritime	10	11
Nyanga	7	7,5
Ogooué-Lolo	7	7,5
Moyen-Ogooué	5	5,5
Ogooué-Ivindo	5	5,5
Total	*91*	*100*

Tout d'abord, nous pouvons relever le fait que si en 1973 le nombre de députés n'avait jamais été aussi élevé (70), ce record est largement battu en 1980 puisque leur nombre atteint 91. Ensuite, toutes les régions connaissent un accroissement de leur représentation, hormis le Moyen-Ogooué et l'Ogooué-Ivindo. Les plus larges progressions s'exercent au profit du Haut-Ogooué, de la Ngounié et du Woleu-Ntem (plus quatre postes) ainsi que l'Estuaire (trois postes). Par conséquent, tandis que l'Estuaire a vu le nombre de ses Honorables doubler depuis 1967, le Haut-Ogooué a quant à lui plus que triplé ses effectifs (passant de quatre à quatorze députés). De ce fait, une nouvelle fois, quatre provinces distancent les cinq autres, et ce de manière très homogène, avec une légère avance pour l'Estuaire ; viennent ensuite le Haut-Ogooué, la Ngounié et le Woleu-Ntem. De sorte que ce premier groupe rassemble près des deux-tiers des députés. Dans le même temps, l'Ogooué-Maritime fait figure de région intermédiaire avec dix députés. Celle-ci est suivie d'un dernier groupe de quatre régions (Nyanga, Ogooué-Lolo, Moyen-Ogooué et Ogooué-Ivindo) dans lesquelles figurent entre cinq et sept députés, soit des effectifs réduits au moins de moitié par rapport aux régions de tête.

Autre particularité, seulement douze députés de cette législature avaient déjà été élus précédemment (dont deux à quatre législatures), soit environ 13%[336]. Trois représentent l'Ogooué-Maritime de même que pour la Ngounié, deux le Moyen-Ogooué, et enfin un l'Estuaire, le Haut-Ogooué, l'Ogooué-Lolo et le Woleu-Ntem ; ne manquent donc ici que les provinces de la Nyanga et encore une fois celle de l'Ogooué-Ivindo.

[336] Les deux députés présents sur quatre législatures sont : A. Boumah et P.-C. Divounguy quant aux autres, il s'agit de E.-R. Adjhanopolo, J.-P. Guibouanga, S. M. Langui Opama, P. Lyamangoye, G. Mabila Manfoumbi, J.-M. Mombo, J.-B. Mozade, P.-E. Ndong Nzé, H. Nkeze ainsi que J. Ovono Assoumou.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

g) Septième législature : mars 1985 – novembre 1990

Cette dernière législature au sein du régime monopartiste fut encore issue d'un nouveau mode d'élection, plus complexe. En effet, dans un premier temps le Bureau politique fit un tri dans la liste des candidats[337]. Passé cet obstacle, les postulants sélectionnés purent se présenter aux élections primaires au cours desquelles l'ensemble de la population vota pour choisir son candidat. Un deuxième tour fut alors organisé, à l'intérieur duquel les membres du Comité central, des bureaux des Comités et des Sections, choisirent leurs candidats puis les soumirent au Bureau politique du PDG. En dernière instance, celui-ci décida de la capacité des futurs élus à représenter le peuple, mais aussi le Parti. De sorte que les députés furent élus par l'ensemble des instances de la nation. Par ailleurs, cette assemblée fut élargie à 120 membres, dont neuf (un par province) nommés par le Président lui-même.
Notons pour terminer que dans son discours post-électoral du 12 mars, le chef de l'Etat réitéra son opposition au multipartisme, facteur selon lui, d'instabilité politique. Nous verrons comment cette opinion dut être modifiée à la fin de cette même législature.

Nombre total de députés : 120.
Président : Augustin Boumah, député de l'Estuaire, Mpongwé (Myènè).

Proportion de députés élus dans chaque province

Province d'élection	***Nombre***	***Pourcentage (%)***
Estuaire	18	15
Haut-Ogooué	17	14
Ngounié	17	14
Woleu-Ntem	17	14
Ogooué-Maritime	13	11
Nyanga	10	8,5
Ogooué-Lolo	10	8,5
Moyen-Ogooué	9	7,5
Ogooué-Ivindo	9	7,5
Total	*120*	*100*

A partir de cette date et jusqu'à aujourd'hui (2008), le nombre de députés se monte à 120. Nous constatons donc que les effectifs ont encore augmenté, cette fois 29 personnes s'adjoignent au dernier contingent, plus que jamais auparavant.

[337] Sur les 530 candidatures soumises à l'approbation du Bureau politique seules 268 furent retenues.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Malgré cela, nous pouvons remarquer que l'ordre de représentation des provinces est exactement identique à la législature précédente. Nous avons donc à nouveau le quarto de tête composé de l'Estuaire, du Haut-Ogooué, de la Ngounié et du Woleu-Ntem. Puis vient l'Ogooué-Maritime en tant que région médiane, et un dernier groupe composé de la Nyanga et de l'Ogooué-Lolo, juste devant le Moyen-Ogooué et l'Ogooué-Ivindo.
Toutes les provinces ont ainsi gagné trois députés, hormis les deux dernières (le Moyen-Ogooué et l'Ogooué-Ivindo) qui en ont acquis quatre, rattrapant ainsi quelque peu leur retard. Malgré cela, la région de l'Estuaire compte autant de députés que ces deux régions réunies.

Concernant les députés la composant, ceux-ci sont pour un tiers d'entre eux, des « anciens » ; en effet, quarante et un députés ont déjà fait partie d'une législature, soit exactement 34,2%, dont dix à plus de deux [338]. De ceux là, onze représentent l'Estuaire (soit environ un quart), huit la Ngounié, six le Haut-Ogooué, quatre la Nyanga, l'Ogooué-Lolo, de même que le Woleu-Ntem, trois l'Ogooué-Maritime, et enfin un le Moyen-Ogooué. Une fois encore, aucun député de l'Ogooué-Ivindo n'a été réélu.

A titre indicatif, il paraît intéressant, à mi-parcours, de comparer cette représentation à celle de la législature de 1961, la première dans la République indépendante. Nous constatons alors que seules deux provinces, le Haut-Ogooué et l'Ogooué-Lolo, ont progressé en terme de représentation, très largement pour la première puisqu'elle gagne six points, et de deux points et demi pour la seconde. Trois autres provinces restent relativement stables : l'Estuaire, la Nyanga et l'Ogooué-Ivindo, tandis que les quatre autres ont vu leur taux de représentation baisser : le Moyen-Ogooué, la Ngounié, l'Ogooué-Maritime et le Woleu Ntem, cette dernière province perd plus de trois points et demi, contre un et demi à deux pour les autres. Par conséquent, il est aisé de constater que la province du Haut-Ogooué a largement bénéficié des nouvelles règles d'élections et de nominations, alors que face à elle, le Woleu-Ntem a vu ses proportions reculer, même si elle reste dans le groupe de tête. De sorte que la région du chef de l'Etat s'est vue mise en avant, tandis que celle privilégiée par J.-H. Aubame, et où ne vivent pratiquement que des Fang, a perdu de son influence.

[338] Un homme qui a fait partie de quatre législatures successives : A. Boumah, accomplit ici en tant que Président son dernier mandat. Les neuf autres personnes ayant cumulé plus de deux mandats sont : J. Koumba, G. Mabila Manfoumbi, J.-B. Mozade, S. Nembe, M. Nguema Tome, L. Okenkali, G. Ongouori, J. Ovono Assoumou et enfin D. Yeyet Pradines. Restent 31 autres personnes qui auront préservé leurs postes de la sixième à la septième législature, soit de 1980 à 1990, évoquant le ciment de la décennie 1980. Afin d'alléger la lecture je ne citerai pas les noms de ces 31 derniers députés mais nous pourrons les trouver en Annexe X.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

h) Huitième législature : novembre 1990 – mai 1996

Cette nouvelle législature marque une rupture d'avec les précédentes, dans la mesure où c'est la première depuis 1967 à voir des députés de différents partis se rassembler au sein du Parlement. En effet, six mois auparavant, le multipartisme avait été officiellement réinstauré au Gabon. Cinq cent trente-trois candidats issus de treize formations étaient en lice. Le premier tour de scrutin organisé au mois de septembre fut interrompu, puis annulé dans trente-deux circonscriptions en raison de fraudes en faveur du PDG. Ce ne fut donc qu'après un ajournement du second tour, et deux nouvelles échéances que la nouvelle assemblée multipartite put être élue.

Nombre total de députés : 120.
Présidents : Jules-Aristide Bourdes Ogouliguende, député de l'Ogooué-Maritime, Mpongwé (Myènè) de novembre 1990 à avril 1993 ; puis Marcel Eloi Rahandi Chambrier, député de l'Estuaire, Mpongwé (Myènè) d'avril 1993 à mai 1996.

Proportion de députés élus dans chaque province

Province d'élection	***Nombre***	***Pourcentage (%)***
Estuaire	18	15
Haut-Ogooué	17	14
Ngounié	17	14
Woleu-Ntem	17	14
Ogooué-Maritime	13	11
Nyanga	10	8,5
Ogooué-Lolo	10	8,5
Moyen-Ogooué	9	7,5
Ogooué-Ivindo	9	7,5
Total	*120*	*100*

Nous assistons pour la première fois à un renouvellement à l'identique des représentations. En effet, l'ordre des régions ainsi que leur proportion au sein de l'assemblée est analogue à celle de la législature précédente (1985-1990). L'Estuaire restant en tête suivi de près par le Haut-Ogooué, la Ngounié et le Woleu-Ntem. Un seul changement, mais de taille, réside dans la province de représentation du Président de l'assemblée, c'est-à-dire non plus l'Estuaire mais l'Ogooué-Maritime. En effet, à la suite de la Conférence nationale Jules-Aristide Bourdes Ogouliguende, une figure généralement appréciée par l'ancien parti unique, tout comme par la nouvelle opposition, fut nommé à ce poste. Toutefois, moins de trois ans

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

après sa prise de fonction, il décida de démissionner (notamment après un désaccord avec le Président Bongo Ondimba) et fut immédiatement remplacé par un Président représentant l'Estuaire.

Par ailleurs, si à la législature précédente, nous avions pu voir un nombre important de députés se faire réélire, cette fois les électeurs ne renouvellèrent leur mandat qu'à dix-sept d'entre eux, soit environ 14% (dont dix à plus de deux législatures)[339].

Quelles sont alors les provinces dont l'un ou plusieurs députés a pu participer au monopartisme ainsi qu'au multipartisme ? Nous retrouvons l'Ogooué-Lolo qui voit quatre de ses représentants être réélus, tandis qu'ils sont trois pour l'Estuaire, le Haut-Ogooué et le Woleu-Ntem, puis deux pour l'Ogooué-Maritime, enfin, les provinces du Moyen-Ogooué et de l'Ogooué-Ivindo rassemblent un député chacune. Par conséquent, ce sera l'unique législature où aucun représentant de la Ngounié ne figurera dans la catégorie des réélus, à la différence de la Nyanga qui connaîtra une nouvelle fois ce statut.

Sur ces dix-sept députés, il paraît intéressant de noter que trois des quatre « anciens » sont membres de partis d'opposition (le MORENA Originel (non inscrit dans un groupe parlementaire) et le FAR), un seul (M.-E. Rahandi-Chambrier) appartient au PDG. Sur les treize restant, hormis deux députés (J.-H. Obame Nguema inscrit au RNB, et M. Zizat au PGP) tous les autres sont affiliés au PDG.

Plus généralement, dans cette nouvelle législature multipartite, dix-huit partis sont représentés. Le PDG reste le parti majoritaire puisqu'il conserve plus de la moitié des députés (54%), loin devant le second, le RNB, parti d'opposition présidé par le Père P. Mba Abessole, représenté à hauteur de 15%. Le dernier parti significatif est celui de P.-L. Agondjo-Okawé[340], le PGP, parti d'opposition regroupant 10% des députés. La totalité des quinze autres partis rassemblent 21% des sièges, et se sont progressivement rapprochés des grands partis à l'intérieur de l'hémicycle[341].

---

[339] Tout d'abord, nous retrouvons des « anciens » tels que S. Oyono Aba'a, déjà député en 1964, M.-E. Rahandi-Chambrier, après une apparition à la cinquième législature, il revient en 1990, un autre ancien est J. Ethoughe-Otsaghe, élu une première fois en 1967, il réintègre l'assemblée pour deux législatures ainsi que B. F. Ondo (1973-80, 1990-96). Puis nous retrouvons six autres personnages cités précédemment et qui ont successivement fait partie de la sixième, septième et huitième législature (soit 1980-1996) ; il s'agit de : J. Koumba, S. Nembe, M. Nguema Tome, L. Okenkali, G. Ongouori et D. Yeyet Pradines. Enfin, cinq personnes auront participé à la septième et huitième législature, c'est-à-dire à la transition démocratique, il s'agit de A. Mackaghat, E. Mvouendi, J.-H. Obame Nguema, M. Zembi et M. Zizat. Pour terminer, notons la présence de P.-M. Lissenguet et F. A. Moukandja qui ont participé à cette transition et qui seront encore présents à la législature prochaine.

[340] Cet homme respecté sur la scène politique et sociale décéda au mois de septembre 2005, ses funérailles publiques furent suivies par des milliers de personne tandis que sa mort, survenue à l'hôpital de Libreville, fut interprétée par la population comme une conséquence d'une attaque en sorcellerie.

[341] En Annexe XI est présentée la proportion de chacun des partis présents au sein de l'Assemblée nationale durant cette législature.

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

Enfin, si nous étudions la représentation des partis dans chacune des provinces, il nous est possible de mettre en exergue quatre tendances principales. Dans un premier temps, nous remarquons qu'une province, le Haut-Ogooué, est exclusivement représentée par des membres du parti au pouvoir, le PDG ; il en est pratiquement de même pour l'Ogooué-Lolo (à 90%). Ensuite, trois autres provinces (l'Estuaire, la Ngounié, et l'Ogooué-Ivindo) sont en majorité représentées par le PDG. Seules deux provinces (l'Ogooué-Maritime et le Woleu-Ntem) ont une majorité de députés issus des rangs d'un seul et même parti d'opposition (respectivement le PGP et le RNB). Enfin, au sein du Moyen-Ogooué et de la Nyanga aucun parti ne réussit à former une majorité. Reste qu'en dehors du Haut-Ogooué, de l'Ogooué-Lolo et de l'Ogooué-Ivindo, toutes les provinces sont représentées par six à sept partis (ce dernier chiffre maximal est atteint par la Ngounié).

i) Neuvième législature : mai 1996 – janvier 2002

Dans le but d'obtenir une élection conforme au cadre des réformes démocratiques prévues à la suite des Accords de Paris de 1994, le pays dut adopter un nouveau code électoral, réviser les listes, ou encore confectionner de nouveaux bulletins de vote, de sorte que les élections eurent finalement lieu avec six mois de retard. En outre, à la veille de cette nouvelle législature multipartite, une loi fut votée indiquant que le nombre de députés serait désormais fixé à cent-vingt[342]. Enfin, durant ce mandat, tout comme le précédent, se tinrent des élections présidentielles qui virent à nouveau la victoire du Président Bongo Ondimba.

Nombre total de députés : 120.
Président : Guy Nzouba-Ndama, député de l'Ogooué-Lolo, Mpouvi (Nzébi).

Proportion de députés élus dans chaque province

Province d'élection	***Nombre***	***Pourcentage (%)***
Estuaire	18	15
Haut-Ogooué	17	14
Ngounié	17	14
Woleu-Ntem	17	14
Ogooué-Maritime	13	11
Nyanga	10	8,5
Ogooué-Lolo	10	8,5

[342] Loi organique n° 11/96 du 15 avril 1996 relative à l'élection des députés à l'Assemblée nationale.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Moyen-Ogooué	9	7,5
Ogooué-Ivindo	9	7,5
Total	*120*	*100*

Concernant, la répartition des sièges en fonction des provinces, nous constatons qu'il n'y a aucun changement par rapport à la législature précédente. Les quatre même provinces (l'Estuaire, le Haut-Ogooué, la Ngounié et le Woleu-Ntem) restent en tête, tandis le Moyen-Ogooué et l'Ogooué-Ivindo demeurent nettement en retrait. Cependant, un changement de taille apparaît au niveau de la présidence de l'assemblée. En effet, alors que depuis les débuts de son histoire celle-ci avait été dirigée par un Mpongwé, cette fois le poste de Président est confié à un Nzébi de la région de l'Ogooué-Lolo. Nous verrons par la suite pourquoi il y eut un tel changement ; néanmoins, nous pouvons dire dès à présent que la création d'une nouvelle Chambre parlementaire (le Sénat), dirigée par un autre Myènè, fut l'une des raisons de cette modification.

Pour le reste, il appert qu'un nombre élevé de députés a été réélu pour cette nouvelle législature. En effet, trente-quatre personnes au total, soit un peu plus d'un quart (28,5%) ont déjà fait partie du cercle des Honorables (dont six à plus de deux législatures[343]).
La province la mieux représentée à travers ces députés ayant effectués plusieurs mandats est l'Estuaire (avec huit Honorables), vient ensuite l'Ogooué-Lolo (sept), puis le Haut-Ogooué et la Ngounié (avec cinq députés chacune), la Nyanga (trois), le Moyen-Ogooué et le Woleu-Ntem (deux), et pour terminer, toujours en dernière position avec un seul représentant, l'Ogooué-Ivindo et l'Ogooué-Maritime.
S'agissant des partis politiques auxquels sont rattachés ces trente-quatre députés, une fois encore le PDG arrive largement en tête puisque plus des trois-quarts (79,4%) des Honorables le représentent. Viennent ensuite, avec deux députés chacun, le PGP et le FAR, tandis que le MAD, le PSD et le RNB ne sont représentés que par un unique député.

S'agissant de l'intégralité de la législature, nous constatons que le PDG a regagné du terrain puisqu'il regroupe plus des deux tiers des députés (68,5%). C'est ainsi que six années après la réintroduction du multipartisme, pratiquement sept députés sur dix appartiennent au parti au pouvoir, l'ancien parti unique. Par ailleurs, dans la mesure où le nombre de députés est resté fixe, cet accroissement s'est fait aux dépends du RNB et du PGP qui gardent malgré tout leur seconde et troisième place, mais avec des effectifs réduits (respectivement 10% et

[343] Nous pouvons retrouver en Annexe XII la liste de ces députés réélus.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

6,5%). Seuls les indépendants ont gagné quelques points (un peu plus de quatre). Enfin, les neuf autres partis se partagent pratiquement à parts égales les 10% de députés restants[344]. Ainsi, en l'espace d'une législature le nombre de partis est passé de dix-huit à treize.

Pour terminer, nous pouvons constater que la répartition des partis au sein des régions est pratiquement identique à la précédente législature : le Haut-Ogooué et l'Ogooué-Lolo ne rassemblent quasiment uniquement que des députés issus du PDG. L'Ogooué-Maritime et le Woleu-Ntem restent tournées vers l'opposition, tandis que pour les autres régions, les partis sont dispersés avec malgré tout une avancée du PDG.

j) Dixième législature : janvier 2002 – janvier 2007

Simultanément à l'ouverture de cette législature se mit en place un gouvernement « d'ouverture », à l'intérieur duquel prit place un nouveau député de l'opposition Paul Mba Abessole. A l'époque maire de Libreville, ce dernier put constater un taux d'abstention record pour cette élection législative, puisque le taux de participation dans la capitale ne s'éleva qu'à environ 20%[345]. L'appel au boycott de plusieurs partis d'opposition, en raison, selon eux, de la mauvaise organisation du scrutin put, à ce titre, jouer un rôle. Ce fut aussi pour cette raison qu'au sein de cette législature aucun membre du parti de Pierre Mamboundou, l'UPG (Union du Peuple Gabonais) ne fut élu.

Nombre total des députés : 120.
Président : Guy Nzouba-Ndama, député de l'Ogooué-Lolo, Mpouvi (Nzébi).

Proportion de députés élus dans chaque province

Province d'élection	***Nombre***	***Pourcentage (%)***
Estuaire	18	15
Haut-Ogooué	17	14
Ngounié	17	14
Woleu-Ntem	17	14
Ogooué-Maritime	13	11
Nyanga	10	8,5

[344] En Annexe XIII est présenté l'ensemble des partis constituant cette législature.
[345] L'ensemble de la presse gabonaise et internationale releva cette tendance. Cette information fut par ailleurs reprise dans le rapport n° 0467 du député français M. Gilbert Gantier intitulé « Rapport sur le projet de loi autorisant la convention sur la sécurité sociale avec la République gabonaise », 2001-2002. Disponible sur le site Internet : assemblee-nationale.fr/12/rapports/r0467.asp.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Ogooué-Lolo	10	8,5
Moyen-Ogooué	9	7,5
Ogooué-Ivindo	9	7,5
Total	*120*	*100*

Concernant cette législature, nous remarquons que la dispersion des députés est totalement identique aux précédentes, soit depuis la septième législature débutée en 1985. Les quatre mêmes régions se démarquent (Estuaire, Haut-Ogooué, Ngounié et Woleu-Ntem), tandis que le Moyen-Ogooué et l'Ogooué-Ivindo ferment la marche avec chacune un quota de députés réduit de moitié par rapport à l'Estuaire.

Qu'en est-il alors des députés renouvelant leurs mandats ? Nous pouvons nous rendre compte que la tendance à l'augmentation du taux de « réélus » se confirme puisqu'ils sont près de 41% à avoir déjà été élus députés (contre 22% en 1996). Dit autrement, plus d'un tiers des députés (49 exactement) ont déjà effectué un mandat (dont dix-huit plus de deux[346]). Par ailleurs, il apparaît que pour la première fois, toutes les provinces sont représentées à travers la catégorie des députés réélus. Viennent en première position l'Estuaire et le Haut-Ogooué avec huit députés chacun, suivent la Ngounié et le Woleu-Ntem (avec sept députés), la Nyanga ainsi que l'Ogooué-Lolo (cinq), l'Ogooué-Ivindo (quatre), l'Ogooué-Maritime (trois) et enfin, le Moyen-Ogooué (deux). De sorte que ces chiffres reflètent approximativement l'ordre de représentation générale des provinces.

En ce qui concerne les partis politiques auxquels appartiennent ces députés réélus, nous pouvons remarquer l'écrasante majorité des représentants du PDG puisque 87,7% d'entre eux y sont affiliés (soit 43 sur 49). Vient ensuite le PGP avec un peu plus de 6% (trois députés) ; tandis que trois autres partis (CDJ, PSD et les Indépendants qui se rallieront en majorité au PDG) sont représentés chacun par un député.

Enfin, en croisant ces données, nous nous rendons compte que quatre provinces (le Haut-Ogooué, le Moyen-Ogooué, l'Ogooué-Ivindo et l'Ogooué-Lolo) ne regroupent que des députés réélus appartenant au PDG. Face à celles-ci, l'Ogooué-Maritime avec trois députés au total, en rassemble deux de l'opposition (PGP). Comme si cette dernière région se démarquait à travers son caractère d'opposition « traditionnelle ».

[346] Nous retrouvons donc M.-E. Rahandi-Chambrier en tant qu' « ancien » puisqu'il effectue ici son quatrième et dernier mandat ; puis dix-sept autres personnages ayant effectué les trois législatures multipartites : P.-L. Agondjo Okawe, J.-B. Assélé, A. Bongo, S. Guedet Manzela, B. Indoumou Mamboungou, J. Kami, Mme A. Maganga Moussavou, L. Marat Abyla, P. Missambo, P. Moulengui Mouele, S. Moundounga, J.-F. Ntoutoume-Emane, G. Nzouba-Ndama, E. Ondo Methogo, C. Oye Mba, P. Toungui et enfin P.-C. Zeng Ebome. Reste 31 députés réalisant le doublet entre la neuvième et la dixième législature. De même que pour ceux qui occupèrent un poste de la sixième à la septième législature, et afin de ne pas alourdir le texte, nous avons placé les noms de ces 49 députés en Annexe XIV.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Voici ce qu'il en est pour cette catégorie de députés. Cependant, qu'en est-il pour le reste de la législature ? Les chiffres suivants vont nous permettre d'obtenir une vue globale et de les comparer avec ce que nous avons déjà dit.

Tout d'abord, nous pouvons observer une plus forte concentration des élus. En effet, non seulement les partis sont à nouveau moins nombreux, puisqu'ils atteignent le chiffre de dix, mais de plus, les députés se rejoignent dans leur très grande majorité à l'intérieur d'un seul parti, le PDG. Dans cette dynamique, le parti au pouvoir reprend donc encore de l'avance pour atteindre la proportion de trois députés sur quatre (75,5%) lui appartenant, gagnant sept points par rapport à 1996, et plus de vingt-et-un par rapport à 1990. De même que les Indépendants qui dépassent en terme de représentation le premier parti d'opposition (dix députés (8,5%) contre sept (6%) pour le RNB/RPG). Par conséquent, au sein de cette législature il existe moins de partis, et moins de dispersion qu'au début du multipartisme. Et, si dix partis en concurrence représentent tout de même une large pluralité d'opinions, n'oublions pas de dire que les trois principaux : le PDG, les Indépendants et le RNB/RPG regroupent 90% des députés, tandis que les sept autres partis ne se partagent que les 10% de sièges restants (ADERE et PGP à 2,5% chacun, la CLR à 1,5% puis la CDJ, le PSD, le PUP et le RNB Kombila sont à 0,85% chacun)[347].

Ainsi, dans le groupe des députés réélus, d'une part le PDG ainsi que le PGP sont sur-représentés, d'autre part aucun membre du RNB/RPG n'y figure alors qu'il représente la troisième force du parlement.

Enfin, nous pourrons terminer en notant que les proportions représentées par chacun des partis selon les provinces sont quelques peu différentes de celles des députés réélus. Ici, seules trois provinces (Haut-Ogooué, Moyen-Ogooué et Ogooué-Lolo) ne sont représentées que par des députés du PDG. En outre, contrairement aux deux législatures précédentes, la totalité des provinces est représentée en majorité par le PDG. Tandis que seul dans l'Estuaire et l'Ogooué-Maritime un maximum de cinq partis est représenté.

k) Onzième législature : janvier 2007 – janvier 2012 (?)

Nous voici arrivés à la onzième et dernière législature. Celle-ci fut élue en décembre 2006, avant de tenir sa session inaugurale au mois de janvier, de sorte que nous aurons

[347] Nous pourrons retrouver ces données sous forme de tableau en Annexe XV.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

parcouru un demi-siècle entre la première législature que nous avons étudiée (1957-1961), à cheval entre le régime colonial et la nouvelle République gabonaise, et aujourd'hui.
Les élections de cette législature se tinrent un an après les présidentielles qui virent la plus nette victoire du PDG et de son Président Omar Bongo Ondimba depuis la réinstauration du multipartisme. Dans le même ordre d'idées, nous pouvons constater que l'ancien parti unique a toujours gardé la majorité des sièges.

Concernant plus particulièrement cette nouvelle législature, celle-ci fut élue en un seul tour de scrutin, afin, selon le pouvoir, de faire des économies budgétaires. Le PDG prit la tête d'une coalition de quarante partis dont celui du RPG (Rassemblement pour le Gabon) dirigé par Paul Mba Abessole, l'ancien opposant entré comme nous l'avons vu au gouvernement en 2002 avec le titre de vice-Premier Ministre. Cependant, il nous faut remarquer que cette nouvelle organisation, ainsi que des comportements douteux de la part des candidats et des électeurs, entraînèrent de nombreux disfonctionnements. En effet, deux semaines après les élections, la Cour Constitutionnelle fut saisie de cent-soixante-dix recours en annulation. La totalité des sièges de l'Estuaire et de la Ngounié furent concernés par cette procédure[348]. Plusieurs mois furent nécessaire à la commission pour délibérer, avant d'aboutir dans certaines circonscriptions à des annulations de scrutins[349]. De sorte que plus de six mois après le début de la législature, vingt sièges étaient encore vacants dans l'hémicycle. De nouvelles élections furent organisées au mois de juin pour les vingt derniers sièges à pourvoir. Ainsi, dans un climat tendu, quatre-vingt- quatorze candidats s'affrontèrent dans sept provinces[350]. Quelques jours plus tard, ces derniers sièges furent occupés par une courte majorité de députés du PDG (onze).

Nombre total des députés : 120.
Président : Guy Nzouba-Ndama, député de l'Ogooué-Lolo, Mpouvi (Nzébi).

[348] Sur un total de 877 candidats. Journal *L'Union Plus*, « La Cour Constitutionnelle saisie d'un volumineux contentieux électoral », 13-14 janvier 2007.
[349] Certains candidats furent condamnés à de la prison pour violence. Tandis que quelques hiérarques tels que J.-F. Ntoutoume-Emane et J.-B. Assélé virent leurs élections invalidées et perdirent leurs sièges (ce dernier au profit d'une femme issue des rangs de l'UPG).
[350] A cette occasion, dans le Woleu-Ntem, le Président de la Commission départementale trouva la mort « *dans des circonstances encore non élucidées* », (journal *L'Union Plus*, « L'incertitude plane sur les vingt sièges à pourvoir », 9-10 juin 2007). En outre, à cette même période de nombreux articles relatèrent la découverte d'enfants morts mutilés ou vidés de leur sang, notamment à Makokou.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Proportion de députés élus dans chaque province

Province d'élection	***Nombre***	***Pourcentage (%)***
Estuaire	18	15
Haut-Ogooué	17	14
Ngounié	17	14
Woleu-Ntem	17	14
Ogooué-Maritime	13	11
Nyanga	10	8,5
Ogooué-Lolo	10	8,5
Moyen-Ogooué	9	7,5
Ogooué-Ivindo	9	7,5
Total	*120*	*100*

Comme précédemment, le nombre de députés par province étant identique, nous retrouvons le groupe de quatre régions dominantes qui rassemble près de 57% des députés (Estuaire, Haut-Ogooué, Ngounié et Woleu-Ntem) face à trois provinces intermédiaires (Ogooué-Maritime en tête, puis Nyanga et Ogooué-Lolo), et pour fermer la marche le Moyen-Ogooué et l'Ogooué-Ivindo regroupant à nouveau autant de députés que l'Estuaire.

Concernant les députés réélus, nous atteignons un record historique puisque cette fois cinquante-quatre députés cumulent au moins deux mandats, ce qui signifie que près de la moitié d'entre eux (45%) ont déjà été élus à l'Assemblée nationale[351].

Au niveau de la représentation des régions par ces députés, hormis la Ngounié qui n'en regroupe que quatre, l'ordre général de représentation est relativement similaire puisqu'en première position nous retrouvons l'Estuaire et le Woleu-Ntem avec dix députés chacun, suivent le Haut-Ogooué (huit députés), l'Ogooué-Lolo (six), la Nyanga et l'Ogooué-Maritime (cinq), et enfin, toujours en dernière position le Moyen-Ogooué et l'Ogooué-Ivindo. Par ailleurs, plus de huit de ces députés sur dix (83,3%) appartiennent au PDG ; un autre parti de la coalition gouvernementale, le RPG, en rassemble 5,5%. Reste six autres partis dont deux dans la mouvance présidentielle représentés par un député chacun (ADERE, CDJ, FAR, UGDD, UPG et un Indépendant). Enfin, nous remarquons qu'à la différence de la dernière législature les réélus du Haut-Ogooué ne sont pas tous affiliés au PDG[352], à la différence du Moyen-Ogooué, de l'Ogooué-Ivindo et de l'Ogooué-Lolo. Notons toutefois que l'Ogooué-Maritime est encore la seule région au sein de laquelle deux réélus sont issus de l'opposition.

[351] Douze d'entre eux sont députés depuis 1990, ils entâment donc leur quatrième législature, il s'agit de : A. Bongo, S. Guedet Manzela, B. Indoumou Mamboungou, J. Kami, L. Marat Abyla, P. Missambo, S. Moundounga, G. Nzouba-Ndama, E. Ondo Methogo, C. Oye Mba, P. Toungui et enfin P.-C. Zeng Ebome. La liste de l'ensemble des députés réélus à la onzième législature est consultable en Annexe XVI.

[352] Puisque l'ancien cacique du PDG, Zacharie Myboto, a été élu sous l'étiquette de son nouveau parti : l'UGDD.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

D'un point de vue global nous pouvons noter un léger recul du PDG au sein du parlement dans la mesure où il représente moins de sept députés sur dix (68,5%) ; néanmoins, en y ajoutant les partis alliés à la majorité (le RPG avec huit députés, soit 6,5% ainsi que l'ADERE avec trois députés représentant 2,5%), le pouvoir en place atteint un taux de 77,5%. Face à eux, les partis d'opposition de P. Mamboundou (UPG) et de Z. Myboto (UGDD), tous deux candidats malheureux aux présidentielles de 2005, réussissent à conquérir respectivement huit et quatre députés (soit 6,5% et 3,5%). Ainsi, les huit autres partis (les Indépendants puis, la CLR, le PGP, le PSD, le CDJ, le FAR, le MAD, le RDR et le RNB) se partagent les 12,5% de représentation restante [353].

Pour terminer, nous pourrons remarquer que seule la province du Moyen-Ogooué rassemble uniquement des députés du PDG. Pour le reste, l'ensemble des provinces garde une majorité de députés appartenant aux partis alliés du pouvoir, hormis, encore une fois, l'Ogooué-Maritime qui cultive ainsi sa tradition de province rattachée à l'opposition.

Nous voici donc arrivés au terme de l'analyse particulière de chacune des législatures. Attelons-nous maintenant à en présenter les caractéristiques globales.

2) Caractéristiques générales de l'ensemble des législatures

Afin de résumer et d'analyser ce que nous venons d'apprendre sur cette institution, nous allons présenter en première instance deux graphiques illustrant d'une part, le nombre total de députés par législature, et d'autre part le nombre moyen de députés élus par province.
Ensuite, dans le but d'affiner notre analyse, nous réunirons dans un tableau le nombre d'élus par province selon les législatures. Cela nous permettra d'étudier la répartition provinciale moyenne, et plus précisément l'évolution de cette répartition sur l'ensemble des onze législatures (1957-2007).
Une fois cette mise en perspective effectuée, nous pourrons appréhender la configuration de l'Assemblée nationale sur le long terme, et formuler la dynamique fondatrice de l'Assemblée nationale : le rapport à la Terre et la territorialité.

[353] Nous pouvons retrouver la répartition des partis au sein de cette onzième législature en Annexe XVII.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

a) Présentation du nombre de députés par législatures

Ainsi, dans le souci de dresser un portrait général de l'institution, voici figuré le nombre de députés élus à chacune des législatures. Ceci nous permettra de nous rendre compte de l'ampleur prise progressivement par l'Assemblée nationale.

Nombre total de députés par législature[354]

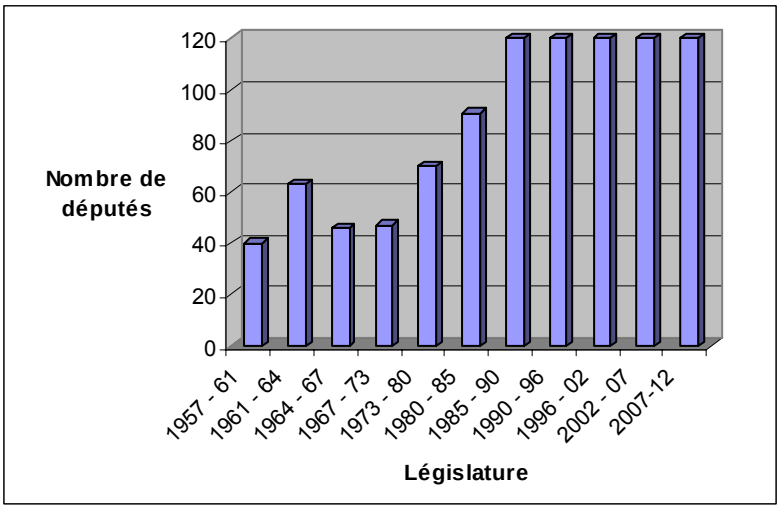

Ainsi, alors que le dispositif institutionnel est déjà en place depuis la fin de l'année 1946, plusieurs modifications sont apportées (en 1952 et 1957) avant que ne soient lancées les premières élections législatives sous le régime de la République gabonaise en 1961, au cours desquelles Léon Mba fit alliance avec son rival de l'UDSG, Jean-Hilaire Aubame. Durant cette période, l'ancienne Assemblée territoriale devint Assemblée législative puis nationale. Ce dernier changement de dénomination, décidé au moment de l'indépendance, ne doit pas nous faire oublier l'appellation première, relative au territoire.

Puis, suite au coup d'Etat de 1964, dont J.-H. Aubame fut partie prenante, de nouvelles élections législatives sont organisées au cours desquelles seulement quarante-six députés de différents partis sont élus, soit près de vingt de moins que précédemment. En 1967, un mois après que le Bureau de l'Assemblée nationale se soit déplacé à Paris (où était hospitalisé Léon Mba), pour adopter le projet constitutionnel visant à faire du vice-Président fraîchement nommé, Albert Bernard Bongo, le second du président de la République, lui succédant

[354] Pour les chiffres exacts :

Législature	*1957-61*	*61-64*	*64-67*	*67-73*	*73-80*	*80-85*	*85-90*	*90-96*	*96-02*	*2002-07*	*07-12*
Nombre de députés	40	63	46	47	70	91	120	120	120	120	120

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

automatiquement en cas de vacance du pouvoir, des élections sont annoncées. Conformément à la nouvelle Constitution, les élections présidentielles et législatives sont organisées en même temps. La liste unique pour les présidentielles est élue à plus de 99%, tandis que du côté de l'Assemblée nationale un parlementaire de plus est élu. Sept ans plus tard, en 1973, le président de la République, chef du parti unique instauré en mars 1968, décide par décret du nombre de députés : soixante-dix (soit vingt-trois de plus qu'auparavant). Chaque député devant dorénavant recevoir l'investiture du Bureau Politique du PDG. En 1980, les élections sont organisées sous un nouveau mode, quatre-vingt-deux candidats sont choisis par les différentes instances du Parti, tandis que le Président se réserve le droit d'en nommer neuf supplémentaires (un par province). Nous atteignons donc le chiffre jamais égalé de quatre-vingt-onze députés, élus cette fois pour cinq ans. Enfin, et pour terminer, en 1985, le nombre de députés est fixé à cent-vingt ; chiffre encore valide aujourd'hui.

Ainsi, retenons que sur l'ensemble des onze législatures, regroupant chacune en moyenne quatre-vingt-sept députés, six-cent-quatre-vingt-cinq « Honorables » siégèrent à l'Assemblée nationale.

b) La répartition des députés selon leur province d'élection depuis 1957

Nous avons pu voir le nombre de députés élus à chaque législature, dans la continuité, et pour étayer notre présentation générale de l'institution, nous avons croisé deux données : le nombre moyen de députés élus sur l'ensemble des onze législatures successives, et la province d'élection. Remarquons ici un point capital : hormis quelques rares exceptions, la province d'élection est également la province d'origine du député. Par conséquent, le député est quasiment toujours le représentant de sa Terre.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Répartition provinciale moyenne des députés depuis 1957

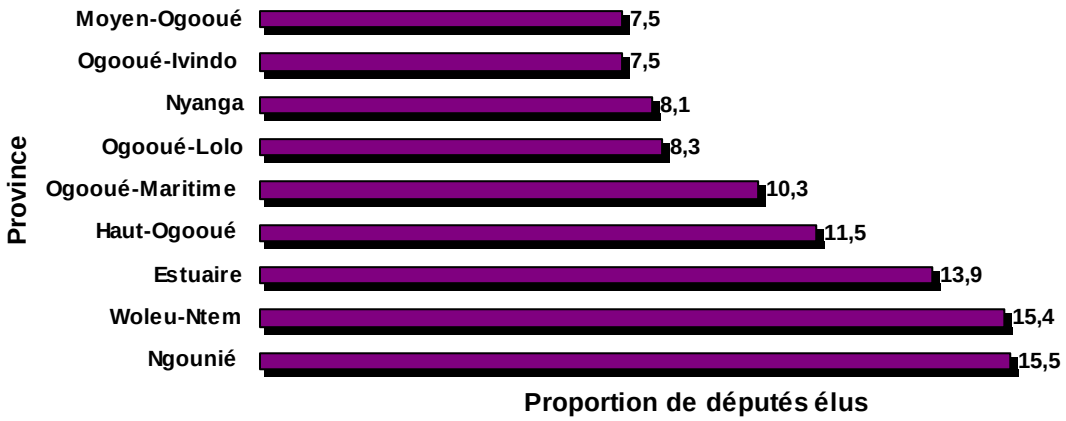

Nous pouvons aisément percevoir le fait que les provinces de la Ngounié et du Woleu-Ntem forment une paire très homogène devançant assez largement les autres. A elles deux, elles rassemblent environ un tiers des députés. Si nous y ajoutons la province suivante, celle de l'Estuaire, nous constatons que ces trois provinces regroupent près de la moitié de l'ensemble des députés qui ont été élus depuis 1957. Viennent ensuite deux provinces intermédiaires : le Haut-Ogooué et l'Ogooué-Martime. Si le Haut-Ogooué a pu rattraper son retard à partir de 1980, l'Ogooué-Maritime (même si elle a connu comme toutes les autres provinces une augmentation de ses effectifs) est quant à elle restée plus équilibrée. Enfin, presque tout aussi homogène que le premier groupe est celui associant les quatre provinces les moins bien représentées. A hauteur d'environ 8% chacune, l'Ogooué-Lolo, la Nyanga, le Moyen-Ogooué et l'Ogooué-Ivindo rassemblent moins d'un tiers des élus, soit autant que la Ngounié et le Woleu-Ntem réunies. De sorte qu'indépendamment les unes des autres, elles ne pèsent que de peu de poids au sein du Parlement.

Voici ce que, dans un premier temps, nous pouvons dire de la répartition provinciale des élus, calculée sur une période d'un demi-siècle. Toutefois, ne serait-il pas possible qu'à certaine(s) période(s) une autre province que la Ngounié fusse en tête ? En effet, dans la mesure où nous nous basons ici sur une moyenne, des variations n'ont-elles pas pu se produire ?

Grâce à un nouveau tableau, il va nous être possible d'une part, de suivre l'évolution de chacune des provinces sur l'ensemble des onze législatures, et d'autre part, de discerner les

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

périodes durant lesquelles des changements importants sont intervenus ou des réajustement se sont effectués.

Distribution des députés selon la législature et la province d'élection (en pourcentage pour chacune des onze législatures et pour les neufs provinces du pays)

Province d'élection	***Années de législatures***											
	57-61	***61-64***	***64-67***	***67-73***	***73-80***	***80-85***	***85-90***	***90-96***	***96-02***	***02-07***	***07-12***	***Moyenne (%)***
Ngounié	20	16	17,5	17	14,5	15,5	14	14	14	14	14	***15,5***
Woleu-Ntem	17,5	17,5	17,5	17	14,5	15,5	14	14	14	14	14	***15,4***
Estuaire	12,5[355]	14	15	15	17,5	16,5	15	15	15	15	15	***13,9***
Haut-Ogooué	10	8	8,5[356]	8,5	14,5	15,5	14	14	14	14	14	***11,5***
Ogooué-Maritime	7,5	13	8,5	8,5	10	11	11	11	11	11	11	***10,3***
Ogooué-Lolo	10	6	8,5	8,5	8,5	7,5	8,5	8,5	8,5	8,5	8,5	***8,3***
Nyanga	7,5	8	8,5	8,5	7	7,5	8,5	8,5	8,5	8,5	8,5	***8,1***
Moyen-Ogooué	7,5	9,5	6,5	8,5	7	5,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	***7,5***
Ogooué-Ivindo	7,5	8	8,5	8,5	7	5,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	***7,5***
Total	*100*	*100*	*100*[357]	*100*	*100*	*100*	*100*	*100*	*100*	*100*	*100*	***100***

Tout d'abord, nous pouvons constater que trois provinces sont, depuis les débuts, plus représentées que les autres : la Ngounié, le Woleu-Ntem et l'Estuaire. En outre, la province du Haut-Ogooué entre dans cette catégorie à partir de la cinquième législature, soit en 1973.

[355] Tout les chiffres présentés ici sont des pourcentages. Ils représentent le pourcentage de postes attribués à chaque province en fonction du nombre total de députés à chaque législature. Exemple de lecture : durant la première législature 12,5% des députés ont été élus dans l'Estuaire.

[356] Les 8,7 du Haut-Ogooué, de l'Ogooué-Maritime, de l'Ogooué-Lolo, de la Nyanga et de l'Ogooué-Ivindo de la troisième législature (1964-67) sont transformés en 8,5. De même que les 14,3 du Haut-Ogooué, de la Ngounié et du Woleu-Ntem de la cinquième législature (1973-80) ont été transformés en 14,5 afin de faciliter la lecture.

[357] Les totaux seront tous à 100 afin de représenter la totalité, bien que parfois ils ne les atteignent pas tout à fait en raison de ce qui vient d'être dit précédemment.

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

L'Ogooué-Maritime reste bien la province intermédiaire en terme de représentation. Tandis que l'Ogooué-Lolo, la Nyanga, le Moyen-Ogooué et l'Ogooué-Ivindo ont toujours gardé une représentation relativement faible et stable.

Ensuite, remarquons que 1973 apparaît comme une date référence, évocatrice d'une transition. Nous sommes au début de la cinquième législature. Un petit bouleversement fait évoluer l'image de l'Assemblée nationale ; en effet, à cette date, la province de l'Estuaire prend l'avantage sur toutes les autres, tandis que le Haut-Ogooué vient faire part égale avec la Ngounié et le Woleu-Ntem.

Rappelons que cette année-là, la distribution des sièges fut décidée par décret présidentiel. Nous en concluons donc que le choix politique opéré avait pour vocation la mise en avant de la province la plus peuplée, où se situe la capitale et l'ensemble des institutions d'une part, et la projection sur le devant de la scène du Haut-Ogooué d'autre part. Cette dernière province est celle dont est issu le président de la République, et dont la représentation passe de 8,5% à 14,5%, soit la plus grosse progression jamais enregistrée sur l'ensemble des provinces et des législatures. C'est ainsi qu'en 1973, la Ngounié et le Woleu-Ntem perdent respectivement plus de deux points au profit de l'Estuaire et du Haut-Ogooué.

A la législature suivante, la Ngounié et le Woleu-Ntem regagnent plusieurs sièges (un point), au détriment des provinces déjà les moins bien représentées (Moyen-Ogooué et Ogooué-Ivindo). Toutefois, elles ne retrouveront jamais leur première places puisque depuis 1985, elles sont en seconde position (ex æquo avec le Haut-Ogooué) derrière l'Estuaire.

L'année 1985 marque elle aussi un tournant puisque à cette date, un rééquilibrage s'opère entre les quatre provinces les mieux représentées et les quatre restantes, désavantagées en terme de représentation. En effet, alors que la représentation de l'Ogooué-Maritime, à l'intersection de ces deux groupes reste stable, les provinces de tête perdent toutes un point et demi au profit de celles peu représentées (et particulièrement les deux dernières : le Moyen-Ogooué et l'Ogooué-Ivindo). Enfin, depuis 1985 toutes les proportions sont restées identiques.

Par ailleurs, hormis ces deux dates « clés », à une décennie d'intervalle, il nous faut revenir au début de la chronologie, à la première législature. Nous pouvons alors observer que la province de la Ngounié est en tête (avec 20% des députés issus de cette province) suivi de près par le Woleu-Ntem (à 17,5%). Ces deux provinces se détachent assez largement des autres puisque la suivante (l'Estuaire) est déjà cinq points derrière. Cependant, dès la seconde législature des changements importants se font jour. Nous sommes en février 1961,

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

l'indépendance est acquise et Léon Mba ancien chef du gouvernement vient d'être élu président de la République. C'est alors que nous pouvons nous rendre compte des modifications dans les représentations provinciales au sein de cette nouvelle assemblée. En effet, la Ngounié et l'Ogooué-Lolo ont perdu chacune quatre points, et le Haut-Ogooué dans une moindre mesure perd deux points. Dans le même temps, l'Estuaire, le Moyen-Ogooué et particulièrement l'Ogooué-Maritime ont toutes progressées en terme de représentation alors que le Woleu-Ntem est resté stable. Comment expliquer cet état de fait ?
Nous avons dit que Léon Mba venait d'être élu, or nous savons que celui-ci s'appuyait sur l'électorat Fang de l'Estuaire, ainsi que sur l'ensemble de la communauté Myènè. Il s'avère ainsi que les trois provinces ayant vu leur nombre de sièges augmenter sont, l'Estuaire, mais aussi l'Ogooué-Maritime et le Moyen-Ogooué, provinces qui rassemblent la population Myènè. De même, nous savons que Léon Mba fut élu grâce à sa politique d'Union nationale, qu'il mit en place grâce au concours de J.-H. Aubame dont l'électorat se situe particulièrement dans le Woleu-Ntem, l'une des seules provinces à rester stable et surtout, elle est la mieux représentée.
Enfin, l'une des trois provinces à pâtir le plus de cette nouvelle répartition est la Ngounié, soit celle dont sont issus les membres influents du PUNGA (parti d'opposition).

Reste à noter le fait qu'à la troisième législature, 1964-1967, dont les élections se tinrent à la suite du coup d'Etat perpétré contre le pouvoir de Léon Mba, nous nous apercevons que deux provinces hier très avantagées (l'Ogooué-Maritime et le Moyen-Ogooué) reviennent à leur représentation de départ (voire inférieure pour cette dernière), seule l'Estuaire gagne encore un point (les proportions des autres provinces restant relativement semblables hormis la Ngounié et l'Ogooué-Lolo qui regagnent quelques sièges). Ainsi, trois provinces se retrouvent en très bonne position : la Ngounié, le Woleu-Ntem et l'Estuaire face à toutes les autres qui n'obtiennent qu'environ la moitié des sièges des premières provinces citées.

Pour conclure, nous pourrons dire que trois provinces « historiques » : la Ngounié, le Woleu-Ntem et l'Estuaire forment le socle de cette Chambre parlementaire, tandis que sont venus s'ajouter au milieu de cette séquence (1973) les représentants du Haut-Ogooué. En outre, il nous faut remarquer que depuis 1985, soit plus de vingt années, aucune réelle modification ne s'est opérée, ni au moment de la réinstauration du multipartisme, ni à la suite des élections présidentielles de 1993, 1998 et 2005.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Afin de mieux nous rendre compte de certaines variations, nous allons maintenant étudier les particularités de la catégorie des députés réélus à l'Assemblée nationale.

3) Les députés réélus

A présent, intéressons-nous de plus près à cette frange de parlementaires qui a pu se faire réélire au sein de l'Assemblée nationale. Nous portons notre attention sur les députés réélus dans la mesure où ceux-ci, à travers leur statut, mettent en avant les différentes particularités des provinces et de l'institution en général.
Tout d'abord nous relèverons et analyserons le nombre de députés réélus selon la province et la législature. Ensuite, nous exposerons les parcours de celles et ceux qui ont pu être élus plusieurs fois[358]. La pérennisation d'une situation politique reposant selon nous, au travers de ces personnages, sur les particularités de certaines régions. Il nous sera alors possible de proposer une première vision d'ensemble de la structure de cette assemblée, de sorte qu'à travers la stabilité et la longévité de certains acteurs, nous nous proposerons d'expliquer le rapport de cette institution au territoire.

Ainsi, nous avons découvert que sur les onze législatures, 191 députés furent élus au moins deux fois. Dans un premier temps, nous allons donc étudier comment sont répartis ces députés sur l'ensemble de la séquence historique 1957-2007.

a) Evolution du nombre de députés réélus

Grâce au graphique ci-dessous, nous pourrons évaluer la proportion de députés qui eurent la possibilité d'être réélus à chacune des législatures, et ainsi en observer l'évolution.

[358] Nous ne distinguerons pas si ces derniers l'ont été à la législature précédente ou à une autre plus ancienne toutefois, la majorité des députés réélus le sont d'une législature sur l'autre.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Proportion de députés ayant déjà été élus lors d'une législature précédente[359]

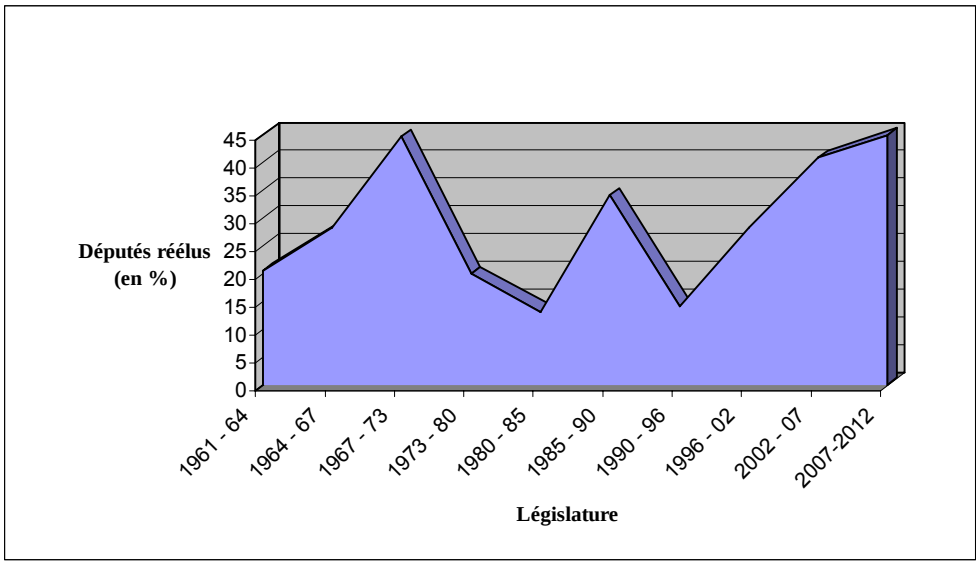

Une fois ces données mises en forme nous obtenons une vue d'ensemble lisible et pouvons percevoir les périodes durant lesquelles le nombre de députés réélus a atteint un seuil sensible. Nous nous concentrerons donc sur les législatures clés. Par conséquent, nous pouvons dire dans un premier temps, que si la moyenne des renouvellements de mandats se situe aux alentours de 28%, nous constatons que rares sont les moments où nous obtenons ce chiffre. De fait, la première grande variation sur laquelle il nous faut nous arrêter apparaît à la quatrième législature, en 1967. En effet, après une constante augmentation, un pic est atteint l'année des élections présidentielles à ticket unique : Mba-Bongo Ondimba. A cette date, près d'un député sur deux se voit être réélu. Comme si, la même équipe parlementaire devait accompagner le futur Président Bongo Ondimba.

Ensuite, durant la période monopartiste, la proportion baisse continûment sur deux législatures pour atteindre le plus bas taux jamais enregistré aux élections de 1980 avec seulement 13,2% de députés réélus. A cette date seuls douze députés ont pu renouveler leurs mandats, soit pratiquement le même nombre qu'à la troisième législature (1964-67) où ne siégeaient que quarante-six députés, c'est-à-dire moitié moins qu'à la période qui nous occupe ici. Ceci implique un large renouvellement, corrélatif à celui qui eut lieu au sein des

[359] Données sources :

Législature	1957 - 61	1961 - 64	1964 - 67	1967 - 73	1973 - 80	1980 - 85	1985 - 90	1990 - 96	1996 - 02	2002 - 07	2007-12
Pourcentage (%)	0	20,6	28,3	44,7	20	13,2	34,2	14,2	28,4	40,9	45

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

gouvernements durant cette même période. En effet, le début des années 1980 est marqué par un large renouvellement des hommes politiques à la suite de la réélection du chef de l'Etat.
Puis, dès 1985, en plein monopartisme, plus d'un tiers des Honorables voit son mandat renouvelé, renforçant durant cette décennie 1980 les bases de la politique pédégiste.
Survient alors l'année 1990, durant laquelle le pays retrouve des élections au sein desquelles se manifestent des partis d'opposition. A cette période, nous obtenons l'un des pourcentages les plus faibles de renouvellement. La très grande majorité des députés se voit en effet exclue de son poste au profit de nouveaux personnages politiques.
Enfin, sur les trois dernières législatures nous distinguons clairement une augmentation progressive du taux de renouvellement des mandats, jusqu'à atteindre près de la moitié de députés réélus en 2007. Cette période nous semble intéressante dans la mesure où elle apparaît comme plus solide que durant le monopartisme. En effet, malgré l'alternance possible entre des candidats de plusieurs partis, il s'avère que ce sont, continûment depuis l'instauration du multipartisme, les mêmes députés qui sont réélus. De sorte que la structure parlementaire se consolide régulièrement depuis 1990. C'est ainsi que nous pouvons constater que douze députés ont réussi à être élus, sans interruption, de 1990 à aujourd'hui.
En conséquence, encore plus que durant le monopartisme, une réélection est réalisable aujourd'hui. Ces députés réélus s'imposent donc dans cette nouvelle séquence historique et participent d'une certaine longévité.

Ces réélections permettent alors de renforcer non seulement des statuts particuliers, mais aussi de consolider un état de fait, une certaine configuration politique.

b) Le cumul des mandats des députés selon la province d'élection

Maintenant que nous avons une image globale de cette catégorie des députés réélus, attachons-nous à examiner leurs parcours au sein de leur région, puis plus particulièrement, et pour les principaux d'entre eux, sur la scène nationale.

Nombre de députés ayant cumulé plusieurs mandats selon leur province d'élection

Nb. d'élections par député réélu ***Province***	***Deux***	***Trois***	***Quatre***	***Cinq***	***Total***
Estuaire	23	8	4	0	*35*
Ngounié	19	10	1	0	*30*
Haut-Ogooué	15	7	4	0	*26*

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Woleu-Ntem	16	5	2	0	*23*
Ogooué-Lolo	9	3	6	1	*19*
Nyanga	16	2	1	0	*19*
Ogooué-Maritime	15	1	1	0	*17*
Moyen-Ogooué	10	2	0	0	*12*
Ogooué-Ivindo	9	1	0	0	*10*
Total	*132*	*39*	*19*	*1*	*191*

D'une manière générale nous pouvons établir le fait que sur un ensemble de 685 députés, 191 cumulent au moins deux mandats. Au sein de ceux-ci, trente-cinq (18%) sont issus de la province la mieux représentée, l'Estuaire. A l'inverse, nous retrouvons l'Ogooué-Ivindo en dernière position avec dix députés réélus. Par ailleurs, alors que pour toutes les provinces nous constatons que plus le nombre de mandats augmentent, moins il y a de représentants ; une seule province, l'Ogooué-Lolo, est composée de plus de députés ayant effectués plutôt quatre mandats que trois. De même, elle est l'unique province représentée cinq fois par le même député : Stanislas Migolet. Enfin, la catégorie des députés élus quatre fois apparaît comme conséquente au sein des provinces de l'Ogooué-Lolo, de l'Estuaire, et de la Ngounié.

A ce stade, évoquons le parcours des quelques députés les plus représentatifs des ces situations.

Commençons par celui qui cumula cinq législatures : Stanislas Migolet. Ce dernier représenta l'Ogooué-Lolo de 1957 à 1980. Nous pouvons ajouter qu'il fut également élu conseiller de Koulamoutou au Conseil représentatif de 1946, puis député à l'Assemblée territoriale en 1952. De fait, il cumula trente-quatre années au Parlement. Par ailleurs, il fut nommé ministre sans interruption durant cette même séquence historique (1957-1980). En février 1980, il prit sa retraite de la scène nationale et fut simultanément nommé délégué général permanent du Secrétaire général du PDG. Cette longévité peut s'expliquer dans une large mesure grâce aux événements suivant les premières années de la constitution de la République gabonaise. En effet, transfuge de l'UDSG passé au BDG, cet ancien membre du parti d'opposition de J.-H. Aubame, permit par son ralliement à Léon Mba, l'élection de ce dernier à la tête du conseil du gouvernement en 1957. En retour, celui-ci fut nommé au gouvernement par Léon Mba, avant que le nouveau Président Bongo Ondimba ne perpétue cette logique.

Concernant les personnages ayant pu demeurer durant quatre législatures à l'assemblée, nous pouvons relever la présence pour l'Estuaire de A. Boumah (1967-90) et M.-E. Rahandi-Chambrier (1973-80 ; 1990-07) dont l'origine et les parcours furent différents. Le

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

premier exerça les trois pouvoirs, exécutif, judiciaire et législatif, puisqu'il fut nommé ministre (de 1965 à 1975), enchaîna ensuite sur les fonctions de Président de la Cour suprême (1975-79), puis occupa la fonction de Président de l'Assemblée nationale de 1980 à 1990. Boumah A. était un proche de Léon Mba de même, il fut le collaborateur d'Omar Bongo Ondimba[360]. Selon Radio Trottoir, A. Boumah serait un descendant d'esclaves, et l'exemple-type de la citation du Président Bongo Ondimba : « *Je peux faire d'un chien un ministre.* ». Par conséquent, n'ayant comme seul soutien que celui du Président, en raison de ses origines disqualifiantes aux yeux des gabonais, A. Boumah serait devenu un homme fidèle et dévoué au Président.

Quant à M.-E. Rahandi-Chambrier[361], son parcours fut plus chaotique. Un an seulement après son retour au Gabon[362], il fut emprisonné suite à sa participation au coup de d'Etat contre Léon Mba[363]. Libéré en mai 1965 par le Président Bongo Ondimba, il fut élu député en 1973 (durant un unique mandat) avant de revenir au Parlement durant le multipartisme notamment en tant que Président de 1993 à 1996. Durant cette période, cet arrière petit-fils du Roi Denis occupa aussi le poste de ministre, tout comme l'un de ses fils. Toujours dans cette catégorie des anciens, nous pouvons noter la présence durant quatre législatures de P.-M. Yembit, député de la Ngounié de 1957 à 1973. Sa principale fonction hors de l'Assemblée nationale fut celle de vice-Président de 1961 à 1967, remplacé à cette date par Omar Bongo Ondimba.

Enfin, il nous faut remarquer que sur les dix-neuf personnes qui purent être élues à quatre législatures, douze le furent de la huitième à la onzième, soit de 1990 à aujourd'hui. De sorte qu'hormis les grandes personnalités du début de la République citées ci-dessus, nous pouvons ici faire figurer des personnages tels que Ali Bongo Ondimba et Paul Toungui, deux ministres (Défense et Finances) issus du Haut-Ogooué, et du premier cercle entourant le Président ; de G. Nzouba-Ndama (Président de l'assemblée depuis 1996), et S. Guedet-Manzela (Secrétaire général du PDG depuis 1995) pour l'Ogooué-Lolo ; de E. Ondo Methogo (ministre de 1991 à 2007) pour le Woleu-Ntem. Enfin, citons le cas de feu P.-L. Agondjo-Okawe, Président du Parti Gabonais du Progrès (PGP, parti d'opposition), qui en tant que membre du Haut Conseil

[360] A ce sujet D. E. Gardinier (1994, p. 71) écrivit: « *Boumah was a close relative of Léon Mba, who aided his political career, and he has been a confidant of Omar Bongo*. ».

[361] Ce dernier fait partie de l'une des grandes familles de notables Mpongwé. Son père, ingénieur des travaux publics, amena l'eau à Libreville, et sa mère fut l'une des petites filles du Roi Denis (*Mémorial du Gabon*, 1986, Tome IV, p. 81-82).

[362] Il fit ses études de médecine à Paris.

[363] Pour l'inciter à revenir au Gabon, les autorités l'avaient intégré d'office dans la fonction publique dès 1962. Nommé chef du service de pédiatrie de l'hôpital général de Libreville, il proposa au gouvernement à la fin de l'année 1963 un projet de réorganisation de la Santé publique et du service des Urgences. Toutefois, il n'obtint pas l'accord pour ce projet. Se sentant désavoué, il accepta un an plus tard le poste de ministre de la Santé dans le gouvernement provisoire que les putschistes lui proposèrent. (*Mémorial du Gabon*, 1986, Tome IV, p. 81-82).

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

de la Résistance (HCR, constitué à la suite des élections présidentielles contestées de 1993) appela à « la paix des Braves » qui aboutit aux Accords de Paris de 1994. Ce dernier, élu à trois législatures consécutives, refusa inlassablement d'entrer au gouvernement.

De sorte que tous les députés ayant pu cumuler quatre ou cinq législatures sont, hier comme aujourd'hui, des personnages de l'avant-scène politique présents à différents postes, dans plusieurs institutions étatiques. Par conséquent, s'ils furent des personnages centraux de l'Assemblée nationale, leurs carrières ne s'arrêtèrent pas aux portes de celle-ci, au contraire, ils purent pérenniser leurs situations de « barons » grâce à leurs fonctions dans plusieurs institutions.

Maintenant, attachons-nous à présenter les députés réélus en fonction de leurs provinces d'élection et à toutes les législatures.

c) Réélection des députés pour chaque législature et selon la province

Toujours dans l'objectif d'affiner notre analyse, nous allons détailler le nombre de réélections pour chaque province sur chacune des législatures.

Nombre de députés réélus à chaque législature selon la province[364]

Législature / Province	***1961-64***	***1964-67***	***1967-73***	***1973-80***	***1980-85***	***1985-90***	***1990-96***	***1996-02***	***2002-07***	***2007-12***	***Total***
Estuaire	1	1	4	3	1	11	3	8	8	10	*50*
Ngounié	4	5	4	2	3	8	0	5	7	4	*42*
Haut-Ogooué	1	2	4	2	1	6	3	5	8	8	*40*
Ogooué-Lolo	1	3	3	3	1	4	4	7	5	6	*37*
Woleu-Ntem	2	0	2	1	1	4	3	2	7	10	*32*
Nyanga	2	1	1	2	0	4	0	3	5	5	*23*
Ogooué-Maritime	0	0	1	1	3	3	2	1	3	5	*19*
Moyen-Ogooué	1	1	1	0	2	1	1	2	2	3	*14*
Ogooué-Ivindo	1	0	1	0	0	0	1	1	4	3	*11*
Total	*13*	*13*	*21*	*14*	*12*	*41*	*17*	*34*	*49*	*54*	*268*

[364] Un individu réélu sera décompté plusieurs fois s'il a cumulé trois ou quatre législatures.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

La grande tendance déjà relevée qui voyait le nombre de réélus chuter en 1980 avant de remonter de manière spectaculaire en 1985, est à nouveau facilement perceptible ; nous pouvons y ajouter le fait que cet accroissement est homogène, en effet, toutes les provinces (hormis l'Ogooué-Ivindo) purent en profiter. Ensuite, nous pouvons noter que la province de l'Estuaire se retrouve une nouvelle fois sur le devant de la scène, puisque ses députés sont ceux qui purent, largement, cumuler le plus de réélections. En 1985, jamais autant de députés (onze) n'auront pu regagner un nouveau mandat. En seconde position viennent, logiquement, la Ngounié et le Haut-Ogooué. Puis, nous apercevons que le Woleu-Ntem ne figure pas aux côtés de ces deux dernières régions, bien que d'une part, elles trois cumulent, depuis 1990, le même nombre de députés et que d'autre part, durant le monopartisme, le Woleu-Ntem était largement mieux représenté que le Haut-Ogooué et à égalité avec la Ngounié à chacune des législatures. Par conséquent, cette région du nord devrait beaucoup mieux figurer dans ce classement. Or, tout se passerait comme s'il était plus difficile pour les députés du Woleu-Ntem de cumuler plusieurs mandats, comme si un turn-over s'imposait. L'Ogooué-Maritime est également dans cette position où, par rapport au nombre de députés présents à chaque législature, peu sont réélus. A l'inverse, l'Ogooué-Lolo figure en très bonne position par rapport à son quota de députés siégeant depuis les débuts à l'assemblée. C'est ainsi que par exemple, depuis 1996, plus de la moitié de ses députés sont réélus. Quant à la Nyanga, celle-ci reflète assez bien les fluctuations structurales de l'institution (comme le fait qu'elle n'ait aucun réélu en 1980 et 1990). Reste, ordinairement, en dernière position le Moyen-Ogooué et l'Ogooué-Ivindo. Deux provinces qui eurent peu d'élus, et toujours très peu de réélus.

Ainsi, en dénombrant les réélections par province, l'Estuaire se retrouve à nouveau en tête, suivi de la Ngounié et du Haut-Ogooué, le Woleu-Ntem perdant quelque peu de sa préséance.

d) Nombre de réélus en fonction du nombre de sièges occupés par une province

Il nous paraît utile à cet instant de comparer le nombre de sièges total qu'a pu acquérir une province au nombre de député réélus. En effet, si l'Estuaire est en première position en terme de nombre de réélus, n'est-ce pas parce que cette région peut cumuler plus de sièges que les autres ?

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Proportion de députés réélus en fonction du nombre de sièges acquis par la province[365]

Province	*Nombre de députés réélus*	*Nombre de sièges total*	*Proportion (en %)*
Ogooué-Lolo	37	79	46,8
Estuaire	50	145	34,5
Haut-Ogooué	40	126	31,7
Nyanga	23	78	29,5
Ngounié	42	143	29,4
Woleu-Ntem	32	143	22,4
Moyen-Ogooué	14	71	19,7
Ogooué-Maritime	19	101	18,8
Ogooué-Ivindo	11	71	15,5

En effet, nous nous apercevons que par rapport au nombre de sièges que l'Estuaire a pu occuper au Parlement (soit le maximum : 145), celle-ci n'est pas la province au sein de laquelle un député a le plus de chance d'être réélu. De manière plus globale, nous constatons même que les trois régions les mieux représentées en terme de nombre de sièges, l'Estuaire, la Ngounié et le Woleu-Ntem ne sont pas celles qui dominent en terme de réélection. De fait, la province la mieux dotée en députés réélus est l'Ogooué-Lolo, puisqu'environ un député sur deux a pu voir son mandat renouvelé. Vient en seconde position, et assez loin derrière (avec huit points de moins) l'Estuaire, puis en troisième apparaît le Haut-Ogooué.

C'est donc au sein de ces trois provinces qu'il est le plus aisé d'être réélu, ou, dit autrement, les députés peuvent s'assurer d'une meilleure longévité au sein de ces trois provinces. En outre, la Nyanga est relativement bien placée aux côtés de la Ngounié dans la mesure où près d'un député sur trois se voit être réélu au moins une fois.

Puis, reste à moins de 20% de taux de réélection le Moyen-Ogooué, l'Ogooué-Maritime, et encore une fois en dernière position l'Ogooué-Ivindo. De sorte que malgré le nombre important de députés que l'Ogooué-Maritime a cumulé, au sein de cette région peu de députés sont réélus. Dans la mesure où un nombre conséquent de ces derniers appartient à l'opposition, nous pourrons dire que ce positionnement n'aide pas à la réélection, bien au contraire. Enfin, les deux régions continuellement mal représentées, le Moyen-Ogooué et l'Ogooué-Ivindo sont aussi celles au sein desquelles les députés ont le plus de mal à reconduire leurs situations. Ainsi, ces provinces, relativement isolées sur la scène politique, connaissent un turn-over important au niveau des mandats de député.

[365] En Annexe XVIII nous pourrons retrouver le détail de ces chiffres pour chacune des provinces et des législatures.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Pour terminer, notons que le Woleu-Ntem, situé dans les provinces les mieux représentées en terme d'effectif, apparaît ici dans le groupe où le taux de réélection est le plus faible. Comme s'il s'agissait pour les électeurs de faire passer un maximum de personnes différentes à l'assemblée nationale.

Par conséquent, c'est l'Ogooué-Lolo, qui malgré une représentation moyenne au sein de l'assemblée, réélit environ un député sur deux, tandis que dans l'Ogooué-Ivindo, seulement un peu moins bien représentée (79 contre 71), le turn-over est le plus prégnant.

Enfin, nous pouvons terminer en notant que si nous devions comparer les députés réélus dans chacune des provinces en fonction du nombre d'élus par province, nous pourrions dire que seuls l'Estuaire et le Woleu-Ntem voient une amélioration de leur proportion de réélus entre le monopartisme et le multipartisme. Pour le reste des régions, la différence est minime. Ajoutons seulement que si toutes les provinces ont connu une évolution des proportions relativement chaotiques, il s'avère que depuis les trois dernières législatures, les écarts entre celles-ci se resserrent.

Ainsi, nous avons pu voir que le taux de députés réélus à l'Assemblée nationale ne fut jamais aussi haut qu'au moment où la liste Mba-Bongo Ondimba se présenta, et à la dernière législature élue en 2007. Ces deux moments sont par ailleurs, l'apogée d'une période de progression régulière, et précèdent une chute conséquente. Reste donc à savoir si lors des prochaines élections législatives, ce taux, représentant près d'un député sur deux, pourra être surpassé ou suivra la même logique.

En outre, si nous avons vu qu'en terme de nombre de sièges occupés, et en nombre de députés réélus, la province de l'Estuaire se plaçait en première position, il s'avère, qu'en proportion, l'Ogooué-Lolo vient prendre la première place, avec près d'un député sur deux qui voit son mandat être renouvelé par les électeurs de sa province, ou plus exactement, de sa circonscription.

Deux autres provinces peuvent être mises en exergue ; d'une part, le Haut-Ogooué qui, quels que soient les critères, reste constamment dans les représentations de têtes, et d'autre part, l'Ogooué-Ivindo, qui, à l'inverse, n'a jamais prédominé, et semble se positionner comme la province au sein de laquelle aucun personnage n'a réussi à prendre la main. Car en effet, lorsque nous parlons de réélection, nous parlons d'acteurs politiques qui, au sein de leurs circonscriptions, ont su se rendre centraux. Ces « barons » semblent donc être les meilleurs

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

compétiteurs dans leurs circonscriptions. Comme si leurs positions se trouvaient être profitables pour un nombre maximum de personnes. Ces « parrains », dominant politiquement leurs secteurs, ont également pu diversifier leurs fonctions à l'intérieur de diverses institutions étatiques. Par conséquent, leurs positions s'en trouvent renforcées, de même que leur prestige. Et de ce fait, ceux-ci se retrouvent au cœur d'un cercle vertueux, qui leur permettra encore plus facilement d'être à nouveau élu. A l'opposé, lorsque le turn-over est important, les députés n'ont pas le temps de consolider leurs positions et sont donc plus fragiles face à la concurrence.

Maintenant, il nous va donc falloir expliquer les raisons pour lesquelles quatre provinces sont plus représentées que les autres, mais aussi pourquoi certaines restent loin derrière.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

VIII – Le rapport symbolique à la Terre, et pratique au territoire

L'objet de cette partie sera de mettre en exergue les éléments historiques et symboliques à travers lesquels nous montrerons que la dynamique principale de l'institution dont nous parlons est bien le rapport à la Terre et au territoire. Néanmoins, afin d'être complet, nous allons au préalable éliminer différents critères qui auraient pu jouer un rôle dans l'établissement des proportions des représentations à l'Assemblée nationale. C'est pourquoi nous allons présenter quelques données telles que le nombre d'habitants d'une province, ou celui de ses départements.

Ainsi, concernant l'évolution de la population gabonaise, selon les provinces, entre 1957 et 2002, nous pouvons révéler la progression exceptionnelle de la population de l'Estuaire[366]. En effet, la proportion de celle-ci a presque quadruplé en quarante-cinq années. De sorte que près d'un gabonais sur deux habite à l'heure actuelle dans cette province (et principalement à Libreville). Parallèlement, seules deux autres provinces ont connu une croissance démographique, si minime soit-elle : l'Ogooué-Maritime et le Haut-Ogooué. Restent, les six autres provinces qui ont vu leur population chuter : en première instance la Ngounié, suivie du Woleu-Ntem, puis, dans une moindre mesure, l'Ogooué-Lolo, la Nyanga, l'Ogooué-Ivindo et le Moyen-Ogooué.
En conséquence, alors qu'en 1957 la population était répartie de manière relativement équilibrée sur l'ensemble du territoire, avec un incontestable avantage pour la Ngounié et le Woleu-Ntem, aujourd'hui l'Estuaire prédomine largement. Celle-ci est suivie d'un groupe de trois provinces composé du Haut-Ogooué, de l'Ogooué-Maritime et du Woleu-Ntem (à hauteur de 10% de la population totale chacune). Enfin, un dernier groupe de cinq provinces (Ngounié, Ogooué-Ivindo, Ogooué-Lolo, Moyen-Ogooué et Nyanga), soit plus de la moitié d'entre elles, ferme la marche avec seulement un quart de la population y résidant.

Puis, si nous tenons compte du nombre de départements, de la superficie de chacune des provinces, et de leur population nous pouvons constater que les provinces les plus pourvues en départements ne sont ni les plus peuplées, ni les plus étendues[367]. Il n'y a donc aucun rapport entre ces différents critères. De même, si pour la première fois l'Ogooué-Ivindo

[366] Voir en Annexe XIX, le graphique et les données portant sur l'évolution de la population dans les différentes provinces depuis 1957.
[367] Voir en Annexe XX, le tableau constitué à partir du classement des provinces en fonction de leur rang de représentation à l'Assemblée nationale, du nombre d'habitants, du nombre de départements et de leurs superficies.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

se retrouve en tête de classement, nous nous rendons compte que la superficie d'une province ne nous donne aucune information quant à son rapport avec son poids au sein de l'assemblée.

Par conséquent, sur la base de ces critères concrets, il semble qu'il n'y ait aucun lien entre le nombre de députés représentant une province, et des critères territoriaux objectifs et quantifiables. De sorte que ce seraient des personnages peuplant ces provinces, de leurs actions au sein des différents partis, et de l'histoire politique que découleraient les choix de représentation territoriale. En ceci nous rejoindrons M. Izard pour qui la légitimité du pouvoir provient de deux sources : la Terre et l'histoire propre du pays.

1) Distinction de quatre provinces

Dans la mesure où il n'existe aucun lien entre la superficie d'une province, le nombre de ses habitants, de ses départements, et son rang de représentation à l'Assemblée nationale, nous allons exposer les particularités des quatre provinces les plus avantageusement représentées depuis cinquante ans.

Si nous débutons par la situation de la Ngounié, nous constatons que cette province est, en moyenne, la mieux représentée sur l'ensemble de la séquence historique étudiée. Concrètement, cette province n'est aujourd'hui ni la plus peuplée (100, 3 milliers, soit 7,7% de la population totale), ni la plus grande (37 750 km²) ni celle qui a le plus de départements (neuf). Toutefois, c'est elle qui, en 1957, était la plus peuplée, rassemblant en son sein 19,1% de la population totale. En outre, elle abrite quelques personnages qui ont (ou ont eu) un poids politique certain sur la scène nationale, tels que deux Vice-présidents, de la République[368]. Ainsi que d'autres acteurs politiques d'importance, comme Louis-Gaston Mayila (Vice-Premier ministre en 2007) adversaire de Marcel Doupamby Matoka pour les élections locales de la ville de Fougamou. Ces deux hommes s'affrontent pour parvenir à s'imposer en tant que

[368] D'abord Paul-Marie Yembit de 1961 à 1966, puis Didjob Divungui Di Ndingue actuellement en poste (et ce depuis 1997). Le seul autre Vice-président de la République fut Léon Mébiame de 1969 à 1975 (qui eut de 1970 à 1975 S. Migolet comme second vice-Président). D'autres personnages d'importance sur la scène politique issus de cette province peuvent être cités tels que : Emile Kassa-Mapsi, membre du Bureau politique à sa création puis du Comité central, troisième vice-Premier Ministre de 1984 à 1990 et aujourd'hui sénateur ; Paul Malékou, lui aussi membre du Bureau politique dans les années 1970, ministre et Président de la Cour suprême ; Marcel Doupamby Matoka, ministre des Finances (1994-99) et actuellement député ; ou encore Albertine Maganga Moussavou et son mari Pierre-Claver, ainsi que Jean-Rémy Pendy-Bouyiki ancien Secrétaire national adjoint du PDG durant le monopartisme et ministre de 1990 à 2005.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

leader de cette partie de la province. Le premier, Punu, tente de contrebalancer « l'alliance Nzébi-Téké » créée par S. Migolet, et soutenue d'un côté par Z. Myboto (Nzébi du Haut-Ogooué) jusqu'au début des années 2000[369], et de l'autre, par l'actuel Président de l'Assemblée nationale Guy Nzouba Ndama, (Nzébi de l'Ogooué-Lolo). Ces deux populations, Punu et Nzébi, représentent respectivement 47,3% et 30,3%, (soit plus des trois quarts), de la population totale de la Ngounié[370].

Vient toute proche, dans l'ordre des provinces les mieux représentées, celle du Woleu-Ntem située au nord du territoire. Peuplée à 96% par des Fang, ceux-ci intégrèrent assez massivement l'Assemblée nationale.

De même que précédemment, cette province n'est ni la plus peuplée (125,4 milliers soit 9,6% de la population totale), ni la plus grande (38 465 km²), ni même celle ayant le plus grand nombre de départements (cinq). Cependant, en 1957, cette province était presque aussi peuplée que la Ngounié, puisqu'elle rassemblait 17,9% de la population totale. Par ailleurs, tout comme pour la Ngounié, des personnages importants issus de cette province siégèrent à l'assemblée, à l'image de Jean-Marc Ekoh et Bonjean François Ondo pour les plus anciens, ministres aux débuts des années 1960 ; ce dernier fit partie de l'administration sous Léon Mba, et termina sa carrière en 1988 en tant que ministre. Plus récemment, il y eut de nombreux autres députés devenus ministres[371].

Nous énoncions plus haut que les Fang représentaient presque l'entièreté de la population du Woleu-Ntem. D'un point de vue national, il est à noter que le groupe ethnique Fang est le plus imposant puisqu'il représente 30,1% de la population totale (juste devant les Punu qui en regroupent 28,2% (Idiata : 2002). Principalement pour cette raison, ceux-ci revendiquent périodiquement plus de responsabilités politiques au niveau national, se sentant, comme nous l'avons vu, sous-représentés par rapport à leur poids démographique dans un contexte où est pratiquée la « géopolitique ». Or, dans le cas du Parlement, force est de

[369] Zacharie Myboto passa vingt-huit années au sein de l'appareil d'Etat gabonais en tant que ministre et fut Secrétaire administratif du PDG. Il démissionna de son poste de ministre de l'Equipement et de la Construction en janvier 2001, et le 30 avril 2005 démissionna du PDG et créa son propre parti d'opposition : l'UGDD (l'Union Gabonaise pour la Démocratie et le Développement).

[370] Tous les chiffres présentant la distribution des populations gabonaises par groupe ethnique selon la province de résidence furent calculés à partir des effectifs issus de l'ouvrage de D. F. Idiata, *Il était une fois les langues gabonaises*, Libreville : Ed. Raponda-Walker, 2002, p. 17-21, et seront tirés de celui-ci.

[371] Tels que Simon Essimengane (sous le monopartisme), Daniel Ona Ondo (1999-2005), et Simon Oyono Aba'a emprisonné à la suite du coup d'Etat de 1964, fondateur du MORENA, ministre de 1990 à 1997. Ce dernier se présenta aux élections présidentielles de 1993 mais n'obtint que 0,8% des voix. Enfin, toujours très présents sur la scène nationale nous retrouvons René Ndemezo'o Obiang (Porte-parole du gouvernement et ministre), André Mba Obame (actuel Ministre de l'Intérieur) ou encore Emmanuel Ondo Methogo (ministre de 1991 à 2007).

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

constater que cette province (et donc les Fang) est bien représentée. A cet égard, la clé des récriminations résiderait plutôt sur la persistance de l'imaginaire dépréciatif faisant des Fang du Nord, c'est-à-dire du Woleu-Ntem, cette province frontalière de la Guinée-Équatoriale et du Cameroun (où le reste de la population Fang réside), un groupe véhément, hautain, belliqueux et parallèlement de « broussards », soit très exactement les représentations qui se développèrent à la veille du XX^{ème} siècle[372].

Juste derrière la Ngounié et le Woleu-Ntem, la province de l'Estuaire se place en troisième position. En son sein est située la capitale, Libreville, où sont établis l'ensemble des ministères, la Présidence, la vice-Présidence ou encore la Cour constitutionnelle, le Conseil Economique et Social, ainsi qu'aujourd'hui les deux Chambres parlementaires.
L'Estuaire constitue la province la plus peuplée du pays puisqu'elle rassemble près de la moitié de la population totale (exactement 45,6% de la population gabonaise habitent dans l'Estuaire en 2002, ce chiffre n'était que de 12% en 1957)[373]. Tandis que sa superficie n'est que de 20 740 km² (la plaçant en huitième position) et qu'elle ne compte que cinq départements.

Concernant la population de cette province, hormis une part importante d'étrangers, les Fang et les Bapunu[374] en sont les principaux résidents, à hauteur respectivement de 38,5% et 28,4%.[375] Quant aux Myènè (dont fait partie le sous-groupe Mpongwé), ceux-ci ne représentent que 7% de la population de l'Estuaire. Pourtant, ces derniers sont considérés comme les véritables habitants de l'Estuaire, en tant que premiers résidents, ils sont regardés comme les véritables autochtones de Libreville, et par élargissement de l'ensemble de la province. Ainsi, malgré la faiblesse numérique de leur groupe, les Myènè bénéficient d'une certaine ascendance, et de l'autorité sur la province.

---

[372] D'autre part, cette population fut la base électorale du premier parti d'opposition (UDSG) représenté par J.-H. Aubame. A ce sujet, nous pouvons noter le fait que ce dernier, Fang de l'Estuaire fut élu dans la région de la Ngounié (en 1952, au sein de ce qui se nommait encore l'Assemblée territoriale) puis dans celle du Woleu-Ntem (1957-61).
[373] Par conséquent, en 1957, au sein de l'Assemblée territoriale, les trois provinces les mieux représentées étaient aussi les trois provinces les plus peuplées. Toutefois, le rapport démographie/représentation n'est pas valable pour toutes les autres provinces. En 2002, la situation est relativement similaire bien que comparativement, l'Estuaire soit très mal représenté tandis que le Haut-Ogooué, et le Woleu-Ntem se voient être en bonne correspondance ; l'Ogooué-Maritime est un peu désavantagé. Dans l'autre sens, la Ngounié est plutôt bien représentée. Restent les quatre dernières régions toujours en arrière : l'Ogooué-Ivindo, l'Ogooué-Lolo, le Moyen-Ogooué et la Nyanga qui tant au niveau du poids de leur population, qu'au niveau de leur représentation sont « à la traîne ».
[374] Ce terme est le pluriel de Punu.
[375] Rappelons qu'une règle officieuse mais non moins prégnante fait qu'est attribué depuis 1997 aux Bapunu le poste de Vice-Président de la République.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Durant la première législature, cette province, bien qu'elle fusse en troisième position, se situait loin derrière la Ngounié et le Woleu-Ntem (à 12,5% contre 20% pour la première). Lors des trois législatures suivantes, et alors que les deux autres provinces citées gardaient environ les mêmes taux, l'Estuaire gagna en représentativité pour les supplanter en 1973. Parallèlement, cette même année, la Ngounié et le Woleu-Ntem perdaient deux points et demi tandis que le Haut-Ogooué en raflait six. Un nouvel ordre résulta de ces rééquilibrages. L'Estuaire vira en tête, suivi par trois provinces (Haut-Ogooué, Ngounié, Woleu-Ntem) représentées à la même hauteur (14,5% contre 17,5% pour l'Estuaire). Malgré quelques variations aux deux législatures suivantes, cet ordre perdure jusqu'à aujourd'hui. Par conséquent, ce ne fut qu'au fur et à mesure des rééquilibrages (jusqu'en 1973), que l'Estuaire pénétra dans les provinces de têtes.

A nouveau, nous pouvons mettre en avant de nombreuses figures originaires de l'Estuaire, surtout lorsque l'on sait que de 1961 à 1990 la totalité des Présidents de l'Assemblée nationale furent Mpongwé (Myènè de l'Estuaire), tels Paul Gondjout, Georges Damas Aleka ou encore Augustin Boumah[376].

En dernier lieu, nous pourrons dire un mot sur le Haut-Ogooué, région d'origine du président de la République, dans la mesure où celle-ci intégra le groupe des trois premières régions en 1973. Cette année-là débute la quatrième législature de la République indépendante, mais aussi la première sous la présidence d'Omar Bongo Ondimba. Ancien vice-Président, celui-ci parvient à la magistrature suprême à la mort de Léon Mba. Trois mois plus tard, en mars 1968, il crée le Parti Démocratique Gabonais et instaure le monopartisme.

La période de 1968 à 1973 apparaît comme celle de la transition, le Bureau politique du Parti s'organise et devient le véritable organe décisionnel. En 1973, la représentation par province est largement modifiée[377], le nombre de sièges décidé par décret, et les candidats à la députation choisis en amont par le Bureau politique. Par conséquent, ce rééquilibrage se révéle être un réel choix politique visant à mettre en avant la province de l'Estuaire, et à faire participer de manière plus active le Haut-Ogooué.

En dehors du chef de l'Etat, cette province vit naître de nombreux autres hommes politiques. Si l'on devait citer les plus fameux députés et hommes d'Etat, nous pourrions

[376] D'autres siégèrent un temps comme Honorable, puis dans les ministères, tels que : Jacques Adiahénot, Jean-François Ntoutoume-Emane (Premier-Ministre de 1998 à 2005), Casimir Oye Mba, Léon Mébiame (ancien Vice-Président et Premier-Ministre), Lubin-Martial Ntoutoume Obame. Mais aussi Léon Mba lui-même durant la première législature, Pierre-Claver Eyeghet (neveu d'Aubame J.-H.), Marcel-Eloi Rahandi-Chambrier (ancien Président de cette assemblée) ou enfin le fils de Paul Gondjout, Vincent, en poste actuellement.
[377] Seulement pour les quatre provinces citées et dans une moindre mesure pour l'Ogooué-Maritime.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

mentionner Jérôme Okinda, présent dès 1964 et durant tout le monopartisme, Zacharie Myboto, qui débuta sa carrière au moment de la création du PDG pour devenir l'un des piliers de l'Etat. Mais aussi Ali Ben Bongo, Léonard Andjembé (député puis vice-Président du Sénat depuis sa création en 1997) ou encore Idriss Ngari ancien chef d'Etat major des Forces Armées devenu député et ministre, ainsi que l'actuel ministre des Finances Paul Toungui.

Toutes ces personnes originaires du Haut-Ogooué sont issues des groupes Mbédé/Téké (majoritaires dans la province à hauteur de 62,3%), Nzébi (19,4%) ou Kota (9%). Ces trois groupes peuplent plus de 90% de la province.

Ainsi, grâce à nos différents tableaux, nous avons fait ressortir les particularités des quatre provinces les mieux représentées[378].

Nous pouvons donc maintenant, nous demander pourquoi la province « capitale », l'Estuaire, ne bénéficie pas de plus de députés d'une part, et d'un maillage administratif plus conséquent d'autre part ? Ou encore pourquoi le poids politique est-il si différent du poids démographique ? Pourquoi néglige-t-on la capitale ? Quel paradoxe se fait jour ici ?

Dit autrement, pour quelles raisons la province de la Ngounié fut-elle, depuis les premières années de l'institution jusqu'à aujourd'hui, privilégiée ?

Par l'angle de ces questions, il nous sera possible d'aborder la question centrale de notre problématique, soit l'idée selon laquelle l'Assemblée nationale pose le problème de la représentation du territoire dans le cadre de l'espace national, puis dans un second temps de la Terre. Il nous faudra alors poser la question du rapport entre les gens de la Terre et les gens du Pouvoir.

2) Les raisons de la primauté de certaines provinces

A travers les chroniques des dernières années de l'assemblée sous le régime colonial, l'étude des figures des Présidents successifs, et en nous appuyant sur un point de théorie de Michel Izard, nous exposerons les principes sur lesquels reposent les logiques de l'assemblée.

[378] Concernant les quatre provinces les moins bien représentées à l'intérieur de l'assemblée, force est de constater que malgré le fait qu'il n'y ait pas de lien causal entre la superficie, le nombre de départements ou encore le nombre d'habitants, celles-ci sont aussi dans l'ensemble, celles qui ont le moins d'atouts selon les trois critères présentés, à l'exemple ultime du Moyen-Ogooué.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Par la suite, nous verrons comment cette institution pérennise les mécanismes élaborés dès 1957, ainsi que la configuration initiale au sein de laquelle certaines provinces sont avantagées.

a) Création de la logique de primauté de la Ngounié et des provinces de l'intérieur

Dès 1957, il appert un net avantage à trois régions : la Ngounié, le Woleu-Ntem et dans une moindre mesure l'Estuaire. En 1973, un rééquilibrage s'opère. A cette date, d'une part, le Haut-Ogooué rejoint les régions les mieux représentées, et d'autre part, les proportions de chacune d'entre elles s'harmonisent, tout en dotant l'Estuaire d'une légère avance.
Afin d'expliquer les raisons de cette préséance, nous allons analyser le contexte politique précédant l'indépendance, et plus particulièrement les événements qui se sont déroulés durant les élections de 1957.

Rappelons qu'en 1946, la première assemblée porte le nom de Conseil représentatif, composée de trente membres[379], ses compétences sont « *de discussions* » et dispose du droit « *d'émettre des vœux* ». Pour le reste, le pouvoir exécutif se trouve toujours entre les mains du chef du Territoire représentant le Gouvernement. Suite à la loi du 6 février 1952 le Conseil prend le nom d'Assemblée territoriale, composée cette fois de trente-sept membres (dont vingt-quatre pour le collège des citoyens de statut local), ses attributions ne changent pas. Ce n'est que quatre ans plus tard, le 23 juin 1956, que la Loi-cadre, dite Gaston Deferre, vient réellement accroître le pouvoir de l'Assemblée territoriale. A partir de cette date, l'ensemble des représentants appartient à un collège unique, celui-ci a la capacité de voter des mesures exécutoires concernant les questions locales, mais surtout, le Gabon dispose dorénavant d'un Conseil de Gouvernement.

Durant cette décennie, plusieurs personnalités se font connaître sur la scène politique gabonaise et métropolitaine, tels que Jean-Hilaire Aubame siégeant à l'Assemblée nationale française[380], Paul Indjendjet Gondjout[381] ou encore Léon Mba.

[379] Ceux-ci, élus pour cinq ans au suffrage restreint, étaient divisés en deux collèges : celui des citoyens de statut français (douze membres) et celui des citoyens de statut local (18 membres). Voir à ce sujet Rossatanga-Rignault G., *L'Etat au Gabon. Histoire et institutions*, Libreville : Ed. Raponda-Walker, 2000, p. 25-34.
[380] Il y occupe la présidence du groupe des Indépendants d'Outre-Mer, et les fonctions de Secrétaire de la commission de la marine marchande (réélu en 1951 et 1956).
[381] Représentant le Gabon en France de 1949 à 1959 en tant que conseiller de la République, puis au Sénat de la Communauté.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Lorsque arrivent les élections du 31 mars 1957 pour le renouvellement des membres de l'Assemblée territoriale, trois principaux partis s'affrontent :

- Le Bloc Démocratique Gabonais (BDG) fondé en 1953 par Paul Gondjout et Léon Mba[382], celui-ci s'affirme dès son origine « comme un parti urbain recrutant ses adhérents parmi les population Omyènè de Port-Gentil et de Libreville »[383].

- L'Union Démocratique et Socialiste Gabonaise (UDSG) créée par Jean-Hilaire Aubame en 1947. Ce parti a pour but de « *regrouper tous les gabonais attachés aux principes démocratiques et à un idéal socialiste* »[384], toutefois, dans les faits, il rassemble majoritairement les Fang du Woleu-Ntem.

- Le Parti de l'Union Nationale Gabonaise (PUNGA[385]), formé en 1958 par René-Paul Sousatte[386], il se fait notamment connaître en défendant le « non » au référendum de 1958 organisé par le Général de Gaulle[387]. Selon le ministre et député V. de P. Nyonda « *deux mobiles étaient à l'origine de ce nouveau parti. Tout d'abord Sousatte estimait, à juste titre, que notre pays était une entité historique et n'avait donc pas à s'aligner sur les idéaux d'importation et (…) l'UDSG sentait une certaine obédience Fang et le BDG, l'Omyènè. L'existence d'un troisième parti servant de tampon était une allégeance nécessaire* »[388]. Jean-Jacques Boucavel[389] est le premier à rejoindre le PUNGA, tandis que d'autres acteurs politiques, déçus du fonctionnement des deux partis sus-cités et « *irrités par la francophilie quasi-névrotique de Mba et*

[382] Comme l'explique G. Rossatanga-Rignault (2000 : 33-34), la date de naissance et la paternité du BDG sont difficiles à déterminer. Selon le dictionnaire de D. E. Gardinier (1994), le BDG aurait été créé en avril 1954 (à la suite de la section gabonaise du RDA) par P. Gondjout. Ce dernier en aurait été le Secrétaire général tandis que L. Mba l'aurait rejoint quelque temps plus tard et en serait devenu le Secrétaire. Toutefois, selon M. Nsolé-Biteghe (1990), le *Mémorial du Gabon* (1986) et J.-F M'Bah (1979), le parti aurait été créé en 1953 lorsque Léon Mba s'était allié à P. Gondjout. Malgré ces différences, toutes les sources concordent pour dire que ce parti fut créé dans le but de réduire l'influence de J.-H. Aubame et de son parti, l'UDSG (et notamment parce que J.-H. Aubame inquiétait P. Gondjout dans la perspective du renouvellement de son siège de sénateur).

[383] M'Bah J.-F., *Le tribalisme survivance et/ou adaptation de l'idéologie dominante au Gabon*, Thèse pour le Doctorat de 3ème cycle en Sociologie, sous la direction de L. V. Thomas, Paris-Université René Descartes (Sorbonne), 1979, p. 167.

[384] *Le Pilote* – Organe Central de l'UDSG, 1ère année, N°1, décembre 1949, cité par M'Bah J.-F., 1979, p. 167.

[385] Cet acronyme signifie « tempête » en Eshira tandis que *Ompunga* signifie le vent en Omyènè.

[386] Eshira de la Ngounié, ce dernier créa dans les années 1950 le Comité Gabonais d'Etudes Sociales et Economiques (COGES) qui avait pour but selon D. E. Gardinier (1994 : 305) « *to foster cooperation among Gabon's peoples in order to promote modernization of society and to develop a political base for himself* ». Le COGES avait des sections dans les principales villes du pays et trouvait majoritairement ses membres au sein des communautés Eshira et Myènè. P. Gondjout se trouva durant un temps être à la tête de la section de Libreville.

[387] Cette volonté de R. P. Sousatte tenait aussi au fait qu'il avait été largement malmené par les autorités coloniales. Lors de la consultation électorale, le parti rallia 15 244 voix pour le « non » (contre 190 334 pour le « oui » soit 92,6%). Ces voix provenaient principalement de la jeunesse scolarisée et des provinces du sud du pays comme la Nyanga.

[388] Cité par G. Rossatanga-Rignault, 2000, p. 74.

[389] Né Boukakad, ce dernier, Punu, est issu de la même aire ethno-linguistique que Sousatte.

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

Aubame »[390], les rejoignent tels que, Jean-Marc Ekoh et Philippe Ndong (tous deux de l'UDSG) ou le Prince Louis Berre-Monguitigana[391]. De fait, « *la naissance du PUNGA répondait surtout à une volonté d'assurer une représentation politique du Sud-Gabon (Punu, Ghisir…) s'estimant plus ou moins marginalisées par le monopole de fait exercé sur la vie politique du pays par les Fang et les Myènè* » [392].

C'est ainsi que les analyses de Jean-Ferdinand M'Bah, et d'autres à sa suite, proposèrent l'idée que « *le BDG regroupe les Mièn*è *et Fang de l'Estuaire, l'UDSG est exclusivement Fang ; et le PUNGA est exclusivement Bapunu* » [393].
De fait, tandis que le BDG[394] reste principalement circonscrit à l'Estuaire où vivent une partie des Myènè[395] et des Fang, mais aussi au nord de l'Ogooué-Martime (dans la région de Port-Gentil), « *le Woleu-Ntem devient le fief de l'UDSG par identification chez le bas-peuple, du fondateur de ce parti et de son ethnie* »[396] ; en effet, Jean-Hilaire Aubame est un Fang (Ntoumou de la tribu Essinzick) et le Woleu-Ntem est peuplé, comme nous l'avons vu, à 96% de ce groupe. Toutefois, selon F. Bernault, au sein du groupe Fang, deux identités politiques se dessinent. D'un côté les migrants du Sud majoritairement urbains et bwitistes attirés par le pouvoir de Léon Mba, celui-ci « *s'attachant à entretenir son image de révolté, de proscrit de*

[390] Rossatanga-Rignault G., 2000, p. 74.
[391] Celui-ci y continua la lutte qu'il avait entâmé pour exiger de la France le respect des traités signés avec les Mpongwé. Cf. G. Rossatanga-Rignault (2000, p. 74).
[392] Idem.
[393] M'Bah J.-F., 1979, p. 167. Notons que les Eshira font partie du même groupe ethno-linguistique que les Bapunu.
[394] Une autre caractéristique peut-être relevée, selon F. Bernault: *« Le principe de dignité des candidats était lié à plusieurs qualités, émanant soit des valeurs locales anciennes, soit des valeurs nouvelles apportées par la colonisation. La maîtrise de l'écrit, l'éducation à l'européenne, l'accès à l'autorité coloniale faisait partie de ces dernières. Le talent d'orateur et la connaissance de la coutume appartenait aux premières. Pour Mba, L'Essai de droit coutumier Pahouin joua un rôle important en combinant prestige ancien et prestige nouveau. Cet Essai le mit à la croisée des chemins de l'idéal populaire et il s'en servit beaucoup* », (1996 : 229).
[395] Ceux-ci, à l'image du Prince Birinda, soutiendront L. Mba dans son initiative d'installation d'un régime présidentialiste fort. Citons cet extrait tiré de M. N'Solé Biteghe, *Echec aux militaires au Gabon*, Paris : Ed. Chaka, 1990, p. 37-38 : « *Le 28 octobre 1960, l'Assemblée nationale prend connaissance d'un tract signé par le prince Birinda et diffusé à Libreville. L'auteur y nie la valeur de tout système représentatif et le principe de souveraineté populaire en s'appuyant sur une interprétation personnelle de la tradition : « Le pouvoir, dit-il, est la seule chose qui ne se donne pas, mais qui se prend. On peut se passer d'une Assemblée, mais jamais d'un gouvernement c'est-à-dire d'un chef ». Il poursuit ainsi : « Nos pères avaient-ils besoin d'une Assemblée pour régner ? …Peut-on jamais parler au nom d'un parti dont tous les membres ne sont pas d'accord ? » (…) « Le Gabon n'est qu'un agrégat dont Léon Mba est le pivot…Le Gabon est un pays peuplé de plusieurs tribus qui sont minées par le racisme. Léon Mba est le seul qui les a mises ensemble pour former un bloc homogène. Moins lui, chaque tribu se désagrégera pour reprendre ses instincts fratricides. » (…). En conclusion, l'auteur affirme qu'on a voulu l'empêcher de parler ; mais on a oublié que « je suis Oganga qui agit à l'état de veille comme à l'état de sommeil…Je n'ai pas besoin de parler publiquement, il me suffit de souffler, je serai compris qu'on le veuille ou non… ».* ».
[396] Explication de L. Biffot extraite de : *Rétrospective des partis politiques du Gabon et nécessité d'un parti unique*, Premier Séminaire du PDG, Ed. P. Bory, p. 23, cité par M'Bah J.-F., 1979, p. 167.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

la colonisation » ; de l'autre, les ruraux du Nord, plus fortement contrôlés par les Missions catholiques et tendant à soutenir Jean-Hilaire Aubame[397]. Cette fracture identitaire fut incarnée par la rupture politique entre Mba et Aubame[398]. De même, « *l'influence de ce parti dans la Ngounié est aussi un fait d'identification des « populations de ce département non pas à son fondateur mais à leur(s) idole(s), de l'époque, enfant(s) » de la région* »[399]. Rappelons ici que le Président de l'UDSG fut élu député dans ces deux régions.
Reste le PUNGA qui lui, est « *instinctivement accepté dans la Ngounié* », il s'y implante « *spontanément en tant qu'une ligue dont Sousatte voulait se servir pour inviter les « sudistes » à affirmer leur relative puissance démographique, à jouer un rôle à cette dimension au sein du puzzle ethnique que constitue le Gabon* »[400].

Par conséquent, en 1957 trois partis se partagent la scène politique : deux principaux, le BDG et l'UDSG, et un autre, plus marginal, le PUNGA[401]. Si chacun d'entre eux a une base populaire bien spécifique, nous allons tenter de montrer que ce n'est pas tant sur un groupe ethnique particulier qu'un parti s'appuie, mais bien sur une (ou des) province(s). En effet, au-delà des rivalités et des caractéristiques particulières à chacune des populations citées, nous allons montrer qu'une opposition territoriale se dessine, au-delà de ces groupes et de leurs « mises en conflits ».

En reprenant les informations déjà mentionnées, nous pouvons dire que l'Estuaire et (dans une moindre mesure) l'Ogooué-Maritime se regroupent sous la bannière du BDG. Ensuite, que le Woleu-Ntem (voire une partie de la Ngounié) s'attache à l'UDSG. Enfin, le reste des provinces du Sud dont la Ngounié et certaines populations étalées entre la Nyanga et le Haut-Ogooué se regroupent au sein du PUNGA. De la sorte, au lieu d'analyser ceci simplement en terme de mobilisation sur des bases ethniques, les suffrages allant aux personnalités ressortissant de la même province ou localité, et donc du même groupe ethno-linguistique, donnant « *l'idée que la conquête du pouvoir politique est une revendication ethnique : « chaque ethnie pouvant légitimer son action du fait de son nombre, de son caractère « civilisé » ou simplement du désir de réhabilitation historique » qui résulterait*

[397] Bernault F., 1996, p. 222-223.
[398] Autre différence, cette fois dans la forme : tandis que les programmes d'Aubame étaient longs et centrés sur les problèmes économiques et sociaux, ceux de Mba « *percutaient l'attention par un style oral et polémique* », (*in* Bernault F., 1996, p. 230).
[399] M'Bah J.-F., 1979, p. 168.
[400] Idem.
[401] Selon J.-F. M'Bah, la stratégie électorale de chacun de ces partis politiques consiste à faire passer dans une province un membre du parti originaire de cette même province (ou ayant la même identité ethnique que les personnes de la localité visitée).

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

d'un sentiment de frustration dû au mépris des autres »[402], nous essayerons de montrer qu'une opposition territoriale se dessine entre les gens de la côte et les gens de l'intérieur.

Les élections de mars 1957 vont illustrer de manière éclairante notre propos. En effet, une fois le scrutin réalisé et les résultats divulgués, il s'avéra que l'UDSG, le parti d'Aubame, recueillit près de deux fois plus de voix que le BDG. Cependant, la consultation s'effectua au scrutin de liste majoritaire à un tour, au suffrage universel, et par répartition régionale. Signifiant que c'était le nombre de provinces où les listes étaient élues qui comptait. Or, l'UDSG n'obtint la majorité des voix, et donc ne se retrouva être la liste élue, que dans trois régions : le Woleu-Ntem, le Haut-Ogooué et l'Ogooué-Ivindo[403]. Face à elle, la liste du BDG fut élue dans l'Estuaire et dans l'Ogooué-Maritime, tandis que dans les quatre provinces restantes, quatre listes indépendantes différentes furent choisies : « Défense des Intérêts Gabonais » dans le Moyen-Ogooué ; « Union-Travail-Progrès » dans l'Ogooué-Lolo ; « Indépendants » dans la Nyanga et « Entente pour la Défense des Intérêts Gabonais » dans la Ngounié[404]. De sorte que ni l'UDSG ni le BDG ne réussirent à rassembler la majorité absolue des sièges, d'autant plus que dans la Nyanga ces partis ne s'étaient pas présentés laissant le champ libre aux Indépendants[405]. En effet, l'UDSG obtint 18 élus, le BDG : 8, l'Entente pour la Défense des Intérêts Gabonais : 8, la Défense des Intérêts Gabonais : 3 ; l'Union-Travail-Progrès : 4, et les Indépendants : 3[406].

C'est alors que différentes stratégies se mirent en œuvre afin que l'un des deux partis atteigne la majorité. A ce jeu, le BDG parvint à capter un nombre important d'indépendants, ou comme le dit G. Rossatanga-Rignault « *le BDG réussira à attirer l'essentiel des*

---

[402] M'Bah J.-F., 1979, p. 169. La citation à l'intérieur de la phrase est tirée de la Thèse de Sociologie de Aboughe Obame J., *Acculturation et sous-développement au Gabon*, Paris V, Sorbonne, 1975.

[403] Alors que dans son tableau page 71 F.-P. Nze-Nguema note que la liste élue dans l'Ogooué-Lolo est « Union, Travail, Progrès », à la page suivante, dans le tableau intitulé « Répartition géographique des partis politiques. Election de 1957 », il note que l'UDSG a recueilli 65,77% des voix dans cette même province. Dans la mesure où selon d'autres sources la liste indépendante a bien gagné ces élections dans cette province, nous avons préféré garder ce résultat. Toutefois, il est à noter que la liste « Union, Travail, Progrès » était menée par S. Migolet, alors membre de l'UDSG mais qui passa ensuite au BDG, ce qui put introduire une confusion.

[404] Nzé-Nguema F.-P., 1998, p. 71. Nous pouvons en outre constater que le PUNGA ne figure pas dans les listes élues. Toutefois, ses responsables se sont présentés sous la bannière des indépendants.

[405] Remarquons par ailleurs que le taux d'abstention lors de ces élections fut très élevé. Le taux le plus bas revient à l'Ogooué-Lolo qui n'eut « que » 35% d'abstentionnistes, le record allant à l'Ogooué-Maritime avec un taux d'abstention de 69,4%. La moyenne se monte à plus de 53%. Ceci révélant, pour une part, l'intérêt relatif de la population pour ces élections législatives.

[406] Ces chiffres sont tirés de l'ouvrage de F.-P. Nzé-Nguéma, 1998, p. 69-72. Toutefois, selon G. Rossatanga-Rignault l'UDSG avait acquis 14 élus contre 8 pour le BDG, tandis que les autres listes avaient obtenus les même résultats (2000, p. 53). Nous avons préféré garder les résultats de Nzé-Nguéma dans la mesure où pour atteindre le chiffre de 40 députés à l'Assemblée territoriale, comme il en était en 1957, il aurait fallu que l'UDSG ait eu 18 élus.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

indépendants, dont certains étaient mêmes plutôt proches de l'UDSG, par des manœuvres qui ont pu choquer certains esprits »[407]. Grâce à ces « manœuvres », les deux partis rivaux se retrouvèrent à égalité parfaite : 20 sièges chacun. Puis, comme dans toute assemblée, il fallut élire un Président ; tout comme il fallut choisir un vice-Président pour le Conseil de Gouvernement. Le jour de la première session parlementaire, « *il fut proposé que conformément à un usage reconnu, la présidence de séance soit accordée au doyen d'âge. Et, c'est en cela que résidera « l'arme fatale » du BDG. En effet, c'est l'un des siens, le vieux forestier français Paul Flandre, qui, au bénéfice de l'âge sera porté à la présidence de séance* »[408]. Avec un Président de séance, le vote put avoir lieu afin de choisir le Président de cette nouvelle Assemblée territoriale. Comme demandé par le BDG, et malgré la résistance de l'UDSG, le vote à main levée fut choisi[409]. Sans surprise, vingt personnes votèrent pour le représentant de l'UDSG, et vingt autres pour celui du BDG. Alors, dans cette situation, et conformément à la règle qui veut qu'en cas d'impossibilité de départager les candidats la voix du Président compte double, ce bédégiste vota pour son camp et fit la différence, c'est ainsi que l'un des fondateurs du BDG se retrouva Président de l'Assemblée territoriale.

Quelques jours plus tard, se déroulèrent les élections en vue de choisir le premier Vice-Président du Conseil de Gouvernement, c'est-à-dire celui qui serait en charge de diriger l'exécutif (bien que le Gouverneur du Territoire fusse toujours hiérarchiquement son supérieur). Le BDG présenta Léon Mba, celui-ci s'opposa à Jean-Marc Ekoh, un jeune député représentant l'UDSG. Lors du vote, le même scénario se rejoua : égalité parfaite entre les deux partis, arbitrage du Président de séance bédégiste, sa voix compta double, et Léon Mba fut désigné vice-Président du Conseil de Gouvernement[410].

Ces élections, très serrées, portant sur des enjeux capitaux pour la future République firent dire à de nombreux observateurs qu'elles ne résultaient que d'un détournement des

[407] Rossatanga-Rignault G., 2000, p. 53. L'auteur ajoute cette citation de F. Bernault : « *le Gabon passait d'un régime représentatif, certes fort imparfait, à un régime d'intrigues de couloirs.* » (1996 : 261).
[408] Rossatanga-Rignault G., 2000, p. 55. Citation tiré de l'ouvrage de Vincent de Paul Nyonda élu député de la Ngounié.
[409] Ceci fut certainement effectué pour éviter que les indépendants qui s'étaient engagés à voter pour le BDG ne tentent pas de le trahir.
[410] Bien que le résultat reste identique, la version du déroulement des événements de M. N'Solé-Biteghe varie quelque peu, puisque selon lui, ce serait la voix de Jean-Stanislas Migolet, ancien de l'UDSG passé au BDG grâce aux manœuvres de Roland Bru, qui aurait fait passer les voix de 21 à 19. Tandis que précédemment, 20 sièges revenaient à l'UDSG, 8 au BDG et 12 aux Indépendants acquis à la cause du BDG. Cité par G. Rossatanga-Rignault, (2000 : 56) et tiré de la thèse de N'Solé-Bitheghe M., *Les relations franco-gabonaises*, 1981, p. 68.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

suffrages[411]. C'est ainsi que pour L.-B. Ndjoyi « *ces élections contribuèrent à faire comprendre aux membres de l'UDSG de J.-H. Aubame que la seule victoire aux élections n'était pas nécessairement une garantie d'accession au pouvoir* », avant d'ajouter : « *malgré sa victoire lors de cette élection, l'UDSG ne put former le premier gouvernement territorial gabonais. Au contraire ce rôle échut au BGD, grâce à une collusion avec des indépendants et surtout avec les forestiers français installés au Gabon ; des forestiers qui trouvaient dangereuse pour leurs intérêts, l'ascension de J.-H. Aubame* »[412]. De même, pour D. E. Gardinier : "*While the elections of march 1957 gave the UDSG a majority of the popular votes, it gave the BDG and Independants a majority of seats in the Territorial Assembly"*, ou encore pour appuyer les propos précédents : "*Prior to the 1957 elections, important French lumbering firms had shifted their suport from the UDSG to the BDG whose attitudes about their interest seemed to be more avantageous"*[413]. Enfin, restent les appréciations du dernier Gouverneur français du Gabon, Louis Sanmarco : « *Trente-quatre voix contre six d'abord à l'Assemblée territoriale ; puis une douzaine d'Aubamistes formèrent un sous-groupe, puis se déclarèrent indépendants, puis votèrent Léon. De défections en défections, on arriva à vingt pour Léon contre vingt à Aubame. Evidemment, la dernière voix, il fallut la payer plus cher que les autres mais on y arriva* »[414]. Cependant, et comme le soulignent F. Bernault et G. Rossatanga-Rignault, même si l'UDSG obtint une large avance en terme de nombre de voix, il n'en restait pas moins que les élections se déroulaient selon la formule de la répartition régionale. De plus, bien que les méthodes du BDG pour s'emparer des voix des Indépendants fussent discutables, ce parti décrocha l'accord de ces derniers, et parvint bien à remporter la majorité à tous les scrutins. Si faible soit elle[415].

Pour en arriver à ce résultat, le BDG avait en effet très bien préparé le terrain. Comme le commenta V. de P. Nyonda : « *Que de contacts avant ce jour historique ! Il faut enlever la majorité. La nuit, des véhicules se croisent, et s'enfoncent partout là où l'on peut accrocher un élu. D'un côté comme de l'autre, on a l'œil sur les députés flottants et indécis (...) On*

[411] Les différentes analyses et versions de ces résultats peuvent avoir jusqu'à aujourd'hui un intérêt idéologique certain.
[412] Ndjoyi L.-B., « Les débuts de l'étiolement de l'espace politique et social au Gabon de 1958 à 1967 », *Gabonica-La revue du CERGEP*, 1999, vol. I, n°1, p. 35-56, p. 38. Cité par G. Rossatanga-Rignault, (2000, p. 52).
[413] Gardinier D. E., 1994, p. 216.
[414] Sanmarco L., *Le colonisateur colonisé. Souvenir d'un Gouverneur de la France d'Outre-Mer*, Paris : Editions Pierre-Marcel Favre, 1983, p. 207. Cité par Rossatanga-Rignault, 2000, p. 52-53.
[415] « *Dès lors, si la majorité bédégiste de 1957 était moralement contestable, elle était juridiquement valable. Sauf à confondre la légalité et l'éthique* », Rossatanga-Rignault G., 2000, p. 53-54.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

parla même de « blocs ethniques » »[416]. Selon G. Rossatanga-Rignault, « *Le BDG avait même organisé peu avant le jour du vote une réunion secrète au lieu-dit « Les ACAE ». Il s'agissait de maintenir le contrôle sur les troupes et de procéder à la répartition des postes au Conseil de Gouvernement et à l'Assemblée Territoriale* »[417]. Ainsi, en coulisses, tous les moyens furent mis en œuvre pour faire accéder le BDG à la victoire (et notamment les affiliations par « blocs ethniques »).

Parallèlement, à la fin du mois d'avril 1957, F. Meye (Conseiller de Ndjolé dans le Moyen-Ogooué) avait proposé à V. de P. Nyonda, élu dans la Ngounié, de s'allier « *afin que l'intérieur, étant majoritaire par rapport à l'Ogooué-Maritime et l'Estuaire, puisse former le nouveau gouvernement* »[418]. Cependant, ce dernier, déjà engagé sous la bannière du BDG, déclina la proposition. Pendant ce temps, à Tchibanga (Nyanga) une délégation du BDG contacta les trois conseillers élus sous l'étiquette des « Planteurs de la Nyanga », « *le but était de les persuader d'adhérer au BDG dont les leaders se réclamaient du Sud* »[419]. Bien que ces planteurs eussent déjà opté pour l'UDSG, la délégation les convainquit et repartit avec l'assurance du soutien de ces planteurs.

C'est ainsi que face aux vingt conseillers de l'UDSG, les trois planteurs de la Nyanga, plus les huit indépendants de la Ngounié décidés par P.-M. Yembit, et dont faisait partie V. de P. Nyonda, s'allièrent aux huit conseillers du BDG pour leur donner la victoire et donc le poste de vice-Président.

De sorte que, comme le regretta plus tard Nyonda, si les indépendants de la Ngounié, les élus de la Nyanga, F. Meye (sûr de sa victoire dans le Moyen-Ogooué et ses deux colistiers), ainsi que les trois élus de l'Ogooué-Ivondo s'étaient alliés, ceux-ci auraient obtenu la majorité des voix et auraient formé une liste d'union à travers une alliance du sud et de l'intérieur, et par conséquent, « *le chef de gouvernement devrait alors obligatoirement sortir de l'intérieur au lieu de l'Estuaire* »[420]. Toutefois, cette alliance n'eut jamais lieu, et plus tard les regrets continuèrent à faire surface aux cours des débats de l'assemblée où ces derniers avaient peu de poids.

[416] Nyonda V. de P., *Autobiographie d'un gabonais. Du villageois au ministre*, Paris : L'Harmattan, 1994, p. 81.
[417] Rossatanga-Rignault G., 2000, p 57.
[418] Nyonda V. de P., 1994, p. 76.
[419] Idem, p. 77.
[420] Ibid., p. 80.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

A l'issue de ces deux élections[421], qui virent la victoire de Léon Mba en tant que vice-Président du Conseil, et celle de Paul Gondjout au poste de Président de l'Assemblée territoriale, il fallut désigner les membres qui figureraient au sein de l'exécutif local : le Conseil de Gouvernement. L'Assemblée tint donc une session qui aboutit à la nomination de sept membres du BDG contre quatre appartenant à l'UDSG[422].

Concernant ce premier Conseil de Gouvernement, quelques remarques peuvent être signalées. Tout d'abord, il est parfois écrit que l'UDSG n'avait obtenu que trois postes dans la mesure où la position du ministre J.-S. Migolet était ambiguë. En effet, difficilement catégorisable, il entra au BDG l'année suivante. Ensuite, plus généralement, il faut considérer la jeunesse des membres du Conseil puisque la majorité des gabonais ont moins de quarante ans, tels que P.-M. Yembit, V. de P. Nyonda, E. Amogho ou J.-S. Migolet, le plus jeune étant J.-M. Ekoh qui n'a, à cette date, que 28 ans. Par ailleurs, un dernier phénomène de plus grande portée est à mettre en avant : celui de la faible diversité des origines régionales des membres du Conseil. Concernant le BDG, trois élus proviennent de l'Estuaire, trois de la Ngounié, et un dernier de l'Ogooué-Maritime. Tandis que pour l'UDSG, deux membres sont issus du Woleu-Ntem, un du Haut-Ogooué, et un autre de l'Ogooué-Lolo. Même si de par leur faible nombre, il est difficile d'être pleinement représentatif, quelques grandes tendances sont déjà amorcées : une majorité de membres issus de l'Estuaire / Ogooué-Maritime ainsi que de la Ngounié pour le BDG, face à ceux du Woleu-Ntem et du Haut-Ogooué / Ogooué-Lolo pour l'UDSG.

Ainsi, ne figurent ni l'Ogooué-Ivindo, ni le Moyen-Ogooué, ni la Nyanga, soit les trois mêmes provinces qui sur l'ensemble de l'histoire de l'Assemblée nationale seront les moins bien représentées (avec en moyenne moins de 8% de députés chacun). De même, les provinces mises en exergue apparaissent déjà : l'Estuaire (des Myènè, de Mba et du BDG), le Woleu-Ntem (des Fang, d'Aubame et de l'UDSG) et la Ngounié (des Bapunu et de divers

[421] Qualifiées de « *nouveau psychodrame et nouvelle victoire du BDG* » par G. Rossatanga-Rignault, de même il poursuit, « *par l'alchimie du consensus, dans lequel les Gabonais étaient déjà passés maîtres, un gouvernement de consensus avant l'heure allait être mis en place (...)* », 2000, p. 58.

[422] Ce Conseil fut de ce fait composé pour le BDG de : *Léon Mba* (vice-Président du Conseil, conseiller territorial de l'Estuaire) ; *André-Gustave Anguilè* (ministre de la Production forestière, secrétaire-général de l'Assemblée territoriale) ; *Edouard Duhaut* (ministre du Commerce, conseiller territorial de la Ngounié) ; *Paul Flandre* (ministre des Finances et de l'Economie, conseiller territorial de l'Estuaire) ; *Maurice Jourdan* (ministre de la Santé publique, conseiller territorial de l'Ogooué-Maritime) ; *Vincent-de-Paul Nyonda* (ministre des Travaux Publics, conseiller territorial de la Ngounié), et enfin de *Paul-Marie Yembit* (ministre de le Production Agricole, conseiller territorial de la Ngounié). Quant aux représentants de l'UDSG, ce furent : *Eugène Amogho* (ministre des l'Enseignement, de la Jeunesse et des Sports, conseiller territorial du Haut-Ogooué) ; *Jean-Marc Ekoh* (ministre des Affaires Sociales, conseiller territorial du Woleu-Ntem) ; *Yves Evouna* (ministre du Plan, conseiller Territorial du Woleu-Ntem) et *Jean-Stanislas Migolet* (ministre des Affaires Intérieures, conseiller territorial de l'Ogooué-Lolo).

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

membres importants de la scène politique). Cette représentation régionale ne changea pas. Lorsque Yves Evouna quitta le Conseil de Gouvernement, il fut remplacé par Jean-François Ondo, un autre natif du Woleu-Ntem. Cette démission fit suite à une première crise qui éclata seulement sept mois après la formation du Conseil, au moment où Léon Mba demanda la démission de Jean-Marc Ekoh[423]. L'UDSG s'insurgea et refusa toute compromission ; toutefois, la crise ne se dénoua qu'au moment où les ministres J.-M. Ekoh, et Y. Evouna, par solidarité[424], quittèrent le Conseil. Seuls restèrent de l'UDSG, E. Amogho et J.-S. Migolet qui, en s'étant désunis de leurs confrères, se joignaient de fait au BDG.

Ainsi, moins d'un an après la formation du premier Conseil de Gouvernement, la totalité des ministres appartenait à un seul parti, le BDG.

Par conséquent, nous percevons que dès les premiers moments où les gabonais disposent d'un exécutif, soit avant même l'indépendance, l'une des méthodes employées (pour mettre en place le Conseil de Gouvernement ou distribuer des fonctions de ministres) est celle de la répartition des postes en fonction des identités régionales et ethno-linguistiques. Ce qui fit dire à F. Bernault: « *En favorisant ouvertement certains groupes ethniques par rapport à d'autres, le système colonial développa, d'une part les ressentiments des autres électeurs contre les bénéficiaires de ce favoritisme à courte vue, et favorisa, d'autre part, l'adhésion des Africains au schéma ethnique* »[425].

C'est ainsi que dès les premiers mois de travail de l'assemblée, la question de la répartition des fonctions devint prégnante. En effet, en janvier 1958, le débat porta sur la question de la répartition équitable des postes, entre d'une part, le pouvoir et l'opposition et d'autre part, les différentes régions[426]. C'est ainsi que François Meye (député du Moyen-Ogooué) nourrit le débat du 9 janvier en annonçant : « *La façon dont le Conseil de Gouvernement va être composé n'est pas de nature à faire régner la paix entre les gabonais,*

[423] Rossatanga-Rignault G. écrit (2000 : 59) : « *irrité par l'impertinence de J-M Eko, le jeune ministre UDSG du Travail, Léon Mba demande sa démission* », et note que cette citation serait tirée de F.-P. Nzé-Nguema (1998) mais en recherchant dans l'ouvrage à la page indiquée nous ne l'avons pas retrouvée.
[424] Ce dernier, ainsi que tous les radicaux de l'UDSG, « *exaspérés par l'impuissance de leur parti face à la mainmise de Mba sur l'Etat, répandirent l'idée d'une sécession du Nord-Gabon et de son rattachement au Cameroun* », idée développée par F. Bernault et reprise par G. Rossatanga-Rignault, 2000, p. 59. Toutefois, cette idée n'était que celle des politiciens, l'ensemble de la population préférant à priori rester attachée au Gabon.
[425] Bernault F., 1996, p. 102 ; cité par G. Rossatanga-Rignault, 2000, p. 59.
[426] Ainsi que sur le nombre trop élevé de ministres selon l'UDSG. Cette récrimination de l'opposition est encore un débat actuel, de même que celui du nombre de députés et de l'ampleur supposée de l'Assemblée nationale gabonaise qui donne le rapport suivant : un député pour environ 11 000 habitants.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

parce qu'il y a des discriminations de races, des discriminations de régions »[427]. Quelques mois auparavant, en octobre 1957, Vincent de Paul Nyonda (élu de la Ngounié) estimait « *qu'on voulait entraîner les élus de « l'intérieur » dans un débat des gens de la ville et de la côte* ». Ce à quoi il se vit répondre par Philippe Ndong (du Woleu-Ntem) : « *Quand vous parlez de l'intérieur du Gabon, parlez-vous de notre intérieur. Je ne le crois pas* ». Puis, « *Si vous êtes capables, si vous êtes assez forts pour constituer un parti de l'intérieur, faites-le !* »[428].

Au cœur de ces échanges nous pouvons nous rendre compte que l'idée d'un espace « intérieur » faisant face à celui de la côte est prégnant, et qu'une distinction est établie entre les gens de la côte/de la ville (soit principalement Libreville) et tous les autres. En outre, même si une union de « l'intérieur » paraît concrètement difficile à fédérer, cette idée est envisagée. Cependant, la région du Woleu-Ntem semble être exclue de cet espace intérieur. Comme s'il était fait une différenciation entre les gens de la côte, ceux de l'intérieur et une troisième catégorie constituée de cette région particulière, au Nord.

A ceci, nous pourrions ajouter les propos de Raphaël Boubala (élu de la Ngounié) : « *Je voulais répondre à mon collègue Ndong, Mr Nyonda a simplement voulu dégager sa personnalité ; de toutes façons, vous nous direz toujours que nous ne sommes pas des Pahouins* »[429]. V. de P. Nyonda reprit alors : « *M. Aubame, vous parlez d'entente ici, mais vous ne tenez pas toujours ce langage dans les différentes régions du pays, j'ai assisté à plusieurs de vos réunions, je vous connais…* »[430].

Nous constatons donc la différenciation qui est faite entre les Pahouins et les non-Pahouins (apparemment par les Pahouins eux-mêmes), soit entre les Fang et les non-Fang. De sorte qu'un certain sentiment de supériorité, ou d'autonomie, émane des représentants de cette région dont sont issus les principaux membres de l'opposition.

Toujours en janvier 1958, E. Mokoko, élu de l'Ogooué-Ivindo, intervint avec ces propos : « *Vous parlez tous BDG ou UDSG, moi je suis broussard et je me demande qui nous a amené ces noms là au Gabon pour nous diviser. L'Administration a bien gouverné le Gabon sans BDG ni UDSG. Maintenant que vous êtes instruits, que vous avez des écoles, des hôpitaux, vous créez des partis pour nous aveugler, vous n'êtes pas des parlementaires*

[427] Rossatanga-Rignault G., 2000, p. 62.
[428] Idem.
[429] Ce terme désigne les Fang.
[430] Ces citations sont tirées du Journal des Débats de l'Assemblée Territoriale du Gabon, N°12, Séance du 18 octobre 1957, p. 157, citées par G. Rossatanga-Rignault, 2000, p. 60-61.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

gabonais, vous êtes des Congolais venus exploiter le Gabon (...) Vous détestez la région de l'Ogooué-Ivindo, que deviendra cette région puisqu'elle n'a aucun représentant au sein du Conseil de Gouvernement (...) Je suis un pauvre broussard, je n'ai pas été à l'école, je me suis débrouillé tout seul, à Libreville vous êtes trop racistes, vous détestez les broussards qui vous soutiennent. »[431] . Cet élu de l'Ogooué-Ivindo, E. Mokoko, soutenait l'UDSG, il parlait donc plus spécifiquement pour Aubame et ses affiliés de l'Estuaire. Par ailleurs, il énonça un « vous » concernant ceux qui créent des partis, face à un « nous » pour ceux qui sont « aveuglés », comme si les personnalités de sa région étaient exclues de tous les débats et de toutes décisions. Comme s'il s'écartait lui-même de cette assemblée qui ne regrouperait que des étrangers, ces gens de Libreville, de l'Estuaire, de la côte qui n'auraient que faire des « broussards » de l'intérieur, et de l'Ogooué-Ivindo en particulier. En outre, en dehors de l'opposition exprimée entre les broussards et les librevillois, soit entre les gens de la côte et ceux de l'intérieur, ce parlementaire met en avant d'autres types d'opposition : les instruits face à ceux qui n'ont pu aller à l'école ; les étrangers (congolais) face aux autochtones ; ceux qui peuvent s'exprimer et décider au sein du Conseil de gouvernement face aux « sans-voix » (c'est-à-dire ceux qui ne peuvent ni s'exprimer au Conseil, ni discourir et dialoguer). Cette opposition Intérieur/Extérieur s'exprime au sein de l'assemblée, à travers des termes tels que « vous détestez » et d'autre part, elle s'établit sur plusieurs niveaux de représentation.

Ces affirmations dénoncent donc une sorte de complexe de supériorité des urbains côtiers (dont les Fang de l'Estuaire). Ceux-ci, tournés vers l'extérieur (et grâce à l'appui des forestiers) s'opposent aux gens de l'intérieur moins bien considérés. Tandis que court cette opposition entre d'une part, les gens de la côte regardés comme des nantis ayant eu plus tôt que les autres accès à l'éducation, au commerce avec les Blancs, et aux travaux administratifs, et d'autre part, ceux de l'intérieur, « les broussards » qui n'ont pas accès à la parole et qui se sentent discrédités[432].

A partir de ces faits, nous pouvons facilement identifier les idées directrices des débats de l'époque : la différenciation marquée et dénoncée entre les gens de la côte et ceux de l'intérieur, mais aussi la détermination qui fut mise à répartir au mieux les postes selon les régions. Ainsi, contrairement à ce qu'en pense F. Meye, c'est grâce à cette composition et répartition spécifique de l'assemblée (mais également du Conseil de Gouvernement puis de

[431] Journal des Débats de l'Assemblée territoriale du Gabon, séance du 9 janvier 1958, p. 66 et 67, cité par G. Rossatanga-Rignault, 2000, p. 62.
[432] A ce sujet et sur le sentiment de supériorité des Myènè voir l'Annexe XXI.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

toutes les autres institutions) que les « gens du pouvoir » vont s'imposer dans l'ensemble du pays.

C'est à partir de ce moment inaugural, celui de l'établissement de l'assemblée, que va se perpétuer la dynamique au fil des législatures. Comme un mouvement de pérennisation de la structure[433].

Ainsi, à travers la question de l'avantage de trois provinces sur toutes les autres, à partir de la base populaire des trois principaux partis de la scène politique de la fin des années 1950 (le PUNGA de René Sousatte et Jean-Jacques Boucavel, l'UDSG de Jean-Hilaire Aubame et le BDG de Léon Mba[434]), et de leur situation sur le territoire, l'intérieur (et le Sud) face à la côte, nous sommes donc amenés à établir une relation entre l'Assemblée nationale et le territoire, mais aussi à mettre en forme une opposition symbolique : celle de l'intérieur face à l'extérieur, illustrée par les provinces côtières et celles de l'hinterland, et sur ce qui alimente leurs différences dans les représentations.

Ici, l'intérieur ou l'hinterland eut la primauté, au travers des régions de la Ngounié et du Woleu-Ntem, les populations de l'intérieur furent largement représentées à l'assemblée nationale. Ainsi, les gens du Sud et ceux du Nord, soit principalement les Bapunu (de la Ngounié) et les Fang (du Woleu-Ntem) participèrent au pouvoir représentatif de cette institution.

Nous avons vu ici, que le référent archaïque, pour reprendre un terme de M. Izard, est la région. La Terre est « déclinée » sous la forme d'un territoire morcelé et à représenter au sein de l'Assemblée nationale. Ainsi, dans chaque circonscription, les représentants de celle-ci, de leur Terre, se battent pour la représenter. En cela, le député incarne le pouvoir représentatif.

---

[433] Dans cette optique nous pouvons, par ailleurs, ajouter le fait que les trois principaux partis de la scène politique actuelle pourraient aussi aisément se présenter comme les descendants des trois partis de 1957. En effet, le PDG de Bongo Ondimba Omar serait dans la droite ligne du BDG de Léon Mba, l'UPG de Mamboundou Pierre correspondrait au parti sudiste de Sousatte, le PUNGA enfin, le RPG (ou l'ancien RNB) de Mba Abessole Paul dans celle de l'UDSG de J.-H. Aubame (et peut-être d'autant plus aujourd'hui que Mba Abessole, après avoir combattu le pouvoir de O. Bongo Ondimba, est entré dans son gouvernement « de la convivialité »).

[434] Nous pouvons citer ici John Cinnamon : « *Avec la création et le développement de grands partis politiques nationaux, il y eut aussi accroissement de sociétés de sorciers ; leur champ d'action s'est étendu à présent à un niveau national, et même supra-national. Pendant et après le référendum constitutionnel de 1958, la bataille politique fut traduite en compétition magique et les divers partis politiques furent identifiés avec des sociétés de sorcellerie.* », (1997-98, citant p. 23-24 une note de Fernandez J. W. et Bekale P., 1961, p. 258).

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Puis, nous allons à nouveau nous appuyer sur les concepts d'autochtonie et de pouvoir pour expliquer la prééminence de cette région de l'intérieur, la Ngounié.

En effet, nous avons vu que les gens de la Terre, représentant l'autochtonie, étaient les Mpongwé. Or, au sein de l'autochtonie, nous avons mentionné un principe de hiérarchisation. Nous obtenons alors d'un côté, un groupe ethnique valorisé, la « race aristocratique », incarné par les Mpongwé résidant à Libreville et de l'autre, nous pourrons placer les Bapunu. Occupant l'espace Sud du territoire, considérés comme des descendants d'esclaves et donc peu valorisés, les Bapunu incarnent, également, en négatif, cette autochtonie. Par ailleurs, au sein de la Ngounié, nous retrouvons des groupes tels que les Mitsogho (qui eux aussi auraient été réduit en esclavage) et les Pygmées ; ces deux groupes incarnent les valeurs sacrées de la Terre à travers le Bwiti que les Pygmées découvrirent et qu'ils transmirent aux Mitsogho. Ceux-ci sont perçus comme des grands connaisseurs et initiateurs du Bwiti. Par ailleurs, en tant que premiers habitants de la forêt, les Pygmées, marginalisés, seraient les véritables autochtones.

Parallèlement, au sein des gens du Pouvoir, nous avons placé les Fang de l'Estuaire, nous pouvons y rajouter ici les Batéké, soit deux groupes ethniques représentant l'extériorité et le pouvoir politique. Cependant, en tant que non-signataires des traités, et extérieurs, jusqu'à ce moment, aux problèmatiques relatives au pouvoir politique, les Bapunu représenteraient aussi, en négatif, le pouvoir politique qu'ils ont su conquérir à l'assemblée.

Par conséquent, les Bapunu de la Ngounié, soit les habitants du Sud du territoire se situent du côté des gens de la Terre, comme du côté des gens du Pouvoir ou dit autrement, en « négatif » dans ces deux catégories. Ce nœud du problème, cette tension entre Terre et Pouvoir est alors résolue dans le pouvoir représentatif, celui de l'Assemblée nationale. Représentants de la Terre, ils détiennent le pouvoir à l'Assemblée nationale.

Ainsi, ceux qui se placent aux abords de ces deux catégories, peu considérés et vivant à l'intérieur du territoire sont quand même représentés. Le système politique en place peut alors perdurer puisque l'ensemble des groupes occupe une place sur la scène politique nationale.

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

b) Pourquoi la province de l'Ogooué-Ivindo fait-elle exception à la règle ?

Nous allons expliquer ici, pourquoi une dernière région de l'intérieur ne fut pas mise en avant à l'Assemblée nationale. Si l'Ogooué-Lolo se distingue par sa proportion importante de députés réélus, nous constatons que l'Ogooué-Ivindo accapare constamment, et toutes régions confondues, les proportions les plus faibles. Entre celle-ci et les quatre régions de tête, nous retrouvons, l'Ogooué-Maritime, la Nyanga et le Moyen-Ogooué. Les deux premières se situent sur la côte atlantique, au Sud de Libreville, tandis que la troisième borde l'Estuaire, en amont du fleuve Ogooué. Les populations de ces trois régions qui signèrent des traités avec les colons une à deux générations après les Mpongwé, se retrouvent donc dans une situation intermédiaire, entre l'intérieur et l'extérieur, entre les gens de la Terre et ceux du Pouvoir.

Ainsi, malgré le fait que l'Ogooué-Ivindo soit situé à l'intérieur du territoire (soit à l'Est, à la frontière avec le Congo), depuis la création de l'assemblée, non seulement celle-ci détient invariablement la plus basse proportion de représentants (avec 7,5% en moyenne) d'une part, mais aussi le plus faible taux de députés réélus d'autre part. En outre, selon les propos sus-cités, cette province serait dépréciée par rapport au reste du territoire, et particulièrement dénigrée par les gens de la côte[435].

Afin d'expliquer l'exclusion des personnalités de l'Ogooué-Ivindo de l'Assemblée nationale[436] nous formulerons l'idée selon laquelle les habitants de cette région ont reconstitué un vécu d'échec à travers le parallèle effectué entre leur expérience primordiale des élections à l'Assemblée territoriale, et le passage dans la région d'un mouvement anti-sorcellerie porté par Emane Boncoeur. Nous nous appuierons, pour ce faire, sur un article de John Cinnamon[437]. Au sein de celui-ci, l'auteur étudia, sur une période historique de quarante années, l'histoire des peuples de l'Ogooué-Ivindo et tenta d'expliquer les raisons pour

[435] Déjà, bien avant les années 1950, l'Ogooué-Ivindo ne semblait pas être la région la plus féconde. Selon G. Balandier, celle-ci « *(…) est marginale et sans développement économique ancien – l'isolement ayant fait d'elle, à une époque de pacification incertaine, une zone de refuge.* » (Balandier G., 1963, p. 84-85). L'auteur poursuit en notant que « *L'ogooué-Invindo apparut comme une des régions les plus pauvres du Gabon. Sans équipement économique, elle ne connut qu'une précaire activité lors de l'éffort de guerre. Par ailleurs, les fréquents « recrutements » ont gravement touché ce pays (qui constitua avec la Ngounié et le Woleu-Ntem un « réservoir de main d'œuvre ») en bouleversant son équilibre démographique.* » (1963 : 85). Ainsi, les rapports administratifs insistaient déjà « *sur la pauvreté et la médiocrité des villages, sur l'instabilité politique et « l'indiscipline » (…).* » (Idem.). Enfin, concernant le peuplement nous pouvons noter cette phrase : « *Dominé par la grande forêt, souvent marécageuse, ce pays est caractérisé par un peuplement très localisé qui, sur une carte, s'exprime par des « bandes » liées au système des rivières.* » (Ibid).

[436] Que nous pourrions élargir, avec un petit bémol, à l'ensemble de la scène politique nationale.

[437] Cinnamon J., « « Quand Mademoiselle nous a saisis » : pouvoir politique national, sorcellerie et identités locales dans le nord-est du Gabon », *Cahiers gabonais d'anthropologie*, Libreville : UOB, 1997-1998, n°1, p. 19-26 et n°2, p. 197-216.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

lesquelles ces derniers furent dépossédés de tout pouvoir national. Ainsi, selon Cinnamon J., à travers les esprits d'Emane Boncoeur (*Mademoiselle* et *Mimbara*), il est possible de comprendre comment les résidents de l'Ogooué-Ivindo ont construit leur univers politique, et leur relation à l'Etat gabonais.

En 1955 un puissant mouvement anti-sorcellerie traversa les villages de l'Ogooué-Ivindo. Un homme nommé Emane Boncoeur (ou Emane Nyangone) vint de Souanké (situé dans le Nord-Congo) en possession de deux puissants esprits : *Mimbara* (ou *Mimbalé*) et *Mademoiselle*. Appelés *mebyang* en fang, ceux-ci opèrent de manière interchangeable et sont associés à des serpents. *Mademoiselle* serait quant à elle une femme blanche, et par conséquent hors de portée des sorciers (*beyem*) locaux. Durant la tournée qu'il fit dans la région, Emane Boncoeur organisa des cérémonies au cours desquelles il identifia les sorciers, et obligea les villageois à se détourner de leurs objets occultes (les *mebyang*), soit leurs « médicaments », fétiches, et autres reliques ancestrales. Ceux qui tentèrent de résister ou refusèrent de se soumettre à la force de *Mimbara* et *Mademoiselle* se firent inéluctablement « saisir » la nuit et furent condamnés à la folie, à la maladie ou à la mort. De sorte que les esprits de E. Boncoeur furent considérés comme des forces irrésistibles, laissant partout la terreur sur leur passage. E. Boncoeur acquit du respect car il réussit à tuer de nombreux sorciers ; cependant, il laissa la population dans l'effroi. Ce dernier eut accès à des forces spirituelles extra-locales (européennes, chrétiennes ou encore sataniques) qui le rendirent capable de lutter contre toutes les formes de sorcellerie. Sous cet aspect, l'accès à l'extérieur fut déterminant pour parvenir à lutter, et à gagner face aux forces régionales du mal. Ainsi, *Mademoiselle*, imposée de l'extérieur, apparut à beaucoup comme une forme d'affaiblissement. Par ailleurs, le mouvement anti-sorciers de E. Boncoeur fut particulièrement efficace parce que selon P. Zembote, il tirait sa force d'un Blanc et du gouvernement Blanc[438].

Les souvenirs de cette campagne anti-sorciers que mena Emane Boncoeur, quoique triomphante du point de vue de son objet (la lutte contre les sorciers), restent très ambivalents. En effet, dans un premier temps, il faut considérer l'ambivalence même du concept d'*ivu* et d'anti-*ivu* puisque l'*ivu* (de même que les *mebyang*) serait d'une part, une condition sine qua none pour réussir socialement, P. Laburthe-Tolra associe l'*ivu* au « dynamisme vital », source de « tout pouvoir, richesse ou réussite » et d'autre part, une condition nécessaire pour être

[438] Puisque l'administration coloniale lui avait signé les papiers afin qu'il puisse, entre autres, entrer sur le territoire.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

sorcier et pour faire de la politique. Par conséquent, Emane Boncoeur nia tout simplement les « potentialités positives» de l'*ivu*. Ensuite, dans la mesure où l'arrivée de cet homme, dans les années 1950, coïncida avec le début de la participation de la région à la politique nationale, elle peut être reliée avec les événements politiques ; il faut donc considérer que cette visite « *symbolise et aide à expliquer quarante ans d'une perception de marginalisation et d'impuissance politique dans l'Ogooué-Ivindo* »[439]. Ainsi, les circonstances historiques particulières dans lesquelles intervint la visite d'Emane Boncoeur continuent indubitablement aujourd'hui à modeler la conscience politique du Nord-Est du Gabon, comme si cette visite était devenue « *le chapitre central de la biographie du corps politique* »[440].

En collectant et en détruisant tous les « *mebyang* », Emane Boncoeur déposséda la population d'une source vitale de protection et de pouvoir. Dans la mesure où il contraignit aussi les innocents à « subir son examen », en tant que rite de soumission, ceux-ci durent à leur tour abandonner leurs *mebyang*, nécessaires à leur protection contre les forces occultes. Par conséquent, ce dernier affaiblit les capacités de la population dans les batailles politiques de l'Etat gabonais naissant.

Le pouvoir des sorciers dorénavant annihilé, et les innocents sans protection, personne ne put plus ni atteindre l'élite, ni lutter contre ses pratiques (tel que « manger » son entourage) puisque celui-ci utilisait la sorcellerie et l'anti-sorcellerie pour accéder à son but. La compétition politique se déroulant aussi sur le terrain surnaturel, la neutralisation des reliques des ancêtres fut considérée comme une « perte sèche » de pouvoir local[441]. Le but de Boncoeur était de détruire tous les *mebyang*, donc aussi les bienveillants, dont se servaient les gens pour se protéger. En conséquence, la faiblesse et l'impuissance dominèrent après son passage. Ainsi, Jean Oyune Akame insiste sur le fait que les gens de Angdokh (au nord de Makokou), restés pauvres, mourraient, plus rien ne fonctionnait longtemps dans la mesure où toute tentative pour « obtenir de la force » était brisée par *Mademoiselle*[442].

La méthode de Boncoeur était simple. En arrivant dans un village il faisait aligner tous les villageois et les forçait à présenter leurs *mebyang*. Ce procédé n'était pas sans

[439] Cinnamon J., 1997-98, n°1, p. 20.
[440] Idem.
[441] L'on apprend aussi (p. 199) que Léon Mba réagit assez mal au fait que E. Boncoeur envoya ses adeptes dans le Woleu-Ntem pour enlever les Byéri.
[442] Lorsque les habitants de la région, littéralement contraints d'abandonner leurs *mebyang* car soumis à une force mortelle qui les dépassait, se rendirent compte de la force puissante de Boncoeur E. et qu'elle était en train de triompher avec l'aide de *Mademoiselle*, ils comprirent que c'était non pas une victoire éthique, mais bien la victoire d'une force occulte supérieure.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

rappeler les rituels de domination lors de la collecte des impôts coloniaux. Il disait : « « *Vous allez chercher ce que vous avez dans votre maison !* » *Les gens quittaient en tremblant. Ils apportaient des crânes et des ossements* » »[443]. Ensuite, Boncoeur remplissait des paniers de fétiches, dansait toute la nuit jusqu'à ce que *Mimbare* survienne. Enfin, il enterrait tous les fétiches dans un coin du village, protégés par les esprits *Mimbare* et *Mademoiselle*.

Aussi, Boncoeur put apparaître comme un allié de l'administration coloniale parce d'une part, il imposa l'ordre public et la soumission à une époque de tensions politiques et d'autre part, il lui livra des fétiches, des ossements ainsi que l'identité des donneurs.

Subséquemment, replaçons le passage d'Emane Boncoeur dans le contexte politique de l'époque[444].

Tout d'abord, celui grâce auquel Boncoeur arriva, Paul Zembote, membre de l'Assemblée territoriale de 1952 à 1957 représentant l'Ogooué-Ivindo, raconte qu'à cette époque les gens de la région (Fang et Bakota) étaient des féticheurs, et que les uns et les autres se plaignaient des fétiches de leurs voisins. Un jour, il apprit des Bakwélé de Mvadi (son village natal) qu'un congolais (un Ndzem) pouvait enlever les fétiches. Il décida alors d'écrire à Souanké pour le faire venir car selon sa version, il craignait les fétiches. Néanmoins, selon un rapport administratif de l'époque, le Conseiller Zembote avait décidé de faire appel aux services de Boncoeur « *pour se libérer lui-même d'un mauvais sort qu'il craignait que certains Fang lui avaient (sic) jeté à la suite du décès à Oyem de son malheureux rival pour l'Assemblée Territoriale (Essia Nsomore)* »[445] ; mais aussi, pour se protéger de ses propres parents et affidés. Deux mois plus tard, Boncoeur fut sur place et détruisit tous les fétiches de Mvadi. Enfin, Nzembote le dirigea vers les villages de ses rivaux politiques (parlant Fang).

Parallèlement, le témoignage d'un ancien député, Thomas-Dydyme Nze, tente de mettre en lumière les liens qui se nouèrent entre la victoire électorale de Zembote en 1952, la mort de Essia Nsomore en 1954, l'arrivée de Boncoeur en 1955 et « la réduction à l'impuissance de l'Ogooué-Ivindo fang ».

E. Nsomore apparaissait comme l'un des rares intellectuels de la province (à la différence, selon les habitants, de Zembote) pouvant prétendre faire participer la région à la nouvelle

[443] Cinnamon J., 1997-98, n°2, p. 199.
[444] Pour ce faire nous avons repris et analysé les six versions des témoins interrogés par Cinnamon ainsi que la relation des faits d'un rapport administratif.
[445] Cinnamon J., 1997-98, n°2, p. 206.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

scène étatique[446]. Toutefois, dans la course pour les élections de 1952, Nsomore E. fut battu par Paul Zembote. Deux ans plus tard, il décédait à Oyem. Les Fang avait non seulement perdu les élections, mais aussi leur candidat prometteur qui pouvait leur ouvrir les portes de l'Etat[447]. De sorte que dans l'imaginaire populaire, Zembote était nécessairement lié à la mort de Nsomore en raison de ses pouvoirs occultes, et ce premier craignait une vengeance des Fang. De même, les « vieux » de Makokou relient directement la présence de Boncoeur au décès de Nsomore.

Ainsi, Zembote aurait fait enlever par Boncoeur tous les fétiches de ses concitoyens afin de prendre le contrôle et le monopole des forces occultes[448] et par suite, du pouvoir politique. Cependant, une fois Zembote écarté, ni les Bakwélé ni les Fang ne purent récupérer ces deux dimensions de l'autorité.

Par conséquent, à travers E. Boncoeur, *Mademoiselle* et *Mimbare* représentent les causes de la faiblesse et de l'exclusion de la politique nationale des acteurs politiques issus de l'Ogooué-Ivindo. En perdant son principal candidat, la région explique pourquoi elle est restée ensuite observatrice de la scène politique nationale. La population de l'Ogooué-Ivindo aurait été trahie à ses prémisses politiques par sa propre élite de sorciers, pour que ces derniers puissent poursuivre leurs carrières. A un moment clé, le candidat au potentiel prometteur fut exclu de la scène politique par un rival mineur, qui le vendit ensuite aux forces de *Mademoiselle*.

A travers cette reconstruction historique locale, les populations de la région fournissent une explication à leur marginalisation politique, et à leur disqualification du pouvoir étatique que nous observons singulièrement au sein de l'Assemblée nationale, dans la mesure où cette institution est le reflet des hommes et de leur rapport au territoire.

[446] Aux élections précédentes (1947-1952) ce fut un abbé originaire du Moyen-Ogooué qui représenta l'Ogooué-Ivindo.
[447] De plus, le second de E. Nsomore, l'infirmier Edouard Efa Ayong, affecté à Lastourville après les élections de 1952, y mourut en 1953.
[448] Aussi, grâce à son probable complice Menie qui habitait le village de Nsomore, et était en concurrence avec lui.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

c) Le rapport à la Terre analysé à travers l'incarnation de la fonction de Président de l'Assemblée nationale

Nous allons illustrer le thème de la territorialité et du rapport à la Terre de manière exemplaire grâce à la figure des Présidents de cette institution.
Nous verrons que tous les personnages s'étant succédés à la tête de cette assemblée jusqu'en 1996 étaient issus de l'Estuaire, et faisaient partie du groupe ethnique des Myènè. A cette date, Guy Nzouba-Ndama, un Nzébi de l'Ogooué-Lolo, prit le relais. Cette distribution des postes, reposant sur de la représentation, sera questionnée afin de comprendre pourquoi ces deux régions furent mises en avant.

Préalablement à la présentation de l'ensemble des Présidents au sein de l'institution, rappelons la méthode utilisée pour élire un candidat à cette fonction. Concernant le premier d'entre eux, Paul Gondjout, ce fut un vote à main levée de la première assemblée à majorité BDG qui permit son élection. L. Bigmann et G. Damas Aleka furent quant à eux nommés par Léon Mba. Pendant le monopartisme, le Président Bongo Ondimba nomma invariablement le Président. Enfin, depuis le retour au multipartisme, le président de la République se doit de désigner un homme et sa candidature est soumise au vote de l'assemblée.

Afin d'avoir une perspecive globale, voici présenté l'ensemble des Présidents depuis 1957 :

Succession des Présidents à l'Assemblée nationale gabonaise

Président	***Groupe ethnique et province d'appartenance***	***Intervalle de présidence***
Gondjout Indjendjet Paul	Myènè de Libreville (Mpongwé) Estuaire	mars 1957- fev. 1961 (4 ans)
Bigmann Louis	Myènè de Libreville (Mpongwé) Estuaire	fev. 1961- avr. 1964 (3 ans)
Damas Aleka Georges	Myènè de Libreville (Mpongwé) Estuaire	avr. 1964- avr. 1975 (9 ans)
Gondjout Indjendjet Paul	Myènè de Libreville (Mpongwé) Estuaire	avr. 1975- fev. 1980 (5 ans)
Boumah Augustin	Myènè de Libreville (Mpongwé) Estuaire	fev. 1980- nov. 1990 (10 ans)

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Bourdes Ogouliguende Jules-Aristide	Myènè de Libreville (Mpongwé) Ogooué-Maritime[449]	nov. 1990- avr. 1993 (3 ans)
Rahandi-Chambrier Marcel-Eloi	Myènè de Libreville (Mpongwé) Estuaire	avr. 1993- mai 1996 (3 ans)
Nzouba-Ndama Guy	Nzébi de l'Ogooué-Lolo (Pouvi)	mai 1996 à aujourd'hui (2008, 12 ans)

Il est plus qu'aisé, ici, de constater que la totalité des Présidents de l'assemblée, sans exception, était Mpongwé jusqu'à la neuvième législature qui s'acheva en mai 1996. Par conséquent, ils étaient tous originaires du territoire de Libreville. Puis, en 1996, Guy Nzouba-Ndama, député de l'Ogooué-Lolo et Mpouvi (du groupe Nzébi) fut le premier Président non-Myènè à être élu à la tête de l'Assemblée nationale.

Ainsi, de 1957 à 1990, soit de la législature débutant avant l'indépendance, à celle précédant la réinstauration du multipartisme, ce poste fut « réservé » à des membres non seulement d'une unique province, mais aussi d'une ville particulière : Libreville. Ces personnages politiques représentèrent donc un groupe particulier : celui des Myènè nés sur le territoire occupé par Libreville. Nous avons vu que ce sous-groupe à la population réduite, les Mpongwé, furent historiquement ceux qui, pour des raisons d'abord géographiques, établirent les premiers rapports avec les colons (principalement, néerlandais, anglais et français) débarqués sur la côte. En effet, les Mpongwé vivaient sur la côte atlantique, dans la « ville fondation » du futur Etat indépendant. Cette situation leur permit d'accéder relativement rapidement à l'instruction, puis de devenir les premiers « évolués » de la colonie grâce à leur collaboration avec les français. Ils en retirèrent ce que l'on pourrait nommer un certain « capital prestige » et une influence qui aujourd'hui encore laissent leurs empreintes dans la conscience collective puisque les gabonais parlent d'eux comme de la « race aristocratique ».

Puis, à la suite de la démission en 1993, de Jules-Artistide Bourdes Ogouliguende (personnage médian entre sa ville natale Libreville, et son fief d'élection situé toujours chez les Myènè mais dans l'Ogooué-Maritime, autre province en bordure de l'Atlantique) en

[449] Il est à noter que P. Gondjout Indjendjet et que Bourdes J.-A. Ogouliguende furent aussi élus dans l'Ogooué-Maritime. Le profil ce dernier est assez ambigu. Malgré cela, les caractéristiques de sa personnalité et de son parcours sont édifiantes pour notre propos. En effet, celui-ci est né en 1938 à Libreville. Il effectua ses études primaires dans la capitale, puis à Port-Gentil avant de revenir pour ses études secondaires à Libreville, et de les terminer à Brazzaville et enfin en France. J.-A. Bourdes-Ogouliguende, entama dès 1976 une longue carrière ministérielle. Dix ans plus tard, il fut à l'origine de la réaffectation à l'Université Omar Bongo du professeur Joseph Rendjambé (un Myènè de Port-Gentil) écarté pour des motifs politiques. Avant l'assassinat jamais élucidé de ce dernier, les deux hommes rédigèrent un dossier visant à mettre en place des solutions économiques dans la perspective de « l'après-pétrole » au sein de la région de Port-Gentil. Enfin, élu député dans la circonscription de Canton Océan dans l'Ogooué-Martime, il fut désigné en 1990 Président de l'Assemblée nationale. Il est aujourd'hui leader du parti d'opposition : Congrès pour la Démocratie et la Justice (CDJ).

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

désaccord avec le président de la République, un Mpongwé fut à nouveau élu : Marcel-Eloi Rahandi-Chambrier. Cependant, en 1996, la règle sembla changer puisque cette fois ce fut un Nzébi, Guy Nzouba-Ndama, originaire d'une province de l'intérieur (l'Ogooué-Lolo) qui fut chargé d'officier en tant que Président.

Afin d'expliquer cet état de fait, nous pouvons dire dans un premier temps que l'Assemblée, territoriale puis nationale, a toujours siégé à Libreville, et donc sur la Terre des Mpongwé. Il nous faut en outre rappeler que l'ancien palais de l'assemblée se trouvait à l'entrée principale de l'actuel Palais de la Présidence[450]. Soit sur le front de mer de Libreville, lieu qui vit naître l'ensemble des institutions. Aussi, dès le départ, les Mpongwé revendiquèrent la présidence de cette assemblée, ce qu'ils obtinrent. Par ailleurs, les gabonais semblent, en général, penser que dans la mesure où ils résident pour la moitié d'entre eux sur la Terre des Mpongwé, il faudrait leur demander leur accord pour certaines choses, tandis qu'il faudrait aussi leur laisser certaines prérogatives. Comme si le droit d'antériorité se devait d'être respecté. C'est ainsi que lorsque les Mpongwé demandèrent la fin des exécutions sur le Bord de mer (car les esprits des condamnés restaient sur leur Terre), ce souhait leur fut accordé.

Néanmoins, il est possible d'objecter le fait que d'autres institutions naquirent à Libreville (où elles siègent encore) et que pour autant, leurs présidences ne sont pas attribuées aux Myènè. Alors une autre raison peut être mise en avant : le fait que les Myènè aient largement soutenu le premier Président Léon Mba. Plus que soutenu, celui qui fut le premier Président de l'assemblée fut aussi celui qui créa avec Mba le BDG, parti central de la scène politique dans les années 1950-60.

Ainsi, la Présidence de cette assemblée est réservée à un groupe particulier représentant une parcelle du territoire gabonais, celle de la « ville-fondation ». De sorte que si l'assemblée doit être la représentation de toutes les circonscriptions, de toutes les parties du territoire, si restreintes soient-elles, la présidence revient à une personne représentant cet espace particulier, notable de Libreville et représentant de cette ville, à la limite entre l'intérieur du territoire, la forêt, et l'ouverture vers l'extérieur, l'océan[451].

[450] Soit la résidence actuelle du chef de l'Etat, information tirée de V. de P. Nyonda, 1994, p. 83.
[451] Le nom même d'Estuaire, relativement évocateur, désigne selon *Le Petit Robert* (2006 : 955) la « *partie terminale d'un fleuve sensible à la marée et aux courants marins, souvent en forme d'embouchure évasée* », soit le dernier rempart avant l'extérieur ou dit autrement, le nexus, le point particulier situé entre l'intérieur et l'extérieur d'un espace.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Or, en 1996 intervint un grand changement. Cette année-là, le pays était à la veille de la mise en place d'une seconde Chambre du Parlement. Depuis 1994 était, en effet, prévue la création du Sénat, et ce fut durant l'année 1997 que celui-ci ouvrit ses portes, et tint sa première session parlementaire.

La présidence de cette nouvelle Chambre était d'ores et déjà attribuée à Georges Rawiri. Ce dernier se trouvait aussi être un Myènè (Galoa, de Lambaréné dans le Moyen-Ogooué) par conséquent, et toujours dans une optique d'équilibre des postes politiques, les deux Présidents des deux Chambres du Parlement ne pouvaient être deux Myènè. Un Nzébi (du sous-groupe Mpouvi) de la province de l'Ogooué-Lolo fut alors choisi par le président de la République dans un premier temps, puis par les députés pour présider l'Assemblée nationale, Guy Nzouba-Ndama, originaire de la province de l'Ogooué-Lolo[452]. Cet ancien opposant[453], réélu pour sa troisième législature (avec plus de 85% des voix) représente en outre la province où les députés ont le plus de chance d'être réélus. C'est ainsi que plus de dix années plus tard, Nzouba-Ndama G. est toujours Président tandis que Georges Rawiri, Président du Sénat, décédé en avril 2006 fut remplacé par un autre sénateur Myènè[454].

---

[452] Qualifiée de « province sœur » du Haut-Ogooué pour des raisons historiques souvent (re)mises en avant, et d'autant plus lors de grands événements (notamment en raison du transfuge J.-S. Migolet qui passa en 1957 de l'UDSG au BDG, faisant pencher la victoire du côté du BDG). Ainsi, par exemple : durant de la campagne présidentielle de 2005, Omar Bongo Ondimba s'arrêta dans l'Ogooué-Lolo, et alors que Martin Fidèle Magnaga, coordinateur communal de campagne venait de rappeler que le PDG avait été créé en 1968 à Koulamoutou, chef-lieu de la région de la Lolo-Bouènguidi, au bord de la rivière Bouènguidi, celui-ci enchaîna : « *Votre visite ici ressemble à celle d'un père sur le lieu de naissance de son enfant. Le père c'est vous et l'enfant c'est le PDG. En effet, c'est ici à Koulamoutou qu'est né le PDG dont vous êtes le président fondateur*. » Puis : « *Nous avons conscience que la création de ce parti ici à Koulamoutou est votre volonté personnelle et celle de l'un de vos anciens illustres collaborateurs, Jean-Stanislas Migolet qui nous a légué l'héritage d'une fidélité sans partage que nous devons entretenir tous les jours*. » A la tribune vint ensuite le tour de parole de Jean Massima, alors coordinateur provincial de campagne, qui déclara : « *Nous devons tous nous mobiliser afin de voter massivement pour la victoire éclatante de Bongo Ondimba qui doit être élu avec un score digne de notre fidélité sans partage et digne de nos traditions*. » Enfin, intervint Guy Nzouba-Ndama, originaire de la région et membre de l'Etat major général de campagne : « *Myboto [l'un des adversaires de Bongo Ondimba pour le poste présidentiel, lui aussi Nzébi] n'est pas originaire de notre province. Nous ne le soutenons pas, même si nous savons qu'il y a des gens qui sont avec nous le jour, mais qui pactisent la nuit avec nos adversaires* ». Propos tirés de l'article « Koulamoutou promet « une fidélité sans partage » à Omar Bongo Ondimba », 20 nov. 2005, disponible sur le site Internet http://www.flashgabon.com.

[453] Durant notre entretien dans son bureau de l'Assemblée nationale en septembre 2005, celui-ci m'expliqua que dans les années 1970, alors étudiant en France et membre de l'AGEG, il fut jeté en prison durant l'un de ses séjours au Gabon pour les vacances, accusé d'atteinte à la sûreté de l'Etat. C'est O. Bongo Ondimba lui-même qui vint le voir à sa sortie de prison pour lui demander ce qu'il comptait dorénavant faire. Ne pouvant plus retourner en France pour continuer ses études, il n'avait aucun projet. Le Président lui offrit alors un poste, G. Nzouba-Ndama accepta la proposition. Progressivement, il gravit les échelons, jusqu'à aujourd'hui, où en tant que membre du PDG, il préside l'Assemblée nationale. De même, G. Nzouba Ndama m'indiqua que c'était le Président Bongo Ondimba lui-même qui lui avait demandé de se présenter aux élections législatives. Nous retrouvons donc ici, la figure exemplaire du parrain (mais aussi les contradictions qui peuvent se faire jour dans une relation parrain/filleul).

[454] Celui-ci, nommé René Radembino-Coniquet, possède le même profil que son prédécesseur puisqu'il est Myènè, né la même année que Rawiri G. (1932) et ayant une longue carrière gouvernementale derrière lui.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

De sorte que l'on pourrait montrer qu'il s'est produit une « inversion » dans la mesure où la présidence du Sénat est devenue le lieu de représentation des Myènè, c'est-à-dire des gens de la côte, tandis qu'à l'Assemblée nationale ce sont aujourd'hui les gens de l'intérieur qui président, représentant ainsi la logique initiale de sa composition.
Tout se passant comme si le rôle de Président de l'assemblée était un rôle figuratif, représentant, voire symbolisant une situation ou un état de fait. Par conséquent, depuis 1996, les provinces de l'intérieur sont intégralement mises en avant, d'une part, à travers la logique intrinsèque de l'institution, et d'autre part, à travers la figure de son Président.

Par ailleurs, nous pouvons remarquer qu'à l'époque, Léon Mba choisit de présenter au poste de Président de l'assemblée, un homme issu d'un groupe ethnique lié au sien par un pacte au sein de leur parti ; Omar Bongo Ondimba décida dans une situation identique de tenir la même stratégie avec les Nzébi, groupe ayant toujours soutenu son régime[455].

[455] En conséquence, aujourd'hui, au sein des deux Chambres du Parlement, une présidence échoue à un groupe tendu vers *l'Extérieur*, celle du Sénat, et une autre, l'Assemblée nationale, vers *l'Intérieur*.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Conclusion

Au sein de l'Assemblée nationale, c'est donc bien la question de la Terre qui est en jeu. A travers la parcellisation du territoire, chaque fief peut avoir sa représentation au sein de la structure étatique. Chaque portion de terre peut être représentée par un député, celui qui aura été le meilleur compétiteur au sein de sa circonscription. Ainsi, d'un point de vue symbolique, les députés incarnent ce principe représentatif, et sont les représentants de la Terre.

Grâce à l'analyse de l'ensemble de nos données, nous avons pu mettre en avant la prépondérance des régions du Sud et de l'intérieur au sein de cette assemblée. Cette primauté s'exprime en terme de représentation des députés. Le pouvoir représentatif est donc confié en priorité aux gens du Sud, qui se trouvent être au croisement, au point de tension, entre les gens de la Terre et les gens du Pouvoir.

Dans le but d'établir la dynamique au fondement de cette institution, nous avons d'abord déployé le contexte historique de la création du territoire Gabon, à travers les premières rencontres avec les colons, l'établissement du poste français, puis l'étude de la fondation du village de liberté baptisé Libreville et fondé sur l'extérieur. Ensuite, nous avons présenté les Mpongwé et les Fang de l'Estuaire, en tant que ces deux groupes représentaient les gens de la Terre et les gens du Pouvoir, ou dit autrement, l'intérieur et l'extérieur. A ce sujet nous avons pu montrer que les Fang pouvaient être scindés en deux catégories. Avec, d'un côté, les urbains vivant dans l'Estuaire, généralement bwitistes, qui penchaient à l'époque pour le candidat du BDG Léon Mba, et de l'autre, les Fang plus traditionnels du Woleu-Ntem, chrétiens, qui soutenaient quant à eux J.-H. Aubame de l'UDSG. De sorte qu'il ne s'agissait non pas d'un positionnement selon l'appartenance ethnique, mais bien selon leur rapport à leur Terre, celle à laquelle ils appartenaient, et leur rapport au territoire, sur lequel ils vivaient.

Dans un deuxième temps, nous avons présenté les transformations de l'institution au cours de la séquence historique étudiée (de 1957 à aujourd'hui), et exposé la totalité des législatures accompagnées de leurs principales caractéristiques. Nous avons alors pu mettre en exergue le fait que le nombre de députés total n'a cessé d'augmenter au fil des législatures, et que la répartition provinciale moyenne n'a que peu évolué. En effet, mis à part les cas particuliers du Haut-Ogooué et de l'Estuaire qui virent leur proportion s'équilibrer par rapport aux deux régions de tête en 1973, avec une légère avance de cette dernière, l'ordre de

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

représentation ne varia pas. La Ngounié et le Woleu-Ntem réussirent à garder une certaine prédominance par rapport aux autres régions. Parallèlement, l'Ogooué-Maritime, la Nyanga, le Moyen-Ogooué et l'Ogooué-Ivindo, ne parvinrent jamais à s'imposer sur le devant de la scène. Reste l'Ogooué-Lolo qui, notamment en raison de sa proportion de député réélus, possède une position intermédiaire. Puis, nous sommes revenus sur le cas des quatre provinces principales et avons montré comment, à partir des logiques de la création de la nouvelle assemblée de 1957, ces régions avaient réussi à perpétuer leur avantage.
La seule région de l'intérieur n'ayant pu bénéficier de cette dynamique, l'Ogooué-Ivindo le fut pour des raisons externes, soit l'arrivée d'un mouvement anti-sorcellerie, simultanément aux premières trajectoires d'implications à la politique nationale. Celui-ci, à travers Emane Boncoeur, laissa la région dans un état d'impuissance, et marginalisée de la scène nationale.
Enfin, dans la mesure où l'assemblée a pour référent archaïque la région, et que les Mpongwé représentent la figure idéale de l'autochtonie, c'est d'abord à eux que fut confiée la présidence. Ainsi, nous avons montré pour terminer que la dynamique de cette institution se reflètait jusque dans le poste, figuratif, de Président.

Grâce à l'ensemble de ce déroulement, et l'appui sur un point théorique de M. Izard (tout en le dépassant dans la mesure où nous nous trouvons dans un contexte post-colonial), nous avons pu former une conception du pouvoir représentatif.
Symboliquement, les gens de la Terre, sont ici ceux qui représentent l'intérieur, soit les Mpongwé. Ce sont eux qui, sur le territoire de Libreville, contrôlent les puissances sacrées. Progressivement, ils signèrent différents traités avec les colons et devinrent leurs auxiliaires. Alors, si les gens de la Terre sont les librevillois, les autres sont les gens du Pouvoir. Dans cette catégorie se situent en premier lieu les Fang de l'Estuaire, les Batéké, et les Blancs, soit ceux qui représentent l'Extérieur et s'occupent du pouvoir politique. Néanmoins, il y a aussi les gens du Sud (dévalorisés et perçus comme des descendants d'esclaves). Ces derniers représentent également l'autochtonie et sont largement majoritaires face aux Mpongwé. Par conséquent les gens du Sud, en tant que représentants des gens de la Terre et des gens du Pouvoir obtinrent le pouvoir représentatif.

Les logiques de ce système s'établirent durant les élections de 1957 et ne varièrent plus. En effet, en 1973, après une légère modification tendant à replacer dans les quatre régions les mieux représentées le Haut-Ogooué ainsi que l'Estuaire, une décision politique

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

entérina la situation de départ. Depuis cette date, le nombre de sièges, soit le découpage électoral par région, est défini par décrets. Et nous nous apercevons que la distribution est restée identique depuis 1985. Par conséquent, la loi électorale pérénise la structure initiale. Le rapport à la Terre au sein de l'assemblée est donc institué. Enfin, dans la mesure où toutes les composantes du territoire sont représentées, et que le système de représentation est entériné par décret, celui-ci permet l'assurance d'une continuité.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Chapitre II

L'ancestralité au pouvoir : l'institution du Sénat

Introduction

L'objet de cette partie est d'analyser, à travers le schème de la séniorité, une institution politique particulière : le Sénat.
La notion de séniorité, légitimant, selon nous, l'existence de cette institution, relève d'un rapport de proximité avec la mort et par conséquent, aussi, avec le monde des ancêtres et du sacré. Ainsi, les sénateurs, en tant que représentants de la séniorité, se positionnent dans l'ordre des générations juste avant les ancêtres. Ce statut n'est par ailleurs pas sans ambiguïté, puisque les anciens sont aussi ceux que les gabonais considèrent et condamnent comme étant des sorciers.

Afin d'expliciter notre proposition, nous nous emploierons dans un premier temps à définir les termes utilisés et à présenter les caractéristiques spécifiques de l'institution. Ensuite, nous comparerons les caractéristiques des deux législatures successives qu'a connu le Sénat en fonction du nombre de sénateurs, de leur province d'élection, et de leur parti politique. Puis, nous confronterons plusieurs catégories de sénateurs : les sortants de la première législature, les entrants de la seconde, les réélus, et enfin ceux qui décédèrent au cours de leur mandat. L'intérêt sera pour nous de définir un profil spécifique de chacune de ces catégories. Pour ce faire, nous insisterons sur « l'âge biologique » et « l'âge politique » des sénateurs. Nous entendons par ces deux conceptions, d'une part, d'une manière très concrète, la durée de vie des acteurs politiques considérés, le temps écoulé depuis leur naissance ; et d'autre part, l'étendue de la période au cours de laquelle ils ont occupé un poste politique d'envergure nationale, ou dit autrement, leur longévité politique, leur persistance à

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

demeurer à une fonction politique officielle et reconnue. Enfin, nous étudierons les cas des deux Présidents successifs du Sénat. Afin de montrer que ceux-ci incarnent de manière exemplaire la notion de séniorité, nous exposerons leurs parcours, et les représentations produites autour de leurs personnages.

Notre but sera donc de saisir les mécanismes par lesquels le Sénat se trouve être légitimé sur la scène politique nationale. Ainsi, nous pourrons expliquer en quelle qualité et pour quelles raisons, les « anciens » font partie intégrante du monde politique gabonais.

Il ne sera donc pas ici question de réifier un habitus ou un mode de faire traditionnel. Nous n'essayerons pas de faire tenir ensemble une institution et une légitimation reconstruite à posteriori mais bien, à travers l'analyse de nos données, de faire apparaître le fait que le mode de fonctionnement, les soubassements de cette institution, relèvent de la séniorité, et du rapport à l'ancestralité. Cependant, nous n'exclurons pas le fait que dans certaines circonstances, il peut exister une instrumentalisation de la prédominance des seniors afin qu'il leur soit plus facile d'entrer à une fonction ou de pérenniser leur situation.
C'est ainsi que cette focale nous permettra de discerner les fondements de la longévité politique au sein d'un système global.

L'idée de cette nouvelle Chambre fut élaborée à la suite d'une crise majeure ayant jalonné le processus d'instauration du multipartisme. Ce fut en effet, durant la négociation des « Accords de Paris », suivant les élections présidentielles contestées de 1993, que fut décidée la création du Sénat, le 18 mars 1994.
Son lieu de naissance se déploie donc à la suite du rétablissement du multipartisme et des troubles que celui-ci provoqua au sein de la scène politique mais également de la scène publique nationale gabonaise. Rappelons-nous qu'à cette période, le potentiel filleul meurt[456]. Par conséquent, suite à la disparition de celui qui aurait pu renouveler l'espace politique, le parrain se maintient à la tête de l'Etat. S'il y a pérennisation de sa fonction, nous observons tout de même un large mécontentement de la population. Il fallut donc au parrain et à ses « barons » consolider le nouveau système qu'ils tentaient de faire fonctionner. L'idée fut ainsi de faire appel aux aînés de la scène politique. De sorte que se créa une nouvelle institution qui installa les aînés.

[456] Nous parlons ici de Joseph Rendjambé. Voir la partie sur le gouvernement.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

A travers ce qu'ils représentent, et en premier lieu la séniorité, les sénateurs, permirent à la structure étatique de se maintenir. En dépassant la crise, le système politique put perdurer.

Le lieu de création du Sénat, postérieur aux événements de 1990-91, à la réélection controversée du président de la République (soit le maintien du parrain) se situe au sein de négociations tendant à trouver un accord pour surmonter la crise entre les opposants du PDG, la population gabonaise et les dirigeants politiques. Ainsi, au moment où le pouvoir chancelle, les représentants de l'ancestralité interviennent pour maintenir un état de fait. La question sera donc de comprendre les raisons pour lesquelles, le rapport aux ancêtres, à la mort et en dernière analyse au sacré, fut nécessaire pour voir se perdurer l'ordre du parrain.
La mise en place du Sénat se décida sur un compromis afin de régler une crise politique. Cependant, trois années furent nécessaires avant l'inauguration effective de cette nouvelle institution.

De cette façon, l'Assemblée nationale et le Sénat sont deux institutions relatives au pouvoir représentatif, si la première incarne le rapport à la Terre, nous verrons que le Sénat représente la séniorité. De sorte que ces deux institutions représentent les fondements du pouvoir selon M. Izard. Soit l'autochtonie et l'ancestralité.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

I – Présentation de l'institution

Lorsque nous utilisons le terme « séniorité », nous incluons sous ce vocable le sens que les gabonais donne à celui de « vieux », c'est-à-dire un protagoniste d'un âge avancé à qui l'on doit le respect, et pour qui l'on a (ou l'on doit avoir) de la considération[457]. Valorisé socialement, le vieux se situe habituellement en haut de la hiérarchie interpersonnelle et dans une position d'autorité, particulièrement face à un « cadet ». D'autre part, en plus du sens commun, nous constatons le prestige qui découle de la séniorité, comme si la sénescence se révélait une sorte de privilège.

Afin de développer notre propos, nous nous appuierons sur plusieurs cas qui nous permettrons d'établir une distinction entre les notions d'aînesse et de séniorité. Rappelons à ce sujet que nous avons employé les termes « aînés » et « cadets » sociaux à propos des rapports entre ministres et impétrants (liés à ces derniers), au sein de notre partie sur le gouvernement. Cependant, dans notre analyse portant sur le Sénat, ces termes seront utilisés dans le sens littéral, c'est-à-dire à l'intérieur du contexte lignager. En définitive, au cours de cette partie nous expliquerons en quoi le vocable « séniorité » nous paraît être le plus adapté.

1) Les notions de séniorité et d'aînesse à travers différents cas

Afin de développer notre propos nous allons nous servir de situations concrètes et nous appuyer sur plusieurs auteurs[458] néanmoins, et préalablement, comparons les définitions formelles de l'aînesse et de la séniorité.

Selon le dictionnaire *Le Robert*, le terme « séniorité » est un anglicisme apparu dans les années 1970, indiquant la « prééminence » et les « *garanties déterminées par l'ancienneté*

[457] Nous verrons plus bas avec P. Spencer (1985) que le concept de respect, associé à celui de dignité et de vénération pour l'âge avancé, est très répandu dans toute l'Afrique, par ailleurs cet auteur montrera comment ces trois concepts sont institutionnalisés dans une série hiérarchisée d'échelons et de classes d'âges.

[458] Nous avons principalement exploité les ouvrages suivants : Abélès M., Collard C., *Age, pouvoir et société en Afrique noire* (1985) ; Augé Axel-Eric, *Le recrutement des élites politiques en Afrique subsaharienne. Une sociologie du pouvoir au Gabon* (2005) et particulièrement le chapitre V (p. 141-166) ; Balandier G., *Sociologie actuelle de l'Afrique noire* (1963) notamment le Chapitre I « La « société Fang » » (p. 75-161) et le Chapitre III « Le sens des changements socio-culturels en pays Fang » (p. 255-281) de la seconde partie intitulée « Changements sociaux chez les Fang du Gabon » ; du même auteur, *Anthropo-logiques* (1985) dont le Chapitre II : « Pères et fils, aînés et cadets » (p. 85-137) ; Héritier F., *L'exercice de la parenté* (1981) ; l'introduction de Paulme D., *Classes et associations d'âge en Afrique de l'ouest* (1971), p. 9-23. Et enfin, Sperber D., « La notion d'aînesse et ses paradoxes chez les Dorzé d'Ethiopie méridionale », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. LVI, 1974, p. 63-78.

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

au sein d'un groupe social »[459] ; tandis que le terme d'aîné peut prendre différents sens à commencer par celui de premier-né, ou simplement caractériser une personne plus âgée qu'une autre, voire désigner un ancêtre. Quant à l'aînesse, celle-ci ouvre un droit, le droit de primogéniture qui avantage considérablement l'aîné dans une succession[460]. A partir des définitions anglaises, nous constatons que « seniority » signifie la priorité d'âge, l'ancienneté ou encore la séniorité (« in rank »)[461] ; tandis que le terme « elder » désigne l'aîné de deux personnes (de sorte qu' « eldership » désigne l'aînesse)[462].

Par conséquent, selon ces définitions, l'aînesse n'est pas donnée a-priori, il faut un contexte social pour utiliser ce vocable, celui-ci permettra ensuite de définir une catégorie. Face à cette notion, la séniorité apparaît comme absolue (et non plus relative), représentant la catégorie la plus ancienne, celle des individus les plus âgés. Enfin, l'aînesse peut être considérée au sein d'une génération, alors que la séniorité est figurée par la génération la plus ancienne, préexistante à l'ensemble des autres.

Par ailleurs, en choisissant d'adopter le concept de séniorité pour analyser l'institution qu'est le Sénat, nous mettons l'accent sur le fait que cette notion autorise, voire tend à proposer, une hiérarchisation. C'est en effet à partir d'une première interprétation du donné biologique que s'est fondée l'une des hiérarchies originelles : celle basée sur l'âge ; ainsi, comme l'expose Françoise Héritier dans son ouvrage *L'exercice de la parenté*, « *le donné biologique de base est toujours travaillé simultanément selon deux axes, celui vertical des générations et de leur succession et celui horizontal de l'ordre de succession des naissances, dont la définition est dialectique* »[463]. Par conséquent, à partir de ces propos, nous pouvons établir d'une part, la distinction entre séniorité et aînesse puis d'autre part, que l'axe vertical éclaire la notion de séniorité tandis que l'axe horizontal reflète celle de l'aînesse.

A présent, afin d'établir une vision globale de la notion de séniorité, nous nous inspirerons du travail de Georges Balandier, exposé dans son ouvrage *Anthropo-logiques*, et pour lequel, toute formation sociale implique un ordre qui se constitue et se définit d'abord en fonction de la séniorité. Puis, toujours grâce à cet auteur, nous présenterons le cas des Fang, développé dans *Sociologie actuelle de l'Afrique noire*.

---

[459] *Le Petit Robert de la langue française*, Paris : Dictionnaires le Robert, 2006, p. 2404.
[460] Idem, p. 57.
[461] *The Collins Robert French Dictionnary*, New-York: Harper-Collins Publishers, 2000, p. 1809.
[462] Idem, p. 1254-1255.
[463] Héritier F., 1981, p. 11.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Ainsi, pour G. Balandier, le critère d'âge peut « *modeler les agencements sociaux fondamentaux, les institutions et les classifications sociales* »[464]. En cela, nous pouvons remarquer que dans les systèmes générationnels, l'élément conflictuel est toujours présent puisque les cadets tentent immanquablement de mettre hors-jeu les aînés, dans l'objectif de prendre leur place.

Chez les Fang, la prééminence liée à l'âge apparaissait, dans les années 1930, comme un principe largement répandu. La séniorité conditionnait la prééminence « *et donnait à tout homme mur (nyamòrò) une importance sociale d'abord fondée sur l'âge (…)* »[465]. Comme s'il existait une sorte de promotion par l'âge. Subséquemment, le jeune homme subissait la supériorité des aînés. Dans la mesure où ceux-ci contrôlaient le circuit des femmes et des dots, les aînés ne lui permettaient de « s'accomplir » que grâce au mariage et à la possession d'une descendance. Par ailleurs, c'était également à travers ces aînés que le jeune homme construisait son identité. En effet, peu de temps après sa naissance le jeune Fang recevait un double nom prédominant joignant le nom d'un ancêtre de lignée paternelle, à celui du premier terme du nom du père. Plus tard, en accédant à l'assemblée des hommes, il recevait de nouveaux interdits témoignant de son statut social et lui rappelant « *l'obligation de se soumettre à ceux qui l'ont fait homme, pleinement Fang* »[466]. Une fois cette dernière étape franchit, le jeune Fang expérimentait la dépendance biologique, sociale et spirituelle vis-à-vis des ancêtres (*mvam*) [467] et des anciens (*nyamòrò*) à qui il devait son existence, sa sécurité et son être social.

Pour une définition simple nous pourrons alors dire avec G. Balandier que la séniorité est l'antériorité d'âge socialement définie[468]. La courbe de vie des hommes[469] atteint l'apogée de l'influence sociale au moment où celui-ci devient un *nyamòrò*, soit un ancien, puis augmente indéfiniment après la mort. Celle-ci donne à l'individu la qualité d'ancêtre qui lui permet une intervention sans limite dans le monde des vivants.

---

[464] Balandier G., 1985, p. 98.
[465] Balandier G., 1963, p. 259. Voir à ce sujet : Junod H. A., *Mœurs et coutumes des Bantous*, 1936, tome I.
[466] Idem, p. 154.
[467] Si I. Kopitoff met en question l'universalité de la définition d'un « aîné » en montrant dans *Ancestors as elders in Africa* (1971) que chez les Suku (République démocratique du Congo) un même terme désigne les aînés et les ancêtres (*in* Abélès M. et Collard C., 1985, p. 12), nous constatons à la suite de G. Balandier (1963, p. 115) que chez les Fang le mot *mvam* s'emploie dans un sens très général, c'est-à-dire à propos du grand-père mais aussi de l'aïeul, du grand-oncle ou encore de tous les ancêtres de la lignée directe et des lignées collatérales. De sorte que les *mvam* (vivants ou morts) constituent l'ascendance (*ngibâg*) en général.
[468] Balandier G., 1985, p. 97.
[469] Puisque dans ces études il n'est jamais question des femmes.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Enfin, nous constatons avec G. Balandier que chez les Fang, l'aîné (*ntòl* ou *nyamòrò*), s'impose au cadet (*ndzimö*), tout comme la génération des fils (*mwanö*) est subordonnée à celle des pères (*ésa*). Le fils aîné « *est non seulement l'héritier quasi-exclusif des biens (...) mais encore des privilèges religieux – il est le seul gardien légitime des crânes d'ancêtres – et des privilèges politiques s'il se révèle suffisamment capable* »[470]. L'aîné s'impose donc au reste de ses frères, dans la mesure où il le mérite.

Ainsi, la classification en terme d'aînesse a toujours le sens d'une hiérarchisation, parfois même dans des catégories très hétéroclites. Dans le cas des Ochollo d'Ethiopie méridionale décrit par M. Abélès, « *les multiples déterminations du réel sont passées au crible de la relation asymétrique* »[471] de sorte que selon l'auteur, l'aînesse constitue bien « *un opérateur hiérarchique dans le sens où L. Dumont définit la hiérarchie comme « principe de gradation des éléments d'un ensemble par référence à l'ensemble » (...)* » Au point que le vocable « *baira* » (aîné) « *finit par n'être plus que le pur signifiant du principe hiérarchique* »[472].
Chez les Ochollo, l'aîné invoque les ancêtres lignagers et accomplit certains sacrifices offerts aux esprits. L'aîné de clan possède une position prééminente dans l'ordre généalogique, l'une de ses principales prérogatives est la prospérité du clan (pour cela il sacrifie régulièrement) en outre, hormis un prestige considérable, il détient la lance du clan[473].

Dans le même ordre d'idées et dans la même aire géographique, nous pouvons faire figurer un autre cas, celui des Dorzé, étudié par Dan Sperber[474].
Dans cette société d'Ethiopie méridionale[475] réside une particularité puisqu'il y existe deux types de statuts politico-rituels auxquels sont adjoints une double idéologie : les uns sont hérités automatiquement et privilégient l'aînesse généalogique absolue, la hiérarchie et les sanctions mystiques ; les autres sont acquis lors de rites de transition et favorise l'aînesse relative, l'égalité et les sanctions politiques. Ainsi, à l'intérieur d'un territoire donné et selon

[470] Balandier G., 1963, p. 117.
[471] Abélès M., 1985, p. 116.
[472] Idem.
[473] Au sein de cette société d'Ethiopie, il existe une dualité entre l'aînesse « intégrée » comme dans un système segmentaire et l'aînesse « per se », pour soi. L'aînesse intégrée se caractérise en fonction des circonstances, et l'aînesse pour soi se rapprocherait de notre conception de la séniorité.
[474] Sperber D., 1974, p. 63-78.
[475] Mais que selon l'auteur, nous pourrions élargir aux quarante sociétés des monts Gamu.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

la période, la société Dorzé prend l'aspect soit d'un petit royaume, soit d'une petite république.

Pour ce qui nous intéresse, nous pouvons constater que les Dorzé « *font un usage extensif de la distinction aîné/cadet (baira/gedhos) non seulement dans le domaine de la parenté, mais aussi pour exprimer toutes les relations pratiquement ou conceptuellement asymétriques entre : les individus, les clans, les districts, les groupes ethniques, et mêmes les espèces animales, les plantes, les phénomènes naturels* »[476]. Le qualificatif de *baira* s'applique donc à tous les champs de la société[477]. Par conséquent, les Dorzé tendent « *à attribuer un ordre hiérarchique à tout un ensemble de choses liées et à exprimer cette hiérarchie en termes d' « aînesse »* »[478]. Ainsi, ce concept est utilisé pour désigner une relation asymétrique entre différents termes dont l'un est privilégié et ce, quel que soit le domaine de la société[479].

En outre, lorsque *baira* est employé comme un titre, il est attribué à un mâle généalogiquement aîné d'un lignage ou d'un clan, et est hérité selon la stricte aînesse généalogique ; c'est donc une notion absolue qui peut s'apparenter à celle de « doyen ». De ce fait, ici et comme chez les Rukuba, l'opposition *baira/gedhos* est une opposition entre un individu et plusieurs autres[480].

Nous retenons donc le fait qu'il existe au sein de cette société, une dualité idéologique entre un agencement hiérarchique basé sur la notion d'aînesse généalogique absolue, et un agencement égalitaire de la classification et de l'organisation sociale basé quant à lui sur la paternité et l'aînesse relative. En conséquence, nous percevons une dualité d'institutions avec d'un côté le pouvoir royal (avec un *ka'o*, ou roi) fondé sur l'aînesse absolue et la continuité, et de l'autre, le pouvoir des assemblées (avec un *halak'a*, dignitaire nommé par une assemblée) reposant sur l'aînesse relative des générations et la transition.

Enfin, G. Balandier note que D. Sperber constate la tendance « *à attribuer un ordre hiérarchique à n'importe quel ensemble de choses reliées et à exprimer cette hiérarchie en*

---

[476] Sperber D., 1974, p. 64.

[477] Par exemple le lion est le *baira* des animaux parce qu'il les mange tous et mange aussi les hommes ; l'orge est le *baira* des céréales parce qu'elle est utilisée dans certains rites traditionnels, ou encore le genévrier est le *baira* des arbres car les parasites du bois ne l'attaquent pas, etc.

[478] Sperber D., 1974, p. 67-68.

[479] Voir à ce sujet G. Balandier, 1985, p. 97. Par ailleurs, Sperber D. note p. 65 qu'ici la notion d'aînesse généalogique serait traduite en anglais par « seniority » et non pas « eldership ».

[480] En effet J.-C. Muller a présenté le cas particulier des Rukuba du Nigéria (« Initiations, chefs et aînés/cadets chez les Rukuba du Nigéria central », *in* Abélès M., Collard C., 1985, p. 131-148). Au sein de cette société il existe une homologie entre d'un côté les relations père/fils et de l'autre les relations entre tout les hommes du village (aînés comme cadets) et le chef. Selon Muller, les Rukuba « fabriqueraient » (grâce aux initiations) très tôt (vers l'âge de douze ans) des adultes juridiques par conséquent, il n'existerait pas de classes antagonistes aînés/cadets. Par contre, tous dépendraient du chef. Ce dernier (un roi sacré) ferait donc face à la population dans son ensemble et pourrait être récusé à tout moment.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

termes de séniorité »[481]. Ainsi, dans ce cadre, la séniorité sert à désigner et à définir idéologiquement la supériorité absolue.

Par ailleurs, nous pouvons également nous appuyer sur l'étude de Nicole Sindzingre portant sur les communautés villageoises fodonon (Côte d'Ivoire) dans la mesure où celle-ci utilise la notion de séniorité sociale comme principe général de hiérarchisation de ces communautés[482]. Ainsi, « *comme dans nombre de sociétés africaines, le principe de séniorité sociale est au fondement du système de hiérarchisation de la société fodonon. (...) la vieillesse est entourée d'un grand respect dans la société senufo, et c'est à celui qui est considéré comme le plus vieux du groupement que sont affectées les prérogatives propres à celui-ci, politiques, économiques ou religieuses : l'autorité – mais pas dans tous les cas –, la possession de certaines puissances et le privilège de certaines pratiques, notamment sacrificielles, la compétence sur des domaines spécifiques des activités villageoises.* »[483]. Nous retrouvons ici les notions présentées par M. Abélès et C. Collard, et pour qui le principe de séniorité joue « *pleinement à l'interférence du politique et de l'initiatique* »[484].
Le statut d'aîné est un élément central dans les clivages traversant la société ; le système normatif pose la prééminence de ceux-ci dans des domaines spécifiques. Cependant, la relation entre les anciens et les cadets n'est pas réductible à un rapport de coercition ni à un leadership dans la mesure où le rang d'âge confère plutôt une « position de compétence »[485], et ce, particulièrement à certains moments précis de la vie villageoise (rituels, gestions des biens collectifs, etc.)[486].

Nous pourrions résumer ceci par cette phrase de G. Balandier: « *Le système tend à stratifier l'effectif selon le critère d'âge, devenu plus précisément critère de séniorité* ». De sorte que la stratification s'élabore sous une forme tripartite : « *égaux (ou membres d'une même classe), supérieurs ou « aînés » (membres de la classe supérieure, antérieurement constituée) et inférieurs ou « cadets » (membres de la classe inférieure, de formation plus*

[481] Balandier G. , 1985, p. 97.
[482] Sindzingre N., « Aspects de l'aînesse sociale dans les communautés villageoises fodonon (Senufo de Côte d'Ivoire) », Abélès M., Collard C., 1985, p. 149-170.
[483] Sindzingre N., 1985, p. 151.
[484] Abélès M., Collard C., 1985, p. 13.
[485] Sindzingre N., 1985, p. 161.
[486] Remarquons en outre que lorsqu'un acteur politique arrive au cœur d'une province, celui-ci loge chez le chef de village, généralement un ancien, et s'entretient avec lui sur des sujets concernant la population (voire pour présenter de nouvelles personnes qui pourront plus tard être nommées et faire partie de l'élite). Ces mêmes anciens se retrouvent au Sénat avec les mêmes prérogatives, de règlement des conflits, d'écoute et de parole.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

récente). ». Ainsi, pour l'auteur, cet ordre fait surgir hors du champ de la parenté, de la filiation et de l'alliance, « *des rapports d'inégalité et d'autorité, des hiérarchies de savoir et de compétence* »[487].

Le système distingue donc les individus selon le critère de séniorité. Cette stratification se présente sous un ordre en trois parties (les aînés, les égaux et les cadets). Par conséquent, cette formation à partir du critère de séniorité fait jaillir de nouveaux rapports d'inégalité et d'autorité, soit une nouvelle hiérarchie basée sur des savoirs et des compétences. En outre, selon N. Sindzingre, ce serait au niveau des relations d'apprentissage que se formeraient principalement les relations de subordination aux seniors : « *Initiation (savoirs secrets) et séniorité (relation de subordination) sont donc rassemblées dans cette relation « vieux/enfants-initiés » : la différenciation entre individus est pensée ici par le biais de deux critères indissociables, le rang d'âge et le fait de disposer de savoirs* »[488]. La séniorité repose donc sur l'acquisition d'un savoir, celui-ci devient une « arme » sociale, un instrument qui sert l'autorité du détenteur et que l'on ne peut obtenir qu'au fil des initiations[489].

Enfin, chez les Fodonon, le chef de village est aussi le chef de terre, il accède à son statut selon le rang de naissance, « *maillon le plus proche, dans la chaîne filiative, des ancêtres fondateurs, et leur représentant, il est le doyen, en âge réel, du segment actuel* »[490]. Les ancêtres lignagers sont les véritables aînés et forment un objet de culte ; c'est le frère cadet ou le neveu utérin classificatoire le plus âgé du chef précédent qui devient, de droit, à sa mort, le chef (*konyofolo*). Au niveau du village Fodonon, l'aîné est donc en relation d'autorité face au cadet, « *la prééminence est un droit ouvert par la préexistence* »[491], mais tout ceci l'est en vertu de déterminations pragmatiques dépendant des rythmes de segmentation, de sorte qu'en fonction des oublis généalogiques ou de la distance intervillageoise le choix du personnage, même s'il est toujours le plus vieux, varie. Ainsi, c'est « *une séniorité réelle qui régit l'accès au statut de chef, mais intrinsèquement sociale – relative au groupe dont on est le « senior »*»[492]. Ce sont donc aussi les contextes situationnels qui déterminent certains choix pragmatiques.

---

[487] Balandier G., 1985, p. 95.
[488] Sindzingre N., 1985, p. 162.
[489] Nous pourrons noter que l'autorité du vieux est aussi fonction de son rang de naissance au sein de certains lignages. C'est donc aussi à l'intérieur du lignage que se présente le « *noyau de l'assignation de la séniorité* » (Idem, p. 163).
[490] Ibid., p. 153. De même, la séniorité à l'intérieur du segment issu du noyau fondateur du quartier confère la chefferie de quartier.
[491] Ibid., p. 156-157.
[492] Ibid., p. 159.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

A travers ce que nous venons de présenter, nous pouvons donc dire avec Sindzingre N. que l'antériorité fonde un certain type de pouvoir, ou dit autrement et d'un point de vue plus général, que : « *l'antériorité territoriale, lignagère et individuelle sert de principe à un agencement de groupements et de statuts* », sur un mode « *pyramidal, segmentaire et hiérarchisé* »[493]. Il est alors possible et pertinent d'articuler les critères lignagers (aînesse) et territoriaux (autochtonie)[494] avec ceux de la séniorité dans la mesure où, selon l'auteur, ceux-ci établissent leur définition et leur rationalité les uns en fonction des autres.

Toujours dans l'idée de replacer la séniorité dans un système hiérarchique, présentons l'étude d'un autre anthropologue, Paul Spencer, qui a comparé l'organisation basée sur l'âge chez les pasteurs d'Afrique de l'est, et plus particulièrement celle des Massai, à celle des *varna* et des castes aux Indes[495]. Celui-ci réussit à montrer que toutes deux sont aussi importantes pour la compréhension de la société dans la mesure où elles forment un système de groupes stratifiés. Toutefois, si dans l'organisation basée sur l'âge la mobilité est parfaite, il en est tout à fait différemment des castes.

Ainsi, dans la société Maasai, les aînés, en tant que propriétaires de bétail et organisateurs du système d'âge imposaient leur contrôle, « *c'étaient (et ce sont) les aînés maasai et non les moran [les jeunes guerriers] qui formaient l'élite dirigeante détentrice de l'autorité juridique, de la richesse économique et du contrôle sur le mode de production dominant (...)* » [496] ; en outre, « *(...) ces cérémonies relatives à l'âge tendent à mettre l'accent sur la suprématie indiscutable des hommes âgés (...).* »[497]. De sorte qu'en haut de la hiérarchie massai dominent les aînés[498].

Par ailleurs, si le fondement d'une même classe d'âge réside dans le principe d'égalité, entre classes d'âges (tout comme entre castes) la classe aînée revendique l'autorité. En effet, à l'intérieur d'une même classe d'âge, ou d'une même promotion, la solidarité entre les

[493] Ibid., p. 166.
[494] Les Fodonon revendiquent l'autochtonie et sont « maîtres de la terre » ; ils possèdent certains pouvoirs mystiques comme celui de la fécondité.
[495] Spencer P., « Homo ascendens et homo hierarchicus », Abélès M., Collard C., 1985, p. 171-195.
[496] Spencer P., 1985, p. 178.
[497] Idem.
[498] Il existe au sein de ces sociétés où l'aînesse est privilégiée (en terme de responsabilités politiques) une force opposée, celle de la jeunesse, comme chez les Fang. Nous retrouvons donc ici cette opposition entre g*ravitas* et *céléritas* lorsque l'auteur parle de « *l'inévitable puissance physique des jeunes gens* » qui doit être domptée à mesure qu'ils s'élèvent vers l'aînesse (1985, p. 178), du « *charisme de la vieillesse* », ou encore lorsque l'auteur écrit qu'au respect des aînés s'oppose la virilité des guerriers comme « *deux idiomes antagonistes* ».

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

membres est une règle très suivie, même en milieu urbain (où, quant à elle, l'entraide familiale a tendance à s'altérer)[499]. Les jeunes qui se sont fait initier ensemble se considèrent comme « identiques », comme des jumeaux, chacun peut alors tout exiger et tout attendre de l'autre ; le soutien mutuel est la norme. De plus, comme le note G. Balandier, ces types de relations à l'intérieur d'une classe d'âge, et entre elles, sont « obligatoires et durables »[500] ; l'on ne peut sortir inopinément des associations d'âge et des obligations de solidarités qu'elles imposent.

Selon P. Spencer, le renom des aînés est constitué du talent rituel et de la sagesse. Parallèlement, les croyances rituelles associent le pouvoir de l'aînesse à une malédiction puissante. De sorte que le principe du respect est comparable au principe de la pureté pour les castes. Par ailleurs, l'auteur nous explique que c'est au moment où les aînés perdent définitivement la lutte pour le pouvoir, soit au début de la vieillesse, qu'ils acquièrent un statut supérieur (identique à celui des Brahmanes). Tandis que les *moran* qui détiennent comme unique instrument politique la force brute du guerrier sont dédaignés par les aînés car ils sont regardés comme des enfants.
Ainsi, chez les Maasai, le statut d'un homme se détermine en fonction de la génération combinée avec l'âge, tandis que l'égalité générationnelle tend à être modifiée par l'inégalité d'âge.

A travers ce que nous venons d'exposer, nous retiendrons l'idée que la catégorie d'aînesse est relative. En effet, lorsque par exemple, à l'intérieur d'une famille, les benjamins respectent et craignent leurs aînés, ceux-ci peuvent être leurs grands frères directs, à peine plus âgés. Les premiers doivent alors écoute et obéissance aux seconds. Toutefois, ces mêmes grands frères devront adopter une attitude similaire lorsque se présenteront leurs oncles ou grands-parents. Or, il n'en est rien pour la séniorité, nous appréhenderons celle-ci comme une catégorie irréfragable et non-conditionnelle[501].
De plus, l'aînesse peut avoir un rapport avec le poids économique d'un individu, ou son positionnement dans un ou plusieurs réseaux. En effet, le terme d'aînesse peut également être utilisé dans le langage courant gabonais pour parler de ces hommes (ou plus rarement de

[499] Paulme D., 1971, p. 10.
[500] Balandier G., 1985, p. 95.
[501] Ou encore absolue, dans le sens où nous la considérerons comme « non-relative ».

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

femmes) ayant accumulé un capital culturel et financier important, qui leur aurait permis d'accéder à une bonne situation professionnelle, et de bénéficier d'une certaine reconnaissance sociale. Ainsi, l'aîné peut-être celui qui a réussi dans le domaine économique, ou qui a des responsabilités officielles et prestigieuses et ce, quel que soit son âge. Son prestige et son « titre » d'aîné résultent alors de l'autorité qu'il a pu acquérir, et de l'influence qu'il détient au sein de sa communauté. De sorte que pour cette nouvelle raison, et pour éviter les confusions, nous n'utiliserons pas ce terme et lui préférerons celui de séniorité.

Par conséquent, lorsque nous parlons de séniorité, nous désignons cette catégorie de personnes qui n'ont au-dessus d'eux, dans l'enchaînement des générations, plus aucuns parents ; étant les plus âgés de leurs lignées, ils sont désignés comme les « anciens » ou les « vieux ». Les tenants de la séniorité représentent donc la dernière génération vivante, celle précédant la catégorie des ancêtres[502]. Selon A.-E. Augé, dans la conscience collective gabonaise la séniorité est « *synonyme d'expérience, de sagesse, de connaissance et de modération* »[503].

Dès lors, la notion de séniorité nous permet de regrouper ces personnalités qui (parfois en dehors de tout capital financier) se trouvent dans une position d'autorité, au sommet de la hiérarchie interpersonnelle, que ce soit dans le domaine familial, religieux ou politique. Au sein d'un rapport hiérarchique, sont alors mêlés des sentiments de crainte, de respect et de reconnaissance sociale. A l'intérieur du Sénat, les exemples types de cette séniorité sont incarnés par des personnages tels que Marcel Sandoungoult ou Emile Kassa-Mapsi. Deux septuagénaires présents sur la scène politique depuis plus de quatre décennies, ayant cumulé de nombreuses fonctions dans différentes institutions nationales, maîtrisant certaines connaissances dans le domaine cultuel et connaissant parfaitement le fonctionnement du système politique.

[502] Une fois passé cet âge mûr et entré dans la vieillesse, l'homme vit, dans certaines sociétés et notamment chez les Fang, une période de « déconsidération sociale » avant de devenir un ancêtre, et à ce moment d'atteindre le degré optimal de respect.
[503] Augé A.-E., 2005, p. 149.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

2) Théorisation

Si nous reprenons les différents cas exposés[504] et les points importants que nous avons développés jusqu'à présent, nous pourrons dire dans un premier temps que malgré l'existence d'une certaine opposition, un équilibre se crée entre le pouvoir des « aînés » (soit celui de la prééminence religieuse et politique) et le pouvoir des jeunes hommes (détenteur de la prééminence guerrière)[505]. Ensuite, plusieurs points de théorie peuvent être élaborés.

Dans les années 1960, certains anthropologues interprétèrent les relations entre aînés et cadets à travers la perspective du matérialisme historique, nous pensons bien sûr à C. Meillassoux, E. Terray et P-P. Rey qui travaillèrent sur l'Afrique de l'Ouest et Centrale. Dans cette approche concernant l'étude des rapports entre générations, ces auteurs tentèrent de montrer comment l'institutionnalisation des rapports d'aînesse exprimait une domination et portait en germe des conflits. Pour Claude Meillassoux, l'aîné était « *celui qui exerce une autorité sur le groupe, concrétisé par son rôle dans la redistribution des produits* », et les cadets représentaient « *tous ceux qui travaillent pour l'aîné et lui remettent le produit de leur activité* »[506]. Cependant, l'autorité de l'aîné sur les jeunes gens célibataires se relâchait à mesure que le cadet devenait plus âgé. En effet, ces derniers acquéraient avec une femme la possibilité de devenir père et de voir leur dépendance s'atténuer. Par conséquent, la prédominance des aînés était précaire et ne constituait pas un rapport de domination réel, puisque tout cadet était susceptible de devenir un aîné.
Selon M. Abélès et C. Collard cette vision serait « optimiste ». En effet, la hiérarchie se trouverait être uniquement traitée par ces anthropologues marxistes dans son aspect dynamique (dont nous retrouverons des traces dans les travaux de G. Balandier). Le concept d'aînesse est simplement figuré ici comme un rapport de pouvoir et un antagonisme, sans que jamais ses fondements ne soient réellement expliqués. De plus, il n'est jamais fait mention de l'aînesse absolue. En conséquence, sans ôter la valeur heuristique de ces travaux, cette théorie nous paraît quelque peu obsolète. Nous nous sommes donc penchés sur une approche plus transversale.

[504] Nous pouvons aussi ajouter que chez les Mossi (originaires du Burkina-Faso), les chefs sont soumis à la contrainte de la séniorité absolue, par conséquent, le lignage « aîné » a le pas sur tous les autres, (Balandier G., 1985, p. 105-106).
[505] Toutefois, il faut considérer que cet équilibre fut largement mis en péril au moment de l'intervention coloniale.
[506] Abélès M., Collard C., 1985, p. 10.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Ainsi, nous avons vu, et ce, particulièrement avec N. Sindzingre (sur les Fodonon), que la communauté villageoise était structurée autour de trois lignes de force : la territorialité, la filiation et la division en classes d'âge[507]. Par ailleurs, l'auteur indique que deux principes de hiérarchisation spécifient le statut de chef, chacun référant à une temporalité propre : « *la séniorité d'un groupe en matière d'implantation territoriale, la séniorité d'un individu au sein de celui-ci.* » ; ces principes « *sont en quelque sorte une « démultiplication » de l'ordre instauré par l'acte de fondation des ancêtres, dont la personne rassemble à l'origine, puis légitime les deux catégories de séniorité, « territoriale » et « individuelle ». L'une ressortit à un dispositif territorial, l'autre à un dispositif lignager, aux cycles de développement différents (groupe-territoire, individu-lignage)* »[508]. L'auteur lie donc incontestablement deux aspects de la réalité sociale : la séniorité individuelle et territoriale, soit ce qui fonde, selon nous, l'existence et le pouvoir de l'institution que nous étudions ici.

A la suite de ces idées nous nous rapprochons un peu plus de la théorie de Michel Izard selon laquelle le pouvoir, la terre et les ancêtres font système[509].
Selon cet auteur, le système des représentations du pouvoir assigne à la terre et aux ancêtres, soit aux « *deux instances légitimantes qui lui sont nécessairement liées* », un « *statut autonome* » et un « *rôle spécifique* »[510]. Comme N. Sindzingre, M. Izard évoque le fait que l'autochtonie et l'ancestralité sont au fondement du pouvoir : « *l'autochtonie comme immanence contingente dans un univers de la différence, l'ancestralité comme transcendance nécessaire dans un univers de la similitude. L'ancestralité de la terre, c'est la terre elle-même, l'autochtonie du pouvoir, c'est les ancêtres* »[511]. De sorte que le sénateur, en tant que représentant de la séniorité et d'un espace territorial, incarne ce type de pouvoir. Enfin, si le système des représentations du pouvoir est légitimé par la terre et les ancêtres, l'Assemblée nationale et le Sénat tiennent donc une part prépondérante dans sa possibilité d'être et sa pérennité.

---

[507] D. Paulme constate que les emprunts au langage de la parenté sont courants pour décrire les rapports entre classes d'âge, deux promotions voisines se diront pères et fils ou aînés et cadets, indiquant par là les rapport d'autorité qui s'exercent entre eux (1971 : 11-12).
[508] Sindzingre N., 1985, p. 154.
[509] Voir à ce sujet : Izard M., *L'odyssée du pouvoir. Un royaume africain : Etat, Société, destin individuel*, Paris : Ed. de l'Ehess, 1992, notamment le Chapitre X, p. 129-136. Et du même auteur : *Gens du Pouvoir Gens de la Terre : les institutions politiques de l'ancien royaume du Yatenga (Bassin de la Volta Blanche)*, Cambridge-Paris : Cambridge University Press-Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1985.
[510] Izard M., 1992, p. 131.
[511] Idem, p.135. Nous pourrions ajouter ici cette phrase : « *L'autochtonie pose l'équivalence entre la relation des vivants aux morts et celle des hommes à la nature domestiquée, ou, si l'on préfère, entre la reproduction biologique de la société, productrice d'ancestralité, et sa reproduction par le travail dans la sphère techno-économique.* » (p. 133).

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Nous pouvons ainsi conclure que la principale clé de la légitimité politique au Sénat est liée à la séniorité. Nous verrons par la suite que cette séniorité se décline aussi sous les traits d'un pouvoir de la parole et des connaissances occultes puisque les vieillards sont communément désignés par les plus jeunes et par la population en générale comme des sorciers.

Ces seniors sont donc aussi ceux que l'on accuse de sorcellerie[512]. Non seulement en raison de leur « statut biologique » mais aussi à cause de leur situation dans le champ politique qui voudrait que pour durer à une telle position il faut se nourrir de « pièces détachées ». Si la littérature anthropologique abonde d'exemples à ce sujet (A. Adler, L. De Heusch, etc.), il nous suffit de lire le quotidien national gabonais *L'Union* pour en avoir un aperçu. Ainsi, par exemple, au jour du 17 février 2006 dans la rubrique faits divers, nous pouvons lire cet article : « *Sortie du coma, une adolescente révèle l'identité de son bourreau, puis se rendort à jamais* ». Les faits se déroulent à Mokabo (près de la ville de Mouila) où six vieillards furent appréhendés par la gendarmerie pour « pratique de sorcellerie ». Un vieillard fut désigné par F. M. comme étant « à l'origine de sa mort » et à son tour l'octogénaire révéla l'implication de ses complices. Cette jeune fille, brusquement revenue à la vie après treize heures d'état comateux put nommer son bourreau : « *un octogénaire possédant un arc-en-ciel mystique* ». Celui-ci agissait avec une équipe d'autres vieillards. Elle aurait vu durant « son voyage », un vieillard qui la retenait enchaînée par des liens mystiques sous l'eau, à côté d'un arbre. L'octogénaire passa aux aveux, et indiqua le nom de ses cinq complices (de respectivement 76, 68, 68, 67 et 65 ans). Ces individus avaient déjà fait l'objet d'accusations similaires quelques mois auparavant. « Le vieux M. et ses lieutenants » pratiquaient la sorcellerie de nuit, « *moment propice à la matérialisation de leurs sombres desseins* ». Le chef de bande, 80 ans, reconnut que l'adolescente avait dit vrai au sujet de son enchaînement par arc-en-ciel interposé, et que ce pouvoir était un pouvoir hérité de son aîné.
S'il ne s'agit pas ici d'hommes politiques mis en accusation, nous pouvons alors citer l'une des plus grandes rumeurs qui circula à Libreville au sujet de pièces détachées d'un enfant qu'aurait « commandées » l'ex-Président du Sénat, que nous détaillerons plus bas.

[512] Il est utile ici de noter qu'aujourd'hui, en milieu urbain, face à l'absence répétée de la figure du père, les enfants-sorciers sont tentés de dénoncer des figures maternelles plutôt que des hommes et des vieillards pour des actes de sorcellerie, voir à ce sujet : J. Tonda, 2005, p. 212 et suivantes.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

3) L'organisation du Sénat

Si l'on a pu décrire les logiques internes à cette institution, attachons-nous maintenant à présenter les caractères concrets de la plus récente institution étatique[513].
Dévoilons auparavant brièvement les caractéristiques de cette Chambre du Parlement, les fonctions attribuées aux sénateurs ainsi que leurs particularités.

a) Description du Sénat

Voici comment, au cours de son discours d'investiture, le premier Président du Sénat, Georges Rawiri, ouvrit les travaux: « *Le 10 mars 1997 restera, dans l'histoire des institutions gabonaises, une date mémorable qui marque la naissance de la Haute Chambre du Parlement, et avec cette nouvelle Assemblée parlementaire de Sages, l'entrée de tout le Peuple gabonais dans l'ère de la démocratie de proximité (…)* »[514].
Elus au suffrage universel indirect pour six ans[515], les sénateurs ont pour mission de représenter l'ensemble des collectivités locales (communes et départements) du Gabon, d'examiner les projets de loi afférents à celles-ci[516] et de les voter, de consentir l'impôt, ainsi que de contrôler l'action du gouvernement.

Le collège électoral pour l'élection des sénateurs et de leurs suppléants est composé des députés du département, de la commune ou de l'arrondissement urbain, des conseillers municipaux et des conseillers départementaux de chaque circonscription[517]. Leur nombre était jusqu'à présent fixé à quatre-vingt-onze (91). Ce chiffre correspond au nombre de collectivités locales devant être représentées par un sénateur de la Chambre Haute. Toutefois, suite à la création de deux nouveaux départements dans la province de l'Estuaire (Cap Esterias et Ndzomoé), l'Assemblée nationale adopta une proposition de loi en novembre 2007

[513] Au même moment fut créé le Conseil Economique et Social.
[514] Discours paru sur le site officiel du Sénat gabonais.
[515] Au terme du mandat, les sénateurs sont rééligibles. Le scrutin est majoritaire, uninominal et à deux tours. En outre, le mandat de sénateur est incompatible avec les fonctions de membre du Gouvernement, l'exercice du mandat de député ainsi qu'avec les fonctions de membre de la Cour constitutionnelle, du Conseil National de la Communication, et de la fonction de Président et de Vice-président du Conseil Economique et Social, de même qu'avec la situation de salarié dans le privé ou de Président du conseil d'administration d'une entreprise publique ou parapublique.
[516] Selon l'article 54 de la Constitution et la loi n°001/94 du 18 mars 1994.
[517] Les derniers sénateurs furent élus par les 1930 conseillers issus des élections locales, et selon H.-A. Awanhet-Ntawanga (*Le métier de Parlementaire au Gabon : Analyse des systèmes pratiques et symboliques qui structurent le champ politique*, Mémoire de Master 2, Départements des Sciences politiques, Etudes Africaines, ss la dir. de R. Bazenguissa-Ganga, Univ. Paris 1, 2005-2006, p. 32-33) les scrutins sont généralement plus calmes et nécessitent moins de logistique que les élections directes.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

visant à augmenter le nombre de sénateurs. Par conséquent, la prochaine législature (2009) comptera cent deux sénateurs.
La répartition des sièges par provinces, départements, communes et arrondissements urbains est fixée par la loi selon des critères démographiques et territoriaux[518]. Une fois élu, le sénateur bénéficie de l'immunité[519]. Par ailleurs, l'âge minimum requis d'éligibilité est de quarante ans révolus pour les citoyens jouissant de leurs droits civiques. En cas d'égalité pour l'élection du Président, le plus âgé sera choisi.

Le pouvoir législatif est donc représenté par un Parlement composé de deux Chambres : l'Assemblée nationale et le Sénat. Tandis que les députés sont élus au suffrage direct pour cinq ans, les sénateurs le sont au suffrage indirect pour six ans ; ceci permet une double représentation : celle du citoyen et celle des collectivités locales, qui prend en compte les particularités de toutes les circonscriptions.

L'intérêt de la création de cette seconde Chambre réside, selon le point de vue gouvernemental, dans le fait d'assurer une meilleure représentation du « peuple souverain » de plus, ces deux Chambres garantissent, par le contrôle mutuel qu'elles exercent, le respect de l'Etat de droit et de la démocratie. D'autre part, cette seconde Chambre améliorerait la qualité du travail législatif compte tenu du fait que les sénateurs disposent de plus de temps pour élaborer une véritable réflexion sur une loi. Enfin, ceux-ci ont souvent une expérience « de terrain », c'est-à-dire des responsabilités sur le plan local.
Une troisième raison est fréquemment apportée quant à l'intérêt de la création de cette institution : le fait que cette seconde assemblée constituerait un élément d'équilibre entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif grâce à l'arbitrage qu'elle peut exercer entre le gouvernement et l'Assemblée nationale[520]. En effet, le Sénat est une assemblée permanente dans la mesure où les sénateurs ne peuvent être renvoyés devant leurs électeurs avant le terme

[518] Article 2, alinéa 3 de la loi n° 008/96 relative à l'élection des sénateurs.
[519] Article 38 de la Constitution et articles 71 et 72 du règlement du Sénat. L'immunité est de deux sortes : l'irresponsabilité (qui signifie qu'aucun sénateur ne peut être recherché, arrêté, détenu ou jugé à l'occasion des opinions ou votes émis par lui dans l'exercice de ses fonctions) et l'inviolabilité (qui concerne les actes accomplis par le sénateur en dehors de l'exercice de ses fonctions). Ainsi, selon l'alinéa 2 de l'article 71 du règlement du Sénat : « *Aucun sénateur ne peut, pendant la durée des sessions, être poursuivi ou arrêté en matière criminelle, correctionnelle ou de simple police sans l'autorisation du Bureau du Sénat, sauf cas de flagrant délit, de poursuites autorisées ou de condamnation définitive* ». Au terme de cet article, il est indiqué que la poursuite ou la détention d'un sénateur est suspendue jusqu'à la fin de son mandat.
[520] Son action vise donc à équilibrer la parole de chacun des pouvoirs. Dans la mesure où le mot de la fin revient traditionnellement au cours des palabres au plus âgé, il est intéressant de se rendre compte que cette fonction échoie au Sénat.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

de leur mandat, mais surtout, et à la différence de l'Assemblée nationale, elle ne peut en aucun cas être dissoute. En contrepartie, le Sénat ne peut renverser le gouvernement.
Cette assurance de permanence nous permet d'affirmer que le Sénat est une institution véritablement stable. Ainsi, les sénateurs ont une place définie, permanente et assurée pour six années. A l'inverse d'un ministre ayant des bilans à défendre et susceptible d'être renvoyé du gouvernement (et tandis que les députés ont à rendre compte à la population), la fonction de sénateur peut être pratiquée de manière pondérée et flegmatique, relativement à l'écart des préoccupations de la population. Permanence et stabilité, ces termes renvoient aussi à l'assurance d'une certaine constance.
Ainsi, ceux qui sont aussi nommés les « Vénérables » ont le pouvoir de parole, de statuer sur les conflits et de décider de l'instauration des lois. De plus, leur statut leur assure l'inamovibilité.

Enfin, cette nouvelle Chambre est composée d'un Président[521] élu par ses pairs, d'un Bureau que ce dernier dirige[522], puis de groupes parlementaires. Chaque groupe (comportant un minimum de cinq membres) coïncide en général avec un parti politique tandis que certains non-inscrits peuvent s'y apparenter. Ce sont les cellules de base de l'assemblée, celles-ci sont à leur tour composées d'un Président, d'un Vice-président, d'un trésorier et d'un secrétaire.
Les quatre groupes parlementaires du Sénat actuel sont : le groupe parlementaire du PDG (parti démocratique gabonais), celui du RNB/RPG (Rassemblement national des Bûcherons / Rassemblement pour le Gabon), celui de l'ADS (Alliance des démocrates sociaux, regroupant le MCD, l'ADERE et les Indépendants) et enfin, celui du PGP/RDP (Parti gabonais du progrès, et Rassemblement pour la démocratie et le progrès)[523].

---

521 Notons que dans les vœux de feu le Président G. Rawiri, proclamés à chacun de ses discours officiels, le Sénat désirait la mise en place et le bon fonctionnement de la décentralisation. Depuis la création du Sénat, cette idée exerce une certaine pression sur le Gouvernement pour que soit léguée aux provinces leur autonomie, et les moyens financiers de l'assurer. Ce qui induirait que ces sénateurs se retrouveraient seuls chefs de leur région. Toutefois, ces vœux pourraient rester encore longtemps lettre morte dans la mesure où cette volonté d'autonomie est contradictoire avec le désir d'Unité (corrélé à celui de Paix) tant requis par le pouvoir (central) depuis L. Mba puis réitéré et développé par Omar Bongo Ondimba.

522 Composé de quinze sénateurs qui prennent les décisions les plus importantes concernant le fonctionnement de l'institution.

523 A l'intérieur de cette assemblée existent aussi des commissions. Elles sont de trois sortes : les commissions permanentes (d'au moins douze membres) qui examinent des questions relevant de leur domaine de compétences et au nombre de six : Affaires étrangères, Coopération internationale et Défense nationale ; Affaires administratives et lois ; Finances, budget et comptes économiques de la nation ; Affaires culturelles, sociales et de la Communication ; Affaires économiques, de la production et des échanges ; enfin celle du Plan, du développement, de l'aménagement du territoire et de l'action locale ; les commissions d'enquête et de contrôle (formations temporaires qui permettent de recueillir des informations dans un domaine précis) ; et pour terminer les commissions ad hoc (créées pour résoudre des problèmes individuels et ponctuels).

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Notons pour terminer que le Sénat gabonais se présente lui-même par cette phrase de Boissy d'Anglas : « *Le conseil des cinq cents sera l'imagination de la République, et le Conseil des Anciens, la raison* » [524], allusion faite respectivement à l'Assemblée nationale et au Sénat. A cette occasion rappelons que Sénat en latin se dit senatus et signifie « conseil des Anciens »[525]. Cette institution se veut donc être la « raison » de la sphère politique, celle qui saura en appeler à la sagesse pour arbitrer les désaccords. Pour ce faire, il apparaît que les « anciens » seraient les mieux placés[526]. N'appelle-t-on pas aussi les sénateurs les Sages ?

b) Constat : comparaison avec les autres acteurs politiques

Afin de démontrer le bien-fondé de nos propos, soit que la dynamique inhérente à cette institution est bien la représentation de la séniorité, nous allons exposer différentes données, puis un simple tableau illustrant les différences existantes selon des catégories d'âge entre trois fonctions étatiques : celle de ministre, celle de député et celle de sénateur. Une fois ces faits établis, nous pourrons les analyser.

Ainsi, par comparaison, qu'en est-il au gouvernement et à l'Assemblée nationale[527] ? D'une manière générale, sur la décennie 1990-99, l'âge moyen des députés et des membres du gouvernement atteignait 52,3 ans, soit un peu moins que la moyenne des sénateurs[528]. Concernant les ministres, sur cette décennie, leur âge moyen était de 57 ans, chiffre encore une fois, au cœur de la cinquantaine. Quant à la moyenne d'âge des députés, celle-ci se situe dans la tranche d'âge comprise entre 50 et 55 ans.
Avec ces moyennes très proches les unes des autres, il appert que l'âge des députés s'accorde avec celui des sénateurs, tandis que les ministres seraient un peu plus âgés, de l'ordre de l'âge des sénateurs réélus. Force serait alors de constater que rien ne permettrait de différencier ces

[524] Cette phrase est extraite de la rubrique « Présentation » du Sénat gabonais sur le site Internet officiel du Sénat : senatgabon.org. Boissy d'Anglas aurait prononcé cette phrase au XVIIIème siècle à l'occasion de la Consitution de l'an III.
[525] *Le Petit Robert de la langue française*, Paris : Dictionnaires le Robert, 2006, p. 2403. Tandis que sénateur se dit *senator* et signifie seigneur (Idem, p. 2404).
[526]Avant la naissance de cette institution, les anciens faisaient déjà partie du monde politique, et étaient par exemple bien représentés au Bureau politique du PDG durant le parti unique.
[527] Les chiffres concernant ces deux institutions proviennent de l'ouvrage d'Augé Axel Eric, *Le recrutement des élites politiques en Afrique subsaharienne. Une sociologie du pouvoir au Gabon*, Paris : L'Harmattan, 2005, p.144.
[528] Pour la onzième législature (2007-2012), l'âge moyen des députés est de 52 ans. Information extraite du journal *L'Union*, 24/01/2007, dossier « Spécial XIème législature », article intitulé « Profil du nouveau député : jeune intellectuel politicien ».

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

différents acteurs politiques. Cependant, nous ne sommes restés jusqu'à présent qu'au niveau de moyennes. Pour plus de justesse, nous avons décomposé la vie d'un acteur politique en trois périodes : la première débute à la naissance pour s'arrêter à la veille des cinquante ans (soit les individus considérés comme jeunes dans ce contexte), la seconde commence à cinquante ans et se termine à cinquante-neuf (en général, les plus nombreux), enfin, la troisième s'ouvre à soixante ans et n'a pas de fin établie.

Alors, si nous débutons par le gouvernement, nous constatons (toujours durant la décennie 1990-99) que 37,5%, des ministres avaient moins de cinquante ans ; que 56,8% de ces derniers avaient entre 51 et 60 ans, et par conséquent que seuls 5,7% d'entre eux avaient plus de soixante ans. Dit autrement, plus d'un tiers des ministres avaient moins de cinquante ans, plus de la moitié avaient entre 50 et 60 ans, enfin une très faible minorité dépassait soixante ans.

Au même moment, à l'Assemblée nationale[529], les députés de moins de cinquante ans représentaient 33,3% du nombre total d'Honorables, ceux entre 50 et 59 ans étaient les plus nombreux atteignant un taux de 62,5%, enfin les plus de 60 ans ne pesaient pas plus de 4,1%. De la même manière, ici, les moins de cinquante ans représentaient exactement un tiers des députés, les cinquantenaires près des deux tiers, les quelques députés restants se situant au-delà de 60 ans.

Nous pouvons alors constater que là où à l'Assemblée nationale et au gouvernement le personnel politique de soixante ans et plus représente respectivement 4,1% et 5,7%, il est de l'ordre de 28,3% au Sénat. Plus précisément, en 1997, ils étaient 24,3% des sénateurs à avoir plus de soixante ans et 32,2% en 2003[530].
Pour une meilleure appréciation, voici ces données mises sous forme de graphique :

[529] Augé A.-E., 2005, p. 278. Pour plus de détails, voici le tableau présenté : « Structure par âge des députés de l'Assemblée nationale, 9ème législature. (1993-1998) (N=120) » :

Classes d'âge	***Effectifs ni***	***Pourcentages (%)***
[moins de 45 ans[	4	3,3
[de 45 ans à 50 ans[	36	30
[de 50 ans à 55 ans[	57	47,5
[de 55 ans à 60 ans[	18	15
[de 60 ans à 65 ans[	5	4,1
Total	120	100

Note personnelle : les dates de cette neuvième législature sont en réalité : 1996-2002.
[530] Pour la catégorie des réélus la proportion des plus de soixante ans s'élève à 43,3%.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Comparaison des catégories d'âge entre les Députés, les Ministres et les Sénateurs[531]

Fonction / ***Catégorie d'âge***	***Député***	***Ministre***	***Sénateur***
[Moins de 50 ans[	33,3	37,5	34,1
[50-59 ans]	62,5	56,8	37,6
[60 ans et plus[	4,1	5,7	28,3
Total	*100*	*100*	*100*

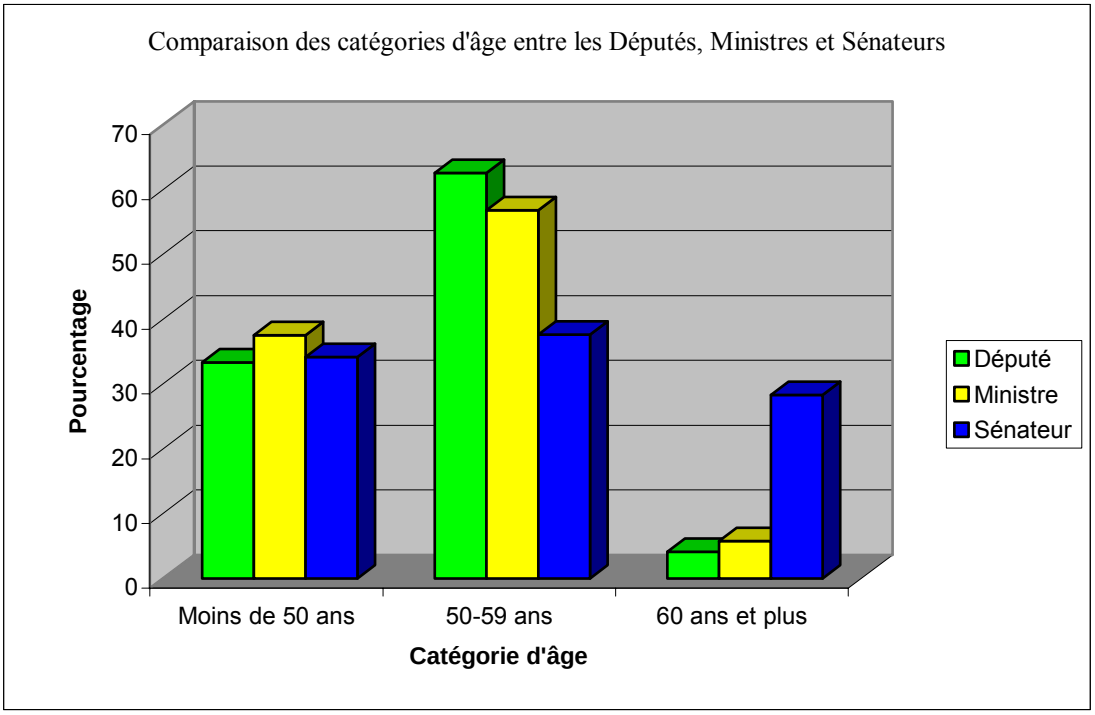

Nous pouvons ainsi clairement constater trois points : tout d'abord, l'équilibre de la catégorie des « moins de 50 ans » dans les trois institutions politiques nationales, puis le fait que les trois catégories (moins de 50 ans, 50-59 ans et 60 ans et plus) soient beaucoup plus équilibrées au Sénat, mais aussi et surtout la proportion écrasante des « 60 ans et plus » au Sénat face aux deux autres institutions.

Par conséquent, les sénateurs sont bien ceux qui regroupent en leur sein les acteurs les plus anciens. La place des « vieux » est incontestable puisque sa proportion s'élève à plus d'un quart de l'ensemble des sénateurs (et à plus de 22 points face aux deux autres institutions).

[531] Les pourcentages concernant les ministres et les députés ont été calculés à partir des chiffres issus de l'ouvrage de A.-E. Augé, 2005, p. 148 et p. 278 (Annexe XXIII), tandis que ceux concernant les sénateurs le furent à partir des âges de chacun parus dans le journal *L'Union* du 27/03/1997, p. 6-10, ainsi que des vignettes de présentation des sénateurs sur le site Internet officiel du Sénat gabonais. Enfin, pour les quelques-unes manquantes nous les avons trouvées dans l'ouvrage de I. Verdier (1996).

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Siège donc au Sénat une grande part des anciens de la scène politique. La dynamique de la séniorité est incontestablement établie. Cette institution datant d'une décennie est celle des « anciens », à l'image de feu son premier Président Georges Rawiri et de son successeur René Radembino-Coniquet[532].

A travers ces descriptions et premiers constats, nous avons pu mettre en exergue la dynamique principale de cette institution, soit son rapport à la séniorité. Terme que nous avons choisi d'utiliser dans la mesure où il est univoque et non-relatif. En effet, au Sénat, la catégorie des plus de soixante ans dépasse largement les proportions existant dans les autres institutions, et représente en moyenne près de trois sénateurs sur dix. Par ailleurs, cette logique liée à l'âge sera à analyser en relation avec un certain rapport au territoire, car en dehors de leurs particularités intrinsèques, les sénateurs représentent (à l'image des députés) une circonscription, ou une partie du territoire nationale.

Néanmoins, avant d'établir certaines analyses, concentrons-nous sur les deux législatures qui se sont succédées depuis 1997. Particulièrement concernant les régions et les partis politiques représentés au Sénat.

[532] Eux-mêmes plus vieux que le président de la République (né en 1935), que le Président de l'Assemblée nationale, que le Premier Ministre ou encore que le Vice-président de la République.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

II - Comparaison des deux législatures du Sénat : 1997-2003 et 2003-2009

Au cours de cette seconde partie, nous présenterons le cadre dans lequel évoluent les sénateurs et comparerons les deux législatures successives.

Nous débuterons par l'analyse de la répartition provinciale des sénateurs. Rappelons à ce sujet que la distribution des sièges par province, département, commune et arrondissement urbain est fixée par une loi organique selon des critères démographiques et territoriaux[533]. Ensuite, nous étudierons la représentation des partis au sein du Sénat en général, puis selon les provinces. Pour ce faire, nous construirons un tableau présentant les provinces d'élections des sénateurs afin de distinguer si une province est plus représentée qu'une autre, et dans ce cas examiner la(es)quelle(s) et dans quelle(s) proportion(s). Tandis qu'un second tableau dévoilera la répartition des sénateurs selon leur parti. Enfin, un troisième et dernier tableau croisera ces données.

1) Comparaison de la répartition des sénateurs au sein des provinces

Confrontons les deux législatures successives du Sénat à travers la représentation des provinces.

L'institution ayant gardé le même nombre de sénateurs (91) sur les deux périodes, il nous sera facile de comparer les données. Ce chiffre correspond au nombre de collectivités locales devant être représentées par un sénateur de la Chambre Haute.

Une fois les provinces mises en exergue, nous pourrons mettre en parallèle les résultats obtenus avec ceux auxquels nous sommes parvenus au sein de l'Assemblée nationale. Ceci nous permettra de comparer le rapport à la Terre de ces deux institutions.

[533] Article 2, alinéa 3 de la loi n° 008/96 relative à l'élection des sénateurs. Nous pouvons rajouter ici l'article 37 de la Constitution, loi n° 001/94 du 18 mars 1994 : « *Une loi organique fixe, pour chacune des Chambres, le nombre de parlementaires, leur indemnité, les modalités et les conditions de leur élection ainsi que le régime des inéligibilités et des incompatibilités (…)* ». Pour rappel, une loi organique est une loi votée par le Parlement pour réviser ou compléter les dispositions de la Constitution.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Comparaison de la répartition des sénateurs par province

Province d'élection	***1997-2003***	***2003-2009***	***En pourcentage (%)***
Haut-Ogooué	18	18	20
Estuaire	17	17	18,5
Ngounié	14	14	15,5
Nyanga	9	9	10
Ogooué-Maritime	8	8	9
Woleu-Ntem	8	8	9
Ogooué-Ivindo	7	7	7,5
Ogooué-Lolo	6	6	6,5
Moyen-Ogooué	4	4	4,5
Total	*91*	*91*	*100*[534]

D'un point de vue général, nous pouvons très rapidement constater d'une part, que sur les deux périodes toutes les provinces ont gardé exactement les mêmes proportions de représentation, et d'autre part, que trois provinces, le Haut-Ogooué, l'Estuaire et la Ngounié sont largement mieux représentées que les autres (à hauteur en moyenne du double des autres provinces). Ces dernières regroupent en effet à elles seules plus de la moitié (54%) du contingent de sénateurs. Ainsi, les six autres provinces (Nyanga, Ogooué-Maritime, Woleu-Ntem, Ogooué-Ivindo, Ogooué-Lolo et Moyen-Ogooué) se partagent l'autre moitié du groupe des sénateurs dans des proportions relativement équilibrées à l'exception du Moyen-Ogooué, province d'origine de feu le Président Rawiri G. (1997- avril 2006) qui ferme la marche.

Plus précisément, deux provinces, l'Estuaire et le Haut-Ogooué, profitent d'une assez large avance, puisqu'elles représentent à elles deux près de 40% des sénateurs. La Ngounié se détachant des deux premières provinces malgré un nombre de représentants relativement élevé (14). Tandis que la Nyanga se retrouve en position intermédiaire avec neuf sénateurs, équivalant à la moitié du chiffre de la province la plus représentée et au double de celle la moins représentée. Suivent quatre provinces : l'Ogooué-Maritime, le Woleu-Ntem, l'Ogooué-Ivindo et l'Ogooué-Lolo regroupant entre huit et six sénateurs, soit un tiers du chiffre global, c'est-à-dire moins que les deux provinces les plus représentées. Enfin, en dernière position le Moyen-Ogooué ne rassemble que quatre Sages dont le Président.

Par conséquent, les sénateurs de trois provinces (le Haut-Ogooué, l'Estuaire et la Ngounié) pèsent de tout leur poids au sein de cette assemblée, tandis que la province natale de

[534] Dans la mesure où nous avons arrondi, le total est quelque peu supérieur à 100.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

l'ex-Président Georges Rawiri, représente la plus faible proportion. Ici réside donc une particularité intéressante, voire un paradoxe, en effet, le « poids » du Président de l'institution serait-il tel qu'il faille réduire le nombre de sénateurs issus de cette même province ? Un Président « vaudrait-il » plusieurs sénateurs ? Corrélativement, la possibilité d'emporter le poste de Président serait-elle fonction de la province de représentation de l'individu ? Nous verrons dans la sous-partie portant sur cette figure que la réponse se trouvera plus du côté de la personnalité du Président que dans le rôle de représentation de sa province.

Par ailleurs, nous avons vu que selon les termes de la loi organique de 1996, la répartition des provinces est fonction de critères démographiques et territoriaux[535]. Quelle est alors l'importance respective de ceux-ci ?

Tout d'abord, nous constatons que la province de l'Estuaire est quatre fois plus peuplée que celle du Haut-Ogooué. Pourtant, cette dernière compte un sénateur de plus. De même, la Ngounié (14 sénateurs) est moins peuplée que l'Ogooué-Maritime et que le Woleu-Ntem (chacune rassemblant 8 sénateurs). Enfin, la Nyanga, province la moins peuplée du Gabon, compte neuf sénateurs (contre 4 pour le Moyen-Ogooué) [536]. Le critère démographique ne semble donc pas être primordial quant au nombre de représentants devant siéger au Sénat. Reste alors le critère territorial.

Celui-ci va se révéler déterminant puisque l'Estuaire, province la plus peuplée, ne regroupe que trois départements, tandis que le Haut-Ogooué en rassemble onze. Ce qui signifie que pour une population quatre fois moindre, le nombre de ses départements est près de trois fois plus élevé. De même, la Ngounié est composée de neuf départements, face à la Nyanga, juste derrière en terme de représentation, qui n'en comprend que six, suivent l'Ogooué-Maritime qui rassemble trois départements et le Woleu-Ntem cinq. Enfin, l'Ogooué-Ivindo, l'Ogooué-Lolo et le Moyen-Ogooué ont peu de sénateurs, peu de population et peu de départements (respectivement quatre pour les deux premières provinces et deux pour la dernière).

[535] De même que pour l'Assemblée nationale.

[536] En référence au recensement de 1993 (dernier recensement issu du ministère de la Planification et dont se servent toutes les institutions nationales et internationales). Nous nous rendons compte de la relative ancienneté de ces chiffres toutefois, la première législature date de 1997 et est donc tout à fait contemporaine du recensement. Nous pouvons y lire que l'Estuaire regroupait 463 187 habitants (dont 419 596 à Libreville) tandis que le Haut-Ogooué (bien qu'étant la seconde province la plus peuplée du pays à quelques milliers de l'Ogooué-Maritime et du Woleu-Ntem) n'en rassemblait que 104 301. Nous constatons de même que la Ngounié comptait 77 781 habitants, l'Ogooué-Maritime 97 913, le Woleu-Ntem 97 271, l'Ogooué-Ivindo 48 862, et l'Ogooué-Lolo 43 915. Enfin, la Nyanga rassemblait 39 430 habitants.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Reste ce qui peut apparaître comme des « anomalies ». En effet, l'Ogooué-Maritime et le Woleu-Ntem sont représentées par le même nombre de sénateurs alors que cette dernière province possède deux départements supplémentaires (tandis qu'elles regroupent pratiquement le même nombre d'habitants). Mais surtout le cas limite de l'Estuaire qui ne rassemble que trois départements, soit l'avant dernière plus faible proportion, et qui se place pourtant en seconde position. Nous pouvons alors penser que dans ce cas, le critère démographique est venu rééquilibrer la représentation en terme de nombre de sénateurs. Par ailleurs, rappelons qu'en 2007, une loi fut votée dans le but de faire passer de trois à cinq le nombre de départements de cette province. Enfin, nous pouvons terminer en notant que le premier Président du Sénat (1997-2006) était issu de la province comprenant le moins de sénateurs, mais également le moins de départements (deux), regroupant l'avant dernière plus faible population du pays (42 316 habitants), et disposant de la plus petite superficie (18 535 km²)[537].

En conclusion, nous ne pourrions donc pas dire au sujet de la représentation provinciale que plus la population est faible moins il y a de sénateurs, et encore moins que plus la superficie est grande plus il y a de départements. De même, nous ne pourrions affirmer que plus la population est nombreuse plus il y a de départements. Par conséquent, c'est une logique à petite échelle territoriale qui semble dominer. Comme si les divisions administratives et territoriales se dessinaient « du bas vers le haut ».

[537] Quant au remplaçant de G. Rawiri, celui-ci ne fut choisi ni en fonction de sa province d'élection, ni en fonction de son poste dans cette assemblée, mais selon son groupe ethnique, son long parcours politique et par conséquent, son âge avancé.
Pour plus de détails, voici mis en relation l'ensemble des provinces avec leur rang selon le nombre de sénateurs, de départements, leur superficie et leur population.

Comparaison des provinces selon quatre critères (nombre de sénateurs, nombre de départements, superficie et nombre d'habitants) :

Province	***Rang par rapport au nombre de sénateurs***	***Rang par rapport au nombre de départements***	***Rang par rapport à la superficie***	***Rang par rapport à la population***
Haut-Ogooué	1	1	4	2
Estuaire	2	7	8	1
Ngounié	3	2	3	5
Nyanga	4	3	7	9
Ogooué-Maritime	5	7 bis	6	3
Woleu-Ntem	6	4	2	4
Ogooué-Ivindo	7	5	1	6
Ogooué-Lolo	8	5 bis	5	7
Moyen-Ogooué	9	9	9	8
Total	Sur 9	Sur 9	Sur 9	Sur 9

Lecture : le rang 1 se réfère à la province ayant le plus de sénateurs, ayant le plus de départements, ayant la plus grande superficie, et étant la plus peuplée. En outre, les « bis » signifie que le nombre de départements est identique entre deux provinces.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Selon H.-A. Awanhet-Ntawanga, aux critères démographiques et territoriaux s'ajoutent des réalités « ethnoculturelles ». L'élément majeur n'étant pas le nombre de personnes à représenter, mais bien : «*le nombre d'entités à base territoriale ou ethno-linguistique* »[538]. De sorte que dans les faits, il n'existerait pas de critères « *réellement objectifs* ». Le découpage viserait alors pour l'auteur deux objectifs principaux, les mêmes que ceux mis en exergue par G. Rossatanga-Rignault, c'est-à-dire d'une part, représenter au mieux les différentes « composantes » de la nation, et d'autre part, permettre à ceux qui sont au pouvoir d'y rester le plus longtemps possible[539].
Si nous sommes d'accord avec la première assertion, concernant les « composantes de la nation » que nous définissons comme de petites entités géographiques homogènes du point de vue ethnique, familial et culturel, nous nous apercevrons qu'aux vues des chiffres concernant le renouvellement des sénateurs, la longévité reste problématique.

Ainsi, nous pouvons dire que le critère territorial possède plus d'importance que le critère démographique, ce dernier pouvant parfois servir à équilibrer les proportions. Cela signifie donc que le territoire et ses divisions administratives restent décisifs face au poids de la population. Autrement dit, la Terre est prépondérante face à l'Individu.
Le territoire divisé en parcelles (province, département, commune, canton, etc.), a plus de densité, de signification (politique) et, finalement, plus de représentativité que l'individu. Celui-ci n'a que son « ventre » à mettre en contre-poids. L'individu est alors celui qui dépend d'une partie du territoire, d'une certaine division administrative. Par ailleurs, nous pouvons remarquer que le facteur prééminent de la légitimité d'un individu à représenter telle collectivité locale est le fait que ce dernier soit originaire de cette même collectivité. L'autochtonie offre sa source de légitimité au postulant et valide sa prétention. Le fait d'être originaire de la circonscription (même si l'on vit depuis longtemps à Libreville) reste la meilleure garantie pour les habitants de celle-ci. De sorte que, même la « province-capitale » ne devance pas les autres provinces d'une manière forte. Libreville et sa province ne sont pas privilégiées, au contraire, tout se passerait comme si le Sud du territoire et l'Intérieur était soutenu.

[538] Awanhet-Ntawanga H.-A., 2006, p. 35.
[539] Rossatangua-Rignault G., 2000, p. 353.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Ce dernier aspect nous permet de mettre en corrélation l'institution du Sénat avec celle de l'Assemblée nationale que nous venons d'étudier. En effet, n'étaient-ce pas les mêmes lignes de forces qui se dessinaient au sein de cette dernière ?

D'une part nous avons affaire à deux assemblées dont le mode de représentation relève du territoire et d'autre part, les mêmes provinces semblent être mises en avant.

Au Sénat, le Haut-Ogooué, l'Estuaire et la Ngounié se retrouvent aux trois premières places concernant leur représentation en terme de nombre de sénateurs. Au sein de l'Assemblée nationale, que ce fusse en 1957 ou à partir de 1985 (date à laquelle les proportions ne changent plus jusqu'à aujourd'hui) ces mêmes provinces se tenaient aux mêmes places, hormis le Haut-Ogooué qui en 1957, était quatrième.

Parallèlement, les trois provinces les moins bien représentées au Sénat, soit le Moyen-Ogooué, l'Ogooué-Lolo et l'Ogooué-Ivindo, étaient également, quelle que soit la date, les dernières à l'Assemblée nationale. En cela la province du Moyen-Ogooué se révèle comme définitivement la moins « performante », ou la plus impuissante, puisqu'elle n'a jamais fait mieux que dernière. La Nyanga et l'Ogooué-Maritime demeurent quant à elles à des places intermédiaires. La première étant un peu plus avantagée au sein du Sénat. Reste enfin la province du Woleu-Ntem, celle-ci a vu sa représentation chuter au Sénat, par rapport à l'importance de ses proportions à l'Assemblée nationale. Ainsi, alors que l'ensemble des provinces conserve les mêmes situations les unes par rapport aux autres, entre les deux institutions et quelle que soit la période, seul le Woleu-Ntem se retrouve marginalisé au Sénat.

Au vu de ce que nous venons d'exposer, nous pouvons dire que deux des provinces historiques : l'Estuaire du BDG de Léon Mba, ainsi que la Ngounié du PUNGA de René-Paul Sousatte subsistent au centre des représentations dans les deux Chambres du Parlement. En revanche, le Woleu-Ntem de l'UDSG de Jean-Hilaire Aubame se voit définitivement remplacé par le Haut-Ogooué du PDG de Omar Bongo Ondimba. La tendance de 1973 à l'Assemblée nationale qui valut une grande remontée au Haut-Ogooué, venant s'adjoindre aux représentations du Woleu-Ntem puis garder cet équilibre, fut confirmée et entérinée en 1997, à la création du Sénat. Enfin, toutes les autres provinces conservent leur niveau de représentation depuis l'Indépendance et jusqu'à aujourd'hui dans les deux assemblées.

Ainsi, nous retrouvons le même ordre de représentation dans les deux Chambres du Parlement, à l'exclusion du cas du Woleu-Ntem qui recule nettement et se fait devancer par les représentants de la province d'origine du président de la République Bongo Ondimba, le

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Haut-Ogooué. Les Fang du Nord sont donc repoussés au profit des Mbédé-Téké (et des Nzébi) du Sud-Est.

Par conséquent, qu'importe la période, 1957, 1973, 1985 ou 1997, les représentations sont quasiment identiques au sein de l'Assemblée nationale et du Sénat. Subséquemment, à travers la réitération de logiques spécifiques dans une nouvelle assemblée, il est possible d'expliquer la stabilité des dynamiques, et la longévité du système politique.

2) Comparaison de la répartition des sénateurs selon leurs partis

Effectuons à présent une comparaison des deux législatures à travers les partis politiques représentés par les sénateurs.

Comparaison de la représentation des partis politiques (en pourcentage (%))

Parti	***1997-2003***	***2003-2009***
PDG	57,5	72,5
RNB/RPG	20,5	10
IND	10	3,5
ADERE	3,5	2,5
CLR	1	5,5
PGP	4,5	1
UPG	1	1
RDP/Emboni	1	1
PUP	1	0
PGCI	0	1
PSD	0	1
Gabon Avenir	0	1
Total	*100*	*100*

A la différence de la comparaison précédente concernant les provinces, la composition du Sénat en fonction des partis politiques a très nettement évoluée.

D'une manière générale, nous pouvons relever d'une part, la large majorité acquise au Parti démocratique gabonais (PDG) du président Bongo Ondimba, et ce, indifféremment sur les deux mandats et d'autre part, la forte baisse du premier parti d'opposition dirigé par Paul Mba Abessole, le Rassemblement national des bûcherons devenu Rassemblement pour le Gabon (RNB/RPG)[540]. Par ailleurs, même si les Indépendants de la première législature s'étaient en

[540] Notons qu'en 2002, c'est-à-dire une année avant les nouvelles élections sénatoriales, le RNB se serait, selon ses partisans, quelque peu dévoyé dans la mesure où son principal représentant, Paul Mba Abessole, entra au gouvernement au poste de vice-Premier Ministre.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

majorité affilié au groupe du PDG durant les sessions, il appert que ce dernier est également moins présent durant la seconde.
En définitive, mis à par le PDG, un seul parti a vu sa proportion augmenter, la Convention des libéraux réformateurs (CLR) présidé par J.-B. Assélé (créé en 1994), ce parti multiplie par plus de cinq sa représentativité, même si concrètement il ne gagne que quatre sénateurs. Remarquons enfin que le nombre de partis passa de neuf sur la période 1997-2003, à onze sur la seconde.

Ainsi, le PDG (Parti démocratique gabonais) reste le parti ultra-majoritaire durant les deux périodes. La tendance s'alourdissant même à la seconde législature puisque au lieu d'être représenté par plus de la moitié des sénateurs, ce parti l'est, dans la seconde période, par près des trois quarts (plus quinze points). Deux partis ont quant à eux largement chuté. Il s'agit comme nous l'avons dit du RNB/RPG perdant plus de dix points, et des Indépendants qui ont vu leur représentation baisser de deux tiers, passant de 10% à 3%[541]. Ce qui signifie que les deux partis ayant une capacité d'objection face aux décisions du pouvoir ont vu leurs potentialités s'amoindrir puisqu'ils perdent dix-sept points à eux deux. Dans la même logique, l'ADERE et le PGP (ce dernier appartenant à l'opposition) ont eux aussi perdu quelques points (représentant tout de même la moitié et plus de leurs effectifs). Enfin, les six autres formations politiques (RDP/Emboni, UPG, PUP, PGCI, PSD et Gabon Avenir) n'apparaissent qu'en tant que quantités négligeables ; par ailleurs le parti ayant disparu (le PUP représenté par G. Ambourouet) tout comme ceux qui sont apparus (PGCI, PSD et Gabon Avenir) ne sont représentés que par un seul sénateur.

Pour conclure, nous dirons que les deux mêmes partis restent en tête (le PDG et le RNB/RPG), tandis que les Indépendants et l'ADERE régressent dans leur représentation, passant derrière la CLR qui a gagné plus de quatre points. Par ailleurs, sur les deux périodes, trois partis (PDG, RNB/RPG et CLR) rassemblent environ huit sénateurs sur dix.
Enfin, même si les trois anciens premiers partis (PDG, RNB/RPG et Indépendants) représentent toujours environ les mêmes proportions (88% contre 86% aujourd'hui), le PDG qui regroupait environ de la moitié des sénateurs en 1997 en rassemble aujourd'hui plus de sept sur dix, reléguant les autres partis au rôle d' « observateurs ».

[541] Sur les huit sénateurs indépendants de la première législature, trois ont été réélus dont deux sous la bannière du PDG.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Afin d'obtenir de plus amples informations, croisons les données précédemment exposées. Qu'en est-il alors de la composition provinciale des différents partis ? Ou d'une autre manière, quelle est la répartition des partis au sein des neuf provinces que compte le pays ?

3) Comparaison de la répartition des partis au sein des neuf provinces

Deux tableaux vont nous permettre d'obtenir une image claire d'une part, de la composition provinciale des partis et d'autre part, de la couleur politique des provinces.

a) La répartition des sénateurs durant la première législature

Répartition des sénateurs en fonction de leur province et de leur parti sur la période 1997-2003

Parti / ***Province***	**PDG**	**RNB/ RPG**	**IND**	**PGP**	**ADE-RE**	**CLR**	**PUP**	**RDP**	**UPG**	*Total*
Haut-Ogooué	17	0	1	0	0	0	0	0	0	*18*
Estuaire	6	8	1	1	0	1	0	0	0	*17*
Ngounié	8	1	3	0	1	0	0	0	1	*14*
Nyanga	5	1	1	0	2	0	0	0	0	*9*
Ogooué-Maritime	4	0	0	3	0	0	1	0	0	*8*
Woleu-Ntem	2	6	0	0	0	0	0	0	0	*8*
Ogooué-Ivindo	4	1	1	0	0	0	0	1	0	*7*
Ogooué-Lolo	4	0	2	0	0	0	0	0	0	*6*
Moyen-Ogooué	2	2	0	0	0	0	0	0	0	*4*
Total	*52*	*19*	*9*	*4*	*3*	*1*	*1*	*1*	*1*	*91*

Un premier constat général nous permet de relever le fait que le PDG est le seul parti représenté dans et par toutes les provinces. Par ailleurs, hormis le RNB/RPG et les Indépendants présents dans les deux-tiers des provinces, les autres partis ne cumulent qu'une ou deux provinces. Par ailleurs, aucune région n'est unilatéralement dévouée à un parti, si tant est que dix-sept sénateurs affiliés au PDG sur les dix-huit totaux pour le Haut-Ogooué ne figurent pas dans cette catégorie Enfin, seuls l'Estuaire et le Woleu-Ntem n'ont pas une majorité de représentants inscrits au PDG.

Les mêmes tendances sont-elles repérables au sein de la seconde législature ?

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

b) La répartition des sénateurs au sein de la seconde législature

Répartition des sénateurs en fonction de leur province et de leur parti sur la période 2003-2009

Parti / ***Province***	**PDG**	**RNB/ RPG**	**CLR**	**IND**	**ADE-RE**	**Gabon Avenir**	**PGCI**	**PGP**	**PSD**	**RDP/ Embon i**	**UPG**	*Total*
Haut-Ogooué	15	0	1	0	1	0	1	0	0	0	0	*18*
Estuaire	11	4	1	0	0	1	0	0	0	0	0	*17*
Ngounié	11	1	0	0	0	0	0	0	1	0	1	*14*
Nyanga	8	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	*9*
Ogooué-Maritime	5	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0	*8*
Woleu-Ntem	5	2	0	1	0	0	0	0	0	0	0	*8*
Ogooué-Ivindo	4	0	2	0	0	0	0	0	0	1	0	*7*
Ogooué-Lolo	4	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	*6*
Moyen-Ogooué	3	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	*4*
Total	*66*	*9*	*5*	*3*	*2*	*1*	*1*	*1*	*1*	*1*	*1*	*91*

Au cours de ce second mandat, le PDG est non seulement le seul parti adopté dans l'ensemble des provinces mais il est de plus majoritaire dans chacune d'entre elles. Tandis que le RNB/RPG et la CLR, soit les deux partis les mieux représentés après le PDG le sont dans quatre provinces. Les autres sont en majorité limités à une province puisqu'ils n'ont qu'un sénateur.

Par ailleurs, dans quatre provinces (le Haut-Ogooué, l'Estuaire, la Ngounié et l'Ogooué-Maritime) quatre partis différents ont obtenu au moins un élu.

c) Comparaison de la composition des deux Chambres successives

Tout d'abord, fait incontournable, le PDG est le seul parti présent dans toutes les provinces du pays et sur les deux périodes. Majoritaire dans chacune d'entre elles à l'heure actuelle, il ne l'était que dans six provinces sur neuf durant la première période 1997-2003[542]. Ensuite, il existe sur les deux périodes pratiquement la même variété de partis au sein des provinces (29 en 1997 contre 28 en 2003).

[542] Dans le Haut-Ogooué, la Ngounié, la Nyanga, l'Ogooué-Maritime, l'Ogooué-Ivindo et l'Ogooué-Lolo.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

S'agissant de la distribution des partis au sein des provinces, et par conséquent de la « couleur des provinces » celle-ci a quelque peu évolué vers la majorité présidentielle, tandis que la distribution des partis tend à être aujourd'hui plus équilibrée.
Ainsi, sur la première période, l'Estuaire et la Ngounié regroupaient chacune cinq partis, alors que leur parti majoritaire était respectivement le RNB et le PDG. Deux autres provinces associaient quatre partis : la Nyanga et l'Ogooué-Ivindo (le PDG étant toujours en majorité). Une seule province, l'Ogooué-Maritime regroupait trois partis (dont le PGP, notons que son Président est originaire de cette province). Enfin, les quatre dernières provinces, le Haut-Ogooué, le Moyen-Ogooué, l'Ogooué-Lolo et le Woleu-Ntem rassemblaient uniquement deux partis (pour chacune d'entre elles le PDG auquel s'ajoutaient soit les Indépendants (Haut-Ogooué[543] et Ogooué-Lolo) soit le RNB (Moyen-Ogooué et Woleu-Ntem[544]).
La seconde période nous permet de saisir une autre disposition : quatre provinces (le Haut-Ogooué, l'Estuaire, la Ngounié et l'Ogooué-Maritime) regroupent quatre partis différents (dont toujours le PDG). Deux provinces (l'Ogooué-Ivindo et le Woleu-Ntem) rassemblent trois partis. Enfin, les trois dernières provinces (Moyen-Ogooué, Nyanga et Ogooué-Lolo) n'en réunissent que deux.

Ainsi, sur les deux périodes, le nombre de partis a augmenté dans trois provinces : de deux dans le Haut-Ogooué (qui voit être élus des sénateurs de la CLR, de l'ADERE et du PGCI, tandis que les Indépendants n'y figurent plus), d'un seul dans l'Ogooué-Maritime (dont la disposition est relativement modifiée) et le Woleu-Ntem (qui gagne un Indépendant).
Ce nombre a parallèlement diminué dans quatre provinces : la Nyanga perd en effet la représentation de deux partis tandis que l'Estuaire, la Ngounié et l'Ogooué-Ivindo n'en perdent qu'un seul[545]. De sorte que deux provinces, le Moyen-Ogooué et l'Ogooué-Lolo, gardent les mêmes partis.

Nous pouvons donc conclure que si la variété des partis est pratiquement identique, la distribution s'est équilibrée, les provinces ayant aujourd'hui entre deux et quatre partis représentés.

[543] Les proportions parlent plus aisément : dix-sept députés pour le PDG face à un seul Indépendant.
[544] De même, dans cette province où les Fang sont ultra-majoritaires, le RNB gagna six sièges contre deux pour le PDG.
[545] La Nyanga et l'Ogooué-Ivindo ont perdu le RNB/RPG et les Indépendants, c'est-à-dire des partis tendant vers l'opposition.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Quant à la composition provinciale des partis, il nous faut à nouveau mettre en avant le PDG dans la mesure où les sénateurs de toutes les provinces le représentent. Alors qu'en 1997, il était largement majoritaire dans cinq provinces (le Haut-Ogooué, la Ngounié, la Nyanga, l'Ogooué-Ivindo et l'Ogooué-Lolo), en 2003 il écrase les autres partis puisque toutes les provinces le représentent de manière ultra-majoriaire, l'exemple type est celui de l'Estuaire qui en 1997 avait une majorité de sénateurs du RNB/RPG (8 contre 6 du PDG) et qui passa à une majorité pédégiste (de 6 à 11 sièges contre seulement 4 pour le RNB/RPG). Ainsi, alors qu'à la première législature, l'Estuaire comptait six pédégistes contre huit bûcherons, aujourd'hui le rapport est passé de onze à quatre.

Ensuite, l'ADERE est l'un des trois autres partis qui garde la même représentation, soit dans deux provinces (la Nyanga sur les deux législatures, alors qu'il perd la Ngounié au profit du Haut-Ogooué sur la seconde). Toutefois, étant donné le nombre de sénateurs (trois) ce parti reste marginal. Les deux autres sont le RDP et l'UPG, qui restent représentés dans la même province (respectivement l'Ogooué-Ivindo et la Ngounié), mais pas par le même sénateur.

Puis, quatre partis ont perdu de leur représentation. Il s'agit tout d'abord du groupe des Indépendants. Ceux-ci passent de six à trois provinces, seule l'Ogooué-Lolo est présente sur les deux périodes, pendant que les cinq autres provinces disparaissent au profit de deux autres (l'Ogooué-Maritime et le Woleu-Ntem).

Enfin, trois partis se voient dépossédés d'une province dans leur représentation. Tout d'abord le RNB (passant de six à cinq) celui-ci perdant la Nyanga et l'Ogooué-Ivindo mais conquérant l'Ogooué-Maritime ; tout comme le PGP (qui n'est plus représenté dans l'Estuaire) et le PUP (sortit de l'institution).

Ainsi, seuls quatre petits partis voient leur situation s'améliorer. En effet, la CLR, en plus de l'Estuaire, trouve dorénavant des sénateurs dans le Haut-Ogooué et l'Ogooué-Ivindo. Tandis que les trois autres partis (Gabon Avenir, PGCI et PSD) intégrant le Sénat en 2003 sont représentés dans trois provinces (l'Estuaire, le Haut-Ogooué et la Ngounié).

En conséquence, nous pouvons affirmer que le PDG, assez logiquement aux vues des résultats électoraux, reste largement dominant dans les provinces, alors que le RNB/RPG et les Indépendants voient leur importance s'amoindrir au sein de celles-ci.

Par ailleurs, le Haut-Ogooué, l'Ogooué-Lolo et la Nyanga sont les principales provinces pédégistes de cette institution face à l'Estuaire et le Woleu-Ntem tendant vers l'opposition.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

III – Présentation de l'ensemble des sénateurs durant les deux législatures

Nous avons dénombré un total de 152 sénateurs entre 1997 et aujourd'hui. Au premier mandat, cette Chambre du Parlement réunissait 91 sénateurs, auxquels vinrent se joindre 61 nouveaux en 2003. Ainsi, 30 d'entre les premiers, soit un tiers, furent réélus à la seconde législature[546].

Tout au long de cette partie, nous nous emploierons à décrire les diverses catégories de sénateurs que nous avons pu former, soit celles réunissant les sénateurs de la première législature, de la seconde, les entrants et sortants, les réélus et enfin ceux décédés en fonction. Ainsi, nous pourrons mettre en lumière les particularités intrinsèques de l'institution. De sorte que cette analyse de données nous permettra de restituer la dynamique principale du Sénat.

1) Présentation des sénateurs de la première législature : 1997-2003

Les 91 premiers sénateurs de la République gabonaise furent élus en février 1997. Hormis les Sages ayant pu se faire réélire à un second mandat et dont nous parlerons plus bas, seuls six d'entre eux avaient déjà occupé une fonction politique au niveau national. Cinq personnages en tant que ministre : trois sous le monopartisme (R. Mamiaka, Ogooué-Ivindo, 1972-81 ; V. Mavoungou, Nyanga, 1966-68 ; E.-A. M'Bouy-Boutzit, Ngounié, 1970-83) et deux à la suite de la Conférence nationale (P.-R. Nziengui, Nyanga, 1991-92 et 1994-01, celui-ci fut donc élu sénateur durant son mandat de ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative ainsi que M. Remondo, Ogooué-Maritime, 1994-96). Enfin, un autre sénateur (A. Poukessi) avait occupé le poste de député à l'Assemblée nationale durant la septième législature (1985-1990).

Par la suite, si nous incluons à cette première liste celle des sénateurs réélus, nous obtenons le chiffre de onze sénateurs (sur 91) ayant déjà occupé le poste de député et douze ayant été nommés ministres. Sachant que sur ce total, quatre sénateurs ont cumulé les postes de député et de ministre[547], restent dix-neuf sénateurs de cette première législature ayant

[546] Voir en Annexe XXII la liste de la totalité des sénateurs, et en Annexe XXIII la liste de sénateurs réélus.
[547] Il s'agit de P. Biyoghe Mba, E. Kassa-Mapsi, E.-G. Mouvagha-Tchioba et G. Rawiri.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

préalablement appartenu à une institution politique étatique nationale (soit l'Assemblée nationale, soit le gouvernement)[548].

Par ailleurs, il nous faut indiquer que la moyenne d'âge des sénateurs de cette première législature est de 53,2 ans[549]. Voici un tableau nous permettant de nous rendre compte de la distribution des âges au sein de cette nouvelle Chambre parlementaire :

Distribution des âges des sénateurs de la première législature (1997-2003)

Catégories d'âge en 1997	***Nombre***	***En pourcentage (%)***
[moins de 50 ans]	36	39,5
[50 - 60 [	33	36,2
[60 - 70 [	18	19,8
[70 et plus]	4	4,5
Total	91	100

Plusieurs aspects de ce tableau doivent être mis en exergue. Tout d'abord, nous remarquons des proportions relativement équivalentes au sein des deux premières catégories, celle des « moins de cinquante ans » et celle rassemblant les sénateurs âgés de 50 à 59 ans. Les sénateurs se distribuent en majorité dans ces deux premières catégories et ce, de manière très équilibrée. De sorte qu'environ les trois quarts des Sages avaient moins de 60 ans. Reste alors près de 20% d'entre eux se situant dans la catégorie des 60-69 ans et 4,5% dans celle des 70 ans et plus.

Ainsi, près d'un quart des sénateurs siégeant à la première législature (24,3%) avaient au moins soixante ans. Ce chiffre est particulièrement remarquable dans un pays où l'espérance de vie se situe autour de 54,5 ans[550], mais aussi et surtout au regard des moyennes d'âge dans les autres institutions étatiques.

Par ailleurs, de cette première législature, il nous faut aussi noter que si trente sénateurs (soit environ un tiers) ont été réélus en septembre 2003, sept sont décédés, remplacés par leurs suppléants jusqu'à la fin de leur mandat. Nous reviendrons plus tard sur ces derniers.

Nous pouvons donc dès à présent conclure qu'environ un sénateur de cette première législature sur cinq avait déjà entamé une carrière politique nationale. Les premiers d'entre eux à la fin des années 1960 ou au début des années 1970, soit près de trente ans auparavant ;

[548] Nous les retrouverons dans le tableau des réélus.
[549] Le plus vieux étant né en 1924 et le plus jeune en 1956.
[550] PNUD, 1998, p. 10. Par ailleurs, selon le « *Rapport sur la santé dans le monde* » publié par l'OMS en 2005, au Gabon, l'espérance de vie à la naissance est de 55 ans pour un homme et de 60 ans pour une femme.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

et pour l'autre moitié, à la suite de la réinstauration du multipartisme en 1990. Enfin, sur l'ensemble de ceux-ci, près d'un quart avait plus de soixante ans.

2) Présentation des sénateurs de la seconde législature : 2003-2009

En septembre 2003, les nouvelles élections sénatoriales ont vu à nouveau 91 Vénérables se faire élire, chaque province gardant le même nombre de sénateurs pour la représenter.
La nouvelle composition de cette Chambre parlementaire va nous en apprendre un peu plus sur les caractéristiques de cette institution. Nous pourrons en outre distinguer ceux qui ont pu se faire réélire (au nombre de trente) ainsi que ceux introduits pour leur premier mandat.

A nouveau, si nous excluons dans un premier temps la catégorie des sénateurs réélus, nous nous apercevons que les « entrants » sont plus nombreux à avoir déjà effectué des mandats à portée nationale au gouvernement et/ou à l'Assemblée nationale. En effet, si ils étaient au nombre de six à la première législature, ils sont aujourd'hui quatorze à avoir eu (ou à avoir encore) une carrière politique nationale.
Sur ces quatorze sénateurs entrants (soit 14 sur 61), quatre ont cumulé (ou cumule encore) le poste de ministre et de député. Ainsi en est-il de V. Lasséni-Duboze (Estuaire, ministre en 1999-2000 et député de 1990 à 2002) ; J. Okinda (Haut-Ogooué, ministre de 1969 à 1980 et député de 1964 à 1973) ; M. Sandoungout (Haut-Ogooué, ministre de 1962 à 1964 et député de 1961 à 1964) et enfin, J. Eyeghet Ndong personnage au profil particulier puisqu'il est l'actuel Premier Ministre (donc issu de l'Estuaire et ministre depuis 2002), sénateur depuis 2003 et député[551].

Ensuite, six autres personnages ont eu une carrière ministérielle : A. Abiaghe Angoue (Woleu-Ntem, 1990-91) ; P. Emboni (Ogooué-Ivindo, 1999-2000) ; M.-F. Magnaga (Ogooué-Lolo, 1990-2000) ; F. Massavala Maboumba (Ngounié, 2002-05) ; V. Moulengui Boukossou (Ngounié, 2002-05) et P. Nziengui Mabila (Ngounié, 1994-95).

[551] Aux élections législatives de décembre 2006 il battit P. Mba Abessole pour un siège de député à Libreville, tandis que le Président Omar Bongo Ondimba renouvela ses fonctions de Premier-Ministre le 25 janvier 2007. Aussi sénateur, c'est sa suppléante Hélène Ekomie née Massokko, qui siège au Sénat (cette dernière était suppléante de Paul Biyoghe Mba à la première législature).

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Enfin, quatre sénateurs ont aussi été élus à l'Assemblée nationale : G. Eyeghe Ekomie (Estuaire, 1990-2002) ; A. Ikoubangoye (Ogooué-Ivindo, 1985-90) ; J.-P. Nzoghe-Nguema (Estuaire, 1997-2007) et enfin F. Pangou (Ngounié, 1980-90).

Par conséquent, quatorze entrants, soit environ un quart (23%) des nouveaux sénateurs ont eu ou ont encore des responsabilités nationales autres qu'au Sénat, ce qui est davantage que pour la première législature, et d'autant plus si nous y ajoutons les réélus. En effet, dans cette catégorie, sur les trente sénateurs, dix furent élus députés et sept nommés ministres. Les fonctions pouvant se cumuler pour la même personne, nous retrouvons alors treize acteurs politiques ayant occupé (ou occupant toujours) un poste soit de député soit de ministre avant d'être élu au Sénat, dont huit durant le monopartisme (il s'agit de E. Kassa-Mapsi, H. Mbina Moussirou, E.-G. Mouvagha-Tchioba, M. G. Ndimal, S. Ngwamassana, F. Ombouma, R. Radembino-Coniquet et feu G. Rawiri).

De sorte que si nous réunissons les nouveaux entrants et les réélus, cela nous donne un résultat de 27 (14 + 13) sénateurs, soit un peu moins d'un tiers, ayant eu une expérience politique d'envergure nationale. Ainsi, environ 30% des sénateurs de la seconde législature ont connu une carrière politique contre 21% pour les premiers.

Abordons maintenant le sujet de l'âge biologique des sénateurs de cette seconde législature. Leur moyenne d'âge est de 55,1 ans, soit environ de deux ans supplémentaires par rapport à ceux de la première législature[552]. Plus précisément, voici la distribution des âges des sénateurs :

Distribution des âges des sénateurs de la seconde législature (2003-2009)

Catégories d'âge en 2003	***Nombre***	***En pourcentage (%)***
[moins de 50 ans]	25	28,8
[50 - 60 [	34	39
[60 - 70 [	20	23
[70 et plus]	8	9,2
Total	87[553]	100

[552] Tout comme pour la première législature la moyenne d'âge est calculée selon une date de naissance moyenne par rapport à l'année d'élection. Ici le plus jeune est né en 1961 et le plus vieux en 1927.
[553] Nous n'avons ici que 87 sénateurs dans la mesure où pour la seconde législature il nous manquait six dates de naissance. Lorsque cela a été possible (soit dans deux cas), nous avons choisi de mettre la date de naissance du suppléant. Il nous manque donc en définitive quatre dates de naissance.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Dans le cas de cette législature, nous pourrions partager la population des sénateurs en deux catégories. D'un côté, quasiment les deux tiers d'entre eux ont moins de soixante ans et de l'autre, un tiers (32,2%) sont âgés de soixante et plus. Il est en outre intéressant de noter que près d'un sénateur sur dix a au moins soixante-dix ans.

Afin d'obtenir un point de vue comparatif entre les catégories d'âges des sénateurs des deux législatures, confrontons nos données. Pour ce faire, utilisons ce graphique :

Comparaison des catégories d'âge entre les deux législatures

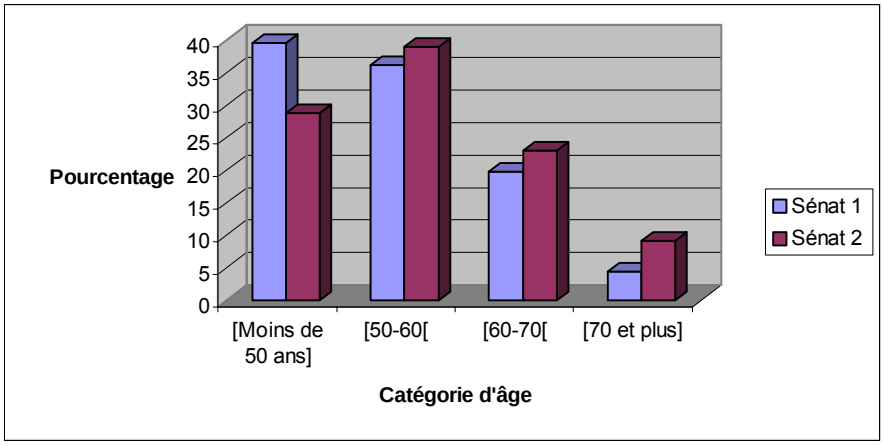

Nous pouvons aisément nous rendre compte de l'évolution qu'a rencontrée cette Chambre parlementaire en seulement une législature[554]. D'une manière générale, aujourd'hui, les sénateurs sont largement moins nombreux à se situer dans la catégorie des « moins de 50 ans » (puisqu'elle a perdu plus de dix points) ; tandis que parallèlement la différence de points se répartit équitablement sur l'ensemble des trois autres catégories (avec une légère avance pour la catégorie de soixante-dix ans et plus). En outre, le poids des « 70 ans et plus » à la

[554] Notons que le Sénat 1 représente la première législature, et le Sénat 2, la seconde.
Données sources :

Législature / ***Catégorie d'âge***	***Sénat 1***	***Sénat 2***
[Moins de 50 ans]	39,5	28,8
[50 - 60 [	36,2	39
[60 - 70 [	19,8	23
[70 et plus]	4,5	9,2
Total	*100*	*100*

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

seconde législature a plus que doublé par rapport à 1997. Ainsi, les « très vieux » sont mieux représentés.

Par conséquent, la tendance générale nous permet de dire que le Sénat a « vieilli ». Cette institution qui, déjà en 1997, regroupait un nombre élevé d'acteurs politiques plus âgés que la moyenne des autres acteurs de la politique nationale, est aujourd'hui vieillissante.
La séniorité au Sénat, visible dès le départ, se confirme donc nettement.

Si le vieillissement peut découler dans une certaine mesure de la catégorie des sénateurs réélus, les « entrants » ont-ils eux aussi participé à cette évolution ? Afin de répondre à cette question nous avons étudié les groupes d' « entrants » et de « sortants » de cette assemblée.

3) Sénateurs « Entrants » et « Sortants » du Sénat

Nous avons vu précédemment que des soixante-et-une personnes qui n'avaient pu se faire réélire à la seconde législature, seules six avaient eu une carrière d'envergure nationale, c'est-à-dire soit à l'Assemblée nationale, soit au gouvernement. Ces personnages furent remplacés par soixante-et-un nouveaux acteurs politiques dont quatorze avaient déjà occupé des fonctions étatiques.
Ainsi, 9,8% des sortants (soit les premiers sénateurs) avaient déjà connu des mandats nationaux contre 23% pour les entrants. Nous pouvons donc dès à présent noter une plus grande expérience pour ces derniers.
Hormis le critère des parcours politiques de ces deux groupes de sénateurs, examinons leurs provinces d'élection ainsi que leurs partis politiques d'appartenance.

Tout d'abord, que pouvons nous tirer des informations relatives aux provinces d'élections de ces sénateurs, présentées dans le tableau suivant ?

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

a) Les provinces d'élection des différentes catégories de sénateurs

Proportion d'entrants, de sortants et de réélus selon la province d'élection

Province d'élection	***Proportion d'Entrants & de Sortants***	***Entrants & Sortants[555] (en %)***	***Réélus (en %)***
Ogooué-Maritime	8/8	100	0
Ogooué-Lolo	5/6	83,5	16,5
Nyanga	7/9	78	22
Woleu-Ntem	6/8	75	25
Ogooué-Ivindo	5/7	71,5	28,5
Ngounié	10/14	71,5	28,5
Estuaire	10/17	59	41
Moyen-Ogooué	2/4	50	50
Haut-Ogooué	8/18	44,5	55,5

Relevons les caractéristiques principales de ce tableau, soit dans un premier temps, le fait que le Haut-Ogooué soit la seule province qui ai vu la majorité de ses sénateurs être réélues (rappelons qu'elle est aussi celle qui rassemble le plus de sénateurs). Ensuite, les sénateurs du Moyen-Ogooué se sépare de manière égale entre les réélus et les non-réélus. A l'inverse, dans l'Ogooué-Maritime absolument aucun sénateur n'a vu son mandat être renouvelé, tandis que l'Ogooué-Lolo a vu arriver près de 85% de nouveaux sénateurs.
Reste quatre provinces ayant gardé environ un quart de leurs anciens sénateurs : la Nyanga, le Woleu-Ntem, l'Ogooué-Ivindo et la Ngounié. Une dernière province, l'Estuaire, se trouve dans une situation médiane face aux autres provinces puisqu'un peu plus de 40% de ses sénateurs ont été réélus.

Par conséquent, hormis une courte majorité de sénateurs réélus dans une unique province (le Haut-Ogooué) et un équilibre parfait pour une autre peu représentée (le Moyen-Ogooué, celle dont était issu le premier Président du Sénat, Georges Rawiri), sept provinces sur les neuf (dont une à 100%) ont vu plus de sénateurs sortir de l'institution qu'être réélus.

Une tendance générale résulte du tableau précédent, en est-il de même si nous comparons les partis politiques représentés par les sénateurs sortants face aux nouveaux entrants ?

[555] Dans la mesure où il y a eu autant d'entrants que de sortants ainsi que le même nombre de sénateurs par province, les chiffres concernant ces deux catégories sont identiques.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

b) Les partis politiques des différentes catégories de sénateurs

Appartenance aux partis politiques en fonction des statuts des sénateurs

Partis	***Sortants (en %)***	***Entrants (en %)***	***Comparatif (en points)***
PDG	49	78,5	+ 29,5
UPG	1,5	3,5	+ 2
PGCI	0	1,5	+ 1,5
RDP/Emboni	1,5	1,5	=
ADERE	5	5	=
CLR	1,5	0	- 1,5
PUP	1,5	0	- 1,5
Indépendants	8,5	3,5	- 5
PGP	6,5	1,5	- 5
RNB/RPG	25	5	- 20
Total	100	100	0

Ainsi, en comparant les partis politiques auxquels adhèrent les sénateurs « entrants » face à ceux qui n'ont pas été réélus (les « sortants ») nous constatons que plus des trois quarts des entrants représentent le PDG, alors que les sortants n'étaient que pour la moitié d'entre eux des pédégistes. De sorte que le parti présidentiel gagne avec les nouveaux sénateurs près de trente points. A l'inverse, ces « entrants » sont logiquement beaucoup moins nombreux à être issus du RNB/RPG ; ce parti d'opposition dont le Président est entré dans le gouvernement de la « convivialité » en 2002, perd vingt points.

Le reste des proportions est relativement stable hormis celles concernant les Indépendants et le PGP qui perdent cinq points chacun avec la nouvelle vague d'entrants.

Par conséquent, au sein de la catégorie des entrants, le PDG d'Omar Bongo Ondimba affirme et renforce sa prédominance, principalement au détriment du RNB/RPG.

Il nous reste maintenant à analyser un dernier point décisif pour notre analyse : celui des âges biologiques de ces deux catégories de sénateurs.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

c) Comparaison des âges biologiques des sénateurs sortants et entrants

Tout d'abord, il nous faut signaler que la moyenne d'âge des sénateurs sortants (prise à leur entrée au Sénat, soit en 1997) est de 54,2 ans, quant à la moyenne des entrants (prise à leur entrée en 2003), celle-ci est de 54 ans. Ces deux groupes de sénateurs ont donc sensiblement la même moyenne d'âge. Si nous poussons un peu plus loin l'analyse, en fonction des catégories d'âge, il s'avère qu'il n'existe aussi que peu de différences. Vérifions-le grâce au tableau et au graphique suivants :

Comparaison de la distribution des âges entre les sénateurs sortants et entrants (en %)

Catégories d'âge	***Sortants***	***Entrants***
[moins de 50 ans]	32,8	35,1
[50 - 60 [	37,7	38,6
[60 - 70 [	23	19,3
[70 et plus]	6,5	7
Total	*100*	*100*

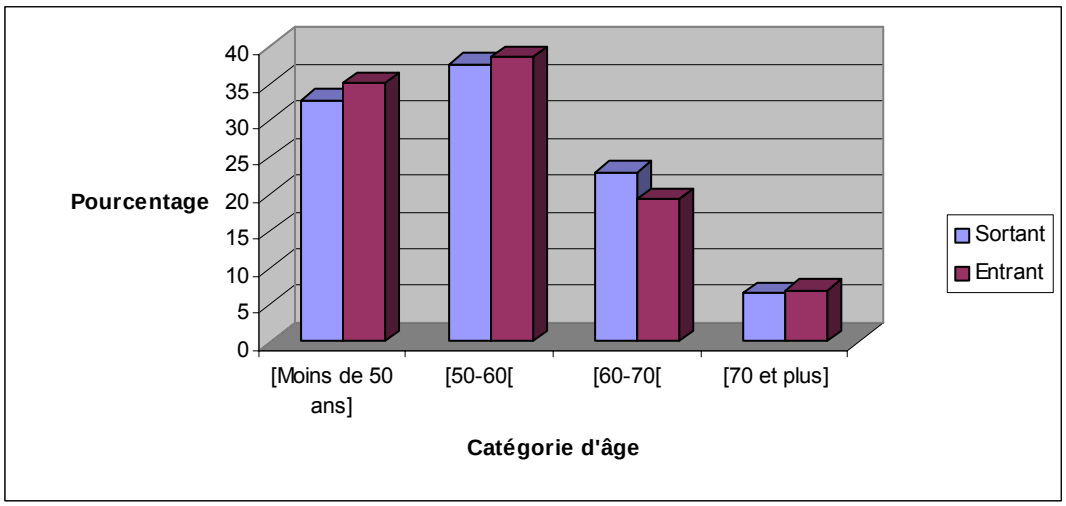

Si la moyenne d'âge est pratiquement identique, il en est de même pour les catégories d'âge. Il est même remarquable de constater la stabilité des proportions au sein de ces catégories en effet, le plus gros écart se situe au sein du groupe de sénateurs âgés de soixante à soixante-neuf ans, les « entrants » y étant moins nombreux. La différence (de moins de quatre points) se répartit sur les deux catégories les plus jeunes. Tandis qu'un très faible écart sépare celle des plus âgés, de 70 ans et plus. De sorte que le fait le plus notable réside dans la presque parfaite homogénéité des catégories.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Nous pouvons conclure que les catégories de sénateurs entrants et sortants diffèrent en terme de partis politiques représentés, et de postes politiques à envergure nationale préalablement occupés, mais sont relativement semblables en ce qui concerne l'âge biologique. Par conséquent, dans la mesure où le Sénat a « vieilli », il s'avèrerait que les réélus pèseraient d'un poids important sur cette variable.

4) Les sénateurs ayant cumulé deux mandats

Nous avons noté précédemment que le nombre de sénateurs était resté identique entre les deux législatures, que les provinces représentées l'étaient toutes aux mêmes proportions et que le parti au pouvoir, le PDG, était toujours majoritaire (ayant même gagné quinze points entre les périodes 1997-2003 et 2003-2009). Mais qu'en est-il des trente sénateurs ayant pu rester en poste durant ces deux périodes, dont le premier Président de l'institution Georges Rawiri, et le premier vice-Président, Léonard Andjembé[556] ?
Afin d'appréhender cette nouvelle catégorie de sénateurs, nous utiliserons les mêmes critères que pour l'analyse des précédentes.

a) Les provinces d'élection des sénateurs ayant doublé leur mandat

Nous constatons à ce sujet que les trente sénateurs réélus sont issus de huit provinces sur les neuf au total que compte le Gabon, à hauteur de dix pour le Haut-Ogooué ; sept pour l'Estuaire ; quatre pour la Ngounié ; deux pour quatre provinces (le Moyen-Ogooué, la Nyanga, l'Ogooué-Ivindo et le Woleu-Ntem) ; enfin un seul pour l'Ogooué-Lolo. L'unique province manquante est celle de l'Ogooué-Maritime[557].
Quelle proportion prend chaque province à l'intérieur de cette catégorie des députés réélus ?

[556] Occupant le poste de Premier vice-Président depuis la création de l'institution, L. Andjembè est originaire de la région du Haut-Ogooué et se présente comme l'un des idéologues du PDG. Il élabore de ce fait les nouveaux concepts politiques ou encore les thèmes des campagnes électorales. Ancien délégué ministériel et Secrétaire administratif du PDG durant le monopartisme, il devient lors du Congrès d'août 1991 Secrétaire général adjoint. Elu député en 1990, il sera ensuite Secrétaire général du PDG de 1994 à 1995. Durant les élections locales et législatives de 1996, il fut opposé à I. Ngari, le Président de la République les départagera par son arbitrage, destinant alors l'Assemblée nationale pour I. Ngari et le Sénat pour L. Andjembé.
[557] Province qui compte huit sénateurs sur chacune des législatures (dont quatre opposants à la première et trois à la seconde).

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Proportion de réélus selon la province

Province	***Réélus (en %)***
Haut-Ogooué	33,3
Estuaire	23,3
Ngounié	13,3
Moyen-Ogooué	6,7
Nyanga	6,7
Ogooué-Ivindo	6,7
Woleu-Ntem	6,7
Ogooué-Lolo	3,3
Ogooué-Maritime	0
Total	*100*

Ainsi, un tiers des réélus le furent dans la province du Haut-Ogooué. Nous pouvons mettre ce chiffre en relation avec ceux précédemment présentés selon lesquels cette province est la mieux représentée au Sénat et la seule à avoir un taux de réélus plus importants que de sortants. En outre, près d'un quart d'entre eux furent réélus dans la province de l'Estuaire, et environ 13% dans la Ngounié. Vient ensuite un groupe de quatre provinces (Moyen-Ogooué, Nyanga, Ogooué-Ivindo et Woleu-Ntem) représentant chacune environ 7% de l'ensemble des réélus, puis les rares représentants l'Ogooué-Lolo (3,3%). Enfin, il nous faut signaler que l'Ogooué-Maritime ne figure pas dans cette liste puisqu'en son sein, aucun sénateur n'a pu être réélu.

Les deux provinces dominantes au sein du groupe des réélus sont donc le Haut-Ogooué ainsi que l'Estuaire. Celles-ci comptent plus de la moitié du contingent des réélus (56,6%). Or même si ces deux provinces sont aussi celles qui sont en tête des représentations en terme de nombre total de sénateurs (soit 35 sur 91 ou 38,5%), il nous faut remarquer que les réélus du Haut-Ogooué et de l'Estuaire sont en sur-représentation (plus 18 points). Par ailleurs, nous pouvons remarquer que seuls trois partis politiques figurent dans cette liste de trente sénateurs : le PDG regroupant plus de 73% de cette catégorie de sénateurs (soit 22 personnes) ; le RNB/RPG regroupant quatre sénateurs, soit un peu plus de 13%. Un seul Indépendant (E.-G. Mouvaga-Tchioba représentant 3,3% du total) et enfin trois sénateurs (soit 10%) passés du statut d'Indépendants à celui de « pédégistes »[558]. De fait, ces proportions reflètent approximativement la situation de l'ensemble des sénateurs de la seconde législature.

[558] Il s'agit de Paul Biyoghe Mba, Augustin Boussamba Moukagny et Sophie Moulengui Mouele née Ngwamassana.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

b) L'âge biologique des sénateurs réélus

Nous désignons par âge biologique, le nombre d'années qu'un individu a cumulées depuis sa naissance. Même si cette notion paraît redondante dans la mesure où l'âge est « *un mode d'évaluation à fondement biologique* »[559], nous l'avons créée pour la distinguer de ce que nommerons « l'âge politique ». Cet « âge biologique » nous permettra d'une part, de « *situer l'individu dans le déroulement de son existence particulière* »[560] et d'autre part, de déterminer, à travers ce paramètre, les spécificités de cette institution qu'est le Sénat.

Concertant les sénateurs réélus, nous découvrons que leur moyenne d'âge était, au moment de leur réélection en 2003, de 57,4 ans.
Comme nous l'avons fait précédemment, analysons de manière plus détaillée les âges de ces derniers à travers les mêmes catégories.

Distribution des réélus selon leur catégorie d'âge en 2003

Catégories d'âge des réélus en 2003	***Nombre***	***En pourcentage (%)***
[moins de 50 ans]	5	16,7
[50 - 60 [	12	40
[60 - 70 [	9	30
[70 et plus]	4	13,3
Total	*30*	*100*

Il s'avère que les catégories « extrêmes », soit les moins de cinquante ans et les soixante-dix ans et plus, proposent des chiffres bien différents des autres catégories de sénateurs. Il en résulte beaucoup moins de « très jeunes » et plus de « très vieux ». Par ailleurs, la catégorie intermédiaire, celle où se situe la moyenne d'âge de tous les groupes étudiés (entre 50 et 59 ans) reste d'une part la plus importante et d'autre part, rassemble environ la même proportion. Enfin, celle des 60-69 ans est largement plus conséquente. De sorte que les points perdus dans la catégorie des plus jeunes se répartissent principalement dans les deux autres, les plus âgées.

[559] Bonte P. et Izard M., 2000, p. 31.
[560] Idem.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Afin d'illustrer ces propos, voici un graphique récapitulatif permettant une comparaison aisée entre les diverses catégories de sénateurs étudiées[561] :

Comparaison des catégories d'âge entre les sénateurs élus en 1997, en 2003 et les réélus (en %)

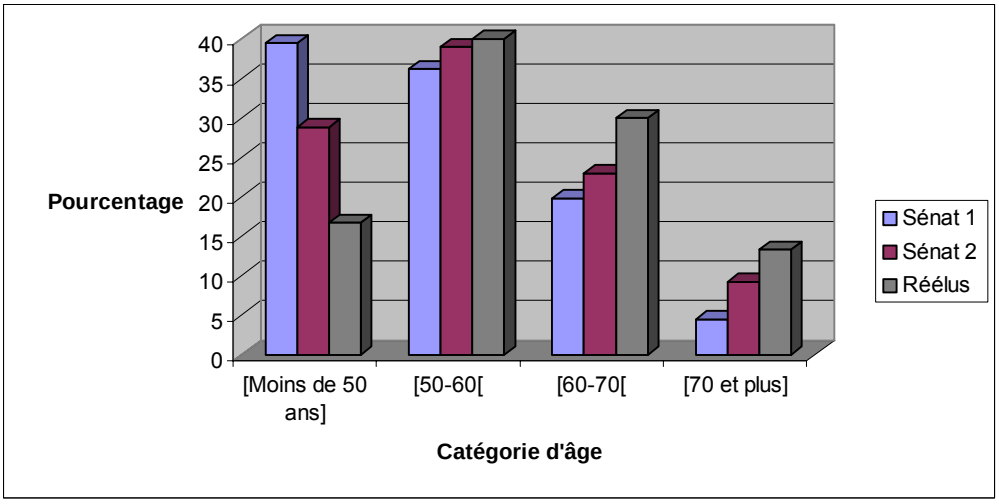

Les réélus ne sont donc pas dispersés de la même manière que les autres sénateurs à l'intérieur des catégories d'âge. Il apparaît clairement que les moins de cinquante ans sont beaucoup plus rares, et que les réélus sont plus nombreux au fur et à mesure de l'accroissement des catégories d'âge. En outre, nous apercevons que cette tendance était déjà à l'œuvre entre les deux législatures. En effet, durant la seconde législature, la catégorie des plus jeunes était déjà moins importante, tandis que dans toutes les autres, les sénateurs y étaient plus nombreux.

Afin de récapituler les faits nous pourrons dire que les trois quarts des sénateurs restés en poste appartiennent au PDG, que plus de la moitié d'entre eux proviennent soit de la

[561] Données sources : *Tableau comparatif des catégories d'âge entre les sénateurs élus en 1997, 2003 et les réélus de 2003 (en %)* :

Catégories d'âge	***Sénateurs de 1997***	***Sénateurs de 2003***	***Réélus***
[Moins de 50 ans [	39,5	28,8	16,7
[50 - 60 [	36,2	39	40
[60 - 70 [	19,8	23	30
[70 et plus]	4,5	9,2	13,3
Total	*100*	*100*	*100*

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

province du Haut-Ogooué soit de l'Estuaire, et que l'âge moyen de ceux-ci est d'environ cinquante-sept ans et demi, sachant que près de 44% d'entre eux ont plus de 60 ans.

De fait, nous avons brossé le portrait général d'un groupe distinct de sénateurs ; or, il nous paraît, à ce moment, intéressant d'aller plus avant et de présenter de manière détaillée ces sénateurs réélus. Nous nous concentrerons donc sur leur carrière ou dit autrement, leur « âge politique ».

c) L'âge politique des sénateurs réélus

Afin de dégager les âges politiques des sénateurs réélus, nous avons retracé les parcours de chacun, et exposé les principales fonctions politiques nationales qu'ils ont occupées. Ce que nous nommons « l'âge politique » désigne donc le temps que chaque sénateur a passé à une fonction politique d'envergure nationale. Dit autrement, la durée de leur carrière politique.

Grâce au tableau figurant en annexe (XXIII) et présentant la situation de chacun des sénateurs, nous pouvons établir plusieurs grandes lignes.

Nous remarquons tout d'abord que dix d'entre eux furent auparavant élus députés : huit durant la huitième législation (1990-1996) : L. Andjembé, P. Biyoghe Mba, J.-B. Mavoungou Loembet, J. Mindoumbi, E.-G. Mouvagha-Tchioba, I. Mpira, M.-G. Ndimal et F. Ombouma; tandis que Georges Rawiri, ancien Président du Sénat (décédé en poste) fut élu député lors de la cinquième législature (1973-1980) et enfin, Emile Kassa-Mapsi le fut à la quatrième (1967-73).

Nous pourrions donc penser que seuls ces deux derniers personnages entrèrent en politique avant le multipartisme, hors il n'en est rien. En effet, E. Kassa-Mapsi, G. Rawiri, H. Mbina Moussirou, E.-G. Mouvagha-Tchioba, M. G. Ndimal et F. Ombouma faisaient déjà partis du Comité central du PDG en 1979 (voire même pour E. G. Mouvagha Tchioba et F. Ombouma depuis 1973). En outre, L. Andjembé fut délégué ministériel à la veille des années 1990.

D'autres (ainsi que certains ayant cumulé plusieurs fonctions) sont aussi d'anciens ministres nommés durant le monopartisme, tels que : Sophie Moulengui Mouele (née Ngwamassana, ministre de 1987 à 1989, celle-ci faisait aussi partie du Bureau politique du PDG en 1987), E.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Kassa-Mapsi (1968-69, 1984-90[562]), E.-G. Mouvagha-Tchioba (1976-90[563]), R. Radembino-Coniquet (1973-89[564]) et G. Rawiri (1964, 1972-89[565]).
Enfin, il reste le cas particulier de deux sénateurs, en poste en tant que ministres du gouvernement sur les deux législatures, il s'agit de : P. Amoughe Mba (2002-07[566]) et P. Biyoghe Mba (1999-08[567]).

Par conséquent, nous avons relevé le fait que treize sénateurs ont eu, ou ont encore, une carrière politique nationale en dehors du Sénat. Ce qui signifie qu'un peu moins de la moitié (environ 43,5%) de ces trente sénateurs élus à un second mandat ont déjà occupé les fonctions de député, de ministre, ou les deux. En outre, neuf d'entre eux faisaient déjà partie du paysage politique durant le monopartisme[568], soit près d'un tiers (30%).

Hormis les carrières politiques des sénateurs réélus[569], il nous faut noter trois particularités : d'une part, ceux-ci n'ont jamais gardé les mêmes suppléants d'une législature

[562] Ce dernier est l'un des « anciens » de la scène politique. En effet, il était déjà député de la Ngounié lorsque le Président Bongo Ondimba créa le parti unique en 1968. Cette même année il était ministre de l'Economie, du Développement, du Plan et des Mines, en 1969 le portefeuille des Mines lui fut retiré. De 1984 à 1988, il occupa le poste de 3ème vice-Premier Ministre, ministre de la Réforme administrative, de la Fonction publique et des Entreprises à économies mixtes. En 1989, toujours 3ème Vice-premier Ministre, il occupait la fonction de ministre du Tourisme, des Loisirs et de la Communication sociale. Enfin, en 1990, il fut chargé en tant que 3ème Vice-premier Ministre d'un groupe de travail pour la mise en place du multipartisme.
[563] De 1976 à 1978, il fut ministre de la Santé publique et de la Population, puis de 1979 à 1981, ministre du Travail et de la Sécurité sociale, cette dernière année 1981 fut aussi celle où le Président le nomma second vice-Premier Ministre, poste qu'il garda jusqu'en 1990. Puis, de 1982 à 1988, il fut ministre des Mines et du Pétrole et second vice-Premier Ministre, en 1989, ministre des Mines, de l'Industrie et de la Consommation avec toujours le statut de second vice-Premier Ministre. Enfin, en 1990, il fut chargé d'un groupe de travail pour la mise en place du multipartisme.
[564] Ce dernier occupa un seul poste : celui de Secrétaire général de la Présidence de la République (dès l'année 1968) avec rang de ministre en 1973, et ce jusqu'en 1989.
[565] Nous étudierons l'ensemble de sa carrière en détail plus bas, notons simplement ici qu'il fut entre autres et tour à tour ministre de l'Information, des Affaires étrangères, des Transports, ou encore du Tourisme. Et de 1980 à 1990 premier vice-Premier Ministre. Il fut lui aussi chargé d'un groupe de travail en 1990.
[566] La carrière ministérielle de Pierre Amoughe Mba débuta en 2002 lorsqu'il fut nommé ministre de la Culture, des Arts et de l'Education populaire. Il garda ce poste jusqu'en 2006, année où il occupa le poste de ministre de la Ville, de la Promotion de la vie associative et de la Protection de la Veuve et de l'Orphelin avant de prendre en janvier 2007 celui de ministre du Contrôle d'Etat, des Inspections, de la Lutte contre la Corruption et contre l'enrichissement illicite.
[567] Paul Biyoghe Mba occupa son premier poste ministériel en 1990 en tant que ministre du Commerce, du Transfert, de la Rationalisation des Technologies et de la Consommation. Ce n'est qu'en 1999 qu'il retrouva la fonction de ministre s'occupant du portefeuille des PME, PMI et de l'Artisanat durant un an. Puis de 2000 à 2002 il fut ministre des PME et PMI enfin, depuis 2003 (renouvelé dans ses fonctions en janvier 2008) il est ministre du Développement industriel, chargé du NEPAD.
[568] Il s'agit de : L. Andjembé, E. Kassa-Mapsi, H. Mbina Moussirou, S. Moulengui Mouele, E.-G. Mouvagha-Tchioba, M. G. Ndimal, F. Ombouma, R. Radembino-Coniquet et G. Rawiri.
[569] Nous aurions pu ajouter que dix d'entre eux sont, de par leur formation, des administrateurs civil, quatre sont des Inspecteurs de l'Education nationale ou du travail, trois sont ingénieurs, deux sont professeurs, tout comme deux sont journalistes, reste un général de Police, un médecin, un pharmacien, un technicien de la santé et enfin un notaire. Trois professions nous sont inconnues.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

sur l'autre[570]. Ensuite, aucun suppléant de 1997 n'est devenu sénateur. Enfin, ces réélus l'ont, sans exception, toujours été au même siège, dans le même département.
Nous pouvons alors nous demander dans quelle mesure ces suppléants ne seraient-ils pas dans un rapport parrain/filleul avec le sénateur qu'ils suppléent ? De ceux qui soutiennent, et à qui,en retour, l'on concède une fonction. Ces potentiels filleuls ou soutiens étant nombreux, il ne serait pas impossible de voir les postes « tourner » pour que chacun puisse faire ses preuves et déployer sa carrière. De sorte que ceux-ci, en définitive, ne pourraient pas, légitimement, se présenter face à leur parrain, le « baron »[571].
Quant à la réélection dans la même commune ou le même arrondissement, rappelons que le rapport au territoire, est ici tout aussi prégnant qu'à l'Assemblée nationale, et que chaque sénateur est le représentant de sa Terre. Le rapport à l'autochtonie est donc présent, et à celui-ci, nous ajoutons la logique de la séniorité.

Ainsi, nous pouvons conclure que les deux tiers des sénateurs réélus sont arrivés en politique après la réinstauration du multipartisme. Ce que nous avons nommé « l'âge politique » de ceux-ci, est donc, pour l'ensemble, relativement jeune (une quinzaine d'années). Toutefois, leur âge biologique s'est accru. En outre, il nous faut placer à l'écart quelques figures telles celles de E.-G. Mouvagha-chioba et E. Kassa-Mapsi, tous deux vice-Premier Ministre sous le monopartisme, mais aussi et surtout les deux Présidents successifs de l'institution, Georges Rawiri et René Radembino-Coniquet qui incarnent de manière exemplaire la thématique de la séniorité.

5) Les sénateurs décédés en fonction

Avant de clore notre partie, il nous reste à évoquer une dernière catégorie de sénateurs : ceux ayant quitté le Sénat non pas parce qu'ils n'avaient pu se faire réélire, mais parce qu'ils étaient décédés au cours de leurs mandats.

[570] Une seule exception à cette règle. En effet, sur les trente sénateurs réélus, un seul, Alphonse Ndimangoye Nguengue (du Haut-Ogooué), garda comme suppléante Christine Mpolo.
[571] Nous avons vu au sujet de l'Assemblée nationale la position du parlementaire : intermédiaire entre le centre du pouvoir et les gens de « sa » province, de sa Terre. Ainsi que la désignation des candidats comme « big-man » d'une province, ceux-ci contrôlant les ressources du pouvoir central, son accès et influant sur les carrières de certains membres de la population de « leur » province.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

En effet, sur les soixante-et-un sénateurs « sortis » de l'institution en 2003, sept sont décédés durant leur mandat[572]. Ces derniers furent donc remplacés par leurs suppléants jusqu'à la fin de la législature. Il est par ailleurs à noter, qu'à nouveau, absolument aucun suppléant remplaçant n'a pu se faire élire à la seconde législature.
Le cas le plus remarquable reste celui du plus éminent des sénateurs, le Président de l'institution, Georges Rawiri. Celui-ci décéda en avril 2006, et fut remplacé par René Radembino-Coniquet, un autre « ancien » de la scène politique[573]. Ancien de par son âge biologique (le même que son prédécesseur, 72 ans) mais aussi de par son âge politique puisqu'il débuta sa carrière dès les années 1960.

Lorsqu'un nombre perceptible d'acteurs politiques décède en poste au sein d'une même institution[574], nous pouvons discerner le fait que les anciens ne sont pas écartés de la scène politique, il existe donc un lieu où ces derniers peuvent exercer leur autorité. Ainsi, les anciens ou les « vieux » occupent cette Chambre parlementaire et parfois, des décès, viennent attester de la proximité de ceux-ci, et par extension de cette institution, non seulement avec la mort, mais également avec le sacré. En effet, la contiguïté avec la mort est perçue comme une source de sacralité. Les sénateurs en sont d'autant plus respectés (voire craints).

Tout d'abord, nous pouvons relever le fait qu'hormis pour le décès du premier Président de cette institution, Georges Rawiri, où une semaine de deuil national fut décrétée, les sénateurs décédés en fonction sont honorés par leurs pairs et par l'ensemble de la classe politique toutefois, les funérailles se déroulent dans les villages dont ils sont originaires. La famille prend en charge le défunt, et non la nation. Le retour du corps s'effectue donc dans un cercle privé. Tout comme les cérémonies afférentes à la mise en terre et le travail de deuil.
Dans la mesure où ce dernier était un personnage puissant et une autorité au sein des membres de sa parenté, il est probable que son corps ait subi différents traitements dans le but de conserver certaines de ses parties dans un reliquaire, au sein de la lignée. En effet, « *la*

[572] Dit autrement, près de 11,5% des sénateurs non-réélus (et 7,7% de l'ensemble) décédèrent durant la première législature.
[573] Il ne fut donc ni remplacé par son suppléant Ndong Camille, ni par le Vice-président de l'institution : Andjembé Léonard.
[574] Il s'agit de : Pierre Anguilet Walker (Estuaire, né en 1929) ; Jean-Marie Aubame Ndong (Estuaire, né en 1924) ; Jean-René Boussougou Nziengui (Nyanga, né en 1955) ; Etienne Koumba Nziengui (Nyanga, né en 1952) ; Ferdinand Moudounga (Estuaire, né en 1934) ; Lucie Hortense Ondeto (Estuaire, née en 1942) ; et enfin, Jean-Rémy Ogoula (Ogooué-Maritime, né en 1927). L'année moyenne de naissance de ces derniers est 1934, et leur âge de décès moyen de 66 ans (en prenant comme référence la mi-législature).

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

capacité métonymique des organes corporels à véhiculer forces spirituelles et puissance »[575], survit à la mort de la personne, les os et le crâne peuvent donc être conservés et venir « nourrir » le culte des reliques familiales. Ces éléments de la personne pourront éventuellement permettre, si ils sont légués à un membre de la famille ou du clan, d'obtenir la réussite.

Par ailleurs, à la suite des différentes cérémonies, auquel le retrait de deuil vient mettre fin, le sénateur défunt devient un ancêtre. Si tous les individus ne peuvent prétendre à ce statut (tels les enfants ou les personnes suicidées), les « vieux » du Sénat semblent être la référence. En effet, en tant que sénateur, leurs responsabilités étaient de voter la loi, d'exercer un arbitrage entre le pouvoir législatif et exécutif ou encore, sur le plan local, pour nombre d'entre eux, de trouver diverses solutions aux difficultés de la partie du territoire dont ils avaient la charge. De sorte que si leur rôle d'ancêtre est « *de garantir l'ordre biologique et social* » et de « *veiller à la bonne transmission des traditions* »[576], il s'avère que leur situation durant leur vivant s'y prêtait déjà particulièrement.

Enfin, si la mort des anciens permet l'élargissement de la lignée et de la puissance du clan, nous pouvons lier ensemble l'ancestralité et la référence à la Terre.

De fait, si nous rattachons l'idée de la séniorité inhérente à cette institution, à la proximité avec la mort et par suite, aux ancêtres, nous pouvons la relier à un rapport à la sacralité.

Ainsi, à la suite du rétablissement du multipartisme, des élections présidentielles contestées et des Accords de Paris signés entre les représentants du pouvoir et de l'opposition, il fut décidé de la création du Sénat, comme si au moment où l'ordre de la République était chambardé, où les structures mises en place en 1960-61, puis réitérées et développées en 1967-68 semblaient sur le point d'être démantelées, l'ensemble des acteurs politiques fit appel à l'ancestralité et à la sacralité. Tout se passant donc comme si, en tant que seuls véritables gardiens et garanties de l'ordre social, les « vieux » fussent l'unique valeur sûre vers laquelle se tourner en ces moments confus[577].

[575] Bernault F., 2005, « Economie de la mort et reproduction sociale au Gabon », O. Georg, I. Mande, *Mama Africa : Hommage à Catherine Coquery-Vidrovitch*, Paris : L'Harmattan, p. 203-218, p. 208.
[576] Bonte P. et Izard M., 2000, p. 488-489.
[577] Reste une dernière interrogation. En effet, ces anciens sont aussi ceux qui incarnent la figure du sorcier, par conséquent, si un sénateur est doué de sorcellerie nous pouvons nous demander comment il est mort, et comment lui succéder ?

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Revenons rapidement sur les principales données concernant les sénateurs eux-mêmes. Au sujet des « âges politiques » nous nous sommes aperçu que les sénateurs réélus sont aussi ceux qui ont les plus longues carrières politiques au niveau national ; viennent ensuite les sénateurs élus à la seconde législature (largement plus que les sortants et que les sénateurs de la première législature en général). Ainsi, tout se passerait comme si l'on tendait vers l'élection de sénateurs ayant une expérience politique plus vaste.

A propos des « âges biologiques », deux grandes tendances se font jour[578] d'une part, la première moitié de la cinquantaine est l'âge idéal pour se faire élire au Sénat ; d'autre part, il apparaît que cette institution est celle qui rassemble le plus d'anciens. En effet, si nous comparons la catégorie des plus de soixante ans des sénateurs avec les membres du gouvernement et ceux de l'Assemblée nationale, la différence est incontestable, de l'ordre de un à six. En outre, nous pouvons noter que les sénateurs représentent aujourd'hui dans leur large majorité, et plus qu'à la première législature, le parti au pouvoir, et que ceux ayant pu être réélus viennent en majorité du Haut-Ogooué, province également la plus représentée. Face à celle-ci, la province dont sont issus le moins de sénateurs est le Moyen-Ogooué, celle-là même dont était originaire le premier Président du Sénat, Georges Rawiri. Y-a-t-il un rapport entre ces deux données ? C'est ce que nous allons voir à présent.

[578] Concernant les moyennes d'âges, lorsque nous reprenons nos chiffres nous constatons que la moyenne d'âge des sénateurs de la première législature (1997-2003) est de 53,2 ans, elle est de 55,1 ans pour les sénateurs actuels (soit de la seconde législature, 2003-2009), tandis que l'âge moyen des sortants est de 54,2 ans face à des entrants âgés d'en moyenne 54 ans. De sorte que l'âge moyen d'un sénateur sur les deux législatures est de 54,15 ans, exactement en accord avec les entrants et sortants. Reste les réélus qui atteignent la moyenne d'âge de 57,4 ans. Ce récapitulatif nous permet par conséquent de constater une forte stabilité des moyennes d'âge de ces élus.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

IV - Analyse de la fonction de Président du Sénat

L'objectif de cette partie sera d'étudier précisément la fonction présidentielle au sein de cette institution. Ainsi, nous brosserons le portrait détaillé de Georges Rawiri, premier Président du Sénat, décédé en avril 2006[579] puis, nous étudierons les caractéristiques de son successeur René Radembino-Coniquet, et constaterons en définitive le parallélisme des deux carrières et la similitude des deux individus. Nous découvrirons alors que les deux personnages ayant incarné la fonction de Président du Sénat cumuleront toutes la caractéristiques d'âge, de parcours et de représentations qui feront de cette figure présidentielle, une figure typique incarnant le schème de la séniorité.

Nous débuterons par le portrait de Georges Rawiri, Président durant neuf années, hissé à de hautes responsabilités par Léon Mba, d'abord à la Télévision nationale gabonaise, puis dans l'administration et la politique. Renforcé dans ses fonctions durant la seconde moitié des années 1960 grâce à sa nomination au poste d'ambassadeur du Gabon en France, il assiste (de l'autre côté de l'Atlantique, c'est-à-dire là où on ne le voit pas, où il est invisible) durant cette période à la naissance politique et à l'ascension de celui qui se nomme à l'époque Albert Bernard Bongo, puis poursuit une longue carrière de ministre jusqu'à une « cassure » dans son parcours. En effet, en 1990 Georges Rawiri ne voit pas ses fonctions de ministre renouvelées. L'arrivée du multipartisme a quelque peu changé le paysage politique, de nouveaux acteurs sont apparus et les « caciques » du parti unique ne sont plus opportuns. Ce n'est que deux ans plus tard qu'O. Bongo Ondimba décide de le nommer au poste de Haut représentant personnel du président de la République. Ce poste ne lui assurant pas une grande représentativité, G. Rawiri décide en 1994 de créer le MAB : Mouvement des Amis de Bongo, en signe de soutien à ce dernier. Cette même année, à la suite des « Accords de Paris » est créée une nouvelle Chambre parlementaire, et il est décidé par le Président Bongo Ondimba que G. Rawiri prenne les rênes de cette nouvelle institution qui ne vit effectivement le jour que trois années plus tard.

Ainsi, durant près de trois décennies Georges Rawiri s'imposa sur le devant de la scène politique de par ses multiples fonctions au plus haut niveau gouvernemental puis, après quelques années passées entre parenthèses, il revint présider une nouvelle institution : le Sénat.

[579] Ce dernier est décédé brutalement en avril 2006 à Paris lors d'un voyage officiel devant le mener à Bruxelles.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Après une courte retraite du monde politique[580], il réintégra donc un nouveau poste, mais pas n'importe lequel, le premier du genre, dans une nouvelle institution. Par conséquent, ce « cacique », emblème du monopartisme revint sept années après l'ouverture démocratique à un poste de haut-rang puisque selon la Constitution, il se place en second après le chef de l'Etat.

Dans un second temps nous nous pencherons sur la figure de l'actuel Président. Pendant que G. Rawiri occupait le poste d'ambassadeur à Paris, celui-ci était déjà Secrétaire général du gouvernement de Léon Mba. Tandis qu'à partir du moment où O. Bongo Ondimba prit les fonctions de chef de l'Etat, R. Radembino-Coniquet devint Secrétaire général de la Présidence de la République.

Nous étudierons tout d'abord le statut de Président du point de vue constitutionnel puis, les parcours de ceux qui ont incarné cette fonction.

1) Présentation des fonctions, du rôle et des représentations portant sur le Président du Sénat

A travers les définitions de ses attributions, et des parcours des représentants de cette fonction nous allons tenter de mettre en avant ce qui donne du sens à cette institution : son rapport à l'ancestralité et la représentation de la séniorité.
La figure du Président du Sénat illustre l'influence et le poids que peuvent avoir les plus anciens dans le domaine politique. La mort de Rawiri survenue en 2006 confirme cette dimension de la séniorité qui veut que l'on ne quitte pas son poste mais que l'on y meure.

a) Attributions statutaires

La fonction de Président du Sénat est définie dans ses attributions par la Constitution du Gabon. Plusieurs articles et lois furent ainsi révisés en 1997 pour définir son statut et son poste[581].

[580] Mais non point du secteur économique, maçonnique et des coulisses du monde politique.
[581] Loi n° 001/97 du 22 avril 1997 portant révision de la Constitution.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Aussi, selon la Constitution, le Président du Sénat est élu par ses pairs pour toute la durée de la législature (six ans), au scrutin uninominal secret[582]. Ce qui signifie que ce dernier est le Président de toutes les collectivités locales (communes et départements) parce que Président des représentants de chacune de ces collectivités.
Ce dernier est élu « *à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second. En cas d'égalité des voix entre les candidats du deuxième tour, l'élection est acquise au plus âgé* »[583]. Le Président dirige les débats, les communications sont faites par lui, et il est assisté dans ses fonctions par six vice-présidents, deux questeurs ainsi que six secrétaires, eux-mêmes élus par leurs pairs pour toute la durée du mandat[584].

L'article XIII de la Constitution donne en outre au mandataire de ce poste une envergure des plus conséquentes, puisque celui-ci spécifie qu'en cas de vacance de la présidence de la République ou d'empêchement définitif de son titulaire (constaté par la Cour constitutionnelle saisie par le gouvernement et statuant à la majorité absolue de ses membres), les fonctions de président de la République sont provisoirement exercées par le Président du Sénat[585]. Cet article fait donc de celui-ci, un personnage de premier rang puisqu'il est en définitive, le deuxième personnage le plus important de l'Etat[586].

Le Président du Sénat bénéficie aussi de la prérogative (tout comme le président de la République et celui de l'Assemblée nationale) de désigner trois membres de la Cour constitutionnelle, ainsi que trois membres au Conseil National de la Communication[587]. Il pourra alors saisir la première Cour soit pour lui soumettre une loi qu'il estime contraire à la Constitution, soit pour lui demander d'interpréter la Constitution et les autres textes à valeur institutionnelle[588] dans les mêmes conditions que le président de la République, le Premier Ministre et le président de l'Assemblée nationale.
Par ailleurs, autres fonctions notables définies par la Constitution et dévouées à son statut : le Président doit être consulté avant la dissolution de l'Assemblée nationale ou la mise en œuvre

[582] Article 40 de la Constitution, loi 001/97 du 22 avril 1997.
[583] Tandis que le Président de l'Assemblée nationale « *est élu au scrutin secret à la majorité des deux tiers au premier tour, à la majorité absolue au deuxième et à la majorité relative au troisième. Si l'égalité persiste entre deux candidats, l'élection est acquise au bénéfice du plus âgé.* », Awanhet-Ntawanga H.-A., 2006, p. 28-29.
[584] Article 6 du règlement intérieur du Sénat.
[585] A l'exception de celles prévues aux articles 18, 19 et 116 alinéa 1er telle que la dissolution de l'Assemblée nationale.
[586] Le scrutin pour élire le nouveau chef de l'Etat devant avoir lieu entre trente et quarante-cinq jours après l'ouverture de la vacance du pouvoir.
[587] Articles 89 et 98 de la Constitution.
[588] Article 85 alinéa 2 et article 88 de la Constitution.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

de pouvoirs spéciaux que le président de la République peut s'attribuer lorsque les circonstances l'exigent[589]. Enfin, le règlement intérieur du Sénat éclaire sur les prérogatives et le rôle du Président, puisque l'article XIV de ce règlement prévoit que : « *Le président du Sénat représente le Sénat et le Bureau du Sénat*[590]*. Il est assisté par les autres membres du Bureau. Il assure la direction et le contrôle de tous les services du Sénat. Il est l'ordonnateur du budget. Il préside les séances, dirige les débats et en assure la police. Il est chargé de veiller à la sécurité intérieure et extérieure du Sénat ; il dispose à cet effet de la force de maintien de l'ordre placée sous son autorité. Il peut à tout moment suspendre ou lever la séance.* ».

Le Président de cette institution a donc le pouvoir de la Parole, de la Police et du choix en dernière instance de clore une séance.

Voici donc pour l'aspect formel de la fonction de président du Sénat, d'un point de vue juridique et institutionnel. Ses attributions définies, venons-en au parcours personnel de Georges Rawiri[591].

Quel fut le chemin emprunté par Georges Rawiri, président du Sénat durant neuf années, personnage de première importance sur la scène politique gabonaise, celui aussi que nous pourrions nous permettre de nommer le « second » ou le « binôme » du président de la République El Hadj Omar Bongo Ondimba ? Son parcours étant en effet lié, depuis ses débuts dans l'administration, à celui du chef de l'Etat.

b) Parcours personnel et carrière politique de Georges Rawiri

Débutons par un rapide historique. Né en 1932 à Lambaréné (province du Moyen-Ogooué), Georges Rawiri est Galoa (du Lac Onangé, groupe ethnique Myènè) et neveu de Paul Gondjout, premier président de l'Assemblée nationale.

A l'âge de quatorze ans, celui-ci quitte le Gabon pour la France accompagné par une sœur française de la Mission protestante de Ngomo. Après avoir effectué ses études dans le Gard

[589] Articles 19 et 25 de la Constitution.

[590] Cette composition du Bureau est identique à celle de l'Assemblée nationale, de même que ses attributions et les fonctions de ses membres.

[591] Afin de construire cette biographie nous nous sommes appuyés sur : *Gabon : 100 hommes de pouvoir* de I. Verdier, 1996, Indigo Publications ; la présentation du Président sur le site du Sénat (senat-gab.com), plusieurs articles des journaux *L'Union*, *Gabaô* et *Gabon Show*, et enfin sur les rumeurs circulant durant les années 2002 à 2005 à Libreville et au Gabon en général.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

(Alès), il obtient en 1956 son Baccalauréat, et deux ans plus tard un diplôme de cadre technique à l'OCORA (Office de Coopération en Radiodiffusion). A la suite d'un passage dans le Nord Cameroun à Radio-Garoua pour une première expérience, il regagne le Gabon en novembre 1959 après treize années passées à l'étranger[592].

A l'indépendance, il est nommé directeur de Radio-Gabon puis, ayant prit une part active dans la création de la télévision gabonaise, Léon Mba le nomme en 1963 directeur de la Radiodiffusion-télévision gabonaise (RTG). Il entre au gouvernement un an plus tard en tant que ministre de l'Information, du Tourisme, des Postes et des Télécommunications.

Sa dimension d'homme politique prend de l'ampleur lorsqu'il est envoyé en qualité d'ambassadeur du Gabon en France au mois d'avril 1965. A cette période, le premier président de la République gabonaise, Léon Mba, passe beaucoup de temps sur le territoire de l'ancienne colonie pour des raisons de santé. Le rôle de G. Rawiri va alors s'étoffer au fur et à mesure des mois puisqu'il sera l'un des interlocuteurs privilégiés non seulement du Président mais aussi, d'O. Bongo Ondimba, et de l'ambassadeur de France au Gabon, Maurice Delaunay.

Ces quatre personnages forment ce que l'on pourrait nommer le premier « cercle de décideurs ». A cette époque, selon M. Delaunay peu de personnes sont en effet en mesure de rivaliser sur la scène politique et, en 1965, Omar Bongo Ondimba est déjà le favori pour assurer la succession de L. Mba.

De la sorte, les informations circulent et les décisions se prennent entre ces quatre hommes. Delaunay M. vient tous les mois à Paris (parfois accompagné d'O. bongo Ondimba) pour prendre les instructions auprès de L. Mba, soit à son domicile soit, ensuite, à l'hôpital tandis qu'entre ces visites, G. Rawiri prend le relais[593].

Ce dernier aura donc été présent à toutes les phases de la fin du règne de L. Mba et au début de l'ascension d'O. Bongo Ondimba. Nous pourrions dire qu'il était au cœur de la transition entre les deux chefs d'Etat. En effet, toutes les tractations concernant la succession se font dans les couloirs de l'ambassade du Gabon puisque L. Mba aura passé dix-sept mois consécutifs en France, jusqu'au jour de sa mort[594]. C'est donc à cette période qu'il fait véritablement connaissance avec le futur président de la République.

---

[592] Selon Radio-Trottoir, ce serait le jour de son retour sur le sol gabonais que sa mère serait décédée ; cet événement aurait été interprété comme un mauvais présage.

[593] Informations recueillies lors d'un entretien avec Maurice Delaunay dans sa résidence de Cannes, le 5 janvier 2006.

[594] La mort du président de la République L. Mba fut annoncée le lendemain sur Radio-Gabon par Omar Bongo Ondimba. Celui-ci expliqua qu'elle avait eu lieu sur le sol gabonais, puisque officiellement il serait mort à l'ambassade du Gabon.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Léon Mba ayant choisi son successeur[595], tout est donc mis en place avec l'aide de la France pour qu'il en soit ainsi[596]. En 1967, O. Bongo Ondimba est élu vice-Président, tandis que quelques mois plus tard, suite au décès de L. Mba, il obtient le fauteuil présidentiel.

Quant à G. Rawiri, celui-ci reste au poste d'ambassadeur jusqu'en 1970. Cette année-là, il rentre au Gabon, et en 1971, il est nommé ministre d'Etat chargé des Affaires étrangères et de la Coopération (1971-73) ; ensuite il est tour à tour ministre délégué à la Présidence de la République (après la première élection présidentielle remportée par Omar Bongo Ondimba[597]), (1973-74) ; ministre d'Etat à la Présidence de la République, chargé de la Coordination économique et financière et Représentant personnel du président de la République (1974-75) ; ministre d'Etat chargé des Transports et de la Marine marchande (1975-80) ; premier vice-Premier Ministre, ministre des Transports, du Tourisme et de l'Aménagement du territoire (1980-83), enfin, et pour arriver jusqu'à l'année du multipartisme, il est nommé premier vice-Premier Ministre, ministre des Transports, chargé de la suppléance de la primature et de la Communication sociale (1983-90[598]). Par ailleurs, durant toute cette période, il fut l'un des membres influents du Bureau politique du PDG.

Ensuite, durant les deux années suivant la Conférence nationale de mars-avril 1990, il ne se voit plus offrir de poste. Les partis politiques se sont multipliés, les nouveaux acteurs cherchent leurs places, et sa position de « baron » du régime, représentant du parti unique, n'est pas souhaitée dans le nouveau gouvernement de Casimir Oye Mba.
Il traverse donc une période à l'écart de toute fonction politique avant d'être finalement nommé en 1992, Haut représentant personnel du président de la République. A la fin de l'année 1994, il crée le MAB (Mouvement des Amis de Bongo), association politique où se devaient de figurer tout ceux qui soutenaient le Président Bongo Ondimba. A ce titre, il s'essaye au rôle de Président directeur tandis que le rejoignent des personnages de poids du

[595] Notons que I. Verdier note (1996, p. 153) : « *Il [Rawiri] a longtemps fait office de successeur pressenti de l'ancien président Léon Mba avant que dans une situation de crise Paris ne choisisse Albert Bernard Bongo qui deviendra le président Omar Bongo* ». Bien que particulièrement intéressante cette idée n'a pu être recoupée et étayée avec aucun autres documents. Les versions orales et écrites concernant la transition ne parlant que d'Albert Bernard Bongo comme le successeur annoncé.
[596] Notamment les modifications constitutionnelles permettant la création du poste de vice-Président de la République.
[597] Pour plus de clarté nous préférons nommer le Président « Omar Bongo Ondimba », quelle que soit la période dont nous parlons.
[598] Notons qu'en 1988, il se voit dessaisi du portefeuille des Transports suite à une enquête ayant permis de constater son implication dans une affaire de corruption et de délit d'initié. G. Rawiri aurait en effet permit l'installation d'un monopole de vente de plaques d'immatriculation au profit de son directeur des Transports, Paul Ossinga, et de son cousin. En outre, en 1987, lui est ajouté le portefeuille des Eaux et Forêts.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

régime tels que Richard Nguema Békalé, Chantal Lidji, Martin Mabala ou encore Julien Mpouho-Epigat.
C'est après cette période incertaine, qu'il revient sur le devant de la scène en 1997, puisqu'il est nommé premier Président du Sénat gabonais, poste qu'il occupe jusqu'à son décès soudain en avril 2006, à Paris[599].

Nous pourrions donc dire que, dans une certaine mesure, il meurt avec le parti unique, pour, après une période liminaire et de relatif oubli, renaître quelques années après la réinstauration du multipartisme, et de surcroît dans une nouvelle institution.

Voici pour le côté officiel. Cependant, dès lors que l'on commence à s'intéresser à cet acteur politique, nombre d'informations nous parviennent qui n'ont que peu de choses à voir avec les activités politiques de G. Rawiri. C'est ainsi que la rumeur, « Radio-trottoir », ou encore les discussions informelles et les journaux relayent d'autres types d'informations.
S'étant retrouvé dans l'ombre du chef de l'Etat depuis ses débuts, ayant regagné le Gabon à la veille de l'indépendance après de longues années à l'étranger[600] et, ayant toujours obtenu des postes importants sans interruption, il était considéré comme le « second », mais aussi comme le premier soutien « nocturne » du chef de l'Etat. En outre, l'une des versions les plus répandue de ces « *kongossa* » [601] sur les raisons de sa longévité veut qu'en 1967, il aurait aidé le futur chef de l'Etat à parvenir à la candidature de vice-Président en échange d'un poste à vie. A l'image d'un échange de service, d'un dû, ou encore d'un don attendant son contre-don. Ainsi, il existerait un « pacte » entre ces deux acteurs politiques : G. Rawiri devait continuellement occuper une fonction de pouvoir prestigieuse afin d'avoir une influence dans le paysage politique gabonais.

Par ailleurs, décrit comme un « baron », un « parrain », ou un « caïman du marigot », il aurait géré en chef unique et autoritaire « sa » ville de Lambaréné, et les quelques personnages politiques de poids de la province du Moyen-Ogooué (à l'image de Richard Onouviet[602] ou Albert Ndjave Ndjoye) qui auraient été dans l'obligation de lui accorder leur

[599] Tout comme le premier Président Léon Mba, Rawiri meurt dans la capitale française.
[600] Rappelons qu'O. Bongo Ondimba n'est lui aussi revenu de Brazzaville vers le Gabon qu'en 1961.
[601] Autre terme signifiant la rumeur.
[602] Qui fit parler de lui concernant son implication dans plusieurs affaires « rouges ».

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

soutien s'ils voulaient entrer sur la scène politique nationale, rien ne se faisant sans son accord ou sa « bénédiction »[603].

c) Représentations touchant à la sorcellerie

Divers éléments hétérogènes font donc surface lorsque l'on s'intéresse à cet acteur politique. C'est ainsi que les discussions informelles et les journaux satiriques[604] relayent des échos d'un domaine bien différent.

De ce point d'entrée, présentons un autre portrait de cet homme surnommé « Joe le Rapide »[605], « le président de la République du Moyen-Ogooué », « le Roi soleil des Galoa de Lambaréné »[606] ou encore « Talleyrand »[607] selon le regard des sources précitées.

---

[603] Parallèlement à sa carrière politique, G. Rawiri multiplia sa participation (financière et statutaire) au sein de sociétés ou d'entreprises nationales et multinationales. Citons quelques exemples : il fut Président de la Société minière du Moyen-Ogooué (SOMIMO, société d'exploitation de phosphate et de nobium) mais aussi, Président directeur général de la Carrosserie industrielle gabonaise (CIG), de l'Omnium gabonais d'assurances et de réassurances (Ogar) ; administrateur de la Société d'entretien et de services industriels (SESI), de la compagnie aérienne Air Service Gabon et de la société gabonaise de services (SGS). Dans chacune de ces sociétés une participation (même minoritaire) appartient à un groupe français (ou à un français), ceci n'étant pas sans rapport avec les nombreuses et hautes relations que ce dernier entretenait avec le monde politique et affairiste français. Son épouse, appartenant à la haute bourgeoisie française, ayant pu aider à ces rapprochements.

[604] Tels que *Gabaô*, *Le Nganga*, *L'Ombre*, *Le Scribouillard*, *Le Bûcheron*, *Gabon Show*, *Le Misamu, L'Autre journal*, etc. Certains disparus aujourd'hui et d'autres souvent interdits de publication.

[605] Surnom créé à partir de son prénom conjugué à la rapidité avec laquelle sa carrière démarra.

[606] Qualifié de Roi soleil des Galoa de Lambaréné par comparaison avec celui que les gens de sa province et lui-même considèrent comme son « ancêtre » : Nkombet Ademba. Celui-ci portait le nom de Roi soleil des Galoa de Lambaréné. Nkombet Ademba était le Roi des Galoa et des Enènga. Dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, Nkombé, petit chef Galoa (groupe ethnique prépondérant dans la région de Lambaréné), réussit à s'imposer comme le roi des Galoa puis des Enènga (groupe ethnique de souche commune, voisine des Galoa, contrôlant en amont du pays Galoa les débouchés du fleuve Ogooué). Pour concrétiser sa prédominance, Nkombet Ademba installa sa résidence et l'ensemble de son village sur la rive nord de l'Ogooué, à l'endroit le plus large du fleuve et face à la pointe nord de l'île Ewonjo néngé, position stratégique par excellence qui lui permettait d'avoir une vue sur tous les passages et pouvait ainsi surveiller les actions commerciales des Enènga assujettis, en même temps que cela lui ouvrait le monopole du commerce avec les traitants européens. Il donna à ce village le nom de « Adolinanonga » (littéralement : celui qui regarde par-dessus les peuples). Cette installation coïncide avec la naissance de l'actuelle ville de Lambaréné. En 1873, le roi Nkomb'Ademba, signa un traité avec la France qui lui permit de renforcer son monopole commercial.
Une anecdote relatée dans *Gabon Show*, n°6, du 15 juillet 2004, p.2, sous le titre « Le buste rawirien de Nkombet Ademba » mentionne que G. Rawiri a inauguré un monument à la gloire du Roi soleil des Gaola de Lambaréné le 26 juin 2004. Cette statue ne faisait pas l'unanimité, les populations Adouma ayant promis de faire tomber ce buste si Rawiri décidait de tourner le visage de Nkombet vers leur quartier. Toutefois, c'est vers la ville de Ndjolé (au nord) que Rawiri « *a tourné le visage de son « ancêtre » Nkombet Ademba dont il est le successeur* ». L'inauguration fut boycottée par les Myènè et les femmes du Ndjembè sollicitées pour venir sanctifier le monument.

[607] En référence à l'homme politique français (1754-1838). Ancien évêque, devenu député aux Etats généraux (1790), et qui participa au 18 Brumaire. Réprouvant la politique de conquêtes de Napoléon il fut disgracié en 1809. Puis il devint Président du Conseil des ultras en 1815 (sous Louis XVIII) pour finalement démissionner et passer dans l'opposition libérale. En 1830, il contribua à l'instauration de la monarchie de juillet et fut nommé ambassadeur à Londres.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Dans l'ombre du chef de l'Etat depuis ses débuts[608] et ayant toujours obtenu des postes à hautes responsabilités sans interruption durant le monopartisme, puis de 1997 à sa mort, il était considéré comme un puissant soutien occulte d'Omar Bongo Ondimba[609].

Pour alimenter cette représentation, les « longues bouches »[610] voudraient qu'en 1967, Georges Rawiri ait aidé Bongo Ondimba à parvenir à la candidature de vice-Président en échange d'un poste à vie. Comme nous l'avons vu plus haut, grâce à ce qui est considéré comme un « pacte », G. Rawiri aurait eu la garantie de ne jamais se retrouver véritablement hors du champ politique, assuré d'obtenir un poste en échange de ce service initial. Ce terme de pacte renvoie en sorcellerie à une « *convention d'après laquelle le démon se mettait au service de quelqu'un en échange de son âme* »[611]. Cet accord secret entre ces deux personnages les liant à tout jamais, et faisant de Rawiri (et non pas de Bongo Ondimba) le réel démon.

D'autre part, l'homme était aussi craint dans la mesure où il avait réussi à faire construire son « château » (une grande résidence) sur un lieu considéré comme sacré : la colline d'Atongowanga, lieu d'inhumation des premiers bâtisseurs de la Mission Saint François Xavier de Lambaréné, et itinéraire du chemin de croix des chrétiens catholiques.

Par ailleurs, une ultime et résistante raison contribuait à alimenter sa réputation de *nganga*. En effet, dans les années 1990, sa secrétaire particulière aurait été arrêtée par des policiers sur la route du Cap Estérias (axe routier situé en pleine forêt entre Libreville et la pointe du Cap Estérias, lieu connu pour ses sites où sont pratiqués des actes de sorcellerie), et ceux-ci auraient découverts dans son coffre de voiture les « pièces détachées » d'un enfant. Ce fait, relaté dans le livre de P. Péan (1983) et par de nombreux journaux, fit rapidement le tour du pays, surtout lorsque celle-ci déclara que ces organes étaient destinés à son patron, qui les lui avait « commandés ».

Enfin, une autre affaire était venue alimenter les relations que Rawiri pouvait avoir avec la sorcellerie. Ainsi, il apparaissait que depuis 1967, à chaque fois que Bongo Ondimba visitait Lambaréné une pluie puissante tombait, même à la saison sèche, paralysant les activités du Président et l'obligeant à écourter ses visites. Ce dernier et la classe politique entière percevaient ces pluies comme une hostilité politique des populations locales, et une

[608] Remarquons que si Georges Rawiri a bâti sa carrière aux côtés du chef de l'Etat, celui-ci est toutefois revenu au Gabon deux années avant O. Bongo ondimba. Malgré cela, sa carrière politique ne débuta qu'en 1964, soit deux années après celle du futur Président Bongo Ondimba.

[609] Très proche du Président Bongo Ondimba, G. Rawiri fut le témoin de ce dernier à son mariage avec E. Sassou Nguesso. Il était aussi le parrain de l'un de ses enfants.

[610] Personnes qui lancent et diffusent les rumeurs.

[611] *Le Petit Robert de la langue française*, 2006, p. 1820.

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

potentielle menace faite à la vie du Président. Par conséquent, en 1988, ce dernier informa G. Rawiri de la situation et organisa une négociation avec les Bakele, les Galwa et les Fang. En échange de la modernisation de Lambaréné, ceux-ci purifieraient la ville pour prévenir des pluies. Les trois populations amenèrent donc leurs sociétés secrètes : les Fang, le Mekum ; les Bakele, le Ndokwe et les Galwa, le Ndjembe. Celles-ci purifièrent la ville à tour de rôle mais les Bakele, non convaincus par les promesses, auraient laissé un endroit non purifié, celui-là même où Rawiri devait faire son prochain discours. Au moment où Rawiri prononça ses premières paroles, un Bakele lui envoya un fusil mystique, le premier tomba devant la foule, du sang s'écoula de sa bouche, sans aucune explication, au moment même où le bakele s'en vantait.

A l'hôpital Schweitzer aucun docteur ne distingua de blessure, ni à l'intérieur ni à l'extérieur du corps. Rawiri fut donc emmené chez les Galwa mais un devin lui apprit que seul un Bakele pouvait le soigner. Il s'y rendit et fut soigné en quelques heures grâce à une décoction.

Quelques jours plus tard, avec le soutien de Jean Marie Mbekwe, un Bakele représenté dans le gouvernement, Rawiri pris sa revanche en envoyant la gendarmerie tabasser et arrêter tous les adultes de Bellevue (village d'origine du *Ndokwe*). Les Bakele décidèrent alors de contre-attaquer en punissant mystiquement Mbekwe, perçu comme un traître. C'est ainsi qu'en quelques mois, celui-ci aurait perdu sa place au gouvernement, tandis que sa nouvelle maison à Lambaréné brûla sans raison apparente, et que ses trois femmes divorcèrent de lui[612].

De sorte, que même s'il n'apparaît pas luttant (ou se défendant) mystiquement dans cette intrigue, puisqu'il riposta avec des moyens visibles et policiers, il était pris dans des trajectoires et des problématiques sorcellaires.

Par ailleurs, ce personnage était également Franc-maçon, ce qui ne faisait que persuader la population de ses activités occultes, tels que les sacrifices et l'usage des pièces détachées. G. Rawiri n'appartenait pas à la même loge que le président de la République, celle du « Grand Rite équatorial », mais était lui-même à l'origine de la création de la « Grande Loge nationale du Gabon », une obédience directement liée à la Grande Loge d'Angleterre. Les gabonais nomment cette loge : « celle d'en face » (en rapport avec celle du Président). Toujours selon « Radio-trottoir » ce dernier aurait créé cette loge car on ne lui aurait pas permit d'appartenir à la première. De sorte que sur le plan maçonnique, il se trouvait en face à

[612] Ngolet F., 2000, p. 67-68.

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

face, dans des loges différentes mais dans une idéologie identique, avec le Président Bongo Ondimba.

Autre culte auquel il aurait appartenu : celui du Bwiti dont il aurait été un membre influent. Sans y appartenir (puisqu'il est réservé aux femmes) Rawiri était aussi protégé par la société secrète du Ndjembe. Son épouse, une française rencontrée lorsqu'il était à l'ambassade parisienne[613] s'était en effet faite initier au Ndjembe, culte féminin Myènè[614].

Nous pouvons alors relever une particularité importante de ce couple[615] en effet, alors que Georges Rawiri, gabonais, se dirigea entre autres vers un culte venu de l'extérieur (la Franc-maçonnerie) notamment probablement pour élargir certains réseaux d'influence, sa femme s'initia à un culte de l'intérieur, celui du Ndjembe issu du groupe ethnique de son mari. Chacun tourné vers le culte issu de la culture de l'autre, lui vers l'extérieur et elle vers l'intérieur. En outre, il faut noter que G. Rawiri avait vécu une longue partie de sa jeunesse et de son début de carrière à l'étranger, à l'extérieur du Gabon avant de rentrer et d'obtenir des fonctions politiques importantes. Ainsi, il était fortement tourné vers l'extérieur, l'étranger et « l'invisible ». Rawiri fut aussi le promoteur du Transgabonais (au moment où il était vice-Premier ministre chargé des Transports), immense projet de chemin de fer dont le but était de relier le Haut-Ogooué à l'Atlantique ; faire se rejoindre l'intérieur à l'extérieur du territoire.

Ainsi, perçu comme un sorcier par la population, Rawiri G. serait aussi selon des sources considérées comme sérieuses et officielles[616] un « homme mystique ». Ce dernier aurait donc été le personnage « de l'ombre », c'est-à-dire celui agissant de nuit, en retrait des regards, gérant les affaires mystiques et invisibles, pendant que son « binôme » Bongo Ondimba restait sur le devant de la scène, dans la lumière du monde « visible ».

---

[613] Celle-ci gérait aussi les différentes affaires du couple. Elle siégeait notamment au conseil d'administration de la Banque Française Intercontinentale (FIBA).

[614] Culte très répandu dans les régions côtières. D'autres femmes Myènè ou mariées avec des Myènè sont aussi initiées telles que Honorine Dossou-Naki (actuelle ministre de la Lutte contre la corruption), Victoire Lasseni Duboze (ancienne députée PDG de l'Estuaire (1990-2002) et actuelle sénatrice) ou encore Laure Olga Gondjout (fille de P. Gondjout, ancienne Secrétaire particulière du Président de la République et nommée en 2006 ministre déléguée auprès du ministre des Affaires étrangères).

[615] Nous pouvons remarquer à ce sujet que les femmes françaises (blanches) ont une présence constante dans son parcours puisqu'il fut emmené en France et recueilli par une sœur française lorsqu'il n'avait que quatorze ans. Puis en 1965, à nouveau sur le territoire français mais cette fois à Paris il rencontre son épouse, une française. Celle-ci l'accompagna lors de son retour au Gabon. Ainsi, cette femme blanche, initiée à un culte sorcier, mariée à un homme de pouvoir, gère et distribue de l'argent et des marchandises, aucun autre élément ne serait plus nécessaire pour créer un parallèle entre cette femme et la figure de *Mami Wata*.

[616] Verdier I., 1996, p. 155.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Voici ce qu'il est donc possible de réunir sur les activités et les représentations occultes que G. Rawiri véhiculait[617].
Enfin lorsque ce dernier décéda brutalement à Paris en avril 2006, sa mort fut interprétée comme un empoisonnement perpétré grâce à des moyens occultes. Après des funérailles grandioses et un deuil national d'une semaine, Georges Rawiri fut remplacé à la tête du Sénat par René Radembino Coniquet. A ce propos, nous pouvons relever le fait que Rawiri, comme Léon Mba en 1967 mourut sur le sol de l'ancienne colonie, loin de sa Terre, dans un lieu « invisible » pour le reste des gabonais.

A présent, nous allons établir le parcours de René Radembino Coniquet afin de pouvoir conclure sur les particularités générales de la figure du Président de cette institution.

2) Le nouveau Président du Sénat : René Radembino-Coniquet

Ainsi, le 24 mai 2006, un scrutin présidé par le doyen d'âge Marcel Sandoungout[618] fut organisé pour élire le nouveau Président du Sénat. René Radembino Coniquet, candidat unique, fut élu avec plus de 95% des voix. Le Président Bongo Ondimba avait auparavant fortement milité pour sa désignation. Ancien de l'administration de Léon Mba, il travailla au sein de son cabinet avec à l'époque, pour collègue, O. Bongo Ondimba. « Cacique » du PDG, devenu sénateur en 1997, il est l'un des plus anciens de l'institution et de l'administration de Bongo Ondimba.

Comme nous l'avons fait pour Georges Rawiri, nous allons rapidement retracer le parcours de R. Radembino-Coniquet afin de mettre en exergue les particularités de cet homme politique.

Né à Libreville la même année que G. Rawiri, en 1932, René Radembino-Coniquet est Mpongwé (du groupe ethnique Myènè). Après des études primaires à Libreville de 1940 à 1949, il entre à l'école des cadres supérieurs de l'AEF où il obtient son diplôme. Il décroche

[617] Se pose alors aujourd'hui la question de savoir comment Omar Bongo Ondimba lutte dans l'invisible, sans son « binôme » ?
[618] Né en 1927, Marcel Sandoungout (sénateur de Franceville) a été élu le 12 mai 2002 au Sénat en remplacement de Abouna Ismaël, lui-même élu député de la commune de Franceville lors des législatives de 2002.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

en outre un diplôme de droit et de sciences économiques[619]. Dès l'année 1953, il intègre l'administration en qualité de secrétaire principal d'administration des cadres supérieurs de l'AEF, à la direction du service local de police.

A cette période, G. Rawiri est encore en France, Omar Bongo Ondimba à Brazzaville et Léon Mba vient de créer le BDG avec Paul Gondjout.

Il devient par la suite membre du Cabinet du gouverneur jusqu'en 1958, avant d'obtenir l'année de l'indépendance le poste de Directeur adjoint des Finances. Après avoir occupé ce poste durant deux années, il devient en 1962 préfet adjoint du Haut-Ogooué, puis de la Ngounié. Un an plus tard, il est nommé au Cabinet de Léon Mba en qualité de Secrétaire du Conseil des ministres[620], puis Secrétaire général du gouvernement.

Ainsi, dès cette époque il collabore avec le futur Président Bongo Ondimba, alors en fonction en tant que Directeur de Cabinet du Président L. Mba, chargé de la Défense nationale et de la Coordination.

Le 25 janvier 1968, à peine deux mois après le décès de Léon Mba et la succession de Bongo Ondimba à la magistrature suprême, il intègre le poste de Secrétaire général de la Présidence de la République, fonction qu'il occupe sans interruption jusqu'en 1994[621], année où il fait valoir ses droits à la retraite.

Par la suite, René Radembino-Coniquet garde toutefois un pied dans le monde politique puisqu'en 1995-1996 il est nommé Conseiller personnel du président de la République. Puis, il est élu en 1997, sénateur de la Commune d'Owendo (Estuaire)[622]. Réélu en 2003, il succède à Georges Rawiri en mai 2006 au poste de Président du Sénat, à l'âge de 74 ans.

Surnommé quant à lui, « Messmer »[623] ou « l'entonnoir »[624], il fut l'homme orchestre du Palais présidentiel durant plus de vingt-cinq ans. Considéré comme un « fidèle » du PDG et du Président Bongo Ondimba, ce dernier lui reconnaît des qualités d'homme « *très*

[619] Grâce à des cours par correspondance avec une Université parisienne. Il obtint aussi un diplôme de l'Ecole nationale de la FOM, et un autre de l'Institut des Hautes Etudes d'Outre-mer. Durant sa carrière il dispensa aussi des cours de législation financière internationale à l'Ecole gabonaise d'administration (aujourd'hui l'ENA).

[620] Chargé des relations avec les organismes interafricains, puis inspecteur des établissements publics et des sociétés d'Etat.

[621] En 1973-74, il obtint le rang de ministre, en 1975, celui de ministre délégué à la Présidence. De 1976 à 1979, toujours Secrétaire général à la Présidence, il eut à nouveau le rang de ministre et cumula avec le poste de Président du Conseil d'administration de la Société des Bois du Gabon. Tandis que de 1980 à 1989, il acquit le rang de ministre d'Etat.

[622] Il fut à cette date Président de la Commission des Lois et des Affaires administratives. Parallèlement, il siégea en tant que membre au Conseil municipal de la ville d'Owendo et fut parlementaire panafricain, mais aussi Conseiller national du PDG.

[623] En référence à l'homme politique français, ministre des Armées (1960-69) et Premier Ministre de 1972 à 1974.

[624] Car toutes les personnes et tous les dossiers devaient passer par son bureau à la Présidence.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

discret » et n'a jamais eu à regretter « *une quelconque trahison* » de sa part. Bongo Ondimba décida ainsi de soutenir cet homme pour son élection à ce « *prestigieux poste* » [625].
Au moment de prendre ses fonctions de Président R. Radembino-Coniquet déclara : « *Je poursuivrai l'œuvre entamée par mon prédécesseur Georges Rawiri* », et prit « *l'engagement solennel de ne pas trahir la mémoire du défunt Président* »[626].

Enfin, nous pouvons noter qu'hormis le fait que Radembino-Coniquet R. fusse un proche collaborateur de Léon Mba mais aussi de Bongo Ondimba dès les débuts de la République, cet acteur politique est aussi Franc-maçon. En effet, il fut Grand-maître du « Grand rite équatorial »[627]. De plus, ce dernier ferait aussi partie de la société sacrée du Bwiti.

Ainsi, Rawiri et Radembino-Coniquet figurent parmi les personnages politiques les plus âgés de la scène gabonaise. D'une part, à travers leurs âges biologiques, puisqu'ils sont (ou était pour Rawiri) plus vieux que le Président lui-même, et nés au cours de la même année, 1932. Mais aussi en fonction de leurs âges politiques, en effet, ils sont présents sur la scène politique nationale depuis plus de quarante années. De plus, si Georges Rawiri débuta sa carrière parallèlement à celle de Bongo Ondimba aux côtés du premier président de la République, Léon Mba ; René Radembino-Coniquet avait quant à lui déjà intégré l'administration gabonaise lorsque Bongo Ondimba résidait encore à Brazzaville. En définitive, les carrières de Rawiri, Radembino-Coniquet et Bongo Ondimba sont unies autour d'un unique personnage central : Léon Mba.

---

[625] Citations tirées de l'article « Gabon : qui est Radembino-Coniquet ? » du 24 mai 2006, sur le site Internet Infosplusgabon.com.
[626] Ces deux dernières citations sont tirées de l'article « Bio-portrait : Radembino-Coniquet, un politico-administratif », *L'Union Plus*, 26 mai 2006. Nous pouvons ajouter ici cette dernière phrase : « *« Cacique » du PDG, qui n'a pas que des amis au sein de sa famille politique, son fief politique, encore moins de sa communauté (…) ce septuagénaire, dignitaire du régime, imprégné des notions d'unité nationale, de géopolitique, de tolérance acquises à l'école du président Bongo Ondimba (…).* »
[627] Il fut remplacé en 2000 par Richard Auguste Onouviet (filleul politique de Rawiri, originaire du Moyen-Ogooué) à la direction du « Suprême Conseil du Gabon » de la Franc-maçonnerie gabonaise (hauts grades écossais), *La lettre du Continent*, Internet, 20/04/2000. Par ailleurs, à la mort de G. Rawiri, R. Onouviet serait devenu le nouveau parrain de la région du Moyen-Ogooué.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

En guise de conclusion nous pourrons établir le fait que les deux Présidents incarnent les mêmes traits distinctifs : des âges biologiques et politiques très avancés. En outre, présents depuis la formation de la République, ceux-ci étaient aux côtés de Léon Mba lors de ses premières années de présidence. Ils apparaissent donc comme deux des rares collaborateurs de Bongo Ondimba lorsque celui-ci n'avait pas encore atteint la présidence. Par ailleurs, en dehors de leur implication dans le culte du Bwiti et de la Franc-maçonnerie, il faut noter leur appartenance mutuelle au groupe ethnique Myènè. Ceux-ci semblent donc avoir la charge de représenter cette institution. De sorte que les rumeurs prévoient déjà le remplacement de R. Radembino-Coniquet à la prochaine législature (2009) par Michel Essonghé, un Myènè originaire de l'Ogooué-Maritime. Par conséquent, en tant qu'institution rattachée au territoire, trois Myènè de trois provinces différentes se succéderaient. Enfin, à travers la figure de ses Présidents se voit être exprimées de manière idéal-typique les caractéristiques relatives au territoire et à l'ancienneté, nous permettant en cela de mettre en avant les deux logiques prépondérantes de cette institution : l'ancestralité et la Terre.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Conclusion

Au terme de ce que nous venons de découvrir, nous pouvons retenir une idée principale : la séniorité est vécue comme la composante fondamentale de l'institution du Sénat.

Dans ce cadre, les sénateurs, ces anciens, sont les garants des collectivités locales. Protégés dans leur fonction, ils veillent au bon déroulement du vote de la loi, et contrôlent le gouvernement.

Ainsi, Georges Rawiri puis René Radembino-Coniquet, Présidents successifs de cette institution, ont légitimé de manière exemplaire leur position grâce à leur ancienneté (en terme d'âge biologique mais aussi de cumul de fonctions politico-administratives, soit de leur âge politique). Le Président du Sénat, second personnage dans l'ordre protocolaire de l'Etat et irrévocable, est par conséquent celui qui ne peut quitter son poste (et donc concéder ses pouvoirs) qu'en passant du statut d'ancien à celui d'ancêtre, c'est-à-dire après sa mort[628].

Ainsi, hormis un aspect précis et particulier de la gouvernance gabonaise appelé la géopolitique et illustré par cette formule du Président Bongo Ondimba : « *le futur Président du Sénat ne sera pas du Haut-Ogooué [province natale du chef de l'Etat]. J'ai établi un équilibre dans ce pays, et ceux qui ne l'ont pas compris n'ont rien compris à la politique !* »[629], il nous faut mettre en avant le fait que l'institution est travaillée par la notion d'ancestralité, figurée par ses deux Présidents et légitimant l'institution.

En outre, aux vues des parcours politiques de certains sénateurs, tout se passerait comme si la retraite pour les quelques anciens barons du pouvoir se vivait au Sénat. De telle sorte que plusieurs personnages qui quittèrent définitivement le gouvernement en 1990, se retrouvèrent, la décennie suivante, à l'intérieur de cette institution à l'exemple de R. Mamiaka, E.-A. M'Bouy-Boutzit, E. Kassa-Mapsi, M. Sandoungout ou encore J.-R. Pendy Bouyiki. Par conséquent, nous pourrions noter la possibilité d'une utilisation stratégique de la séniorité par certains acteurs politiques sur la scène politique en général et du Sénat en

[628] Par ailleurs, nous pouvons noter que dans la conscience collective les anciens sont les garants des prérogatives sacrificielles, ceux-ci prennent en charge et mettent en place les dispositions du sacrifice ou de l'initiation. C'est dans cet ordre que nous pouvons inclure les représentations liées aux pouvoirs sorciers des sénateurs.

[629] Citation tirée de Scrapula C., « Voyage en Gabonité », *Le Mensuel francophone international*, 2005, n°250, p. 58, citée dans H.-A. Awanhet-Ntawanga, 2006, p. 80. Rappelons par ailleurs que le Vice-Président du Sénat, Léonard Andjembè est issu du Haut-Ogooué.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

particulier. En effet, dans la mesure où dans les représentations collectives la séniorité est valorisée et respectée, les élites politiques pourraient tendre à l'instrumentaliser et ainsi, en dernière instance, pérenniser leur situation dans le cadre du Sénat.

Par ailleurs, tout comme Bongo Ondimba, G. Rawiri et R. Radembino Coniquet ont débuté leurs carrières jeunes et ont réussi à durer en politique. Les avantages de la « *celeritas* » ont pu être transformés progressivement en « *gravitas* »[630]. Sur ce thème, remarquons le fait que la chefferie Dogon se situe dans le champ d'attraction de la gravitas, symbolisée par la vieillesse, la proximité de la mort étant source de sacralité. Le hogon (chef politico-religieux sacré chez les Dogon) « *est en effet soit l'homme le plus âgé, soit le patriarche de la plus ancienne famille du pays, descendant direct de l'ancêtre fondateur. (…). Quoiqu'il en soit, il semble bien que, d'une manière générale chez les Dogon, la qualification essentielle du hogon soit le grand âge. Le chef est en effet le représentant de l'Ancêtre fondateur, le lien entre les vivants et les morts, ces morts « qu'il ira rejoindre bientôt »* » [631]. Nous avons vu qu'il en était de même pour diverses sociétés, comme chez les Fang. Nous pouvons noter que G. Rawiri, en tant qu'ancien, a présidé cette institution, et est décédé en poste. Ce personnage résume donc à lui seul les dynamiques évoquées, soit l'ancienneté et sa proximité avec la mort, puis l'ancestralité et son rapport à la sacralité.

D'autre part, le territoire représenté au Sénat et à travers les collectivités locales est un espace clos, à l'intérieur duquel évoluent des individus. Par opposition à celui-ci est défini un espace extérieur, un « hors-territoire »[632] réservé cette fois à Omar Bongo Ondimba. De ce fait, les Présidents de cette institution incarneraient l'Intérieur et « l'invisible » (ou les forces invisibles), tandis que Bongo Ondimba représenterait, de par ses fonctions sur la scène politique nationale et internationale, l'Extérieur et le visible.

---

[630] Ces deux notions sont particulièrement développées par Luc de Heusch, notamment dans *Le Pouvoir et le Sacré* (*Annales du Centre d'études des religions*, Université de Bruxelles, Institut de Sociologie, Bruxelles : « Pour une dialectique de la sacralité du pouvoir », 1962, p. 15-47 et « Aspect de la sacralité du pouvoir en Afrique », p. 139-158 et en introduction) dans lequel l'auteur explique que toute royauté d'essence magique repose « *sur une valorisation de la celeritas, de la force vitale de la jeunesse* », le grand âge (gravitas) étant un état physique et mystique incompatible avec l'activité magique dans cette même royauté. De sorte que « *le glissement vers la gravitas s'observe en Afrique comme dans les civilisations historiques, le caractère magique du souverain s'estompe au profit de l'élément religieux, (en même temps que s'affirme la valeur sacrée fondamentale de l'hérédité royale, du lien avec les Ancêtres)* », p. 32 et 40.

[631] Tiré du chapitre « Aspects de la sacralité du pouvoir en Afrique », *Le pouvoir et le sacré*, 1962, p. 152.

[632] Bonte P. et Izard M., 2000, p. 705.

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

Nous pourrons au demeurant ajouter ici quelques mots concernant la position géographique du palais du Sénat. En effet, celui-ci est depuis novembre 2005 situé en périphérie du quartier du Bord de mer, espace « réservé » des ministères, du pouvoir politico-administratif, financier et historiquement des Blancs. Ce nouvel édifice construit sur le Boulevard Triomphal a été baptisé palais « Omar Bongo Ondimba » [633].

Avant cette installation définitive les sénateurs avaient dû déménager deux fois. Au moment de la création de l'institution en mars 1997 ceux-ci furent accueillis dans un hôtel du centre de Libreville, et un peu plus tard à « la Cité de la Démocratie » où ils occupaient treize villas leur servant de bureaux.

La Cité de la démocratie est un ensemble de petits bâtiments à l'intérieur d'un domaine clos et gardé. Cette « Cité » est placée au sommet d'une petite colline, bordée par un réseau routier, et au pied de laquelle se trouve un échangeur très emprunté, à quelques kilomètres du Bord de mer. Les sénateurs étaient donc à « l'intérieur » de Libreville, au bout d'une large artère partant de la mer pour arriver à cette colline, et où diverses routes se distribuent vers l'intérieur du territoire. Ils surplombaient donc le reste de la ville. Aujourd'hui, le palais est situé à côté des ministères des Affaires étrangères, du Pétrole, des Bois et Forêts et d'un centre commercial. Il jouxte l'Assemblée nationale et côtoie le quartier du Bord de mer. Il le borde, le longe mais ne s'y trouve pas tout à fait.

L'institution a donc enfin trouvé une place définitive et non plus transitoire, les collectivités locales sont ainsi représentées dans un édifice à côté de « l'hyper-centre » du pouvoir. D'abord itinérant, puis à l'intérieur de la capitale en surplomb et enfin placé à la ceinture du Bord de mer, regroupé avec les autres bâtiments des institutions nationales, le « palais » a peu à peu trouvé sa place aux abords des centres décisionnels. Il reste toutefois le palais le plus « à l'intérieur », situé entre l'Assemblée nationale et l'Hôtel de ville de Libreville.

En dernière instance, rappelons qu'au sein du Sénat, la représentation des provinces est similaire à celle constatée à l'Assemblée nationale. Hormis la permutation entre le Woleu-Ntem et le Haut-Ogooué, l'ordre de représentation de 1957 et de 1985 à l'Assemblée nationale se retrouve au Sénat.

[633] Le jour même de la cérémonie de la pose de la première pierre en mai 2001, le palais de l'Assemblée nationale (aussi construit avec l'aide chinoise et à proximité) a été officiellement mis en fonction. Les travaux ne débutèrent pourtant qu'en juillet 2003, et deux ans et demi plus tard, le 4 novembre 2005, l'inauguration du nouveau et premier palais du Sénat eut lieu. Sa superficie recouvre plus de 11 000 m^2 sur un terrain de 44 000 m^2. Il aura coûté 16 milliards de FCFA, de cette somme 2,7 milliards furent déboursés par le Gabon et le reste par la Chine.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Par conséquent, l'institution qui devait être le gage de plus de démocratie et d'ouverture ne semble que réitérer les mêmes logiques. Le système politique se retrouve donc stabilisé. Plus, le Sénat redouble la stabilité politique mise en péril à la suite de la réinstauration du multipartisme. Ainsi consolidé, les logiques prévalant depuis l'arrivée au pouvoir de Bongo Ondimba, soit celle du parrain, s'en trouvent renforcées. D'une part, à cette période le potentiel filleul ne put prendre sa place, et d'autre part, le parrain affermit encore sa position. De ce fait, le pouvoir en place peut perdurer. La longévité de celui-ci ayant été réassurée en 1997.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

N° d'ordre : 4311

UNIVERSITE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES

DE LILLE 1

Faculté des Sciences Economiques et Sociales
Institut de Sociologie

Doctorat Changement social – option Ethnologie

Mélanie SOIRON

LA LONGEVITÉ POLITIQUE.
Ou les fondements symboliques du pouvoir politique au Gabon.

Sous la direction de Rémy BAZENGUISSA-GANGA
Professeur de Sociologie, Université de Lille 1

Tome 2 sur 2

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Chapitre III

La filiation dans le champ politique : cas du gouvernement

« *Dans le cas des sociétés segmentaires, la réduction du politique aux structures régies par la descendance et l'alliance laisse échapper certains de ses aspects les plus spécifiques, tandis que la recherche du politique « hors de la parenté » apparaît, par ailleurs, pauvre de résultats. Le pouvoir et la « parenté » y sont en rapport dialectique, d'où l'échec de toute interprétation unilatérale.* » [634]

G. Balandier

Introduction

Au cours de cette partie, nous tenterons de montrer que les relations de parrainage au sein du gouvernement permettent d'une part, l'intégration de nouveaux acteurs à la vie politique, et, d'autre part, la perpétuation de la position des « caciques ». A travers ce mécanisme, le filleul acquiert un poste, tandis que le parrain obtient un nouveau soutien, conserve ses fonctions voire acquiert une part plus importante de pouvoir d'Etat et donc, également, de prestige. Par la suite et progressivement, le filleul prend de l'importance sur la scène politique et, en dernière instance remplace son parrain. En outre, nous tenterons de mettre en évidence les liens de parenté et d'alliance qui sous-tendent cette institution. Par conséquent, nous avons choisi de parler de filiation dans la mesure où deux types de liens coexistent d'une part, un lien de parenté « fictif » élaboré par deux protagonistes ou plus,

[634] Balandier G., *Anthropologie politique*, Paris : PUF, 1999, p. 91. Même s'il est question ici des sociétés segmentaires, le fait est que l'étude du pouvoir et de la politique hors du champ de la parenté paraît être amputée de certaines de ses significations.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

celui de parrainage (parrain/filleul) et d'autre part, un lien de parenté réelle, à l'image de celui entre un oncle et son neveu.

Pour ce faire, nous analyserons à l'intérieur de l'intervalle historique 1960-2008 les rapports existant entre certains ministres et leurs successeurs, ceux que nous nommerons aussi les parrains et leurs filleuls. Alors, nous nous apercevrons que les successions au cœur des ministères s'opèrent d'une part à des périodes précises, et, d'autre part, pour certains d'entre eux, en fonction de liens de parenté ou d'alliance. Il sera donc possible de construire des cycles au cours desquels un nombre restreint d'acteurs politiques dominera la scène gouvernementale et sera soutenu par de nombreux autres personnages secondaires. Ces derniers permettront aux parrains de perpétuer leur situation avant de prendre leur place au cycle suivant.

Ainsi, après avoir défini la notion de parrainage grâce notamment à une théorie développée par G. Lenclud, nous exposerons le fait que cette pratique résulte d'un acte fondateur. Celui qui se joua au moment de la succession entre les Présidents Léon Mba et Omar Bongo Ondimba.

Puis, nous présenterons les principales caractéristiques du gouvernement et établirons les cycles de successions construits grâce aux « pics » d'entrées et de sorties du gouvernement. Par conséquent, nous devrons, en première instance, retracer les parcours de chacun des 220 ministres présents sur la période 1960-2008. Nous distinguerons trois catégories de ministres : ceux ayant été nommés sous la présidence de Léon Mba et durant le monopartisme (1960-1990) ; ceux étant arrivés entre le moment de la réinstauration de la démocratie et aujourd'hui (1991-2008) ; enfin, les quelques rares ministres ayant pu obtenir un portefeuille ministériel indépendamment sur les deux périodes[635]. Un graphique nous permettra de visualiser les carrières de l'ensemble des ministres s'étant succédés au gouvernement, et d'observer ce que nous avons nommé des « pics ». Pareillement, nous analyserons la configuration du gouvernement à travers l'évolution du nombre de ministères ou encore le temps passé en fonction pour chaque ministre. Grâce à ces données nous mettrons en évidence le fait qu'à intervalles réguliers, une frange importante de ministres cède sa place à de nouveaux acteurs, de sorte que le renouvellement des personnels

[635] Nous verrons plus bas qu'une quatrième catégorie sera distinguée : 1968-1990, soit de l'arrivée au pouvoir de Bongo Ondimba Omar à la réinstauration du multipartisme.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

gouvernementaux s'effectue sous forme de cycles[636]. Il nous faudra alors analyser les relations existantes entre ces « parrains » et ces « filleuls », représentés par les ministres en postes et les impétrants issus parfois de leur parentèle.

Ensuite, nous exposerons les cas de parenté réelle au sein de quatre ministères essentiels (Economie et Finances, Construction et Equipements, Défense et Affaires étrangères). Nous distinguerons les successions qui se sont opérées d'oncle à neveu, ou encore en fonction des alliances du parrain. De sorte que nous pourrons établir le fait qu'en dehors de la parenté fictive incarnée par le parrainage, il existe plusieurs ministères dont la tendance est à la transmission du poste de direction à partir des liens de parenté.

Néanmoins, avant de débuter, il nous paraît utile de faire succinctement le point sur les principales attributions du gouvernement en général, et de ses membres en particulier[637].
Ainsi, selon la Constitution de la République gabonaise, le gouvernement conduit la politique de la nation sous l'autorité du président de la République et en concertation avec lui. Il dispose à cet effet de l'administration, et des forces de défense et de sécurité.
Le gouvernement est en outre responsable devant le président de la République et l'Assemblée nationale. Il se compose du Premier Ministre, chef du gouvernement, et des autres membres du gouvernement. Ceux-ci doivent être âgés d'au moins trente ans, et jouir de leurs droits civils et politiques. Enfin, un membre du gouvernement est éligible à un mandat national et à un mandat local tandis que sa fonction est incompatible avec l'exercice d'un mandat parlementaire.
Quant au Premier Ministre, celui-ci dirige l'action du gouvernement et assure l'exécution des lois ; ses actes sont contresignés par les membres du gouvernement chargés de leur exécution. Celui-ci présente devant l'Assemblée nationale son programme de politique générale qui donne lieu à un débat, suivi d'un vote de confiance. Pour terminer, notons que « *les fonctions du Gouvernement cessent à l'issue de la prestation de serment du président de la République, et à l'issue de la proclamation des résultats des élections législatives par la Cour constitutionnelle*. » [638]. Nous verrons plus tard en quoi cette dernière indication concernant les résultats des élections législatives est particulièrement importante pour notre propos.

[636] Une question sous-jacente sera celle de savoir si les ministres éliminés ne pourront pas se repositionner dans une autre institution ou assemblée.
[637] Toutes ces indications sont tirées des articles 28, 28a, 29, 31, 32, 33, 34 de la Constitution de la République gabonaise.
[638] Article 34 de la Constitution.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

I – Le parrainage, en théorie

Dans un article du journal *L'Union* relatant des tensions à l'intérieur du PDG entre Louis-Gaston Mayila[639] et d'autres ministres, nous avons pu lire : « *Devant la fronde que lui livrent d'autres hiérarques du PDG, Mayila, actuel vice-Premier ministre en charge des affaires sociales, de la Solidarité nationale, du Bien-être de la lutte contre la pauvreté pourrait quitter la barque pour créer à nouveau son propre parti.* »[640]. Face à ces allégations, Mayila déclara : « *Je ne m'opposerai jamais au Président Bongo Ondimba. C'est lui mon parrain politique et je lui dois fidélité. Il ne faut pas être de mauvaise foi pour se lever un beau matin et décider de s'opposer à celui qui t'a toujours tout donné. Je soutiendrai toujours son action.* »[641].

Le parcours de cet homme politique, de ce « cacique », filleul et fidèle du Président Bongo Ondimba pourrait nous servir de cas type : un parrainage à ses débuts, un maintien durant trois décennies au centre de la scène politique, et une fidélité sans faille à son parrain.

Par ailleurs, lors de notre entretien avec cet acteur politique[642], celui-ci nous expliqua qu'il existait deux types de politiciens : « *ceux qui font la politique : les acteurs, et ceux qui sont appelés* ». Ainsi, selon L.-G. Mayila, il faudrait discerner une première catégorie d'acteurs politiques présents depuis longtemps, décisionnaires, menant le pays et dirigeant l'Etat, soit ceux que nous pourrions nommer, comme le font les gabonais, les « caciques », puis tous les autres : « *(…) ceux qui sont choisis puis qui disparaissent. Parfois très vite…* ». Ce dernier distinguerait donc deux catégories d'hommes politiques : les agissants et les passifs, ou encore, ceux qui ont la possibilité de durer et les autres. C'est ainsi que, lorsque je l'interrogeais sur la définition qu'il donnerait à la politique, celui-ci me répondit : « *La politique c'est la durée* ; *c'est la manière de compter avec le temps* ». Par conséquent, un

---

[639] Surnommé le « nganga de Yombi » en référence à son statut de grand connaisseur du Bwiti et de son village de résidence dans la Ngounié.

[640] En effet, après avoir appartenu au PDG, L.-G. Mayila avait créé en 1991 le PUP (Parti de l'Unité du Peuple situé dans le camp de la majorité présidentielle) avant de le dissoudre pour se fondre à nouveau dans le PDG dont il est aujourd'hui vice-président. Selon l'article, Mayila réfléchirait maintenant à la création d'un nouveau parti : l'UPR (Union pour la République), parti « *qui viendrait soutenir l'action politique du Président* ». Ce revirement tiendrait au fait qu'il serait marginalisé dans le nouveau gouvernement, mis à l'écart des décisions, voire ne recevrait pas toujours ses émoluments. En outre, il semblerait que cette « cabale » soit orchestrée par des hommes issus comme lui de la Ngounié. Et l'auteur d'expliquer : « *Las d'être torpillé, il pourrait quitter très prochainement le PDG pour créer sa propre formation politique afin de continuer à mieux servir son parrain politique.* »

[641] Notons ce qui apparaît au début de la phrase comme un lapsus (ou peut-être une forme de langage) lorsque ce dernier dit : *« Il ne faut pas être de mauvaise foi (…)* ». Ces deux citations sont tirées d'un article du quotidien *L'Union* du 26/02/07 intitulé « Mayila va-t-il quitter le PDG ? ».

[642] Mené dans son bureau du Conseil Economique et Social à Libreville en octobre 2004. Au cours de cette discussion il fit un (autre) lapsus en énonçant « quand il veut » au lieu de « quand je veux ». Il se reprit très vite et continua sa phrase. Le « il » désignait le Président Bongo Ondimba.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

homme politique serait un individu qui dispose de la capacité de se maintenir sur la scène politique. Notre question sera donc : par quels moyens est-il possible de « faire » de la politique ? Ou dit autrement, comment est-il possible de perpétuer sa position sur la scène gouvernementale ?

Dans le même ordre d'idée, nous pourrions également présenter cet autre cas de « filiation » entre un « cacique » et le Président, celui d'Antoine de Padoue Mboumbou Miyakou, membre du Bureau politique pendant plus de trente ans et ministre sous le régime du parti unique et du multipartisme[643]. Ce dernier déclara en mars 2006 après son éviction du gouvernement et sa nomination à la présidence du CES : « *Le Président m'a coopté, il m'a adopté, il m'a dompté et il m'a estimé. Tout ce que j'ai aujourd'hui, c'est grâce à lui.* »[644].
Ainsi, le parcours professionnel de cet acteur politique passa par un parrainage (la cooptation), mais également par une affiliation (nous nous retrouvons en effet ici sur le modèle de la parenté puisque dans ce cas l'individu parle d'une adoption) qui vint renforcer la relation initiale. Par la suite, ce dernier fait référence à ce qui se révèle être un rapport de soumission (le domptage), et à l'obtention d'un certaine considération (être estimé). De sorte que l'ensemble de sa carrière apparaît résulter pour A. de P. Mboumbou Miyakou uniquement de ce processus d'assimilation (parrainage et affiliation) et d'assujettissement (soumission et considération).
Nous retrouvons donc ici tous les registres de la discipline du corps et de l'esprit. En parrainant A. de P. Mboumbou Miyakou, le chef de l'Etat a, en quelque sorte, mis en débet cet homme. En effet, ce dernier se sent redevable à l'égard du Président pour l'ensemble de sa carrière. Par conséquent, cet individu (ou n'importe quel autre dans la même situation) se sent tenu, par une obligation morale, de soutenir fidèlement la position de son parrain, ce qui dans un second temps, la renforcera.

Toutefois, tout ne se passe pas toujours aussi sereinement. En effet, lorsqu'un « filleul » connaît une ascension sociale rapide et obtient un poste plus important que celui de son parrain, cela peut engendrer des conflits. Par ailleurs, dans le cas où une personne refuse ce système d'allégeance ou de parrainage, il est fort peu probable qu'elle trouve un poste à sa convenance. Sans un garant, sans un parrain pour vous placer, les opportunités sont rares. Un autre de mes interlocuteurs me décrivit les conditions plus rudement, le formulant ainsi : « *Il*

[643] A. de P. Mboumbou Miyakou occupa sans interruption le poste de ministre du gouvernement de 1987 à 2005.
[644] Site Internet du journal *Le Miroir* (www.lemiroir.ga), Rubrique « Off », posté le 27/03/2006.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

faut prêter allégeance au baron pour sortir de son trou ». A l'image de ce dernier, contre-exemple parfait de cette situation. En effet, docteur en communication, il rechercha un travail durant cinq années, seul, se refusant obstinément à entrer dans un système de parrainage. Il survécu grâce à de petits emplois, jusqu'à ce que sa mort sociale soit proche. A ce moment là, totalement affaibli, il ne pu qu'accepter ce poste qu'on lui proposait : conseiller personnel du président de la République[645].

Un autre personnage politique, conseiller du ministre des Finances, nous exprima ainsi sa vision des choses : « *Le meilleur moyen de rentrer en politique est le parrainage, c'est la voix sûre. Un des aînés vous apprécie pour une raison ou une autre, il vous prend sous son aile. Ici, chaque caïman a son marigot, il faut donc être parrainé par quelqu'un qui a déjà un marigot.* » [646]. Enfin, à ce sujet, Omar Bongo Ondimba dénonça dès les années 1980 un affaiblissement de « l'ardeur militante », dû en grande partie « *aux pratiques des responsables politiques consistant à parrainer certains candidats…candidats pistonnés ouvertement* »[647].

Ainsi, un « baron » à qui vous vous êtes présenté lors de l'activation de vos solidarités dans le but d'obtenir un poste (ou une promotion), estime qu'il serait intéressant de vous appuyer ; ce dernier décide alors de vous parrainer en vous octroyant un poste.
Cette configuration est valable au gouvernement mais aussi d'une manière générale, chaque « baron », c'est-à-dire chaque personne ayant une position élevée dans la hiérarchie gouvernementale, institutionnelle ou étatique, du prestige, un certain poids économique et par conséquent, du pouvoir, ouvre l'espace politico-administratif à certaines personnes, qui en retour lui seront redevables d'un certain dévouement, tendant parfois vers l'allégeance[648].
Ainsi, une certaine fidélité envers son parrain sera requise de l'impétrant lorsqu'il aura acquis un poste, de sorte que la position de ce premier bénéficiera de ce nouvel appui. Par conséquent, le soutien des personnes placées constituera pour le baron/parrain, l'assurance d'une certaine longévité.

---

[645] Entretien avec Albert T. O. mené à Libreville le 14/11/2004.
[646] Rencontré pour un entretien dans son bureau du ministère des Finances à Libreville en novembre 2003.
[647] Cité par Nzé-Nguema F.-P., 1998, p. 112.
[648] Remarquons qu'il en est exactement de même lorsqu'il s'agit d'entrer dans une société secrète. Nous pourrons même dire que très souvent ces deux mécanismes sont conjoints. Certains individus provenant d'une société secrète (ou confrérie) telle que la Franc-maçonnerie, la Rose-Croix ou encore le culte du Bwiti ou du Ndjobi se dirigeront ensuite vers le champ politique. D'autres faisant le chemin inverse : une fois le poste acquis ils s'initieront à une société secrète afin de montrer qu'ils se sont fidélisés d'une part, et pour se relier à un réseau de personnes particulières d'autre part. Il faut donc faire allégeance, non seulement pour obtenir un poste politico-administratif mais aussi pour entrer dans les loges. De sorte qu'il existerait une superposition des allégeances profanes et sacrées.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Dès lors, nous pourrons dire que l'un des objectifs du parrainage est le maintien du statut du baron/parrain grâce à un maximum d'appuis[649].

1) Définition et cadre d'existence du parrainage

Afin d'étudier les notions de cooptation ou de parrainage, nous entreprendrons dans un premier temps de les définir. Pour ce faire nous mettrons en parallèle certaines idées extraites des travaux de Gérard Lenclud[650], et d'autres politologues tels que J.-F. Médard, mettant l'accent sur la spécificité des rapports personnels existant entre les protagonistes dans le lien clientélaire[651]. A travers l'étude de la société corse[652], G. Lenclud nous explique que la relation clientélaire est constituée de deux éléments étroitement liés : un élément objectif (l'échange de biens et de services) et un élément symbolique (l'évaluation subjective qui est faite de cette relation). C'est une relation réciproque entre inégaux dans laquelle l'échange des biens s'efface derrière l'échange entre un patron et son client.

Par ailleurs, il nous faut ici préciser le sens de trois termes : celui de « baron », « patron » et « parrain », même si parfois ils se recouvreront dans l'analyse. Si les trois vocables ne sont pas vernaculaires, ils sont fréquemment utilisés dans le langage courant en fonction des diverses situations. Dans notre travail, « baron » et « parrain » seront considérés comme des synonymes, dans la mesure où, tous les barons sont aussi des parrains (et vice-versa) néanmoins, nous préférerons utiliser le vocable « parrain » étant donné le fait que dans notre contexte ce terme rappelle les liens de parenté qui peuvent exister entre deux protagonistes. En outre, celui-ci semble également rassembler les notions contenues dans le terme

[649] Ces « filleuls » se doivent d'être des soutiens actifs toutefois, il ne doivent pas prendre trop d'importance sinon le baron risque de perdre sa place au profit de celui-ci. Tout est alors une question de dosage et de tactique.
[650] Ces idées sont principalement issues de trois articles : « Le patronage politique. Du contexte aux raisons », *L'Anthropologie de la Méditerranée*, Albera D., Blok A., Bromberger C., Paris : Maisonneuve et Larose, 2001, p. 277-306 ; « Patronage électoral et culture politique en corse », *Revue de science politique*, 1988, vol. 38, n° 5, p. 770-781 et « De bas en haut, de haut en bas. Le système des clans en Corse », *Etudes Rurales,* 1986, n° 101-102, p. 137-173.
[651] Lenclud G. prend en effet le parti de considérer ces relations particulières d'individu à individu du point de vue dont le patron et le client vivent ce lien, dans la manière dont ils s'y engagent, le maintiennent et le nourrissent.
[652] Le patronage se rend visible dans les sociétés claniques, mais aussi à l'intérieur des grands Etats européens. Toutefois, Lenclud nous fait remarquer le fait que l'on peut discerner facilement chez les autres des caractéristiques qui sont tout aussi existantes « chez nous ». A l'image de cet exemple donné par l'auteur, et tout à fait parlant pour nous autres universitaires, celui d'un anthropologue fictif, John Smith, qui revient de son terrain et va écrire un chapitre sur le clientélisme sans savoir que ses collègues, de par ses attitudes, ses actions et son comportement, murmurent de lui ce qu'il va bientôt écrire des hommes qu'il a étudiés dans le contexte méditerranéen. On attribue à sa manière de servir l'éminence grise, son mentor, les mêmes caractéristiques que celui du client à son patron (joie de lui rendre service, attente d'un appui pour un poste, etc).

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

« patron », et qui renvoient à une conception plus mercantiliste des rapports établis entre deux personnages. Enfin, lorsque nous utiliserons le terme « patron », ce sera en référence aux théories clientélistes développées et explicitées plus bas.

a) La conception du patronage

Ainsi, dans le but de qualifier le type de relation existant entre un patron et son client, Lenclud G. retient pour définition celle qu'en donne Moses Finley, soit : « *une relation de réciprocité entre inégaux, comportant un élément objectif ou matériel, l'échange de biens et de services, et un élément non matériel ou idéel qui est l'évaluation subjective de cette relation* »[653]. Cette relation entre ceux que G. Lenclud nomme aussi le « protecteur » et son « protégé », mobiliserait des dispositions humaines universelles et par conséquent, entrerait dans le patronage politique « un compossible éternel » qui permettrait qu'une relation se noue entre inégaux. Toutefois, l'auteur ne nous donne aucun indice de ce qui pourrait constituer ce « compossible ». La principale raison soutenant cette idée, tient donc dans le fait qu'il soit possible d'observer une stabilité des allégeances partisanes. Tel ne serait pas le cas si la relation n'était basée que sur un échange purement matériel de libéralités[654].
De plus, dans la mesure où ce lien se déploie dans le temps (puisque la réciprocité n'est jamais immédiate), il en ressort raffermi. Enfin, le rite et surtout la reconnaissance publique sont des éléments nécessaires à l'épanouissement de ce lien. Ainsi, contrairement à la pensée de G. Rossatanga-Rignault, le lien clientéliste n'est ici, ni honteux ni à proscrire.

De sorte qu'à partir du moment où le protecteur et le protégé ont été mis en relation et que quelques faveurs ont été échangées, la relation nouée entre eux va primer sur l'échange et devenir sa propre fin ; comme le pensent aussi P. Clastres et P. Veyne, les libéralités *« vont s'asservir au projet de perpétuation de la relation »*[655].

[653] Lenclud G., 2001, p. 290.
[654] Selon l'auteur, depuis les débuts des études sur les relations clientélaires, on insiste « *sur la transaction au détriment de la relation* » (2001 : 285), on place l'intérêt au centre du dispositif, et on promeut le patron en gagnant, et le client en perdant, dans un rapport de réciprocité inégal forcément au détriment du client dans la mesure où celui-ci ne saurait « *consentir lucidement à l'inégalité de destin* » (2001, p. 284).
[655] Lenclud G., 2001, p. 293. Ainsi, le lien ne sera pas automatiquement rompu si l'homme politique revient les mains vides (la première fois en tout cas) comme ce serait le cas pour un échange marchand dont l'on attend obligatoirement quelque chose.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Ainsi, la rétribution du parrain se situe dans son rôle même de protecteur. Cette protection étant l'illustration de sa supériorité. Subséquemment, le patron fait un « don de soi »[656] et, tandis que « *le client mène sa vie ; le patron n'a plus de vie personnelle* »[657]. Cette idée peut être illustrée par les propos de l'un de mes interlocuteurs, « petit » parrain qui, dépassé par toutes les sollicitations, me tint, épuisé, ce langage alors qu'une personne venait de lui demander d'aider à la préparation d'une cérémonie d'un parent défunt du village : « *Vraiment ! Tous ces soucis…Par rapport à ce que l'on gagne… On ne fait vraiment tout cela que pour le tapis rouge… !* »[658]. Cette expression signifiant que ce dernier s'implique dans ces relations uniquement pour le prestige qu'il pourrait en retirer, la satisfaction de se voir être considéré et respecté par ses protégés et enfin, pour les quelques honneurs que ceux-ci pourront lui accorder[659]. De sorte qu'au sein de cette relation entre donataire et donateur, celui qui offre ne se contente pas d'offrir et par ce biais d'exposer sa fortune, il engendre aussi du prestige. L'auteur rejoint ainsi une idée de Paul Veyne lorsque ce dernier écrit : « *Les largesses des hommes politiques visaient une satisfaction, irrationnelle, si l'on veut, en tout cas irréductible, qui n'était pas le pouvoir, mais le prestige* »[660].

Enfin, dans un autre registre, G. Lenclud observe que les termes et les agissements relatifs au patronage, empruntent au langage et aux attitudes de la parenté (pensons tout simplement au recouvrement des termes « père » et « patron »[661]). Parfois, la relation protecteur-protégé elle-même peut être comparée à une relation de « quasi-parenté » à l'intérieure de laquelle circule des faveurs, mais aussi, d'une certaine manière, des sentiments. A ce sujet, nous pouvons intégrer un point d'analyse développé par Christian Geffray dans son ouvrage *Le nom du maître*[662], au sein duquel l'auteur expose le fait que le meneur, que nous comparons ici au patron (en tant que dirigeant politique, leader économique et homme de prestige) « *assume et incarne un grand nombre de caractères et de fonctions comparables*

[656] N'en déplaise à certains, l'auteur explique pourquoi le patron est plus généreux que le client. Rapprochant cette figure de celle du « big man ».
[657] Lenclud G., 2001, p. 296. Notons cependant que L. G. Mayila semblait dire, quant à lui, que le client (qu'il est) n'était pas réellement libre dans la mesure où il dépendait de son patron.
[658] Cette phrase est tirée d'une conversation informelle avec E. A. ayant eu lieu à Libreville en septembre 2004.
[659] Tout ceci, convenons-en avec l'auteur, remplit bel et bien une fonction narcissique, ce patron s'aimant ensuite d'être aimé par autrui.
[660] Veyne P., 1976, p. 380. Ainsi, ces deux acteurs sociaux sont fascinés par une tierce chose, la richesse, qui appartient à l'un et non à l'autre. Celle-ci procure du prestige car elle est considérée comme « *une excellence qui confère une supériorité à son possesseur* » (p. 107). Elle est enviable par les possibilités qu'elle ouvre et les jouissances qu'elle donne et c'est pour cela qu'en résulte du prestige.
[661] Rappelons par ailleurs que le mot patron a pour racine « pater » qui signifie « père ».
[662] Geffray C., *Le nom du maître. Contribution à l'anthropologie analytique*, Strasbourg-Paris : Ed. Arcanes. 1997.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

à celles dévolues au père dans la formation du Moi. »[663] et plus encore, que « *Le meneur prend la place du père, il s'y substitue, il est regardé et se regarde comme tel : le meneur est comme un père.* »[664]. Cependant, l'objectif de C. Geffray est, en l'occurrence, d'exposer et de prouver qu' « *« être le père » et « être comme un père » ne sont pas deux propositions équivalentes* »[665]. Dès lors, l'argumentation de l'auteur tente de démontrer que quelque soit l'époque et le lieu, la fonction du père et celle de ses substituts, c'est-à-dire ici, les meneurs ou les patrons, doivent être distinguées. Le meneur, en tant que représentant « du désir commun », ou dit autrement, des « idéaux du Nous », représente symboliquement le père et par conséquent, ne peut constituer un véritable père.

b) La théorie clientéliste des politologues

Dans son article intitulé « Le rapport de clientèle, du phénomène social à l'analyse politique », Jean-François Médard insiste sur le fait que le rapport de dépendance personnelle que constitue le clientélisme n'est pas lié à la parenté, et ajoute à ce propos « *(...) il ne faut pas, en effet, confondre clientèle et parentèle* ». Selon le politologue : « *Alors même que les rapports sociaux débordent les relations de parenté, ils sont perçus à partir de l'image des rapports de parenté. C'est pourquoi souvent, la relation de clientèle se présente comme une sorte de parenté fictive*. » [666]. Ainsi, le rapport de clientèle serait appréhendé sur le modèle des rapports de parenté, il emprunterait son mode d'être et de faire à une relation entre parents, pour autant ces liens seraient résolument imaginaires.

Cependant, dans notre situation, si nous pouvons parfois être dans ce que J.-F. Médard nomme de la parenté fictive, dans d'autres cas les rapports de parenté et de parrainage se recouvrent. Ainsi, au gouvernement les relations clientélaires, de parenté et/ou d'alliance peuvent se « greffer » les unes aux autres. Par conséquent, nous retrouvons certaines des caractéristiques du clientélisme, mais avec « quelque chose en plus ». En outre, remarquons que lorsque nous avons affaire à des alliances, la relation primaire ne préexiste pas toujours et peut se créer en fonction des besoins (comme dans les cas où certains hommes politiques épousèrent des femmes originaires du Haut-Ogooué au moment où Bongo Ondimba accéda au pouvoir suprême), c'est-à-dire d'une manière stratégiste. Nous pourrons également noter

[663] Geffray C., 1997, p. 155.
[664] Idem.
[665] Ibid., p. 155-156.
[666] Médard J.-F., « Le rapport de clientèle, du phénomène social à l'analyse politique », *Revue française de science politique*, 1976, vol. 26, n°1, p. 103-131, citation p. 106-107.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

qu'en certaines circonstances, au sein d'une relation clientéliste, les rapports de domination traditionnels peuvent s'inverser. Reste alors une adaptation à effectuer, non exempte de conflit.

Néanmoins, certaines caractéristiques exposées dans les théories clientélistes et développées par J.-F. Médard peuvent nous intéresser. Ce dernier utilise le terme de rapport de clientèle[667] en acceptant cette formule comme le synonyme de « patronage » bien que ce dernier terme soit « *souvent employé en sociologie politique dans le sens plus restreint de distribution d'emplois publics contre des services rendus* »[668], et explique que, dans la mesure où une charge politique importante est relativement rare, et où la survie politique peut aussi s'avérer être une survie sociale, l'obtention ou la rétention d'un poste constitue un objectif primordial pour un certain nombre d'acteurs sociaux[669].

Ainsi, à la suite de Lemarchand et Legg (1972), l'auteur définit les rapports de clientèle comme : « *des relations personnelles et réciproques entre un inférieur et un supérieur commandant des ressources inégales* »[670] et que ceux-ci sont constitués de quatre traits distinctifs, soit : la relation personnelle, la relation de réciprocité (ou d'échange), la relation de dépendance et la structure verticale. Ce rapport de clientèle lie donc deux acteurs qui forment alors « une paire », et établit un rapport privilégié au sein d'une relation particulariste « *en ce sens qu'elle lie deux personnes, non en ce qu'elles ont de général, mais de particulier et de spécifique* »[671].

Par ailleurs, dans la mesure où les services échangés sont de nature diverses[672], chaque lien contribuant à renforcer l'autre, la relation de clientèle est diffuse, multidimensionnelle et affective. Malgré l'aspect instrumental, les sentiments de reconnaissance et de fidélité sont présents même s'ils peuvent parfois être ambigus[673]. Certaines pratiques informelles font en outre partie intégrante du processus d'intégration à l'élite politique, dans la mesure où selon

[667] Selon J.-F. Médard, ce serait Alex Weingrod dans son article daté de 1968, « Patrons, patronages and political parties » dans l'ouvrage *Comparatives studies in society and history* qui aurait le premier rapproché l'analyse anthropologique du clientélisme à celle du patronage dans les partis politiques faite par les politistes.
[668] Médard J.-F., 1976, p. 103.
[669] Et de préciser que : « *(...) ce que l'on appelle le patronage politique, le bossism ou la machine politique correspond à des rapports plus spécifiquement politiques : c'est pourquoi certains refuseront de les rattacher au clientélisme (...)* », p. 119.
[670] Idem, p. 109.
[671] Ibid., p. 105. Ce particularisme apparaît pour l'auteur comme le véritable principe constitutif du clientélisme.
[672] Les échanges n'étant pas que matériels, le clientélisme peut aussi se manifester sous des formes plus « subtiles » par exemple, sous forme de soutien idéologique ou de rapport sexuel.
[673] En effet, tous les rapports ne sont pas exempts de jalousie, de ressentiment, voire d'humiliation et de trahison.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

J.-F. Médard, chaque partenaire utilise ses ressources aussi diverses soient elles « *comme un capital qu'il faut faire fructifier* »[674].

Nous nous trouvons donc face à une relation dyadique et verticale, dans laquelle existe une inégalité des ressources. Cependant, chacun des deux protagonistes a quelque chose à offrir à l'autre. De sorte que, selon nous, même s'il se retrouve en situation « d'obligé », le client ou le filleul a, lui aussi, quelque chose à proposer. Dans notre contexte nous pouvons penser au soutien politique de ce dernier et à sa « celeritas ». Du côté du parrain, sa principale ressource réside dans sa capacité à pouvoir octroyer un poste à son filleul, et à l'aider à construire sa carrière. Dès lors, même si les ressources sont inégales, les besoins de l'un sont aussi nécessaires que les besoins de l'autre. En effet, un parrain sans filleul perdrait son statut et par conséquent toute autorité, tandis qu'un potentiel filleul sans parrain ne pourrait guère obtenir de poste.

En dernière instance, citons cet autre politologue, Richard Banégas, qui appuie les idées de son confrère en écrivant : « *Il est habituellement admis que le clientélisme est un rapport de dépendance personnelle non lié à la parenté, que la clientèle est un dépassement de la parentèle dans la mesure où, d'une part, la constitution de la première permet d'obtenir des loyautés au-delà du cercle plus ou moins étroit de la seconde et que, d'autre part, la logique de patronage peut perturber, voire inverser, les rapports d'obéissance en vigueur à l'intérieur de la famille. Or, il ressort de nos enquêtes que la relation clientélaire, en tant que manifestation concrète de l'accountability (responsabilité), s'énonce souvent dans le registre de la parenté et de la séniorité : le patron politique est placé dans la même obligation de soins et de réciprocité envers ses clients que le père à l'égard de ses enfants.* »[675].

Afin de récapituler, notons dans un premier temps que Lenclud G., en se basant sur une définition de l'historien M. Finley[676], évoque le fait que la relation de patronage comporte un élément matériel (l'échange) et un élément idéel ou symbolique (l'évaluation subjective de la relation) et que pour cet anthropologue, la relation nouée entre le protecteur et le protégé

[674] Médard J.-F., 1976, p. 122. Notons que le terme de « capital » fut repris par J.-F. Bayart lorsqu'il développa sa théorie sur l'assimilation réciproque des élites.
[675] Banégas R., 1998, « « Bouffer l'argent ». Politique du ventre, démocratie et clientélisme au Bénin », J.-L. Briquet, F. Sawicki, *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, PUF, p. 75-108, p. 95.
[676] Qui, comme P. Veyne, était spécialiste de l'Antiquité grecque.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

grâce à un certain « compossible éternel » a plus de valeur que les biens qui peuvent se négocier au sein de celle-ci. Quant à J.-F. Médard, ce dernier propose quatre caractéristiques spécifiques à la relation de clientèle, à savoir sa structure verticale ainsi que sa relation personnelle, de réciprocité et de dépendance. Enfin, dans le même sens que G. Lenclud, le politologue exprime la nature diffuse et affective de la relation de clientèle.
Outre ces différents traits nous proposant une image théorique de ce que peut être une relation clientéliste, les auteurs ont également mentionné une analogie entre le patronage et la parenté. En effet, G. Lenclud qualifie cette relation de « quasi-parenté » dans la mesure où l'on y retrouve le langage et les attitudes de la parenté. Pour leur part, J.-C. Médard et R. Banégas indiquent clairement que la relation clientéliste n'est pas liée à la parenté ; pour autant le premier parle de « parenté fictive » dans la mesure où cette relation est perçue « à partir de l'image » des rapports de parenté, tandis que pour le second, cette relation « s'énonce » sur le registre de la parenté (et de la séniorité). Ainsi, tandis que pour les politologues J.-F. Médard et R. Banégas, la relation de clientèle exclut la relation de parenté (cette éviction semble moins évidente pour G. Lenclud), les trois auteurs évoquent unanimement le fait que la relation de parenté représente la matrice du clientélisme. Comme s'il était possible de retrouver dans cette relation clientéliste, la relation idéale et métaphorique du père et de son enfant. Cependant, comme l'indique C. Geffray, le père symbolique incarné par le patron ne peut être le père réel.

Dès lors, dans la mesure où les politologues que nous avons convoqués éliminent les relations de parenté au sein la relation clientéliste, nous choisirons d'utiliser les termes « cooptation » ou « parrainage », parce que d'une part, ils laissent ouverte la possibilité d'une relation réelle de parenté, et d'autre part, ces termes sont utilisés par les gabonais eux-mêmes. En effet, ces relations de clientèle (à l'intérieur desquelles sera parfois incluse la dimension de la parenté) sont, au Gabon, conscientisées, c'est-à-dire repérées, nommées, et utilisées de manière stratégique. Repérée par tous les acteurs du champ politique qui dans leur majorité ont utilisé cette stratégie, elle est nommée relation de « parrainage ». En conséquence, nous reprendrons ce terme qui pourra simultanément faire référence aux relations de parenté, aux cooptations et parfois aux deux.
Enfin, notons que le terme de parrainage sera pour nous synonyme de celui de cooptation, tandis que la différenciation faite entre clientélisme et parrainage pourra tenir dans le degré d'intensité et de distance entre les deux protagonistes. Nous entendons par ceci le fait que le parrainage indiquera une relation plus étroite et privilégiée avec une personne particulière,

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

tandis que le clientélisme pourra d'une part, ne pas connaître cette proximité et d'autre part, s'étendre à un groupe de personnes telle qu'une communauté.
Ainsi, au sein de cette partie relative au gouvernement nous suivrons les relations de parrainage basées sur une parenté fictive tout en nous concentrant à la fin du chapitre sur les cas où les relations entre patron/client et parents se recouvrent.

De la sorte, la réalité d'un rapport préexistant, hiérarchiquement différentiel, est à la base de la relation de parrainage ; mais hormis le soutien que le filleul peut apporter, y-a-t-il d'autres raisons pour que le parrain dispense des faveurs ? Nous le pensons et allons tenter de le démontrer à partir de l'analyse des disparitions de Léon Mba puis de Joseph Rendjambé.
Ainsi, dans un premier temps, nous essayerons de montrer comment le modèle initial de la transition entre Léon Mba et Omar Bongo Ondimba est indéfiniment réactualisé au gouvernement.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

II- Invariabilité des modalités d'accès au gouvernement

Au cours de cette partie, nous présenterons l'idée selon laquelle le système de parrainage et par la suite, de succession, s'est établi à partir d'un acte fondateur figuré par les modalités de la transition qui s'est opérée entre Léon Mba et Omar Bongo Ondimba.
Puis, à travers les circonstances de la mort de Joseph Rendjambé nous exposerons d'une part, l'idée d'un renversement des termes par rapport à la situation de 1967, et d'autre part, le fait que le système des successions basé sur le parrainage est, du moins jusqu'à présent, inamovible.
Pour ce faire, nous nous sommes appuyées sur une chronologie des faits. En effet, afin d'exposer les circonstances particulières des événements qui ont permis ces transitions, nous avons du retracer les parcours de chacun ainsi que la situation historique dans laquelle ils se jouaient. Par conséquent, nous avons principalement travaillé à partir d'archives de journaux. D'autres sources ont également été mises à profit, telles que des ouvrages historiques, des mémoires d'acteurs politiques, et enfin des témoignages relatifs à ces différents contextes récoltés au cours de nos entretiens[677].

1) L'acte fondateur d'intégration au gouvernement : la transition entre Léon Mba et Omar Bongo Ondimba

Depuis une décennie, soit depuis les élections présidentielles de 1998, les journaux gabonais (mais aussi la population) discourent sur la succession de Bongo Ondimba au poste de président de la République et sur les noms de ses potentiels « dauphins ». Quels sont les personnages politiques susceptibles d'obtenir son soutien pour reprendre les rênes du pays ? Qui va-t-il choisir ? Qui n'a aucune chance ? Pour quelles raisons ?

[677] De manière non exhaustive, voici les principales sources nous ayant permis de reconstituer cette chronologie : Archives du quotidien *L'Union* ; le *Mémorial du Gabon* (1986), *Foccart parle* (Foccart J., 1995 et 1997), *Echec aux militaires au Gabon en 1964* (N'Solé Biteghe M., 1990), *Historical Dictionnary of Gabon* (Gardinier D. E., 1994), *Blanc comme nègre* (Bongo Ondimba O., 2001), *Histoire du Gabon. Des origines à l'aube du XXIème siècle* (Metegue N'Nah N., 2006), *L'Etat au Gabon. Histoire et Institutions* (Rossatanga-Rignault G., 2000) ; entretiens avec M. Delauney (2006), A. Bissielo (2002, 2003), l'Abbé N. Ngwa Nguema (2003) ou encore M. Gahila (2002) et P. Mamboundou (2004).

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Il s'agira alors pour nous, non pas de répondre à ces questions, mais de comprendre comment ces interrogations sont possibles. En effet, dans quelle mesure le président de la République serait-il en position de choisir son propre successeur[678] ?

A ce sujet, nous avons pu observer que les passations de pouvoir au sein des ministères s'effectuaient de manière périodique, et que le choix de son successeur était un fait courant. Mais alors sur quelles bases un tel système a-t-il pu s'établir ?

L'objectif de cette partie sera donc de mettre en évidence le fait qu'un acte fondateur a servi de modèle, ou dit autrement, de référence. En effet, le système de « filiation » parrain/filleul que nous avons explicité s'appuierait sur un modèle initial. Celui-ci renverrait aux conditions de la transmission de pouvoir entre Léon Mba et Omar Bongo Ondimba. Lorsque, d'abord grâce à un soutien actif puis à une collaboration, le premier président de la République gabonaise choisit son successeur et lui permit, en dernière instance, d'accéder à la magistrature suprême.

La première rencontre entre Omar Bongo Ondimba et Léon Mba eut lieu en 1957 dans le Haut-Ogooué, et se termina par l'arrestation du premier. En effet, résidant encore à Brazzaville, Omar Bongo Ondimba passait ses vacances à Franceville tandis que Léon Mba, alors maire de Libreville[679], était venu y tenir un discours. C'est lorsque Omar Bongo Ondimba le questionna sur sa légitimité à venir parler dans le Haut-Ogooué qu'il fut arrêté[680]. Malgré cela, quatre ans plus tard (après avoir intégré le ministère des Affaires étrangères grâce au soutien de J.-H. Aubame) Bongo Ondimba travaillait dans l'équipe de Léon Mba[681].

---

[678] Notons ici les propos du conseiller du ministre des Finances qui nous confia dans un entretien, dont nous avons déjà fait mention, que la transition devait être préparée par Bongo Ondimba. Selon lui, le Président en exercice devrait préparer l'opinion à un successeur qu'il aurait choisi. Mais aussi que le changement devait se faire avec lui, ce dernier devant enclencher le processus et l' accompagner.

[679] Il fut élu en novembre 1956.

[680] L'actuel Président relate ainsi ce souvenir : Léon Mba « *était venu là-bas en tant que dirigeant de son parti. Il a fait un discours. Alors mes camarades m'ont poussé pour lui répondre. Je me suis lancé. Je lui ai demandé au nom de qui il parlait puisqu'il n'était pas du Haut-Ogooué et que ses histoires de la mairie de Libreville ne nous concernaient pas. Alors, on m'a encore arrêté, comme agitateur.*», Bongo O., *Blanc comme nègre*, Paris : Grasset, 2001, p. 47-48.

[681] Voici à nouveau la version du Président : « (…) *après l'armée, en 1961, je suis entré au ministère des Affaires étrangères gabonais comme fonctionnaire. Un jour, il y avait une réception au palais. J'étais invité. Léon Mba, apparemment, ne savait pas que j'avais quitté l'armée. Quand il m'a vu, il m'a simplement dit : « Tu es là ! » Et il a aussitôt dit à son ancien chef du protocole, devenu chef de service des Affaires étrangères : « Amène-moi Bongo lundi. » Le lundi, le président, très aimable, me demande comment s'est passé mon retour à la vie civile. Puis il me propose de rejoindre son équipe*. », (2001 : 54-55). Remarquons qu'en 1961 (alors qu'il n'a que 26 ans) O. Bongo Ondimba refusa la proposition de Mba de devenir député du Haut-Ogooué. Selon lui, Léon Mba ne lui en voulu pas trop dans la mesure où : « *Il savait que j'avais parfois des coups de tête comme ça. On se fréquentait depuis quelque temps – pas officiellement puisque mes missions à l'armée étaient secrètes – et il avait confiance en moi* », (2001 : 56).

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

C'est ainsi que dès 1961, O. Bongo Ondimba oeuvra aux côtés de Léon Mba. En mars 1962, il fut nommé Directeur adjoint du cabinet du président de la République, puis en octobre Directeur de cabinet. A partir de ce moment, son positionnement et son ascension sur la scène politique ne se démentit plus. Par conséquent, dans la mesure où J.-H. Aubame (UDSG) était le premier parrain de O. Bongo Ondimba, que le premier dialogue entre ce dernier et L. Mba représentait un acte de résistance contre l'ordre politique institué, et que Bongo Ondimba fut arrêté pour ces faits, nous pourrions dire que celui-ci incarnait la figure du transfuge politique.

Trois ans plus tard, Léon Mba , souffrant, dût quitter Libreville. Il séjourna la moitié de l'année 1965 à Paris pour s'y faire soigner. Le monde politique de Libreville vécu alors au ralenti. Malgré cela, le 20 mars 1965 un remaniement ministériel fut opéré, le gouvernement vit l'arrivée de jeunes ministres[682]. Puis, le 24 septembre, O. Bongo Ondimba fut nommé au poste de ministre délégué à la présidence, chargé de la coordination et de la défense[683]. Un an plus tard, le 12 novembre 1966, Léon Mba lança sur « Radio-Gabon » : « *Absent de Libreville, j'ai décidé,….(pause), je dis bien, j'ai décidé ! Pour les intérêts supérieurs du pays, pour assurer un fonctionnement réaliste et efficace du gouvernement, de nommer M Bongo Albert, au poste de vice-président, chargé de la coordination, de la Défense nationale, de l'Information et du Tourisme ; M. Paul-Marie Yembi continuera à assurer les fonctions de ministre de la Justice, avec le titre de ministre d'Etat.* »[684]. Puis, dans le but d'assurer une continuité au cas où surviendrait la mort de Léon Mba, une modification constitutionnelle fut opérée. Le 25 janvier 1967 Bongo Ondimba rejoignit Mba à Paris afin de contresigner la Constitution nouvellement révisée[685]. Moins d'un mois plus tard, le 17 février, l'Assemblée nationale tint une session extraordinaire à Paris et adopta le projet de révision de la Constitution par acclamation[686]. Par conséquent, le vice-Président devint le successeur automatique du président de la République[687].

---

[682] Sept des quinze ministres avaient entre 27 et 36 ans.
[683] Un nouveau remaniement eut lieu le 29 octobre après la démission de D. Nna Ekamkam. Tandis que le 20 mai 1965, Marcel-Eloi Rahandi-Chambrier et le sergent Amiar, tous deux impliqués dans le putsch de 1964 furent libérés « dans un esprit de réconciliation ».
[684] *Mémorial du Gabon*, 1986, Tome 2, p. 27. En outre, au cours de ce remaniement, l'on vit le départ de Rawiri G. (pour l'ambassade du Gabon à Paris) et de Ondo P.
[685] Ce serait J. Foccart et M. Delauney qui selon ce dernier auraient eu l'idée de modifier la Constitution pour que Bongo Ondimba succède automatiquement à Léon Mba. Pour le reste, toujours selon M. Delauney, le choix de Bongo Ondimba fut avant tout celui de Mba, les français auraient simplement appuyé cette nomination.
[686] Afin de contourner le problème du vote de l'Assemblée nationale obligatoire pour donner son accord concernant la révision de la Constitution, ce fut le bureau de l'Assemblée qui se déplaça à Paris et à l'ambassade (donc en territoire gabonais) qu'eut lieu le vote.
[687] Jacques Foccart raconte cet épisode en ces termes : « *Le plus sûr était d'organiser la succession automatique, selon le modèle américain. Encore fallait-il réviser la Constitution, puis faire élire le Président et le vice-*

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Le candidat à la présidence ainsi que son co-listier se présentèrent donc ensemble aux élections présidentielles. Le 5 mars 1967, la campagne électorale s'ouvrit sur « Rénovation, vive l'union-travail-justice » ou encore « Voter Albert Bongo, c'est voter Léon Mba ». Cependant, Omar Bongo Ondimba mena seul cette campagne puisque Léon Mba était toujours hospitalisé à Paris. Ses interventions dans les provinces portèrent deux messages principaux : « *Le temps de la politique est passée ! Elle doit laisser la place à l'économie* » et « *Le tribalisme doit céder le pas à l'union nationale* ».
C'est ainsi que 100 000 affiches, 25 000 calots de papiers inscrits « Votez L. Mba – Votez A. Bongo » et 50 000 drapeaux portant le même slogan furent déployés[688]. La liste unique récolta 99,90% des voix. Dans quatre régions (Haut-Ogooué, Moyen-Ogooué, Ngounié et Ogooué-Lolo) la liste obtint 100% des suffrages[689]. Tous deux furent donc élus pour sept ans (au lieu de cinq précédemment) et rééligibles[690].

Ainsi, le 13 avril, afin de permettre à Léon Mba (à nouveau hospitalisé depuis le mois d'août 1966) de prêter serment avec Bongo Ondimba, une cérémonie fut organisée dans les salons de l'ambassade du Gabon à Paris. Celle-ci fut retransmise à la télévision gabonaise. On put y apercevoir les membres du bureau de l'Assemblée nationale gabonaise : G. Damas Aleka (Président), P.-C. Divoungui, P. Bongo, M. Nkoghe Mve, A. Samba, A. Yambangoye, A. Mbague, L. Mébiame, les ministres des Finances et de l'Economie (respectivement L. Badinga et M. Abessolo), le Président de la Cour Suprême (le Prince Adandé-Rapontchombo F.-D.) ainsi que les ambassadeurs du Gabon à Paris : G. Rawiri et de France au Gabon : M. Delauney [691]. Mais aussi Jacques Foccart (Secrétaire général à la présidence de la République

---

Président. Nous avions préparé le brouillon du discours, et Mba l'avait corrigé. Il l'avait enregistré à l'hôpital (...) et l'enregistrement avait été envoyé à Libreville. Le secret a été gardé jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'à la diffusion au Gabon de l'allocution de L. Mba annonçant la réforme constitutionnelle et la candidature de Bongo, le 14 novembre 1966. », *Foccart parle*, 1995, Tome 1, p. 278-279.

[688] *Mémorial du Gabon*, 1986, Tome 2, p. 38. Un documentaire « Léon Mba constructeur » passa aussi à la télévision puis, circula dans les quartiers de Libreville et dans les villes de l'intérieur grâce à des camions-cinéma.

[689] De sorte que les 35 913 inscrits sur les listes électorales dans l'Ogooué-Lolo se déplacèrent et votèrent tous pour la liste Mba-Bongo (de même que les 57 193 électeurs de la Ngounié).

[690] La nouvelle Constitution prévoyait de grouper les élections présidentielles et législatives. Celles-ci eurent lieu le 19 mars 1967.

[691] Lorsque celui-ci arriva en poste à l'ambassade de Libreville en avril 1965, Léon Mba, déjà malade, le mit très vite en relation avec Omar Bongo Ondimba. A partir de ce moment, il fit des allers-retours tous les deux mois entre Libreville et Paris, souvent seul et parfois avec ce dernier. Il rendit visite à Léon Mba, d'abord dans son appartement aux Ponts des Loges, puis à l'hôpital Claude Bernard. Selon l'ambassadeur : « *J'ai travaillé main dans la main avec Bongo* », durant trois années « *j'étais presque tous les jours dans son bureau, j'étais comme un conseiller politique* », tout cela « *avec très peu de discrétion* ». Lorsque O. Bongo Ondimba devint Président, il voulut quitter son poste, mais le nouveau chef de l'Etat refusa. Plus tard, en 1975, il retrouva sa fonction au Gabon, lorsque O. Bongo Ondimba le lui demanda. Durant son deuxième séjour il fut selon lui moins

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

pour les Affaires africaines et malgaches), Yvon Bourges (secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, chargé de la Coopération) et enfin, de nombreux diplomates africains[692].
C'est ainsi que O. Bongo Ondimba pu écrire : « *Les élections ont eu lieu le 19 mars 1967. On a prêté serment à Paris, à l'ambassade, lui comme Président, moi comme vice-président. L'après-midi, on a été rendre visite au général de Gaulle. (…) Léon M'Ba était très fatigué. Il a fait mon éloge auprès du Général, a dit que j'étais compétent et dévoué. Il a rappelé que pendant le coup d'Etat, d'autres auraient pris la poudre d'escampette. Il a souligné que j'avais été loyal, au point de me faire arrêter. Il m'a présenté comme son successeur. Le Général nous a souhaité bonne chance à tous les deux. Après quoi je suis rentré au Gabon, tandis que Léon M'Ba retournait à l'hôpital. La vie a continué, sans lui, mais c'était dur.* »[693].
Nous percevons donc bien ici le rôle du parrain politique, introduisant et vantant les mérites de son filleul afin de le hisser au meilleur poste.

Ainsi, à travers un processus relativement court d'environ cinq années, O. Bongo Ondimba fut mis en condition pour remplacer à la tête de l'Etat le Président Léon Mba. Ce dernier avait désigné son successeur, tandis que l'ancienne puissance coloniale approuva et appuya le Président Mba dans cette démarche[694].
Selon Maurice Delauney, le choix de L. Mba pour Bongo Ondimba était incompressible : *« Mba voulait que ce soit Bongo et personne d'autre qui lui succède »*[695] ; et ce dernier aurait été très dévoué à L. Mba. De plus, une raison particulière poussa le premier chef de l'Etat de la République gabonaise à désigner O. Bongo Ondimba comme son successeur. Celle-ci tenait dans le fait que Mba L. ne voulait pas d'un acteur politique issu de la société Fang d'une part, parce que les Fang (dont il faisait partie) l'avaient trahi durant le coup d'Etat[696] et d'autre part, parce qu'il ne souhaitait pas que le groupe ethnique majoritaire accède aux commandes de l'Etat.

---

omniprésent. A cette période, et en raison de sa relation particulière avec le Président, M. Delauney n'aurait plus eu besoin des recommandations de l'Elysée (entretien, 2006).
[692] *Mémorial du Gabon*, 1986, Tome 2, p. 42.
[693] *Blanc comme nègre*, 2001, p. 80-81.
[694] N'oublions pas que la France avait à ce moment de nombreux intérêts économiques à défendre dans la région du Haut-Ogooué (notamment concernant l'extraction d'uranium).
[695] Pour plus de précision ajoutons la fin de la phrase de l'ambassadeur : « *De toute façon il y avait peu de personnes émergentes dans l'entourage politique.* » (entretien, 2006).
[696] Au sortir de l'année du coup d'Etat, le 1er janvier 1965, dans son discours à la nation, L. Mba déclara : « *Elle fut dure cette année qui nous a tous cruellement éprouvés, moi qui vous parle, poursuit-il, au poste où je me trouve, je fus et je reste encore douloureusement marqué dans mon cœur et dans mon âme par les événements de février* ». Ceux qu'il compare à des enfants « *ont joué aux allumettes dans un tas d'herbes sèches* » et lui, le père, a beau avoir « *éteint le feu avant que tout le village n'ait brûlé* », ce qu'ils ont fait l'a « ébranlé », (*Mémorial du Gabon*, 1986, Tome 2, p. 11-13).

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

En tant que fondateur de ce qui fut nommé la « géopolitique » (soit la répartition des postes politiques en fonction de la province et/ou de la ville d'origine de l'individu et/ou du groupe ethnique d'appartenance), Léon Mba décida donc de nommer un homme originaire « *de la profondeur du pays* »[697], quelqu'un qui pouvait représenter l'ensemble des gabonais et incarner « l'Union », son « credo » politique. Cette antienne sera d'ailleurs reprise par O. Bongo Ondimba dans sa volonté de perpétuer la politique de son prédécesseur. A ce propos, O. Bongo Ondimba avait déjà, en 1963 (alors qu'il était directeur de cabinet du Président Mba), bien assimilé ce que représentait cette notion. Pour exemplifier cette idée relatons cette anecdote tirée du *Mémorial du Gabon*[698] : « *Aussi, un jour que les deux hommes se rencontrent par hasard devant une station service, Jean-Hilaire Aubame annonce-t-il de but en blanc à Albert Bernard Bongo : « J'ai rappelé à Léon Mba que le pouvoir du Gabon ne pouvait revenir qu'à un Fang et que nous étions cinq Fang susceptibles de l'occuper : vous les connaissez, ce sont Léon Mba, moi-même, Jean-François Ondo, François Meye et Jean-Marc Ekoh ». Ce à quoi A.-B. Bongo répond tout d'abord que le pouvoir n'est pas vacant mais que le jour où il le deviendrait, il y aurait probablement un sixième candidat : « Pas un Fang, mais un Gabonais, tout simplement, et ce Gabonais-là, c'est Bongo !* ».

Huit mois après les élections, Léon Mba décéda à Paris. Deux jours s'écoulèrent avant que le jeudi 30 novembre 1967, la dépouille mortelle de feu le Président ne retrouva la terre gabonaise[699]. Omar Bongo Ondimba scella le cercueil de son prédécesseur comme pour mieux marquer le passage de témoin. Enfin, une semaine de deuil national fut annoncée.
Quelques jours plus tard, au moment de sa prise de fonction officielle, O. Bongo Ondimba déclara à *Europe-France-Outremer* : « *Je n'inaugure donc pas une ère nouvelle. Je continue une œuvre destinée à ouvrir une ère nouvelle.* »[700]. La succession se déroula sans heurts, « *Bongo a chaussé les bottes de Mba, son maître à penser* »[701].

---

[697] Cette expression est celle de l'ambassadeur Delauney, il ajouta à ce propos durant notre entretien : « *Il cherchait quelqu'un qui vienne du tréfonds de la forêt, du cœur du Gabon et non pas de la côte, cela l'a aidé à choisir Bongo.* », (entretien, 2006).
[698] 1986, Tome 1, p. 128.
[699] Sur le parcours du cercueil (qui fut celui-ci : Avenue du Général de Gaulle, Avenue du colonel Parent, cours Pasteur puis stade du Révérend père Lefèbvre) il se produisit un événement que les observateurs interprétèrent comme un signe surnaturel : « *Le cortège s'approche du cimetière de Kérélé lorsque brutalement une pluie d'ailes brunes survole en tournoyant l'équipage funèbre. Les roussettes, par centaines, ont quitté les manguiers où elles passent leurs journées, pour envahir la foule en un ballet désordonné. Spectacle fantastique, comme le dernier signe de désolation d'une terre à la mort du plus valeureux de ses fils.* », (*Mémorial du Gabon*, 1986, Tome 2, p. 61).
[700] Idem, p. 48.
[701] Entretien avec M. Delauney, 2006.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Ainsi, Omar Bongo Ondimba recruté en 1961 au Congo-Brazzaville par Jean-Hilaire Aubame, le principal opposant de Léon Mba, se vit être nommé par ce dernier à différents postes jusqu'à celui de vice-président. Enfin, à la mort de L. Mba, il reprit ses fonctions de chef de l'Etat[702]. Resté fidèle envers Léon Mba et n'ayant pas participé au coup d'Etat avec les mutins, Bongo Ondimba demeura toujours du côté du pouvoir[703]. De même, après la mort de son prédécesseur, O. Bongo Ondimba prolongea les idées de L. Mba en conservant ses principales lignes politiques et créant officiellement un parti unique[704].
De sorte que si à ses débuts, Omar Bongo Ondimba semblait éloigné de la famille politique de L. Mba (le BDG), il était tout aussi éloigné géographiquement du centre administratif que représentait la capitale Libreville[705]. Toutefois, ce fut exactement de cette distance idéologique et géographique qu'il tira avantage.

En conséquence, nous pouvons réellement parler de succession dans la mesure où le choix du remplaçant fut effectué par le Président lui-même alors qu'il était encore en poste, et que les modalités constitutionnelles furent aménagées en conséquence. En outre, durant deux années, de 1965 à 1967, O. Bongo Ondimba dirigea le pays au nom du chef de l'Etat malade. Les gabonais n'eurent donc pas l'occasion de voir mourir leur Président Léon Mba. O. Bongo Ondimba avait déjà repris les rênes du pays, la transmission était amorcée. Le filleul était déjà en place[706], physiquement et institutionnellement.

En vertu de ce que nous venons d'exposer, nous pourrons dire que tout se passerait comme si la paire Mba/Bongo Ondimba fonctionnait comme un acte fondateur. Ces deux personnages incarneraient en effet le parrain et le filleul de référence, l'archétype. Le parrain choisit son filleul, celui-ci le soutint, lui resta fidèle et le seconda afin en dernière instance, de

[702] Selon M. Delauney, lorsqu'Omar Bongo Ondimba arriva sur la scène politique gabonaise, sous l'aile de Léon Mba, celui-ci ne connaissait aucun sujet mais écoutait tout ce qui se disait et tout le monde. Son ampleur politique vint progressivement. Il recevait dans son bureau les personnalités du monde politique et des affaires et essayait de retenir toutes les informations. Lui qui, à la base, était « *de culture modeste* » s'est « *fait et a pris de l'assurance* ». Il avait un « *raisonnement simple, proche de ses administrés* ». Il se spécialisa ensuite dans les relations internationales. Pour se faire, il participa à tous les sommets qui s'organisaient. Au niveau français, il fut reçu par tous les Présidents depuis De Gaulle. Informations recueillies lors de notre entretien de janvier 2006.
[703] Quelques jours après le coup d'Etat, Omar Bongo Ondimba fut l'un des premiers à retrouver son poste aux côtés de L. Mba. Selon M. N'Solé Biteghe, Léon Mba : « *devient excessivement méfiant, voire ombrageux à l'égard de la plupart de ses ministres et de ses collaborateurs. Un seul, cependant, trouve grâce devant lui, son jeune directeur de cabinet, Albert Bongo*. » (1990 : 22).
[704] Cela fut plus facile pour lui dans la mesure où à cette période tous les opposants étaient en prison. De plus, de sa cellule, même P. Gondjout soutint ce projet à travers une lettre adressée à Bongo Ondimba.
[705] Puisqu'il se situait dans le Haut-Ogooué ou au Congo.
[706] Dans la mesure où Mba et Bongo Ondimba sont « hors lien de parenté », nous pouvons penser que L. Mébiame était là pour poursuivre la « lignée » de L. Mba, et G. Rawiri celle de P. Gondjout. Nous verrons plus bas que ces deux neveux furent placés par Omar Bongo Ondimba (et non pas par leurs oncles respectifs), comme s'il avait fallu garder vivants les deux pères de la nation.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

le remplacer. De ce fait, la relation Mba/Bongo Ondimba représenterait le modèle type d'une transmission de fonction au sein du gouvernement.

Dans le but de renforcer notre hypothèse, nous allons montrer à l'aide d'un cas particulier, que si l'obtention d'un poste au sein du gouvernement nécessite un parrainage, si la fonction suprême requiert une parfaite succession, il faut pour cela que certaines caractéristiques de la structure soient réunies. En effet, nous allons voir que ces mécanismes sont possibles seulement parce qu'ils existent au cœur d'une structure spécifique.

2) La mort de Joseph Rendjambé comme illustration d'une succession avortée

A travers l'épisode de la mort de Joseph Rendjambé et de ses conséquences sur la vie politique du pays, nous allons tenter de montrer comment ce personnage incarna dans le même temps la figure du potentiel successeur et la non-possibilité de sa prise de fonction.
Ceci nous mènera à l'idée selon laquelle une nouvelle période s'ouvrit à travers les événements suivant ce décès.

Dans un premier temps, retraçons les événements qui suivirent l'annonce du décès de Joseph Rendjambé[707].
Le 22 mai 1990, au cœur du quatrième Congrès extraordinaire du PDG, Jacques Adiahénot, candidat unique, venait d'être élu par acclamation Secrétaire général du parti. Au même moment, les représentants du Comité Central du PDG et de l'Assemblée nationale votaient par acclamation la constitution de la période transitoire, marquant ainsi le rétablissement officiel du multipartisme au Gabon. Quelques heures plus tard, dans la nuit du 22 au 23 mai, survenait la mort de Joseph Rendjambé[708].

Joseph Rendjambé était à l'époque des faits, secrétaire général du PGP (Parti Gabonais du Progrès), formation de l'opposition créée à l'initiative de la Conférence

[707] Nous avons déjà évoqué les sources qui nous ont permis de retracer le cours des événements, mais concernant cette sous-partie, celles-ci sont principalement issues des archives du quotidien *L'Union* qui chaque jour, durant la crise suivant la mort de J. Rendjambé, relaya des informations venant de l'ensemble de pays et en développa très précisément toutes les étapes.
[708] Précédemment, ce dernier avait été l'objet (comme d'autres membres de l'opposition) de menaces par voie de tracts.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

nationale, et Président du Front Uni des Associations Politiques de l'Opposition (FUAPO)[709]. De plus, il occupait les postes de Directeur général de la Sonadig (Société nationale des Investissements du Gabon), de Président du conseil d'administration de la Sonapresse[710] (depuis mars 1988) et était membre du conseil d'administration de la station panafricaine Africa N°1. De fait, il était l'une des figures centrales de cette période de transition démocratique.

Son corps fut retrouvé dans une chambre d'hôtel le matin du 23 mai 1990[711]. Une enquête judiciaire fut immédiatement ouverte, deux jours plus tard, les magistrats reçurent les premiers résultats de l'autopsie[712]. Toutefois, l'investigation piétina en raison de l'absence

[709] En l'absence de Marc Saturnin Nan Nguema en mission à Paris (Metegue N'Nah N., 2006, p. 231-232). Après l'obtention en Tchécoslovaquie d'un doctorat en sciences économiques, il ne rentra pas tout de suite au Gabon pour des raisons politiques. De retour d'exil, il enseigna à l'Université avant de servir comme secrétaire général de la Commission nationale d'investissements puis à la chambre de commerce. Chrétien, il a longtemps dirigé la « Jeunesse étudiante chrétienne ». Il était décrit ainsi : « *la cinquantaine, carrure de roc, regard étincelant, le verbe passionné et la voix rocailleuse (...)* », (*L'Union* du 24/05/1990, p. 3) ou encore : « *Réputé pour son franc-parler, sa jovialité et sa passion pour tout ce qui touche à l'intégrité de son pays, M. Rendjambé s'est montré actif à l'occasion des travaux de la Conférence nationale* », (*L'Union* du 25/05/1990, p. 4).

[710] Cette société édite le quotidien *L'Union*.

[711] Décrivons les conditions de sa mort telles qu'elles ont été retracées dans la déclaration du ministre de l'Administration du territoire et des Collectivités locales, M. Antoine Mboumbou Miyakou : « *Le constat effectué à cet effet ne relève aucune trace de violence et de sang sur le défunt. A l'exception d'une trace à peine apparente de piqûre sur la partie droite de l'abdomen. Des informations recueillies depuis, par la Police Judiciaire, il ressort ceci : le 22 mai 1990 vers 17h00, réservation d'une chambre d'hôtel par Brigitte Canon qui est arrivée à l'hôtel vers 18h00 et a dit qu'elle y resterait deux jours. Elle a payé la somme de 40 000 F CFA. En montant dans la chambre N° 645 qui lui a été attribuée, elle a demandé si elle n'avait pas reçu d'appel téléphonique. Elle est redescendue, s'est dirigée vers le bar où elle a pris un jus de fruit et est remontée avec deux verres dans la chambre. Quelques instants après, la réception de l'hôtel a reçu une communication téléphonique qui provenait d'un homme qui demandait si madame Canon était là. La communication a été passée à cette dernière. Mme Canon est descendue mettre une bouteille de champagne au frais. Vers 23h00, elle redescend pour prendre la bouteille et remonte. Et depuis, elle n'a pas été revue.*
Vers 24h00, le chauffeur de M. Rendjambé qui se prénomme Benjamin, quitte le parking et vient à la réception où il demande son patron. Le chauffeur dit à l'agent de la réception que son patron est monté avec une femme africaine de nationalité étrangère. L'agent répond qu'il n'a pas vu monter M. Rendjambé. Ils ont donc téléphoné dans la chambre 645 qui ne répondait pas. L'agent de réception répond qu'ils ont peut-être débranché le téléphone pour ne pas être dérangés. Le chauffeur a donc regagné le parking où il a passé la nuit accompagné du gardien de l'hôtel. Le 23 mai 1990, vers 6 heures, ne voyant toujours pas arriver son patron, le chauffeur est allé prendre les deux fils de M. Rendjambé. Ils sont revenus à l'hôtel, sont montés en direction de la chambre 645 où sur la porte, ils ont pu lire « Ne pas déranger ». Ils ont insisté auprès du gardien d'hôtel pour qu'il utilise sa clé de passage pour ouvrir la porte. Le corps de M. Rendjambé était étendu sur la moquette. Les enfants sont partis informer les parents qui sont revenus saccager l'hôtel sans toucher au personnel.
Le directeur de l'hôtel a fait venir la Police. Le docteur légiste, Dr Ndellia a constaté que le défunt portait sur le ventre, des traces d'injection. Les parents ont ramené le corps. Le chauffeur reconnaît avoir vu Mme Brigitte Canon deux ou trois fois chez son patron. ». *L'Union* du jeudi 24 mai 1990, p.7.

[712] Celle-ci fut effectuée par trois médecins du centre hospitalier dont un toxicologue. Le Docteur Ndellia, premier sur les lieux, déclara à ce propos qu'il ne s'était pas rendu à l'hôpital en tant que médecin mais plutôt en sa qualité de membre de la famille. Le 1er juin 1990, un encadré de *L'Union* (intitulé : « En attendant les résultats des analyses toxicologiques », p. 5) fait état de l'autopsie de J. Rendjambé : Mme Cécile Nkama, ministre de la justice, « *précise, sans pour autant donner les résultats, que l'autopsie effectuée sur le corps de M. Rendjambé à la demande du doyen des juges d'instruction, l'a été en présence des parents du défunt, des officiers de Police judiciaire, du procureur de la République et du juge d'instruction, par les hommes de l'art du Centre hospitalier*

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

d'indices ; en effet, aucune reconstitution des faits ne fut possible dans la mesure où dès l'annonce du décès, l'hôtel fut incendié par des parents du défunt auxquels se joignit un groupe d'émeutiers. De plus, Brigitte Canon resta introuvable tandis que le chauffeur n'avait, au bout de trois jours, toujours pas été auditionné.

Pour les proches et l'opinion publique, il ne fit aucun doute que Joseph Rendjambé avait été assassiné en raison de son positionnement politique, et de l'influence qu'il commençait à détenir sur la scène publique. C'est pourquoi, dès l'annonce de son décès (et avant même sa parution dans les journaux) l'on assista à des scènes de violence et de pillage. D'abord, à Libreville, de « très nombreux » manifestants « saccagèrent » la maison du Parti, incendièrent l'hôtel Dowé, le *Sporting club*, le cinéma et plusieurs véhicules[713]. Ces échauffourées firent un mort et dix-sept blessés. Cependant, ce fut à Port-Gentil, chef lieu de l'Ogooué-Maritime d'où J. Rendjambé était originaire, que les manifestations furent les plus violentes. Les manifestants mirent le feu « *aux symboles de l'Etat et du Parti démocratique gabonais (PDG). C'est ainsi que la résidence du gouverneur, le gouvernorat, la résidence officielle du chef de l'Etat, la permanence provinciale du parti, la maison de la femme et l'hôtel Hatari ont été mis à sac et incendiés.* »[714]. Par ailleurs, un groupe issu des rangs du PGP libéra des détenus de droit commun de la prison de Port-Gentil. Ces derniers s'empressèrent alors d'aller brûler leurs dossiers judiciaires, et par contagion incendièrent le palais de Justice.

De même, d'autres groupes de supporters du PGP descendirent dans les rues de Gamba et Omboué (ville natale du défunt dans l'Ogooué-Maritime). A Gamba, un jeune homme trouva la mort, des manifestants détruisirent la préfecture du département de Ngoudou ainsi que l'Assemblée départementale et tentèrent d'incendier la résidence du Préfet. Enfin, à Omboué, au moment où une marche était organisée par le bureau local du PGP, un petit groupe de manifestants dévasta la maison du Parti Démocratique Gabonais et les locaux de l'Assemblée départementale[715].

---

de Libreville. Le compte rendu partiel des constatations a été remis au juge d'instruction en attendant les résultats des analyses toxicologiques pour déterminer la cause réelle de la mort de Joseph Rendjambé, souligne le communiqué. De source officieuse, poursuit notre confrère de l'AGP, on avance déjà que M. Rendjambé serait mort naturellement, son corps n'ayant subi aucune violence, ni strangulation ; et l'on indique par ailleurs que les traces d'injections découvertes au niveau du ventre résulteraient du traitement contre le diabète dont il souffrait. ».

[713] *L'Union* du 24/05/1990, p. 3.

[714] L'article poursuit ainsi : « *Le salon d'honneur de l'aéroport de Port-Gentil et le consulat de France ont subi de sérieux dégâts suite au passage des émeutiers.* », *L'Union* du 24/05/1990, p. 3.

[715] Informations tirées de *L'Union* du 25/05/1990, p. 3 et 4.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Devant la tournure des événements, le Conseil des ministres décida le 24 mai de créer une commission d'enquête sur les circonstances du décès, une autre fut chargée de déterminer les responsabilités des auteurs des actes de vandalisme. Enfin, il instaura l'état de mise en garde comprenant un couvre-feu sur tout le territoire de 21h00 à 06h00, et la réquisition des forces de seconde catégorie[716]. Cependant, trois jours après la mort de J. Rendjambé la situation restait explosive. A Port-Gentil, des manifestants prirent en otage dix responsables travaillant pour les compagnies pétrolières Shell et Elf-Gabon. Une journée plus tard, après qu'eurent lieu des négociations entre les représentants des manifestants et un colonel de l'Armée française (un cadre français de Shell-Gabon servit d'intermédiaire) portant sur le lieu de stationnement et la durée du séjour de la centaine de militaires français qui venaient de débarquer, les otages furent relâchés[717]. En effet, des troupes françaises de légionnaires étaient arrivées sur le territoire gabonais pour porter secours aux ressortissants français[718]. C'est ainsi que durant les 26 et 27 mai, 1800 ressortissants français furent évacués de Port-Gentil vers Libreville[719]. Tandis que le 29 mai, le nouveau Premier Ministre, Casimir Oye Mba[720] annonça que la province de l'Ogooué-Maritime était décrétée sous état de siège et donc placée sous l'autorité exclusive des Forces Armées nationales dirigées par le général Idriss Ngari[721].

Pour la population, cette intervention n'était pas sans rappeler les événements de 1964 et l'assistance que les français avaient apportée au régime de Léon Mba au moment du coup d'Etat.

A cet égard, il nous paraît intéressant de noter le glissement qu'ont suivi les manifestations relatives au décès de J. Rendjambé (imputé à certains responsables politiques en place sinon au chef de l'Etat lui-même) dans la mesure où celles-ci débutèrent autour des lieux du pouvoir institutionnel et des instances du PDG pour aboutir à une prise d'otages.

---

[716] Informations issues de l'article intitulé « Conseil des ministres élargi aux Forces de sécurité. Communiqué final », *L'Union*, 25/05/1990, p. 6.

[717] En outre, le consul de France qui avait été entraîné hors de chez lui fut ramené quelques heures plus tard, *L'Union*, 25/ 05/ 1990, p. 3 et 28/05/1990, p. 5.

[718] Selon *L'Union* du 6/06/1990, p. 5, ce furent cinq cents légionnaires qui vinrent « *assurer la protection des ressortissants français* ». Ceux-ci commencèrent à quitter la ville le premier juin.

[719] *L'Union* du 28/05/1990, p. 5. Durant quatre jours, le navire « Batral » fit des rotations entre ces deux destinations au cours desquelles des centaines de gabonais fuyèrent aussi la capitale économique.

[720] Celui-ci déclara dans *L'Union* du 29/05/1990 p. 5 : « *Je l'ai [parlant de Rendjambé] connu pendant notre adolescence, pour avoir fréquenté durant plusieurs année à Libreville le même établissement d'enseignement secondaire. Homme au tempérament généreux, passionné, homme de conviction et d'engagement, c'est ainsi que je l'ai connu et apprécié.* ». Le lendemain, en parlant de l'incendie de l'hôtel Dowé et des personnes disparues qui étaient en contact avec Rendjambé, il déclara : « *Ces actes montrent qu'il y a des gens qui s'opposent au bon déroulement de l'enquête* », (*L'Union* du 30/05/1990, p. 5).

[721] Après le premier jour d'application de l'état de siège, on décomptait un blessé du côté des militaires, douze chez les manifestants et cinquante-deux personnes arrêtées. En outre, le mardi 12 juin, l'état de siège fut prorogé.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Tout se passant comme si ces otages, à travers leur nationalité et leur appartenance à ces multinationales, représentaient le soutien économique et politique de la France aux dirigeants gabonais. A travers cette action, et celle d'obliger cinq de ces otages, le visage peint en noir et armés à « *défiler avec les manifestants en tenant des pancartes et en scandant des mots hostiles au régime* »[722], il nous est aisément possible de comprendre comment ces ravisseurs ont voulu retourner cette puissance économique et politique contre le pouvoir en place, lui ôter ce soutien et le faire passer dans leur propre camp[723].

Par la suite, malgré les débordements, les membres du PGP, meneurs des manifestations, et la famille du défunt, firent savoir qu'ils n'entendaient pas mettre fin à leur mouvement ni reprendre le travail jusqu'à ce qu'ils obtiennent le départ de ceux qu'ils estimaient responsables de la mort de leur frère et fils. Ces manifestants rendaient coupable le parti au pouvoir, et particulièrement le chef de l'Etat. Ceux-ci, dans leurs slogans « *accusaient le président Bongo d'être le commanditaire du meurtre et exigeaient sa démission* » ; de même, à Port-Gentil, « *les manifestants chantaient ce refrain : « La mort de Rendjambè, Bongo paiera. Le sang de Rendjambè, Bongo paiera* »[724]. En outre, un mois plus tard, le communiqué final de la réunion du Bureau politique du PDG déclara : « *Omar Bongo pris, sans preuve aucune, comme responsable de la disparition de notre compatriote* »[725].

Par ailleurs, dans un contexte déjà échauffé, le 1er juin, A. Boumah annonça sa démission de la présidence de l'Assemblée nationale et déclara dans le journal *L'Union* que « *la loi a été bafouée et son honorabilité souillée* », mais aussi « *que la sécurité de l'ethnie myènè était menacée et qu'il avait démissionné par crainte d'un coup d'Etat militaire* » [726].

---

[722] Voici la phrase complète tirée de *L'Union* du 25/05/1990, p. 3 : « *Cinq d'entre eux, torses nus, ont été obligés de défiler avec les manifestants en tenant des pancartes et en scandant des mots hostiles au régime. Les marcheurs avaient le visage peint en noir et étaient armés de fusils, machettes et autres armes.* ».

[723] Le dimanche 27 mai, Elf-Gabon fut forcé d'arrêter sa production sous la menace de destruction de 250 personnes en armes. Les français étaient visés, sur les murs on pouvait lire : « *Bongo est le jouet des français* » (*L'Union* du 29/05/1990, p. 6). Cependant, suite aux déclarations du Président Bongo Ondimba indiquant que si les français ne revenaient pas mettre en fonction leurs exploitations il se retournerait vers des sociétés étrangères, les français, dès le 1er juin, rejoignirent leurs postes sous protection.

[724] Les deux citations sont tirées de N. Metegue N'Nah, 2006, p. 232.

[725] *L'Union* du 22/06/1990, p. 6.

[726] Deux jours plus tôt, le matin du 30 mai, les gabonais avaient appris la disparition du Président de l'Assemblée nationale, Augustin Boumah. La veille des éléments de la garde présidentielle s'étaient rendus à son domicile afin de le questionner sur Alain Dickson, un membre de sa famille dirigeant du mouvement écologiste. En ce début de soirée, A. Boumah prit peur et s'échappa par la porte arrière de son domicile du bord de mer. Quelques heures plus tard, la nouvelle d'un enlèvement se répandit. La journée du 30 mai fut consacrée à des recherches intensives. En fin d'après-midi, une marche de la chefferie Mpongwé en direction du palais de la Rénovation fut organisée. En définitive, l'on apprit aux environs de vingt heures que le Président de l'Assemblée nationale avait

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Enfin, les funérailles de Joseph Rendjambé se tinrent le 5 juillet 1990 à Libreville. Son corps fut exposé au domicile de son cousin P.-L. Agondjo-Okawé avant de l'être à la cathédrale Sainte Marie de Libreville. Des centaines de parents et amis s'y rendirent, ainsi que plusieurs délégations représentant des sociétés et des institutions. Le lendemain, la dépouille fut transférée à Omboué, et Joseph Rendjambé fut inhumé le 7 juillet[727]. A partir de ce jour, on ne parla définitivement plus de J. Rendjambé dans le quotidien *L'Union*. Ni des troubles, ni de l'enquête qui n'était pas achevée. Comme si, une fois le corps enfoui, il en était terminé de cet épisode politique.

Par conséquent, il n'y eut jamais de version officielle quant aux causes ayant entraîné la mort de J. Rendjambé. De sorte que seule la rumeur et les spéculations perdurent. Selon l'un de mes interlocuteurs : « *Tout le monde sait mais personne ne dit rien* »[728]. De même que selon « Radio-trottoir », Brigitte Canon fut une femme manipulée par certaines personnalités du gouvernement, pour « *faire le coup* ». Celle-ci aurait été la maîtresse de J. Rendjambé, mais également celle d'un homme influent du cercle du pouvoir qui l'aurait utilisée. Après ces événements, elle aurait quitté son domicile et obtenu une haute fonction à l'ambassade gabonaise en France. Depuis, elle serait revenue et siègerait au gouvernement. Par conséquent, dans ces représentations, c'est une femme, un « deuxième bureau », qui aurait été manipulée par les commanditaires du meurtre. Celle-ci, une fois l'affaire étouffée aurait pu obtenir un portefeuille ministériel. Il en ressort donc l'idée qu'une femme, utilisant ses charmes et manœuvrée par certaines personnes dirigées par le chef de l'Etat, aurait assassiné un opposant en échange d'un poste ministériel. De sorte que nous nous trouvons dans une configuration où la fonction politique est obtenue grâce à des moyens criminels et sexuels.

Afin de conclure, nous pourrons donc dire qu'à peine la mort de Joseph Rendjambé annoncée, l'opinion publique désigna Omar Bongo Ondimba responsable de sa disparition[729].

---

rejoint son domicile. Informations issues de *L'Union* du 31/05/1990, p. 1. Remarquons que J. Rendjambé était Myènè.

[727] Informations tirées du journal *L'Union* du 06/06/1990, p. 3 et du 07-08/06/1990, p. 3.

[728] Entretien avec H. E. ; notons qu'en énonçant cette phrase ce dernier hocha la tête vers le palais présidentiel.

[729] Alors que celle-ci aurait pu être le fait d'une mort naturelle ou d'un autre parti d'opposition désirant éliminer cet adversaire important et voulant faire accuser le PDG. Et bien que certains éléments tels que les postes qu'il occupait ou bien ses relations de parenté avec P.-L. Agondjo-Okawé et J. Ping (qui eux, continuèrent à travailler avec le PDG) tendaient à montrer que Joseph Rendjambé avait la confiance du régime.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Ainsi, au moment où les actes de la Conférence nationale[730] étaient censés être mis en application, le décès de cette personnalité marquante de l'opposition vint remettre en cause le consensus qui avait pu se dégager. C'est alors que des émeutes sans précédents éclatèrent d'abord à Libreville puis dans la province de l'Ogooué-Maritime. Plusieurs édifices publics relatifs aux institutions politiques, au Parti Démocratique Gabonais mais aussi aux résidences de responsables politiques furent saccagés et incendiés (tel que le gouvernorat, la résidence du gouverneur et du chef de l'Etat, le palais de Justice, la permanence du PDG ou encore les locaux de l'Assemblée départementale). Par conséquent, les lieux d'exercice du pouvoir et les propriétés personnelles de certains politiciens, en tant que symboles du pouvoir, furent détruits[731].

Par ailleurs, au vu des éléments développés, nous pouvons dire que durant cette période tourmentée, la scène du mort se rejoue.

Nous voyons en effet que le jour même du décès l'on passait du régime monopartiste au multipartisme, et que J. Rendjambé était un potentiel successeur à la fonction suprême. De sorte que, par rapport au mois de novembre 1967 où l'on assistait au décès de Léon Mba, à l'arrivée d'un nouveau Président et à l'instauration d'un régime monopartiste, l'on se retrouve ici dans une situation d'inversion.

Alors qu'en 1967, Omar Bongo Ondimba, le filleul politique du Président Mba prenait la place de son parrain et installait quelques mois plus tard un régime monopartiste, en 1990, les gabonais voyaient le retour d'un régime pluraliste et le décès d'un potentiel filleul, éventuel candidat à la fonction suprême. Par conséquent, nous serions en présence d'une inversion symbolique à deux niveaux : d'une part, une inversion du régime politique et d'autre part, une inversion de la position du mort.

Par ailleurs, le personnage de Joseph Rendjambé se trouvait être une « figure double », dans le sens où il était probable successeur mais aussi opposant ; allié du pouvoir en raison de ses nombreuses fonctions politico-administratives et membre de l'opposition. Le statut de celui-ci le situait donc dans un « entre-deux », cadet politique mais déjà reconnu socialement, appelé à intégrer de hautes fonctions.

Enfin, nous pouvons noter une différence dans le traitement de ces deux morts. Tandis que Léon Mba meurt à l'extérieur du territoire, que son corps est officiellement rapatrié, et qu'une

[730] Signalons que la victime pensait que le PDG avait récupéré à son profit les idées de la Conférence nationale.
[731] Rappelons que le cadavre de J. Rendjambé fut introduit dans la cour du palais présidentiel. La population désirant ainsi signifier à son locataire qu'elle le tenait pour responsable. Cette chronique est développée dans la partie portant sur le Corps du Président.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

cérémonie l'accueille à son arrivée avant d'être enterré à Libreville ; J. Rendjambé décède quant à lui non seulement à l'intérieur du territoire, mais aussi au cœur même de la capitale, sur le bord de mer, lieu symbolique de l'autochtonie. Puis son corps est ramené dans son village natal avant d'être inhumé par les siens. Nous pouvons donc dire que les funérailles du patron sont organisées par l'Etat, comme si son corps faisait partie intégrante de la nation. Cependant, en ce qui concerne le corps du potentiel filleul ou successeur, celui-ci retourne à l'anonymat du village, au sein de son propre lignage.

Ainsi, en 1990, à la place du Père de la nation meurt un potentiel successeur à la fonction présidentielle ; alors que le régime politique « s'inverse », le mort est l'éventuel filleul et non plus le parrain. Selon nous, ce décès joua le rôle de catalyseur en inversant symboliquement les conditions de la mort de Léon Mba.
Comme si cette nouvelle période ouvrant sur le multipartisme annonçait non pas un renversement, un changement de régime, mais plutôt : « le roi est mort, vive le roi ». Comme si l'on réitérait l'idée selon laquelle le Président ne peut pas mourir et qu'à sa place serait mort son éventuel successeur. Son pouvoir peut donc se perpétuer.

A la suite de ces événements débuta une nouvelle séquence qui perdure jusqu'à aujourd'hui. Comme si le système s'était « régénéré ». Et comme pour le réaffirmer, un mois plus tard, aux élections législatives le PDG obtint à l'occasion des premières élections multipartites la majorité des sièges à l'Assemblée nationale et trois élections présidentielles plus tard, Omar Bongo Ondimba est toujours au pouvoir suprême.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

III – Forme et caractéristiques du gouvernement

Après avoir défini les relations de parrainage, puis exposé le modèle prototypique sur lequel s'appuient celles-ci ainsi que les deux périodes ouvertes par les décès de L. Mba et de J. Rendjambé, nous allons nous atteler à présenter et à examiner les caractéristiques principales du gouvernement et d'une carrière ministérielle.
D'une manière très concrète, nous considérerons l'ensemble des données matérielles relatives au gouvernement, c'est-à-dire en première instance les éléments concernant les ministres, puis ceux des ministères, et enfin toutes les liaisons existantes entre ces deux entités.
Grâce à l'étude de ces faits nous pourrons déployer sur des bases objectives notre analyse de l'institution.

1) Les ministres comme catégorie

En réunissant la totalité des ministres présents sur les périodes 1960-1990 (soit 97) et 1991-2008 (soit 112) d'une part, plus ceux ayant participé indistinctement à ces deux périodes (11) d'autre part, nous obtenons un total de 220 ministres[732].
Nous pouvons donc établir qu'en trente ans (1960-90) il y eut presque autant de nominations de ministres qu'en dix-sept (1991-08), soit respectivement 97 contre 112. De sorte que sur une séquence environ deux fois plus courte, le nombre de ministres nommés est comparable.
Ceci est dû à une augmentation du nombre moyen de ministères et à un « turn-over » plus important durant le multipartisme. En effet, et à titre d'exemple car nous y reviendrons plus bas, sur les quarante-cinq personnes ayant occupé la fonction de ministre durant une seule année, trente l'occupèrent durant le multipartisme contre seulement quinze sous le monopartisme par conséquent, les ministres furent deux fois plus nombreux pendant le multipartisme à diriger leur portefeuille une seule année[733].

Si nous cherchons maintenant à connaître le nombre total de ministres entrés au gouvernement à partir de l'année 1968, c'est-à-dire au moment de l'arrivée d'Omar Bongo

[732] Voir en Annexe XXIV, XXV, XXVI et XXVII la liste de ceux-ci. Dans cette liste nous avons donc comptabilisé les ministres d'Etats, les ministres et les ministres délégués.
[733] Nous avons comptabilisé 45 personnes au lieu de 52 dans la mesure où sept ministres sont entrés en poste en 2008 et que nous ne connaissons pas encore la durée de leur carrière à la tête d'un ministère.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Ondimba à la magistrature suprême[734], nous trouvons le chiffre de 185 (220 - 35) personnes. Dit autrement, trente-cinq ministres furent nommés entre 1960 et 1967[735].
Enfin, dans la mesure où aucun de ces trente-cinq ministres n'a obtenu de poste durant la seconde période (1991-2008), nous pouvons dire que sur l'intervalle 1968-1990, soit sur vingt-deux années, le nombre total de ministres nommés fut de 62 (97 - 35).

Comparons ces derniers chiffres[736] : la période 1960-1967 (7 ans) réunit 17% du total des ministres nommés depuis l'indépendance, la période 1968-1990 (22 ans) en regroupe 30%, enfin la dernière période, 1991-2008 (17 ans) en rassemble 54%. Ainsi, durant les dix-sept dernières années (sur les 48 au total) nous avons vu se succéder plus de la moitié des effectifs totaux de ministres.
Si nous scindons notre première période en deux séquences (1960-67 / 1968-90, avant et après l'instauration du monopartisme), nous nous apercevons que sur une séquence trois fois plus longue (22 années contre 7), le nombre de ministres appelés à siéger au gouvernement ne fut multiplié que par un peu moins de deux (35 en 7 années, contre 62 en 22 années).
Par conséquent, tandis que les sept premières années de la République gabonaise (soit entre l'indépendance du pays et l'arrivée au pouvoir de l'actuel chef de l'Etat) virent environ 17% de la totalité des ministres être nommés, la période monopartiste de vingt-deux ans regroupa près d'un tiers de l'ensemble des ministres, et enfin la période multipartiste en rassembla plus de la moitié.
Nous pouvons donc conclure que la tendance évoquée plus haut concernant un « turn-over » des ministres beaucoup plus important aujourd'hui que sous la période monopartiste, est confirmée. En effet, de 1968 à 1990, 62 ministres furent nommés contre 112 de 1991 à 2006.

[734] Même si l'actuel Président arriva en décembre 1967, nous préférons, pour plus de justesse, faire démarrer notre période à l'année 1968.
[735] Dont Omar Bongo Ondimba lui-même. Remarquons en outre que quatre autres personnes furent aussi nommées entre 1960 et 1967 (J.-M. Ekoh, P. Malekou, G. Rawiri et S. Migolet) toutefois, ayant eu des carrières interrompues (elles seront à nouveau nommées sur la période 1968-1990), nous avons donc décidé de ne pas les comptabiliser.
[736] Afin de calculer ces pourcentages plus aisément en fonction des périodes, nous avons exclu les 11 ministres présents à cheval entre 1960-1990 et 1991-2008, ces derniers ne modifiant en rien les données puisqu'ils sont également répartis. Notre total atteint donc 209 personnes. En outre, nous avons arrondi les chiffres à 0,5 points près.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

2) Les ministres et leurs carrières

Hormis le « turn-over », il nous faut noter pour expliquer cette dernière tendance portant sur le fait que le nombre de ministres par gouvernement a lui aussi augmenté progressivement durant ces quatre décennies.

En effet, lorsque nous prenons pour base la séquence intégrale, c'est-à-dire de l'année d'indépendance à 2008 (1960-2008, soit 48 ans), nous obtenons une moyenne d'environ 27,6 ministres par gouvernement[737].

Cependant, de grandes disparités apparaissent selon les périodes. En effet, alors que le nombre moyen de ministres est de 23 par an entre 1960 et 1990, il passe à 26 lorsque nous choisissons de faire débuter cette période à l'arrivée d'O. Bongo Ondimba (en 1968). Cette augmentation résulte donc de la très faible moyenne enregistrée durant les premières années de la République, sous Léon Mba, soit 13,5 ministères par gouvernement entre 1960 et 1967.

Par la suite, si nous prenons en considération la période 1968-2008, nous obtenons une moyenne de 30,5 ministères par an soit la plus forte moyenne hormis celle qui prévaut sur la dernière période, celle du multipartisme, 1991-2008, au cours de laquelle nous enregistrons une moyenne d'environ 36 ministres par gouvernement.

En conséquence, lorsque nous observons un nombre approximativement égal de ministres (une centaine) sur les périodes 1960-1990 et 1991-2008, il faut, pour l'expliquer, le mettre en parallèle avec le nombre moyen de ministre par gouvernement, nous nous apercevons alors qu'il existe une différence de treize ministres (soit respectivement 23 contre 36) entre les deux périodes. De même, si nous démarrons notre séquence en 1968, l'écart entre la période monopartiste et la période multipartite est de dix ministres. Dit autrement, le nombre de ministères a lui aussi augmenté.

Enfin, nous pourrons présenter le fait que durant la période multipartiste la moyenne de temps passé à la tête d'un portefeuille ministériel est largement moins importante que durant le monopartisme[738].

Nos résultats montrent que sur la séquence 1960-2008, un ministre reste environ 5,4 ans en fonction. Si nous faisons démarrer la période en 1968, ce chiffre passe à 5,7 années[739].

[737] Voir en annexe XXVIII le graphique de l'évolution du nombre de ministres par gouvernement.
[738] Pour information, notons que la durée moyenne passée à la tête d'un ministère pour les personnages ayant été nommés indistinctement sur les deux périodes (monopartiste et multipartiste) est de 13,66 ans.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

L'intervalle 1960-1990 présente une moyenne de 5,6 années en poste ; celle de 1991 à 2008 est, quant à elle, inférieure de plus d'un point, puisqu'elle est d'environ de 4,4 années.
Enfin, si nous ne gardons que la séquence où le pays fut dirigé par O. Bongo Ondimba, nous obtenons une moyenne de 6,6 ans sur la période 1968 à 1990 et, toujours de 4,4 ans pour la période multipartiste, 1991-2006.
Récapitulons ceci à l'aide d'un tableau.

Nombre moyen de ministres par gouvernement et longévité ministérielle moyenne en fonction de la séquence historique

Séquence historique	***Nombre moyen de ministres***	***Longévité moyenne d'un ministre (en années)***
1960-1967	13,5	2,3
1960-1990	23	5,6
1968-1990	26	6,6
1960-2008	27,6	5,4
1968-2008	30,5	5,7
1991-2008	36	4,4

Grâce à ce tableau une autre remarque peut être effectuée. En effet, nous pouvons nous rendre compte que par rapport aux premières années de la République, la structure étatique se développe et s'amplifie durant le monopartisme, dans la mesure où le nombre moyen de ministres par gouvernement double, tandis que le temps moyen passé à la tête d'un ministère approche le triplement.

Cependant, nous le savons, un nombre moyen est souvent peu représentatif, voilà pourquoi nous avons voulu connaître la proportion de personnes ayant passé une année au gouvernement puis celle en ayant passé deux, trois et ce jusqu'au nombre record d'années cumulées : vint-trois.
Ci-dessous le tableau qui pourra nous informer ainsi que son graphique pour une meilleure lisibilité :

[739] Concernant la méthode de nos calculs, un point est à souligner. En effet, si 30 ministres furent nommés seulement entre 1960 et 1967, huit d'entre eux maintinrent leurs fonctions après 1967. Nous avons donc décidé pour calculer ces moyennes au plus juste, de ne prendre en compte que les ministres ayant occupé un poste dans l'intervalle 1960-67. C'est ainsi, que nous avons trouvé le chiffre de 22 ministres qui cumulaient 65 années en poste, ceux-ci sont donc restés en moyenne un peu moins de trois ans au gouvernement (2,95).

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Nombre de ministres en fonction du nombre d'années passées au gouvernement

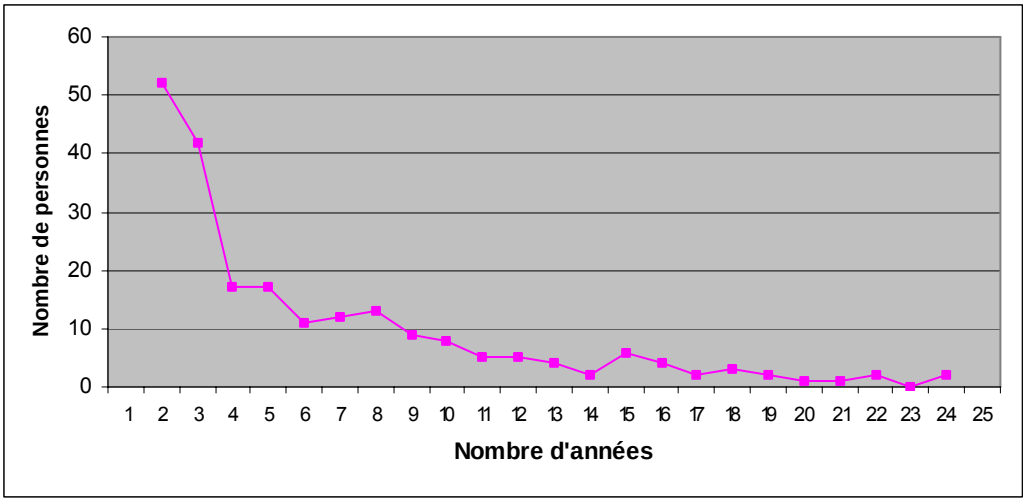

Nombre d'années	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
Nombre de personnes	52	42	17	17	11	12	13	9	8	5	5	4	2	6	4	2	3	2	1	1	2	0	1

A la lecture de ces données[740], nous pouvons relever plusieurs points utiles à notre analyse. En effet, si quelques personnes passèrent plusieurs décennies au centre de la scène gouvernementale, nous nous apercevons ici d'une part, qu'environ 43% des ministres ne restèrent en poste qu'une ou deux années[741] et d'autre part, que plus de la moitié d'entre eux passa au maximum trois années à la direction d'un ministère.
De même, ils ne furent qu'environ 18% à rester dix années ou plus ; enfin, seules cinq personnes cumulèrent deux décennies ou plus à ce poste, soit un peu plus de 2%.

En conséquence, ces résultats nous permettent d'affirmer que pour la grande majorité des acteurs politiques, ce ne fut pas leur poste au gouvernement qui leur permit de durer dans le champ politique, mais bien le cumul de diverses fonctions.

[740] Exemple de lecture : quarante-deux ministres demeurèrent deux années en poste, ou encore un seul pu cumuler vingt-trois années à la tête d'un portefeuille ministériel.
[741] Soit 94 (52 + 42) sur 220.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

3) Eclairage sur les raisons du turn-over des ministres

Le fait que les ministres restent relativement peu de temps en poste (rappelons que la majorité y demeure entre un et trois ans[742]) peut-être pour une large part expliqué grâce à un point de théorie de D. Desjeux.

Examinant la situation congolaise et visant à expliquer les mécanismes de régulation des conflits politiques, D. Desjeux dans son article intitulé **«** Le Congo est-il situationniste ? Vingt ans d'histoire politique de la classe dirigeante congolaise » [743], tente de reconstruire l'histoire politique des élites dirigeantes congolaises en utilisant le concept de « tontine situationniste ».

Les situationnistes sont, dans ce cadre, ceux qui « cherchent des situations » et dont le comportement se résume principalement à l'embourgeoisement à outrance, la pratique du commerce et l'absentéisme au travail ; tandis que la tontine réactualise : « *une structure sociale traditionnelle de rotation des avantages* »[744]. Les mécanismes de cette « tontine situationniste » au sommet de l'Etat se donnent à voir à la fois dans la rotation de l'accès au pouvoir et dans l'élimination de cet accès, que ce soit sur une base politique de droite ou de gauche ou sur une base ethnique.

Le fond de la « tontine situationniste » est constitué par le tribalisme (qui peut apparaître comme un régionalisme positif), lié au clientélisme et à la corruption (dont la critique porte surtout sur la non-redistribution). Ce système représenterait un moyen de contrôle social qui garantirait soit l'accès par rotation au pouvoir et à l'argent, soit la redistribution d'une partie de l'argent (sous peine d'être « épuré »). En provoquant une rotation permanente, la tontine « *limite l'accumulation individuelle permanente* »[745] et empêche ainsi l'enrichissement individuel prolongé[746].

---

[742] La moitié d'entre eux font partie de la génération « post-2000 », sachant qu'en 2006 il y eut dix-huit entrées (mais aussi 46 depuis 2000 ; 28 entre 1990 et 1991 et 45 de 1992 à 1999).

[743] *Le mois en Afrique*, 1980, n° 178-179, p. 16-40. Quoique déjà ancienne et effectuée sur un terrain voisin (le Congo), cette analyse nous apparaît pertinente concernant notre sujet.

[744] Desjeux D., 1980, p. 16.

[745] Idem, p. 40.

[746] La suite de l'article nous apprend que depuis les années 1960, la régulation des conflits politiques au Congo fonctionnerait suivant ce modèle de « tontine situationniste ». Subséquemment l'auteur découvre qu'il existe sous le désordre et l'instabilité apparente une régularité, « *un modèle rituel de résolution des conflits* » (p. 37) qui passe notamment par les procès révolutionnaires. Le schéma de régulation des conflits s'appuie ainsi sur deux stratégies exprimant « *une ritualisation des conflits pour en limiter la violence* » : celle de « *l'intégration-élimination* » pour les cadres et celle de « *marches pieds – caporalisation* » pour les masses populaires (p. 38).

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

La notion de « tontine situationniste », c'est-à-dire la mise en place d'une rotation des avantages, expliquerait le « turn-over » que nous avons découvert. En effet, ce mécanisme permettrait alors à un nombre élevé de personnes de profiter des divers privilèges (richesse mais aussi prestige) que procure un poste dans un ministère, et dans un deuxième temps d'en limiter l'accumulation. De plus, si nous considérons le fait que les postes sont (aussi) attribués en fonction de la province et/ou du groupe ethnique, ou encore du village et/ou du clan, nous pouvons dire que ces avantages sont répartis au mieux sur tout le territoire.

Ces ministres qui se succèdent rapidement représentent les clients des « barons »[747], ou dit autrement les filleuls des parrains. Ces derniers sont les personnages qui d'une part, réussissent à durer à la tête d'un ministère (et donc à réellement « faire de la politique » comme l'indiquait L.-G. Mayila) et d'autre part, ont la possibilité de choisir des « filleuls » qui les soutiendront et plus tard, les remplaceront.

Maintenant que nous avons établi les principales caractéristiques concrètes du champ gouvernemental, attachons-nous à l'analyse de celui-ci.

[747] Par ailleurs, il faudrait se demander s'il y a aujourd'hui plus de parrains qui doivent donc faire entrer plus de filleuls ou bien toujours aussi peu de parrains, mais qui ont augmenté le nombre de leurs filleuls.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

IV – Les différents cycles gouvernementaux

Au cours de cette partie, notre objectif sera de mettre en exergue, à travers des cycles, les passages de témoins entre les parrains et les filleuls.

Pour ce faire, nous repérerons dans un premier temps les moments où un nombre important de ministres quitte le gouvernement et où, simultanément, un grand nombre d'autres y entre. Subséquemment, en suivant les variations observées dans le nombre d'entrées et de sorties annuelles au gouvernement, nous localiserons ce que nous nommerons des « pics ». Nous définirons ceux-ci comme des moments nettement repérables où un nombre conséquent de ministres (c'est-à-dire un minimum de huit[748]) intègre ou quitte le gouvernement.

Nous situerons et comparerons les moments où se sont produits ces pics, à l'aide de tableaux et de graphiques. Dans le but d'expliquer leur formation, nous mettrons ceux-ci en parallèle avec l'histoire politique du pays, et constaterons alors que chacun d'entre eux correspond à un ou plusieurs événements particuliers et prépondérants de la scène politique gabonaise et notamment à des périodes électorales. C'est ainsi qu'à chacun d'entre eux nous retrouverons des personnages qui prendront pour la première fois part au gouvernement et d'autres, de poids, qui en sortiront.

Par la suite, il sera possible de construire des cycles entre chacun de ces pics. Ceux-ci, relativement réguliers, se succèderont au sein de la structure gouvernementale. Nous en mettrons onze en exergue. De sorte qu'il nous sera possible de dire que le gouvernement se trouve actuellement dans son douzième cycle. Ce que nous désignerons comme des cycles seront donc des périodes singulières, déterminées dans le temps, durant lesquelles un groupe de personnes domina et monopolisa la scène gouvernementale jusqu'à ce que la majorité d'entre elles, et particulièrement les « barons », ces personnes ressources les plus impliquées sur la scène gouvernementale, soit remplacée.

Par conséquent, dans le but de construire ces cycles nous permettant de visualiser les périodes durant lesquelles un groupe de parrains particulier contrôla la scène gouvernementale, nous retracerons les parcours de chacun des ministres, et en fonction de la synchronisation d'une grande amplitude des nombres d'entrées et de sorties du gouvernement, soit les pics, nous nous rendrons compte de leur date de début et de fin[749].

---

[748] C'est en effet à partir de huit entrées ou sorties que l'on aperçoit sur notre graphique un réel écart par rapport à une courbe moyenne.

[749] L'idée d'étudier ces périodes précises, nous est venue lors d'un entretien effectué en octobre 2004 avec un député, membre d'une famille proche du président de la République. Celui-ci me fit remarquer au cours de notre conversation que les « caciques » se renouvelaient environ tous les dix ans.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Par ailleurs, afin d'obtenir une vue globale de la structure du gouvernement sur près d'un demi-siècle, nous avons reconstitué les parcours des 220 ministres sur la période 1960-2008 grâce aux dates d'entrées et de sorties de ceux-ci dans chacun des gouvernements. Le graphique ci-dessous récapitule et illustre l'ensemble de ces carrières au gouvernement.

Parcours de l'ensemble des 220 ministres de 1960 à 2008

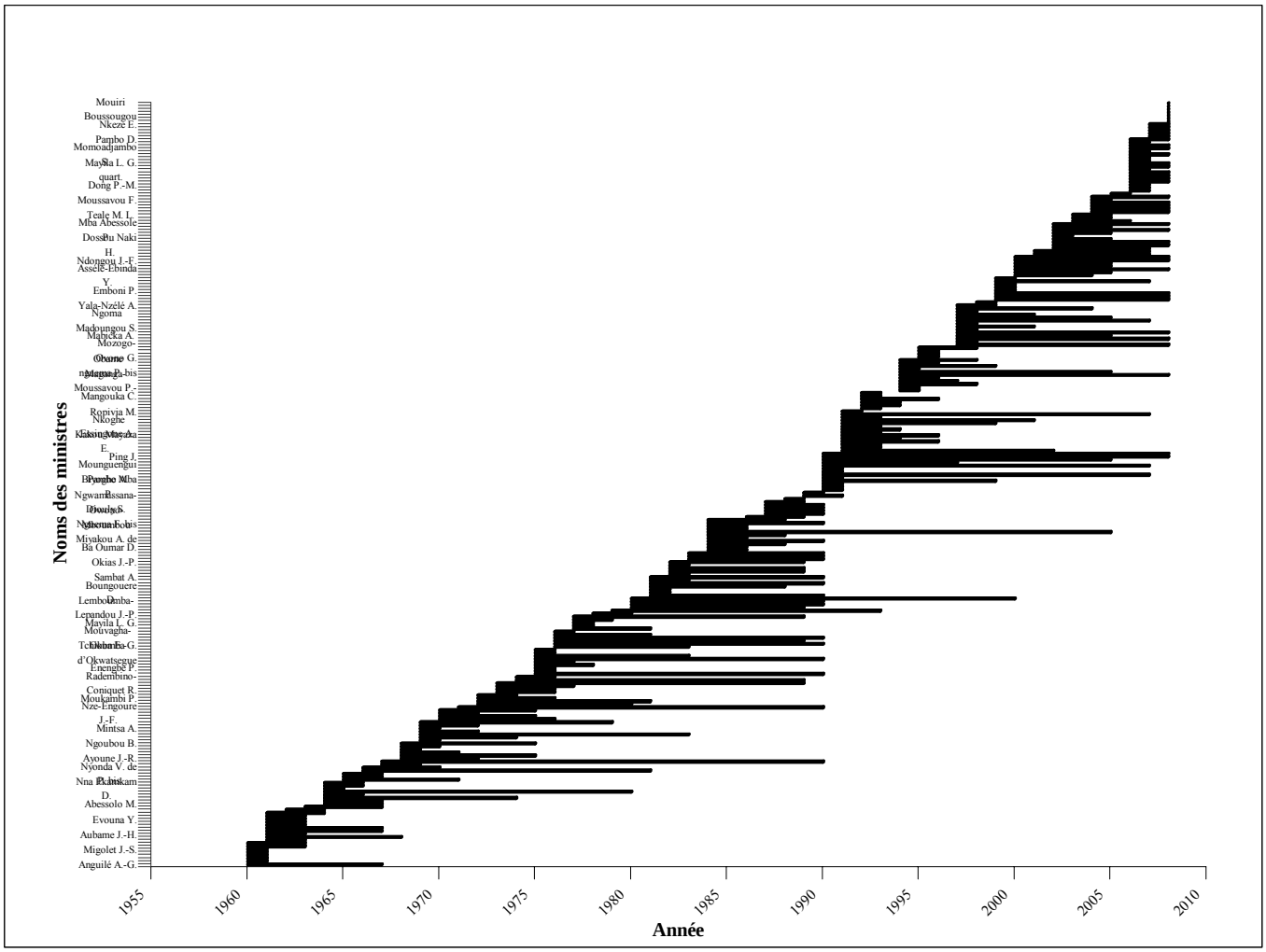

A le lecture de ce graphique nous pouvons dès à présent mettre en évidence le fait qu'à la mort du parrain de Bongo Ondimba O., une longue période s'installe avant de s'achever brutalement (et très nettement sur le graphique) à la mort du potentiel filleul en 1990. De sorte qu'il est aisément possible de distinguer deux périodes, celle monopartiste à partir de la mort du parrain et celle multipartiste à la mort de l'éventuel successeur et filleul ou dit autrement, au moment de la pérennisation de la fonction du nouveau parrain.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Ainsi, nous pouvons d'ores et déjà évoquer l'existence de deux périodes délimitées par les deux morts dont nous avons établi les circonstances (1967-1990 et 1990-2008). Ces deux disparitions ouvrirent donc à chaque fois une nouvelle période.

1) Les moments clés de l'histoire gouvernementale

Il s'agira ici de présenter certaines données chiffrées et graphiques, afin de faire ressortir les différents pics, ou points de rupture, et d'exposer notre analyse sur les raisons de leurs apparitions. Ces pics, marqueurs d'événements importants dans la vie politique gabonaise, révèleront comme nous l'avons dit un renouvellement des personnels politiques[750].

a) L'intégration annuelle des ministres au gouvernement

A travers un graphique présentant le nombre de ministres entrés chaque année au gouvernement, et ce de 1960 à 2008, nous pourrons remarquer d'une manière générale que le nombre d'arrivées dans cette institution de ministre d'Etat, ministre ou ministre délégué n'est ni fixe ni régulier[751]. De plus, nous nous apercevrons que la période monopartiste réunit des pics d'entrées d'intensité moindre que durant le multipartisme, mais aussi que les intervalles entre ceux-ci sont plus longs durant le monopartisme que durant le multipartisme.

Voici le graphique qui nous permettra de visualiser plus aisément ces moments où le nombre d'entrées au gouvernement augmente de façon considérable.

[750] Afin de retracer les événements parallèles à la formation de ces pics nous nous sommes essentiellement appuyés sur les sources déjà évoquées. Néanmoins, nous pouvons ajouter ces quelques ouvrages : *L'Etat au Gabon de 1929 à 1990. Le partage institutionnel du pouvoir* (Nze-Nguema F.-P., 1998), *Autobiographie d'un gabonais, du villageois au ministre* (Nyonda V. de P., 1994) et *J'assume* (Myboto Z., 2005).

[751] Précisons un point : ce n'est pas parce que le nombre d'entrées au gouvernement sera très important ou qu'il variera peu, que les effectifs de celui-ci changeront en proportion puisque ici n'est pas fait mention du nombre de sorties. De plus, il faut prendre en considération le fait que certains ministres ont pu être nommés à diverses reprises au gouvernement.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Nombre d'entrées annuelles au gouvernement depuis 1960[752]

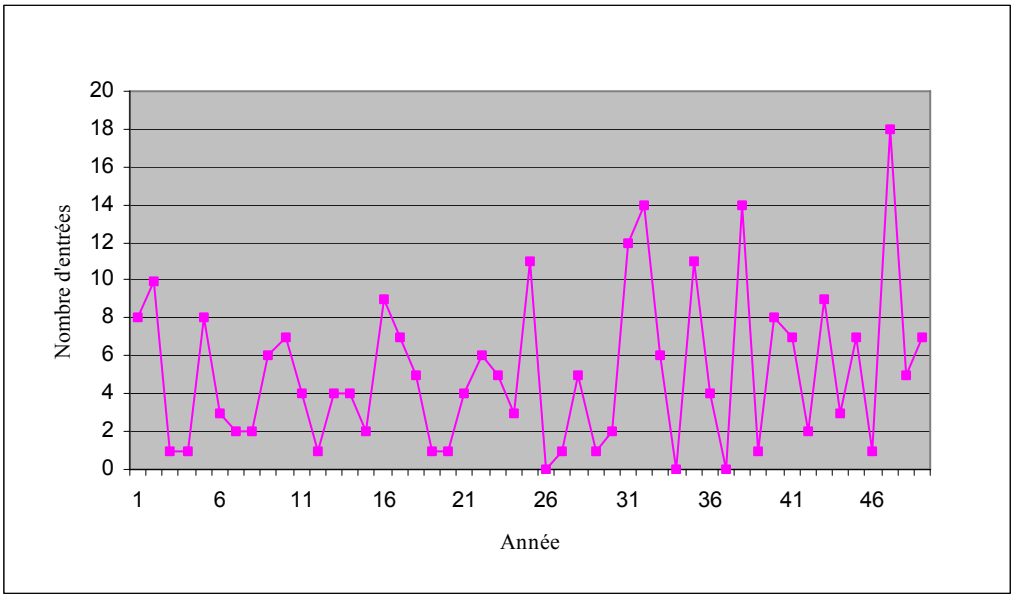

Année d'entrée au gouvernement	1960	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80
Nombre de personnes	8	10	1	1	8	3	2	2	6	7	4	1	4	4	2	9	7	5	1	1	4

81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	2000	01	02	03	04	05	06	07	08
6	5	3	11	0	1	5	1	2	12	14	6	0	11	4	0	14	1	8	7	2	9	3	7	1	18	5	7

Ainsi, malgré un nombre d'entrées chaotique au gouvernement nous pouvons établir le fait que la tendance générale est à un accroissement léger du nombre d'arrivées. En effet, la cadence s'accentua à partir des années 1990-91, soit au moment de l'instauration du multipartisme.

b) Les sorties annuelles du gouvernement

Dans le même ordre d'idée, présentons les données graphiques des ministres écartés annuellement du gouvernement sur la période 1960-2008.

[752] L'année 1 correspond à 1960, l'année 25 à 1985, etc. Exemple de lecture : en 1970, quatre ministres entrèrent au gouvernement.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Nombre de sorties annuelles du gouvernement depuis 1960[753]

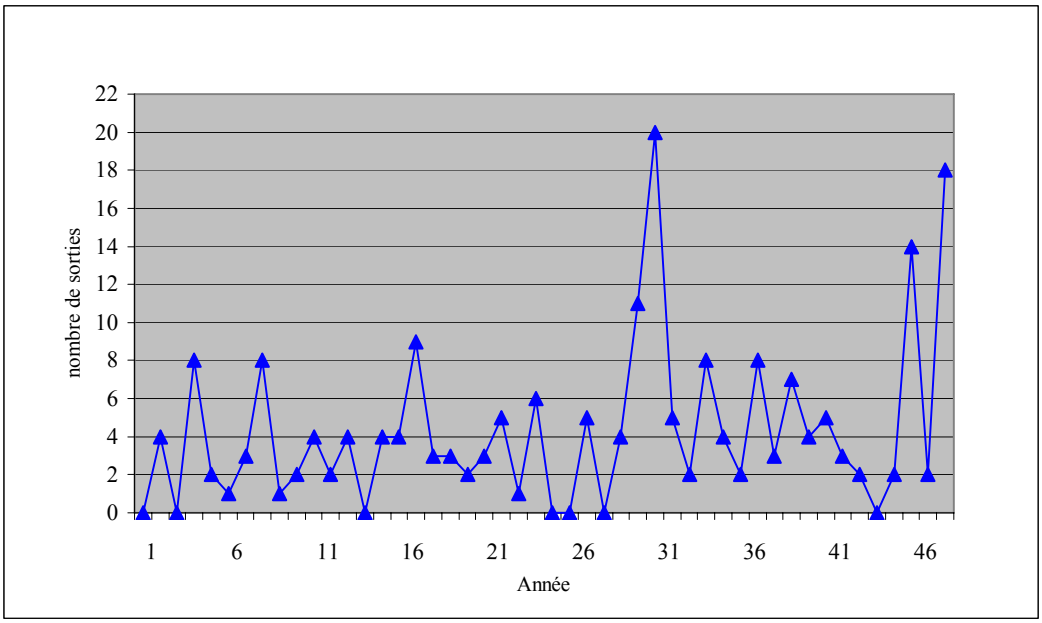

Année de sortie du gouvernement	1960	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80
Nombre de personnes	0	4	0	8	2	1	3	8	1	2	4	2	4	0	4	4	9	3	3	2	3

81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	2000	01	02	03	04	05	06	07
5	1	6	0	0	5	0	4	11	20	5	2	8	4	2	8	3	7	4	5	3	2	0	2	14	2	18

Dans le cas des évictions du gouvernement, nous pouvons constater une relative régularité de la courbe tendant cependant vers une modeste augmentation. De sorte que cette courbe met d'autant plus en avant les quelques pics de sorties. Il apparaît alors pertinent d'essayer de comprendre pourquoi à certaines dates précises, un nombre élevé de personnes se voit obligé de quitter son poste.

c) Comparaison des données

Enfin, dans le but de parfaire notre présentation et d'obtenir une meilleure visibilité, nous avons croisé ces deux séries de données.

[753] De même, l'année 1 correspond à 1960, etc. Tandis que nous pourrons lire : en 2007, dix-huit personnes quittèrent le gouvernement.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Comparaison du nombre d'entrées et de sorties annuelles du gouvernement depuis 1960[754]

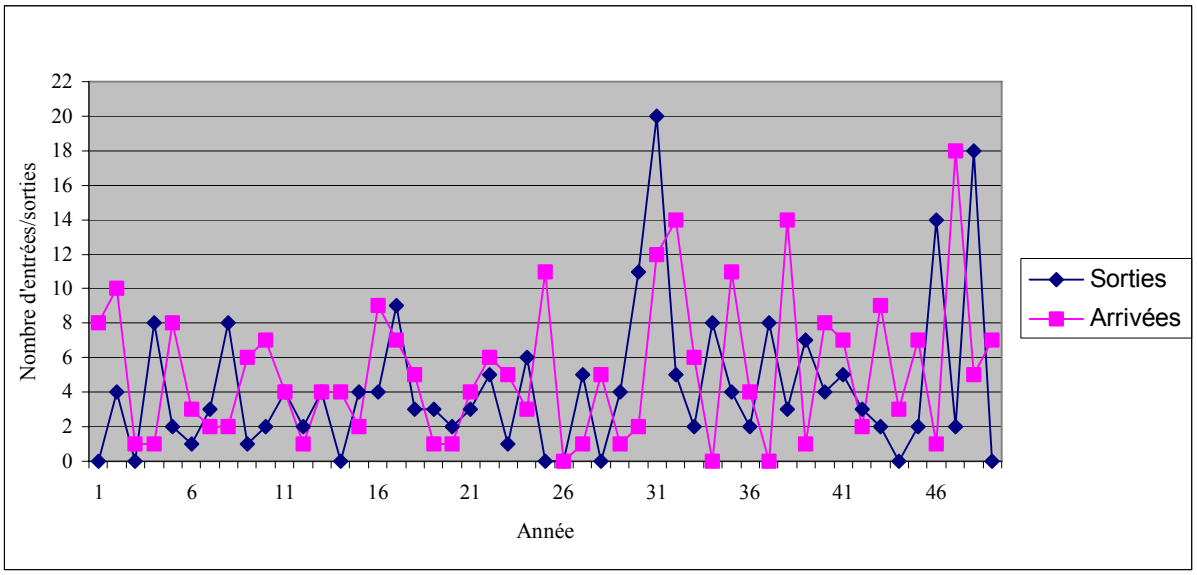

De ce fait, il nous est possible de considérer les moments où se croisent les arrivées et les évictions de ministres. C'est ainsi que nous observons d'une part, qu'avec un léger décalage les courbes suivent approximativement la même tendance mais avec des différences d'intensité et d'autre part, que les entrées sont quasiment toujours plus abondantes que les sorties.

d) Analyse des pics d'entrées et de sorties au gouvernement

Grâce à ces graphiques, nous pouvons à présent mettre en exergue les dates des différents pics.

Tout d'abord, au niveau des arrivées, nous pouvons révéler l'existence de dix pics, ceux-ci intervinrent au cours des années 1960-61 puis 1964, 1975, 1984, 1990-91, 1994, 1997, 1999, 2002 et enfin 2006. De même, concernant les évictions nous repérons aisément les années suivantes : 1963, 1967, 1976, 1989-90, 1993, 1996, 1998 puis 2005 et 2007.

Il est alors possible de se rendre compte de la concordance de certaines dates, toujours en décalage d'une année, soit : 1963-64, 1975-76, 1989-90-91, 1993-94, la série 1996-97 / 1998-99 enfin, 2005-06-07. Reste donc sans « paires » les années 1960-61, 1984 et 2002 pour les arrivées et l'année 1967 pour les sorties.

[754] Année 1 = 1960.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Notre objectif sera donc ici de mettre en lumière les événements pouvant expliquer les raisons de ces nombreuses fluctuations au gouvernement. Comme nous l'avons dit, pour ce faire, nous nous référerons à l'histoire politique du pays.

De la sorte, à quoi correspond le premier pic d'arrivées situé au niveau de l'intervalle 1960-61 ?

Ce pic coïncide avec la déclaration d'indépendance du Gabon, le 17 août 1960, acte fondateur de la République ; à la formation du gouvernement d'Union nationale en février 1961 et aux élections renouvelant l'Assemblée nationale ce même mois[755].

A cette période, deux conceptions du pouvoir s'affrontaient : celles de Paul Gondjout et de Léon Mba. Le premier tenait à conserver le régime parlementaire mis en place par la Constitution de décembre 1959, tandis que Léon Mba était partisan d'un régime présidentiel fort.

Alors que l'Assemblée nationale soutenait le projet de son Président Paul Gondjout, le Premier Ministre et chef de l'Etat Léon Mba, décida unilatéralement, au mois de novembre, de remanier le gouvernement[756]. Contre ce qu'il considéra être un coup de force, P. Gondjout prépara une motion de censure. La réaction du chef de l'Etat ne se fit pas attendre : celui-ci résolut de clore par anticipation la session parlementaire, institua l'état d'alerte[757] et fit arrêter son ancien collaborateur, P. Gondjout, sur l'accusation de complot[758].

Par conséquent, c'est avec Jean-Hilaire Aubame, leader de l'opposition (UDSG), que Léon Mba décida de s'allier pour les élections législatives et présidentielles de février 1961[759]. Cette liste d'Union nationale obtint 95% des voix. Léon Mba garda son fauteuil présidentiel tandis que Jean-Hilaire Aubame obtenait le portefeuille des Affaires étrangères dans le nouveau gouvernement. Cette même année, l'Assemblée nationale se renouvela.

---

[755] Le premier gouvernement de la République gabonaise était composé de huit membres tandis que le gouvernement « d'Union nationale » formé le 21 février 1961 comptait quatorze ministres (dont quatre de l'UDSG) plus le président de la République, Léon Mba. Voir à ce sujet l'ouvrage de Metegue N'nah N., *Histoire du Gabon. Des origines à l'aube du XXIème siècle*, 2006, Paris : L'Harmattan, p. 170.

[756] Durant ce remaniement du 9 novembre 1960, les trois derniers ministres français furent remerciés tandis que François Meye et Yves Evouna (deux députés de l'UDSG) entrèrent au gouvernement. A cette occasion, la direction de leur parti les désavoua publiquement.

[757] Dès le 16 novembre, sur le territoire de la commune de Libreville et pour une durée de six mois, (*Mémorial du Gabon*, 1986, Tome 1, p. 57).

[758] Celui-ci fut incarcéré (avec son frère Edouard) puis libéré le 9 février 1963 (Meteghe N'Nah N., 2005, p. 44).

[759] Ainsi, Léon Mba rejeta un personnage politique issu du groupe Mpongwé pour effectuer une alliance avec un Fang de l'Estuaire, comme lui. Sa base électorale se trouva alors largement amputée de l'électorat Mpongwé et du vote des habitants de la province de l'Ogooué-Maritime.

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

Le second pic que nous pouvons lire sur nos graphiques correspond aux années 1963-1964, soit à divers remaniements, mais aussi et surtout à un épisode unique de la vie politique gabonaise : le coup d'Etat de février 1964.

En effet, dès le mois de février 1963 et suite à une grave dissension entre J.-H. Aubame et le Président Mba, ce dernier décida d'écarter du gouvernement tous les ministres de l'UDSG et mit donc fin au gouvernement d'Union nationale.

Un an plus tard, et un mois après la dissolution de l'Assemblée nationale décrétée par L. Mba, un putsch (emmené notamment par J.-H. Aubame) fut perpétré contre le Président. Les mutins jugeaient sa politique autoritaire et redoutaient l'instauration d'un parti unique. Dirigés par quatre membres de l'armée gabonaise[760], les participants du coup d'Etat conservèrent la maîtrise de la situation durant près de deux jours ; jusqu'à ce que les troupes françaises fassent échouer leur tentative de renversement du pouvoir.

Durant cette courte période, Léon Mba fut forcé à démissionner puis kidnappé et emmené à Lambaréné tandis qu'à Libreville se déroulaient des tractations visant à la mise en place d'un gouvernement provisoire[761].

Une fois l'ordre rétabli, Léon Mba fut ramené sain et sauf à Libreville et retrouva son poste. Quant aux putschistes, ceux-ci furent jugés au mois d'août à Lambaréné et emprisonnés. Enfin, au mois d'avril, après avoir douloureusement accusé l'événement, le Président Mba remania le gouvernement et accepta la présence de partis d'opposition aux élections législatives du mois d'avril.

Le troisième pic est sans résonance entre les entrées et les sorties. Il appert en 1967, à cette date, huit ministres sortent du gouvernement.

Durant cette année 1967 qui vit la victoire de l'unique candidat à la Présidence, Léon Mba, et de son co-listier encore nommé Albert Bongo lors des élections du mois de mars, beaucoup de ministres quittèrent le gouvernement[762]. Certains réajustements furent en effet effectués afin de permettre une transition aisée du pouvoir.

---

[760] Les lieutenants Jean Essono et Jacques Mombo et les sous-lieutenants Daniel Mbene et Daniel Ondo-Edou (*Mémorial du Gabon*, 1986, Tome 1, p. 108).

[761] Remarquons que Jean-Hilaire Aubame y occupait le poste de Premier-ministre et ministre des Armées, tandis que Paul Gondjout, qui prit lui aussi part au gouvernement provisoire, se trouvait au poste de ministre des Finances.

[762] La Constitution fut révisée le 17 février de cette même année 1967 afin de remplacer le poste de vice-président du gouvernement par celui de vice-président de la République. Hospitalisé à Paris, Léon Mba avait laissé à A.-B. Bongo le soin de mener la campagne électorale, leur liste, unique, récolta comme nous l'avons vu, plus de 99% des voix.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Ainsi, dès le mois d'avril, trois remaniements gouvernementaux furent réalisés. L'ancien vice-Président P.-M. Yembit fut éliminé[763], tandis que la majorité des ministres présents depuis l'Indépendance quittèrent le gouvernement dont A.-G. Anguilé et V. de P. Nyonda mais aussi P. Avaro et L. Badinga arrivés en 1961, ainsi que trois ministres entrés après le coup d'Etat de 1964 (M. Abessolo, J. Engone et L.-M. Ntoutoutme Obame).
Suite au décès en novembre 1967 du « Père de la nation », son vice-Président A.-B. Bongo prit, comme prévu par la Constitution, la tête du pays et poursuivit la politique déjà engagée par son prédécesseur.
Ainsi, beaucoup de ministres furent démis de leurs fonctions tandis qu'en parallèle peu de personnes intégrèrent le gouvernement. Enfin, quelques mois plus tard Bongo A.-B. lança l'un de ses grands thèmes : la « *Rénovation* ». Cette antienne demeura au centre des discours jusqu'à la fin du monopartisme[764].

Après ces évènements, un quatrième pic se fait jour en 1975-76 (neuf entrées en 1975 et neuf sorties en 1976). Que se passe-t-il donc une petite dizaine d'années après l'arrivée à la magistrature suprême de O. Bongo Ondimba et la création du parti unique ?
Tout d'abord, suite à une modification constitutionnelle opérée en avril 1975, le poste de vice-Président fut supprimé pour être remplacé par celui de Premier Ministre. Léon Mébiame (neveu de Léon Mba) passa d'un poste à l'autre tandis que Stanislas Migolet, alors ministre d'Etat chargé de l'Intérieur fut nommé vice-Premier Ministre. Ainsi, ces deux personnages de poids au sein du gouvernement affirmèrent leur position.
En janvier 1975 fut en outre formé un nouveau gouvernement, il vit l'arrivée de trois nouveaux ministres issus du Comité central du PDG (créé en 1973) et de la Présidence où ils étaient alors Conseillers[765].
Enfin, il fut décidé que le Bureau politique du PDG participerait désormais officiellement au Conseil des ministres. Dorénavant, il devait être consulté lors, par exemple, d'une éventuelle révocation du Premier Ministre ou de la dissolution de l'Assemblée nationale. De même, en cas de vacance définitive du pouvoir, celui-ci contribuerait à l'aménagement de la succession. Ainsi, les missions anciennement attribuées au vice-Président furent désormais confiées à un

[763] Il fut remplacé à son poste de ministre de la Justice et Garde des Sceaux par Augustin Boumah. Durant ce même remaniement, l'ancien opposant J.-M. Ekoh fut nommé Secrétaire d'Etat à l'Habitat et à l'Urbanisme (*Mémorial du Gabon*, Tome 2, p. 45).
[764] Lié à ce nouveau thème dont le but était de garder les bases jetées par L. Mba tout en remédiant à divers problèmes jugés superficiels, fut accolée la théorie du libéralisme économique « dirigé et planifié ».
[765] Il s'agit de Michel Anchouey, Etienne Moussirou et Etienne-Guy Mouvagha-Tchioba.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

« triumvirat » composé du Premier-Ministre, du Président de l'Assemblée nationale et d'un membre du Bureau politique.
Nous pouvons donc conclure qu'à cette période le Bureau politique, sous la direction de son Secrétaire général fondateur, O. Bongo Ondimba, prit une place prépondérante dans la structure étatique.

Autre remarque, ce pic coïncide avec la nouvelle « politique de rigueur » mise en place en mars 1976. En effet, trois jours après le discours du 11 mars 1976 proclamé à l'occasion des huit ans du PDG, une nouvelle orientation politique fut annoncée, baptisée le « progressisme démocratique et concerté » ; celle-ci remplaça le « libéralisme dirigé et planifié ». Le nouveau mot d'ordre, dans la continuité, fut lancé, il s'agissait de « Rénover la Rénovation ». Dans le même temps, un remaniement ministériel vit l'arrivée de deux nouveaux personnages politiques qui marqueront de leurs empreintes le gouvernement. Soit J.-A. Bourdes-Ogouliguende (cousin de Léon Augé) et J.-F. Ntoutoume-Emane, deux personnages encore présents sur la scène politique. Enfin, cette même année, deux autres remaniements eurent lieu et le 21 août et deux nouveaux ministères furent créés : « *Tourisme et Qualité de vie* » et « *Contrôle financier de l'Etat et des délégations territoriales* » [766].
Ainsi, cette courte séquence reflète les principales préoccupations politiques du pays à l'image de la création des nouveaux ministères orientés vers la maîtrise des dépenses et le Bien-être.

Par ailleurs, nous nous apercevons qu'à ce moment les premiers « caciques » [767] entrent sur la scène gouvernementale à l'image de H. Minko (1975-1990), J.-B. Assélé (1975-90, 2004-08) ou encore R. Nguema Bekale (1975-83, 1987-89). Ces trois personnages influents, ces trois parrains politiques purent ainsi se maintenir au gouvernement jusqu'à la grande cassure de 1990. Tandis que le premier, H. Minko se vit attribuer le statut de parrain de la région du Woleu-Ntem, R. Nguema Bekale illustra quant à lui le pic de 1984, avant de revenir au gouvernement.

[766] Le mois d'octobre vit l'entrée de trois nouveaux ministres (Hervo Akendengué, Jacques Libizangomo-Joumas (qui avait pris part au coup d'Etat de 1964) et Hervé Moutsinga), la promotion de deux ministres (devenant ministres d'Etat) et la nomination de L.-G. Mayila qui obtint le rang de ministre pour son poste de Directeur de cabinet du président de la République.
[767] Bien qu'il n'entra jamais au gouvernement, Paul Gondjout, fait aussi parti de ces caciques. Celui-ci avait créé le BDG en 1953 ; Président de l'Assemblée territoriale puis nationale de 1957 à 1961, il fut arrêté en février 1964, accusé d'avoir participé au coup d'Etat contre le Président L. Mba. Il se rallia ensuite en 1968 au régime du nouveau Président (à l'intérieur duquel il fut nommé Président de la Cour Suprême) et redevint de 1975 à 1980, Président de l'Assemblée nationale.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Quant aux ministres qui furent démis de leur fonction tels que M. Essonghe, P. Okumba d'Okwatsegue ou encore P.-C. Eyeghet, ceux-ci n'avaient pas siégé longuement au gouvernement[768]. Enfin, échappèrent à cette période dangereuse pour les ministres, deux personnages d'importance : Léon Mébiame, qui passa en 1975 du poste de vice-Président à celui de Premier Ministre et Georges Rawiri.

Ainsi, en 1984, un cinquième pic apparaît à nouveau sans résonance dans la mesure où se lit seulement un bond dans les arrivées (avec onze nouveaux ministres).
L'année 1984 fut celle qui suivit le troisième congrès extraordinaire du PDG dont l'objectif annoncé était de redynamiser l'action du PDG. A cette occasion la Constitution fut modifiée à nouveau dans le sens d'une plus grande intervention du Parti dans les affaires politiques. Dorénavant, le PDG investit les candidats à toute fonction publique élective tandis que seul le Secrétaire-général du Parti peut être candidat à la présidence de la République. De même, cette année fut aussi celle d'une part, qui succéda au procès du MORENA (novembre 1982), première formation politique d'opposition réclamant la démocratisation du pays et d'autre part, durant laquelle l'emprise du FMI se fit plus importante dans les affaires économiques.

Le sixième pic, et le plus considérable, survient sur la période 1989-90-91 ; en effet, sur ces trois années vingt-six ministres (douze en 1990 et quatorze en 1991) entrèrent dans les divers gouvernements tandis que onze en sortirent en 1989 et vingt en 1990. Cette séquence féconde rassembla un vaste ensemble d'événements qui conduisirent à l'instauration du multipartisme le 22 mai 1990[769].
Ainsi, à la suite des grèves générales déclenchées initialement par les étudiants, une Conférence nationale se tint du 27 mars au 23 avril 1990. L'ensemble des acteurs sociaux et politiques du pays tentèrent de faire entendre leur voix. Une semaine après sa clôture, le 30 avril, un gouvernement de transition fut formé[770], celui-ci fut chargé de préparer les premières élections multipartites. Un mois plus tard, le multipartisme fut officiellement instauré.

[768] Notons aussi, au seuil de cette période, la présence d'Augustin Boumah. Celui-ci fut ministre de 1965 à 1975 avant d'être nommé cette année-là Président de la Cour Suprême, puis d'être élu de 1980 à 1990 Président de l'Assemblée nationale.
[769] A ce propos le Président Bongo Ondimba déclara le 26 mars 1991 à Paris : « *Le multipartisme et la démocratie sont quelque chose d'incontournable* ».
[770] Composé de vingt-trois ministres dont six appartenant à des partis d'opposition, ce gouvernement était mené par Casimir Oye Mba.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

De ce fait, les premières élections législatives multipartites se tinrent en septembre-octobre 1990. A la suite de quatre tours de scrutin le PDG obtint finalement une courte majorité[771]. Un mois plus tard, le 27 novembre, un remaniement ministériel fut à nouveau opéré cette fois, huit ministres de l'opposition prirent part au gouvernement.

Autre modification de taille, le 26 mars 1991, une nouvelle Constitution fut adoptée[772]. Se référant à « *la Charte nationale des Libertés* » élaborée durant la Conférence nationale, elle remplissait les critères de base devant servir de cadre à un régime démocratique. Quelques particularités y furent aussi ajoutées, en effet, cette Constitution prévoyait par exemple d'évincer les membres du gouvernement n'ayant pas été élus aux élections législatives. C'est ainsi que Jean Ping du quitter son portefeuille des Mines, des Hydrocarbures de l'Energie et des Ressources hydrauliques en juin 1991 (qu'il retrouva toutefois en 1992). De même, Ali Ben Bongo Ondimba fut écarté du second gouvernement en vertu d'un article stipulant l'obligation d'être âgé d'au moins de 35 ans pour appartenir à celui-ci.

En outre, un grand renouvellement des membres du gouvernement s'opéra durant l'année 1990, et se poursuivit en 1991. C'est ainsi que seuls onze ministres des quatre-vingt-dix-sept (97) qui se succédèrent jusqu'à ce moment retrouvèrent un poste au sein du gouvernement après 1990-91.

A cette date, l'un des événements principaux fut le départ de deux « poids lourds » : Georges Rawiri et Léon Mébiame, définitivement écartés du gouvernement. Tandis que le premier fut nommé Président du Sénat au moment de sa mise en place en 1997, le second n'obtint plus aucune fonction politique[773]. Par ailleurs, tous les « Anciens » furent aussi évincés, notamment ceux devenus vice-Premier Ministre à la fin des années 1980, tels que : E.-G. Mouvagha Tchioba[774], E. Kassa Mapsi[775] ou encore S. Essimengane[776]. Sans oublier J.-A. Bourdes-Ogouliguende qui passa ensuite dans l'opposition[777] ou G. Nzouba-Ndama aujourd'hui Président de l'Assemblée nationale. Ainsi que H. Minko, M. Bongo, J. Mpouho-Epigat, P. Nzé, R. Radembino-Coniquet et B.- F. Ondo.

---

[771] Acquerrant 63 sièges contre 57 pour l'opposition.
[772] Très proche de la Constitution française de 1958.
[773] Léon Mébiame fait toutefois partie du Conseil municipal de la commune d'Owendo. Ainsi, à l'image de nombreux autres acteurs politiques sortis du système gouvernemental, les fins de carrières sont parfois difficiles.
[774] Deuxième vice-Premier Ministre de 1981 à 1990.
[775] Ce dernier faisait aussi partie du gouvernement provisoire mené par J.-H. Aubame lors du coup d'Etat de 1964 en tant que ministre de l'Economie. Il devint ministre du Commerce dès 1968 et fut entre autre troisième vice-Premier Ministre de 1984 à 1990. Il siège aujourd'hui au Sénat.
[776] Ancien Président de la Cour suprême et ministre durant la décennie 1970, il fut aussi quatrième vice-Premier Ministre de 1987 à 1990.
[777] Après sa démission du poste de Président de l'Assemblée nationale en avril 1993.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Ainsi, tous les personnages référents, tous les grands parrains du monopartisme se virent contraints de quitter la scène gouvernementale.

Parallèlement, l'année 1990 correspond aussi à l'arrivée de ceux qui furent dénommés les « Rénovateurs » du PDG[778]. Ces nouveaux ministres issus de la « jeune » génération furent représentés par : Paul Toungui[779], Paulette Missambo[780], Jean-Rémy Pendy-Bouyiki[781], Emmanuel Ondo Methogo[782], Pascaline Bongo, Pierre-Claver Maganga-Moussavou, Eugène Kakou-Mayaza, Vincent Mapangou Moucani Muetsa ou encore, André Dieudonné Berre[783], Antoine de Padoue Mboumbou Miyakou, Jean Ping[784] et Casimir Oye Mba[785], premier Premier Ministre de la période multipartiste.

De la sorte, la majorité de ces personnages, principaux acteurs de cette période, sont à leur tour devenus des parrains puissants. Certains d'entre eux tels que Paul Toungui, Paulette Missambo ou Jean Ping réussirent à garder leur poste après les élections présidentielles de 2005 et le remaniement de janvier 2006, démontrant l'influence qu'ils ont pu acquérir au sein du gouvernement[786].

---

[778] Ceux-ci, menés par Ali Ben Bongo, représentent un courant au sein du PDG né au début des années 1990, constitué de « jeunes » ministres (parfois transfuges de l'opposition tels que A. Mba Obame ou d'autres comme F. Engongah-Owono et I. Djenno) désirant faire parti du PDG tout en le modifiant de l'intérieur pour le faire évoluer. Ce groupe des « Rénovateurs » que le chef de l'Etat lui-même contribua à faire naître se retrouva alors en conflit avec les « caciques » du PDG.

[779] Marié à Pascaline Bongo et filleul politique de Jean-Pierre Lemboumba Lepandou. Il fut directeur général de l'Institut de l'Economie et des Finances (1983-89) et Conseiller du président de la République (1989-90). Il est l'unique personnage nommé à cette période qui soit toujours en poste en 2008.

[780] Filleule politique d'Etienne-Guy Mouvagha Tchioba. D'abord chercheur à l'Institut Pédagogique National, elle occupa ensuite le poste de proviseur de lycée à Port-Gentil et Libreville puis intégra le monde politique après avoir fait partie du Bureau de la Conférence nationale de mars-avril 1990.

[781] Secrétaire national adjoint puis Secrétaire national à la Presse et à l'Education des masses ; enfin, Conseiller technique du Délégué général permanent du PDG de 1987 à 1990.

[782] Conseiller du ministre des Finances de 1983 à 1987, il fut ensuite Conseiller du président de la République chargé des questions financières et économiques et des relations avec les organisations financières internationales (1987-90).

[783] Maire de Libreville de 2002 à 2007 il intégra le gouvernement en décembre 1990 en tant que ministre du Commerce et de l'Industrie. Avant cette promotion ce dernier occupait le poste de Président directeur général de Shell-Gabon depuis 1984.

[784] Directeur du Cabinet civil du président de la République de 1984 à 1990.

[785] Celui-ci se vit offrir le poste de Premier-ministre (il est donc Fang de l'Estuaire) en novembre 1990 après avoir été élu député (PDG) à Ntoum dans la région de l'Estuaire. Surnommé « Cam la classe » pour son allure toujours impeccable, il fut de 1978 à 1990 Gouverneur de la BEAC (Banque des Etats d'Afrique Centrale). Aujourd'hui, toujours au gouvernement, il occupe le poste de ministre de la Planification et de la Programmation du développement.

[786] Sur les cent douze (112) ministres de la seconde période, seuls quatorze d'entre eux ont pu rester dix années ou plus en poste. Il s'agit de : J. Ping et P. Toungui qui sont restés un maximum de 18 ans (1990-08) puis, P. Missambo (la seule femme de cette série) et C. Oye Mba (1990-07) ; E. Ondo Methogo (1991-07) ; J.-R. Pendy Bouyiki (1990-05) ; I. Ngari (1994-08) ; J. Adiahénot (1994-95, 1997-08) et A. Mba Obame (1990-91, 1997-08) ; A.-D. Berre (1991-02) et F. Boukoubi (1997-08) ; enfin P. Biyoghe Mba (1990, 1999-08), S. Ngoma Madoungou (1997-07) et P. Nziengui (1991-01). A travers ces personnages, nous pouvons noter que toutes les provinces sont représentées hormis l'Ogooué-Ivindo et le Moyen-Ogooué (soit aussi celles qui sont les moins bien représentées dans les autres institutions). Encore une fois, l'Estuaire se retrouve mis en avant grâce à quatre ministres.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Enfin, il nous faut signaler la présence de onze personnages ayant pu traverser sans encombre ce passage du monopartisme au multipartisme. Toutefois, si onze ministres ont pu être nommés indistinctement sur les deux périodes, seuls trois n'ont pas vu leur mandat être interrompu en 1990-91, il s'agit de M. Anchouey, A. de P. Mboumbou Miyakou et Z. Myboto[787], tous trois aujourd'hui sortis du gouvernement. Par ailleurs, seuls deux d'entre eux, Ali Ben Bongo Ondimba et son oncle J.-B. Assélé sont toujours en poste.

Peu de temps après, durant les années 1993-94, nous distinguons un autre écart sur nos graphiques, le septième pic. A cette période, un épisode politique d'ampleur nationale entraîne l'arrivée de onze nouveaux ministres au gouvernement, ce sont les « Accords de Paris ».

Ces Accords tentaient de résoudre une crise politique, conséquence de la contestation des résultats des élections présidentielles de décembre 1993 au cours desquelles Omar Bongo Ondimba avait été réélu dès le premier tour (avec 51,2% des voix) face à son principal rival Paul Mba Abessole[788].

L'opposition réfuta les résultats de ces élections en raison des multiples fraudes qui auraient entaché le suffrage, et exigea des négociations avec l'Exécutif. Ces accusations étaient notamment nourries par la décision de A. de P. Mboumbou Miyakou (alors Ministre de l'Administration du territoire et responsable de campagne du Président sortant) d'annoncer à la presse la victoire d'Omar Bongo Ondimba alors que tous les bulletins de vote n'avaient pas encore été dépouillés[789]. Dès l'annonce des scores de chacun des candidats, l'opposition décida de former un gouvernement parallèle qu'elle nomma le Haut Conseil de la République (HCR), et qui se transforma en Haut Conseil de la Résistance (HCR) lorsque la Cour constitutionnelle valida les résultats de cette élection.

Au mois de février, le HCR décida de lancer un appel à « la désobéissance civile ». Largement suivi, celui-ci eut pour conséquence d'entraîner de nombreuses et violentes

[787] Zacharie Myboto décida en 2001 de démissionner du ministère de l'Equipement et de la Construction ne se sentant plus en accord avec les pratiques gouvernementales. Ainsi, après avoir passé vingt-et-un ans au Bureau Politique du PDG, c'est-à-dire au cœur du système étatique et, avoir été l'un de ceux qui représentait le mieux ceux que la population nomme les « caciques », il abandonna le gouvernement (mais non le champ politique puisqu'en 2005 il créa son propre parti d'opposition, l'UGDD, et se présenta contre Omar Bongo Ondimba aux élections présidentielles).

[788] Voir au sujet de ces élections présidentielles de 1993 l'ouvrage de Metegue N'nah N., 2006, pp. 260-265.

[789] Rappelons que durant cette période, le climat politique était déjà échauffé à la suite d'une part, du passage dans l'opposition de J.-P. Lemboumba-Lepandou, ancien ministre des Finances victime d'une tentative d'assassinat en janvier 1992 (dont il imputait la responsabilité au Président O. Bongo Ondimba et à son fils Ali Ben) et d'autre part, de la démission de la présidence de l'Assemblée nationale de J.-A. Bourdes-Ogouliguende. De plus, le pays se trouvait au cœur d'une crise économique, l'endettement national atteignait des records dans la mesure où les échéances dues par le Gabon équivalaient, cette année-là, à la totalité de ses recettes annuelles.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

manifestations au cours desquelles les membres du RNB (Rassemblement National des Bûcherons, parti de Paul Mba Abessole) se firent particulièrement remarquer. A la suite de ces altercations P.-L. Agondjo-Okawé[790], leader du PGP (Parti Gabonais du Progrès), appela à « la paix des Braves ». Celui-ci fut alors choisi par O. Bongo Ondimba pour conduire la délégation du HCR en tant que représentant de l'opposition, tandis que J.-F. Ntoutoume-Emane mena celle de la majorité présidentielle lors des négociations devant aboutir à la résolution de ce conflit.

Ces pourparlers furent menés à Paris, et un accord fut signé à Libreville le 7 octobre 1994 aboutissant à ce qui fut baptisé les « Accords de Paris » [791]. Ceux-ci prévoyaient tout particulièrement la mise en place d'un « gouvernement de la démocratie » devant conduire à des élections locales et législatives « libres et transparentes » dans un délai de dix-huit mois (ce qui ne fut pas tenu) et à la création d'une commission électorale indépendante chargée de les organiser.

Enfin, moins d'un mois après la signature des ces Accords, un remaniement ministériel fut effectué[792]. Ainsi, M. Anchouey sortit définitivement du gouvernement, suivi en cela par la fille du chef de l'Etat Pascaline Bongo. Tandis que cette année 1994 vit le retour de L.-G. Mayila et J.-F. Ntoutoume-Emane déjà présents au gouvernement pendant plus d'une décennie sous le monopartisme ; et l'arrivée de I. Ngari, P.-C. Maganga Moussavou et J. Adiahénot qui siègent aujourd'hui encore au gouvernement[793].

Quelques années plus tard, en 1996-1997, se dessine le huitième pic. Ce fut en janvier 1997 qu'un grand remaniement ministériel suivit les élections locales et législatives dont le PDG était sorti vainqueur.

Ainsi, durant les mois d'octobre et novembre 1996 se tinrent les élections municipales, le PDG y décrocha la majorité des postes (54%) tandis que l'opposition parvint à enlever les mairies des deux plus grandes villes du pays : Libreville et Port-Gentil.

Puis, en décembre se déroulèrent les élections législatives au cours desquelles le PDG obtint à nouveau la majorité absolue des suffrages.

---

[790] Ce dernier s'était présenté en tant que candidat à ces élections présidentielles de 1993, réunissant 4,7% des voix il se plaçait en troisième position.

[791] Remarquons que les négociations se déroulèrent sur un territoire « hors-Gabon ». L'ancienne colonie fut choisie. Comme s'il fut recherché à l'extérieur du territoire un espace possible de discussions.

[792] A cette occasion P.-L. Agondjo-Okawé refusa le poste de ministre de la Justice. Ce dernier proposa la candidature de Max Remondo (un autre Myènè du PGP) pour le remplacer, celui-ci fut finalement choisi.

[793] Notons ici que quelques autres modifications furent réalisées. S'arrêta alors la carrière de Y. Bike, P. A. Kombila (un opposant au PDG qui reviendra toutefois en 2006), E. Kakou Mayaza ou encore S. Mba Bekale pour voir l'entrée par exemple de M. Nziengui Mabila.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Ce pic est donc la conséquence d'une part, des modifications ministérielles consécutives aux élections et d'autre part, de la création de sept nouveaux ministères[794]. En outre, dans la mesure où tous les principaux personnages jouant un rôle de premier plan restèrent en poste, tout se passa comme si l'on recherchait à renforcer certaines structures existantes.

Un neuvième pic s'enchaîna au précédent durant les années 1998-99. Celles-ci correspondent aux élections présidentielles et au remaniement qui s'ensuivit.
Ce fut à cette occasion que deux des onze ministres ayant pu obtenir un poste sous les deux régimes (monopartiste et multipartiste), M.-E. Rahandi-Chambrier et A. Sambat, quittèrent définitivement le gouvernement. De même, ce fut le moment où R. Onouviet remplaça A. Ndjave Ndjoye, tous deux filleuls politiques de G. Rawiri. Parallèlement, en janvier 1999, J.-F. Ntoutoume-Emane fut nommé Premier Ministre[795]. Tandis que s'introduisirent certaines personnes toujours présentes au gouvernement telles que : E. Boundono Simangoye, J. Massima, A. Ngoma, et B. Ndoungou.

Le dixième pic, cinq années plus tard, en 2002, fit suite à un remaniement du gouvernement à la suite des élections législatives de décembre 2001.
Il nous faut à ce propos remarquer que ces élections présentèrent un taux d'abstention record. En effet, sur l'ensemble du territoire moins de la moitié des électeurs se déplacèrent quand, dans les grandes villes ils ne furent que 20%. Ce qui nous laisse à penser le grand désenchantement des citoyens pour les élections multipartites. De sorte que ces élections ne semblèrent concerner que les gens susceptibles d'obtenir un poste ou d'en tirer bénéfice.
Ainsi, ces élections virent le PDG conserver la majorité des sièges et eurent pour conséquence l'arrivée de neuf nouveaux ministres. Cependant, il n'y eut pas d'écho au niveau des sorties du gouvernement.
Il paraît en outre intéressant de noter la nomination d'un nouveau ministre qui fit grand bruit à l'époque, puisqu'il s'agissait de l'opposant « historique » du Président Bongo Ondimba depuis le milieu des années 1980, l'un de ses adversaires aux élections présidentielles de 1993 et 1998, le Père Paul Mba Abessole. Ce dernier accéda directement au tout nouveau poste de

[794] Notons qu'en avril 1997 (soit une année et demie avant les futures élections présidentielles), le Président fit modifier la Constitution afin de faire passer la durée du mandat présidentiel de cinq à sept ans.
[795] Membre du Bureau politique du PDG depuis 1970, ministre sous le régime monopartiste de 1977 à 1988 puis à nouveau de 1994 à 2005.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

ministre d'Etat des Droits de l'Homme en janvier 2002, perdant en chemin une bonne partie de sa légitimité face à ses électeurs[796].

Deux autres membres du même parti d'opposition, le RNB/RPG (Rassemblement National des Bûcherons/Rassemblement du Peuple Gabonais), firent aussi, cette année là, leur entrée au gouvernement ; il s'agissait de : P. Amoughe Mba[797] et V. Moulengui Boukossou. Par ailleurs, il y eut aussi l'arrivée de P.-C. Maganga Moussavou, membre de l'opposition représentant le PSD (Parti Social Démocrate)[798].

Ce furent donc quatre ministres de l'opposition qui accédèrent en 2002 à ce qui fut nommé « le gouvernement d'ouverture ». Une fois les ministres installés, un nouveau mot d'ordre s'énonça dans les discours, celui de la « Convivialité ».

Cette même année vit l'entrée d'Honorine Dossou-Naki, de retour de Paris, où elle avait dirigé sept années durant l'ambassade gabonaise[799], ou encore de C. C. Ivala et R. Ndemezo Obiang[800], tous trois issus de la majorité présidentielle[801].

Par ailleurs, si autant de personnes entrèrent au gouvernement, ce fut aussi en raison de l'augmentation du nombre de ministères. En effet, il faut rappeler qu'entre 1999 et 2002, le nombre de portefeuilles ministériels passa de 35 à 40. En outre, ce fut l'année où J. Eyeghet Ndong intégra le gouvernement en tant que ministre délégué avant de prendre le poste de Premier Ministre en 2006.

---

[796] Le Père P. Mba Abessole est aussi un homme d'affaires et un grand propriétaire terrien. Selon Radio Trottoir, les adhérents de son parti commencèrent à se poser des questions sur la sincérité de son opposition une première fois lorsqu'ils s'aperçurent que celui-ci « *n'amenait pas sa famille aux manifestations* » puis une seconde fois lorsqu'il décida de boycotter le deuxième tour des élections présidentielles en 1993 alors qu'il était en tête. Par la suite, et alors qu'il était devenu maire de Libreville, il se serait fait agresser à la sortie de l'Hôtel de ville, un jour d'avril 2003 (après des recherches dans les archives de *L'Union* nous nous sommes aperçu que le journal n'en avait pas fait mention), par des anciens sympathisants qui se seraient sentis floués. Son parti a depuis soutenu le président de la République pour sa réélection aux présidentielles de 2005. P. Mba Abessole est aujourd'hui vice-Premier Ministre, ministre de la Culture, des Arts, des l'Education populaire, de la Refondation et des Droits de l'Homme.

[797] Ce dernier était en 2007 ministre du Contrôle d'Etat, des Inspections et de la Lutte contre la Corruption et contre l'Enrichissement illicite.

[798] Ancien Conseiller financier du Président et auprès du FMI, ce dernier s'était présenté aux élections présidentielles de 1993 et avait obtenu 3,6% des voix. Il fut intégré au gouvernement à la suite des Accords de Paris (1994-1997). Il est aujourd'hui Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Evaluation des politiques publiques et de la Politique de la ville.

[799] Cette dernière y avait été envoyée après les échauffourées ayant suivi la mort de Joseph Rendjambé. Une partie de la population lui avait attribué un rôle dans la mort de ce celui-ci.

[800] Aujourd'hui ministre de la Jeunesse, des Sports, des Loisirs, chargé de la Vie associative et Porte-parole du gouvernement.

[801] D'autres entrèrent tels que : E. Doumba, M. Mabala, J. Massima, B. Ndaki, A. Ngoma ou encore R. Onouviet.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Dernier, onzième, et plus récent pic, celui qui intervient sur l'intervalle 2005-06-07. En effet, nous constatons quatorze sorties en 2005, dix-huit entrées en 2006 et dix-huit sorties en 2007. Soit des chiffres jamais atteints auparavant, puisqu'ils ont pratiquement doublés par rapport aux pics précédents. Ainsi, si la décennie 1990 connut une abondance de pics, le milieu de la première décennie 2000 bat des records. De grandes variations sont en effet observables sur nos graphiques et par conséquent dans les carrières des ministres. Le nouveau thème « des actes pour le Gabon » semble être mis à l'épreuve.

Rappelons que le mois de décembre 2005 fut celui des dernières élections présidentielles qui virent la réélection d'O. Bongo Ondimba avec 79% des voix, taux qu'il n'avait jamais obtenu depuis l'instauration du multipartisme[802].

Le mois de janvier 2006 fut donc l'occasion d'un grand renouvellement du personnel ministériel dans l'objectif de mettre en pratique la politique annoncée par le Président lors de sa campagne : « des actes pour le Gabon ». Un nouveau Premier Ministre fut nommé (Jean Eyeghet Ndong) de même que des personnalités issues de la société civile (administration, associations, syndicats, etc.) jusqu'alors relativement inconnues du monde politique, ainsi qu'un nombre considérable de ministres délégués[803].

Les principales évictions du gouvernement en 2005 furent incarnées par des caciques tels que A. de P. Mboumbou Miyakou (1984-05), J.-R. Pendy Bouyiki (1990-05) et D. Ona Ondo (1997-05) représentant chacun un des pics d'entrées. Enfin, 2007 vit le départ de trois parrains politiques entrés en fonction au moment de l'instauration du multipartisme : P. Missambo, E. Ondo Methogo et C. Oye Mba[804].

Voici donc expliqués les onze pics repérables sur nos graphiques[805]. Ceux-ci correspondent à des événements notables de la vie politique gabonaise, tout d'abord l'indépendance du pays et la mise en place des institutions gouvernementales puis, le putsch de 1964 ; vinrent ensuite les modifications ministérielles précédant l'arrivée au pouvoir de Bongo Ondimba, les évolutions concernant l'orientation politique du pays, la création du

[802] Juste avant les élections présidentielles de 2005 un nouveau mot d'ordre était apparu : celui de « la trêve sociale ».
[803] Quatorze au total dont neuf nouveaux. C'est ainsi qu'avec 47 ministres, ce fut le plus lourd gouvernement que le pays ait connu. Mais aussi celui où figurent le plus de femmes.
[804] Le premier ministre Jean Eyeghé Ndong fut quant à lui reconduit dans ses fonctions, accompagné de 49 ministres dont cinq vice-Premier Ministre. Remarquons aussi que plusieurs rencontres entre P. Mamboundou et O. Bongo Ondimba furent organisées autour de la question de la création d'un poste de « chef de l'opposition ».
[805] Il nous faut ici considérer le fait que le nombre de personnes restant en poste fut pratiquement toujours le plus élevé.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Comité central et l'organisation des congrès du PDG ; ultérieurement vint l'instauration d'un nouveau régime multipartite puis, un accord entre tous les personnels du champ politique gabonais suivant des élections présidentielles ou encore des remaniements ministériels, conséquences d'élections législatives en 1997, puis présidentielles en 1999, et à nouveau législatives en 2002 ; enfin, les derniers pics coïncident une nouvelle fois avec les répercussions d'une élection présidentielle.

Ainsi, à travers ces pics nous remarquons que les élections constituent au cours de la période multipartite des moments clés pour l'entrée de nouveaux membres au gouvernement ; cela s'explique par le fait, comme nous l'avons vu plus haut, que selon la Constitution les fonctions du gouvernement cessent à l'issue de la proclamation officielle des résultats des élections législatives. Celles-ci se révèlent donc être des moments particuliers où se dévoilent les luttes d'influence pour l'obtention d'un strapontin ministériel.

A présent, grâce à ces pics, nous allons pouvoir reconstruire ce que nous avons nommé des cycles historiques, ceux-ci nous permettront d'analyser la structure du gouvernement depuis 1960.

2) Etudes des cycles historiques et de leurs rituels

Les individus que l'on voit intégrer le gouvernement, au moment de ces pics ne sont pas des inconnus, mais bien des parents ou des affiliés de certaines personnes déjà installées au gouvernement : ceux que l'on nomme les « parrains politiques » ou « barons ». Aussi, souvent originaires de la même province voire de la même ville, les « parrains » aident leurs « filleuls », les placent à différentes fonctions grâce à leur autorité et leur influence. En retour, les premiers stabilisent leur situation.

Par ailleurs, à la lecture des différents journaux gabonais et à l'écoute de « Radio-trottoir » nous nous sommes rendu compte des critiques énoncées ainsi que des accusations lancées contre les gens du pouvoir. Les plus véhémentes sont en général exprimées par ceux qui font partie de cette structure et qui sont en position de remplacer ceux qu'ils critiquent.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Ainsi, à partir des dates correspondantes aux pics que nous avons relevés, nous allons découvrir des cycles gouvernementaux et les analyser à la lumière d'un point théorique développé par Max Gluckman.

a) Les différents cycles repérables entre 1960 et 2008

De la sorte, à travers ces pics d'entrées et de sorties, nous pouvons mettre en lumière dix cycles soit : 1960-61 / 1963-64 ; 1963-64 / 1967 ; 1967 / 1975-76 ; 1975-76 / 1984 ; 1984 / 1989-90-91 ; 1989-90-91 / 1993-94 ; 1993-94 / 1996-97 ; 1996-97 / 1998-99 ; 1998-99 / 2002 ; 2002 / 2005-06-07[806].

Ces cycles historiques sont d'une durée, dans l'ordre chronologique, de : 3 ans, 3-4 ans, 8-9 ans, 8-9 ans, 5-7 ans, 3-4 ans, 3 ans, 2 ans, 3-4 ans, 3-5 ans. Ceci signifie que durant la période débutant à la naissance de la République et s'achevant la mort de Léon Mba, soit durant la première période multipartiste, il n'y eut que deux cycles sur sept années. Ensuite, pendant le monopartisme, les cycles durent entre huit et neuf ans. Soit beaucoup plus longtemps puisque nous doublons environ le temps des intervalles. Enfin, au retour du multipartisme, en 1990, les cycles sont réduits à une durée d'environ trois années, soit le temps passé par plus d'un ministre sur deux à la tête d'un ministère.

De sorte que depuis près de vingt ans et le retour du multipartisme, les cycles se renouvellent beaucoup plus rapidement. Un grand nombre de ministres entre et sort dans des intervalles de seulement quelques années.

Ainsi, une succession des personnalités s'opère de manière périodique et régulière. Tandis que sous le monopartisme ces cycles étaient rythmés par des modifications internes au parti ou à des changements constitutionnels, sous le multipartisme ils sont tous en rapport avec des élections (législatives ou présidentielles[807]). Par conséquent, depuis la réinstauration du multipartisme, les moments des élections jouent le rôle de catalyseur pour les rotations au sein des ministères. Ces pics représentent donc des moments de lutte, ceux où les parrains tentent de se maintenir à leur poste tandis que leurs filleuls cherchent eux-même à en obtenir un. Moment d'équilibre instable où les parrains doivent trouver des postes pour leurs filleuls afin de garder leur soutien tout en pérennisant leur position.

[806] Même si 2008 apparaît comme un potentiel pic, dans la mesure où cette année est encore non achevée, celui-ci ne pourra pas être explicité.
[807] Notons à ce sujet que les ministres ont aussi, souvent, déjà été députés.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

b) Les élections lues à travers la grille d'un rituel de rébellion

Nous allons à présent montrer comment ces épisodes clés de la vie politique, stratégiques, où les pressions sont grandes et où les conflits s'intensifient, rejouent ce que Max Gluckman nomma des rituels de rébellion. Pour ce faire, nous nous appuierons sur un point de théorie développé par cet auteur dans son ouvrage intitulé *Order and Rebellion in tribal Africa*[808].

A partir de l'analyse du rituel *Nomkubulwana* (suivant la récolte des premiers fruits dans la société Zulu), M. Gluckman nous explique que des rituels de rébellion surviennent à l'intérieur d'un ordre social bien établi et incontesté.

Le rituel de rébellion, son cadre et ses conséquences, sont résumés dans ce court passage : "*But whatever the ostensible purpose of the ceremonies, a most striking feature of their organization is the way in which they openly express social tensions : women have to assert licence and dominance as against their formal subordination to men, princes have to behave to the king as if they covet the throne, and subjects openly state their resentment of authority. Hence I call them rituals of rebellion. I shall argue that these ritual rebellions proceed within an established and sacred traditional system, in which there is dispute about particular distributions of power, and not about the structure of the system itself.*"[809].

A travers ce type de rituel, la population critique l'état de fait, se rebelle contre l'autorité, renverse les conventions et transgresse certaines règles mais ne remet pas en cause le système institutionnel[810]. En effet : "*King and rival prince and subject all accepted the existing order and its institutions as right. Contenders for power against established authority sought only to acquire the same positions of authority for themselves*"[811]. Ainsi, à des moments précisément établis, les candidats aux postes de pouvoir s'appliquent à trouver une fonction à l'image de celle qu'occupe les tenants de l'autorité.

Ce qui nous intéresse donc ici est la mise en cause rituelle du pouvoir à certaines occasions mais sans remettre en question le système dans son ensemble.

Reprenons alors notre cas de figure et analysons-le à travers la grille de lecture d'un rituel de rébellion.

---

[808] Gluckman M., *Order and Rebellion in tribal Africa*, London : Cohen and West, 1963. Plus particulièrement le chapitre 3, p. 110-136.
[809] Idem, p. 112.
[810] Voilà pourquoi l'auteur nous dit que ces hommes et ces femmes sont rebelles mais pas révolutionnaires.
[811] Gluckman M., 1963, p. 127.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

C'est ainsi que dès l'ouverture de la campagne électorale et jusqu'à la clôture des élections, certains comportements transgressifs se déploient et parallèlement, sont plus aisément tolérés. En effet, la presse développe des sujets sinon subversifs du moins très critiques à l'égard des tenants du pouvoir, les autorités sont bravées par la population, les tensions sociales révélées plus intensément au grand jour et les problèmes sociaux mis sur le devant de la scène. Par ailleurs, à cette période, les parrains se doivent de redistribuer beaucoup plus que de coutume[812] et les filleuls recherchent plus activement une situation avantageuse. Il en va ainsi jusqu'aux élections durant lesquelles de nombreuses « irrégularités » sont relevées. En outre, dès le départ, lorsque le recensement de la population est chiffré par décret, l'anathème est jeté sur les tenants de l'autorité. De même, lorsque les listes électorales sont manipulées, les cartes d'électeurs falsifiées, les urnes bourrées, cassées ou perdues. Et en dernier recours quand les procès-verbaux sont modifiés et les résultats intervertis voire inventés[813]. Une fois les résultats annoncés, souvent tard le soir, une vague de protestation se déploie durant quelques semaines ou quelques mois, le temps que les nouveaux élus ou nommés entrent en fonction.
Ainsi, toutes les élections depuis 1990 furent désavouées, jusqu'aux législatives de 2006 où la Cour constitutionnelle eut à étudier plus de cent dossiers de recours en annulation[814].

De sorte que nous pouvons établir le fait qu'à travers l'épisode électoral, un mode de contestation est déployé par la population, ce qui donne lieu en définitive d'une part, à la perpétuation de la structure et d'autre part, à sa régénération dans la mesure où une fois la situation validée, le processus peut reprendre durant cinq, voire sept ans.
Ces élections jouent donc le rôle d'un catharsis à l'intérieur duquel si les personnages dominants de la scène politique sont malmenés ou contestés, la structure institutionnelle elle-même n'est jamais remise en question.

Ainsi, dans cet ordre intégré à l'intérieur duquel le Président Bongo Ondimba reste la référence, les individus déchargent au moment précis des élections présidentielles et législatives (et donc des pics d'entrées et de sorties au gouvernement que nous pouvons lire

[812] Pensons à l'étude de R. Banégas (1998) qui tentait de montrer l'inversion des rapports sociaux aux moments des élections, lorsque les clients étaient en position de tout exiger de leurs patrons.
[813] Voir à ce sujet N. Metegue N'Nah, 2006, chapitre 3, p. 251-326.
[814] De même, à la suite de ces mêmes élections, sur les dix-huit sièges que compte la province de l'Estuaire (Libreville), dix huit recours furent déposés (site Internet d'informations Gabonews, 13/01/2007, repris sur le site mamboundou2005.com). Notons que quand bien même toutes ces malversations seraient inventées, il n'en resterait pas moins que c'est ce que pense et verbalise la population, soit ce qui nous intéresse dans notre travail.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

sur nos graphiques) une certaine tension, et pour certains cherchent à saisir des places, mais à aucun moment existe la volonté de détruire la structure gouvernementale ou étatique.

Enfin, c'est dans la mesure où l'ordre social est pleinement légitimé ou consenti (voire perçu comme sacré selon M. Gluckman) que les excès les plus immodérés sont permis à l'intérieur de certains rituels[815]. Nous pouvons à ce moment recouper nos propos avec une pensée de Georges Balandier : « *(...) les tensions résultant de l'inégalité des conditions sont libérées en des circonstances déterminées – et il semble alors que les rapports sociaux se trouvent, d'un coup et provisoirement, inversés. Mais cette inversion est maîtrisée : elle reste organisée dans le cadre de rituels appropriés qui peuvent, sous cet aspect, être dits rituels de rébellion selon l'expression de Max Gluckman. La ruse suprême du pouvoir est de se contester rituellement pour mieux se consolider effectivement.* » [816].

En dernier ressort, nous serons donc en position de dire qu'à travers l'expression de ces conflits ritualisés, soit durant la période électorale, il est possible en définitive de consolider les structures gouvernementales et d'affirmer l'unité de la nation.

Nous pourrons donc conclure en nous appuyant sur M. Gluckman et G. Balandier que les consultations électives se présentent sous la forme de contestations ritualisées d'une part, parce qu'elles sont cadrées à l'intérieur d'un espace-temps et d'autre part, parce qu'elles renouvellent à chaque fois un même mode de faire et de savoir-faire. En outre, la contestation est limitée par certaines barrières : mode de communication (journaux, manifestations, expressions verbales individuelles) mais dispose aussi d'un temps imparti (intervalle de temps défini par l'administration), de lieux (rues, bureaux de votes, mairies). De sorte que tous les agencements sont parfaitement maîtrisés par d'administration et donc par le pouvoir institutionnel.

Par conséquent, les élections analysées comme rituels de rébellion raffermissent le régime politique. Les structures ne sont pas remises en cause mais seulement les détenteurs du pouvoir et de l'autorité. La rébellion est alors institutionnalisée « *en tant que facteur de renforcement de l'organisation politique, dans le cadre d'un rituel périodique* »[817].

---

[815] Il faut noter que pour Max Gluckman, lorsqu'une société devient trop complexe, avec un système économique et de communication développés, des luttes de classes, les « intrigues de palace » perdurent mais le rituel de rébellion cesse d'être approprié. En effet, l'auteur explique dans l'ouvrage cité que dans ce contexte, il y a trop de tensions entre divers groupes politiques pour que celles-ci soient simplement dramatisées dans un unique rituel. Or, selon nous et comme nous venons de le voir, ce concept peut être utilisé dans d'autres contextes ; d'autres manifestations ritualisées peuvent avoir le même dessein.

[816] Balandier G., 1999, p. 50.

[817] Idem, p. 174.

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

Enfin, dans la mesure où certains protagonistes cherchent à obtenir une place (dans un ministère) ou un mandat (à l'Assemblée nationale), le cadre institutionnel, soit l'Etat et ses structures, pourvoyeur de fonction et par ce biais de richesse et de prestige, n'est en aucun cas visé et tenté d'être renversé.

Ainsi, à travers les variations plus ou moins importantes d'entrées et d'évictions du gouvernement, nous avons pu discerner des cycles historiques séparés par des modifications constitutionnelles ou de statuts au sein du PDG pour la période monopartiste ; et par les conséquences d'élections législatives ou présidentielles en ce qui concerne la période multipartiste[818].

A partir de 1990 nous avons pu distinguer une transformation de la dynamique puisque la rotation des positions s'accélérait, plus d'acteurs politiques étaient alors en mesure de jouir de fonctions au gouvernement. Par ailleurs, alors qu'avant 1990 le parrainage ne pouvait s'effectuer qu'au sein du parti, le multipartisme offre à de nouveaux individus la possibilité d'intégrer le gouvernement.

Nous avons ensuite constaté que les élections jouaient le rôle de « rites de régénération » pour l'institution qu'est le gouvernement. Par conséquent, durant les élections les gabonais contestent le pouvoir en place, certaines personnes sont évincées, tandis que d'autres intègrent l'institution, mais, en dernière instance la population ne désavouerait pas le système de rotation des avantages. Celle-ci contesterait donc les acteurs, principalement les parrains, et non le système.

[818] Si les élections jouèrent un rôle moindre durant le monopartisme, ce qui est aisément compréhensible, le système de parrainage était tout aussi prégnant (voire encore plus) mais celui-ci se développait principalement au sein du Comité central et du Bureau politique.

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

V – La parentèle réelle au gouvernement : succession basée sur la filiation et l'alliance

Le but de cette partie sera de mettre en évidence le fait que les relations de parenté et d'alliances représentent l'une des matrices du parrainage au gouvernement. A travers de nombreux cas, nous illustrerons l'idée selon laquelle les successions au sein des divers ministères s'opèrent non pas de manière aléatoire, mais bien en fonction de certains critères relatifs aux liens de parenté et d'alliance.

Grâce à nos données récoltées sur le terrain, nous pouvons citer les cas d'acteurs politiques unis par des liens filiaux au gouvernement tels que Marcel-Eloi Rahandi-Chambrier[819] présent au gouvernement pendant et après le monopartisme et son fils, Hugues-Alexandre Barro-Chambrier, ministre délégué depuis 2004 ou encore Jean-Boniface Assélé, ministre comme précédemment, sous les deux régimes, mais encore plus longuement (1975-1990 ; 2004-08) et sa fille Yolande Assélé Ebinda ministre déléguée de 2000 à 2003.

D'autres ministres sont unis par des liens fraternels tels que Bonjean-François Ondo et Jean-Rémy Ondo ; par des liens d'alliance comme pour Paul Toungui et Pascaline Bongo Mferri, Jean-Boniface Assélé et Albert Ndjave-Ndjoye, ou encore Ali Ben Bongo et Etienne-Guy Mouvagha-Tchioba ainsi que Mamadou Diop et Omar Bongo Ondimba; par des liens de germanité entre Théodore Kwaou et Vincent de Paul Nyonda, de même que ce dernier avec Paul Malekou et Louis-Gaston Mayila puis, celui-ci avec Marcel Doupamby Matoka, ou encore, pour terminer, nous pourrions citer les cas de Léon Augé et Jules-Aristide Bourdes-Ogouliguende, Marcel Sandoungout avec Jacques Libizangomo-Joumas enfin, Paulin Obame Nguema et Henri Minko[820].

De sorte que tout se passerait comme si une organisation implicite et prégnante tendait à faire s'enchaîner dans quelques ministères particuliers certaines personnes en fonction de leur relation de parenté. Ainsi, nous mettrons en évidence le fait que dans quatre ministères

[819] Son grand-père lui donna le nom Mpongwé « Réré Agandi » qui signifie « un père est un homme préoccupé, soucieux », qui par contraction donna Rahandi.

[820] En outre, nous pouvons citer le cas de Richard Mbah Békalé (Secrétaire d'Etat à la Présidence en 1974 puis ministre de 1975 à 1983 et de 1987 à 1990) qui se maria en première noce avec l'une des filles de Léon Mba. Et présenter des personnages n'ayant jamais été nommés au gouvernement mais ayant gravité dans les cabinets ministériels ou dans les ambassades tels que Honorine Dossou Naki actuelle Ministre de la Justice mariée à Samuel Dossou Aworet, le « Mr pétrole » (et finances) de la République ou encore André Oyini, Commandant de la Garde Républicaine, neveu du chef de l'Etat et cousin de Julien Mpouho-Epigat.
Enfin, nous aurions pu ajouter le fait que quelques couples se côtoient dans la vie politique comme par exemple Pierre-Claver Maganga Moussavou et Albertine Maganga Moussavou, respectivement ministre, Président du parti d'opposition le PSD (Parti Social Démocrate) mais aussi parent de Léon Mbou Yembi (Président du Forum Africain pour la Reconstruction) et vice-Présidente du PSD, député depuis 1990.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

clés, Economies et Finances, Travaux Publics, Défense et Affaires étrangères, divers liens de parenté règlent les modes de succession à la tête de ces portefeuilles, soit respectivement les relations d'oncle à neveu, d'alliance, et de filiation pour les deux derniers. Signalons dès à présent que si les transmissions de postes en fonction de ces relations ne sont pas systématiques, il n'en demeure pas moins qu'elles apparaissent comme une tendance prégnante.

A l'image d'un système générationnel, les parrains politiques cèderaient leur place en raison de leur retrait, de leur éviction ou encore de leur mort, et une fois ces derniers écartés, pourraient alors s'installer les filleuls choisis dans leur parentèle.

Par ailleurs, nous pourrons ajouter que ces types de relations sont également visibles entre membres influents de l'opposition et du gouvernement.

Ainsi, nous allons exposer les tendances représentées au sein de ces quatre ministères primordiaux pour un gouvernement[821].

1) La relation oncle/neveu au ministère de l'Economie et des Finances

De fait, le premier ministère que nous allons utiliser pour exposer notre propos est celui de l'Economie et des Finances au sein duquel se sont succédés Jérôme Okinda, Jean-Pierre Lemboumba-Lepandou et Paul Toungui.

Issus tous trois de la région du Haut-Ogooué et appartenant à deux groupes ethniques différents (Obamba pour les deux premiers, Kota pour le dernier), ceux-ci sont liés par des alliances familiales et « contractuelles », ou dit autrement, par des liens de parenté et par suite, de parrainage.

Plus précisément, Jérôme Okinda[822], ministre de 1969 à 1980 (tout d'abord de la Justice puis, de la Santé, de l'Education nationale et du Travail) fut nommé au ministère de l'Economie et des Finances en novembre 1975. Celui-ci conduisit ce portefeuille jusqu'en février 1980, date à laquelle il fut nommé Commissaire politique aux affaires juridiques et administratives du

[821] Outre les données récoltées sur le terrain, nous nous sommes appuyés sur les informations contenues dans les deux tomes que compte *Gabon, 100 hommes de pouvoir* (Verdier I., 1996) mais aussi sur *Africa Contemporary Record, Annual Survey and documents* (Colin Legum Editor, 1968-1998), *Africa South of the Sahara* (Europa publication, 1967-2001), mais aussi *Les élites africaines. Côte-d'Ivoire-Sénégal-Cameroun-Gabon* (Ediafric, 1985).

[822] Cet homme politique est aussi prêtre. Après le petit séminaire Saint-Jean de Libreville, il entra au grand séminaire Libermann de Brazzaville en 1950 (année où en sortit V. de P. Nyonda) et en ressortit prêtre en 1954. Il est en outre un grand connaisseur du culte Ndjobi.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

PDG[823]. C'est donc un homme puissant, un « baron » qui put introduire son neveu Jean-Pierre Lemboumba-Lepandou, à ce poste.

Précédemment Commissaire général au Plan et au Développement[824], J.-P. Lemboumba-Lepandou[825] dirigea le ministère de l'Economie et des Finances de 1980 à 1989. Durant cette décennie, il fut l'un des principaux bras droit du chef de l'Etat[826].

A la veille de l'instauration du multipartisme, il quitta ce ministère et fut nommé directeur du Cabinet politique du président de la République.

C'est alors Léon Mébiame, ancien Premier Ministre, qui durant l'éphémère gouvernement de février 1990 le remplaça au poste de ministre de l'Economie et des Finances, avec pour ministre délégué Paul Toungui[827]. Quelques mois plus tard, le gouvernement fut remanié et Paul Toungui, cousin et « filleul politique » de J.-P. Lemboumba-Lepandou, reprit les rênes de ce ministère.

Ce dernier dirigea ce portefeuille jusqu'en 1994 (année où il fut nommé ministre des Mines, de l'Energie et du Pétrole) avant d'y être réintégré en janvier 2002.

Toujours en poste aujourd'hui, il est l'un des piliers du gouvernement et du PDG. En outre, il est devenu un allié de la famille présidentielle dans la mesure où il a épousé en 1995 Pascaline Bongo, fille du chef de l'Etat[828].

Ainsi, chacun de ces personnages : J. Okinda, J.-P. Lemboumba-Lepandou et P. Toungui, issus de la même parentèle, oncle/neveu, cousin/cousin (redoublé par des liens géographiques et pour deux d'entre eux, ethniques) a pu devenir un parrain politique et choisir son propre successeur[829]. De sorte que de 1975 à 1994 (hormis quelques mois durant la

[823] Mais aussi vice-Président de la Compagnie des Mines d'uranium de Franceville (COMUF). Par ailleurs, en 1965, J. Okinda était déjà Président de la Commission des Finances. Tandis que durant son séjour à la tête du ministère de l'Economie et des Finances, il était perçu dans l'esprit de la population comme « *le ministre qui dit toujours non* », (*Mémorial du Gabon*, 1986, Tome 4, p. 79).

[824] Depuis le mois d'avril 1970.

[825] Lui aussi Ndjobiste.

[826] Notons qu'une dizaine d'années plus tard, son fils épousa une sœur de la première dame du Gabon, Edith Lucie Bongo Ondimba.

[827] Surnommé « Monsieur Fête », Paul Toungui a notamment fait construire un stade à Okondja (Haut-Ogooué). Celui-ci se situe dans le courant du PDG que l'on nomme les « Appelistes » et dont l'objectif est de créer une voie médiane entre les « caciques » et les « rénovateurs ».

[828] Leur mariage coutumier se déroula à Franceville en février 1995 tandis qu'ils se marièrent à la mairie en juillet 2007. Par ailleurs, Pascaline Bongo est chef de Cabinet du président de la République.

[829] Paul Toungui est celui qui a réussi à se maintenir le plus longtemps en poste. Quant à Jérôme Okinda et J.-P. Lemboumba, ceux-ci sont passés dans l'opposition en 1992 après que J.-P. Lemboumba Lepandou ait été victime d'une tentative d'assassinat qu'il attribua au commandant major de la Garde présidentielle et à la famille présidentielle. Reste que, durant l'année 2006, un rapprochement entre le Président Bongo Ondimba et J.-P. Lemboumba-Lepandou s'effectua et il fut créé un poste pour l'ancien ministre : celui de Coordinateur général des activités présidentielles. Le nouveau bureau de Lemboumba-Lepandou se situe dans les locaux de la

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

période mouvementée de la mise en place des premiers gouvernements multipartistes), soit près de deux décennies, le ministère fut tenu par des parents (sans compter le retour de P. Toungui depuis six années) dont les relations étaient celles d'oncle à neveu. En effet, si J. Okinda est l'oncle de J.-P. Lemboumba-Lepandou, et P. Toungui cousin de ce dernier, J. Okinda se trouve aussi être l'oncle de P. Toungui (même à un degré plus éloigné), puisque J.-P. Lemboumba-Lepandou en tant que fils de frère ou de sœur d'Okinda est le neveu de ce dernier, le cousin de J.-P. Lemboumba-Lepandou est aussi un fils de frère ou de sœur de l'un de ses parents et donc aussi de J. Okinda.
De sorte qu'une fois acquis le statut de « parrain », ces personnalités sont en mesure de choisir leur successeur. Soit ici un parent et un filleul politique.

Par ailleurs, nous avons pu remarquer que la succession à la fonction capitale de Premier Ministre (puisque ce dernier est, selon la Constitution, le Chef du gouvernement) s'opère de la même manière qu'au sein du ministère étudié ci-dessus.
En effet, nous nous rappelons que ce poste fut occupé dès 1957 par Léon Mba, puis, suite à la déclaration d'indépendance de 1960, cette fonction fut remplacée par celle de vice-président de la République et ne fut réintroduite qu'en 1970, date à laquelle Omar Bongo Ondimba se chargea de la remplir (en plus de celles de ministre de l'Intérieur, de la Défense, de l'Information et de la Planification). Ce fut donc seulement en avril 1975 que Léon Mébiame[830], neveu de Léon Mba, remplaça le Président Bongo Ondimba au poste de Premier Ministre. Ce dernier occupa ce poste durant quinze années, soit jusqu'à l'instauration du multipartisme en 1990[831].
Depuis cette date se sont succédés trois hommes issus de la province de l'Estuaire et de la communauté Fang[832], jusqu'à ce qu'en janvier 2006 Jean Eyeghe Ndong, un autre neveu du

---

Présidence. Quant à Jérôme Okinda, à la tête du journal « La Griffe », ce dernier reste dans les coulisses du pouvoir en tant que Conseiller du chef de l'Etat.

[830] Qui était jusqu'alors vice-Président. Ce dernier est aussi le seul ministre a être resté autant de temps au gouvernement, soit de 1967 à 1990 sans interruption.

[831] Durant son enfance, Léon Mébiame vécu chez le père d'Henri Minko. Ce dernier, apparaît alors comme un « frère ». Puis, lorsqu'en 1946 Léon Mba rentra de son exil, il accueillit chez lui Léon Mébiame (*Mémorial du Gabon*, 1986, Tome 4, p. 23). Ce neveu de Léon Mba débuta sa carrière en 1962 en tant que directeur de la sûreté nationale. Il entra au ministère de l'Intérieur en janvier 1967. Cette même année il changea trois fois de poste pour parvenir à celui de ministre d'Etat en septembre, tandis qu'en janvier 1968, il fut nommé Vice-président du gouvernement (et non plus de la République suite à une modification constitutionnelle). Poste qu'il occupa (en plus de ses fonctions de maire de Libreville, à l'image de son oncle) jusqu'au moment où il fut nommé Premier Ministre.

[832] Il s'agit de Casimir Oye Mba, Paulin Obame Nguema et Jean-François Ntoutoume-Emane. Ainsi, tous les occupants de ce poste furent jusqu'à aujourd'hui des Fang de l'Estuaire.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

premier Premier Ministre et du chef de l'Etat, Léon Mba, soit nommé[833]. Par conséquent, à cette fonction initialement occupée par Léon Mba, deux de ses neveux se sont succédés.
Ainsi, nous avons affaire d'une part, à une parenté fictive à travers la succession de membres issus de la communauté Fang de l'Estuaire, et d'autre part, à une parenté réelle, en ce que plusieurs des occupants de ce poste sont liés par des relations d'oncle à neveu.
Enfin, il est possible d'énoncer l'idée que la figure de Léon Mba, à travers la fonction de Premier Ministre, soit reconduite. Comme si à travers ses neveux, il était possible de perpétuer la figure du Père de la nation qui occupa lui-même cette fonction avant même l'avènement de la République gabonaise.

2) Le cas des alliances au sein du ministère des Travaux publics

Ce ministère devenu en 1991 celui de l'Equipement et le Construction[834] se trouve être occupé depuis plus de vingt-cinq années par des membres de la famille Bongo Ondimba et Myboto.
En effet, ce fut durant l'année 1980 que Jean-Boniface Assélé[835] accéda au ministère des Travaux publics après avoir passé cinq années à celui de l'Education nationale où il avait succédé à Martin Bongo. Jean-Boniface Assélé est le grand frère de l'ex-Première dame du Gabon, Joséphine Kama[836], mariée au Président Bongo Ondimba en 1959. Ce dernier était par conséquent à cette époque le beau-frère du président de la République. J.-B. Assélé dirigea ce ministère durant une décennie, soit jusqu'en février 1990, date à laquelle il fut nommé dans le premier gouvernement de Casimir Oye Mba (février-avril 1990) ministre des Eaux et Forêts. Débarqué du gouvernement en avril, il ne retrouva un poste ministériel qu'en 2004 (au portefeuille du Travail et de l'Emploi) après avoir créé en 1992 son propre parti : la Convention des Libéraux Réformateurs (inscrit dans la mouvance présidentielle). Il nous faut ici remarquer que son éviction correspondit au divorce de sa sœur (en 1988) et au remariage du chef de l'Etat avec Edith Lucie Sassou-Nguesso en 1990.

[833] Notons que selon certaines sources, J. Eyeghe Ndong pourrait être le cousin de feu le Président Mba (voir notamment l'article paru dans le magazine *Matalana*, Février 2008, p. 24-28).
[834] Remarquons que ce portefeuille est considéré comme l'un des plus « lucratif » du gouvernement.
[835] Ce dernier est surnommé par la population « Oteinté » qui signifie le « Vieux ».
[836] Aussi connue sous son nom de scène : Patience Dabany.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

C'est ainsi qu'en 1990 un nouveau ministre prit les rênes du ministère des Travaux publics : Zacharie Myboto[837]. Père de Chantal Myboto (maîtresse « officielle » du chef de l'Etat avec laquelle il eut un enfant), ce dernier était donc le beau-père officieux du chef de l'Etat (mais aussi le rival politique de Jean-Boniface Assélé dans la province du Haut-Ogooué). La direction du ministère passa donc du frère de l'épouse au père de la maîtresse, selon le choix du Président.

Zacharie Myboto resta en poste jusqu'à sa démission en janvier 2001. Celle-ci suivit la rupture (l'année précédente) de la relation entre Chantal, sa fille[838], et le Président Bongo Ondimba. En outre, signalons le fait que durant cette décennie 1990-2000, deux autres filles de Z. Myboto épousèrent un neveu et un fils du Président Bongo Ondimba.

Au début de l'année 2001 entra donc en fonction en tant que ministre de l'Equipement et de la Construction, Egide Boundono-Simangoye, le beau-frère de Zacharie Myboto. Ce dernier n'avait jusqu'alors jamais exercé de fonction politique. Il dirigea ce portefeuille jusqu'à ce qu'il soit replacé au ministère de la Fonction publique en 2004.

De sorte que malgré un départ sous forme de désaveu du gouvernement[839], Zacharie Myboto put placer à son ancien poste, l'un de ses parents et alliés[840].

Enfin, en septembre 2004, ce fut au tour d'Idriss Ngari de remplacer Egide Boundono Simangoye. Précédemment ministre de l'Intérieur, de la Sécurité publique et de la Décentralisation, ce dernier est le neveu du Président Bongo Ondimba. Par ailleurs, l'une de ses épouses est chargée du protocole de la Première dame[841].

---

[837] Surnommé le « boa de Mounana ».

[838] Celle-ci est aujourd'hui mariée avec le député Paul-Marie Gondjout, fils de Paul Gondjout.

[839] Voir l'ouvrage qu'il a publié en 2005 : *J'assume*. En outre, il créa en avril 2005 un nouveau parti : l'UGDD, Union gabonaise pour la démocratie et le développement, situé dans l'opposition.

[840] Nous pouvons ajouter à propos de cet homme politique de poids, deux autres relations de parenté au sein de l'univers politique. D'abord au gouvernement où Zacharie Myboto se trouve être le cousin de Fulbert Bongotha, ancien ministre au milieu des années 1970. Ce dernier dirigea le ministère des Postes et Télécommunications en 1975 et tandis que le chef de l'Etat le remplaça à cette fonction l'année suivante, Z. Myboto devint ministre délégué des Postes et Télécommunications en 1980, puis ministre en 1981 (jusqu'en 1990). Par ailleurs, un autre de ses cousins, Simplice Guedet Manzela, est Secrétaire Général du PDG depuis plus d'une décennie.

[841] I. Ngari fut quant à lui remplacé à ce poste en 2008 par Flavien Nzengui Nzoundou. La nomination de ce dernier fut une surprise pour la population. Dans un article portant sur les raisons de ce dernier à s'engager dans la défense des intérêts du PDG dans le département de la Louetsi-Wano (Ngounié), nous apprenons que le « seul objectif » de ce dernier « *est de renvoyer l'ascenseur au Président-fondateur du PDG, en l'occurrence Omar Bongo Ondimba dont il a été l'aide de camp durant douze années, et qui a favorisé son ascension.* » Par ailleurs, dans ce même article F. Nzengui Nzoundou déclare : « *Je me présente parce que j'ai le souci de faire gagner le PDG, qui m'a permis d'être ce que je suis et parce que j'aime mon village.* » (*L'Union Plus*, 22/04/2008, « Flavien Nzengui Nzoundou présente ses colistiers et ses ambitions pour Lebamba »). A notre tour, nous nous permettons de penser que le PDG signifie ici le président de la République. Nous retrouvons alors la figure du parrain à qui l'on doit fidélité et soutien.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Par conséquent, nous nous apercevons que dans le cadre de ce ministère, dès 1980, nous nous situons du côté des femmes, soit du côté de l'alliance. En effet, un père d'épouse (officieuse) se substitua à un frère d'épouse puis, un neveu (branche maternelle) remplaça un époux de sœur[842]. Dit autrement, le ministre fut d'abord le frère qui donna une sœur (au Président, J.-B. Assélé), une fois la relation terminée, le poste passa au père qui donna une fille (au Président, Z. Myboto), lorsqu'à nouveau la relation s'acheva, ce même père s'éclipsa pour laisser la place à un frère d'épouse, soit au frère qui donna une sœur (au prédécesseur Z. Myboto, E. Boundono Simangoye). Enfin, grâce à une épouse en lien d'amitié et professionnel avec l'épouse du Président, un mari obtint le poste. Par ailleurs, ce dernier naquit dans le village natal de la mère du Président et est son neveu du côté maternel[843].

Ainsi, durant près de vingt-cinq années, sur les deux formes de régime politique, les occupants de cette fonction s'y établirent grâce à ce que nous pourrions nommer le don d'une femme de leur clan ou de leur famille proche (sœur ou fille) afin d'établir une alliance. Reste le cas du neveu, originaire du clan maternel et dont l'épouse œuvre pour l'épouse du chef.
Dans les trois premiers cas, les termes de l'échange seraient une sœur ou une fille pour un poste. Le parrainage ne se manifesterait alors ici que de manière mineure, éventuellement sur le choix du frère.
Nous avons donc bien affaire à un ministère dont la tendance est à l'alliance. Grâce à leur entremise, ces femmes (sœur ou fille) permettent aux hommes de leur famille proche d'obtenir la fonction principale.

Reste deux autres exemples qui nous permettrons de parfaire l'idée développée ici d'un lien entre les fonctions gouvernementales et ceux de la parentèle.

3) Deux cas de filiation réelle

Poursuivons, avec pour commencer, le cas du ministère de la Défense, des Vétérans, de la Sécurité publique et de l'Immigration. Celui-ci apparaît comme aisément identifiable à

[842] Alors qu'Idriss Ngari, est toujours en poste, Zacharie Myboto passé dans l'opposition, se présenta face au Président sortant aux élections présidentielles de décembre 2005 (où il obtint 6,6% des voix), Egide Boundono-Simangoye quant à lui, siégea au gouvernement en tant que ministre de la Jeunesse et des Sports jusqu'en 2007 enfin, Assélé Jean-Boniface fut à son tour nommé ministre de la Fonction publique, de la Réforme administrative et de la Modernisation de l'Etat en 2006. Poste qu'il occupe toujours.
[843] Verdier I., *Gabon, 100 hommes de pouvoir*, Paris : Indigo Publications, 1996, Tome 2, p. 118.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

travers notre grille de lecture. En effet, alors que depuis 1967, la direction du ministère de la Défense échouait au Président Omar Bongo Ondimba, celle-ci incomba en 1981 à Julien Mpouho-Epigat, neveu du chef de l'Etat. Alors qu'en 1980, ce dernier occupait le poste de ministre délégué à la présidence de la République, chargé de la Défense nationale, il fut nommé ministre l'année suivante. Son père, André Epigat était le frère aîné du chef de l'Etat. Julien Mpouho-Epigat aurait grandi avec Omar Bongo Ondimba (de quatre ans son cadet) serait appelé « fils » par ce dernier[844]. De la sorte, J. Mpouho-Epigat, remplit cette fonction une décennie entière avant de laisser sa place (suite à l'instauration du multipartisme en 1990) à Martin-Fidèle Magnaga, ancien gouverneur du Haut-Ogooué (de 1981 à 1989)[845].

Puis, suite aux élections présidentielles de décembre 1993, le gouvernement fut remanié et ce fut Idriss Ngari qui reprit la direction du ministère. Neveu du chef de l'Etat, ce dernier était depuis 1984 chef d'Etat major général des Forces Armées gabonaises[846]. Idriss Ngari quitta son poste après les élections présidentielles de 1998 et fut remplacé par Ali Ben Bongo, le fils du chef de l'Etat[847].

Renouvelé dans ses fonctions dans le gouvernement de janvier 2008, le fils d'Omar Bongo Ondimba a donc succédé à un neveu du chef de l'Etat. Lui-même ayant succédé, après une parenthèse de quatre années[848], à un autre neveu du Président.

Ainsi, au sein de ce ministère, vint après le Président Bongo Ondimba lui-même, l'un de ses neveux, qu'il nomme « fils » malgré le caractère matrilinéaire des Téké. Après, un court intermède, arriva dès 1994, un autre neveu, cette fois issu du côté maternel, de sorte que ce dernier serait le « fils » du Président. Enfin, lui succéda l'un des fils du Président, Ali, toujours en poste, et ce depuis une décennie[849]. Par conséquent, nous avons affaire ici à trois « fils » du chef de l'Etat.

---

[844] Verdier I., 1996, Tome 2, p. 109. Par ailleurs, Julien Mpouho-Epigat est aussi l'homme qui s'est occupé du mariage coutumier de Pascaline Bongo et Paul Toungui.

[845] Toujours placé à des postes de confiance, peut-être en raison du fait que M.-F. Magnaga faisait déjà partie de la structure étatique sous Léon Mba, puisque ce dernier était déjà en 1966 chef de Cabinet du ministère de la Santé publique.

[846] Sa nomination coïncida avec la volonté du gouvernement de remettre de l'ordre sur la scène sociale. En effet, les tensions sociales datant de 1990 n'étaient pas encore réellement retombées.

[847] I. Verdier note dans son ouvrage (1996 : 109) que le « clan de Nguoni » regroupant la branche maternelle de la famille du chef de l'Etat et dirigée par Idriss Ngari, s'oppose au « clan de Bongoville » rassemblant la branche paternelle et dirigée par Ali Ben Bongo.

[848] Cette parenthèse (la nomination d'un personnage non-issu de la parentèle du chef de l'Etat) pourrait correspondre à la volonté du gouvernement d'illustrer de manière concrète le changement demandé par la population durant les événements de 1990.

[849] Signalons que selon Radio-Trottoir, en prévision du décès de son père, Ali Ben Bongo Ondimba aurait déjà réuni une armée qui se tiendrait prête à intervenir à la frontière de Guinée-Equatoriale afin que ce dernier puisse prendre les commandes de l'Etat.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Enfin, nous pouvons relever le fait qu'au sein de ce ministère le Président Bongo Ondimba se trouve être le parrain ou le référent des nominations ; premier à occuper le poste après Léon Mba et ce, au lendemain du coup d'Etat de 1964, il en reste la figure tutélaire. Tandis que la direction de ce portefeuille stratégique est incarnée par les fils de ce personnage initial.

Enfin, s'agissant du ministère des Affaires étrangères, nous pouvons observer qu'en août 1976, Martin Bongo prit la direction du ministère pour le céder treize années plus tard (en août 1989) au fils du chef de l'Etat, Ali Ben Bongo[850].

Identifié comme le cousin du président de la République[851], Martin Bongo serait en réalité le fils d'un ami proche de son père, un notable originaire de Lekei (actuelle Bongoville), lequel aurait donné son nom au chef de l'Etat[852]. Directeur adjoint du cabinet du Président dès sa prise de fonction en janvier 1968, celui qui est considéré comme le cousin par « adoption », voire, le frère, du Président occupa sa dernière fonction ministérielle au portefeuille des Affaires étrangères. Il est aujourd'hui Haut Conseiller Personnel de ce dernier.

Quant à Ali Ben Bongo, celui-ci ne se consacra que peu de temps à ce ministère puisqu'en mars 1991, après le vote de la nouvelle Constitution par l'Assemblée nationale, celui-ci fut contraint de quitter son poste. En effet, un récent article stipulait qu'il fallait être âgé d'au moins trente-cinq ans pour faire partie du gouvernement. Ce fut alors sa sœur, Pascaline Bongo[853] qui le remplaça.

A son tour, celle-ci ne dirigea que quelques années ce ministère puisque dès le mois de mars 1994 (dans le nouveau gouvernement suivant les élections présidentielles de 1993), Jean Ping la remplaça. Ainsi, au moment où elle fut nommée directrice du cabinet du chef de l'Etat, son ancien conjoint[854] surnommé « M. Ex-gendre » fut en charge de mener le ministère des Affaires Etrangères.

[850] Ce dernier est surnommé « Baby Zeus ».
[851] Dans les revues à caractère politique telles que *La lettre du Continent* ou *Jeune Afrique – L'Intelligent* mais aussi dans les rues librevilloises. Ce terme reste toutefois un peu vague dans la mesure où il n'est que rarement employé au Gabon et désigne en général une personne que l'on considère comme faisant partie de son lignage sans pour autant qu'il y ait un réel lien de parenté.
[852] Verdier I., 1996, Tome 1, p. 41. Le nom du père du chef de l'Etat est Ondimba, celui-ci décéda lorsque le Président avait sept ans.
[853] Celle-ci, fille aînée du chef de l'Etat, née en 1956, a pour mère une congolaise d'ethnie Bembé (parente de la directrice du cabinet de l'ancien Président congolais Pascal Lissouba).
[854] Leur union durant les années 1980 ne fut jamais officialisée dans la mesure où Jean Ping était déjà marié.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Toutefois, suite aux Accords de Paris, un nouveau gouvernement nommé au mois de novembre désigna Casimir Oye Mba, ancien Premier Ministre (depuis novembre 1990) comme le successeur de Jean-Ping, ex-beau-fils « officieux » du chef de l'Etat[855].
Casimir Oye Mba, resta en poste jusqu'au remaniement suivant les élections présidentielles de 1998[856] et dès janvier 1999, il fut remplacé par son prédécesseur : Jean Ping.

En conséquence, à partir de l'année 1976, se succédèrent un « cousin » du chef de l'Etat puis son fils, sa fille, un ancien-gendre puis, un homme en dehors de ce réseau de parenté avant le retour de l'ancien conjoint de sa fille.
Ainsi, durant un temps long (treize années) du régime monopartiste, nous avons affaire à un « frère » du Président dans la mesure où le père de l'un aurait fait entrer l'autre dans son lignage, soit à une figure semblable. Puis, lorsqu'apparurent les prémisses du changement de régime, ce furent le fils, la fille, puis le fils par alliance qui prirent le relais. Comme s'il avait fallu en cette nouvelle période que les filleuls politiques représentent une nouvelle génération tout en gardant le principe de la parenté. Ainsi, sans compter la présence de C. Oye Mba durant les années précédant les élections présidentielles de 1998, le portefeuille des Affaires étrangères fut, jusqu'à aujourd'hui, dirigé par les enfants du chef de l'Etat.
Cependant, encore une fois, au sein de ce ministère essentiel pour l'image du pays, Omar Bongo Ondimba apparaît comme le principal « baron ».

Ces cas mettent donc à jour une tendance faisant état de relations de parenté au sein des quatre ministères primordiaux dans le gouvernement. Tandis que la figure du Président tend à apparaître comme la référence principale de ces parrainages.
En outre, notons qu'hormis les membres du gouvernement déjà cités, de nombreux autres sont unis par des liens de parenté et/ou d'alliance.

[855] Il nous faut noter ici que l'adjectif « officieux » n'a pas vraiment de valeur heuristique dans la mesure où même si les hommes ne sont pas mariés avec leurs autres conjointes, celles-ci sont connues de tous (à défaut d'être reconnues). Rappelons que la polygamie (ou pour être plus exact, la polygynie) est en vigueur au Gabon ; en effet, à chaque premier mariage, le couple décide du régime auquel il va appartenir : polygame ou monogame.
[856] Tout comme M.-F. Magnaga un peu plus tôt au ministère de la Défense, la nomination de C. Oye Mba paraît purement stratégique, dans un moment de contestation politique, ceux-ci faisant figure de personnages « tampons ».

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

4) Liens de parenté entre membres du gouvernement, de l'opposition et des autres institutions

Pour terminer, nous désirions mentionner les liens unissant certains membres de l'opposition gouvernementale à des membres influents de cette institution.

Tout d'abord, évoquons celui qui fut appelé « l'opposant historique » du Président Bongo Ondimba : Paul Mba Abessole, président du premier parti d'opposition au Gabon, né en 1982, le MORENA. Suite à une scission en 1990 (résultant de désaccords entre les dirigeants de ce parti), ce dernier devint le populaire président du RNB (Rassemblement National des Bûcherons). P. Mba Abessole occupa ensuite la mairie de Libreville de 1997 à 2003. Enfin, après de nombreuses tractations avec le parti au pouvoir durant toute la décennie 1990, il accepta la proposition du chef de l'Etat et, en 2002, entra au gouvernement[857].

Aussi, Paul Mba Abessole est l'oncle d'André Mba Obame, actuel ministre d'Etat de l'Intérieur ayant débuté sa carrière ministérielle en 1990[858]. Ce dernier, proche d'Ali Ben Bongo Ondimba[859], fut à l'origine des premières rencontres (en 1986) entre le Président Bongo Ondimba et l'opposant en exil qu'était alors Paul Mba Abessole.

L'ancien opposant, aujourd'hui devenu Vice-premier ministre, est en outre un parent de feu le Président Léon Mba et de Léon Mébiame[860].

Nous pourrions aussi faire figurer dans cette catégorie deux autres opposants ; il s'agit de Pierre Mamboundou et de Pierre-Louis Agondjo-Okawé[861]. Malgré plusieurs propositions, ceux-ci n'entrèrent jamais au gouvernement.

---

[857] Cette décision vint mettre un terme aux discussions tendant à montrer le caractère versatile de cet opposant. En effet, dès les élections législatives d'octobre 1990 des doutes vinrent peser sur sa probité au moment où il décida d'appeler au boycott de ces élections alors que son parti était bien placé pour gêner le PDG. Les rumeurs (ainsi qu'une brochure du MORENA) voulant que lors des négociations secrètes qu'il avait eues avec les hautes autorités du régime, avant l'instauration du multipartisme, celles-ci lui aient promis le poste de Premier Ministre. Ce qui n'a jamais été démenti par l'intéressé.

[858] Ancien porte-parole du MORENA, André Mba Obame rejoignit le PDG en 1983 suite à l'appel lancé par le président de la République pour le retour des exilés lors du troisième Congrès extraordinaire du parti. En 1986, il entra au Comité central du PDG. Il fut aussi Secrétaire général adjoint à la présidence de la République de 1991 à 1994 puis, ministre chargé des Relations avec le Parlement et les Assemblées et porte-parole du gouvernement (1998-99), de l'Education nationale (2001-02) et des Affaires sociales (2002-05) avant de diriger le ministère de l'Intérieur.

[859] Leur vision politique paraît semblable. Par ailleurs, cette relation put aider A. Mba Obame dans sa décision de faire l'intermédiaire pour le président de la République. Enfin, la rumeur publique voudrait que A. Mba Obame et Ali Ben Bongo Ondimba soient amants.

[860] Gardinier D.-E., 1994, p. 218.

[861] Celui-ci dont le nom (Agondjo) signifie en myènè « enfants des plantes médicinales » est décédé en 2005. Comme nous l'avons vu plus haut, il était aussi reconnu pour avoir été vice-président du Haut Conseil de la Résistance en 1994 et pour son rôle dans la dernière partie des négociations des « Accords de Paris ».

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Tous deux font partie de l'univers politique dans la mesure où ils président un parti d'opposition (l'UPG pour P. Mamboundou et le PGP pour P.-L. Agondjo-Okawé (jusqu'au décès de ce dernier)) et où ils se sont présentés à une ou plusieurs élections présidentielles[862]. Ainsi, P. Mamboundou est un parent de Louis-Gaston Mayila (vice-Premier-ministre en 2007)[863] tandis que le second, P.-L. Agondjo-Okawé était le frère de Jean Ping[864].

Nous pouvons donc conclure qu'au-delà des divisions entre chacun des partis politiques représentés par ces hommes, des rapports de parenté les lient qui, parfois, permettent d'effacer les dissensions. De sorte qu'en certaines circonstances, ces liens peuvent prendre l'avantage et devenir les vecteurs de rapprochements sur la scène gouvernementale ; toutefois, si tel n'est pas le cas, ils laissent ouverte la possibilité de négocier.
En outre, ces relations de parenté relativement nombreuses nous autorisent à affirmer la faible densité de la population politique[865].

Pour terminer notre série de cas, remarquons que le chef de l'Etat est le gendre de l'actuel président de la République du Congo-Brazzaville, Denis Sassou Nguesso[866].

Enfin, rappelons ici la relation oncle/neveu qui unissait deux personnages prépondérants de la scène politique gabonaise : Paul Gondjout et Georges Rawiri[867].
Bien que Paul Gondjout n'ai jamais occupé de poste au gouvernement, celui-ci fut l'un des principaux acteurs politiques de la nation gabonaise naissante. Elu à l'Assemblée territoriale dès 1946, il créa le BDG avec Léon Mba en 1953. Par la suite, il fut l'un des négociateurs de l'Indépendance et Président de l'Assemblée législative. Arrêté et mis en détention par le Président Léon Mba à la fin de l'année 1960 (sur l'accusation de complot), il fut nommé Président du Conseil Economique et Social à sa sortie de prison en 1963. Une année plus tard, il prit part au gouvernement provisoire lors du coup d'Etat de février 1964 et fut à nouveau incarcéré. Libéré par le Président O. Bongo Ondimba dans le cadre de la politique de

[862] A celle de 1993 pour P.-L. Agondjo-Okawé (où il obtint 4,7% des voix) et celles de 1998 et 2005 pour P. Mamboundou (qui parvint respectivement aux scores de 16,54% et 13,61%).
[863] La rumeur voulant que durant les années d'exil intérieur de Mamboundou P. dans son village de Ndendé (Ngounié), L.-G. Mayila, en tant qu'intermédiaire, lui apportait (ainsi qu'à son épouse en France) des valises d'argent afin qu'il puisse survivre et rester éloigné de toute action contestatrice du pouvoir.
[864] Ces deux personnages sont aussi des cousins du défunt Joseph Rendjambé.
[865] Nous pouvons aussi évoquer le cas particulier du ministre Michel Teale (2003-2005) dont le père fut le premier aide de camp de Léon Mba puis celui du Président Bongo Ondimba.
[866] Tandis que Zacharie Myboto est lui aussi un parent d'un acteur bien connu sur la scène politique congolaise car ancien Président, Pascal Lissouba.
[867] Tout deux décédés, respectivement en 1990 et 2006.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

réconciliation nationale, il fut nommé dès 1968 Président de la Cour suprême. Enfin, il fut à nouveau élu Président de l'Assemblée nationale en 1975[868].

Cet homme, reconnu comme l'un des pères fondateurs de la République, était l'oncle de Georges Rawiri, ministre durant deux décennies puis Président du Sénat, de sa création en 1997 jusqu'à son décès survenu en 2006.

Aussi, Rawiri fut le « second » de Bongo Ondimba tout comme Gondjout avait été celui de Mba[869].

Tout se serait alors passé comme si les deux « pères de la nation », P. Gondjout[870] et L. Mba, avaient laissé deux de leur neveux, G. Rawiri[871] et L. Mébiame, à des postes gouvernementaux de première importance, en tant que bras droits du nouveau président de la République, Omar Bongo Ondimba.

Parallèlement, le Président Bongo Ondimba apparaîtrait alors comme l'héritier « hors alliance » de son prédécesseur Léon Mba, tandis que Léon Mébiame, installé au poste de vice-Président du gouvernement, simultanément à la prise de fonction de Bongo Ondimba, se serait trouvé être le garant de cette parenté.

Ainsi, au sein du gouvernement en général et de certains ministères en particulier de nombreux ministres sont liés entre eux par des liens de parenté toutefois, il semblerait que la relation oncle/neveu soit celle à travers laquelle la transmission soit la plus aisée et légitime.

---

[868] Remarquons la particularité de la trajectoire de P. Gondjout puisque après avoir été l'allié de Léon Mba dans les années 1950, il le désavouera en 1960 et prit part au coup d'Etat de 1964. A ce propos, celui-ci déclara le 2 mars 1964 dans son « appel au calme » : « *Mes chers compatriotes, c'est Paul Gondjout qui vous parle, que vous connaissez bien. Des événements graves se sont déroulés depuis deux semaines, événements qui ont mis le pays devant un grave péril. Certains d'entre nous, dont moi-même, ont été contraints par la force armée de siéger dans un gouvernement provisoire. D'autre part, l'homme politique que je suis ne pouvait laisser le pays soit entre les mains de militaires révoltés, soit à une faction d'hommes politiques irresponsables. Aujourd'hui devant les circonstances qui risquent de mener le pays à une situation très grave, m'associant à la déclaration du Président Léon M'Ba, je vous demande de vous unir aux autorités légitimes, de cesser toute manifestation et de reprendre vos activités habituelles. Vous pouvez me faire confiance.* », in *Echec aux militaires au Gabon en 1964*, Annexe IV, p. 121. Ainsi, libéré par Bongo Ondimba, il passa du statut de baron, allié du Président L. Mba, à celui de filleul du successeur de ce dernier.

[869] La seule différence tient dans le fait que G. Rawiri resta toujours fidèle au Président Bongo Ondimba

[870] Par ailleurs, Laure Olga Gondjout (fille de Paul Gondjout) fut ministre déléguée en 2006-07 et ministre en 2008 après avoir été durant plus d'une décennie Secrétaire particulière du président de la République. Tandis que l'un des fils de Gondjout, Paul-Marie, marié à Chantal Myboto est député du troisième arrondissement de Libreville.

[871] Celui-ci se vit confier les fonctions de premier vice-Premier Ministre en 1980 et en 1983 la charge de suppléant du Premier Ministre, Léon Mébiame. Ainsi, à travers les deux neveux voulait-on peut-être (enfin) réunir les deux « pères » de la nation. Par ailleurs, étant Fang, il paraissait peut-être approprié que L. Mébiame occupe une fonction centrale dans le gouvernement pour combler la perte du Président L. Mba (sachant que depuis cette date, tous les Premier Ministres sont des Fang issus de la province de l'Estuaire).

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Rappelons ces principales paires sur l'échiquier gouvernemental : Léon Mba / Léon Mébiame ; Léon Mba / Jean Eyeghe Ndong ; Paul Gondjout / Georges Rawiri ; Omar Bongo Ondimba / Julien Mpouho Epigat ; Omar Bongo Ondimba / Idriss Ngari ; Jérôme Okinda / Jean-Pierre Lemboumba-Lepandou ; Paul Mba Abessole / André Mba Obame ou encore Jean-Boniface Assélé / Ali Ben Bongo[872].

Dans le cadre des études sur la sorcellerie, la littérature anthropologique a traité avec attention les termes de la relation entre un oncle et son neveu. Ce rapport apparaît comme privilégié[873].

Tout d'abord chez les Bakongo (Afrique centrale) « *l'une des formes principales que prend le rapport de sorcellerie est celle qui met le neveu à la merci de son oncle utérin* »[874]. Chez ces derniers, c'est au frère de la mère qu'est attribué le véritable pouvoir de vie et de mort (*loka*) sur les fils de sa sœur. De même chez les Nzabi du Congo-Brazzaville, population aussi présente dans le sud du Gabon, l'oncle n'est pas nommé mais simplement « *désigné comme celui qui ensorcelle, celui qui maudit (ulokho) par opposition au père qui protège* »[875].

Une autre illustration de cette relation particulière oncle/neveu est celle proposée par S. F. Nadel, issue d'une société matrilinéaire du Soudan (dans la région des monts Nuba) au sein de laquelle la sorcellerie est prégnante et où chaque individu craint de la subir ou d'en être accusé. Ainsi, au moment où le neveu est en âge d'intégrer la classe d'âge qui fait suite à celle des pubères, se tient une cérémonie au cours de laquelle il doit recevoir de son oncle maternel un don symbolique et obligatoire sous la forme d'un bovidé que ce dernier prélève sur son troupeau. Il s'agit en quelque sorte d'un « héritage anticipé », dans la mesure où à la mort de l'oncle, le troupeau revient à son neveu. C'est ainsi que « l'oncle donneur », contraint, ressent ce don comme une anticipation de sa propre mort. La mauvaise volonté dont il peut alors faire preuve dans les reports de sa dette peut devenir la cause de l'agressivité du neveu. C'est ce qui donne le droit à ce dernier d'accuser son oncle de sorcellerie et de chercher à se venger dès qu'un malheur le frappe. De sorte que, pour Nadel, c'est dans la

[872] Un autre exemple peut être cité et venir illustrer notre propos : « *(…) Aubame, chef de l'opposition parlementaire. Ce dernier, convaincu d'intelligence avec les membres de sa famille (son neveu Eyeghet en l'occurrence) aurait projeté la formation d'un gouvernement susceptible d'être aux ordres de ses fils et plus tard de ses petits-fils.* », Nzé-Nguéma F.-P., 1998, p.161, citant le journal *Gabon d'aujourd'hui* du 12 septembre 1964.
[873] Ces exemples sont tirés de l'ouvrage d'Alfred Adler, *Roi sorcier, mère sorcière. Parenté, politique et sorcellerie en Afrique noire*, Paris : Editions du Félin. 2006, p. 43-53.
[874] Adler A., 2006, p. 43-44.
[875] Idem, p. 43.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

haine que l'oncle est susceptible d'avoir vis-à-vis de son neveu, qu'il faut chercher l'explication des accusations de sorcellerie dont il peut-être l'objet[876].
A travers ce cas, où il est fait mention de la notion de dette, nous comprenons que l'oncle est ici au service de son neveu, le premier doit quelque chose au second. Le neveu « oblige » son oncle, il a le pouvoir de contraindre. Nous verrons plus bas que selon nous, cette notion de dette est au centre des relations entre parrain et filleul.

De la sorte, nous avons pu distinguer les principaux cas de filiation et d'alliance au gouvernement et nous nous sommes rendu compte que certains acteurs, issus de la même parentèle, se succédaient au sein de certains ministères. Néanmoins, il reste possible d'objecter que l'intégralité des ministres n'ont pas, entre eux, de lien de parenté. En effet, mais dans ces cas les liens de parenté sont généralement remplacés par des parrainages s'appuyant sur des critères géo-ethniques ou selon les gabonais « géopolitique » c'est-à-dire en fonction de la localité d'origine et du groupe ethnique d'appartenance.
Nous pensons ici d'une part à Etienne-Guy Mouvagha-Tchioba qui fut le parrain politique de Paulette Missambo. Celle-ci le remplaça au gouvernement (mais pas dans le même ministère) lorsqu'il quitta son portefeuille en 1989 après treize années à la direction de divers ministères[877]. Ainsi, P. Missambo, issue elle aussi de Lastourville dans l'Ogooué-Lolo et du groupe Nzébi, intégra le gouvernement en avril 1990. Cette dernière prit par la suite le dessus sur son parrain et ancien « baron » de la région au moment du multipartisme[878].
Dans la même configuration nous pouvons retrouver la paire représentée par Georges Rawiri et Richard Onouviet tous deux issus du groupe des Galoa de Lambaréné (Moyen-Ogooué). Georges Rawiri, qui obtint son premier poste de ministre en 1964, le retrouva ensuite en 1971 pour ne plus le quitter jusqu'en 1990, parraina Richard Onouviet (au moment où lui-même reconquérait un poste d'envergure nationale avec la présidence du Sénat) qui décrocha son premier portefeuille ministériel en 1999. Ce dernier est toujours en poste en 2008.

De sorte que même si les parrainages ne s'opèrent pas sur le mode de la parenté, ces liens sont alors remplacés par attaches « géopolitiques ».
C'est ainsi qu'une phrase entendue lors d'un entretien prit toute sa résonance. En effet, un acteur politique d'une trentaine d'années, issu d'une grande famille de la politique nationale, membre du PDG et Téké, me tint ce discours : « *Il faut attendre que la génération d'au-*

[876] Exemple cité par A. Adler, 2006, pp. 45-52.
[877] Après avoir été élu député (1990-96), il est aujourd'hui sénateur.
[878] Ce ne fut qu'en janvier 2008 qu'elle fut évincée du ministère de la Santé publique et de la Population.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

dessus, même celle des grands frères, s'en aille pour prendre leur place. Il faut attendre son tour, c'est le privilège des aînés »[879]. Cette pensée, illustre tout à fait plusieurs facettes de notre analyse puisqu'il est fait mention d'une part, du thème générationnel et d'autre part, du thème de la parentèle, même métaphoriquement.

Par conséquent, nous avons vu d'une part, que les liens de parenté, d'alliance ou de parrainage sous-tendaient ordinairement les successions au sein du gouvernement et d'autre part, que ces successions apparaissaient à des périodes très précises, mises en avant à travers des pics d'entrées et de sorties au gouvernement et des cycles historiques.

[879] Entretien avec E. M. E., Libreville, septembre 2004.

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

Conclusion

Au cours de cette partie, nous avons mis en évidence la manière dont les liens de parenté s'insinuaient au sein du gouvernement, et plus particulièrement dans les portefeuilles capitaux lors des successions entre ministres. Ces liens de parenté sont redoublés par des parrainages qui permettent au filleul politique d'intégrer un poste prestigieux. Par ailleurs, nous avons noté le fait que lorsque les relations issues de la parentèle sont inexistantes, le parrainage reste présent en permettant à l'impétrant d'intégrer le gouvernement ; en général celui-ci est originaire de la même province que son parrain et souvent, également, du même groupe ethnique. Ainsi, sur le modèle de la filiation, certains types de liens sont élaborés, repris, voire remaniés.

Pour ce faire, nous avons présenté les caractéristiques principales du gouvernement et des ministres qui l'intégrèrent, et ce, depuis 1960. Puis, nous avons mis en exergue les moments clés au cours desquels un nombre conséquent de ministres entra et quitta le gouvernement, de sorte qu'il fut possible de construire des cycles historiques reflétant les moments où les transitions s'opérèrent au sein de la structure gouvernementale. Ainsi, lorsqu'un parrain quitte (ou se voit dans l'obligation de quitter) son poste, et perd par conséquent son statut[880], son filleul (ou l'un de ses filleuls) le remplace[881]. Dans le même temps, tout un ensemble de parrains laissent aussi sa place. Le renouvellement d'une génération d'acteurs politiques prend alors effet (ce que nous avons pu constater à travers les cycles). Reste un seul permanent, le Président Bongo Ondimba.

Ainsi, en raison de l'acte fondateur et inaugural qu'a constitué le mode de succession entre feu Léon Mba et Omar Bongo Ondimba, le parrainage s'est inscrit dans les pratiques au gouvernement. Par ailleurs, à travers la mort d'un potentiel filleul, J. Rendjambé, ce système s'ancra dans les structures du gouvernement multipartiste en invitant à penser que le parrain ne pouvait pas mourir.

[880] A moins qu'il ne soit placé dans une autre institution ou élu, par exemple, à l'Assemblée nationale.
[881] Aussi, remarquons qu'en dépit de certaines théories clientélistes, le parrain et le filleul se trouvent tous les deux dans une situation où ils doivent s'acquitter d'une dette. Le filleul envers son parrain pour le poste que ce dernier a pu lui obtenir et le parrain envers son filleul pour lui permettre de pérenniser son statut.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Enfin, nous pourrions évoquer l'idée selon laquelle la pérennisation du mode d'accès au gouvernement que constitue le parrainage serait due au fait que le système d'intégration au sein des confréries est analogue. En effet, afin de s'introduire dans une société secrète, un individu doit au préalable avoir trouvé un parrain. Ce dernier doit déjà être membre de cette société et se porte garant pour le nouvel arrivant. De plus, nous pouvons signaler qu'en général les deux « incorporations » (au sein du gouvernement et d'une société secrète telle que la Franc-maçonnerie) vont de paire.

D'autre part, si la visibilité des tenants des discours contestataires sur la scène publique reste aléatoire, ou si les débats d'idées n'ont que peu la possibilité de se développer, et donc si la majorité des personnes ne peut, grâce à son pouvoir de parole, faire entendre sa voix, la partager et la mettre en scène, le seul moyen d'obtenir un poste devient le parrainage[882]. L'unique producteur de parole demeure le président de la République à travers le PDG[883]. Ses discours sont les seuls légitimes. Aussi, comme dans une société initiatique, on entre au gouvernement sans la possibilité de produire une parole.

En définitive, lorsque le discours commun évoque les parrainages au gouvernement, celui-ci convoque ce que nous pouvons nommer la parenté fictive, celle qui lie le parrain à son filleul (lors, par exemple, des pics d'entrées ou de sorties que nous avons relevés). Par ailleurs, dans l'analyse, nous avons montré que la parenté réelle existait indubitablement au sein de certains ministères. Par conséquent, le schéma de la parenté, fictif et réel, peut être appliqué à l'ensemble du gouvernement.

[882] Nous pensons ici aux meetings des partis d'oppositions interdits, annulés à la dernière minute ou interrompus par les forces de l'ordre. Ou encore aux diverses ONG ou associations qui sont parfois suspendues (par décision du Conseil des ministres) en raison de leur propos considérés comme trop critiques par le pouvoir en place (comme cela se produisit en janvier 2008).

[883] Notons que sur la cinquantaine de partis politiques existant au Gabon, quarante-deux soutinrent le président de la République pour sa réélection en 2005, de même qu'au sein du PDG l'accord se fit unanimement autour de la figure d'O. Bongo Ondimba. Tout semble donc indiquer qu'après l'effervescence suivant la Conférence nationale, le paysage politique se recentre aujourd'hui et depuis quelques années autour d'un seul parti, le PDG, même si quelques autres figures politiques commencent à prendre de l'ampleur au niveau national.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Chapitre IV

Le corps présidentiel

« *Dans les illusions que produit le pouvoir se trouve, au centre, celle d'avoir la capacité d'échapper aux assauts du temps. Parce qu'il veut se donner comme aussi inévitable que les contraintes naturelles, être facteur de continuité (...).* » [884]

G. Balandier

« *Les acteurs politiques ne peuvent produire l'effet de pouvoir qu'en faisant appel à l'imaginaire, à l'irrationnel, au symbolique, au piégeage des attentes des gouvernés.* »[885]

J. Duvigneaud

Introduction

Le discours commun différencie les deux présidents qui se sont succédés à la tête de l'Etat gabonais. En effet, le « Makaya »[886] distingue d'un côté, Léon Mba et de l'autre, Omar Bongo Ondimba. Le premier est, à grands traits, décrit comme un homme instruit, urbain, parfois violent et ayant à ses débuts lutté contre l'ordre colonial ; quant au Président actuel, celui-ci est représenté comme un homme de la forêt (Pygmée ou paysan), inculte, corrompu et jouant le rôle d'auxiliaire des français. La confrontation des représentations portant sur ces deux personnages aboutit à la prééminence de Léon Mba, d'autant plus que le statut de défunt rend ce premier quasiment invulnérable. Notons par ailleurs que cette comparaison à l'avantage du premier président de la République peut être employée dans le but de critiquer

[884] Balandier G., *Le pouvoir sur scènes*, Paris : Balland, 1992, p. 22.
[885] Duvigneaud J., *Fêtes et civilisations*, Paris : Actes Sud, 1991, p. 116.
[886] Terme qui désigne le quidam gabonais.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

l'action politique d'Omar Bongo Ondimba. Tout se passerait donc comme si les gabonais dressaient le « Père de la nation » face à son successeur. Dit autrement, le parrain est mesuré à son filleul, forcément moins éminent, moins puissant. Or, selon nous, certaines caractéristiques structurelles rapprocheraient la figure du parrain de celle du filleul, jusqu'à les faire se rejoindre. De sorte qu'il nous semble possible de montrer que les deux Présidents successifs incarnèrent des dynamiques analogues.
A travers la théorie des deux « Corps du Roi » exposée par E. Kantorowicz, et particulièrement grâce à sa notion de « Corps politique », nous pourrons expliciter l'analogie des deux « Corps » présidentiels. En outre, nous pourrons ajouter que dans les faits, la politique mise en place par O. Bongo Ondimba ne fut que le prolongement des ambitions de L. Mba, soit l'instauration d'un parti unique, ainsi que la perpétuation de la « géopolitique » et de la politique « d'Union nationale ».

Ainsi, lorsque Omar Bongo Ondimba arriva au pouvoir suprême, de nombreuses dynamiques traversaient déjà le champ politique gabonais. Ce dernier incarna diverses représentations qui légitimèrent sa position et qui avaient préalablement été incarnées par le Président Léon Mba. Ces dynamiques seront illustrées par diverses représentations formant ce que nous nommerons le « corps politique » de la figure présidentielle, ou encore le « corps présidentiel ». Dès lors, nous percevrons que ce corps présidentiel est constitué de représentations touchant à l'Extériorité, à sa capacité de transgression ou encore à ses aptitudes dans le domaine occulte. De sorte que l'étude de ces représentations, nous permettra d'exposer et d'analyser les éléments qui permettent à O. Bongo Ondimba de gouverner, et plus encore, de durer.

Par ailleurs, la notion symbolique de corps politique nous permettra d'appréhender l'ensemble des mécanismes et des représentations afférents au pouvoir présidentiel. Ainsi, grâce à cette notion que nous considérons comme un outil d'analyse, nous démontrerons outre qu'il n'y a pas eu de vacance du pouvoir, que l'ordre colonial ne fut jamais rompu et que le « corps politique » passa directement de L. Mba à O. Bongo Ondimba.
Parallèlement, nous ferons également mention du « Corps naturel », « doublon du Corps politique » qui constitue le « double Corps du Roi » et qui apparaît comme l'un des dispositifs de représentation du pouvoir.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Subséquemment, à travers ces deux « corps », nous découvrirons que les multiples représentations concernant le chef de l'Etat expriment ce que les gabonais conçoivent et incorporent dans la figure des deux Présidents successifs[887].

Afin de mettre en évidence les caractéristiques incarnées par la figure présidentielle nous présenterons dans un premier temps la notion de corps politique (et de corps naturel) que nous avons emprunté à E. Kantorowicz et dont nous allons nous servir pour expliquer ce qui se joue au niveau de la figure du président de la République.
Puis, nous expliciterons les conditions d'entrée sur la scène politique du successeur de Léon Mba à la tête de l'Etat et exposerons les modalités de la transition qui s'effectua entre les deux hommes.
Enfin, nous détaillerons les différentes représentations attachées à la figure présidentielle et qui constituent ces deux corps.

Ainsi, dans la mesure où comme nous l'avons dit, nous recourrons à l'outil analytique d'Ernst Kantorowicz portant sur les deux corps du Roi, cette « fiction légale » reprise et critiquée par Paul Veyne et Alain Boureau, il nous faudra l'expliciter. Par la suite, en lien avec l'idée de présidence à vie nous étudierons les différentes tentatives d'établir une royauté. Si nous développerons beaucoup le sujet du corps politique, nous parlerons aussi du corps naturel et de ses représentations (maladie, petite taille) puisque cette « construction juridique » est un élément du dispositif global.

Ensuite, nous exposerons les conditions de l'événement qui selon nous, permit à Bongo Ondimba d'entrer de plain-pied sur la scène politique nationale. Puis, la manière dont ce dernier fut parrainé par le Président Mba et les modalités de la transition entre les deux hommes.
Si, comme tendent à le penser de nombreux gabonais, Léon Mba « qui possédait la lumière », « pointa le doigt » sur O. Bongo Ondimba et que, de cette manière, celui-ci fut désigné pour être chef, nous verrons qu'en dehors d'une référence à un Dieu qui grâce à un « appel divin » désigna un homme pour accomplir une mission, c'est d'abord en 1964, au moment du coup

[887] Dit autrement, nous partirons du principe que « *l'analyse en terme de « pouvoir » est un leurre, et le véritable problème qui se pose à nous est de savoir de quoi s'autorise le pouvoir, en d'autres termes, de quelle vertu est faite la puissance du Grand (ou « big man »).* » Itéanu A.,1983, *La ronde des échanges. De la circulation aux valeurs chez les Orokaiva*, Cambridge University Press, Paris : Ed. de la Maison des Sciences de l'Homme, p. 3.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

d'Etat manqué, qu'une certaine complicité s'installa entre les deux personnages. L'entente s'instaura et les prémisses d'une transition apparurent rapidement.

En effet, les premiers acteurs de la scène politique gabonaise tels que J.-H. Aubame, P. Gondjout ou encore E. Kassa-Mapsi avaient été évincés à la suite du coup d'Etat et Léon Mba trouva en Bongo Ondimba un « bilop » (personnage qui n'appartient pas au groupe Fang) prêt à défendre ses conceptions politiques au niveau national. Par conséquent, ce dernier évolua très rapidement dans la hiérarchie étatique et, dès 1966, Bongo Ondimba gouverna pour le compte de L. Mba, malade. De sorte que, lorsque les mutins tentèrent de renverser le régime en supprimant Léon Mba, ceux-ci échouèrent et de surcroît contemplèrent l'avènement de Bongo Ondimba.

Par ailleurs, Léon Mba étant décédé en France (où il était soigné), les gabonais ne virent pas mourir leur premier Président et assistèrent à la prise de pouvoir quasi-immédiate de Bongo Ondimba. Par conséquent, il n'y eu aucune rupture, l'ordre établit par Léon Mba dès les premières années de l'indépendance se perpétua à travers le nouveau chef de l'Etat. Nous pourrions ainsi présenter ces événements par cette phrase connue des royautés et dont l'objectif était la permanence du régime : « Le Roi est mort, vive le Roi ». Ouvrant sur le fait qu'il s'agira aussi, pour nous, de questionner cette durabilité et la volonté de détenir le pouvoir à vie.

Enfin, nous développerons relativement longuement les représentations incarnées par le chef de l'Etat, soit ce qui compose le corps politique, à commencer par l'extériorité présumée de celui-ci. Nous constaterons alors que la figure présidentielle est de manière presque paradigmatique « Autre », comme le rappelle M. Izard : « *Le souverain est par définition unique, sinon comme figure, du moins comme émanation de souveraineté, face au royaume, qui est un corps collectif. Ceci spécifie le souverain, l'un face au multiple, comme un personnage hors humanité (face à face), même si ce qui est d'évidence, la nature communément humaine de la personne détentrice de la souveraineté n'est pas méconnue* »[888]. Ainsi, en énumérant et en expliquant chacune d'entre elles, nous montrerons ce qu'ont en commun les deux Président successifs, et de quoi est constitué le corps politique.

Remarquons à cet instant que les représentations ou les constructions mentales tournant autour de celui-ci, même si elles sont imaginaires, n'en sont pas moins parfois efficientes à l'image des crimes rituels dont les conséquences se répercutent dans la vie réelle.

---

[888] Izard M., « Le roi magicien dans la société primitive », Introduction au *Rameau d'Or*, Tome I, *Le roi magicien dans la société primitive ; Tabou et les périls de l'âme*, J. G. Frazer, Paris : Ed. Robert Laffont, 1988, p. 31- 48, p. 45.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Nous pourrons donc dire à la suite de G. Balandier que l'imaginaire est constitutif du phénomène politique[889] et, en le citant, que la relation politique est d'une nature particulière (ni rationnelle, ni technique) puisqu'elle s'établit sur « *les dispositifs symboliques, les pratiques fortement codées conduites selon les règles du rituel, l'imaginaire et ses projections dramatisées. C'est par ces artifices que s'effectue la maîtrise de la société.* »[890].

Toujours dans leur rapport au corps politique, nous verrons la place qu'y occupent l'argent et les marchandises, puisque la possession de ces biens apparaît comme constitutive du pouvoir politique depuis le début de l'histoire coloniale ; tout comme les dons, les évergésies ou encore les « remerciements politiques ». Le Président est ainsi représenté comme le personnage ayant la possibilité de distribuer à outrance. A ce sujet, signalons le fait qu'en de nombreux lieux et époques, il est toujours entendu que « *quiconque pouvait avoir le geste large se devait de l'avoir, sous peine de décevoir. Seuls varient les objets de la libéralité, ses bénéficiaires et ses justifications* »[891].

Puis, nous établirons les propensions qu'aurait le corps politique à transgresser la norme selon la pensée commune. En étant, entre autres, représenté sous la figure d'un étranger, d'un inculte, mais aussi dans son rapport aux femmes et à la sexualité, ou encore concernant ses pouvoirs surnaturels. Quelque soit le contexte, le corps politique sera considéré comme hors-norme.

Subséquemment, nous expliquerons en quoi les pouvoirs surnaturels prêtés au corps présidentiel participent de manière prépondérante à sa constitution. En effet, à la genèse du pouvoir politique au Gabon nous retrouvons une figure duelle faite de l'homme politique et de son double mystique. Le politicien est censé être un sorcier puissant. Ses facultés mystiques constitueraient l'une des clés de son maintien au pouvoir, de sorte que « *la relation du pouvoir politique au surnaturel le marque d'une sacralité dont il tire les principes de sa légitimation et de sa reproduction* »[892].

Par ailleurs, nous verrons dans quelle mesure en tant qu'unique producteur de parole et d'idéologie durant le monopartisme, la maîtrise de cet outil a pu constituer l'une des dynamiques de cette figure puis, comment le dialogue a assuré dans les représentations la clé de sa longévité. Parallèlement, nous devrons faire état des silences et des secrets constitutifs, eux aussi, de ce pouvoir d'Etat.

---

[889] Balandier G., 1992, p. 14.
[890] Idem, p. 107.
[891] Veyne P., *Le pain et le cirque. Sociologie historique d'un pluralisme politique*, Paris : Ed. du Seuil, 1976, p. 104.
[892] Bonte P. et Izard M., 2000, p. 599. Par la suite, il s'agira éventuellement pour cette figure d'utiliser stratégiquement ou de manipuler cet imaginaire populaire qui fait de lui le sorcier le plus puissant du pays.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Ainsi, tous ces éléments, incarnés par Léon Mba mais surtout par Omar Bongo Ondimba, formeront ce que nous nommerons le « corps politique » ou le « corps présidentiel », et contribueront à expliciter la pérennité du régime gabonais[893].

Avant de découvrir les représentations relatives à la figure présidentielle, définissons formellement le statut et les prérogatives du président de la République au sein de l'institution étatique.

La première Constitution établissant le régime présidentiel de la République du Gabon fut élaborée en février 1961. Partiellement révisée durant l'année 1975, elle le fut totalement en mars 1991. Cette nouvelle Constitution fut à son tour modifiée de nombreuses fois, et dans la plupart des cas ces révisions octroyèrent une marge de manœuvre plus confortable au président de la République[894].

Selon l'article 8, celui-ci a pour fonction de veiller au respect de la Constitution et d'assurer par son arbitrage « *le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'Etat* » de plus, il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et détermine, en concertation avec le gouvernement, la politique de la Nation. Enfin, il est « *le détenteur suprême du pouvoir exécutif qu'il partage avec le Premier Ministre* »[895].

Ses fonctions sont incompatibles avec une activité privée à caractère lucratif (article 14) et prennent fin soit au terme de son mandat, soit de sa propre initiative, ou encore sur la présentation par le Premier Ministre de la démission du gouvernement, à la suite d'un vote de défiance ou enfin de l'adoption d'une motion de censure par l'Assemblée nationale (article 15). Sur proposition du Premier Ministre, il nomme les autres membres du gouvernement et met fin à leurs fonctions (article 15). Pareillement, il nomme en Conseil des Ministres, aux emplois supérieurs civils et militaires de l'Etat, notamment les ambassadeurs, les envoyés extraordinaires ainsi que les officiers supérieurs et généraux (article 20) dans la mesure où il

[893] Néanmoins, nous pouvons consigner que, dans la mesure où nous sommes au sein d'une réalité tangible, Bongo Ondimba pu adjoindre quelques nouvelles et légères caractéristiques à cette figure présidentielle.

[894] Cette dernière Constitution fut en effet révisée le 18 mars 1994 (afin d'y faire figurer une nouvelle institution : le Sénat), puis le 29 septembre 1995 (concernant notamment certaines prérogatives de la Cour Constitutionnelle), le 22 avril 1997 (création du poste de vice-Président de la République et allongement de la durée du mandat présidentiel de cinq à sept ans), le 11 octobre 2000 (accordant l'immunité totale au président de la République quant aux actes posés durant l'exercice de ses fonctions) et enfin en octobre 2003 (révision qui consacre la levée de la limitation du nombre de mandats).

[895] Lors de son entrée en fonction, le président de la République prête solennellement serment en présence du Parlement et de la Cour constitutionnelle (la main gauche posée sur la Constitution, la main droite levée devant le drapeau national) en déclarant : « *Je jure de consacrer toutes mes forces au bien du peuple gabonais en vue d'assurer son bien-être et de le préserver de tout dommage, de respecter et de défendre la Constitution et l'Etat de droit, de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge et d'être juste envers tous.* » (article 12).

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

est le chef suprême des forces armées et de sécurité (article 22). Il possède en outre le droit de grâce (article 23).

Enfin, selon l'article 10 de la Constitution, tous les gabonais des deux sexes jouissant de leurs droits civils et politiques, âgés de quarante ans au moins et de soixante-dix ans au plus sont éligibles à la présidence de la République. Rappelons alors qu'au moment de sa réélection en 2005, le Président Bongo Ondimba atteignait exactement soixante-dix ans, ce qui ne l'empêcha pas d'annoncer quelques mois plus tard qu'il se représenterait en 2012[896].

[896] En outre, toujours selon l'article 10 : « *Toute personne ayant acquis la nationalité gabonaise ne peut se présenter comme candidat à la présidence de la République. Seule sa descendance ayant demeuré sans discontinuité au Gabon le peut à partir de la quatrième génération* ». Les termes de cet article sont pour le moins obscures, nous pouvons comprendre d'une part, qu'aucun descendant d'étranger ayant acquis la nationalité ne peut encore se présenter car il n'est pas possible d'avoir atteint la quatrième génération si l'on considère que le Gabon est « né » en 1960 d'autre part, pour un gabonais « de souche », il n'est pas mentionné la date à partir de laquelle le territoire fut considéré être le Gabon.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

I – La notion théorique des deux « Corps du Roi »

A partir de l'analyse développée par Ernst Kantorowicsz dans son étude de la Royauté et particulièrement sur le concept de la double figure du Roi, nous allons examiner la notion de « Corps politique ». Selon cet historien, la royauté est constituée d'un « Corps politique » et d'un « Corps naturel ». Au cours de cette partie, nous nous servirons donc de cette analyse du pouvoir au travers de ces deux « Corps ».
Il s'agira tout d'abord de définir les particularité de ceux-ci, puis de montrer en quoi cette conception est cohérente avec notre propos.

Ernst Kantorowicz dans son ouvrage *Les deux corps du roi* [897] met en évidence les deux formes différentes d'être du Roi : « *l'une naturelle et individuelle et l'autre consacrée ou, comme le dit l'auteur [l'Anonyme normand], déifiée et en apothéose* »[898]. Ainsi, le Roi serait composé d'un corps naturel et d'un corps politique. Plus exactement, l'auteur nous explique en détail ce que signifie ce dédoublement du corps du Roi : « *(...) aucun Acte que le roi fait en tant que roi ne sera invalidé par le fait qu'il n'est (sic) pas d'âge. Car le Roi a en lui deux Corps, c'est-à-dire un Corps naturel et un Corps politique. Son Corps naturel, considéré en lui-même, est un Corps mortel, sujet à toutes les infirmités qui surviennent par Nature ou Accident, à la faiblesse de l'enfance ou de la vieillesse, et aux déficiences semblables à celles qui arrivent aux corps naturels des autres gens. Mais son Corps politique est un Corps qui ne peut être vu ni touché, consistant en une société politique et un gouvernement, et constitué pour la direction du peuple et la gestion du Bien public, et ce Corps est entièrement dépourvu d'Enfance, de Vieillesse, et de tous [sic] autres faiblesses et défauts naturels auxquels est exposé le Corps naturel, et pour cette raison, ce que fait le Roi en son Corps politique ne peut être invalidé ou annulé par une quelconque incapacité de son corps naturel.* »[899]. Toujours selon l'auteur, l'idée de gémination du pouvoir souverain est commune que celui-ci soit « *un roi juif, un prince chrétien ou un empereur païen* »[900].

Une fois ceci exposé, nous pouvons détailler un point que nous jugeons essentiel pour notre analyse, soit le fait que le Corps politique « *(...) n'est sujet ni aux passions, comme l'est*

[897] 1989, Paris : Gallimard.
[898] Idem, p. 62. Voir par la suite : « *(...) la conception du roi par l'auteur normand comme persona geminata est ontologique et, puisqu'il s'agit d'une émanation, d'une action sacramentelle et liturgique accomplie à l'autel, cette conception est aussi liturgique.* ».
[899] Selon la Common Law et suivant le jugement concernant la propriété du duché de Lancastre, Edouard VI, prédécesseur de la reine, qui avait fait un bail pour certaines terres de ce Duché alors qu'il était encore mineur, E. Kantorowicz, 1989, p. 21-22.
[900] Kantorowicz E., 1989, p. 59.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

l'autre Corps, ni à la Mort, car, quant à ce Corps, le Roi ne meurt jamais, et sa Mort naturelle n'est pas appelée dans notre Droit (...) la Mort du Roi, mais la Démise du Roi ; ce mot (Démise) ne signifie pas que le Corps politique du Roi est mort, mais qu'il y a une Séparation des deux Corps, et que le Corps politique est transféré et transmis du Corps naturel maintenant mort, ou maintenant arraché à la Dignité royale, à un autre Corps naturel. De sorte que ce mot indique un Transfert du Corps politique du Roi de ce Royaume d'un Corps naturel à un autre. »[901]. En définitive : « *(...) la capacité politique est invisible et immortelle.* »[902].

Ainsi durant la période médiévale, le souverain chrétien devint le « personnificateur » du Christ *(christomimētēs)* « *qui, sur la scène terrestre, représentait l'image du Dieu à deux natures* »[903]. De sorte que le corps politique s'incarne dans un corps naturel. Durant sa période au pouvoir, le chef de l'Etat incarne un corps mystique, consacré (nous ne pourrions pas dire, dans notre cas, déifié). Aujourd'hui, Bongo Ondimba incarnerait les caractéristiques du corps politique. Par ailleurs, dans la mesure où les deux corps sont indivisibles, le corps politique ne pourra être transmis qu'à la mort du détenteur de ce corps. Par conséquent, à la mort de Bongo Ondimba. Dès lors, le pouvoir politique gabonais, lié au corps de Bongo Ondimba, ne pourra se renouveler qu'à la mort de celui-ci.

Subséquemment, à partir de l'étude de l'époque médiévale, E. Kantorowicz mit au point une théorie portant sur le corps du Roi en général. Ce dernier créa un lien entre la théorie politique et la pensée théologique aboutissant à la réunion des domaines profane et religieux au sein d'un unique personnage : le Roi. Aussi, dans la mesure où E. Kantorowicz insiste sur l'Unité de ces deux corps, sur la non possibilité de les dissocier, il souligne par extension l'indivisibilité du caractère profane et sacré au sein de la personne royale. En effet, l'auteur développe l'idée que les deux corps du Roi forment une unité indivisible, « *chacun étant entièrement contenu dans l'autre* ». Néanmoins, « *il ne peut y avoir aucun doute quant à la supériorité du Corps politique sur le Corps naturel* ». En effet, « *non seulement le Corps politique est plus ample et plus grand que le Corps naturel, mais certaines forces réellement mystérieuses y résident, qui diminuent ou même suppriment les imperfections de la fragile nature humaine* »[904]. De sorte que le Corps politique prévaut sur le Corps naturel et contient des forces mystérieuses capables d'annuler les imperfections de la nature humaine. Nous

[901] Idem, p. 26.
[902] Ibid., p. 27.
[903] Ibid., p. 54.
[904] Ibid., p. 23.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

sommes donc ici dans une mystique du corps[905]. Celui-ci posséderait des forces inconnues ayant le pouvoir d'annihiler les défauts.

Dans notre cas, le corps politique sera constitué de diverses incarnations telles celles de l'extranéité ou de la figure du sorcier, face au corps naturel de l'homme politique représenté à travers les nombreux actes que celui-ci pose tout au long de sa carrière au sein de la structure étatique.

Cependant, dans la mesure où nous adopterons les bases de cette théorie, il nous faut exposer les quelques critiques que Alain Boureau émet au sujet de celle-ci dans son ouvrage *Le simple corps du roi. L'impossible sacralité des souverains français XVe – XVIIIe siècle*[906]. Après avoir repris les principales caractéristiques des deux corps du Roi (l'indivisibilité des deux corps, le fait que le corps naturel soit magnifié par cette consolidation ou encore que le corps politique consiste en la police ou le gouvernement) A. Boureau condamne le fait que la souveraineté se centre sur la personne christique étant donnée que celle-ci n'aurait pas de fondement théologique sérieux. En effet, à l'époque médiévale, l'Eglise était largement indifférente à la sacralisation politique. Aussi, la solution christique « *ne se lit guère que dans un écrit célèbre, mais marginal, biaisé par sa visée polémique antipontificale, le fameux traité de l'Anonyme d'York (vers 1100) et dans des représentations plastiques ambiguës (…).* »[907].
Par conséquent, pour A. Boureau, la théorie des deux corps n'engendre aucune sacralisation réelle du corps royal : « *précisément parce qu'elle n'est qu'une formation discursive, qui permet d'exprimer, de penser, d'argumenter, sans donner à croire, ni même à voir. Pour Kantorowicz, la théorie consiste en une série de fictions articulées (théologiques, juridiques, philosophiques). La fiction fonde le pouvoir dans et par le langage, non pas dans le réel empirique ou spirituel (la croyance).* »[908].
Cette « fiction » permit de résoudre des problèmes pratiques comme la fiscalité permanente, mais précéda le besoin et lui donna une des nombreuses expressions possibles. Finalement, cette fiction aboutirait pour A. Boureau à une solide théorisation de l'Etat, quant aux souverains, ils ne seraient perçus que comme des personnages épisodiques.

[905] A ce propos, notons que dans les descriptions faites au sein de l'ouvrage, les termes « Corps politique » et « Corps mystique » sont indifféremment utilisés.
[906] Paris : Les Editions de Paris, 1988.
[907] Boureau A., 1988, p. 18.
[908] Idem, p. 19.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Néanmoins, force est de constater la puissance du langage qui permet d'ouvrir, de créer « du réel ».

Au vu de ce qui vient d'être dit, nous établirons par conséquent le fait que la théorie des deux corps constitue bel et bien une fiction, celle-ci rend compte de « *l'effort qui fut nécessaire pour penser le pouvoir* »[909]. Aussi, afin de ne pas congédier les luttes historiques pour l'obtention du pouvoir et la réalité jamais univoque, nous garderons la fiction des deux corps dans une perspective herméneutique. Celle-ci pourra nous permettre d'expliquer la continuité des dynamiques incarnées par le président de la République.

A ce moment, nous pouvons faire référence à un nouvel auteur qui, dans son ouvrage *Le pain et le cirque. Sociologie historique d'un pluralisme politique*, étudia aussi la spécificité qu'est la gémination du corps du Roi[910]. Paul Veyne exposa le caractère double de l'empereur romain : à la fois fonction et individu. Par ailleurs, cette dualité se retrouvait selon l'auteur chez la plupart des souverains de jadis.
Afin d'expliquer cette notion, Paul Veyne proposa à son tour le cas du Roi durant la période du Moyen-Age. Le corps de celui-ci était double, il comportait : « *outre l'élément transitoire qui naît et meurt, un autre, qui, lui, demeure à travers le temps et se maintient comme le support intangible du royaume ; autour de cette dualité qui fut à l'origine proche du modèle christologique, s'organise une iconographie, une théorie politique de la monarchie, des mécanismes juridiques distinguant et liant à la fois la personne du roi et les exigences de la Couronne, et tout un rituel qui trouve dans le couronnement, les funérailles, les cérémonies de soumission, ses temps les plus forts*. »[911].
Ainsi, outre le corps politique définit comme celui qui se perpétue et support du royaume, P. Veyne insiste sur la manière dont s'organise le reste de la structure autour de ce personnage, et sur les rites qui lui sont associés[912].

Enfin, ici les contraintes de temps n'existent pas puisque le corps politique est immortel et que par ailleurs, ce dernier ne peut se transmettre qu'à la mort physique du roi. A cet instant, partout, nous entendrions : « Le roi est mort, vive le Roi ».

---

[909] Ibid., p. 21.
[910] Veyne Paul, Paris : Ed. du Seuil, 1976.
[911] Idem, p. 478-479.
[912] Dans notre cas nous pourrions penser au Conseil des Ministres, aux fêtes tournantes ou encore au mode de nomination au gouvernement.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Plusieurs fois, au Gabon, la population pu croire à la chute, à l'effondrement du corps politique, comme dans le cas où le parti unique fut dissout, mais finalement celui-ci perdura avec le multipartisme. Réélu, sans discontinuité, la puissance du Président est toujours tangible. De même, si dans les rumeurs, ce dernier peut mourir, le Président revient continuellement « avec une couronne pour chacun » [913]. Ainsi, le corps politique, immortel, serait passé de Léon Mba à Omar Bongo Ondimba. En outre, dans la mesure où les gabonais n'ont pas vu mourir Léon Mba (puisque ce dernier décéda sur le sol de l'ancienne puissance coloniale, là où le pouvoir paraît se faire et se défaire) et où Omar Bongo Ondimba devint automatiquement Président, il n'y a pas eu de vacance du pouvoir. Comme si l'ordre colonial faisait partie du corps politique.

Maintenant que nous avons présenté la théorie de Kantorowicz, nous allons pouvoir en tirer parti afin d'appréhender les modalités de la transition qui s'effectua entre Léon Mba et Omar Bongo Ondimba. Nous pourrons dire que le corps politique de Mba n'en finit pas de mourir, ou pour garder les termes de Kantorowicz, que ce corps est passé dans le corps naturel de Bongo Ondimba. De sorte que la légitimité du Président actuel tient selon nous à l'incarnation des valeurs du corps politique que possédait déjà Léon Mba. Dit autrement, L. Mba et O. Bongo Ondimba représenteraient les incarnations du corps politique, et n'en seraient que les « usagers ».

[913] En 2004, une solide rumeur s'était propagée à Libreville puis dans le reste du pays annonçant le décès de Bongo Ondimba lors d'un voyage à l'étranger. Des gens priaient, l'attendaient à l'aéroport. Finalement, il réapparut quelques jours plus tard, condamna fermement les hauts-officiers qui les premiers avaient diffusé cette rumeur et annonça qu'il « avait une couronne pour chacun ». La population ou un certain groupe de cette population aurait pu vouloir, par ce biais, le tuer symboliquement. Briser le cycle de la longévité et par là, la référence au sacré.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

II – Les deux figures présidentielles

Au cours de cette partie nous allons essayer de montrer qu'il a existé un « événement inaugural » introduisant O. Bongo Ondimba sur la scène politique. Déjà présent au sein du Cabinet présidentiel en tant que directeur, c'est à la suite d'un évènement qu'il prit part au gouvernement en charge de la Défense nationale (alors que jusqu'à présent cela avait été la tâche du Président Mba). L'événement dont nous parlons et qui fera sens est le coup d'Etat perpétré contre le régime de Léon Mba au mois de février 1964. Ce moment clé généra la naissance politique du Président Bongo Ondimba. Ce dernier naquit au peuple gabonais, à la nation et au pouvoir à la suite de ce putsch.

1) L'entrée sur la scène politique gabonaise de Bongo Ondimba

Si nous devions repérer le moment clé de l'entrée en scène de Bongo Ondimba, nous le rechercherions non pas au moment des élections de 1967 alors qu'il se présente en tant que vice-Président sur la liste unique de Léon Mba, ni un an plus tard lorsque, en tant que nouveau chef de l'Etat, il instaure un régime monopartiste mais bien quelques années auparavant. L'événement qui, selon nous, le fait naître à la nation gabonaise est le coup d'Etat perpétré par des officiers de l'armée au mois de février 1964. De plus, celui-ci consolida son statut face au président Léon Mba, son parrain, et en quelque sorte le qualifia[914].
Ainsi, cette unique grande crise militaro-étatique que la République gabonaise ait connu, correspond selon nous à la naissance politique de Bongo Ondimba. Ce serait en effet à ce moment là qu'il se serait « incorporé » à la vie politique gabonaise.

a) Le coup d'Etat

Dans la mesure où nous avons déjà évoqué les conditions dans lesquelles le putsch du mois de février 1964 se déclencha ainsi que le déroulement des événements, nous ne reviendrons pas sur la description du contexte de l'époque. Ce qui nous intéresse

[914] Nous pourrions en dire de même pour la France, notamment en raison du fait que celle-ci se servit de l'intermédiaire de Bongo Ondimba pour négocier avec les mutins.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

présentement est de montrer en quoi le coup d'Etat peut être considéré comme le moment clé de la transition entre les deux chefs de l'Etat, Léon Mba et Omar Bongo Ondimba.
Cet événement d'ampleur nationale représente en effet le moment clé où Bongo Ondimba, alors nommé Albert Bernard Bongo, apparu véritablement pour la première fois sur le devant de la scène.

Le Président actuel assista à toutes les étapes de cet épisode singulier de la vie politique du pays. Malgré les rumeurs d'insurrection au sein de l'armée, il fut kidnappé par les mutins au moment où ces derniers assiégèrent le palais présidentiel. Emprisonné par ses concitoyens au camp de Baraka, il bénéficia du concours d'hommes issus de sa région natale, puis fut libéré par des militaires français. Une fois Léon Mba réinstallé à la tête de l'Etat, il fut le premier à être remis en poste. Enfin, Bongo Ondimba vit les nominations s'enchaîner avec toujours plus de responsabilités jusqu'à ce qu'il participe en tant que juge au procès des mutins. Evénement qui vint clore cet épisode politique.

De sorte que, Bongo Ondimba fut celui qui, à travers le succès des négociations visant à la libération du palais présidentiel, délivra le pays des mutins. Il fut présent lorsque ces derniers saisirent le cœur du pouvoir puis quand ils le « rendirent », soit à l'origine et au terme des événements. En outre, il lia de nouveaux liens avec la France qui le libéra de Baraka et lui permit de négocier avec les putschistes.
Resté fidèle à Léon Mba et n'ayant en aucun cas participé au coup d'Etat ni au gouvernement provisoire, il resta donc en permanence du côté du pouvoir. Pour ne plus le quitter.

Ainsi, dès le début de sa carrière il fut confronté à une crise étatique. Il fit face à des « agresseurs gabonais » tandis que l'aide dont il profita était issue de sa région d'origine (le Haut-Ogooué) et de l'extérieur, à travers les troupes militaires françaises. Celles-ci remirent L. Mba en place. Le pouvoir d'Etat fut donc réinstauré par l'Extérieur. Par conséquent, tout se passerait comme s'il était impossible pour le peuple gabonais de changer les modalités du pouvoir, même par la force. Comme si les logiques coloniales tendaient inéluctablement à se renouveler.
A travers le dénouement du coup d'Etat, nous pouvons constater une permanence des logiques coloniales. Pour être plus précis, nous dirons que les logiques coloniales incarnées par celui que nous avons nommé le parrain, Léon Mba, se transformèrent à ce moment en logiques post-coloniales pour le filleul, tandis que certaines dynamiques territoriales se renouvelèrent et que d'autres prirent naissance.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

La réitération des dynamiques territoriales peuvent être imagées par la mise à l'écart, loin du Bord de mer, de Léon Mba lors de son kidnapping et afin d'être éliminé. En effet, ce dernier fut emmené à l'intérieur du pays, dans l'espace de la forêt, domaine d'une part de tous les périls surnaturels et d'autre part, à distance du lieu historique du pouvoir politique (et financier) du Bord de mer librevillois[915]. Une fois Léon Mba ramené à Libreville sa situation était sauvée. Parallèlement, une nouvelle et prégnante logique surgit, celle de l'éviction des Fang du pouvoir central. Promoteurs initiaux du putsch à travers J.-H. Aubame et deux officiers principaux, Léon Mba, souffrant de ce qu'il considéra comme une trahison de son propre groupe ethnique, décida d'évincer les Fang des plus hautes fonctions en choisissant pour filleul un « bilop »[916].

Ainsi, partie prenante du coup d'Etat en tant qu'acteur puis juge, nous faisons de cet évènement la naissance politique et publique de Bongo Ondimba. Structurellement, les faits mettent avant tout en évidence une continuité des logiques. En effet, lorsque les gabonais tentèrent de tuer le régime colonial à travers le coup d'Etat et la mise à mort de Léon Mba ce fut O. Bongo Ondimba qui survint d'une part, et les français qui imposèrent leur force d'autre part. Tout se passant comme s'il était impossible pour les gabonais de sortir de l'ordre colonial.

b) La transition entre le Président Mba et le Président Bongo

Objectivement, il s'avère que les détails de la transition entre les deux Présidents restent flous[917]. Jusqu'à aujourd'hui, aucune version officielle ne fut véritablement formulée. De sorte que dès la genèse de son accession aux hautes sphères de l'Etat, le secret s'installa, laissant ainsi la place aux rumeurs et autres histoires reconstruites par la population. Tout se passant comme si la succession devait garder un caractère confidentiel, « impénétrable ». Par ailleurs, comme nous l'avons évoqué, nous pensons que les termes de la transition ne se sont pas conclus en 1967 mais bien dès 1964, ensuite, il ne s'agissait plus que de confirmer un état de fait.

[915] Notons qu'à l'inverse, Omar Bongo Ondimba demeura durant l'ensemble des événements sur le Bord de mer.
[916] Terme utilisé dans le langage parlé Fang et gabonais en général qui désigne une personne ne parlant pas la langue Fang et par extension un non-Fang.
[917] Selon les acteurs interrogés ou les ouvrages étudiés, les versions diffèrent, tandis que les circonstances de certains événements sont imprécises.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Ainsi, le coup d'Etat amorça la réalisation de la passation de pouvoir entre les deux hommes, Léon Mba et Omar Bongo Ondimba.

A partir de ce moment clé, et progressivement, Léon Mba légua à son filleul les fonctions primordiales de l'Etat dont en premier lieu (soit deux mois après le putsch) le poste de Directeur de cabinet du président de la République chargé de la Défense nationale. Suivront plusieurs nominations en 1965, d'abord en tant que ministre délégué à la présidence de la République, chargé de la Coordination, de la Défense et du Plan puis ministre titulaire de l'Information et du Tourisme en août 1966 avant de devenir moins d'une année plus tard vice-Président du gouvernement (cumulant avec les autres fonctions).
De sorte qu'une fois apparu sur la scène politique et publique au moment du coup d'Etat, non seulement il ne la quitta plus mais de plus, il cumula plusieurs postes avant d'atteindre en définitive la fonction suprême. De sorte que ce fut une perpétuelle ascension jusqu'à son accession au « firmament » de l'Etat, à savoir le poste présidentiel qu'occupait son parrain Léon Mba.

D'autre part, ces événements traumatiques pour la nouvelle République affectèrent physiquement le « Père de la nation » ce qui pu précipiter l'apparition des symptômes de son affection. En effet, moins d'une année plus tard, celui-ci apprit qu'il était atteint d'un cancer. De sorte que son corps naturel déclina parallèlement à l'affaiblissement de son corps politique. Et tandis que Léon Mba sombrait dans la maladie, Omar Bongo Ondimba, vigoureux, prenait toujours plus d'ampleur sur la scène politique nationale. Jusqu'à ce que Léon Mba dusse quitter Libreville pour se faire soigner sur le sol de l'ancienne colonie. L'éloignement du corps naturel du président de la République rendit encore plus éclatante la présence de Bongo Ondimba aux commandes de l'Etat.
Le dépérissement physique du parrain en raison d'une maladie dégénérative accentua donc encore le décalage qui s'établissait avec le corps jeune et glorieux du filleul. A terme, le corps énergique et adent du filleul, représentant la « celeritas », vint remplacer le corps abîmé du parrain qui incarnait la « gravitas »[918].

[918] Nous verrons plus tard qu'en 1990 ce fut l'inverse. En effet, le corps jeune du filleul ne parvint pas à remplacer le parrain. La position de ce dernier, qui incarnait la « gravitas », était d'autant plus stable qu'il vint à être supporter par les sénateurs, représentants ultime de cette « gravitas ».

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Ainsi, simultanément, les corps politique et naturel de Léon Mba déclinaient pendant que ceux de Bongo Ondimba prospéraient[919]. De sorte que dans la mesure où le coup d'Etat « abattu » un Président et en fit naître un autre, nous pourrions énoncer cette sentence : « Le roi est mort, vive le Roi ».

Aussi, il n'y eut pas de vacance du pouvoir. Dès l'annonce du décès de Léon Mba survenu le 28 novembre 1967 à Paris, une semaine de deuil national fut décrétée. La dépouille fut transféré à Libreville. Léon Mba avait été absent du Gabon pendant plus d'un an[920].
Omar Bongo Ondimba prêta serment le 2 décembre, soit deux jours avant l'inhumation de feu L. Mba. A cette date, l'ancien Président n'avait pas encore été enterré. Ainsi, il fut institutionnellement remplacé alors même que son corps naturel était encore présent sur terre.

Cette continuité fut possible notamment grâce à l'acceptation du parrain qui de par ses actes avait déjà « adoubé » le futur Président, son filleul. La permanence des dynamiques de la fonction avaient donc été façonnées de son vivant. De sorte que cette transition se déroula sans heurts. Les gabonais eurent à peine le temps d'éprouver la mort de Léon Mba que ce dernier était déjà remplacé, et que les logiques coloniales se perpétuaient. D'autant plus que ceux qui profitèrent du coup d'Etat n'en étaient pas les promoteurs (ceux-ci furent envoyés en prison) mais bien les français, soit le pouvoir post-colonial[921].
Ainsi, le corps naturel se « métamorphosa » mais les dynamiques restèrent analogues, ou dit autrement, le corps politique se perpétua.

Léon Mba représente jusqu'à aujourd'hui le « père » de la nation, le parrain de Bongo Ondimba. Ce dernier le nomme souvent « le Vieux », près duquel il a « grandi » et s'est formé. Bongo Ondimba se targue par ailleurs de reprendre certaines de ses conceptions politiques à commencer par « l'Unité nationale » ou la géopolitique. Cette image du « père » a

[919] En conséquence de quoi, nous pourrions presque établir l'idée que nous étions à ce moment là face à un schéma sacrificiel. En effet, au moment où le corps du souverain n'est plus assez puissant pour diriger, celui-ci se voit être remplacé.
[920] Voir en Annexe XXIX le portrait de Léon Mba par G. Balandier.
[921] A l'occasion de la célébration du centenaire de la naissance de Léon Mba, la première pierre d'un Mémorial fut posée le 9 février 2003, tandis qu'il fut inauguré pour le quarantième anniversaire de sa mort le 28 novembre 2007. Situé en plein centre ville, à l'arrière du palais présidentiel, il comprend un musée, des jardins mais surtout son mausolée. Le Mémorial fut donc érigé à l'endroit même où fut inhumé L. Mba, soit sur le site de l'ancien cimetière européen de Kéréllé. Lieu dans lequel le père du Président Mba, Ysidore Minko-Mi-Edang, par ailleurs coiffeur de Savorgnan de Brazza avait lui aussi été enterré ; et situé à proximité de ce qui constituait l'ancien village de la famille de ce dernier. En conséquence, nous pourrions dire que les connexions coloniales se manifestent même au niveau des liens de l'ascendance du Président et de son lieu d'inhumation.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

d'autant plus légitimé la position de successeur de Bongo Ondimba. Comme s'il avait hérité de cette fonction présidentielle.
Quant à lui, il ne serait que le « père » voire le « père-fondateur » du PDG[922]. Néanmoins, à une autre échelle, nous pouvons noter que de nombreux hommes politiques, mêmes anciens et très bien implantés sur la scène socio-politique le désignent comme leur « père » ou leur « parrain »[923].

Ainsi, les deux figures présidentielles, un Fang et un « bilop », soutenus par la France, mettent en avant l'extranéité du pouvoir politique gabonais et ce, dès son origine.
Ce fut au moment du coup d'Etat que Bongo Ondimba naquit à la nation gabonaise. Ce dernier acquerrait progressivement une dimension politique à mesure que Léon Mba s'effaçait de la scène politique, d'abord en raison de son départ pour la France puis, définitivement, à la mort de ce dernier. De sorte que Omar Bongo Ondimba ne pu atteindre la fonction suprême qu'après le décès de Léon Mba. Tout se passant comme si le pouvoir souverain avait partie liée avec la mort[924].
Par la suite, O. Bongo Ondimba s'imposa d'une part, en capitalisant, réitérant et en perpétuant les concepts développés par Léon Mba durant sa présidence et d'autre part, en décidant de l'instauration immédiate du monopartisme.

2) Les tentations royales et les tentatives d'instauration d'un régime monarchique

En remontant quelques siècles en arrière, il est possible de mettre en évidence des instances monarchiques au sein de quelques populations occupant l'espace Gabon à l'image des Nkomi[925] avant l'arrivée des portugais, des Mpongwé[926] ou encore des Batéké avec le roi Makoko. L'empire Batéké s'organisa progressivement politiquement autour de cette figure

[922] D'un point de vue général, au Gabon, toute personne ayant créé quelque chose en est, à vie, le détenteur. Ainsi, par exemple, le PDG ne peut être présidé que par Bongo Ondimba ; ce dernier fonda ce parti l'année de son accession au pouvoir, il en est le président-fondateur et à ce titre, le référent ultime. Le fondateur demeure le propriétaire définitif de sa création. A ce propos, durant un entretien informel à Libreville (septembre 2004) un homme me tint ce langage : « *Quand tu es président-fondateur ou fondateur de quoique ce soit, tu en es le président à vie. C'est à toi que ça appartient* ».
[923] Nous pensons particulièrement ici à L.-G. Mayila.
[924] A ce propos, dans son ouvrage « Essai de Droit coutumier pahouin » (2002, p. 67) Léon Mba écrit : « *Généralement, le fondateur d'un village en était le chef jusqu'à sa mort* ».
[925] Nous pouvons situer cette population principalement dans l'actuelle province de l'Ogooué-Maritime.
[926] Premiers habitants de Libreville.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

royale. Selon C. Cabrol, « *le prestige moral et son ascendant sur l'ensemble des groupes Batéké font du Makoko un véritable « pape des Batéké »* » [927]. Si (comme nous le verrons en détail plus bas) chacun des sous-groupes obéissait à son propre chef, tous ceux situés géographiquement au Sud (Batéké du Pool) reconnaissaient l'autorité d'un chef suprême : le Makoko, tandis que ceux résidant dans les plateaux du Nord (Tégué, Djinini, Tsaye) refusèrent de reconnaître son autorité et restèrent autonomes au sein d'un système que nous pourrions qualifier de fédéral.

Pour autant, ce fut au cours de la période contemporaine, précisément durant le monopartisme, que Bongo Ondimba tenta d'établir un pouvoir à vie.

Si l'on en croit les propos de Zacharie Myboto, dès 1983, l'idée d'une présidence à vie fut évoquée et sa volonté de mise en place démontrée[928]. En mars de cette année-là, le Président et son cabinet politique convoquèrent un congrès extraordinaire du PDG dont l'objet était le renforcement des dispositions statutaires parmi lesquelles il s'agissait d'une part, de faire passer le mandat du chef de l'Etat à sept ans renouvelables et d'autre part, d'approuver le fait que seul le chef du parti, et lui uniquement, pourrait être élu. Ces propositions furent abandonnées durant la Commission de préparation du congrès. Cependant, les membres du parti durent accepter en échange d'autres dispositions.

Par la suite, à deux reprises, le Président Bongo Ondimba tenta d'instaurer une royauté sur le territoire du Gabon. En effet, trois années plus tard, en 1986, ce dernier aurait cherché à obtenir la nomination de « Roi ». Pour légitimer ce nouveau statut, il lui fallait incarner certaines propriétés d'essence divine ou du moins s'approprier des attributs issus du monde invisible. Il aurait donc sollicité l'appui de chefs traditionnels dont les descendants du Roi Makoko, et dans la province de l'Estuaire, le pouvoir dynastique des rois Mpongwé. En outre, ce dernier aurait aussi voulu s'attribuer les pouvoirs de l'*Akomamba* des Fang (issu des récits du Mvett). Par conséquent, il engagea une sorte de « campagne de sensibilisation » auprès des personnes initiées et de haut rang qui, seules, avaient autorité pour le consacrer.

Alors qu'aucune trace de cette volonté ne pu être retrouvée dans les archives de l'unique journal national de l'époque, *L'Union*, et bien que peu de gens s'en souviennent (tandis que d'autres ne désirent pas en parler), il reste cet extrait du discours de démission de J.-A.

[927] Cabrol C., 1976, p. 22. Ajoutons que dans la mémoire collective des peuples gabonais, les Batéké, à travers leur roi Makoko, sont connus pour avoir signé un traité avec Pierre Savorgnan de Brazza en 1883.

[928] Ceci a été écrit dans son livre intitulé *J'assume* avant les élections présidentielles au cours desquelles il s'opposa à Omar Bongo Ondimba après avoir été l'un de ses hommes de confiance durant près de vingt ans (2005, p. 119).

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Bourdes Ogouliguende (ancien ministre d'Etat et membre du Bureau politique) de son poste de Président de l'Assemblée nationale et de son retrait du PDG, daté de 1993 : « *S'agissant du parti, force est de constater que les mentalités et les méthodes n'ont guère évolué. Tout se passe comme à l'époque du parti unique où le chef de l'Etat était en même temps chef du Gouvernement et président fondateur du parti. Il était la référence obligatoire* ». Avant d'ajouter, « *Est-il besoin de rappeler que la conception de la discipline dans le Parti, et son corollaire qui est l'alignement systématique sur les vues du chef-guide et l'exécution de ses instructions ont failli conduire la République à sa perte. Les faits ne sont pas si lointains et ils sont édifiants. Souvenez-vous seulement des derniers mois, de 1986. Des marches avaient été organisées en direction du « Palais de Marbre » pour entériner, dans l'élection qui devait suivre, le maintien de M. Omar Bongo à la tête du pays. Personne ne s'est imaginé que, dans les slogans dithyrambiques qui les scandaient, ces marches avaient pour but d'avaliser le dessein machiavélique de détruire la République et de la remplacer par une monarchie héréditaire. Le discours rédigé à la lecture par la Présidente de l'UFPDG (Union des Femmes du Parti Démocratique Gabonais) laissait le pays stupéfait, lorsqu'elle déclara au Président : « A l'instant même, nous, femmes, nous vous proclamons Roi du Gabon.* »[929].

Cette déclaration fut appuyée par les propos de Jacques Foccart qui écrivit dans ses Mémoires : « *Un beau jour de 1986 ou 1987, quand je suis au cabinet de Jacques Chirac lors de la première cohabitation , Ali Bongo, fils du Président, me téléphone. Il est à Paris, porteur d'un message de la plus haute importance de son père pour le chef du gouvernement. Il souhaite donner à sa démarche une certaine solennité et il me demande de lui envoyer des motards. J'informe le Premier ministre. J'ajoute qu'à mon avis et suivant mes informations il s'agirait d'instituer une monarchie héréditaire. Chirac éclate de rire. « Enfin, nous verrons bien, fait-il. Envoyez lui des motards.* » C'est ainsi que : « *Ali Bongo arrive à l'hôtel Matignon avec ses motards, accompagné de l'ambassadeur du Gabon. Les deux gabonais et moi sommes introduits dans le bureau du Premier ministre. Après deux ou trois minutes d'échanges de civilités, Ali Bongo dit à Chirac qu'il est chargé par son père d'une communication hautement confidentielle qu'il ne peut lui faire que seul à seul. Chirac l'emmène alors dans un bureau voisin, me laissant avec l'ambassadeur, qui, manifestement, ignore de quoi il s'agit. Après l'audience, le Premier ministre, à nouveau hilare, me raconte : « Vous aviez raison, Omar Bongo veut bel et bien faire adopter une Constitution monarchique et faire d'Ali son héritier, du moins si j'en crois mon interlocuteur. J'ai eu du*

[929] Cité par Nzé-Nguéma F.-P., *L'Etat au Gabon. De 1929 à 1990, Le partage institutionnel du pouvoir*, Paris-Montréal : L'Harmattan, 1998, p. 165-166.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

mal à garder mon sérieux. J'ai fait part de mes réserves à l'héritier présomptif. Je l'ai chargé de les transmettre à son père et de l'inviter de ma part à prendre le temps de la réflexion avant de confirmer sa décision, à méditer sur l'exemple de Bokassa. Il n'a pas caché qu'il était très déçu. »[930]. L'affaire en serait restée là et le projet ne réapparut plus.
Ainsi, à travers sa démarche, le futur héritier présomptif avait cherché le soutien de l'ancienne puissance coloniale, sur les lieux même où son père avait été introduit dans les sphères du pouvoir, et donc où, symboliquement, s'était créé son pouvoir, soit à l'extérieur de son territoire[931].

Enfin, une nouvelle tentative d'établir un pouvoir à vie fut entreprise à la fin de l'année 1989. Cette fois, elle ne serait pas venue du Président lui-même ou de son fils mais de l'un des ses plus anciens collaborateurs : Richard Nguema-Bekalé[932]. Celui-ci (alors ministre de la Réforme administrative, de la Fonction publique et du Redéploiement), « *vraisemblablement inspiré par ceux à qui elle aurait bénéficié, émit l'idée qu'il fallait instaurer la monarchie au Gabon* »[933]. Pour rendre crédible cette idée et légitimer cette tentative, R. Nguema-Bekalé[934] s'appuyait « *sur l'existence d'un « roi » légendaire de l'épopée fang, le Mvet, appelé Akomamba, personnage dont on disait qu'il était doté de tous les pouvoirs et dirigeait tout…* » [935]. De plus, il fallait considérer qu'une monarchie introduisait le principe dynastique et donc la venue ultérieure d'un prince héritier. C'est alors que « *beaucoup de gens, prêts à tout pour plaire au « prince », avaient bondi sur l'idée et faisaient voter des motions de soutien en sa faveur au sein du PDG. Ils organisèrent des manifestations populaires, espérant obtenir le soutien de la rue et nous forcer la main* »[936].
La contre-attaque aurait été organisée par Z. Myboto et quelques autres personnalités. Ceux-ci décidèrent de porter le débat en province et surtout dans le Haut-Ogooué au sein de la famille présidentielle. Avec Jean-Pierre Lemboumba, ils informèrent Julien Mpouoho-Epigat (neveu

[930] Foccart J., *Foccart parle*, Paris : Fayard/Jeune Afrique, 1997, Tome 2, p. 123.
[931] Enfin un dernier auteur, François Ngolet, fait mention dans un article daté de 2000 (« Ideological Manipulations and Political Longevity : The power of Omar Bongo in Gabon since 1967 », *African Studies Review*, vol 43, n° 2, p. 55-71), de rumeurs circulant à Libreville en 1985 indiquant que le Président Bongo pensait à devenir roi ou empereur comme Bokassa en République centrafricaine. La création du CICIBA (Centre international des civilisations bantu) aurait par ailleurs été motivée par les vœux de Bongo Ondimba d'établir un lien généalogique entre le roi Makoko et lui même, dans le but de légitimer ses ambitions.
[932] Ancien Directeur-adjoint du cabinet de Léon Mba, nommé Directeur de cabinet à l'arrivée au pouvoir suprême d'O. Bongo Ondimba, surnommé « Etat », R. Nguema-Bekalé occupa par la suite les fonctions de Secrétaire d'Etat, Ministre et membre du Bureau politique.
[933] Myboto Z., 2005, p. 118.
[934] Et certainement quelques autres personnalités intéressées par le projet.
[935] Myboto Z., 2005, p. 118. Akomamba possédait des qualités telles que le pouvoir d'ubiquité, l'éloquence et la sagesse (à l'image d'un demi-dieu).
[936] Idem, p. 119.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

d'Omar Bongo Ondimba) qu'ils n'étaient pas en accord avec l'idée d'une monarchie au Gabon ; ce dernier les approuva. Il se fit alors le porte-parole de sa famille pour faire échouer l'idée. La position de sa parentèle fut signalée au Président et dans le cadre altogovéen ce dernier leur annonça : « *Avant de donner un coup de pied à quelqu'un, vous devez d'abord mesurer la force de votre cuisse. Si elle est trop faible, il vaut mieux éviter ce geste. C'est la raison pour laquelle, le Haut-Ogooué s'étant montré hostile à ce projet, j'y renonce* »[937]. Ainsi, en raison de l'opposition familiale cette tentative fut abandonnée. Par conséquent, le soutien de son clan lui apparu tout aussi nécessaire que l'avalisation du projet par la France quelques années plus tôt.

[937] Ibid., p. 120.

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

III – Les représentations attachées au corps présidentiel

A travers la description et l'analyse des représentations associées à la figure présidentielle, nous pourrons établir les caractéristiques essentielles constituant le corps politique. Si ces représentations concerneront le Président Bongo Ondimba, nous constaterons plus bas que celles-ci seront aussi parfois valable pour Léon Mba qui incarna ce corps politique durant les premières années de la République. De sorte que même si la configuration du gouvernement se révèle différente, les fondements s'avèrent analogues.

La fonction présidentielle se trouvera ainsi être décrite à travers plusieurs « valeurs ». Par ailleurs, nous nous apercevrons que ces représentations d'une part, rejoignent les rumeurs qui couraient sur : « *la bâtardise, l'inconduite, l'impuissance, l'infortune conjugale, les maladies, la stérilité des souverains, depuis les rois arthuriens de la légende jusqu'à Louis XV (qu'on disait lépreux ou libidineux) et Louis XVI, dont on raillait l'impuissance.* »[938] et d'autre part, se rapprochent des qualités que devait posséder un chef pour P. Clastres c'est-à-dire principalement la générosité et le talent oratoire, mais aussi la capacité d'être polygame ainsi que « faiseur de paix ». Ceci donnerait donc à penser qu'à l'intérieur de chaque cadre particulier de gouvernement existeraient certaines représentations produisant une figure particulière du souverain.

Pour le reste, et au préalable, il nous faut signaler un point capital concernant nos sources d'informations. En effet, les données récoltées que nous allons exposer puis analyser en tant que « représentations » sont composées d'extraits de discours, d'articles de quotidiens ou d'hebdomadaires gabonais ou encore d'opinions et d'idées, partagées par le plus grand nombre, communément énoncées et continuellement réitérées. De sorte que, pour le dire autrement, « Radio Trottoir » se trouve être une source privilégiée. L'ensemble de ces conceptions et de ces paroles constitue le discours commun. Celui-ci évoque ou révèle certaines représentations, plus ou moins précisément, plus ou moins fermement sur ce pouvoir « qui dure ». Ainsi, ce discours commun expose les « récits du pouvoir » ou encore la manière dont les gens expriment la longévité politique.

La valeur heuristique de ces sources se justifie grâce à leur unanimité et à leur étendue puisque les idées que ce discours développe sont partagées par la majorité des gabonais, quelles que soient leurs catégories sociales ou leurs langues d'origine.

[938] Boureau A., 1988, p. 45.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Enfin, les représentations figurant dans cette partie renvoient toutes à notre question centrale, celle de la longévité. En outre, il nous faut remarquer qu'en définitive peu de choix ont été opérés de sorte que pratiquement toutes les représentations récoltées figurent dans cette partie ou du moins, sont évoquées.

Aussi, dans la mesure où selon G. Balandier, le souverain en général est un personnage défini « *par le symbolisme puissant dont il est le support* » [939], nous allons nous atteler à relever le caractère hors-norme du corps présidentiel. Pour ce faire, nous étudierons les représentations portant sur son rapport à l'argent, au sacré, à la parole ou encore aux femmes mais avant tout, et principalement, sur l'extranéité du personnage.

1) L'extériorité du corps présidentiel

Le Président, ou dit autrement, le corps présidentiel apparaît dans les représentations comme une figure extérieure au groupe. Hors-territoire, hors-village, et en définitive hors lien de parenté.

Tout d'abord, la population alimente l'idée de l'extranéité du corps présidentiel par le fait que son représentant, Omar Bongo Ondimba, soit né dans le Haut-Ogooué, province qui, en 1935, date de sa naissance, appartenait au Congo-Brazzaville[940]. Son origine extranationale serait soutenue par son appartenance à l'ethnie Batéké. Minoritaire au Gabon, celle-ci est très présente au Congo. De même, le Président parle le Lari et le Lingala, deux langues congolaises[941]. De plus, il effectua la totalité de sa scolarité au Congo, ainsi que les débuts de sa carrière professionnelle[942]. C'est pourquoi l'on peut souvent entendre dire que le Président Bongo Ondimba est « *le seul gabonais qui ne peut pas montrer ses camarades de classe* » alors qu'il est de notoriété publique qu'à Libreville et au Gabon en général « *tout le monde*

[939] Balandier G., 1992, p. 114.
[940] Voir à ce propos Tonda J., 2005, p. 248.
[941] « *J'ai appris à prier en Lari, c'est une ethnie du Congo. Et puis j'ai appris en lingala* », in *Blanc comme Nègre*, 2001, p. 107. L'idée d'une origine centrafricaine fut aussi évoquée par un opposant, P. Mamboundou, dans la mesure où selon lui, le Président aurait dialogué en Sango lors d'une visite à Bangui.
[942] A sept ans, il quitta son village de Lewaï pour rejoindre Zanaga. Il entra à l'école à dix ans, puis un an plus tard, en 1946, partit pour Brazzaville à l'école primaire officielle de Bacongo. Il étudia ensuite au collège technique de Brazzaville.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

connaisse tout le monde » et d'autant mieux chaque génération puisqu'elles ont fréquenté un nombre réduit d'établissements. Seulement, rien n'est moins vrai pour le Président[943].
Par conséquent, revient souvent dans les discussions la phrase : « *on ne sait pas d'où vient Bongo* » [944]. Les gabonais complétant celle-ci par le fait qu'ils ne savent pas non plus où sont enterrés ses parents. D'autant plus que personne ne connaîtrait formellement son ascendance dans la mesure où même le nom « Bongo » ne provient pas de ses parents en effet, sa mère se nommait Jeanne Ebori et son père Basile Ondimba. Ce patronyme serait selon « Radio-Trottoir » celui d'un ami de son père, un chef de terre Batéké nommé Antoine Bongo, vivant dans le département de la Djouori-Agnili, et qui aurait donné son nom à Albert le jour de sa naissance[945], tandis qu'une variante voudrait que le Président ait pris le nom de Bongo au moment de son retour au Gabon. Difficilement tenable, il reste néanmoins la question de savoir pourquoi Omar Bongo ne porta pas le nom de son père avant 2004[946].
Ainsi, l'origine de son patronyme reste une énigme, renforçant l'idée que le corps présidentiel n'appartient à aucune filiation, à aucun clan et en définitive apparaisse comme extérieur à tout ordre de parenté.

L'histoire de son enfance laisse en outre perplexe[947] puisqu'il en existe plusieurs versions dans le discours commun. Une première variante voudrait que Basile Ondimba, son père, ait quitté le village d'Ongwobo pour celui d'Aniéli afin de rejoindre sa sœur et s'y serait marié. Cependant, si ce dernier s'était marié et avait vécu dans la localité de son épouse cela aurait été relativement inhabituel et mal considéré dans la mesure où la patrilocalité était en vigueur[948]. Une autre version que nous venons d'évoquer voudrait que Omar Bongo Ondimba fusse le fils d'un simple paysan venu de la forêt et rattaché à une famille de notable. D'où le fait qu'il aurait pris le nom de Bongo. Ou encore un récit selon lequel son père aurait quitté le

[943] Libéré de son affectation militaire le 27 octobre 1960 il n'était, à cette date, toujours pas rentré au Gabon. De sorte qu'il quitta le territoire gabonais en 1942 et n'y revint qu'après la proclamation de l'indépendance.
[944] Un ancien ambassadeur français au Gabon me tint ce langage lors d'un entretien : « *quelques « vieux » et les français savent d'où il vient mais ne peuvent pas le dire* ». Entretenant ainsi le mystère.
[945] Lorsque Bongo Ondimba Omar devint lui-même « chef », il décida de réunir deux villages Lekeï et Lewaï afin d'en faire une ville nouvelle baptisée Bongoville (à l'est de Franceville).
[946] Rappelons que ce n'est en effet qu'en 2004 que O. Bongo fit ajouter le patronyme Ondimba à son nom. Selon la version officielle, son père défunt lui serait apparu en songe et lui aurait fait grief d'oublier ses racines. Selon l'un de mes interlocuteurs, ses frères sont allés dès le lendemain demander une femme *ghoyesagha*, c'est-à-dire « celle que l'on donne après la première ».
[947] Le gabonais tout comme le chercheur désirant une biographie complète.
[948] Dans l'ouvrage de Elo Mintsa J., Ngbwa Mintsa G., *Protocole du mariage coutumier au Gabon*, Libreville : Polypress, 2003, nous pouvons lire : « *le couple réside dans le village du mari car c'est lui qui épouse la femme. Il doit tout faire pour l'intégrer parmi les siens* » (p. 51) ou encore, « *Il est très mal vu, dans la plupart des traditions, que le couple vive dans la famille de la femme. Toutefois, il arrive qu'un étranger s'installe dans un village, qu'il y construise sa maison. En fang, on l'appelle ntob (résidant)* » (p. 52).

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

village de Lébiri d'où il provenait en raison des razzias entre clans et des guerres incessantes. Pour fuir ce tumulte, il aurait choisi de rejoindre le chef de terre Bongo qu'il connaissait pour avoir servi ensemble en tant que miliciens dans « la coloniale »[949]. Enfin, une dernière variante de ce récit inclut l'idée d'une ascendance servile du Président. En effet, son père aurait du quitter son village afin de s'acquitter d'une dette.

Les supputations portent donc sur les raisons du départ de son père hors de son village cependant, quelles qu'elles soient, pour la population, elles restent toutes touchées par l'indignité.

Ainsi, ses origines de fils de chef de village (selon ses propres mots[950]) sont mises en doute par le discours commun pour le faire devenir un fils d'esclave. Le plus souvent celui-ci était asservi en raison de punition, de dette ou de razzia[951]. Aussi, sans aucun lien de parenté, le chef Bongo aurait reçu le père du Président sur ses terres pour en faire l'un de ses esclaves.

Peu d'auteurs ont développé le thème de l'esclavage au Gabon. Toutefois, le récent ouvrage de L. Andjembé, évoque le sujet de l'esclavage domestique, largement tabou au sein de la société gabonaise[952]. Selon l'auteur, chez les Mbaama, l'esclavage était uniquement domestique. Intégré à la famille de son maître, l'esclave participait à tous les travaux d'intérêts collectifs plus diverses tâches sous l'autorité de son maître. Il avait toutefois la possibilité de cultiver son propre champ. Il apparaît donc que ce système se rapprochait plus du servage quoique en définitive : « *L'Esclave, même affranchi, était un être inférieur qui devait, en toute occasion, céder préséance à son maître* »[953]. Celui-ci pouvait être sacrifié, vendu ou servir de monnaie d'échanges. Par ailleurs, un étranger et un ancien esclave avaient des sorts comparables aussi, même après une génération, les gens du village gardaient en mémoire l'ascendance servile ou étrangère d'un individu.

En conséquence, tout comme la figure de l'étranger, celle de l'esclave replace Bongo Ondimba dans un espace hors du lignage et hors du clan, à l'extérieur du système normé domestique[954].

---

[949] Cette idée semblerait alors redoubler celle qui lie le corps présidentiel à « l'Extérieur ».
[950] Bongo O., 2001, p. 24.
[951] L'acte d'adultère était puni chez les Batéké par la vente du coupable comme esclave.
[952] Andjembé L., *Les sociétés gabonaises traditionnelles. Système économique et gouvernement*, Paris : L'Harmattan, 2006, p. 59.
[953] Idem.
[954] Par extension, soulignons le fait que chez les Kuba du Congo, comme dans de nombreux autres groupes d'Afrique centrale, le souverain est toujours hors-clan, projeté dans une solitude qui évoque celle des sorciers (de Heusch L., 1962, p. 19).

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Tout ceci conduirait à la conclusion que le corps présidentiel n'appartiendrait pas à la nation gabonaise d'autant que personne ne connaîtrait réellement son ascendance. Cette position le mettrait alors à l'écart du reste de la population, sans origine et sans liens[955].

Par ailleurs, remarquons que cette représentation de l'extranéité du corps présidentiel est aussi relayée par certains intellectuels gabonais. En effet, ceux-ci tiennent le raisonnement selon lequel dans la mesure où les chefs mis en place par les Blancs étaient des « plantons » ou des gens que la population ne connaissait pas, ces chefs étaient étrangers aux communautés et par conséquent, en généralisant, O. Bongo Ondimba serait un étranger puisque la France l'aurait placé à la présidence[956].

Ainsi, à la différence de la période pré-coloniale où les chefs de villages étaient soit issus de la lignée du chef précédent, soit choisis pour leur courage, leur charisme et leur intelligence politique, beaucoup de chefs désignés par l'autorité coloniale ne possédaient pas ces dernières caractéristiques. En effet, tel que l'évoque J.-F. Bayart : « *les « boys », les soldats, les porteurs, les usiniers, les « plantons » parmi lesquels les autorités françaises avaient sélectionné leurs collaborateurs administratifs, n'étaient pas des anciens nimbés de vénérabilité, mais de jeunes aventuriers soucieux d'explorer cette nouvelle « zone d'indétermination lignagère » qu'était le salariat. Comme le reconnaissait l'un d'entre eux, en 1971, les chefs étaient bien « nés entre les mains des Blancs* »[957].

Ces nouveaux chefs promus par les Blancs se situaient alors dans une sorte d'opposition statutaire face aux chefs coutumiers. Leur légitimité n'était pas issue de la même source pourtant, ces deux autorités prétendaient monopoliser le pouvoir[958]. C'est ainsi qu'il fallut au

---

[955] Remarquons que l'un des ses fils, Ali Ben, actuellement ministre de la Défense et se plaçant comme un potentiel successeur de son père au fauteuil présidentiel, est lui aussi perçu comme un étranger puisque une rumeur persistante voudrait qu'il soit nigérian et qu'il ait été adopté au moment de la guerre du Biafra

[956] Information tirée d'un entretien avec J.-E. Mbot, anthropologue gabonais et ancien ministre de la Culture (Libreville, septembre 2004).

[957] Bayart J.-F., 1989, p. 177. Pourtant, nous pouvons signaler le fait que selon C. Labrol les chefs Batéké du Haut-Ogooué ont accueilli et facilité l'action des explorateurs. En effet, ceux-ci servirent d'intermédiaires auprès des autorités coloniales. En échange de quoi, ces dernières leur accordèrent le titre de chef de village ou de chef de canton de sorte qu'une alliance se créa dès le départ avec les colons. Selon l'auteur, ce rôle administratif aurait été intégré relativement aisément à leur statut traditionnel. En effet, beaucoup « *surent garder leur personnalité et traversèrent la période coloniale en conservant leur qualité et leur dignité de chef. Des hommes tels que Antoine Bongo, Toussaint Odjolo Pitty et Kakogo, qui furent tous chefs de canton du Haut-Ogooué, appartiennent à cette catégorie.* » (Cabrol C., 1976, p. 26).

[958] La France, en tant que référent hégémonique, pu être identifiée comme une source de souveraineté exogène. De sorte que certains groupes gabonais tels que les Mpongwé ou quelques groupes élitistes Fang supportèrent la « mission civilisatrice » de la France. Rapportons à cet effet les écrits de Léon Mba : « *Français, les Pahouins demandent à ce que vous développiez jusqu'à un certain point leurs qualités natives, que vous les éleviez non en déracinés mais en enracinés qui ont besoin d'un tuteur.* » (2002, p. 5) ou encore « *Français, les Pahouins vous considèrent comme les fils privilégiés de Nzame (Dieu), comme leurs aînés, par conséquent comme des supérieurs qui ont droit à leur respect.* » (idem). Même si ces écrits purent être rédigés dans une optique

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

chef, pour obtenir une réelle représentativité, gérer les deux aspects du pouvoir : traditionnel et administratif, ce que Léon Mba réussit à incarner. En effet, même si ce dernier avait été nommé très jeune chef de canton par l'autorité coloniale, Léon Mba avait déjà une solide réputation et était reconnu par la population.

Ainsi, l'une des trajectoires de légitimation du corps présidentiel repose sur son extranéité. Nous retrouvons donc ici l'un des principes de l'anthropologie concernant l'existence « d'un ailleurs » du pouvoir. Cet ailleurs peut résider dans la figure du Pygmée jointe à son efficacité sorcellaire ou à celle du Blanc qui représente la figure idéal-typique de l'étranger. Comme l'écrit M. Augé : « *Il y a toujours un « ailleurs du pouvoir ». Le pouvoir noir renverra pour longtemps au pouvoir blanc. Mais, déjà, dans la théorie africaine, le pouvoir renvoyait aux pouvoirs, ceux-là mêmes dont l'idéologie blanche conteste l'efficacité…* »[959]. Ainsi, cet ailleurs réside fondamentalement dans le domaine de l'imaginaire (celui des dieux, des génies, des esprits mais aussi des puissances anonymes invisibles des profanes) mais « *il est aussi le domaine des étrangers les plus étranges, dont l'exemple paradigmatique a été le Blanc* »[960].

Au croisement des représentations relatives à l'extranéité et aux pouvoirs sorciers du corps présidentiel, se situe la figure du Pygmée. Et précisément, c'est sous les traits d'un Pygmée, ce personnage issu de la forêt et en marge des autres groupes ethno-culturels gabonais, que le Président est représenté[961].

---

stratégique par l'auteur, il n'en ressort pas moins que l'idée principale, une certaine francophilie, était authentique. Par ailleurs, en suivant en cela J.-F. Bayart, l'adhésion à la culture francophone, partagée par l'élite gabonaise, correspondrait à la définition gramscienne de l'hégémonie « *en ce qu'elle est le plus souvent librement consentie et même hautement revendiquée* » (1989, p. 249). Par la suite, ce rapport à la France, concernait le rapport de force interne au pays, il était une question de « survie », de reconnaissance et un moyen d'arriver à ses fins politiques. C'est ainsi que l'école, en tant que « dispensatrice du savoir européen » a pu servir de tremplin aux groupes qui n'étaient pas traditionnellement dominants.

[959] Cité par J. Tonda, p. 251, issu de Augé M., *Théorie des pouvoirs et idéologie. Etude de cas en Côte d'Ivoire*, Paris : Hermann, 1975, 2005, p. 21-22.

[960] Tonda J., 2005, p. 251.

[961] O. Bongo Ondimba décrira une partie de son enfance dans *Au service du Gabon* dont est extrait ce passage : « *Notre habitat était sommaire. Nous avons d'abord vécu dans des maisons construites en écorce, puis dans des maisons en terre battue avec des toits en paille. Nous n'avions pas d'éléments de comparaison et nous ne savions même pas qu'il existait ailleurs des maisons en dur couvertes de tôle. Notre vestiaire était sommaire lui aussi. Les enfants de mon village portaient un petit pagne en raphia ou un simple petit cache-sexe ; nous pouvions courir, sauter, nous amuser, nous battre, sans faire courir de risques à nos vêtements. J'avais aussi des culottes en tissu que je revêtais en certaines circonstances.* » (*Mémorial du Gabon*, 1986, Tome 2, p. 66-67).

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

Cette représentation ambivalente est articulée d'une part, autour de la petite taille du Président et d'autre part, sur ses talents supposés dans la manipulation des forces surnaturelles. Par ailleurs, selon F. Ngolet[962], les Batéké, groupe dont est issu le Président, sont perçus par le peuple gabonais comme étant rattachés aux Pygmées (Babongo[963] ou Tswa). Cette analogie fait des Batéké un groupe à son tour considéré comme « arriéré » et « primitif ». Cependant, pour l'auteur, l'acceptation de Bongo Ondimba par les paysans constituerait une sorte « d'inversion idéologique », compréhensible seulement à travers des perceptions cachées se rapportant à « ces gens de la forêt ». Les Pygmées, regardés comme les premiers habitants de la forêt équatoriale, en sont considérés comme son maître. Ces derniers auraient en outre guider les Bantu durant leurs migrations et leur auraient appris à s'adapter à leur nouvel écosystème. C'est ainsi que les Bantu croient que les Pygmées « *keep in reserve an obscure, decisive and silent sacred force. A bantu will never go towards them without fear. They usually prefer to consult a Tswa magician and ask for his help. When their own sacrality does not respond or satisfy them, they solicit a Tswa's help as a profound, nocturnal, mystical and insurpassable force."*[964]. De sorte que les paysans sollicitent les connaissances Pygmée sur la magie et la divination pour résoudre leurs contentieux. C'est donc selon F. Ngolet dans la structure idéologique (ou mystique) que les paysans gabonais trouvèrent les signes, symboles et codes expliquant l'ascension de Bongo Ondimba au pouvoir. Pour eux, il s'agissait simplement d'une continuation de la domination idéologique des Bantous par les Pygmées[965]. Ainsi, à travers cette affiliation Bongo Ondimba serait perçu comme un individu mystique d'autant plus que selon les croyances populaires seul un individu de cette qualité est capable gouverner. Par conséquent, le leadership de Bongo aurait été aisément accepté avant de perdurer[966].

[962] Dans son article intitulé "Ideological Manipulations and Political Longevity : The power of Omar Bongo in Gabon since 1967", 2000, p. 55-71.
[963] Nom à la consonance intéressante. Par ailleurs, « *La devise des Pygmées est caractéristique : Bongongo bwa imo-imo (traduisez : Bongongo, ou le Pygmée, l'invisible, l'insaisissable, vous le voyez à côté de vous, l'instant d'après il a disparu.* », in Raponda-Walker, 2002, p. 233.
[964] Dufeil M. M., 1985, *Les Téké*, p. 33, manuscrit non publié cité par F. Ngolet, 2000, p. 58. En outre, les Pygmées seraient ceux qui auraient découvert le Bwiti.
[965] De sorte que paradoxalement, et alors que la figure du Pygmée était très dévalorisée dans l'espace culturel gabonais, certains hommes politiques se proclament aujourd'hui d'origine Pygmée. Ainsi en est-il de P. Mba Abessole qui déclara au moment où il fut nommé Vice-Président qu'il avait des origines Pygmée et que c'était une des raisons pour lesquelles il était puissant et se trouvait au poste où l'on venait de le nommer. De même que l'ancien recteur de l'Université de Libreville et ancien ministre J.-E. Mbot ou encore du ministre G. Mayila.
[966] Les gabonais parlent aujourd'hui de la « revanche des Batékés » dans la mesure où ceux-ci étaient considérés comme des vassaux car chassés du Congo et dominés par les guerriers Obamba au Gabon.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Ceci nous amène donc à penser l'extériorité du personnage, puisque la forêt est ce lieu « non-normé » au sein duquel règnent les forces surnaturelles (esprits, génies et morts) à l'inverse du village, espace lignager et sécurisant. Par ailleurs, le corps-Pygmée est figuré comme un « corps-nu »[967]. Ce dernier ferait donc face au corps-habillé et au corps-village. Dit autrement, le corps-Pygmée, placé du côté de la nature est mis en opposition face à différents traits de cultures. Enfin, « *il importe de souligner que, dans toutes les communautés nationales, les « Pygmées » sont « ceux qui ne sont pas des hommes » : le terme bantou par lequel les membres de ces communautés se désignent et qui signifie « les hommes » ne s'appliquent pas (ou très rarement) aux Pygmées. Or, ne pas être un homme, c'est soit être un « étranger » à la condition humaine ordinaire, ne pas être « comme les autres », soit être considéré comme « une femme », c'est-à-dire un être « inférieur », « faible ». Mais celui qui n'est pas un « homme » est aussi un « esprit », un génie, etc.* »[968]. Ainsi, en suivant J. Tonda nous pouvons dire que « l'espace du Pygmée » (forêt et manipulations des forces surnaturelles) symbolise l'espace de l'inconnu au même titre que celui de l'étranger puis, par extension : « *L'esclave, comme le Pygmée et la femme, est un corps de pouvoir. L'esclave, chez les Punu du Gabon, par exemple, était un homme de pouvoir par excellence. Il était, par une dialectique bien compréhensible, en « réalité » un homme libre : n'étant attaché à aucun membre du clan où il a atterri par les liens du sang, l'esclave est un homme libre de toute attache sentimentale. Il est un homme sans état d'âme. Quand il est institué comme chef, il rend justice de manière froide.* »[969]. L'auteur ajoute que très jeunes les esclaves étaient initiés à tous les cultes du pouvoir dans le but d'être « blindés », ce qui à nouveau, entrerait dans les représentations portant sur Bongo Ondimba. En cela, « *Le monde des imaginaires du corps et du pouvoir s'impose donc (…) comme un monde extraordinaire et étranger.* »[970].

Ainsi, ce corps présidentiel, cumulant les représentations relatives à la figure du Pygmée, de l'esclave et en définitive de l'étranger (hors-territoire et hors lignage[971]) rappelle combien il est associé à l'Extérieur[972].

---

[967] Tonda J., 2005, p. 252.
[968] Idem, p. 251.
[969] Ibid., p. 252-253.
[970] Ibid., p. 253.
[971] Originaire d'une province située à l'extrême Sud-Est du Gabon, dans le *Mémorial du Gabon*, (1986, Tome II, p. 66) nous pouvons lire : « *le Haut-Ogooué est loin, si loin, c'est le bout du Gabon, autant dire le bout du monde* ».
[972] Quant à Léon Mba, celui-ci était le fils de l'un des rares couples d'évolués Fang immigrés à Libreville (Keese A., 2004, p. 144). Sa mère, Fang, aurait en outre accouché dans le quartier Mpongwé à Libreville.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

2) Le don et le contre-don : le système de dettes et de redistribution

L'argent est ici l'un des registres de la « légitimité » politique et fait partie de ce que nous avons nommé le corps politique. Pour autant, il paraîtrait plus correct d'affirmer qu'au-delà de l'argent même ou de la richesse matérielle et financière qu'est censée détenir la figure présidentielle, il s'agirait plutôt de montrer en quoi celle-ci constituerait un trait distinctif du corps politique. Par ailleurs, nous nous demanderons pourquoi la détention d'un capital économique et surtout la capacité de redistribution tiennent un rôle prépondérant dans les représentations du corps politique d'une part, et quelles sont les significations dont elles sont investies d'autre part.

Nous découvrirons ainsi que le Président « remercie » ses électeurs au cours de ses tournées en provinces en leur distribuant de l'argent ou des marchandises. De même, lorsqu'il arriverait que les caisses soient vides, ce serait le chef de l'Etat qui paierait le salaire des fonctionnaires de sa propre poche[973]. Pour J. Tonda, cet argent distribué symboliserait la position de créancier du Président. Cependant, nous verrons que la dette n'est qu'une des modalités au sein de la relation nouée entre la figure présidentielle et la population, et insisterons davantage sur la notion d'évergésie.

Ainsi, en tant qu'entrepreneur politique, le Président serait aussi par définition entrepreneur économique[974]. Avant d'atteindre ce poste Bongo Ondimba n'était pas fortuné, ce n'est que progressivement qu'il accumula des richesses et par conséquent pu les redistribuer[975]. Par ailleurs, si dans les années 1980 l'on pouvait entendre dire : « le mouton broute là où il est attaché »[976], aujourd'hui la version a été modifiée pour devenir : « le mouton s'attache là où il broute ». Cette variation exprime le fait d'une part, que si pour certains les ressources se tarissent, le Président, à la faveur de sa longévité, demeure au

[973] Voir aussi parfois ceux des fonctionnaires congolais, toujours selon « Radio-Trottoir ».
[974] Tonda J., 2002 (mars), « Fétichisme politique, fétichisme de la marchandise et criminalité électorale au Gabon. (Note sur l'imaginaire politique contemporain en Afrique centrale) », intervention au Colloque organisé à l'IEP Bordeaux, 7-8 mars 2002 : *Voter en Afrique : différenciations et comparaisons*.
[975] Nous pouvons ici citer J.-F. Bayart : « *Au Gabon, M. Bongo, propriétaire d'un seul terrain à Libreville, en 1967, en possède aujourd'hui trente neuf dans les quartiers les plus côtés et n'est pas indifférent aux exportations de manganèse et de pétrole, ni aux investissements étrangers.* », (1989, p. 121).
[976] Au mois de décembre 2005, durant la campagne présidentielle le quotidien *L'Union* pouvait ainsi écrire en première page : « *(...) il vous souviendra que sous le règne du parti unique, nos ministres broutaient là où ils étaient attachés, mais le pays se construisait et se modernisait. Depuis 1990, début du multipartisme, les nouveaux ministres ont érigé la « kleptomanie » en système de gouvernement. Résultat des courses : le développement du pays est bloqué au profit d'une fratrie gouvernementale pour qui la gabegie et la concussion constituent le sport national.* », *L'Union Plus* du 14/12/2005, Rubrique « Makaya… », p. 1.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

sommet de la richesse et d'autre part, que nous sommes entrés dans une logique nouvelle, celle « du filleul », dans laquelle tout est centré autour d'un seul personnage[977].

Une fois en poste, il s'agit alors de savoir redistribuer l'argent amassé. Celui-ci sera en premier lieu réparti entre les différents membres de la parentèle.

A ce propos, il nous faut rappeler que la réussite sociale et donc par exemple l'accès à un poste politique élevé est, au Gabon, le résultat de la bénédiction des ancêtres et par extension de toute la parentèle. En effet, dans la mesure où l'individu n'est pas censé pouvoir réussir seul, le système de redistribution fonctionne comme une « dette perpétuelle ». Comme l'explique E. Nguema : « *La personne qui réussit est celle à qui on a remis les « me kòmaya »*[978] *de la famille parce que les ancêtres l'ont trouvé plus apte à perpétuer leur œuvre et qui peut s'en occuper au mieux. Du fait qu'il se sent redevable à sa famille, le nkòman va déployer tous les moyens à sa disposition pour leur venir en aide au risque d'être maudit*

[977] D'un point de vue historique, nous pouvons constater que durant l'époque coloniale la possession et la consommation de marchandises ont contribué à la constitution des hiérarchies et d'un certain type de pouvoir. Florence Bernault (1996, p. 103 repris par J. Tonda, 2005, p. 180) nous montre comment les candidats aux élections coloniales, transgressant les lois en vigueur, distribuèrent aux indigènes des marchandises pourtant réservées aux seuls colons. Puis, plus généralement comment le colonat privé organisa la corruption des électeurs, et comment cette pratique fut largement critiquée par ces derniers. Par conséquent, le rapport politique d'essence moderne est « *marqué historiquement à la fois par l'accès aux marchandises et du sceau de l'infraction, de la violation de la loi, de la corruption, de la contestation et de la participation à ces pratiques par les mandants*. » (Tonda J., 2005, p. 180). La politique coloniale introduisit donc dès le départ le champ économique dans le champ politique.
C'est ainsi que le 13 juin 1880, Savorgnan de Brazza planta le drapeau français à Franceville et écrivit au secrétaire général de la colonie dans une lettre datée du même jour : « *J'ai planté le pavillon en présence des chefs des environs qui ont reçu un cadeau.* » (*Mémorial du Gabon*, Tome V, p. 221). Rappelons qu'au même moment, les traités signés sur la côte avec les Mpongwé prévoyaient en échange une distribution de « coutumes », soit l'octroi d'une somme d'argent déterminée.
Bien plus tard, durant la décennie précédant l'indépendance, nous retrouvons ces pratiques. En 1954, « *L'administrateur en chef de la FOM (Louis Le Lidec), chef de la Région de l'Ogooué-Lolo, décide d'accorder aux chefs de terre ci-après les cadeaux politiques suivants : Mbadi (chef de terre de la Hongué) 2500 F et à Mangui (chef de terre du Bas-Onoï) : 2500F* » (Fait à Koulamoutou, le 22 décembre 1954. Archives Nationales du Gabon, Libreville. Dossier : « Cadeaux politiques aux chefs de terres et nomination de secrétaires de canton, 1956 », côte 148). Ou encore, lorsque F. Reyssi, administrateur à l'UFG (Union forestière du Gabon) expliqua qu'il était certain que durant les élections de 1958 il y eut de part et d'autres distributions de cadeaux, écrivit : « *Ces mœurs qui ne sont pas nouvelles sont regrettables au Gabon où il apparaît si facile de faire l'union des bonnes volontés et où il n'y a pratiquement qu'une opposition nécessaire à tout système de gouvernement, et non point, comme dans beaucoup d'autres territoires, une opposition désordonnées et plurale*. » (Le 19 juillet 1958, lettre de F. Reyssi (administrateur à l'UFG : Union forestière du Gabon) à Louis Bichann (Rédacteur en chef de *l'Union gabonaise*). Archives Nationales du Gabon, Libreville, Dossier : « Politique générale – Bloc Démocratique Gabonais – Référendum du 28 septembre 1958 », côte 148).
Puis, une fois l'indépendance acquise, une rupture déterminante se réalisa dans la mesure où l'ensemble de l'élite autochtone et, particulièrement les hommes politiques, purent accéder directement aux ressources de l'Etat (ce fut d'ailleurs aussi à ce moment que l'on pu observer le développement des inégalités sociales). La nomination à une fonction politique signifia la possibilité d'atteindre une manne financière.

[978] En langue fang, *me kòmaya* (du singulier *akòmaya*) représente le fétiche de toute une famille que l'on remet à la personne capable de la diriger et de l'enrichir. Quant au substantif *nkòman*, celui-ci est utilisé pour qualifier une personne qui, littéralement, a été « arrangée », ce qui signifie qu'elle a reçu la bénédiction de ses parents pour représenter la famille.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

(àbongayà) ». Ainsi, il faut profiter de son statut de « grand quelqu'un » de la famille (chez les Fang nous parlerons du « ndà-é-bot », de « l'ayong », du « dzàgnang » ou encore de « l'àbègn », c'est-à-dire de la famille étendue ainsi que tous les membre de son clan). De sorte que, selon l'auteur, toute étude sur la corruption « *devrait tenir compte de cet aspect de la légitimation culturelle de « ramasser l'argent pour aider sa famille »* »[979].

Concrètement, voici le témoignage du député André Christ Nguembet : « *En pays Tsogho, lorsqu'un père de famille fait trois gosses, il n'en envoie qu'un seul à l'école. Les deux autres doivent rester pour garder le village afin qu'il ne s'éteigne pas. […]. L'enfant envoyé apprendre ailleurs ne peut pas oublier son village parce qu'il y a laissé ses frères et ses sœurs. Cela permet à ce que le village ne meurt pas.* »[980]. C'est aussi le cas de ministres ou des conseillers présidentiels afin que leurs enfants puissent aller étudier dans de bonnes conditions à l'étranger[981].

Au niveau de la figure présidentielle nous pouvons exemplifier ceci à travers la nomination à divers postes publics et privés de ses propres enfants. Ceux-ci, une fois placés, peuvent à leur tour offrir des biens de luxe, par exemple, à leur épouse[982].

Cependant, et particulièrement concernant le chef de l'Etat, la redistribution qu'il effectue tend à toucher l'ensemble de la population. C'est ainsi que ce dernier peut déclarer : « *Ici, si on pense que le chef n'a pas d'argent pour en redistribuer, il ne peut pas être respecté ni considéré. Il passe pour un égoïste. […] En Afrique, les sollicitations sont telles qu'on ne peut être chef et être riche, car il faut redistribuer. […] Voilà pourquoi l'argent dont je dispose, je dois le verser aussi bien à celle de mes secrétaires dont l'enfant a besoin de soins particuliers qu'à des Gabonais inconnus. […] Quand vous allez à l'intérieur du pays, les gens vous demandent audience, ils attendent toute la journée. Il y a des équipements qui manquent, de la pauvreté. Le président vient avec des sacs, il donne 20 millions par ici, 30 millions par là.* »[983].

De sorte que nous pourrions établir un parallèle entre cette conception de la redistribution et ce que P. Veyne a nommé l'évergétisme. Cette notion signifie que la fortune personnelle est

[979] Nguema E., manuscrit de thèse (Université Aix-Marseille), communication personnelle, mai 2008, p. 250-251.
[980] *L'Union*, « André Christ Nguembet , le traditionaliste », 12/02/2003, p. 20.
[981] Informations tirées d'un entretien, Libreville, 2003.
[982] Nous pensons ici particulièrement à une luxueuse villa aux Etats-Unis offerte par l'un des fils du Président à son épouse.
[983] Bongo O., 2001, pp. 289-290.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

considérée comme une possession sur laquelle la communauté toute entière a des droits[984]. L'évergésie, à l'image du don, est « *à la fois spontanée et forcée, libre et contrainte* » puisque celle-ci s'explique par la générosité de l'évergète qui a ses propres mobiles, mais aussi par la contrainte morale et informelle qu'exerce sur lui l'attente des autres[985].
Par ailleurs, comme le signifie B. Mvé-Ondo, si les biens ne sont pas partagés, le personnage ayant acquis des richesses sera accusé de posséder un « evu » antisocial et un rapport d'hostilité s'établira entre celui-ci et les représentants de l'ordre clanique[986].

Ainsi, en dehors de la redistribution familiale, l'homme politique revenant dans sa région ou son village d'origine (souvent celle ou celui où il a été élu) apportera des équipements ou organisera une fête où chacun pourra venir se sustenter de cuisses de poulets et de « Regab »[987]. Ces donations pourront peut-être s'avérer utiles au moment des élections, mais elles serviront surtout à nourrir une relation et à entretenir un lien[988]. De sorte que : « *Le politicien-entrepreneur dispose de diverses ressources, mais « c'est l'art de la redistribution […] qui est au cœur de sa stratégie d'accumulation […] : le big man accumule de la richesse afin de la redistribuer ; en la distribuant, il la consomme mais il la transmue en capital symbolique dont une partie peut être à son tour reconvertie en richesse* »[989].

---

[984] Veyne P., 1976, p. 20.
[985] Idem, p. 234. Une évergésie est un « fait social total » car elle est une coutume (voire même un point de droit écrit), une attitude et un phénomène de mentalité ; elle a une portée politico-sociale (le pain et le Cirque ne sont-ils pas censés dépolitiser la plèbe ?) et, une portée dynastique : les notables forment une noblesse héréditaire en fait sinon en droit. Par ailleurs, pour Aristote, ces évergésies font que « *le peuple accepte de ne pouvoir accéder aux magistratures et n'éprouve aucun ressentiment envers ces magistrats, en les voyant payer fort cher leur charge* » (1976, p. 266-267). Le peuple en retire une « satisfaction symbolique » dans la mesure où les notables donnent de leur propre bourse. Ces largesses offertes au peuple romain ont pour Veyne P. trois raisons principales que nous pourrons étendre à notre situation gabonaise : tout d'abord entretenir des relations politiques utiles (soutiens) ; manifester l'éclat de l'Etat, du régime mais surtout de sa fonction (prestige) enfin, symboliser une relation de dépendance (afin de montrer sa supériorité). De la sorte, l'auteur explique comment l'évergétisme est une relation personnelle entre l'évergète et la plèbe. L'acte de donner l'emporterait sur la valeur matérielle du don. Dans la relation, le cadeau (un banquet, un spectacle, un poste, des médicaments ou un 4x4) est un épisode. L'évergète donne parce que l'intérêt qu'il porte à la relation vaut davantage que le bien qu'il offre. En cela, le don est équivoque « *on ne voit pas très bien si le principal bénéficiaire est celui qui donne ou celui qui reçoit* » (1976, p. 475) et partant, a une double signification.
Tout gabonais sait combien celui qui offre voit son statut évoluer. La générosité dont il fait preuve le tire vers le haut, lui octroie prestige et reconnaissance. Enfin, rappelons qu'en latin, le terme « amitié » est une litote pour celui de clientèle.
[986] Mve-Ondo B., *Sagesse et initiation à travers les contes, mythes et légendes fang*, Libreville-Paris : Centre Culturel français Saint-Exupéry – Sépia, 1991.
[987] Bière fabriquée au Gabon.
[988] Si Bongo Ondimba distribue de l'argent et des biens à chaque tournée qu'il fait en province, Léon Mba quant à lui jetait des billets de banque de la fenêtre de sa voiture à qui pouvait les attraper. C'est en ces termes que plusieurs de mes interlocuteurs, jeunes garçons à l'époque, décrivirent les moments où ils voyaient passer la voiture présidentielle d'où des billets de banques jaillissaient.
[989] Phrase citée par R. Banégas, 1998, p. 93, tirée de Médard J.-F., « Le big man en Afrique : esquisse d'analyse du politicien entrepreneur », *L'année sociologique*, 1992, n°42.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

D'une autre manière, ce que l'homme politique va redistribuer serait pour G. Rossatanga-Rignault[990] des dons et des remerciements politiques. Ces deux phénomènes, apparus au retour du pluralisme politique, seraient institutionnalisés et relèveraient de la symbolique du don.

L'auteur expose le cas d'un élu du troisième arrondissement de Libreville qui, afin de répondre aux sollicitations de son électorat, offrit du matériel d'entretien et des cours de vacances gratuits aux élèves de sa circonscription. Ou encore celui des villages Y. et M. qui « *ont été pourvu en équipements sportifs par un fils de la contrée (...). Il a promis dans un proche avenir, et selon ses moyens, de faire la même chose dans d'autres villages du départements* »[991]. Ainsi, durant les mois qui suivent les scrutins, les élus reviennent dans leurs circonscriptions organiser des réjouissances afin d'exprimer leur reconnaissance aux électeurs. Ceux qui ne « sacrifieraient » pas à ce rituel seraient considérés comme des ingrats et s'exposeraient à la malédiction des électeurs au scrutin suivant. Ce « mécanisme » permettrait aux gens du commun de « manger » à leur tour leur « part » et par conséquent, implicitement, ceux-ci justifieraient les actions criminelles des « entrepreneurs politiques ». Face à cela, il apparaît que l'accès aux ressources pour un individu particulier se doit d'être contrebalancé par la cession d'une partie des biens que ce dernier a pu accumuler.

Cette analyse ouvre la perspective d'une conception monétariste des élections. Celle-ci peut parfois sembler pertinente, comme à la lecture des slogans présidentiels durant la dernière campagne électorale, particulièrement ambivalents, tels que : « *Bongo, j'en veux toujours un peu plus* », « *Bongo, pour une victoire cash-acquis-soldé* » ou encore « *Victoire cash et sans bavure* »[992].

Par ailleurs, selon J. B. Assélé[993], « *pour espérer gagner une élection à Libreville, il faudrait dépenser entre soixante et cent millions FCFA compte tenu dit-il de « l'absence de culture politique » des électeurs qui donnent ainsi leurs voix à ceux qui leur offrent les marchandises électorales et de l'argent* »[994] tandis qu'il aurait fallu à l'équipe de Rawiri débourser trois milliards afin de conserver la mairie de Lambaréné.

---

[990] Rossatanga-Rignault G., 2005, p. 11-31.
[991] Idem, p. 30.
[992] Slogans lus durant la dernière campagne présidentielle (2005). Nous pourrions aussi ajouter celui-ci : « C'est gagné d'avance ».
[993] J.-B. Assélé est le frère de l'ancienne épouse du Président Bongo Ondimba, il fut ministre de 1975 à 1990, député de 1990 à 2005, maire d'un arrondissement de Libreville de 1996 à 2005 puis fit son retour au gouvernement en tant que ministre en 2004.
[994] Tonda J., 2002 (mars), intervention au Colloque : Voter en Afrique : différenciations et comparaisons.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Dans cette perspective, c'est durant un laps de temps défini que l'électeur qui n'appartient pas à la famille d'un « grand quelqu'un » peut profiter des largesses de l'homme politique, c'est-à-dire avant les élections et juste après pour fêter la victoire. C'est ainsi que R. Banégas explique que lors des élections, les gens disent qu'ils « récupèrent » l'argent que les élus (ou les politiciens-entrepreneurs) ont volé[995]. Ceux-ci sont donc considérés comme redevables. En outre « *l'achat des consciences est légitime aux yeux des électeurs béninois à condition que cette opération se fasse selon les règles et procédures de l'échange de cadeaux, selon la logique du don et du contre-don. Autrement dit, la manière et le style de l'échange comptent autant que son contenu* »[996].

Ainsi, il ne s'agirait pas seulement de largesses, de biens distribués ou encore d'un marché (comme le qualifie Rossatanga-Rignault) mais cela renverrait d'une part, à « l'art de la redistribution » et d'autre part, à la conversion des ressources économiques en capital social et en « ressources relationnelles de loyauté »[997]. De sorte que la redistribution apparaîtrait pour Banégas comme « une vertu civique ».

L'offre de biens ne se révélerait donc pas simplement un moment stratégique où l'électeur, voulant profiter à son tour des richesses, inversera la relation de dépendance mais aussi une manière de faire avec l'autre, une forme particulière de tisser et de faire perdurer un lien.

Parallèlement, il nous faut présenter un phénomène rarement mentionné et encore moins étudié, dont les significations semblent relativement équivoques : il s'agit des dons que la société civile offrit au président de la République en exercice au moment de sa dernière campagne électorale. En effet, plusieurs groupes constitués s'employèrent à cette période à rassembler de fortes sommes d'argent afin de les octroyer au chef de l'Etat pour soutenir sa réélection. C'est ainsi qu'en 2005, les cadres du PDG[998], l'intelligentsia féminine gabonaise composée de cadres ou d'universitaires[999], les femmes d'une quarantaine de partis politiques

[995] Banégas R., 1998, p. 75-108.
[996] Idem, p. 91.
[997] Ibid., p. 93.
[998] Après la déclaration des membres du Bureau politique et du Conseil national du Parti Démocratique Gabonais de leur soutien à la candidature de Bongo Ondimba pour les présidentielles, les cadres du parti « *ont remis mardi à Libreville une enveloppe de 200 millions de FCFA au président Omar Bongo Ondimba pour financer sa campagne électorale au titre de la présidentielle de décembre* ». (Site Internet d'information www.africatime.com, Xinhuanet, daté du 06/10/2005).
[999] Ce groupe participa financièrement à la campagne présidentielle puisqu'elles décidèrent durant leur forum à la Cité de la Démocratie « *de jeter leur dévolu sur le candidat Bongo Ondimba. Ce soutien ferme a été marqué notamment par la remise au candidat d'un chèque d'un montant de dix millions de francs.* », in *L'Union Plus*, article titré : « Présidentielle 2005 / Forum des femmes cadres, universitaires, intellectuelles du Gabon. L'intelligentsia féminine derrière le candidat Bongo Ondimba », sur www.internet-gabon, daté du 24/10/2005. Remarquons par ailleurs que le journaliste a traduit ce geste par un terme de séduction.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

et d'associations soutenant l'action du Président[1000] ou encore les différents petits partis de la mouvance présidentielle (dont le RNB/RPG de Mba Abessole) offrirent une contribution financière à Bongo Ondimba pour soutenir sa campagne électorale. De même, les plus grands artistes gabonais s'étaient rassemblés pour donner un grand spectacle dont les fonds avaient été reversés au Président.

Ainsi, les membres dirigeants de son parti, les femmes influentes ainsi que les petits partis tournés vers le PDG et les artistes gabonais organisèrent tous un grand événement afin de collecter de l'argent et d'en faire don au Président Bongo Ondimba. De sorte que certaines catégories de la population civile et les membres des différents partis politiques de la même mouvance se joignirent au projet de réélection du chef de l'Etat en offrant de l'argent, « du cash ».

Ce « sens » de la redistribution nous semble peu habituel ; hormis le fait qu'il survienne à une période très précise, rares sont les occasions où quelques groupes constitués de la société civile (artistes et intelligentsia) se réunissent pour offrir un soutien financier au chef suprême, au corps politique par excellence. De même, concernant les partis politiques ou encore les associations, c'est en général l'Etat qui leur accorde des subventions.

Alors qu'en est-il de la dette primordiale de l'Etat et de son chef ? Quelle ambiguïté se cache sous ces dons ? Ces diverses personnalités appuieraient-elles leur parole par des faits parce que celle-ci ne suffirait pas ? Serait-ce pour que le Président soit à son tour endetté envers eux ? Serait-ce encore pour offrir le premier don et obtenir en retour un contre-don dont la valeur serait plus élevée ? Ou serait-ce tout simplement pour proclamer la confiance qu'ils ont en lui et perpétuer la relation ?

Dans son Essai sur le don, M. Mauss expose le fait que « *Donner, c'est manifester sa supériorité, être plus, plus haut, magister ; accepter sans rendre ou sans rendre plus, c'est se subordonner, devenir client et serviteur, devenir petit, choir plus bas (minister).* »[1001]. Alors, peut-être pourrions-nous dire que les groupes dominants (intelligentsia, membres du PDG ou affiliés et artistes) sont en position de « rendre », et qu'à certains moments clés, ils l'effectuent ; tandis que les simples citoyens ne seraient pas en mesure de donner ou de rendre et constitueraient alors la véritable communauté de « clients », de dominés. De sorte que seuls

[1000] En effet, Edith-Lucie Bongo, la première dame, remit une enveloppe au chef de l'Etat en tant que contribution financière à la campagne en déclarant à ce dernier : « *Comme nous vous promettons une victoire cash, nous vous donnons du cash* ». Cette somme avait été réunie au cours des Assises dont Angélique Ngoma était la rapporteure générale, in *L'Union Plus* du 15/10/2005 sur Internet-gabon.

[1001] Mauss M., « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », *Sociologie et anthropologie*, Paris : PUF, 1999, p. 145-273 et p. 269-270. Remarquons que « minister » signifie « serviteur » en latin.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

certains groupes pourraient non pas rivaliser mais tenter de donner ou de rendre en certaines occasions pour affirmer à leur tour leur rang, leur puissance. Il s'en suivrait dans un premier temps une certaine reconnaissance de leur prestige, puis l'attente d'un don ou d'un rendu favorable. Malgré cela, ces groupes dominants ne surpasseraient jamais le corps présidentiel qui pourrait, à lui seul, proposer toujours plus.

En outre, nous pouvons remarquer que la notion de générosité a aussi partie liée avec celle de la parole. Selon Christian Geffray[1002], la parole donnée ne suffit pas. Dans notre cas, le soutien des membres du parti ou de ceux de la mouvance présidentielle a besoin d'autre chose que de mots pour être cru par le pouvoir présidentiel, pour prouver sa sincérité. Afin d'ôter le doute et l'angoisse le discours ne suffirait pas. Par conséquent, ceux-ci se devraient d'être généreux de leurs biens pour démontrer leur fidélité et ainsi maintenir la paix dans le doute refoulé. Selon la thèse de C. Geffray, le don n'aurait pour raison d'être, que de « produire la foi » et d'« engendrer la confiance »[1003]. Ce serait l'anxiété qui composerait le fond préalable à l'exercice universel du don. Celle-ci tient à la nature de la parole, « *à l'inexistence de garanties réelles et à l'impossibilité de produire d'autre garantie que symbolique* »[1004]. Ainsi, le sujet ne peut se contenter d'énoncer ses intentions bienveillantes, il doit s'efforcer de les signifier. Par conséquent, ici, ce sera à travers l'argent que les groupes dominants signifieront leur fidélité, les autres n'auront que leur parole, et par conséquent, le pouvoir ne sera jamais certain de leurs intentions.

Enfin, dans la mesure où le doute n'est jamais refoulé, ou dit autrement « en l'absence de garant réel de la parole », ces dons devront être reproduits sans relâche. Ainsi, ces relations exigent d'être instaurées sur le long terme, ce qui perpétuera les positions de chacun et maintiendra un ordre stable.

En poursuivant cette idée, nous pouvons faire figurer la double signification que donne Paul Veyne au don. Celui-ci détiendrait en lui-même une ambiguïté, une certaine ambivalence. En effet, le don montrerait au peuple, d'une part que l'on se sent des devoirs envers lui et qu'on les honore et d'autre part, « *qu'on ne lui doit rien et qu'on possède une supériorité d'essence* »[1005]. Ainsi, en raison de la « munificence » dont le chef serait doté, celui-ci se sentirait des devoirs envers ceux qui le respectent, en quelque sorte il se devrait de les honorer et de les remercier. Nous nous trouvons ici face à la situation où les nouveaux élus s'imposent un retour dans leurs fiefs pour remercier leurs électeurs, à défaut de quoi leur ingratitude

[1002] Geffray C., *Trésors. Anthropologie analytique de la valeur*, Strasbourg : Ed. Arcanes, Apertura, 2001.
[1003] Geffray C., 2001, p. 61.
[1004] Idem, p. 73-74.
[1005] Veyne P., 1976, p. 474.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

serait fatale à leur carrière. Dans ce cas précis, la perte de richesse de l'élu sera transformée en un accroissement de prestige.

Enfin, P. Veyne expose l'idée selon laquelle le don est équivoque dans la mesure où l'on ne saurait jamais si le principal bénéficiaire est celui qui donne ou celui qui reçoit. Cependant, l'intérêt ne résiderait peut-être pas dans la question de savoir qui est le triomphateur mais plutôt dans le fait que cet échange de biens impliquerait une relation personnelle, beaucoup plus importante que la valeur du don.

Au-delà du don et de la relation interpersonnelle qu'il engage, l'argent en tant que tel est considéré comme une « puissance » notamment de par sa capacité à donner une autre dimension à son propriétaire. En effet, son apparition s'accompagne de démonstration de puissance et celle-ci doit être chaque fois renouvelée pour permettre au détenteur de cet argent, de ce capital, de se démarquer[1006].

C'est ainsi que le faste, ou l'étalage de richesse, fait partie de la fonction présidentielle. Tout se passerait comme si l'on attendait de ce personnage qu'il soit hors-limite matériellement. Nous pensons au « cash » dont il peut disposer à tout moment mais aussi aux voitures de luxe, aux yachts, aux avions ou encore aux multiples résidences au Gabon et à l'étranger[1007]. A travers ces biens, la figure présidentielle se montre à la hauteur de ses fonctions, de ce que l'on attend d'elle, et la population en viendrait à penser que ce ne serait que le reflet de son essence.

En suivant de nombreux auteurs et notamment Max Weber, nous pouvons dire que le luxe est une « nécessité » puisqu'il permet à un groupe ou à une figure particulière de s'affirmer socialement. C'est ainsi que T. Veblen a défini le luxe comme consommation ostentatoire et N. Elias de rajouter que « *dans une société où chaque attitude d'un individu a une valeur de représentation sociale, les dépenses de prestige et de représentation des couches supérieures sont une nécessité à laquelle on ne peut se soustraire. Elles sont un instrument indispensable d'auto-affirmation sociale, surtout quand une compétition continuelle pour les chances de rang et de prestige tient en haleine tous les intéressés (...).* »[1008]. Sans cette affirmation à travers des produits de luxe, les personnalités sont dévalorisées, amoindries ou encore

[1006] Lors d'un entretien, je me suis entendue dire que pour quelqu'un qui est malade « *on ne donne pas 3000 CFA pour la soigner mais on peut sortir 600 000 pour payer le cercueil car là, tout le monde peut voir qui a mis combien* ». Ainsi, lorsque l'on rentre en représentation sociale, on doit montrer que l'on est généreux.
[1007] Tout ce que le Président Bongo Ondimba possède.
[1008] Elias N., *La société de cour*, Paris : Flammarion, 1985, p. 43.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

détrônées[1009]. Et en suivant P. Veyne citant M. Ruyer, nous pourrons dire que « *la consommation ostentatoire ne peut se maintenir comme institution que parce qu'elle répond à un besoin, non seulement chez l'ostentateur mais chez le spectateur (...)* »[1010]. Ce qui signifie que le prestige est lié à l'argent en raison de la supériorité accordée à celui qui en possède ; ce dernier et celui qui en est dépourvu étant tout deux fascinés par cette « chose ».

Ainsi, l'argent prend une sorte de « dimension sacrée » dans la mesure où son apparition s'accompagne de démonstration de puissance. L'argent donné, distribué, acquis, donne une autre dimension à son propriétaire. Le billet même est le médiateur de cette puissance. Rappelons que dans les années 1970 plusieurs billets furent émis à l'effigie du président de la République, dont le billet vert de 10 000 FCFA (avec au recto Bongo Ondima et une installation pour l'évacuation du manganèse, et au verso des paysans labourant (image rare dans l'iconographie gabonaise) et un masque Bakota), de même que le billet de 1000 FCFA (avec Bongo Ondimba et une raffinerie de pétrole au recto, tandis qu'au verso les dessins figuraient le développement des transport ainsi qu'un masque fang)[1011]. En outre, particulièrement lors des élections, une iconographie multiple mettant en scène le corps présidentiel s'installe à chaque carrefour (avec des affiches nombreuses et parfois hautes de plusieurs étages), dans chaque maison (avec différents objets tels que des bibelots, des ustensiles de cuisine ou des portraits), mais aussi sur chaque corps avec des t-shirts, des montres ou encore des casquettes et des pagnes[1012].

Nous nous trouvons ici devant l'exemple type de la figure multiple de Bongo Ondimba, devenu corps-fétiche à travers les billets de banque ou les vêtements que chacun porte, ou quand « *Le sceau royal ou la monnaie représente le roi perpétuel, comme l'effigie funéraire.* »[1013].

[1009] C'est ainsi que le statut de femme blanche (comme beaucoup d'autres statuts) se doit aussi d'être soutenu par diverses pratiques sans quoi celle-ci courrait le risque d'être « dépréciée ». Par exemple, la « femme blanche » ne peut parcourir Libreville à pieds (ce que l'on m'a souvent « reproché »), il lui faut au moins une voiture sinon un chauffeur.

[1010] Veyne P., 1976, p. 106.

[1011] *Mémorial du Gabon*, 1986, Tome III, p. 282-283. En outre, en 1974, sur le billet de 5000 FCFA figurait au recto : le Président Bongo Ondimba, avec au centre une exploitation à ciel ouvert d'une carrière de minerai d'uranium et à gauche une usine de traitement du concentré uranifère ; et au verso : des immeubles, des usines et des rouages symbolisant le développement des infrastructures économiques avec à gauche des masques Bapunu et à droite une statue Bakongo. Voir le billet de 1000 FCFA en Annexe XXX.

[1012] Tonda J., 2005, p. 160.

[1013] Boureau A., 1988, p. 58.

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

Corrélativement à la puissance, au signe de chance, de bonnes relations et en définitive de pouvoir qu'elle procure, la richesse renferme un caractère double. En effet, celle-ci fera également dire que la personne nantie a partie liée avec des forces surnaturelles. Simultanément, la fortune force le respect mais aussi effraie.

L'argent est porteur d'ambiguïté et d'ambivalence, tout particulièrement « *l'imagination populaire insiste sur le caractère diabolique de l' « argent du Bord de mer »* »[1014]. Selon les représentations, celui-ci ne peut jamais s'économiser, « il file entre les doigts » et « *expose ceux qui en bénéficient aux affres d'une vie de malheurs ou de souffrance* »[1015].

C'est ainsi que la figure de Mami Wata pourrait résumer le caractère multiple et obscur de la relation aux marchandises, aux biens et par extension à celle de l'argent[1016].

De manière générale, Mami Wata est représentée « *sous les traits d'une femme blanche, aux chairs épanouies, avec le bas du corps en queue de poisson et portant des lunettes.* »[1017] ; celle-ci est associée aux marchandises de luxe et à une vie « bourgeoise » de plaisir. Pour bénéficier de ses faveurs telles que les marchandises ou le pouvoir, il faut lui offrir en échange une personne. En cela, Mami Wata « *pourvoit à tous les désirs de son homme et donc résout tous les problème de misère matérielle par une surabondance de richesse, à condition que celui-ci s'astreigne, « sous peine de mort », à une stricte monogamie et à une fidélité irréprochable : elle est son unique épouse et amante. Si la mort sanctionne l'infidélité de l'époux, celui-ci se transforme en esclave ou en zombie de Mami Wata dans son monde aquatique.* »[1018]. Ainsi la possibilité de richesse est contrebalancée par des devoirs impériaux envers Mami Wata. Selon J. Tonda, Mami Wata est « l'esprit de la marchandise » et par conséquent, l'esprit de l'argent.

Par ailleurs, ce pacte implique pour l'amant-époux diverses conduites contre-nature telles que le sacrifice humain par sorcellerie, l'homosexualité ou encore la zoophilie. Parallèlement, rappelons que dans plusieurs récits d'acquisition de magie et donc de marchandises, de pouvoir, de prestige etc., la population gabonaise dit que des gens offrent leur « membre viril » à Mami Wata. Nous verrons plus bas que les représentations touchant à l'homosexualité (et particulièrement à la sodomie) sont aussi présentes dans les relations entre le corps présidentiel et ses ministres, afin d'obtenir pour l'un un poste, et pour l'autre une

[1014] Tonda J., 2005, p. 161.
[1015] Idem. Nous pourrions peut-être penser que cette conception fut influencée par des valeurs chrétiennes.
[1016] La figure de Mami Wata existe non seulement au Gabon mais aussi dans toute l'Afrique centrale.
[1017] Tonda J., *La guérison divine en Afrique centrale (Congo, Gabon)*, Paris : Karthala, 2002, p. 73.
[1018] Tonda J., 2002, p. 74.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

totale dévotion. L'impétrant offre son corps et sa fidélité en contrepartie de l'accès à des marchandises, à la richesse et au prestige.

Le corps présidentiel, à travers les marchandises et l'argent qu'il est dans la capacité de distribuer, représente la puissance. L'argent se fait instrument de cette puissance. A travers les dons et les remerciements, l'argent lui permet d'honorer ses compatriotes mais aussi de lui montrer à quel point il les surpasse. Parallèlement ces distributions nourriront une relation particulière entre cette figure et l'ensemble de la population.

Le Président serait ainsi en mesure de distribuer des biens à tous et à tout moment, voire même de subvenir aux besoins de l'Etat[1019]. Ce rapport à l'argent lui accorde de la puissance mais aussi, parallèlement, le fait craindre. En effet, cet argent serait rattaché à des forces surnaturelles d'autant plus vigoureuses qu'elles se situent sur le « Bord de mer ». Par conséquent, à peine acquis, il faudrait vite se débarrasser de cet argent « souillé ».

Ainsi, l'argent lié à la figure présidentielle est vite « consumé », « bouffé » , « brûlé », soit dépensé. C'est ainsi que l'argent porte le nom « γotila » qui signifie « toucher » indiquant qu'on a à peine le temps de l'empocher, qu'il est « volatile », passe de mains en mains et ne peut jamais vraiment être thésaurisé[1020].

3) Les transgressions du corps présidentiel

A travers les diverses caractéristiques attribuées au corps présidentiel, nous verrons apparaître une même dynamique qui tend à englober une série de transgressions. Nous entendons par transgression, toute infraction au code moral et violation de l'ordre établi ; et constaterons leur existence au sein des règles d'alliance. Selon M. Izard le roi, et ici la figure du chef « *est désinvolte à l'endroit du code moral ordinaire, il peut en tout impunité voler,*

[1019] La population dit qu'à chaque conseil des ministres ces derniers ressortent avec leurs « enveloppes ». L'on m'a prévenue que si je rencontrais un jour le chef de l'Etat, je ressortirais forcément avec l'une de ces enveloppes.

[1020] Alihanga Martin écrivit : « *(…) l'argent étant un bien d'échange perpétuellement en circulation. Aussi porte-t-il un nom significatif : « γotila », toucher (on le touche seulement puis il continue sa course).* », « Patrimoine foncier et communautarisme », *Revue gabonaise des Sciences de l'Homme*, Libreville : Presses Universitaires du Gabon, 2004, p. 132.

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

piller et tuer »[1021], ce qui rejoint notre idée selon laquelle la figure présidentielle demeure hors-normes.

Cet aspect du corps politique dirigera notre regard sur l'ambivalence du pouvoir. Dit autrement, sur le fait que pour diriger, la figure présidentielle doit incarner des représentations transgressives[1022]. En effet, le chef assume seul cette contradiction de la souveraineté qui fait

[1021] Izard M., « Transgression, transversalité, errance », p. 289-306, in Izard M., Smith P., *La fonction symbolique*, Paris : Gallimard, 1979, p. 305.

[1022] A ce sujet, nous remarquons que les deux personnages ayant incarné la figure présidentielle entrèrent sur la scène politique nationale à la suite d'une infraction. Celles-ci étaient de types différents mais furent toutes deux jugées devant un tribunal. Léon Mba fut accusé par l'administration coloniale de meurtre rituel (G. Balandier, 1997, p. 325) tandis qu'une plainte fut déposée au tribunal de Brazzaville contre Bongo Ondimba pour fraude électorale. De sorte que l'acte inaugural d'entrée en politique de ces deux personnages fut frappé du sceau de l'illégalité. Cependant, nous les plaçons en note dans la mesure où ces faits mettent en relation le Corps politique avec l'administration et non pas avec le discours populaire et les représentations dont nous nous occupons.

Au sujet de Léon Mba, bien que la version du meurtre rituel ait été retenue dans la pensée commune, plusieurs variantes expliquent sa condamnation à trois ans de prison et à dix années d'exil. Ainsi, selon Gaulme F., en 1933, Léon Mba, alors chef de canton, « *aurait été impliqué dans une affaire de vente de viande humaine sur le marché de Libreville. Condamné, il fit de la prison en Oubangui-Chari où il résida jusqu'en 1946* » (Toulabor, 2000, p. 125) toutefois, une variante voudrait que ce soit parce qu'il ait mangé les restes d'une parente dans le cadre d'une cérémonie bwitiste et ce, dans le but d'accroître son pouvoir surnaturel. A ce propos nous pouvons faire figurer un extrait de tract distribué par des opposants de L. Mba en avril 1964 : « *Seigneur tout puissant, moi Mba Léon fils de Minko, t'avoue Seigneur et au peuple gabonais, et tout haut, que j'ai desséché moi-même et vendu ma femme en plein marché en 1930, en même temps que mon âme. Ainsi soit-il.* » (N'Solé Biteghe M., 1990, p. 145). Dans son dictionnaire, D. E. Gardinier (1994, p. 214-215) indique pour sa part que pour des raisons stratégiques certaines personnes auraient procédé à de faux témoignages, ainsi il explique : « *In 1931 Mba was charged with having a role in the ritual murder of a young Fang women and the sale of their flesh in the Libreville market, human flesh being required in certain Bwiti ceremonies. His conviction in 1933 resulted at least as much from the hostility of the various groups he had antagonized, some of whom may have given false testimony against him, as form the evidence presented by prosecution.*». Dans la même veine et se basant sur des archives coloniales, A. Keese (2004, p. 146-147) écrit : « *En fin de compte, l'accusation d'un agent local de l'UCAF, Schoepflin, suffit pour la justice française locale. Celle-ci se servit de ces témoignages pour établir des liens entre deux féticheurs, Obame M'Ba et Pascal N'Kolo, poursuivis pour meurtre présumé, et le chef du canton soupçonné d'avoir profité de la mort d'un certain Endamne. M'Ba ne fut pas seulement destitué, mais aussi arrêté afin d'empêcher sa fuite en Guinée espagnole. Les abus qu'il avait commis dans la gestion des finances et dans le traitement de la main-d'œuvre locale justifièrent, aux yeux du procureur français, une décennie d'exil, même si la participation de Léon M'Ba au crime n'avait pas été prouvée et si le seul fait indubitable était sa qualité de membre du culte du bwiti, dans lequel quelques pratiques suspectes de fétichisme jouaient un grand rôle.* ». Puis, à travers le témoignage d'un ancien ambassadeur de France au Gabon (M. Delauney, entretien, 2006) nous apprenons que l'administration coloniale aurait condamné Léon Mba en raison de son positionnement politique (proche du parti communiste), au moment où celui-ci était chef de canton. Enfin, nous pouvons constater que l'histoire ne cesse d'être réécrite, puisque, à la lecture d'un article paru en 2007 au sujet de l'inauguration de musée-mausolée de Léon Mba dans le centre-ville de Libreville, celui-ci aurait, selon l'auteur, été condamné à trois années de prison ferme assortie de dix ans d'interdiction de séjour pour détournement de fonds et abus de pouvoir durant son activité de chef de canton (site Internet d'informations Gabonews, 28/11/2007, par J.-C. Kombila).

Quoiqu'il en soit, Léon Mba fut jugé et condamné pour un délit qui dans l'esprit des gabonais reste lié au Bwiti et à la consommation de chair humaine. Une lourde peine s'ensuivit qui l'écarta du territoire gabonais durant plus d'une décennie.

Quant à Omar Bongo Ondimba, ce fut par une fraude électorale qu'il inaugura son entrée dans la vie politique.

En 1957, soit à l'époque de la loi-cadre, l'actuel Président fit acte de candidature aux élections législatives sur la liste patronnée par le député J.-H. Aubame, et ce, sur proposition de M. Amogho. Cependant, n'atteignant pas l'âge légal (il avait à l'époque vingt-deux ans), sa candidature fut rejetée et une plainte fut déposée contre lui au tribunal administratif de Brazzaville, alors capitale de l'AEF, pour fraude électorale. Bien que la fraude ne serait pas venue de Bongo Ondimba lui-même mais de ses colistiers qui avaient faussé un jugement supplétif concernant sa date de naissance, cette première incursion en politique (sur la liste de l'adversaire de Léon Mba

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

que selon L. de Heusch, ce dernier « *assume la double fonction de maintenir l'ordre juridique, tout en apparaissant comme un dangereux réservoir de force dyonisiaque (...).* »[1023].

En premier lieu, présentons le rôle que les femmes peuvent jouer dans ces dynamiques de transgressions. En effet, si les épouses et maîtresses (surnommées les « deuxièmes bureaux ») participent des figures de la réussite et du pouvoir, ces dernières sont aussi considérées comme les complices de tous les crimes et délits qui sont rattachés à l'exercice du pouvoir politique car elles seraient d'une part, les premières bénéficiaires de l'argent détourné et d'autre part, celles ayant la capacité de se procurer les « fluides vitaux » ou les « pièces détachées » nécessaires au maintien et à la continuité du pouvoir de leurs amants. Signalons en outre qu'à l'image de son positionnement « hors-clan », le souverain se situe « *en dehors du circuit des alliances matrimoniales qui fonde la société vulgaire* »[1024].

Les débuts de Bongo Ondimba en politique coïncidèrent avec son premier mariage. Celui-ci eut lieu au mois d'octobre 1959 et l'unit à Joséphine Kama Dabany (aujourd'hui de son nom de scène Patience Dabany). Tout deux appartenaient au même groupe ethnique, étaient apparentés et se connaissaient depuis longtemps. A cette date, son épouse était âgée de

---

réunissant des gens du sud du pays) se termina au tribunal (en effet au sein de la partie « notes biographiques » de l'ouvrage de Bongo Ondimba, *El Hadj Omar Bongo par lui même* (1984, p. 10) nous pouvons lire : « *En réalité, ce n'est pas lui qui a fraudé, mais ses colistiers qui ont fait prononcer un jugement supplétif – il suffisait de deux témoins – établissant qu'il était né trois ans plus tôt.* »). De sorte que depuis le départ, tout se passerait comme si la faute ne pouvait incomber à celui qui incarne la figure présidentielle, le Corps politique, celle-ci serait toujours le fait de personnes de son entourage.
En définitive, l'affaire fut classée lorsque M. Amogho accepta le remplacement de Bongo Ondimba par un commerçant européen de Franceville (pour cette fois, c'est donc un Blanc qui prit sa place).
Par conséquent, les deux personnages incarnant la figure présidentielle s'intégrèrent à l'espace politique suite à un acte délictueux. Si pour Léon Mba ce fut au sujet d'un acte lié aux pouvoirs sorciers, pour Bongo Ondimba celui-ci concerna une élection législative et donc un pouvoir « administratif » (par ailleurs une autre incartade suivie puisque Bongo Ondimba confia : « *Dans mon dossier on avait écrit : « Elève dangereux ». Lorsque j'ai voulu rentrer dans l'armée, il a fallu que j'aille soustraire mon dossier au commissariat de police. Sinon, ils ne m'auraient pas accepté. En 1957, je faisais de l'agitation pour l'indépendance. Cela justifiait pour les autorités coloniales, que l'on me surveille de près.* » in *Confidences d'un Africain*, 1994, p. 63). En outre, Léon Mba purgea une lourde peine tandis que son successeur vit son affaire être classée grâce à un jugement rendu à l'amiable. Enfin, si la transgression est vérifiée et assumée pour Bongo Ondimba, il n'en est pas de même pour Léon Mba dont les charges restent douteuses bien qu'un réel délit ait été commis.
Par la suite, les transgressions (qu'elles se déroulent dans le champ de la sorcellerie ou le champ administratif et « officiel ») se succédèrent, au sujet de l'argent, de la violence (physique et symbolique) ou encore des fraudes. A ce propos, lors de la création du PDG, Bongo Ondimba déclara que son parti se démarquerait du BDG (Bloc Démocratique Gabonais de Léon Mba) où régnait le népotisme et « *dont le fait qu'il ait gouverné le pays ne signifie pas (...) qu'il était blanc comme neige* » (*Mémorial du Gabon*, 1986, Tome II, p. 70).
[1023] De Heusch L., 1962, p. 19.
[1024] Idem, p. 148.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

quatorze ans et avait été initiée à *l'Onkani* en même temps que Bongo Ondimba[1025]. Ils s'étaient donc assis « sur le même tabouret » pour cette initiation préparant à l'art du gouvernement et des affaires politiques. Les époux étaient ainsi réunis dans une alliance indissoluble puisque *l'Onkani* ne connaît pas le divorce[1026]. Toutefois, l'administration reconnaissait quant à elle le divorce et ce dernier fut prononcé en 1988. Malgré cette séparation, l'ex-première dame, très populaire, fait toujours campagne pour Bongo Ondimba. Selon l'ancien ambassadeur Delauney M., Joséphine était à l'époque « *une fille de la brousse, une gabonaise classique* »[1027], dotée par conséquent d'un style bien différent de celui d'Edith Lucie Sassou-Nguesso. En effet, celle-ci incarne des valeurs presque opposées. Edith Lucie Sassou-Nguesso est la fille du chef de l'Etat congolais et provient d'une famille dédiée au pouvoir. Par ailleurs, elle est jeune, diplômée en médecine, et réputée pour son élégance. Cependant, aux yeux des femmes gabonaises, Edith-Lucie n'en représente pas moins l'étrangère, urbaine et cultivée, ce qui lui valu quelques ombrages. Mariée coutumièrement au chef de l'Etat à Oyo (village natal du père de la mariée situé au Congo) en janvier 1990 elle le fut civilement à Libreville en août de la même année[1028].

Ainsi, Joséphine évoquerait la tradition, l'époque coloniale et le monopartisme tandis qu'Edith Lucie, mariée au moment de l'ouverture démocratique, serait la femme éduquée et dégagée des contraintes du territoire, celle qui serait mise en scène au niveau international. Par conséquent, ces deux épouses incarnent deux figures antagoniques : gabonaise/étrangère ; broussarde/urbaine ; âgée/jeune ; chanteuse (sans formation)/médecin ; mais aussi initiée/profane. Elles se posent donc sur deux plans différents de sorte que Joséphine représenterait « l'Intérieur » et Edith-Lucie « l'Extérieur ».

Néanmoins, même non initiée Edith-Lucie n'en est pas moins considérée par la population comme étant une femme possédant des pouvoirs sorciers puissants. Son extériorité en serait la preuve, tout comme le fait que pour être l'épouse du Président Bongo Ondimba, celle-ci doit nécessairement et inévitablement être une femme qui sait manier les forces surnaturelles.

[1025] Informations recueillie lors d'un entretien avec un proche de la famille présidentielle à Libreville, 2004. Concernant les données biographiques de Joséphine Kama Dabany, celles-ci sont tirées des quatre tomes du *Mémorial du Gabon*.

[1026] De même, chez les Obamba (voisins des Batéké dans le Haut-Ogooué) le divorce n'existait pas. Le mari ne pouvait renvoyer son épouse, il devait donc devenir polygame. La première femme épousée disposait alors d'un statut spécial, celui de « *mbolo* » tandis que la nouvelle devenait la première épouse « *Nkuoni* ». Les prétendantes étaient quant à elles nommées les « *Ebombi* ». Informations recueillies durant un entretien avec le professeur M. Alihanga, Libreville, octobre 2004.

[1027] Entretien, janvier 2006.

[1028] Toujours selon M. Alihanga, le montant de la dote pour le mariage d'Edith Lucie à Omar Bongo Ondimba atteignit deux milliards de francs CFA. A Oyo, où se déroula la discussion concernant le mariage, ce ne fut pas Denis Sassou Nguesso qui parla pour sa fille. Aucune parole ne vint de lui. Il est le chef de la République mais pas celui de sa famille. Tout comme Omar Bongo Ondimba n'est pas le chef de la famille Ondimba.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Enfin, même divorcés, Joséphine-Patience et le Président n'en restent pas moins liés en raison de l'initiation à *l'Onkani*. C'est ainsi que, comme celle-ci le chante, leur relation ne pourra jamais s'achever, de même lorsque l'on dit que le Président est « caché dans le sexe de sa femme », « on » parle de Joséphine et non d'Edith Lucie[1029].

Dès lors, si ce fut en tant que fille d'un chef d'Etat voisin (voire allié) que Bongo Ondimba épousa Edith-Lucie Sassou-Nguesso, nous pourrions dire qu'une alliance entre clans fut scellée[1030]. Cependant, ni les concernés ni la population gabonaise n'expliquent cette union de cette manière. En effet, si pour les époux seuls leurs choix respectifs et les sentiments comptèrent au moment du mariage, les représentations issues de celui-ci sont bien différentes. En effet, cette union incarnerait pour la population les caractéristiques d'une relation incestueuse.

Cette représentation est appuyée par le fait que d'une part, Bongo Ondimba aurait simultanément élevé Edith et son fils Ali Ben (issus de la même génération) et d'autre part, que celle-ci aurait entretenu des relations amoureuses avec ce même fils. Même après le mariage d'Edith et du Président, celle-ci et Ali Ben auraient « commis l'irréparable » dans la mesure où ces deux personnages auraient continué à se fréquenter. Aussi, après avoir passé leur enfance « dorée » au sein des palais présidentiels, les deux jeunes protagonistes auraient été séparés et le père d'Ali Ben se serait marié à Edith[1031].

Ainsi, non seulement il aurait en quelque sorte élevé sa propre femme mais de plus, il aurait ravi la compagne de son fils.

Par conséquent, cette « double-transgression » (inceste et « détournement ») le fit non pas accéder à son statut de chef mais le fit se maintenir à ce statut au moment de l'instauration du multipartisme. Cet acte lui aurait permis de « renaître » aux yeux de la population et de perpétuer son pouvoir. Du reste, comme le souligne Luc de Heusch, dans de nombreux Etats africains le souverain « *est censé réaliser au moment de son intronisation un acte sacré, qui, dans la perspective clanique, est un acte de sorcellerie maléfique, un acte monstrueux : un*

[1029] Voir à ce sujet : Tonda J., 2005, p. 251. Concernant le premier président de la République gabonaise, nous savons que ce dernier était polygame mais peu d'éléments nous sont parvenus sur ses épouses. Nous pouvons simplement noter cette phrase de Bongo Ondimba (2001 : 115) : « *La veille de sa mort, à Paris, Léon M'Ba, le vieux lutteur, m'a téléphoné et m'a dit : « Bongo, je sais que je ne reviendrai pas au Gabon, mais si je meurs, telle de mes épouses, qui n'est plus avec moi, mourra avant deux ans. » Et effectivement, un an plus tard, l'événement prédit se produisit.* ».

[1030] Cependant, ne serait-il pas aussi possible de dire qu'en tant que chef de l'Etat Sassou-Nguesso serait le « semblable » de Bongo Ondimba, qu'il pourrait y avoir interchangeabilité, et par conséquent que la relation incestueuse soit établie ?

[1031] Rappelons à ce propos que F. Houphouët-Boigny épousa l'ancienne petite amie de son fils.

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

inceste. ». Considéré comme un acte rituel, celui-ci serait aussi un acte magique de fondation ou encore « *l'affirmation d'un ordre nouveau fondé sur la négation (partielle) de l'ordre familial ancien.* » [1032]. De sorte que le souverain se mettrait en opposition face à l'ordre familial et clanique. Par cet acte, il se poserait en transgresseur de l'ordre clanique et apparaîtrait dans son individualité et son autonomie. En effet, le rite de l'inceste renforcerait la solitude du souverain (qui, pour de Heusch, serait la clé de tous les tabous liés au pouvoir) et aurait pour but de marquer la rupture avec le caractère ancestral et familier du chef, et par conséquent d'établir son pouvoir sur d'autres bases.

Redoublant cette accusation d'inceste, une nouvelle rumeur vint occuper les trottoirs de Libreville. En effet, la première dame étant absente depuis de nombreux mois de la scène sociale et politique gabonaise, une explication ne tarda pas à être entendue : Edith serait internée en hôpital psychiatrique à Paris. Celle-ci aurait vu trop de « mauvaises choses » et de « maraboutage » autour de son mari mais surtout, elle aurait découvert que son mari-Président couchait avec leur fille[1033]. La transgression incestueuse aurait donc été renouvelée, le situant alors cette fois bien au-delà des contingences familiales.

Par ailleurs, en dehors des épouses, le Président cumulerait de nombreux « deuxièmes bureaux ». C'est ainsi que ce dernier serait le père d'une cinquantaine d'enfants issus de tous les groupes ethniques du Gabon[1034]. Ainsi, la conscience commune voudrait qu'aucune belle femme ne puisse passer dans le bureau présidentiel du Palais de marbre sans devoir assouvir les désirs du chef de l'Etat ou encore qu'un lit y serait dissimulé[1035]. Tout se passerait donc comme si le pouvoir de séduction du corps présidentiel était irrésistible. Comme si face à ce corps sexuel en puissance, les femmes n'avaient aucun contrôle.

[1032] de Heusch L., 1962, p. 19.
[1033] Tout ces « maraboutages » seraient aussi la conséquence d'une infidélité faite au Président Bongo Ondimba.
[1034] C'est avec une Myènè qu'il aurait eu le plus d'enfants (six). Sa première femme, Joséphine, expliqua que les infidélités de son mari ne l'avait jamais troublée ; quant au principal intéressé, celui-ci voit dans ces relations extraconjugales un signe de vigueur et de forme physique.
[1035] C'est ainsi que durant mes séjours au Gabon, l'on me déconseilla de nombreuses fois d'essayer de rencontrer le président de la République. Les raisons étaient toujours les mêmes : soit ce dernier essaierait (et réussirait sûrement grâce à son pouvoir de persuasion) de me séduire et de « profiter » de moi (soit l'individu au statut de « jeune femme blanche »), soit je ressortirais de l'entretien avec une enveloppe pleine d'argent que j'aurais été obligée d'accepter, dont je ne saurais que faire, et qui me rendrait la tâche plus difficile pour mon enquête de terrain.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

En outre, l'idée selon laquelle le Président Bongo Ondimba « posséderait » une femme dans chaque région et dans chaque groupe ethno-culturel[1036] revient à énoncer le fait que pour des raisons tactiques, des alliances avec différentes familles lui permettraient d'étendre son influence sur la totalité du territoire. Cette conception découlerait aussi des moments de gloire des groupes d'animations de l'UFPDG (Union des Femmes du Parti Démocratique Gabonais) durant l'époque du monopartisme au sein de l'un desquels (Kounabéli) dansait et chantait l'ex-première dame Joséphine Bongo. Au nombre des treize, ces groupes d'animations répartis sur les neuf provinces rivalisaient à travers des chorégraphies sensuelles : « *(…) tous les mercredi durant une heure, parés de leur plus belles tenues les groupes d'animations défilaient tour à tour devant le petit écran pour exécuter les meilleurs pas de danses entremêlés de déhanchements soigneusement choisis pour attirer l'attention du grand camarade président.* »[1037]. Ces groupes d'animations représentaient des sources inépuisables de maîtresses.

D'autre part, selon N. Metegue N'nah[1038], une conception vivace de la chefferie Téké (groupe ethnique dont est issu le Président) voudrait que lorsqu'un chef séjourne dans une province, celui-ci ait un droit supérieur sur les femmes de cette province. De plus, une seconde conception peut être mise en exergue ici : celle prescrivant que ce chef doit avoir dans chaque chef-lieu une résidence. Ainsi en est-il à Franceville, Makokou, Tchibanga, Mouila ou encore Koulamoutou et Lambaréné. Le chef serait donc « chez lui » sur l'ensemble du territoire et pourrait profiter de n'importe quelle femme y résidant. De sorte que nous pourrions en conclure l'idée d'un personnage au don d'ubiquité et à la puissance sexuelle démultipliée face à une abondance de femmes soumises.

En dehors des relations matrimoniales ou extra-matrimoniales, nous pouvons noter l'existence (toujours dans les discours) de pratiques transgressives liées au sexe.

Ainsi, il s'avérerait que durant la période du parti unique chaque femme de ministre devait avoir des relations sexuelles avec le chef de l'Etat (« passer par son lit »). Cette pratique devait servir d'une part, à obtenir la docilité et l'obéissance des ministres qui se voyaient, par cet acte, humiliés et d'autre part, à exposer sa puissance sexuelle, synonyme de pouvoir. Une

[1036] L'on a pu s'entendre dire lors de nos entretiens réalisés en 2004 : « *Bongo a des femmes dans toutes les provinces, c'est sa géopolitique à lui* », ou encore : « *il a une maison et des femmes dans chaque province ainsi ses neveux et ses fils ne pourront voter contre lui* ».

[1037] Nguema Ambassa J.-G., 2006, p. 95-96. Les treize groupes d'animations se répartissaient ainsi : *Nkol Engong* et *Arongo* (Estuaire) ; *Kounabeli* (HO) ; *Akébé-Ville* (Moyen-Ogooué) ; *Dimossi* et *Inyonga* (Ngounié) ; *Moutsokini* (Nyanga) ; *Bomamè* et *Ayina* (Ogooué-Ivindo) ; *Missema* et *Moukoga* (Ogooué-Lolo) ; *Azembi* (Ogooué-Maritime) et *Centre ville* (Woleu-Ntem).

[1038] Metegue N'nah N., *L'implantation coloniale au Gabon. Résistance d'un peuple*, Paris : L'Harmattan, 1981.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

histoire à Libreville ne raconte-t-elle pas comment l'un de ces ministres avait dû attendre dans le noir, devant sa propre porte, que le Président termine « l'entrevue » qu'il avait commencé avec la femme de ce dernier. Ainsi, lorsqu'ils entraient dans le cercle du pouvoir, ces ministres devaient laisser le chef de l'Etat « jouir » de leurs femmes[1039].

Nous pourrions également parler des jeunes femmes vierges qui seraient très appréciées par le corps présidentiel dans le cadre d'orgies. Leur dépucelage permettrait alors au corps présidentiel d'être revigoré, voire de le rajeunir.

Enfin, la rumeur publique durant le monopartisme mentionnait l'existence de pratiques sexuelles entre le chef de l'Etat et ses ministres. A ce propos, remarquons que l'homosexualité masculine ou plus exactement la pratique de la sodomie entre hommes constituerait selon Achille Mbembe « *la structure perverse et transgressive par excellence* »[1040]. Celle-ci est vivement critiquée et considérée comme condamnable par une population qui évoque le fait que cette pratique n'existait pas avant l'arrivée des colons. Subséquemment, la sodomie serait pratiquée dans le cercle du pouvoir et fonctionnerait comme rituel de soumission[1041].

Si, à l'époque précoloniale, le chef n'agissait plus comme un exemple, il fallait, pour sauver la communauté, le destituer. Cette décision pouvait intervenir si le chef était jugé coupable de fétichisme au détriment de la communauté, d'adultère ou encore de vol et

---

[1039] Si toutes les femmes dont nous avons parlé semblaient être maniables et disciplinées face aux rituels du pouvoir, il nous faut faire mention de ce groupe de femmes que l'on nomme les « Veuves heureuses ». Ces femmes Mpongwé initiées au Ndjembe seraient redoutées par le pouvoir et incontrôlables dans la mesure où elles seraient les seules sur le territoire du « Bord de mer » à cumuler les attributs du pouvoir du Blanc (principalement l'argent, les marchandises et le sexe) mais aussi le pouvoir obscur de la sorcellerie. Nous pouvons aussi mentionner l'existence de très jeunes femmes, qui, souvent dans le désir d'obtenir certaines marchandises de luxe et de disposer d'un mode de vie proche de celui des élites politico-administrative du pays, n'hésite pas à offrir leur corps, dans une relation à long terme.

[1040] Mbembe A., 2006 (janvier), **«** Le potentat sexuel. À propos de la sodomie, de la fellation et autres privautés postcoloniales », publié dans le quotidien camerounais *Le Messager*, disponible sur le site Internet : http://semgai.free.fr/doc_et_pdf/Mbembe.pdf.

[1041] Dans ce cadre, cette citation relativement longue d'Achille Mbembe nous paraît éclairante : « *(...) dans l'univers symbolique de maintes sociétés africaines précoloniales, l'anus était, contrairement aux fesses dont on chantait volontiers la beauté, l'éminence et les courbures, considéré comme un objet d'aversion et de souillure. Il représentait le principe même de l'anarchie du corps et le zénith de l'intimité et du secret. Symbole par excellence de l'univers de la défécation et de l'excrément, il était, de tous les organes, le « tout autre » par élection. On sait par ailleurs que dans l'économie symbolique de ces sociétés, le « tout autre », surtout lorsqu'il se confondait avec le « tout intime », représentait également l'une des figures de la puissance occulte. Pour le reste, l'homosexualité existait bel et bien et était souvent, sur le plan politique, l'apanage des puissants. Elle fonctionnait aussi, parfois, comme un rituel de subordination à plus fort que soi et était présente dans les liturgies sacrées. Ajoutons, à ce qui précède, l'existence dans les contes et les mythes, de créatures à double sexe ; ou encore, dans les luttes sociales et politiques, la pratique ancestrale qui consiste à dépouiller l'ennemi de tout ce qui constitue les emblèmes de la virilité et à les consommer.* » (idem). Ainsi, la puissance du phallus ne serait échangée entre hommes que dans le cercle du pouvoir, là où l'un des acteurs se verrait être le dominant et l'autre, celui dont on absorbe l'énergie vitale, le subordonné. Par ailleurs, la pratique de la sodomie renverrait au pouvoir occulte.

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

d'individualisme. Aujourd'hui, certaines de ces pratiques peuvent être intégrées dans le corps politique. Sans destitution possible.

Ainsi, au niveau des représentations, le corps présidentiel est toujours placé dans un « ailleurs » qui le fait exister en dehors des conventions du groupe et qui lui permet d'effectuer des actes hors-normes tels que l'inceste ou des pratiques homosexuelles ; de même, la surabondance de maîtresses ne serait qu'un signe de puissance et de prospérité.

Quant au rôle de la femme lui-même, celui-ci paraît ambigu. Il existe un lien entre le pouvoir et le sexe féminin au Gabon et en Afrique centrale en général dont rendent compte les discours qui font état de la « dépendance primordiale » du pouvoir du phallus par rapport au sexe féminin, ainsi que selon J. Tonda « *de l' « énergie » que contient le sexe féminin, et que le pouvoir-serpent c'est-à-dire le pouvoir-argent du phallus doit « pomper »* »[1042]. En effet, sans « l'énergie » du sexe féminin, le pouvoir du phallus serpent et de l'Etat disparaîtrait.

Toujours ambivalente, la femme qui représente la mère, l'épouse, la décideuse au sein du couple est aussi celle qui aurait introduit Evus dans le village. Evus désigne la sorcellerie mais aussi la Connaissance[1043], ainsi que l'écrit Obame P. Nguema : « *Evus introduit la sexualité, la mort, la technique. Héros civilisateur et auteur du drame humain, il a pour complice la femme* » [1044]. Si ces deux représentations sont liées, après avoir parlé de la femme dans son rapport au corps présidentiel, parlons de maintenant de la sorcellerie.

4) La sorcellerie et le rapport au Sacré

A présent, nous allons donc tenter d'exposer et d'analyser l'ensemble des représentations associées au corps politique sous l'angle du sacré. Cette dimension semble être la plus prégnante dans les discours populaires. En effet, tout comme O. Bongo Ondimba, Léon Mba était perçu comme dépositaire d'une puissance spirituelle, l'Evus, « *puissance sans laquelle il n'aurait pu assumer les fonctions de Président de la République* » selon F.-P. Nze-

[1042] Tonda J., 2005, p. 192. Nous pourrions ajouter cette phrase : « *Le fétichisme du pouvoir-serpent-phallus-argent, qui est un fétichisme à la fois politique et économique, se nourrit donc du fétichisme du corps féminin et, en retour, celui-ci se reproduit par le fétichisme de l'argent, dans lequel s'aliène le pouvoir des femmes.* » (idem).

[1043] Selon l'un de mes informateurs, initié et maître du Bwiti, c'est une femme Pygmée qui aurait découvert le Bwiti ; les hommes auraient ensuite volé son secret et exclu les femmes de l'initiation. Par ailleurs P. Obame Nguema (1988, p. 39) écrit : « *En introduisant Evus parmi les hommes, la femme leur a appris les sortilèges, les propriétés des plantes, leurs usages. C'est grâce à elle que les hommes ont pu acquérir la connaissance des choses de la vie* ».

[1044] Obame-Nguema P., « Le monde des croyances gabonaises : EVUS », *Mbolo*, 1988, n° 2, 1581-2, p. 38-41, p. 39.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Nguema[1045]. Par ailleurs, nous constaterons à la suite de C. Toulabor que les itinéraires magico-politiques de Bongo et de Mba sont d'une similitude assez surprenante[1046]. Si Léon Mba était un maître du Bwiti, Omar Bongo Ondimba s'attacha plus particulièrement à la confrérie du Ndjobi. L'appartenance à ces sociétés secrètes, auxquelles nous pourrions ajouter celles de la Franc-maçonnerie ou de la Rose-Croix, participe de la perception de puissance mais aussi, en suivant J. Tonda, de la criminalisation dans la mesure où pour appartenir à ces confréries des sacrifices humains seraient nécessaires.
Du reste, signalons à nouveau que particulièrement en ce qui concerne les représentations touchant à la sorcellerie, aucune observation directe n'a pu être effectuée de notre part. Nous nous appuyons donc sur les rumeurs multiples et variées qui circulent dans les rues de la capitale et ailleurs, ainsi que sur des archives et des articles de journaux.

Ainsi, il apparaît qu'au Gabon (et en Afrique Centrale en général) aucun pouvoir politique ne pourrait se maintenir sans le support ou le contrôle des forces surnaturelles. D'une manière plus tactique, en citant F. Ngolet, nous pourrions dire que « *l'Autorité ne peut être obéit que si elle réussit à persuader sa cible qu'il a le contrôle des forces de la nuit.* »[1047]. De sorte que si le corps présidentiel incarne des dynamiques liées à la sorcellerie, nous pouvons aussi dire que d'autres acteurs de la société politico-administrative se servent des pratiques sorcières pour perdurer à leur poste[1048].
Le surnaturel serait l'un des éléments clé de l'univers social gabonais ; G. Rossatanga-Rignault, le définit comme : « *(...) un ensemble de croyances, rites et coutumes découlant des phénomènes habituellement désignés sous les termes de « sorcellerie », « magie », « maraboutage », « fétichisme », etc., qui font tous intervenir la notion de surnaturel et qui consistent, par certains phénomènes et pratiques, à deviner l'avenir, guérir, faire le bonheur, nuire ou à faire mourir autrui par des moyens, à priori invisibles.* »[1049]. Quant au sorcier, celui-ci serait « *habité par une entité malfaisante, il agit par machination surnaturelle et*

[1045] Nze-Nguema F.-P., 1998, *L'Etat au Gabon de 1929 à 1990. Le partage institutionnel du pouvoir*, Paris-Montréal : L'Harmattan, p. 73.
[1046] Toulabor C., 2000, p. 215.
[1047] Ngolet F., 2000, p. 57.
[1048] Selon l'un des directeurs du Cabinet présidentiel : « *certains se servent des pratiques pour rester là où ils sont.* » (entretien, octobre 2004) . Par ailleurs, nous pouvons citer cette déclaration d'Omar Bongo Ondimba : « *Je dis aux ministres : quand vous êtes dans votre Ndjobi, votre Ndjembé, dans votre akanga-là, bwiti-là, mais quand vous sortez trois jours après, vous commencez à dire ceci-cela ; démagogie.* », *L'Union Plus* du 18 avril 2005.
[1049] Rossatanga-Rignault G., « Des « missiles kappa » et des « hommes-panthères ». A propos du droit et du surnaturel au Gabon », *Hebdo Information, Journal hebdomadaire d'informations et d'annonces légales*, 1999 (29 mai), n° 401, p. 1-4, p. 1.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

travaille à distance sans relais matériel. Sa situation est héréditaire et permanente et se confirme par initiation dans une société secrète. »[1050].

Ainsi, l'adage selon lequel « *on ne fait pas de politique si on n'a rien dans le ventre* »[1051] reste exact pour l'ensemble (ou presque) de la population. Dans ce cadre, le corps présidentiel serait « blindé », « inattaquable », « invisible » et rompu à toutes les techniques mystiques[1052]. De ce fait, dans le but de se blinder contre toutes les attaques, d'où qu'elles viennent de l'intérieur du territoire, O. Bongo Ondimba juste après avoir remplacé L. Mba aurait fait le tour des provinces pour se faire initier aux sociétés secrètes majeures. Ainsi, les gens « se coucheraient » devant lui, et la nuit, personne n'oserait l'attaquer « en vampire » de peur que cela ne se retourne contre eux.

Le rapport, voire la relation, au sacré (que nous parlions de religion ou de puissances surnaturelles) perdure. Comme dans le cas où, durant la campagne pour les élections présidentielles de 2005, l'on assista à une chronique singulière. En effet, alors que le Pasteur Ernest Tomo avait été autorisé à se présenter, celui-ci retira au dernier moment sa candidature afin de soutenir Omar Bongo Ondimba. Le quotidien national *L'Union* expliqua : « *Retenu par la CNE parmi les quatre candidats à l'élection présidentielle des 25 et 27 novembre, l'homme d'église a appelé ses partisans à voter pour le candidat Omar Bongo Ondimba.* […] *L'homme d'église, candidat indépendant, a justifié son retrait par la nécessité pour notre pays d'obéir aux prescriptions divines dont la Bible fait mention, à savoir : « tout pouvoir vient de Dieu ». Il a déclaré avoir eu une vision de Dieu, au cours de laquelle, le créateur de l'univers lui a demandé de ne pas faire obstacle à la candidature de l'actuel président de la République Omar Bongo Ondimba. « Dieu m'a dit : « Omar Bongo Ondimba a été choisi par moi pour présider aux destinées du Gabon encore pour sept ans. Ne te ligue pas contre celui que j'ai choisi », a déclaré la Pasteur Ernest Tomo (…).*[1053]

[1050] Définition de L.-V. Thomas et R. Lureau, in Toulabor C., 2000, p. 209.

[1051] Un postulat Fang que nous pourrions sans hésitation élargir à toute la société gabonaise énonce : « *ba'a bô politique ka'a aboum* », ce qui signifie littéralement « *on ne fait pas la politique sans le ventre* », ou dit autrement, « *le pouvoir politique est « Adzo Beyem », c'est-à-dire que « le pouvoir politique est « l'affaire des sorciers »* », (Mba Ndzeng L., 2006, p. 5 et p. 61).

[1052] Voir à ce sujet en Annexe XXXI la bande dessinée humoristique parue dans le journal *L'Union* en 2006.

[1053] Article titré « Ernest Tomo retire sa candidature pour soutenir Oma Bongo Ondimba », *L'Union Plus* du 25/10/2005 sur le site Internet-gabon. Dans la suite de l'article, répondant à une question du journaliste concernant la possibilité de son opportunisme politique, E. Tomo répondit : « *mon père était pendant longtemps ministre de la République, sous le règne du président actuel. Je n'ai pas besoin d'être candidat pour être reçu par lui. J'ai mes affaires. Je vis bien. Ma décision de retrait a été uniquement guidée par Dieu* ». Enfin, il nous

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Cependant, dans la mesure où le chef doit nécessairement « avoir le ventre », ou dit autrement, posséder des pouvoirs mystiques, de nombreux crimes rituels lui sont attribués. Ceux-ci lui permettraient de régénérer son pouvoir et par conséquent de perdurer sur la scène politique. De fait, si les pièces détachées et le sang lui sont utiles, le corps présidentiel a besoin de tuer. Toutefois, il ne le ferait jamais par lui-même. En effet, des hommes seraient employés pour « récolter » les parties anatomiques nécessaires et donc pratiquer les sacrifices. De sorte que jamais la population ne serait en mesure de prouver l'implication de tel ou tel homme politique et encore moins du Président dans ces « affaires rouges ».

Selon C. Toulabor, le sacrifice humain consiste pour une personne à tuer intentionnellement selon un rituel approprié une autre personne, et à offrir son sang et/ou tout ou partie de son corps à une divinité ou « fétiche » dans le but d'accéder à un avantage, politique en l'espèce, et de protéger et de conserver cet avantage aussi longtemps que possible. La pratique du sacrifice fait partie des stratégies de quête du pouvoir et de sa préservation, en cela, les dirigeants font « *du corps de l'autre et de sa vie une vulgaire ressource politique qu'on peut actionner à sa guise (...)* »[1054], et l'auteur donne l'exemple d'un directeur général d'une importante société de Bongoville qui en 1996 « *a été emprisonné à la suite du meurtre rituel de trois personnes découvertes mutilées de leurs « parties essentielles* ».[1055].

Par ailleurs, si le Président est censé être le plus grand « consommateur » de pièces détachées, les chroniques le mettant en cause sont rares. Pourtant, celles impliquant des ministres reviennent cycliquement dans les médias. De sorte qu'à chaque enlèvement d'enfants, mort suspecte ou profanation de tombes, les gabonais en imputent la responsabilité à cette catégorie de l'élite politique. De nombreux cas foisonnent, à l'image de cet article paru en octobre 2001 ; les faits se déroulèrent ainsi : « *Un cadavre sans yeux et amputé de ses parties génitales pour un meurtre rituel qui ne veut pas dire son nom secoue la ville de Lambaréné au Gabon. Un acte de sorcellerie dont la population semble connaître le coupable. Un coupable accusé d'être protégé par les autorités locales.* ». A propos de cette affaire : « *Une instruction*

---

faut noter que près de deux ans plus tard, au mois de juin 2007, ce même Pasteur fut inculpé pour fraude à la suite d'une vente illégale de parcelles de terrain.

[1054] Toulabor C., 2000, p. 220-221.

[1055] Idem, p. 208. L'idéal pour le bourreau étant que la victime fasse la promesse de travailler pour lui avant de mourir. Une fois celle-ci faite, l'âme ayant accepté de travailler, les bourreaux peuvent la tuer et en faire un « esclave invisible ». Par ailleurs, à l'échelle du continent, nous savons que des sacrifices humains ont accompagné F. Houphoüet-Boigny à sa dernière demeure. Selon ce dernier, et pour les animistes dont il faisait partie, l'éternité est une simple transposition de la vie d'ici bas dans l'au-delà. Donc le chef qui meurt restera chef et par conséquent des sacrifices d'esclaves doivent être pratiqués pour que ceux-ci continuent à le servir dans la mort (Toulabor C., 2000, p. 213). De même, en Guinée Equatoriale, Teodoro Obiang Nguema, qui qualifiait son prédécesseur (et en même temps oncle) de « *président des sorciers et fils de Lucifer* », aurait quant à lui l'obsession de se rendre invisible par la possession du crâne de guerrier « Mbo-ba » (idem, p. 215).

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

pour assassinat a été ouverte en mars dernier. Elle conduit rapidement à soupçonner et à interpeller le frère de la victime ainsi qu'un grand notable de la ville. Mais l'enquête piétine et les suspects, faute de preuves tangibles, sont sur le point d'être relâchés. (...) Dans le collimateur populaire, l'ancien député de la province, beau-frère d'un ministre de l'actuel gouvernement. Un statut et une position qui, du moins le croit-on à Lambaréné, lui attirent la clémence d'une justice sous influence. Ce n'est pas la première fois que ledit notable se trouve impliqué dans une affaire de sorcellerie. »[1056].

Ainsi, là où prévaut l'idée que le pouvoir se « mange », la manducation de certains organes humains permettrait « *de capter la puissance invisible, de se l'approprier et de la déployer contre les ennemis, dans la lutte pour le contrôle de l'Etat et ses ressources* »[1057].

Concernant la société secrète qui semble la plus répandue sur le territoire national gabonais, nous pouvons noter qu'au début des années 1980, soit en pleine période de parti unique, le Président Bongo Ondimba déclara sur une chaîne de la télévision nationale : « *(...) que certains ministres organisaient des cérémonies de Bwiti avec sa photo, chaque fois qu'un remaniement ministériel était en vue, afin qu'ils ne soient pas éjectés de leur poste.* »[1058]. De même, près de trente ans plus tard, une fois le multipartisme rétabli et plusieurs élections présidentielles passées, ce dernier témoigna une nouvelle fois à la télévision que durant les

[1056] Article de Fatouama Sankara, du 23/10/2001, titré « Fétichisme morbide au Gabon », sur le site Internet afrik.com. Nous l'avons dit, les cas de crimes rituels sont légions. Citons deux autres exemples représentatifs récents. D'abord le meurtre de deux jeunes enfants par leur grand-père et un complice : les faits se déroulent cette fois dans le village de Mabouna (Ogooué-Maritime) où l'un des assassins « *recherchait des organes humains, de préférence ceux des enfants pour des pratiques occultes* », celles-ci devaient lui servir « *à assurer son succès lors d'un prochain scrutin électoral, au niveau du département* ». Une fois les deux enfants abattus, les complices emmenèrent les cadavres en forêt pour le prélèvement des organes, il leur fut ôté « *le cœur, les orteils, les plantes de pieds, les paumes des mains, les yeux, la langue, etc.* » (*L'Union*, « Deux enfants mutilés à Omboué », 16/01/2006, p. 6). Puis, évoquons le cas d'une femme assassinée et « dépiécée » à Ntoum (Estuaire). Une fois enlevée, celle-ci fut « *dépossédée de son organe génital* » et lorsque les assassins « *eurent prélevé les « pièces détachées » dont ils avaient besoin, certainement à des fins fétichistes* » ceux-ci dissimulèrent le corps dans la broussaille. L'article se poursuit en expliquant comment certaines femmes se laissent tenter et montent dans « de grosses cylindrées » à bord desquelles « les sinistres personnages » font rêver leur victime « *en étalant parfois leur argent sale* » (*L'Union*, « Une femme de plus « dépiécée » à Ntoum », 07/06/2003, p. 6). Nous remarquons donc d'une part, que ces « pièces détachées » permettraient à leur possesseur de gagner des élections et d'autre part, que les bourreaux possèderaient de grosses voitures et de l'argent sale, soit seraient des personnages dont le poids économique serait grand et la position sociale élevée. Enfin, il s'avère qu'en période de campagne électorale, les pratiques fétichistes et les crimes rituels sont en augmentation dans la mesure où chacun « travaillerait » pour son maintien ou sa nomination.

[1057] Toulabor C., « Sacrifices humains et politique. Quelques exemples contemporains en Afrique », chapitre X, p. 207-221, p. 217, in Konings P., Van Binsbergen W. et Hesseling G., *Trajectoires de libération en Afrique contemporaine*, Leyde-Paris : ASC-Karthala, 2000.

[1058] Mba Ndzeng L., 2006, p. 106, cité par H.-A. Awanhet-Ntawanga, 2006, p. 6.

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

élections des 1998, ses challengers recoururent à des pratiques fétichistes qui les amenèrent à enterrer des cabris vivants avec sa photo[1059].

Selon C. Toulabor, les membres du Bwiti qui aspireraient à un plus haut statut social seraient obligés de conclure des pactes fondés sur le sacrifice humain (à l'image de celui qu'aurait pratiqué Léon Mba), c'est ainsi que l'ancien ministre de l'Intérieur Antoine de Padoue Mboumbou Miyakou : « (…) *acculé par des journalistes alertés par sa femme, a dû s'expliquer sur le colis de viande humaine qu'un livreur anonyme était venu déposer à leur domicile.* »[1060]. Ainsi, il faudrait donc « poser un acte » pour montrer sa volonté d'appartenir au groupe cependant, une fois que celui-ci serait réalisé, il serait impossible pour l'auteur de le dévoiler sans préjudices[1061].

Il en serait de même pour le Ndjobi. Cette société secrète principalement connue dans le Sud-Est du Gabon et chez les Obamba (initialement apparue en 1943 à Okondja pour résoudre les difficultés introduites par la situation coloniale) joua et joue encore un rôle considérable dans l'espace politique. Dans la mesure où son rôle principal était de lutter contre la sorcellerie, le Ndjobi accentuait ses potentialités sur la divination, les oracles et la magie. Par la suite, et progressivement la manipulation du surnaturel devint le principal but du Ndjobi.

Dans les années 1970, beaucoup de membres du gouvernement s'initièrent au Ndjobi dans l'objectif de maintenir leur statut le plus longtemps possible. De même, lorsque le Président devint Musulman, quelques personnes de son entourage et de la scène politique se convertirent à leur tour. C'est ainsi que L. Mba Ndzeng (2006 : 165) rapporte l'anecdote selon laquelle un dignitaire du PDG originaire du Woleu-Ntem s'était fait initier au Ndjobi pour prouver au chef de l'Etat son « *indéfectible attachement* »[1062]. Ce qui ne manqua pas de provoquer de vives réactions chez les Fang qui ne comprenaient pas pourquoi un autre Fang s'était initié un culte qui n'était pas celui de ses ancêtres[1063].

[1059] Tonda J., 2005, p. 159-160.

[1060] Toulabor C., 2000, p. 214-215.

[1061] Nous pouvons citer ici le Journal *Le Bûcheron* relatant que depuis 1970 : « *Le cœur de l'Etat-Bongo lui-même a des allures d'une véritable galerie d'épouvante. Embrigadés dans les rites initiatiques à la solde du prince, des prétendants à de hautes fonctions dans l'establishment ont dû donner des gages de leur fidélité et de leur loyauté. Cela va du pacte de sang aux orgies, en passant par des soirées d'échangisme, sans oublier les séances d'humiliation.* », (Hors série N°1, du 7 au 18 octobre 1992), cité par H.-A. Awanhet-Ntawanga., 2006, p. 50-51.

[1062] Awanhet-Ntawanga H.-A., 2006, p. 48.

[1063] Le Ndjobi, dont les rites sont principalement pratiqués dans le Haut-Ogooué, est présenté : « (…) *comme une puissance transcendante aux pouvoirs illimités, parfois terrifiants puisqu'il « voit tout et entend tout ». Il sanctionne ceux qui bravent ses interdits, connus de tous, et diffusé par ses prêtres : ne pas tuer, ne pas voler, ne*

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

Ainsi, nous pouvons dire que le corps politique utiliserait les forces surnaturelles contenues dans le Bwiti et le Ndjobi pour faire perdurer sa puissance et sa longévité politique.

En dehors des confréries traditionnelles, nous pouvons aussi mentionner les cultes synchrétiques que sont devenus la Franc-maçonnerie ainsi que la Rose-Croix[1064].
La Franc-maçonnerie s'installa dès le début du XXème siècle sur le territoire gabonais[1065], et selon un compagnon Franc-maçon notoire de Libreville, aujourd'hui, environ 80% des ministres appartiendraient au moins à une Loge tandis que les ministres restant seraient en passe d'y accéder[1066]. Ainsi, lorsque de jeunes cadres destinés à un avenir brillant se font initier, ceux-ci obtiennent rapidement des compensations avantageuses (argent ou mutation de poste) en échange pourtant ils devront « céder sur des valeurs »[1067]. Nous retrouvons donc ici l'idée de l'exigence d'un sacrifice.

En définitive, l'ensemble de ces mécanismes tendrait à pérenniser les dispositifs du pouvoir en place dans la mesure où une fois initiés, ces jeunes cadres de la scène politico-administrative et autres ministres devront se plier à la discipline déjà établie et ne pourront

---

pas avoir de relations sexuelles avant le coucher du soleil, ne pas pratiquer la sorcellerie, etc. », in L. Andjembé, 2006, p. 107. Si le secret était bien gardé concernant l'organisation et les méthodes d'action de cette société secrète, les danses et les chants étaient ouverts à tous (tout comme pour les autres confréries d'hommes tel que le *Ngo* ou les associations de femmes (ou « consoeurerie ») telle que *l'Essimbo* chez les Mbédé).

[1064] Nous pourrions aussi citer la « Prima-Curia », la « Fraternité Blanche universelle » ou encore toutes les sectes Pentecôtistes. O. Bongo Ondimba, initié à la Franc-maçonnerie à la fin des années 1950 à l'initiative de l'inspecteur général français des PTT, Naudy devint grand maître fondateur de l'obédience maçonnique baptisée « Grand Rite Equatorial » et synchrétisa les rites maçonniques et ceux du Bwiti. Ce qui lui donna d'autant plus d'ampleur dans les représentations touchant aux puissances surnaturelles. A ce propos, notons qu'à l'automne 1983, en raison de la parution de l'ouvrage de P. Péan (*Affaires africaines*), critiquant vivement le gestion du pouvoir du Président Bongo Ondimba, ce dernier décida de ne plus faire diffuser l'actualité française dans son pays durant plusieurs semaines. L'affaire ne fut réglée avec la France que lorsque : « *Le président Bongo obtient notamment, dans la négociation qui s'ensuivit, la promesse d'une visite officielle dite « d'Etat » (...) et la création par des dignitaires maçonniques français de la Grande Loge de France, pratiquant le Rite écossais ancien et accepté, d'une « Grande Loge du Gabon », à la tête de laquelle il fut placé.* ». Une information concordante fut diffusée par le quotidien *L'Union* du 15 novembre 1983. Un article signala l'audience qui fut accordée à une délégation maçonnique française par le chef de l'Etat gabonais (Gaulme F., 1988, p. 149).

[1065] En effet, au début des années 1900, le gouverneur du Gabon, Louis Ormières, non seulement était initié mais occupait aussi le sommet de la hiérarchie maçonne, et créa la première loge à Libreville baptisée « l'Aurore du Gabon » le 25 mars 1904 (qui fut officiellement reconnue par le conseil de l'Ordre en mai de la même année). Remarquons que le Lieutenant-gouverneur du Gabon, l'Administrateur des colonies ainsi que le successeur du gouverneur L. Ormières, M. Martineau, étaient, eux aussi, maçons (in Augé A.-E., 2005, p. 208). Cependant, il nous faut noter que cette première Loge ne connut que peu de succès de sorte que les maçons se tournèrent vers Brazzaville.

[1066] Par ailleurs, les chefs d'Etat d'Afrique centrale seraient tous initiés à la Franc-maçonnerie. Ceux-ci sont donc tous frères même s'ils n'appartiennent pas aux mêmes loges. Quant à la population, celle-ci évoque des cérémonies au cours desquelles les initiés boiraient du sang humain ou encore se devraient de boire un verre de l'eau dans laquelle le Président se serait lavé les pieds (comme avait pu en témoigner un ministre S. S. de Mobutu.).

[1067] Entretien avec M. X, réalisé à Libreville en octobre 2004.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

plus se mobiliser ou faire évoluer les « modes de faire ». De plus, le corps présidentiel apparaît, une nouvelle fois, au-dessus des contingences puisqu'il posséderait l'ensemble des connaissances occultes nécessaires à sa protection et par là, à sa pérennisation.

5) Le pouvoir de la parole et la parole du pouvoir

Toujours en nous plaçant du côté des représentations élaborées par la pensée commune, nous pourrons dire que le seul producteur de parole et d'idéologie serait le chef de l'Etat, le corps présidentiel.

Depuis l'incarnation de cette fonction, les discours des deux Président ont eu pour principaux thèmes l'Unité nationale et la paix. Sous le monopartisme la voix du Président était l'unique source d'informations, s'il en est quelque peu différemment à l'heure actuelle, il subsiste le fait que la parole, et avec elle, les discours, les secrets ou encore les silences et les mensonges, seraient l'apanage de la figure présidentielle. Une autre facette du pouvoir de la parole et de la fonctionnalité des discours est en effet la possibilité de cacher certaines informations, de manipuler le verbe, d'utiliser son éloquence pour convaincre et par conséquent, aussi, de garder des secrets, voire de transformer la réalité.

Quoiqu'il en soit, et quand bien même il n'y aurait pas de mensonges, la pensée commune conçoit tout discours politique comme une construction basée sur celui-ci. D'ailleurs, au moment de l'instauration de la République, le terme « politique » employé en français était selon F. Bernault synonyme de mensonge, « *d'art de la dissimulation et du simulacre* », chaque chef ou député étant suspecté de ne poursuivre qu'un but égoïste[1068]. Ainsi, le mensonge serait constitutif du pouvoir d'Etat, tout comme le secret. Celui-ci évoque une parole cachée, réservée à quelques uns, que le détenteur ne doit pas révéler mais qui pourra éventuellement être divulguée, avec parcimonie, à des interlocuteurs particuliers.

D'autre part, entre la parole constitutive d'un régime et le secret se glisse des temps de silence. A cet égard, nous pouvons citer G. Balandier lorsqu'il explique que : « *Le silence, et un langage propre, définissent l'expression verbale du pouvoir, de même qu'ils sont une des conditions de l'art dramatique. Ils en constituent pour une part la substance. Ils visent l'effet plus que l'information, ils recherchent l'influence durable sur les sujets. Ce qui permet au discours politique d'avoir un contenu faible et répétitif – parce que la manière de dire est*

[1068] Bernault F., 1996, p. 326.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

d'abord ce qui importe, et d'être ambigu – parce que la polysémie assure les interprétations multiples d'audience différentes. Le pouvoir des mots, reconnu et maîtrisé, engendre une rhétorique ; c'est-à-dire le recours à un lexique spécifique, à des formules et stéréotypes, à des règles et modes d'argumentation. Ces usages identifient un régime, car ils en sont partiellement constitutifs et contribuent à lui donner un style. »[1069].

Ainsi, à travers les discours mais surtout grâce à leur répétition, à leur fréquence et à la constance des thèmes se constitueront une norme, et une idéologie. Par ailleurs, dans la mesure où le corps présidentiel détient le pouvoir de la parole, c'est aussi ce dernier qui est censé tout entendre et tout connaître.

Par la suite, grâce à l'étude des discours et des conditions de leurs proclamations, nous nous rendrons compte que, si Léon Mba pu être considéré comme un orateur doué, les qualités de Bongo Ondimba sont beaucoup moins manifestes aux yeux de la population, à l'image d'un discours de l'actuel Président à la tribune de l'ONU qui lui valu de nombreuses et véhémentes critiques[1070]. En effet, si les discours de ce dernier demeurent écoutés, son éloquence est déniée et ce, à la différence même de quelques opposants ou anciens opposants reconnus. Nous pourrons donc dire que les discours sont rôdés mais que le talent oratoire reste sinon inexistant du moins non reconnu par la population.

En outre, cette source unique de production de paroles fut remise en question au moment de l'instauration du multipartisme puisque le début des années 1990 connu un grand nombre de création de journaux et la parole fut ainsi libérée. Tout le monde pu s'en emparer, et même si pour diverses raisons cette tendance tendit à s'essouffler et les espaces de paroles à se limiter, il existe aujourd'hui des « contre-discours ». La parole, à travers ceux-ci, « *illusionne sur le réel pour aboutir à ce que l'idée se réalise ; et aussi pour le manipuler dans la théâtralité de l'ambiguïté.* »[1071]. De sorte que depuis 1990, différents types de réel ont pu être créé dans le discours et ouvrir de nouveaux espaces de liberté.

[1069] Balandier G., 1992, p. 25.
[1070] Celui-ci eut lieu en septembre 2005 et portait sur la biodiversité.
[1071] Balandier G., 1992, p. 26.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

a) Discours

Dans la mesure où nous considérons le langage comme un instrument d'action, le discours se trouve être le dispositif par lequel certaines idées sont transmises ; celles-ci peuvent alors engendrer ou transformer la réalité.

A partir de 1968, Bongo Ondimba tenta de dominer l'espace idéologique entier du pays à travers une pléthore de discours qui, chaque fois, réitéraient les mêmes concepts, ceux-là même que Léon Mba affectionnait déjà de développer : l'unité nationale et par suite, la paix.

Omar Bongo Ondimba devint le « guide éclairé » du parti unique et de la nation, « *la personne en charge de mener le pays de l'obscurité à la lumière et du passé de tribalisme à un futur d'unité nationale* »[1072]. Le président-fondateur produisit une nouvelle théologie gabonaise à travers ses discours, slogans et chansons[1073].

De la sorte, tout au long de sa carrière, celui-ci développa plusieurs grandes idées sous forme de slogans telles que « la Rénovation », « Le libéralisme économique dirigé et planifié », « Rénover la Rénovation », ou encore « Le progressisme démocratique et concerté ».

Le thème de la Rénovation nationale fut lancé en janvier 1968 et annonçait la mobilisation de tous pour lutter contre le sous-développement, la « conscience populaire en marche » et une voix médiane « ni à gauche, ni à droite, mais toujours de l'avant » tandis qu'au niveau économique devait être mis en place le « libéralisme économique dirigé et planifié ». Une décennie plus tard, lors de son discours du 11 mars 1976, à la veille de l'anniversaire de la création du PDG, il proposa de « Rénover la Rénovation ». Il s'agissait alors de rester dans la même dynamique tout en remaniant certaines idées, notamment en renforçant le rôle de l'Etat tout en demeurant dans un équilibre entre le « capitalisme sauvage » et le « socialisme doctrinaire ». Dans le même temps, il était question encore une fois de mettre à l'écart ce qui était considéré dans les discours comme une peste : le tribalisme et le régionalisme qui mettaient à mal l'unité de la nation et par conséquent, la paix. Enfin, la « doctrine » du « Progressisme démocratique et concerté » fut instaurée[1074], celle-ci désignait pour son

[1072] Extrait du *Petit livre vert*, F. Ngolet, 2000, p. 63.

[1073] Les discours présidentiel ne sont pas rédigés par le Président lui-même mais par les idéologues du PDG tels que, entre autres, le philosophe L. Andjembé (aujourd'hui vice-Président du Sénat) ou Jean-François Ntoutoume-Emane (ancien Premier-ministre, aujourd'hui maire de Libreville et surnommé « Jacky mille encyclopédies » en raison de ses nombreux diplômes).

[1074] A propos du « progressisme démocratique et concerté » Bongo Ondimba déclara au cours de son discours prononcé à l'occasion du deuxième Congrès extraordinaire du PDG (24 janvier 1979) : « *Cette nouvelle doctrine postule, dans notre esprit, l'affirmation que nous voulons créer une société plus développée certes, mais surtout plus juste, plus humaine ; c'est l'affirmation d'une volonté de progrès, dans un cadre démocratique qui doit*

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

créateur, une nouvelle étape dans le développement du pays, devant mettre en avant « *un humanisme communautaire qui trouve son fondement dans la philosophie existentielle négro-africaine* »[1075].

Par ailleurs, la devise du PDG « Dialogue – Tolérance – Paix » met en évidence cette notion d'échange dans le langage, de palabre. Le dialogue représente l'une des clés du pouvoir du Président[1076]. En effet, l'opinion commune rend hommage non pas aux qualités d'orateur du Président, mais à sa capacité d'instaurer un dialogue entre chacun des intervenants de la scène publique, si éloignés ou en conflit soient-ils.

L'un des piliers de son pouvoir, qui lui permettrait de garder son autorité intacte, serait sa capacité à instaurer le dialogue, et à travers celui-ci à trouver des solutions de sorties de crises et des compromis pour chacun[1077]. Pour faire l'unanimité, le Président serait ouvert au dialogue, à l'image de Léon Mba qui recevait en audience toutes les personnes qui le désiraient et pouvait même régler les problèmes personnels de certains couples.

La Rénovation devait passer par le dialogue, à ce sujet le Président écrivit : « *La politique de « Rénovation nationale par le dialogue » que j'ai instituée est une véritable révolution pacifique (...). [...] Pour entreprendre cette révolution, il a suffi – au moins en apparence – d'un mot très simple qui appartient au vocabulaire le plus commun, le mot « dialogue » qui s'est vu attribuer tout à coup une dimension nationale puisqu'il (...) touche aux mécanismes fonctionnels de l'Etat. Pour atteindre cette dimension nationale, le dialogue doit être compris comme un échange à double sens, comme un enrichissement réciproque. C'est une notion simple mais exigeante.* »[1078].

Ainsi, le concept de « dialogue » est un principe fondamental du PDG et du « mode de faire » politique du corps présidentiel : ses discours et slogans intègrent perpétuellement cette notion. Par ailleurs, lorsqu'en juillet 1969 naquit l'organe de presse du PDG celui-ci se nomma « Dialogue ». Ou encore nous pouvons noter le fait que l'une des deux plus puissantes loges maçonniques gabonaise est baptisée « Dialogue » dont le « Grand maître » est le chef de

---

profiter au peuple tout entier, en gommant les inégalités. » (Bongo, 1986, p. 112). Il s'agit donc bien d'une doctrine, soit une théorie qu'on affirme être vraie et qui tente d'orienter l'action humaine.

[1075] Ntoutoume-Emane J.-F., « L'expérience gabonaise : le progressisme démocratique et concerté », *Géopolitique africaine*, 1987 (fev.-mars), p.107.

[1076] Comme l'écrit G. Balandier (1992, p. 141), la parole en tant qu'action et création « *circule pour relier et concilier ; elle n'est pas dissociable des symboliques et des rites.* ».

[1077] A l'image de l'entrevue que le Président réussit à organiser avec son opposant le plus dur, Pierre Mamboundou, en avril 2006 au Palais présidentiel.

[1078] Citation tirée de l'ouvrage de Bongo Ondimba : *Dialogue et Participation* (1972) et présentée dans son livre reprenant l'ensemble de ses théories politiques : *El Hadj Omar Bongo par lui-même*, 1986, p. 56-57.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

l'Etat lui-même. Les membres du gouvernement et de la classe politique en général se devant d'y appartenir s'ils désirent évoluer au sein de celle-ci.
De sorte qu'à travers le dialogue, la figure présidentielle réussit fréquemment à parvenir à un consensus[1079] et à maintenir un certain équilibre au sein de la classe politique, ce qui dans la pensée commune fait de cet aspect du pouvoir du corps présidentiel l'un de ses principaux atouts et lui permet de se maintenir à son poste.

Outre le dialogue, nous pouvons également dire que le Président Bongo Ondimba est aussi reconnu pour son franc-parler, durant les Conseils de ministres tout autant que pendant les sommets internationaux. Il converserait comme si, à chaque occasion, il parlait à l'un de ses alliés. Lorsqu'il intervient dans les médias et particulièrement à la télévision, il raconte des anecdotes, prend son temps, construit des métaphores puis tente de finir par une bonne parole ou une boutade. Si le fond des discours reste calculé, sa forme prend quelques libertés. Cette caractéristique place ainsi le corps présidentiel au-delà des contingences politiques dans la mesure où il serait le seul à se permettre de prendre du recul et ironiser sur des questions sérieuses.

En définitive, la parole, ou dit autrement le verbe et sa manipulation, sont un atout indispensable pour qui veut devenir ou rester chef. La prise de parole est une action réfléchie, il faut être capable de convaincre autrui, cela fait partie des qualités requises pour diriger un groupe. Nous pouvons aussi noter le fait que selon P. Clastres, l'un des attributs du chef est son aptitude à parler en public, son éloquence.
A ce propos, présentons quelques éléments de linguistique capable de nous aider à comprendre comment le pouvoir et l'autorité seraient liés à la parole. En effet, chez les Fang (Béti et Ewondo) le terme « chef » est désigné par « n-zó », tandis que « autorité » et « pouvoir » le sont par « è-zó » et constatons que « n-zó » et « è-zó » sont constitués du même lexème : « zó » qui signifie « parole »[1080]. Le chef, ou celui qui détient l'autorité est donc la personne qui parle : « *Il est le dépositaire de la parole grâce à laquelle il exerce*

[1079] Dit autrement, une fois le dialogue instauré certaines compensations peuvent intervenir pour aboutir à un compromis.
[1080] Mba Abessole P., *La conception de l'autorité dans la tradition Bantou*, Chevilly-Larue : Archives de la Congrégation du Saint-Esprit, 1985, p.10.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

l'autorité »[1081]. Enfin, nous pouvons noter que l'*evu edzoe* qui communique l'art de gouverner à celui qui le possède a aussi pour qualité d'être l'*evu* de la parole.

Dans un deuxième temps, nous pouvons noter le fait que celui qui a la faculté de parler en public détient aussi, généralement, un pouvoir surnaturel. Par conséquent, parlerait seulement qui pourrait et non qui voudrait puisque lors des joutes oratoires, les intervenants se lanceraient des fléchettes invisibles, et il faudrait savoir les esquiver et riposter grâce à ses capacités surnaturelles.

C'est ainsi que P. Mba Abessole, à l'époque encore opposant de Bongo Ondimba déclara lors d'un meeting qu'il tenait à la Mairie du cinquième arrondissement de Libreville : « *mon combat contre Bongo est un combat mystique (...) à 00h03 minutes, je vais lancer mes missiles kappa contre Bongo* »[1082].

A ce titre, Paul Mba Abessole est considéré comme un très grand orateur. Lors de ses discours les témoins font état de gens littéralement sous le charme de sa parole, comme s'ils étaient hypnotisés. C'est ainsi que certains hommes politiques se feraient confectionner des fétiches qui mettraient leurs auditeurs dans un état de transe quand ils les entendraient discourir[1083].

Quant au « tâtonnement oratoire » du corps présidentiel, il rejoint l'une des représentations associées à ce dernier, celle qui le fait percevoir comme un inculte. De sa biographie officielle, nous avons appris qu'il était entré à l'école à dix ans, avait passé son bac en candidat libre à vingt-cinq ans, puis obtenu le concours des PTT et le grade lieutenant dans l'armée. De sorte qu'à la différence de la quasi-unanimité des membres du gouvernement, parfois sur-diplômés, le Président n'a aucun prestige à retirer de son parcours scolaire. Dans la conscience populaire, c'est un illettré qui à défaut d'avoir obtenu des diplômes (et à travers ceux-ci, la force scriptural du Blanc, de l'écrit, du « papier »[1084]) travaille de manière mystique[1085].

[1081] Idem, p. 13. Notons par ailleurs que la parole du chef doit être enracinée dans la tradition ancestrale qu'il doit connaître.

[1082] Déclaration faite en février 1992, in H.-A. Awanhet-Ntawang, 2005-2006, p. 50.

[1083] Certains de mes interlocuteurs parlèrent même d'état orgasmique en entendant parler Mba Abessole. Par ailleurs, si quelqu'un demandait à l'un de ceux qui avait écouté un discours de cet homme politique d'en expliquer la teneur, personne n'aurait été capable d'y répondre, oubliant les paroles juste après les avoir entendues.

[1084] Pour rapidement expliquer ceci citons J. Tonda (2002, p. 235) : « *La magification de l'écriture est la réaction de la raison des vaincus et des révoltés face à la puissance de l'autre, exhibée et mise en scène comme la puissance commune au missionnaire, au militaire de l'Etat-Bula Matari et au commerçant. Tous lisent et comptent : le mot gabonais ntanga, ntagani ou ntang qui sert à désigner le « Blanc » signifie à la fois lire, compter et payer.* » C'est sous cette figure symbolique que l'imagination productive locale a appréhendé le colonisateur.

[1085] Léon Mba écrivit un essai sur le droit coutumier Pahouin ce qui le mit à la croisée des chemins entre la magie de l'écriture et la magie du Bwiti qu'il savait aussi manipuler.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

b) Silence et secret

Si depuis le retour du multipartisme la parole se déploie urbi et orbi, le silence est aussi, parfois, employé de manière tactique. Il peut en outre être le signe qu'une communauté veut garder ses secrets. Ainsi, lorsqu'un individu est initié, celui-ci se voit dans l'obligation de garder une totale discrétion sur certaines pratiques ou sur les vérités qui ont pu lui être confiées.

Simultanément, le silence peut être considéré comme une vertu, l'homme sage écoute, observe et ne prend la parole qu'à des moments précis et déterminés. Toutefois, le silence peut aussi être celui des dominés. Ceux-ci peuvent s'autocensurer. Soit du fait des discours tant répétés ou de la délation à l'époque très développée. S'installe alors dans les mentalités l'idée qu'il serait vain de critiquer[1086]. De sorte que même si la liberté de parole s'est amplifiée par rapport à la période du parti unique, tout se passerait comme si, après l'expérience des premières années du multipartisme avec sa prolifération de discours et de critiques, cette dynamique s'était quelque peu essoufflée pour laisser place aux anciennes méthodes.

La délation représente un mode opératoire qui garde toute sa prégnance dans les esprits. Lorsque le Président déclare que le Gabon est une maison de verre, cela signifie que tout vient à être su. A ce sujet, un député devenu depuis conseiller présidentiel en plus de cette fonction, nous confia comment les propos qu'il avait tenu le matin dans une école (concernant le contenu, selon lui inapproprié, des cours d'histoire) avaient été rapportés à la présidence et la manière dont il avait été fustigé pour ceux-ci l'après-midi même. Ces faits lui ayant été reprochés, il nous révéla qu'il faisait aujourd'hui preuve de plus de prudence dans ses propos[1087]. Nous pourrions aussi citer ce docteur en communication qui pour trouver un emploi après maintes recherches, du renoncer à critiquer le pouvoir en place, ou encore cet enseignant qui, condamné dans les années monopartistes pour ses propos et contraint à l'exil intérieur a décidé de ne plus parler des événements relatifs à la situation politique[1088]. Enfin, notons que lors de mes diverses rencontres sur le terrain, beaucoup de personnages, au

[1086] Comme l'écrivit Florence Bernault (1996, p. 327-328), durant le monopartisme le gouvernement « *encourageait les sociétés de danse ainsi que les 380 sections du Conseil national des Femmes Gabonaises à surveiller les actions des fonctionnaires et à rapporter tout comportement suspect.* ». Ainsi, depuis la période coloniale, l'Etat s'était appuyé sur un réseau d'information et de délation. A partir de 1957, la chefferie, les administrateurs européens et gabonais ainsi que l'ensemble de la fonction publique, durent se plier à l'emprise de la délation systématique.

[1087] Entretien avec M. M., Libreville, 2004.

[1088] Personnages rencontrés respectivement en 2004 et 2002.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

courant de mes recherches, me conseillèrent de ne pas parler de celles-ci dans les taxis, les bars ou autres lieux publics.
Le silence devient alors la seule protection pour celui qui ne serait pas en accord avec les pratiques du pouvoir, puisque, une fois les propos dévoilés et son auteur reconnu, la famille de ce dernier serait contactée, et dans la mesure où celle-ci aurait toujours l'un de ses membres qui pourrait être inquiété pour sa place ou sa fonction, alors les parents de ce tribun ou simple « parleur » tente de le raisonner. De sorte que toute la famille exercera une pression sur ce dernier afin qu'il soit réduit au silence.

Le silence est un procédé également employé par les hommes politiques eux-mêmes en dehors du sérail. Par exemple, Marcel Sandoungout, sénateur, ancien ministre et député entré en politique sous le régime colonial, ne désire absolument pas parler de ses anciennes fonctions et du régime politique en général. Cet acteur politique qui a vu défiler plusieurs décennies de régime présidentiel préfère garder le silence. Plus, ce dernier ne veut pas dire pourquoi il garde le silence[1089].
Corrélativement, ceux qui n'adhèrent pas à cette culture du secret sont pour les dirigeants des personnes incontrôlables, ce qui serait le « suprême grief en politique »[1090].

C'est ainsi que sur la scène publique la parole est contrôlée, tout autant que dans les loges maçonniques où tout ne peut pas être dit ainsi qu'en témoigne un compagnon Franc-maçon : « *Parmi nous, il y a de nombreux conseillers du Président et d'autres collaborateurs de hautes personnalités. Et certains d'entre eux viennent uniquement pour suivre et contrôler les débats. Qu'on se le dise, on ne peut dire tout et n'importe quoi ! La liberté d'expression proclamée dans le choix des thèmes de planches, si elle maintient la démocratie interne et le travail initiatique, ne permet pas de tout dire. Votre comportement et surtout vos propos en loge peuvent modifier positivement ou négativement votre position sociale dans le monde profane. Suis-je clair ? Et des cas de ce type où l'on a vu des personnes connaître une ascension sociale subite existent chez nous.* »[1091].

[1089] Lors de notre entretien en octobre 2004, devant son refus de me parler du monde politique, il m'expliqua que : « *la raison a des raisons que la raison ne connaît pas…* » ou encore qu'il préférait garder le silence parce que « *c'est un terrain glissant* ».
[1090] M'Bene-Mayer B., 2002, p. 3.
[1091] Augé A.-E., 2005, p. 218.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Par conséquent, le silence peut avoir plusieurs raisons. Dans les loges ou les confréries, le secret est une condition *sine qua non* au maintien de l'individu à l'intérieur du cercles des initiés[1092]. Il doit se maintenir entre quelques individus et ne peut être divulgué que sous certaines conditions et à des personnes particulières. Le secret serait alors sacré dans la mesure où il est comparable au tabou, on ne peut le violer que sous peine de sanction. Par ailleurs, dans la pensée commune, ce qui est caché, dissimulé, est suspecté puis conçu comme néfaste. A l'image des rituels et des actions entreprises par le Bwiti ou la Franc-maçonnerie.

Ainsi, nous pourrons dire que jusqu'en 1990, l'unique discours politico-historique était celui que diffusait le parti unique. A travers l'inlassable répétition des doctrines, celles-ci produisirent la justification et le renforcement du pouvoir en place. De sorte qu'aujourd'hui, malgré le fait que la liberté de parole soit garantie, peu de personnes s'en saisissent. Tout se passant comme si les mécanismes à l'œuvre durant le parti unique, débouchant sur l'autocensure, s'étaient perpétués.
Subséquemment, le langage politique tente d'instaurer une certaine réalité à travers des représentations, des descriptions, des reconstructions de faits passés et des projets sur l'avenir. L'importance de la parole sur la scène publique est identique à celle qui se déploie dans les sociétés secrètes. Elle appartient à diverses personnes telles que les anciens ou les initiés qui se doivent de l'utiliser à bon escient ou de la capturer. Nous pourrions alors positionner la parole du côté de la société publique et du « Bord de mer » face aux non-dits des confréries (ou « sociétés secrètes ») et de la forêt. A ce stade, le secret rejoint le sacré, là où le premier se maintient au sein d'un milieu spécifique et fermé.

En parallèle, c'est cette parole qui va permettre au corps présidentiel d'être omniprésent. A travers les discours, la parole peut être utilisée comme une arme, ou plutôt comme un déclencheur. En effet, certains annonceraient envoyer des fusils mystiques durant leurs discours. Ainsi tout comme le but de la magie qui est d'arriver à recouvrer cette « parole agissante », les discours tentent d'influer sur la réalité[1093].

[1092] C'est ainsi que : « *(...) Lorsque les Franc-maçons sont au pouvoir, ils appellent les leurs. A un niveau supérieur de responsabilité administrative, on estime que le secret devient impératif. Alors, lorsqu'on vous prépare à un certain type de promotion, on vous demande de vous initier. Et à partir du moment où vous êtes convertis, on vous recrute pour occuper les plus hautes fonctions. C'est pour des raisons de confiance.* » (in Augé A.-E., 2005, p. 225-226).

[1093] Un même « désir de prestige » selon l'expression de P. Clastres, faisait battre le cœur des guerriers amérindiens (Pawnees, Crow, Sioux, Hurons, Algonquins ou Iroquois) comme celui des guerriers des basses

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

En outre, chez les Fang, les Nkomi et pratiquement toutes les populations du Gabon, l'éloquence doit faire partie des attributs du chef. Pourtant, nous avons pu noter que Bongo Ondimba était considéré comme un inculte doté d'une verve déficiente. En effet, ses allocutions et ses talents oratoires sont souvent raillés[1094]. De sorte que tout comme le corps présidentiel serait extérieur à la nation, transgresserait les normes ou encore possèderait des pouvoirs surnaturels, celui-ci est à nouveau doté d'une prise de parole singulière, détonante, presque inadaptée à sa fonction.

6) La résidence présidentielle : le palais de marbre

Nous savons grâce aux travaux de Norbert Elias que les catégories spatiales ont une signification précise, car « *à toute « réunion » d'êtres humains répond une certaine organisation de l'espace leur permettant de se retrouver sinon dans leur totalité du moins par unités partielles. C'est pourquoi le reflet d'une unité sociale dans l'espace, le type de son organisation spatiale, représentent de manière concrète, au sens le plus stricte du terme, ses particularités.* »[1095].

Aussi, il nous paraît opportun de porter notre intérêt sur l'organisation spatiale du quartier du « Bord de mer », et plus spécifiquement d'étudier l'agencement du palais présidentiel ainsi que les représentations qui se rattachent à cet édifice.

Ce palais présidentiel fut construit sur le quartier du « Plateau », nom qui désigne historiquement, selon Raponda-Walker, la Place du Gouvernement[1096]. Le Plateau est le lieu du pouvoir politique, centre des affaires de la cité. Par ailleurs, l'auteur utilise dans sa

---

terres amazoniennes et « *conduisait les hommes à s'affronter dans la guerre, pourvu que l'on envisage ledit « prestige » comme le produit d'un assentiment collectif donné à la valeur de leur parole, attestée par leur confrontation à la Mort* » (Geffray C., 2001, p. 51). Ainsi, tout sujet parmi les Yanomami, doit convaincre l'Autre que sa parole est libre quelque soit les conditions, « *qu'elle n'est placée sous contrainte de rien* », dans la mesure où cette liberté est « *la condition de sa fiabilité* » (Geffray C., 2001, p. 40). De sorte que le bien le plus précieux pour le sujet sera sa parole, plus que sa vie.

[1094] S'agissant de Léon Mba, ses écrits et ses quelques slogans relativement provocateurs minimisèrent cette représentation. Dans le même temps, les plus fervents opposants des deux figures présidentielles tels que J.-H. Aubame, P. Mba Abssole et P. Mamboundou sont quant à eux considérés comme de fameux orateurs.

[1095] Elias N., 1985, p. 19.

[1096] Plus précisément, André Raponda-Walker écrit au sujet du nom le « Plateau » : « *De ce mot les Gabonais ont fait « Pilato » (mpongwè) et « Filato » (fang). C'est le nom donné au centre de la ville de Libreville où se transportèrent les bâtiments de la Marine en 1850, lorsque fut abandonné le Fort d'Aumale. « Pilato-mpolo » désigne la Place du Gouvernement. (…). Les premiers bâtiments de l'Administration, comme ceux de la Mission Sainte-Marie, furent construits avec la latérite du sol et la chaux extraite des bancs de roches du rivage.* », (2002, p. 259).

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

description le terme de pouvoir temporel pour désigner ce site[1097], ce qui signifierait non seulement que c'est le lieu des horaires, des bureaux, des salariés soit du « travail du Blanc » mais aussi, celui du pouvoir humain face au pouvoir a-temporel, soit religieux et mystique. Ce pouvoir est situé « dans le temps » et non « dans l'éternel » de ce fait, il concerne les sujets techniques, visibles et non spirituels. De sorte que, le pouvoir du quartier du Plateau, et par extension celui de Libreville, apparaît sous la forme d'un pouvoir humain, administratif, temporel face au pouvoir spirituel, voire sorcellaire, de l'Intérieur du territoire.
Parallèlement, il nous faut remarquer que dans d'autres capitales africaines, et notamment à Dakar, le « Plateau » est aussi un haut-lieu dans la mesure où les instances du pouvoir politique, l'Eglise, mais aussi le Savoir s'y sont établis, tandis que les résidences européennes furent bâties à proximité. De même, Abidjan, Douala et Brazzaville ont leur quartier du Plateau, disposé avec la même configuration et formant un quartier administratif et résidentiel[1098].

Au milieu du XIX^{ème} siècle, le comptoir du Gabon se présentait comme tel : à proximité du fortin français nommé « Fort d'Aumale » avait été bâti la « Mission Sainte-Marie » fondée par le Révérend Père Bessieux (1844) puis, le village de liberté baptisé « Libreville » (1849) et la « Mission Saint-Pierre » créée par les Sœurs de l'Immaculée-Conception de Castres (1852) [1099].
L'actuel palais présidentiel se situe à l'endroit où était installée la Mission Saint-Pierre[1100], très exactement sur la place de l'ancien palais du Gouverneur[1101].

Le premier établissement du gouvernorat devint par la suite le Haut-commissariat puis, le palais présidentiel appelé aussi « palais de marbre » ou « palais Rénovation » jusqu'en 1990. Par conséquent, le Haut-commissariat où André Malraux et Léon Mba se retrouvèrent

[1097] Raponda Walker A., 1993 (1934), pas de n° de page.
[1098] Voir à ce propos l'ouvrage de G. Balandier, *Afrique ambiguë*, Paris, Plon, chapitre 6 : « Villes. Images noires et blanches. Regards sur les Brazzavilles noires », 1981, p. 247-288. On pourrait ajouter cette phrase : « *Ce schéma souligne le caractère incomplet de ces sociétés urbaines coloniales, qui paraissent pendant longtemps comme des scènes à quatre personnages : le traitant, le fonctionnaire, le soldat et le missionnaire.* », p. 268.
[1099] Pour mieux imaginer cet espace, voir en Annexe XXXII la description de Libreville faite par André Coffinières de Nordeck en 1872.
[1100] Merlet A., 1990, p. 213 : « (...) *le palais du gouverneur dont la place était plantée de superbes mangotiers datant de l'occupation française (1839).* », en note de cette phrase, au niveau du mot « place » l'auteur écrit : « A la place de l'actuel palais présidentiel ».
[1101] Metegue N'nah N., 2006, note n° 176, p. 102. De manière similaire, lorsque Savorgnan de Brazza arriva au village de Mashokou, le chef Nguimi mit à sa disposition le village de Biki situé sur les hauteurs. Brazza y installa deux cases et le baptisa Franceville. Nous pouvons noter que l'emplacement actuel de la maison de l'adjoint au maire et du bureau de la région est celui où furent érigées ces deux cases, (Deschamps H., 1962, p. 58).

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

le 17 août 1960 pour signer les procès-verbaux fixant les termes du transfert des compétences de la Communauté à la République gabonaise se transforma quelques heures plus tard en palais présidentiel.
Nous verrons que cette continuité, pouvant au premier abord paraître ambiguë, concorde en définitive parfaitement avec la conception de l'extranéité du pouvoir.

Ainsi, l'ancien palais des gouverneurs de l'AEF devint après plusieurs modifications architecturales la Présidence d'une République indépendante.
Alors qu'au départ, les bâtiments du gouvernorat étaient constitués de deux grandes maisons ornées d'arcades superposées abritant la résidence du gouverneur et le tribunal placé sous son autorité, en 1960 les deux constructions furent réunies par un passage couvert. Le palais fut par conséquent constitué de deux ailes : l'une abritant les bureaux présidentiels l'autre, la résidence du Président Mba[1102].
Une décennie plus tard, le nouveau Président Bongo Ondimba voulu optimiser l'espace et fit construire un étage noble sur toute la longueur de cette bâtisse afin que celui-ci abrite les salles de réunion et les nouveaux bureaux présidentiels. Cette réalisation fut la dernière image de la Présidence avant sa réhabilitation de 1977[1103]. Celle-ci nécessita la démolition de nombreux bâtiments alentours tels que : le premier hôtel de ville de Libreville, la première chambre de commerce, la Mission Saint Pierre, son église et son école, les bâtiments abritant la vice-présidence, les bureaux de la primature, les bureaux ministériels des Mines et des Transports, les salles de réceptions et de congrès extérieurs, les bureaux de quelques sociétés privées et certaines portions de rues étroites.
Le Président Bongo Ondimba remplaça les bâtiments détruits par un élargissement de l'édifice présidentiel devenu sa résidence et son lieu de travail. De sorte qu'à la suite de Léon Mba, le Président Bongo Ondimba prit concrètement et littéralement la place du Blanc. Le corps politique se réappropria les lieux du pouvoir politico-administratif colonial. Il réutilisa le même espace de travail tout en l'adaptant aux nouvelles contraintes et notamment celle de l'augmentation du personnel.

[1102] Toutefois, celui-ci garda sa maison au quartier « Mont-Bouët » pour y passer ses journées de repos.
[1103] Cette année là, le pouvoir se met en scène pour recevoir le sommet de l'Organisation de l'Union Africaine (OUA) du 2 au 5 juillet. Libreville devient la capitale de l'OUA pour un an tandis qu'Omar Bongo est nommé Président en exercice de l'Organisation pour cette même année 1977. Le centre historique de Libreville est alors presque entièrement détruit (notamment toutes les « constructions légères ») afin de le rénover et de présenter une image nouvelle du quartier du Plateau. Tout se passant comme si ce sommet avait donné l'opportunité au pouvoir de se réapproprier l'espace de la capitale.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Le palais fut donc modifié par chacun des locataires. Agrandit, débordant son espace initial et surélevé par le Président Bongo Ondimba, le palais devint alors partie prenante du « portrait » du Président.

Léon Mba et Omar Bongo Ondimba investirent donc les lieux de vie et de travail des anciens gouverneurs français, prenant possession de la place laissée vacante par le pouvoir colonial et intériorisant par là-même ses particularités.

En outre, dans la mesure où le village des premiers esclaves libérés fut installé à quelques centaines de mètres du Fort d'Aumale et du palais du gouverneur, nous pouvons présumer du fait qu'au moment de l'agrandissement du terrain du palais présidentiel en 1977, celui-ci fut réaménagé à proximité de l'ancien village de Libreville.
De sorte que le siège actuel du pouvoir politique suprême se situerait non seulement sur les lieux de l'ancien gouvernorat mais aussi sur le terrain du « pouvoir » missionnaire, jouxtant l'ancien espace du village des esclaves libérés et celui du fortin militaire français.
Cet environnement « urbain » historique situe donc l'actuelle présidence de la République sur un territoire où se sont côtoyés le pouvoir religieux des missionnaires, la force militaire française et les esclaves libérés formant le premier groupe d'habitants librevillois allogènes. Elle se place en conséquence sur un espace où se sont déployées les violences religieuses (symboliques ou non) et militaires, mais aussi les premières empreintes de la violence du Blanc (soit-disant anti-esclavagiste) envers le gabonais. Enfin, s'y sont développées les pratiques du travail salarié et l'imposition de nouvelles normes de vie (en terme de nouvelles techniques du corps (habillement, parfum, etc.) ou concernant par exemple la monogamie)[1104].

De plus, tout comme l'était au XIX^{ème} siècle le gouvernorat, aujourd'hui, dans l'organisation urbaine de Libreville, le palais présidentiel est localisé dans « l'hyper-centre » de la capitale. Le portail d'entrée de la Présidence (protégé par des membres de la Garde présidentielle) donne sur le Boulevard du bord de mer. Dans le hall d'entrée est postée une statuette à clous tandis que, dans le sas menant aux ascenseurs distribuant les différents bureaux, est exposé, au mur, un masque Téké de très grande dimension[1105].

[1104] Cet espace « élargi » de la présidence, située en bord de mer, résume à lui seul ce que J. Tonda a nommé la violence du Souverain moderne.
[1105] Nous avons pu entrer dans le Palais présidentiel à l'occasion d'un entretien avec un Secrétaire général adjoint à la présidence, en novembre 2003.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Concernant la disposition des bureaux aux différents étages, nous retrouvons au rez-de-chaussée ceux du Directeur Général du Protocole d'Etat et de son Directeur, puis à chaque étage correspond une certaine catégorie de bureaux. Au premier se trouvent ceux de la Secrétaire particulière du chef de l'Etat mais aussi ceux de son chef de Cabinet, de son chef du Secrétariat présidentiel, du Directeur des Aides de Camps, du Directeur de Cabinet du Président et celui de son principal Conseiller personnel. Au deuxième étage se situent les bureaux du Secrétaire général de la Présidence, du Directeur de Cabinet et de son adjoint, des Secrétaires généraux adjoints, du Haut-Représentant personnel du Chef de l'Etat et des Conseillers du Président ; au troisième sont disposés ceux des Directeurs adjoints du Cabinet, du Directeur général de la Presse présidentielle, des Conseillers politiques et techniques mais aussi du Conseiller pour les hydrocarbures, mines et énergie ; au quatrième : ceux du Secrétaire général du Conseil des ministres et de son adjoint ; enfin au cinquième étage nous trouvons les bureaux des Conseillers spéciaux du Président dont celui du Chef du département des Affaires médicales, du médecin personnel du chef de l'Etat et le département des Hydrocarbures[1106].

Par conséquent, nous pouvons constater que plus l'on monte dans les étages, plus l'on s'éloigne du centre décisionnel. En effet, autour du chef viennent en première position le secrétariat particulier, les directeurs de cabinet, puis les conseillers et représentants, la presse, l'administration du Conseil des ministres, qui ne se situent non pas à la primature mais bien au « siège » du chef de l'Etat, jusqu'à aboutir au dernier étage où sont installés les garants de la santé personnelle du Président et financière de l'Etat.

A présent, afin de poursuivre notre démarche, attelons-nous essentiellement à exposer les représentations attachées à la résidence et au lieu de travail du corps présidentiel.

a) La Présidence comme symbole à éprouver en temps de crise

En période de crise, le palais présidentiel, symbole du pouvoir central, devient un lieu primordial que la population vise et tend à ébranler. Comme s'il s'agissait, pour cette dernière, de prendre possession de cet espace « imaginé ».

[1106] Lorsqu'à la nuit tombée, sur le boulevard du bord de mer, les gens attendent patiemment un taxi pour rentrer chez eux, ceux-ci peuvent voir grâce aux lumières allumées de l'intérieur si la salle du Conseil des ministres est occupée. Située au premier étage de la présidence, dont les fenêtres, légèrement avancée comme le serait un bow-window, donnent directement sur le boulevard ; chacun peut imaginer la réunion qui s'y déroule.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Afin d'illustrer cette idée, nous utiliserons trois événements particuliers qui parfois mirent en péril le pouvoir suprême à travers son lieu d'exercice, mais toujours en avant la personnalisation du palais présidentiel.

Le premier événement ayant porté atteinte à la « souveraineté » du palais, et par là-même à celle du pays entier, que nous voudrions mettre en exergue s'est déroulé au moment du coup d'Etat de 1964. Durant cette insurrection qui secoua durement le pouvoir, le palais fut mis « à contribution ». Une première fois lorsque les mutins s'y introduisirent, kidnappèrent le Président Mba et prirent en otage plusieurs personnalités et, une seconde fois au moment où les vingt-quatre derniers putschistes s'y retranchèrent, acculés par les militaires français qui reprenaient progressivement le contrôle de la ville. Ils en furent délogés quelques heures plus tard puis désarmés[1107].

Ainsi, le début et la fin du putsch se jouèrent sur le lieu exact du pouvoir exécutif. En effet, la première action des mutins fut de s'emparer du palais afin d'en faire sortir concrètement et métaphoriquement ses locataires et de s'approprier ce pouvoir temporel. Puis, lorsque le putsch commença à tourner court, ils s'y réfugièrent comme dans une dernière forteresse qu'il serait délicat d'attaquer. Malgré cela, les militaires français (aidés du futur successeur, O. Bongo Ondimba) leurs firent évacuer ce lieu pour rétablir le pouvoir de L. Mba.

De fait, même s'ils en furent chassés, les mutins atteignirent le cœur du pouvoir. Les conséquences du coup d'Etat se firent ressentir jusqu'à la fin du règne du Président Mba, marqué par cet épisode. Comme si les insurgés avaient déstabilisé le pouvoir central en profanant son lieu d'exercice.

Le second cas que nous avons choisi se présenta au moment où la dépouille du Président Léon Mba, décédé en France à la fin de l'année 1967, retrouva le sol gabonais.

Le Président défunt fut dans un premier temps transporté de l'aéroport à sa maison de Mont-Bouët, là où résidaient certains membres de sa famille puis, au sein du Palais présidentiel, avant d'être finalement conduit au stade.

Par conséquent, la dépouille transita d'abord par son domicile privé, dans son environnement familial puis, dans sa résidence de fonction, aussi lieu de décision et de pouvoir suprême que

[1107] Ces derniers rendirent leurs armes le 19 février 1964 à 15h55, in *Mémorial du Gabon*, 1986, Tome 1, p. 109.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

constitue le palais enfin, elle fut présentée au peuple dans le stade de la capitale[1108]. Ainsi, hormis le fait que l'ordre de présentation du défunt débuta par la famille proche puis, se poursuivit par son « entourage professionnel » et enfin par la population entière, nous retiendrons plutôt notre attention sur les lieux visités.

En effet, s'il paraît cohérent dans l'organisation protocolaire que la dépouille passa devant sa famille et le peuple, pourquoi celle-ci « dut » s'exposer à la présidence ? Nous pensons que ce passage dans le lieu du pouvoir fut nécessaire au maintien d'un pouvoir analogue et à la bonne succession entre les deux Présidents. Comme s'il avait fallu faire repasser le corps naturel (comme le qualifieraient E. Kantorowicz et A. Boureau) du Président L. Mba par le lieu où il exerça son pouvoir et dans lequel, venait de prendre place le nouveau Président Bongo Ondimba. Ou encore, comme si pour finaliser et éprouver la transition, les deux corps naturels des Présidents avaient du se rencontrer à nouveau dans ce lieu, afin, en définitive, que le corps politique puisse se transmettre et ainsi perdurer.

Enfin, comme dernier cas, nous avons décidé d'analyser les raisons pour lesquelles le cadavre d'un rival politique fut exposé dans la cour du palais présidentiel au moment de la mise en place du multipartisme.

Ainsi, en mai 1990, peu après l'annonce du décès de Joseph Rendjambé, secrétaire général du Parti Gabonais du Progrès (PGP), formation de l'opposition créée à l'initiative de la Conférence Nationale, une émeute se déclencha.

Comme nous l'avons vu, cet opposant avait été retrouvé mort dans la chambre d'un hôtel du bord de mer dans des conditions, qui, jusqu'alors n'ont toujours pas été élucidées. La nouvelle se répandit rapidement à Libreville et la foule se regroupa autour de l'hôtel. Celle-ci décida d'escorter la dépouille de J. Rendjambé durant son transfert à la morgue. C'est alors que passant devant le palais présidentiel, les manifestants défoncèrent le portail et firent entrer le corps du défunt dans la cour du palais. Ce débordement fut maîtrisé in extremis et la foule refoulée hors de l'enceinte du palais[1109].

La population voulu donc faire entrer le corps-mort dans le lieu de travail, mais aussi demeure, du chef de l'Etat. A travers cette dépouille, le but était de souiller l'espace

[1108] Dans le but de faire taire certaines rumeurs voulant que le Président Mba ne soit pas réellement mort, l'on fit installer une petite fenêtre sur le cercueil afin que les gens puissent vérifier qu'il s'agissait bien du chef de l'Etat (entretien avec M. Delauney, Cannes, janvier 2006).

[1109] Cette histoire m'a été contée par un professeur gabonais, d'autres personnes au fil de mes rencontres de terrain témoignèrent de cette « anecdote » cependant, je ne pu trouver aucune trace de celle-ci dans les archives nationales ou dans celle de l'unique quotidien gabonais. Quoiqu'il en soit, même si celle-ci était une rumeur non-fondée, elle n'en perdrait pas moins de son sens.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

d'exercice du pouvoir suprême et de montrer à son détenteur que la population le tenait pour responsable. Cet épisode prend d'autant plus de sens lorsque l'on sait que le cadavre était celui du potentiel successeur de Bongo Ondimba, au moment même où le multipartisme tentait de s'imposer. Ainsi, le futur filleul « mort-né », traversa tout de même les grilles du palais pour entrer là où la population l'avait porté, au centre du lieu d'exercice du pouvoir.
Par ailleurs, cet épisode aurait « hanté » le pouvoir au point qu'il aurait été pratiqué (par les femmes Mpongwé) une séance d'exorcisme[1110]. Celles-ci auraient « lavé » le Président Bongo Ondimba du « signe négatif » que représentait ce corps-mort dans le lieu du pouvoir suprême.

Action dénonciatrice, le peuple décida d'exposer le cadavre aux yeux de ce pouvoir, lui en imputant ainsi la responsabilité et liant le palais à l'homme qui dirige la présidence.

En conséquence, durant certains moments marquants de l'histoire politique du pays (coup d'Etat, décès du premier président de la République, instauration du multipartisme), le palais est « mis à contribution ». Ce lieu ultime, définitif, issu du pouvoir colonial et réapproprié par l'élite politique représente le pouvoir en acte. Il s'agirait alors soit de s'en emparer comme durant le coup d'Etat, soit d'y présenter le corps naturel du Président-défunt pour en valider la succession avec le nouveau Président et établir la continuité du corps politique, soit enfin pour y exposer la violence, et renvoyer au pouvoir l'image de sa puissance nuisible.
En définitive, le palais représente le pouvoir, il en est le côté visible, tangible. Par conséquent, il est l'unique lieu que la population peut aborder. L'autre côté, intangible, est pour elle inaccessible puisqu'il est celui des sorciers.

b) Discours et représentations déployés sur le palais de la présidence

D'abondantes représentations courent au sujet du palais de la présidence. Cependant, et suivant en cela J. Tonda, celui-ci cumule essentiellement « deux représentations contradictoires » en tant qu'il serait d'une part, un lieu d'enrichissement pour certains (occupants et visiteurs) et d'autre part, un lieu de péril pour les autres (ceux qui disparaîtraient dans ses sous-sol). En outre, il serait « *le haut lieu des rituels magiques du pouvoir qui, dans*

[1110] Témoignage d'un ancien député gabonais de l'opposition.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

une logique synchrétique, capitaliserait les puissances de la Franc-Maçonnerie, de Ndjobi, de la Rose-Croix et d'autres sectes internationales et nationales »[1111].

Ainsi, selon « Radio Trottoir », un cimetière aurait été construit dans les fondations du palais. Au sein de celui-ci reposeraient toutes les victimes ayant servi aux rituels sacrificiels du chef de l'Etat et de ses collaborateurs dans le but de multiplier leur puissance. Jouxtant ce cimetière, serait également installée une salle de torture où déjà Léon Mba aurait eu l'habitude de bastonner les individus indociles. Enfin, des souterrains débouchant sur la mer auraient été bâtis dans les sous-sol du palais.

Illustrant ces idées, une rumeur circula à Libreville révélant comment une jeune fille kidnappée dans le centre-ville, s'était retrouvée dans cette salle de torture pour être tuée et vidée de son sang. Toutefois, au moment de l'assassiner son bourreau l'aurait entendu crier dans une langue qui leur était commune. Ne pouvant se résoudre à tuer une femme issue de son groupe ethnique, il l'aurait laissée s'enfuir par les souterrains menant directement sur la plage[1112].

Arrêtons-nous ici pour effectuer quelques remarques. Tout d'abord, la chaîne « Télé-Liberté » sur laquelle témoigna cette jeune fille était un organe du Rassemblement National des Bûcherons (RNB), principal parti d'opposition en cette année 1990[1113]. Il paraît donc raisonnable d'imaginer que ce parti ait utilisé cette histoire à des fins de contestation politique. Ainsi, un média identifié comme étant le produit d'un parti d'opposition mené par un Fang, en l'occurrence Paul Mba Abessole (et dont les locaux se situaient aussi chez un Fang), dévoila cette histoire dans laquelle une jeune femme Fang avait été épargnée par son sacrificateur en raison de leur origine ethnique commune.

Il est par conséquent très intéressant de constater comment un même type d'événement a pu se rejouer. En effet, voici le schéma : une victime désignée (une jeune femme Fang), préparée et prête à être sacrifiée est finalement sauvée in extremis de la mort, protégée par celui qui devait l'exécuter en raison des liens ethniques les unissant. Cette situation peut alors être mise

[1111] Tonda J., 2005, pp. 158-159. A ce propos, sur le toit du palais serait érigée une croix stylisée, symbole de la Franc-maçonnerie. Toutefois, je n'ai jamais réussi à l'apercevoir.

[1112] Cette rumeur fut étayée par le passage de cette jeune fille sur « Télé-liberté ». Selon la version tirée de H.-A. Awanhet-Ntawanga (2005-2006, p. 68), cette jeune fille, détenue dans les sous-sols de la présidence, attendant sa mise à mort, aurait eu la vie sauve grâce au sacrificateur, un certain Mba Ntem. Ce dernier aurait réussi à la faire échapper par un tunnel donnant sur la mer. Une autre transcription de cette histoire rédigée par C. Toulabor (2000, p. 214-215) voudrait que les faits se soient déroulés en 1993. Quoiqu'il en soit cette année d'élection présidentielle fut elle aussi tendue : rappelons-nous en effet des suites de celle-ci en 1994. Selon cet auteur, cette affaire défraya la chronique alors que Bongo « *se murait dans un silence qui fit grand bruit* ».

[1113] Les installations de cette Radio-Télé, aménagées au domicile de Jules Mbah Békalé (RNB), furent détruites sur ordre du gouvernement en février 1994.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

en rapport avec celle qui se déroula en février 1964 lorsque durant le coup d'Etat, Léon Mba, enlevé et abandonné à ses bourreaux eu en définitive la vie sauve ; ceux-ci excluant au dernier moment d'assassiner un de leur parent, soit un membre du groupe Fang.

Etudions alors ces deux situations à travers une même grille d'analyse.

Tout d'abord, nous pouvons constater d'une part, que ces deux événements se déroulent en période de mise en danger et de potentiel renversement du pouvoir en place (le coup d'Etat de 1964 et l'instauration du multipartisme) et d'autre part, que ces renversements n'aboutirent jamais dans la mesure où Léon Mba fut réinstallé à son poste de président de la République et que le Parti Démocratique Gabonais continua à incontestablement régner sur les affaires politiques du pays.

Ensuite, si nous résumons les deux situations, nous nous apercevons que d'un côté le Président (représentant le pouvoir par excellence) est attaqué par le peuple (représenté par les putschistes et le gouvernement provisoire) puis, sauvé par ce même peuple (représenté par ces même mutins qui ne « peuvent » l'assassiner). De l'autre côté : une jeune femme de Libreville (représentant le peuple) est attaquée par le pouvoir (représenté par le palais et donc par le corps présidentiel) et finalement épargnée par ce même pouvoir (représenté par le bourreau travaillant pour celui-ci).

Nous assistons donc à une inversion des termes. Au lieu de voir le corps présidentiel être attaqué par le peuple comme en 1964, cette fois-ci, c'est le peuple qui est agressé par le pouvoir (celui-ci désirant se nourrir de la force vitale de la jeune femme).

Anciennement assaillant et capable de mettre en péril le pouvoir, le peuple, en 1990, se retrouve être la partie assaillie et mise à l'épreuve. Ce pouvoir qui « mange » les gens est alors à priori, dans la conscience gabonaise, beaucoup plus solide et néfaste dans les années 1990 que 1960.

En outre, une autre dimension de ce parallèle est à relever. En effet, le Président Mba L. se trouvait être un Fang, attaqué par des non-Fang (si l'on considère que le coup d'Etat était un mouvement général de contestation mené par des militaires et non une volonté individuelle de son opposant Aubame J.-H., lui aussi Fang mais originaire d'une autre province) et sauvé par des alliés Fang. De même, une jeune femme Fang, agressée par des non-Fang (les résidents du palais), fut protégée par un allié Fang. Enfin, rappelons que cette histoire fut diffusée et relayée par un parti « identifié » comme Fang.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Par conséquent, si dans l'une des situations c'est le pouvoir qui est attaqué et dans l'autre le peuple, il faut malgré tout remarquer qu'en dernière instance ces deux parties sont défendues pour les mêmes raisons : l'appartenance au groupe ethnique Fang.

Ainsi, nous pouvons conclure trois choses du rapprochement effectué entre ces deux situations. Tout d'abord, il apparaîtrait que le peuple se sentirait moins puissant au début de la décennie 1990 que dans les années 1960 (puisque c'est ici lui qui est « mangé » ou du moins assailli). En outre, les deux personnages (Léon Mba et la jeune femme) échappèrent à la mort en raison de leur appartenance partagée avec leur bourreau à un même groupe ethnique (Fang). Par conséquent, il semblerait que les Fang, dans la conscience collective, soient représentés comme un groupe solidaire et résistant. Enfin, d'un point de vue global et quelque soient les conditions, il est possible de dire que le pouvoir du palais apparaît comme difficilement ébranlable.

c) Le palais comme représentation du corps présidentiel

Si le palais peut métaphoriser le pouvoir d'Etat ou l'éclat du pouvoir présidentiel à un moment donné, il serait aussi possible de le comparer à ce que nous avons nommé le portrait du Président, à la suite du travail de Louis Marin effectué sur les châteaux du roi Louis XIV dans son ouvrage *Le portrait du roi*[1114].

L'auteur, suivant les propos de Colbert, propose un parallèle entre le roi et deux de ses palais. D'un côté, l'Etat, sa raison et avec elle la gloire du roi seraient représentés par le palais du Louvre, un lieu au cœur de la capitale. De l'autre, le divertissement et les caprices du Prince s'incarneraient en une maison « qui lui offre retraite », celle de Versailles. Pour Colbert, il y aurait donc deux centres et, « *si l'on ose dire, deux domaines, deux espaces, et à la limite deux personnes dans la « substance royale » ; le centre de la délibération et de la décision politiques (sic) et le lieu excentré du plaisir et de la récréation (...) ; l'espace « public » et le lieu « privé ».* » [1115]. Puis, avec la description du château de Versailles par Félibien (1674), L. Marin, nous invite à lire ce texte comme une stratégie politique « *visant à produire par des dispositifs soigneusement montés des effets imaginaires* » ; nous pouvons alors entrevoir une fantasmatique du pouvoir d'Etat et « *discerner les premiers linéaments d'un imaginaire*

[1114] Marin L., *Le portrait du roi*, Troisième entrée : « Un portrait de César, c'est César », sous partie intitulée : « Le palais du prince », Paris : Ed. de Minuit, 1981, p. 221-235.
[1115] Marin L., 1981, p. 223.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

politique du monarque absolu, extraire les pièces élémentaires de la représentation du roi et de son lieu, qui fonctionnent à les produire, l'un comme « le premier et le plus puissant roi du monde » et l'autre comme « le premier palais du plus florissant royaume de toute la terre ». »[1116]. En définitive, à travers la topographie, l'image du roi est partout, le palais devient le parallèle du roi, les deux « corps » sont semblables, « *le visible est totalement lisible et le lisible visible ; l'image et le symbole se fondent dans une même réalité de discours et d'espace, celle d'un parfait simulacre qui manifeste une identique prosopographie, le portrait du Roi-Soleil.* »[1117].

Dans cet ordre d'idée nous tenterons de montrer qu'un parallèle peut être élaboré entre la configuration géographique et architecturale du palais et le Portrait du Président.

Tout d'abord, au niveau des représentations, nous pouvons noter que le Président est, pour la population, un sorcier. A ce propos, nous avons vu que dans son palais, il existerait une salle de torture où l'on pratiquerait des sacrifices et des rituels issus de diverses confréries (vernaculaires ou le plus souvent synchrétiques).

Dans cette « optique », nous pouvons ajouter que selon l'imaginaire populaire, le Président posséderait des lunettes lui permettant de voir les gens nus et que parallèlement le palais de la Présidence « *serait dotée de miroirs produisant le même effet que les lunettes présidentielles* »[1118]. Ainsi, ce dispositif permettrait au Président d'occuper une position panoptique (alimentée notamment par ses connaissances liées au Ndjobi).

En outre, établi sur le Bord de mer, le palais incarne la richesse, les marchandises et le prestige dont disposait le « Blanc », à l'image de la fortune dont disposerait le Président. Installé sur « la place structurelle de la ville blanche d'hier »[1119], le pouvoir gabonais a pu récupérer certains mécanismes du pouvoir colonial en les développant de manière particulière, et en y adjoignant les représentations de figures sorcières.

L'extranéité du pouvoir politique actuel peut aussi être représenté par les sous-terrains (réels ou non) menant vers la mer, soit, d'une manière plus générale, vers l'Extérieur.

[1116] Idem, p. 224-225. En outre, l'architecture, les jardins et l'ornementation sont réglés par un principe : le roi en sa devise dont le corps est le soleil et l'âme, la légende de l'incomparable absolu, *Nec pluribus impar*.
[1117] Ibid., p. 231.
[1118] Tonda J., 2005, p. 159.
[1119] Idem, p. 158.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Tandis qu'enfin, le secret sur les origines du Président peut être comparé à la difficulté de pénétrer dans le palais, et les différents étages du palais de la présidence réservés à ses collaborateurs avec la cour d'un souverain.

Le corps du pouvoir pourrait ainsi se matérialiser dans le microcosme du palais pour en devenir la métaphore.

Enfin, nous avons pu relever que la présidence était aussi nommée « palais de marbre », du même nom que la résidence de l'ancien Président S. S. Mobutu ou que celle du roi Louis XIV[1120].

Si pour N. Elias le terme de palais était expressément réservé à la demeure d'un roi ou d'un prince[1121], celui-ci peut aujourd'hui être employé à propos d'une résidence de chef d'Etat[1122].

Le qualificatif « de marbre » est quant à lui beaucoup plus évocateur. Ce dernier convie les idées de longue durée, de robustesse et donc de résistance. Images que voudrait donner à penser (plus qu'à voir) le pouvoir. Cela constituerait alors une sorte de « piège à pensée » dans la mesure où d'une part, le palais est très peu composé de marbre et d'autre part, qu'il se détériore progressivement[1123]. En effet, depuis environ une décennie le palais a fait l'objet de nombreuses rénovations en raison de la corrosion mais aussi de plusieurs incidents : inondations[1124] ou incendies.

Ainsi, durant le mois d'août 2004, un incendie se déclara à l'intérieur du palais. La rumeur voulut qu'au moment où O. Bongo Ondimba décidait de prendre l'ascenseur pour fuir ses appartements, son épouse lui téléphona, le sauvant par ce geste car l'ascenseur que ce dernier avait voulu emprunter s'enflamma. De ce fait, les gens pensèrent que la Première dame avait vu ce qui attendait son mari et l'avait protégé grâce à ses pouvoirs surnaturels[1125].

Cet incident causa du tort à la réputation du chef de l'Etat et par là-même au pouvoir suprême car certaines personnes auraient vu sortir le chef de l'Etat de l'enceinte du palais vêtu d'un simple pagne, tel un « makaya », signifiant qu'il se retrouvait chassé, délogé de sa propre

---

[1120] Au sujet du palais royal (Paris), Marin L. écrit en citant Félibien A. : *« Tous ces lieux sont parés et enrichis de toutes sortes de marbre que le Roi a fait venir de plusieurs endroits de son Royaume (…). L'on a observé d'employer ceux qui sont les plus rares et les plus précieux dans les lieux les plus proches de la personne du Roi.* » (1981, p. 234).

[1121] Elias N., 1985, p. 33.

[1122] *Le petit Robert de la langue française*, 2004, p. 1824.

[1123] De manière plus imagée, nous pouvons noter que le qualificatif « de marbre » signifie aussi : froid, insensible ou encore impassible. Ce qui désigne aussi le pouvoir politique sur le Bord de mer selon la population.

[1124] Lorsqu'en 2004 le palais fut inondé, la seconde chaîne de télévision dut stopper ses programmes puisque les locaux de celle-ci sont situés à l'intérieur même du palais.

[1125] Cependant, une autre version voudrait que ce soit cette même épouse qui ait déclenché mystiquement l'incendie pour se venger d'un affront de son mari.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

résidence par les flammes sans pouvoir riposter mais surtout, sans avoir pu ni le prévoir ni le stopper grâce à ses pouvoirs surnaturels.

Ainsi, en dépit du fait que le pays aurait été « travaillé mystiquement »[1126] pour éviter les accidents, ces derniers prouvent que certaines pratiques magiques ne sont plus efficaces. La population, témoin durant ces dernières années de plusieurs inondations, incendies ou encore d'un crash d'avion commence à considérer que les protections déployées ne sont plus assez puissantes pour protéger le pouvoir et par extension, le pays. De sorte que la pensée commune met en relation la détérioration du palais et l'affaiblissement du pouvoir de son locataire. A travers une causalité s'adossant aux logiques mystiques, ces incidents sont pour les gabonais le signe de la déficience du pouvoir. L'amalgame entre le palais et le corps présidentiel est réalisé. Par conséquent, le corps naturel du Président s'affaiblirait en même temps que son palais se dégraderait dit autrement, le pouvoir présidentiel se fragiliserait en même temps que son lieu d'exercice[1127].

[1126] Ce sont non seulement les gabonais qui le disent mais aussi un député, membre de la famille présidentielle, lors de notre entretien en septembre 2004 à Libreville.
[1127] A. Boureau explique en prenant le cas d'Henri II que la demeure du roi « naturel » et la demeure du roi « perpétuel » étaient unies dans une même réalité empirique, ici le palais de Pavie, qui par conséquent devait être inviolable et indestructible. (1988, p. 20).

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Conclusion

En tant qu'incarnation du corps politique, le président de la République représente quelque chose au-dessus de lui-même, et incarne des dynamiques qui le dépasse. Celui-ci est fonction et individu, mais nous pourrions dire que c'est avant tout une fonction incarnée par un individu[1128].

« Essentiellement » autre, le corps présidentiel demeure dans l'extériorité et ce, notamment en raison de son rapport à la nation colonisatrice[1129]. Cette dernière ouvrit l'espace politique (particulièrement à travers la Loi-Cadre) jusqu'au moment où le corps présidentiel prit la place du Blanc laissée vacante[1130]. Ce fut donc d'abord l'entrée en scène de Léon Mba, puis, rapidement, celle de Omar Bongo Ondimba. Le parrain laissa, progressivement, sa place à son filleul désigné. En effet, pendant que son corps naturel faiblissait, celui de son filleul se renforçait jusqu'à la transmission du corps politique au moment de son décès.

Ainsi, d'abord aux côtés J.-H. d'Aubame, O. Bongo Ondimba choisit définitivement son camp politique au moment critique du coup d'Etat et resta fidèle à ce dernier. Omar Bongo Ondimba naquit politiquement lorsque des gabonais voulurent renverser le pouvoir de son prédécesseur puis, il fut choisi par celui qui était devenu son parrain pour occuper la fonction suprême, soutenu en cela par les anciens colons.

[1128] Notons que Bongo Ondimba incarne à tel point le corps présidentiel, que le nom même de celui-ci évoque la fonction. Les deux termes devenant synonymes. En effet, quel enfant ne rêvait-il pas de devenir un « Bongo » ? Même les collégiens parlaient de devenir le « Bongo » de leur propre société pour exprimer leur volonté de devenir un chef d'entreprise. De manière analogue dans le milieu enseignant, E. Nguema (2008, p. 248) évoque cette discussion : « *Je me souviens à cet effet avoir entendu une discussion entre deux enseignants du primaire en 1987 lors de la réélection du président Mitterrand en France, ma maîtresse du CM1 informait ses collègues avoir entendu à la radio que Mitterrand avait maintenu sa place de « Bongo » de la France* ». Enfin, l'auteur cite les commentaires portant sur le coup d'Etat de Thomas Sankara, celui-ci fut interprété en ces termes : « *le Bongo du Burkina-Faso a été tué par son meilleur ami qui voulait prendre sa place ; et c'est lui qui vient d'être nommé comme le nouveau Bongo du Burkina-Faso* » (idem).

[1129] En outre, nous pouvons évoquer les modalités de la direction du PDG sous le monopartisme. M. Ndong Obiang évoque « *la position prépondérante du chef de l'Etat [qui] le situerait en amont du texte constitutionnel* ». Il précéderait « *la naissance du peuple lui-même dont il n'est pas issu* » ou encore, « *la fonction actuelle du PDG est au contraire de montrer que le pouvoir s'incarne en totalité dans la personne du président de la République, ce qui écarte la soumission à une quelconque règle de droit.* » (Nzé-Nguema F.-P., 1998, p. 179). L'auteur propose donc l'idée selon laquelle le chef de l'Etat existerait en dehors du peuple et le précèderait. Comme dans un « déjà-là » intemporel et d'origine inconnue. De sorte qu'en définitive, le pouvoir, le droit ou encore le parti se personnifierait dans la figure du Président. Dit autrement, l'Etat-nation serait personnifié (ou « incorporé ») dans la figure présidentielle. Nous pourrions donc dire que le corps politique est aussi constitué du droit et de ce qui préexiste à la naissance du chef.

[1130] Voici, à ce sujet, un exemple qui nous paraît édifiant : lors de la visite officielle de G. Pompidou au Gabon le 12 février 1971, G. Pompidou et A.-B. Bongo, se firent porter en tipoye dans les rues de Libreville : « *A quelques centaines de mètres du Palais, le Président Pompidou échange la Mercedes officielle contre le tipoye du chef* ». Le tipoye orné de défenses d'éléphant reposait sur les épaules d'une dizaine d'hommes (*Mémorial du Gabon*, 1986, Tome 3, p. 22). Ici, le Président prit donc littéralement la place du Blanc et « récupéra » ce symbole.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Cette mise en perspective nous a permis de mettre en exergue la permanence du corps politique.

En outre, nous pouvons établir le fait qu'un détour par l'étranger fut nécessaire au parrain et au filleul avant d'incarner le corps politique. En effet, celui du premier Président passa par ce qui devint la République Centrafricaine tandis que pour le second ce fut par le Congo-Brazzaville. Comme si l'éloignement, la distance, leur avait permis de devenir différent, presque « autre » et ainsi de mieux revenir.

Avant de regagner le Gabon et de prendre littéralement possession de Libreville, Léon Mba quitta la capitale avec le statut de chef de canton, bwitiste, communiste et cannibale. Il rentra réconcilié avec l'autorité coloniale et créa une formation politique avant d'atteindre le sommet. Quant à Bongo Ondimba, ce dernier abandonna son village de brousse pour parcourir la capitale congolaise avant de rejoindre Libreville. En conséquence, alors que L. Mba naquit à Libreville, partit à l'étranger puis revint, soit fit un aller-retour, O. Bongo Ondimba ne fit quant à lui qu'un aller vers la capitale.

Tout se passerait alors comme si les années passées à l'extérieur du territoire constituaient un processus qui transformerait ces individus et agiraient comme une trajectoire de légitimation.

Corrélativement, c'est aussi dans un « ailleurs » (le monde nocturne), que l'on obtient la puissance mystique nécessaire pour devenir un chef, pour être élu. Par conséquent, ce serait toujours dans un « ailleurs », dans un espace autre, que se trouveraient les clés du pouvoir. De sorte qu'il semble difficile à la pensée commune d'imaginer être capable changer les choses à partir de l'intérieur du territoire. Ce qui implique à nouveau l'idée d'une stabilité infaillible, immuable.

Par ailleurs, nous avons vu que le pouvoir isolait, changeait celui qui y accédait, et comme l'a écrit G. Balandier « *en différenciant absolument, le pouvoir sépare, sacralise : il met à part des sujets, comme les divinités le sont des fidèles – si bien que politique et religion s'apparentent. En requerrant cette transformation radicale, le pouvoir impose un processus par lequel elle s'effectue.* », (1992 : 30-31) . Véritablement, le pouvoir sacralise, le corps présidentiel est ainsi nourri par les représentations de l'imaginaire populaire qui font de ce dernier le manipulateur le plus puissant des forces surnaturelles. Cette caractéristique rend celui-ci ambivalent.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

C'est ainsi que les affaires courantes du monde des vivants seraient réglées dans le monde invisible, préalablement[1131]. Les instances du pouvoir seraient donc dédoublées et en définitive le monde occulte aurait la prééminence. En effet, toutes les communautés gabonaises estiment que pour faire de la politique il faut disposer « d'un ventre »[1132]. Si l'homme politique, possédant l'Evus, veut obtenir une promotion, ce dernier devra la payer d'un sacrifice. Comme une contrepartie criminelle. De sorte que les crimes rituels sont courants et permettent de récolter des « pièces détachées » ou du sang humain qui serait capable de revigorer un homme grâce à sa force intime qui se transmettra d'un individu à l'autre[1133]. Par conséquent, la réussite et le pouvoir sont criminalisés, et le pouvoir serait acquis en échange de sacrifices perpétrés au sein des sociétés secrètes.

Les acteurs politiques tout comme les citoyens en général partageraient ainsi un « espace de connivence » autour de la violence du pouvoir d'Etat et de la criminalité politique[1134] ce qui constituerait l'un des fondements de la stabilité du corps politique au Gabon.

[1131] La sorcellerie pourrait aussi être un moyen stratégique en vue de mettre à distance la population. En effet, celle-ci serait exclue des luttes politiques parce que d'une part, la majorité des gabonais n'aurait pas l'Evus nécessaire et d'autre part, dans la mesure où tout serait décidé dans le monde invisible, il ne servirait à rien de lutter. A l'image des propos d'un « vieux » d'Oyem qui, à l'endroit d'un groupe de jeunes perturbant un meeting du PDG, déclara : « *qu'ils sont idiots ces enfants. Les gens que vous voyez là se rencontrent la nuit, mangent ensemble. Les choses que vous voyez la journée vous trompent. Le soir venu, ils se retrouvent* » et conclut : « *Ce que vous voyez-là, c'est la sorcellerie. Que personne ne tue son frère pour rien* » (Mba Ndzeng L., 2006, p. 299-300). Ainsi, tendant vers la théorie de P. Geschiere, nous pensons que ces croyances touchant à la sorcellerie serviraient « *le plus souvent à consolider les inégalités en question* » (2000, p. 101) et par conséquent, permettre au corps politique de perdurer.

[1132] Les représentations portant sur le corps présidentiel ne seraient pour Luc de Heusch qu'un conte de fée, une enveloppe, une idéologie plaquée sur ces pratiques pour la rendre intelligible (entretien effectué à son domicile de Bruxelles le 23 juin 2003). Cependant, ces manipulations idéologiques démontrent que l'imposition de la domination n'est pas possible seulement à travers l'économie ou le militaire mais requiert aussi le contrôle des signifiants par lesquelles la population s'identifie et identifie le monde.

[1133] Le sang sera soit bu soit étalé sur la peau. Pour information, à Libreville, un litre de sang humain vaudrait 750 000 FCFA (soit environ 1150 euros). Déclaration faite par un politicien docteur en Droit, cité par Mba Ndzeng L. lors de sa soutenance de thèse : « *Parasociétés et pouvoir politique au Gabon* », juin 2006, Université de Paris-Sorbonne.

[1134] Si le corps présidentiel est constitué de la dynamique sorcellaire, comme nous l'avons vu, d'autres acteurs de la scène politique gabonaise seraient eux aussi crédités de la possession de forces surnaturelles. Ces qualités sont mêmes revendiquées par ces acteurs dans le but de démontrer leur puissance. Ainsi en est-il de deux (ex) opposants : Pierre Mamboundou et Paul Mba Abessole. Le premier, président de l'UPG (Union du Peuple Gabonais) milite pour « *la valorisation du Gabon profond* » c'est-à-dire pour « *la tradition et son monde des esprits et des mystères* » (J.-G. Nguema Ambassa, 2006, p. 88) et glorifie la ville de Ndendé prétendument mystique dont il est maire. En outre, le recours aux propos religieux est aussi utilisé puisque dans l'un de ses discours au sortir des élections présidentielles de 2005, suite auxquelles il était arrivé en deuxième position mais s'était proclamé président de la République, P. Mamboundou déclara : « *C'est guidé par Dieu que je rentre au Gabon le 1er novembre 1993, sans argent, sans bonne réputation, mais convaincu de cet appel divin à de très hautes fonctions, soutenu que je me sentais par notre seigneur, car ce jour-là malgré le déploiement d'un nombre impressionnant de policiers en civil, je franchissais normalement des frontières. (…) Aujourd'hui comme David, oint par Dieu et élu par le peuple gabonais pour succéder à Saül, je choisis d'avancer sur le champ de la conquête que Dieu ouvre devant moi. (…) Aussi recouvert du sang de l'agneau, scellée du sceau de l'Esprit de vérité, j'accepte en toute humilité le choix de Dieu et du peuple gabonais sur ma personne et je m'engage à être le premier Serviteur des gabonais et celui de notre Seigneur et Sauveur Jésus Christ. Que Dieu*

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Les croyances au surnaturel, ou religieuses, sont aussi perceptibles dans le « culte du corps présidentiel ». Celles-ci se mettent en scène lors des liturgies politiques, mentionnons simplement ici la glorification du corps présidentiel à travers les chansons. Les comparaisons et les rapprochements avec un Dieu tout-puissant apparaissent comme les leitmotiv de toutes les chansons et autres slogans[1135].

Ainsi, dès l'école primaire, les enfants étaient « initiés » à la glorification du corps présidentiel à travers des sentences tels que : « *Notre Père de la Rénovation, l'épanouissement du peuple pour le peuple, est la finalité à toute action politique* » ou des chansons exaltant celui-ci :

« *Notre patrie gabonaise reste bien dirigée par notre chef d'Etat,*

Excellence Omar Bongo !

Il nous faut pour cela, louer le président Bongo ! (Bis)

Les Gabonais ainsi que les Gabonaises doivent louer le président Bongo

Ceux de l'origine et ceux d'adoption, doivent louer le président Bongo

Les Gabonais d'origine et ceux d'adoption doivent louer ce héros toujours ! (Bis) »[1136]

En outre, au sein de l'organisation militante de l'UFPDG, la propagande à travers l'animation de cérémonies était toujours présente. Le groupe d'animation de Bitam dont les refrains étaient chantés en langue Fang magnifiaient à leur tour le pouvoir de Bongo Ondimba par ces antiennes :

« *Bongo est éternel*

Toutes les nations le connaissent

Glorifions son pouvoir ! »

Ou encore :

« *Respectez Bongo*

---

bénisse le Gabon et son peuple. » (« *Discours du 31 décembre 2005* » de Pierre Mamboundou recueillit sur le site Internet : www.mamboundou2005.com).

Quant à Mba Abessole P., ce dernier eu lui aussi recours aux références surnaturelles et religieuses pour exprimer sa lutte politique. Cet ancien opposant devenu vice-premier Ministre est un Père spiritain dont la réputation faisait déjà de lui un homme aux capacités mystiques exceptionnelles avant même son entrée en politique. Il serait le seul à pouvoir s'attaquer directement au Président. Par ailleurs, ses pouvoirs seraient d'autant plus puissants qu'ils viendraient de la tradition Fang (il serait initié au *Melan* et posséderait des crânes des ancêtres *byer* (H.-A. Awanhet-Ntawanga, 2006, p. 52) mais aussi des Blancs à travers son ordination. En effet, son appartenance aux spiritains lui permettrait de se rendre invisible (on raconte qu'en 1989 alors qu'il rentrait de son exil parisien et logeait dans un hôtel du centre de Libreville, Mba Abessole « *aurait échappé à une tentative d'assassinat grâce à sa faculté de disparaître, c'est-à-dire de se rendre invisible au commun des mortels.* », (idem, p. 53)).

[1135] Ceci était d'autant plus vrai durant la période du parti unique.

[1136] Ces citations et les suivantes (dont témoignent l'auteur pour les avoir chantées ou écoutées) sont tirées du travail de thèse (Ethnologie, Université Aix-Marseille, sous la direction de B. Martinelli) de E. Nguema, à soutenir, communication personnelle, p. 246 et suivantes de son manuscrit.

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

Offrez-lui toute la gloire
Préservez le Gabon
Car Omar Bongo a réinvesti son pouvoir dans la joie » !
D'une manière plus générale, et communs aux treize groupes d'animation de l'UFPDG, des sortes de préceptes étaient déclamés tels que :
« *Après Bongo c'est Dieu !* »,
« *Bongo oyé, oyé !* »,
« *Le pouvoir de Bongo, éternel, éternité, éternel!* »,
« *Avec Bongo, aujourd'hui et toujours !* »
Ou encore :
« *Jamais, jamais, jamais de la vie,*
Bongo ne quittera jamais son pouvoir,
A bas la jalousie, Bongo travaille beaucoup pour le bien du Gabon ! »

Tous acclamaient alors ces sentences dont le résultat était la valorisation et la mythification du Président Bongo Ondimba. Aussi, à force d'être répétées, ces formules s'inscrivaient dans les mentalités. Le corps présidentiel comparé à celui d'une divinité, le faisait alors se rapprocher de l'immortalité.

Si l'objectif de cette partie était d'examiner les discours portant sur le pouvoir, nous avons pu aussi évoquer les thèmes des discours développés par le pouvoir lui-même depuis l'indépendance, tels que l'Unité, la Paix mais surtout le Dialogue. Cette offre de parole et de réconciliation que le corps présidentiel présente comme l'une de ses armes favorites. Il existe selon nous dans cette offre un calcul stratégique dont l'objectif serait d'une part, la volonté de se placer au-dessus des conflits et d'autre part, d'être le premier à donner, et ainsi d'apparaître comme le plus généreux. A l'image de ces dons avant les élections, où le corps présidentiel prend l'avantage (en offrant le premier). Celui-ci gardera ainsi son ascendance jusqu'aux remerciements politiques puis jouira d'une part de prestige considérable tout au long de la relation.

Enfin, nous pourrons dire que si le corps politique innove parfois dans les formes que prend ses représentations, il existe une rémanence des dynamiques à l'œuvre. En effet, nous

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

retrouvons pour les deux incarnations, l'extériorité, la sorcellerie ou encore les transgressions[1137].

Aussi, ce corps politique est d'une stabilité édifiante. Alors que le reste de la classe politique s'efface progressivement, le corps présidentiel, tout en continuité dans la mesure où il n'y eu pas de vacance du pouvoir entre les deux incarnations semble immuable[1138]. Il apparaîtrait alors que cette caractéristique tende à marquer les esprits et comme dans un cercle vertueux, ceci amplifierait son pouvoir et légitimerait son existence. Cette longévité deviendrait donc elle-même fondatrice.

De sorte qu'il résulterait de ceci l'idée que seule la mort du corps naturel présidentiel viendrait mettre un terme à cette permanence. Et de fait, si à la suite des assises de la conférence nationale la population pu y croire et chanter :

« *Bongo est mort, whoa, whoa, whoa !*

Le PDG est mort, whoa, whoa, whoa !

Coupé-coupés[1139] *dans la bouche, whoa, whoa whoa !*

Petit mabouéla[1140] *à côté, whoa, whoa, whoa !* »

Après la signature des Accords de Paris, ce refrain fut modifié et l'on pu entendre :

« *Mba des bois*[1141] *est mort, whoa, whoa, whoa !*

L'opposition est mort (sic), whoa, whoa, whoa !

Coupé-coupés dans la bouche, whoa, whoa, whoa !

Petit mabouéla à côté, whoa, whoa, whoa ! »[1142]

[1137] Nous pouvons signaler une caractéristique secondaire du corps politique relative à son ubiquité (« *il est au courant de tout ce qui se passe* », « *rien ne se fait sans que Bongo Ondimba ne soit au courant* »). Quant au Corps naturel du Président, les représentations soulignent particulièrement sa petitesse qui le fait ressembler à un Pygmée. Mais aussi, et surtout, le discours commun insiste sur les maladies que celui-ci serait censé développer. En premier lieu viendrait le sida, cette affection serait du à ses nombreuses conquêtes pour lesquelles il aurait été, en un sens, puni. De sorte que pour se soigner, il se verrait dans l'obligation de se faire dialyser chaque mois à l'étranger. Enfin, périodiquement reviennent des rumeurs sur la mort de Bongo Ondimba. Essentiellement lorsqu'il quitte le territoire durant un temps long. Comme si le décès de L. Mba à l'étranger devait se reproduire pour Bongo Ondimba. Cependant, lorsque les auteurs de ces rumeurs sont identifiés, ils sont sévèrement punis. Enfin, à chaque rumeur démentie, c'est comme une renaissance du corps présidentiel dans le discours commun et les représentations.

[1138] Nous pouvons ici citer cette phrase de Luc de Heusch : « *Dès qu'il s'affirme, l'Etat est volonté de permanence, recherche d'une transcendance.* », (1962, p. 15).

[1139] Les coupé-coupés sont de petits morceaux de viande de bœuf découpés que l'on sert généralement sous forme de sandwich.

[1140] Le petit mabouéla désigne le vin de palme qui est généralement consommé dans les débits de boissons des mapanes (terme qui désigne les bidonvilles ou les bas-quartiers de la capitale).

[1141] Mba des bois est le nom que les Gabonais donnent communément au Père Paul Mba Abessole, car son parti le Rassemblement National des Bûcherons est représenté par un arbre abattu avec une hache. L'arbre abattu c'est Omar Bongo et les bûcherons qui tiennent la hache ce sont les membres de son parti.

[1142] Nguema E., 2008, p. 295-296.

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

Ainsi, à nouveau, le Président renaît. Presque mort, le filleul perpétua sa puissance après le retour du multipartisme. Tout comme en 1964 lorsque les mutins voulurent abattre le corps présidentiel à travers son corps naturel, celui-ci résista puis se transmit à Omar Bongo Ondimba. De même, en 1990-91 lorsque les mouvements démocratiques tentèrent d'évincer ce corps présidentiel (dans un mouvement qui dura jusqu'en 1994) et par conséquent de chasser les représentations qui y étaient attachées, ils ne réussirent pas. Sa « Démise » ne fut jamais effective. En cela, le corps politique ou présidentiel n'est pas sujet à la mort et ne peut se transmettre qu'à la mort du corps naturel du représentant précédent[1143]. Par conséquent, la pérennisation du corps présidentiel semble devoir perdurer jusqu'à la mort de l'incarnation présente. C'est en tout cas ce que le discours commun paraît considérer lorsqu'il exprime le fait que le Président ne vit que pour mourir au pouvoir. Néanmoins, une autre configuration est imaginée, celle où ce dernier désignerait une personne pour lui succéder, un filleul[1144].
Quoiqu'il en soit, si l'un des deux dénouements élaborés par le discours commun venait à se réaliser, à nouveau, nous constaterions l'exacte perpétuation des dynamiques et des représentations relative au corps présidentiel. De sorte que la même structure viendrait à se renouveler.

[1143] Ainsi, « *Roi est un nom de continuité, qui durera comme le Chef et Gouverneur du Peuple (comme le présume le Droit) autant que le Peuple existera…Et en ce nom, le Roi ne meurt jamais.* » (Kantorowicz E., 1989, p. 34).
[1144] Au cours de l'un de mes entretiens à Libreville, je pus recueillir concrètement cette pensée commune : « *Ici la transition se prépare, lui ne le dit pas car si il dit : « un tel sera mon successeur » il ne va pas passer la nuit…. !* » ; « *Si Bongo ne conduit pas la transition ce sera une véritable catastrophe ! Il faut préparer l'opinion, il serait bien de ne pas prendre quelqu'un trop loin du pouvoir, car il faut bien connaître le sujet. Si c'est un jeune ou quelqu'un qui prend sa revanche il y aura des problèmes.* » ; « *Il est bon de faire le changement avec lui, pas l'exclure du processus, il peut peut-être faire la proposition de quelques types et la France choisit.* ». Et enfin : « *Les vieux veulent la transition douce mais les jeunes qui arrivent de France ou des Etats-Unis avec leurs diplômes vont peut-être tout mettre par terre pour essayer de faire mieux.* ». Entretien avec M. N., conseiller du ministre des Finances, novembre 2003.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Conclusion

Personnage central et immuable de la scène politique gabonaise, la présence d'El Hadj Omar Bongo Ondimba n'en synthétise pourtant pas les dynamiques. Dans ce travail, nous avons cherché à mettre en lumière les logiques symboliques qui d'une part, permettent au chef de l'Etat de perpétuer sa fonction depuis plus de quatre décennies et d'autre part, fondent les institutions.

Nous avons alors découvert le symbolisme du corps présidentiel porté par diverses représentations et le fait que chaque grande institution étatique était naturalisée, ou dit autrement, fondée en nature.

Ainsi, le dispositif de la longévité politique se révèle à travers quatre logiques : l'autochtonie, l'ancestralité, la filiation et la corporéité du chef de l'Etat. Ces logiques sont appréhendables au cœur des institutions. Naturalisées, elles ont par conséquent légitimé l'existence et la puissance, respectivement, de l'Assemblée nationale, du Sénat, du gouvernement et de la fonction de président de la République. Les dynamiques translatées au sein des institutions au moment de leur création se sont perpétuées. De sorte que ces logiques demeurent jusqu'à aujourd'hui et ont permis la stabilité du système.

Ainsi, nous avons tenté de montrer que des dynamiques à l'œuvre dans le champ politique en général, et en particulier dans les institutions d'une part, et à travers diverses représentations portant sur la figure présidentielle d'autre part, sont au fondement de la longévité politique d'un homme et plus encore, d'un système. En effet, comme nous l'exposerons plus bas, Bongo Ondimba n'est pas le seul personnage politique à avoir pu se maintenir plusieurs décennies au centre de l'espace politique.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

La naturalisation des institutions

Trois institutions centrales nous ont donc permis d'élaborer une conception des fondements du pouvoir politique au Gabon. Dit autrement, nous avons extrait de chacune de ces institutions leurs « dynamiques fondatrices ». Au travers de celles-ci, nous avons pu mettre en exergue les bases sur lesquelles la longévité politique s'était réalisée.

Le pouvoir représentatif de l'Assemblée nationale s'est forgé dans un rapport au territoire, et plus exactement, dans un rapport à la Terre. L'autochtonie constitue ici le signifiant central. Au sein de cette institution, les individus issus des provinces du Sud et de l'intérieur sont les plus fortement représentés.

En suivant M. Izard, nous nous sommes servis de deux catégories, celles des « gens de la Terre » et des « gens du Pouvoir ». Si les gens de la Terre sont incarnés par les Mpongwé, dans la mesure où ces derniers, habitants de Libreville signèrent les premiers traités avec les colons, les gens du Pouvoir sont quant à eux représentés par les Fang, perçus comme les « envahisseurs » ou encore les Batéké. Deux groupes qui représentent l'extérieur. De fait, les groupes issus des provinces du Sud, tels que les Bapunu, ne trouvent pas leur place, pourtant ce sont eux les mieux représentés à l'Assemblée nationale.

Le nœud du problème se situe alors dans le fait qu'au sein de la dyade Terre/Pouvoir il existe un principe de hiérarchisation que M. Izard ne pouvait aborder dans la mesure où son étude se situait sur un terrain précolonial. Or, la question coloniale a impliqué un principe de hiérarchisation intérieur/extérieur. De sorte que dans chacune des catégories : « gens de la Terre » et « gens du Pouvoir », nous l'avons intégré. Si comme nous l'avons dit, les « gens de la Terre » sont, par excellence, les Mpongwé (intérieur), les populations du Sud représentent eux aussi l'autochtonie (extérieur). De même, au sein des « gens du Pouvoir », incarnés typiquement pas les Fang et les Batéké (intérieur), les habitants des provinces du Sud, perçus comme des descendants d'esclave et n'ayant jamais signé de traité avec la nation colonisatrice, se révèlent être les plus avantagés à l'Assemblée nationale, et entrent aussi dans cette catégorie (extérieur). Par conséquent, les populations du Sud et de l'intérieur se voit être les tenantes du pouvoir représentatif. Ce qui signifie en outre que ces gens, qui, ne figuraient pas dans l'ordre symbolique Terre/Pouvoir, sont malgré tout représentés à l'Assemblée nationale.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Cette logique du pouvoir représentatif mettant en avant les provinces du Sud et de l'intérieur s'est créée à la veille de l'indépendance. En 1957, un schème particulier se mit en place et celui-ci se perpétue. L'institution, légitimée est ainsi en position de perdurer. De sorte que la même logique prévalut à la fin de l'ère coloniale, durant le monopartisme, puis le multipartisme. Le dynamique reliant le pouvoir représentatif de l'Assemblée nationale à l'autochtonie fut instituée et pérennisée.

Cette institution, dont l'une des fonctions est de représenter chaque parcelle du territoire, est menée par des « gens » issus de la Terre. Ces-mêmes groupes qui étaient représentés en négatif (ni Terre, ni Pouvoir) se voient donc attribuer le pouvoir représentatif. Enfin, il est également possible de dire que le pouvoir dure car il fait participer toutes les composantes de la nation à ses instances.

En 1994, il fut décidé de créer une autre institution basée sur le pouvoir représentatif : le Sénat. La dynamique à l'œuvre au sein de cette institution se rapporte à la séniorité.
Au moment où le pouvoir vacilla, et à la suite des Accords de Paris, il fut en effet décidé de mettre en place une nouvelle institution dans laquelle participeraient des individus issus de l'ensemble du territoire. Ces sénateurs, se révélèrent être les personnages politiques les plus âgés de la scène nationale. En effet, au travers de l'étude des deux législatures que nous avons menée, nous nous sommes rendus compte que les sénateurs étaient en moyenne plus âgés que les autres acteurs politiques (ministres et députés) en terme « d'âge biologique » et « d'âge politique ». Ainsi, d'une part leur moyenne d'âge est plus élevée, et d'autre part, la majorité d'entre eux intègrent cette institution en fin de carrière, après un long vécu dans l'espace politique national.
Cette institution regroupe donc une proportion beaucoup plus importante que les autres de « Vieux ». Comme si la séniorité était un attribut, qu'elle conférait une certaine autorité à ses détenteurs.

La séniorité relève de la dynamique symbolique de l'ancestralité. Dit autrement, cette institution où œuvrent les « Sages » a pour fondement le rapport à l'ancestralité. En faisant appel aux anciens et en avantageant certaines provinces sur d'autres, cette institution ne fit que renforcer des logiques déjà existantes. Par ailleurs, ces anciens, représentants de la *gravitas*, forment le groupe qui précède la catégorie des ancêtres. Cette proximité avec la mort diffuse ainsi sur ces personnages un caractère sacré.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Reposant sur la logique de l'ancestralité en raison des caractéristiques des sénateurs et du rapport à la Terre, puisqu'au sein de cette assemblée ils la représentent, l'institution du Sénat fut naturalisée. En faisant appel à l'ancestralité, et d'une certaine manière au sacré, la perpétuation des structures du pouvoir peut se réaliser.

Au sujet du pouvoir représentatif, nous avons par ailleurs mis en évidence le fait qu'au Sénat et à l'Assemblée nationale, les mêmes provinces étaient avantagées. Certaines d'entre les neuf que possède le Gabon sont en effet mieux représentées que d'autres, telles l'Estuaire et la Ngounié. Par ailleurs, les figures présidentielles de ces deux institutions, présentes et passées, reflètent de manière idéale-typique ces dynamiques. Pour la première, le Président actuel est l'homme ayant passé le plus d'années, après le chef de l'Etat, sur la scène politique, tandis qu'à l'Assemblée nationale, présidèrent d'abord les tenants de l'autochtonie, les Myènè, puis ce fut au tour d'un personnage issu de l'intérieur du territoire.

Dans ce cadre, à travers les questions de la séniorité et de l'avantage de certaines provinces sur d'autres, il nous a été possible de mettre en exergue la prépondérance des notions d'autochtonie et d'ancestralité. Liées entre elles, celles-ci se retrouvent dans ce type particulier de pouvoir. En cela, nous rejoindrons Michel Izard pour qui : « *L'autochtonie et l'ancestralité sont au fondement du pouvoir, l'autochtonie comme immanence contingente dans un univers de la différence, l'ancestralité comme transcendance nécessaire dans un univers de la similitude. L'ancestralité de la terre, c'est la terre elle-même, l'autochtonie du pouvoir, c'est les ancêtres.* »[1145].

Au sein de la troisième institution que nous avons analysé, celle du gouvernement, nous avons dégagé une dynamique relative à la filiation.
En étudiant la succession de l'ensemble des gouvernements depuis l'indépendance et jusqu'à aujourd'hui, de même qu'à partir de l'arrivée au pouvoir suprême du Président Omar Bongo Ondimba, nous avons établi l'existence de cycles. Ceux-ci, dont la période de renouvellement correspond aux moments des élections législatives et présidentielles, reproduisent l'éviction et l'accès au gouvernement, simultanés, de nombreux ministres.

[1145] Izard M., *L'odyssée du pouvoir. Un royaume africain : Etat, Société, destin individuel*, Paris : Ed. de l'EHESS, 1992, p. 135.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Les ministres entrants sont issus d'un système que nous avons nommé le parrainage. Ces « filleuls », ayant soutenu en général de nombreuses années leurs parrains, peuvent ainsi à ces périodes, intégrer et diriger à leur tour un ministère. Divers liens peuvent être au fondement de ces parrainages, (même localité d'origine, même confrérie, etc.). Néanmoins, nous avons pu relever le fait que dans quatre ministères essentiels, ces parrainages sont redoublés par des liens de parenté réels, comme au ministère de la Défense[1146].

Ces liens de parenté réels, permettant à certains d'occuper des positions prestigieuses, renvoient à la notion de « patrimoine politique », c'est-à-dire « *la mémoire des positions politiques qu'ont occupées différents ascendants, mais également un élément idéologique distinctif qui est censé se transmettre dans une parentèle* »[1147]. Si ce patrimoine politique semble être facilement repérable au moment des élections, car un tel sera perçu et identifié comme le détenteur d'un patrimoine politique, il apparaît que cette légitimité accordée de par le nom et/ou les ascendants semble également fonctionner au moment des nominations et au sein des stratégies de parrainage.

D'autre part, nous avons pu revenir à l'acte fondateur de la pratique du parrainage au gouvernement, celle-ci semble en effet avoir pour origine le mode de transition qui s'effectua entre Léon Mba et Omar Bongo Ondimba. Entre, le parrain, homme fort et prestigieux en poste, soutenu par un filleul, qu'il prépare à qui lui succédera.

Nous parlons donc de filiation dans la mesure où il s'agit ici de parenté réelle comme de parenté fictive. La notion de filiation synthétise ces deux catégories et renvoie à la notion de lignage, et à une naturalisation des fondements de cette institution qu'est le gouvernement.

[1146] Remarquons que nous avions relevé des liens de parenté réels entre les différents ministre de l'Economie et des finances. Or, en octobre 2008 eut lieu un remaniement gouvernemental dont l'un des temps fort fut le remplacement de Paul Toungui par Blaise Louembé (ancien Trésorier Payeur général) à la suite de la nomination de Jean Ping à la Présidence de la Commission de l'Union Africaine. Ainsi, B. Louembé n'a aucun lien de parenté avec P. Toungui et n'est pas non plus issu de la même province (le premier étant issu de l'Ogooué-Lolo). Cependant, Paul Toungui, mari de Pascaline Bongo, remplace Jean Ping (ancien compagnon de Pascaline Bongo) au ministère des Affaires étrangères, tandis que B. Louembé, aujourd'hui ministre de l'Economie et des Finances, est un personnage, lui aussi, très proche, de Pascaline Bongo. Ces trois hommes et ces trois fonctions semblent donc détenir un trait commun. Si ce n'est celui de l'alliance, il s'avérerait toutefois que ce serait celui d'un même parrain.

[1147] Abélès M., 1990, p. 105.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

En dernier lieu, afin d'expliquer les fondements de la longévité politique nous avons analysé les représentations touchant au Corps présidentiel grâce aux notions de Corps politique et de corps naturel inspirées des travaux d'E. Kantorowicz.
Nous avons ainsi pu montrer qu'au moment où le corps naturel du premier Président dégénérait, celui du successeur prenait de l'ampleur, jusqu'à son remplacement définitif, jusqu'à la passation du corps politique. Celui-ci est constitué de diverses représentations. Quelques unes des plus répandues font état des capacités surnaturelles de ce corps, de son extériorité, ou encore de ses capacités à transgresser divers tabous, notamment celui de l'inceste. Nous constatons donc ici que certaines des représentations relatives au corps politique se rapprochent des caractéristiques détenues par le roi sacré.
Dans la pensée commune Bongo Ondimba est « l'homme sorti du néant ». La population répète qu'elle ne connaît de lui que ce dont il a voulu parler. Comme si seule sa parole était créatrice de son histoire. Cette conception redouble l'idée de l'extériorité de la figure présidentielle.

Ainsi, le chef de l'Etat, en incarnant cette fonction, incarne diverses représentations qui constituent le corps politique, ou le corps présidentiel. Ces dynamiques dépassent l'homme et sont, pourrait-on dire, les attributs de la fonction.

Enfin, selon nous, la puissance du chef de l'Etat se nourrit d'elle-même par sa longévité. Constituée comme une sorte de « capital étatique », la longévité établirait un cercle vertueux du pouvoir. Ainsi, sa longévité serait due à sa puissance (ou dit autrement, à l'incarnation de diverses figures qui composent sa puissance), et sa puissance serait due à sa longévité. Sa position se renouvellerait alors de manière pratiquement autonome. De fait, plus son statut perdure, plus il se consolide.

En dernier lieu, si au sein de la figure présidentielle, nous voulions réunir les trois dynamiques fondatrices déjà relevées dans les institutions, nous pourrions dire dans un premier temps que le palais présidentiel se situe exactement sur les lieux de la fondation de l'espace Gabon. Symbole de l'autochtonie, Libreville représente la Terre gabonaise en outre, Bongo Ondimba est issu de l'intérieur du territoire (Haut-Ogooué). Pour autant, à sa naissance cette province faisait parti du Congo-Brazzaville, et le bord de mer est, symboliquement, l'espace du Blanc (rappelons que le palais présidentiel fut construit sur les fondations du gouvernorat), et l'extériorité de cette figure dans les représentations est prégnante.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Du côté de la séniorité, il est aisé de relever que la figure présidentielle la représente presque de manière idéale-typique. Néanmoins, O. Bongo Ondimba accéda au pouvoir jeune puisqu'il n'avait alors que trente-deux ans. La *celeritas* de ce dernier se convertit donc progressivement en *gravitas*. Le pouvoir de la force et de la vitalité de la jeunesse se transforma en un pouvoir adossé à la proximité de la mort comme source de sacralité. Par ailleurs, à travers les velléités d'une mise en place d'une royauté, le Président déclarait la volonté de garder le pouvoir à vie, soit jusqu'à la mort. L'extrémité de cette *gravitas*, à l'image de Léon Mba.

Enfin, nous pouvons également facilement retrouver la dynamique de la filiation dans la mesure où la transition entre Léon Mba et Omar Bongo Ondimba en constitue l'événement fondateur. Par ailleurs, des membres de la parentèle du « Père de la nation » purent à leur tour trouver une place dans l'espace politique. En dehors de ces cas relatifs au patrimoine politique, présentons cette citation de Bongo Ondimba qui évoque les liens qui d'une part, peuvent exister avec le surnaturel et d'autre part, ceux de la parenté fictive, ou de la filiation, entre les deux Présidents : « *La veille de sa mort, à Paris, Léon M'Ba, le vieux lutteur, m'a téléphoné et m'a dit : « Bongo, je sais que je ne reviendrai pas au Gabon, mais si je meurs, telle de mes épouses, qui n'est plus avec moi, mourra avant deux ans. » Et effectivement, un an plus tard, l'événement prédit se produisit. Cette conversation peut surprendre les Français mais les Gabonais la comprendront aisément. Les gens de mon pays savent bien qu'il existe de multiples liens entre les êtres même si nous ne les identifions pas tous. Il y a, indiscutablement, une relation intime, une multitude de similitudes entre la mort de mon père et celle de Léon M'Ba.* »[1148].

Nous avons donc établi le fait que les trois principales institutions de la République sont naturalisées. Elles sont fondées en nature à travers les logiques de l'autochtonie, de l'ancestralité et de la filiation[1149]. Enfin, le corps politique est constitué de diverses représentations dont la transgression et l'extériorité semblent être les maîtres-mots. Comme si celui qui l'incarnait s'instituait à l'encontre de l'ordre et de la légitimation.

[1148] *Blanc comme nègre*, 2001, p. 115.

[1149] Nous pouvons remarquer le fait qu'à l'intérieur de ces différentes institutions, il est possible de retrouver un aspect de l'une, de l'autre ou de l'ensemble de ces dynamiques. Toutefois, il existe immanquablement une domination sans conteste de l'une d'entre elles.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Pour terminer, notons qu'un trait commun est discernable au sein de toutes ces institutions (même s'il est moins visible au sujet du corps présidentiel), celui de la géopolitique[1150]. Cette modalité du pouvoir promet au représentant de chaque groupe et de chaque province une fonction au sein de l'Etat.

Pourtant, la géopolitique pourrait n'être qu'une ruse du pouvoir. Ce dernier réitère les anciennes représentations coloniales (telle que la disposition des Fang pour la violence) et la menace d'un conflit ethnique, de sorte que l'Union nationale doit être une priorité pour sauvegarder la paix. Pour ce faire, la géopolitique en serait l'outil. Mais à rappeler à toute occasion le besoin d'Union face à la multiplicité des groupes ethniques, ce discours convoque et rappelle, entre les lignes, les particularités des groupes ou des provinces. Comme s'il existait un danger dissimulé. Par conséquent, la géopolitique pourrait constituer un instrument politique, divisant la nation tout en lui « faisant croire » qu'elle la réunit.

Parallèlement, en se présentant comme extérieur et antérieur à ce partage, le chef de l'Etat se place au-dessus des divisions et légitime sa position de décideur et d'arbitre.

L'utilisation de la géopolitique comme mode de gouvernement était une pratique de Léon Mba. De même, la notion d'Unité fut développée par ce dernier[1151]. Ainsi, le prédécesseur de Bongo Ondimba (celui qui incarnait avant lui le corps politique) lança plusieurs mots d'ordre que l'actuel chef de l'Etat récupéra et réitéra[1152].

[1150] Après le remaniement ministériel de septembre 2004, l'on put lire dans le journal *L'Union* (n° 8607, 07 septembre 2004, p. 2) : « *Le président Omar Bongo a confirmé, samedi 04 septembre dernier, sa fidélité à la géopolitique et à la gestion participative des affaires de l'Etat qui fondent sa logique politique depuis son avènement à la magistrature suprême, en composant un gouvernement représentatif de toutes les provinces du pays et des partis politiques issus de la majorité présidentielle […] Au-delà du nombre de ministres originaires des neuf provinces au sein du nouveau gouvernement, le panel d'ethnies majoritaires et minoritaires qui colle à cette orientation peut être interprété comme l'expression renforcée d'une volonté du président de la République gabonaise de rester attaché à la politique de l'unité nationale. […] Le président Omar Bongo Ondimba marque indiscutablement son refus permanent du sectarisme, de l'ethnicisme dans sa forme la plus discriminatoire et la prééminence d'un groupe ethnique, d'une province sur les autres.* » (Nguema E., 2008, p. 310-311).

[1151] Peut-être pourrions-nous émettre l'idée que le concept d'Unité déployé en premier lieu par le Président Mba lui fut inspiré par un mouvement unitaire Fang qui se développa dans les années 1950. A ce sujet G. Balandier nota que les paysans Fang « *ont acquis la certitude que l'émiettement de leur société est la cause de leurs faiblesses, du maintien des rivalités venues d'un autre âge et de leur aliénation* » d'où la volonté de constituer de grands ensembles unifiés. (Balandier G., 1997, p. 234-235).

[1152] Citons ce dernier : « *(…) mon prédécesseur Léon Mba avait tout compris. Dès l'indépendance, il avait placé en tête de la devise du pays le mot « Union ». Les armoiries du Gabon affichent cette phrase : « unis, nous progresserons ». J'ai suivi sa voie. Et lorsque, en 1989, nous avons décidé d'instaurer la démocratie pluraliste, c'était à une condition : celle-ci ne devait pas mettre à mal l'unité du pays. Aujourd'hui, il nous faut gérer l'unité dans la diversité. C'est une préoccupation constante. Il faut en permanence entretenir l'unité nationale (…)* », (Bongo O., 2001, p. 140).

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Remarquons en outre que la population accorde une certaine reconnaissance au Président en raison de la paix qui règne sur le territoire.

Tributaire de l'Unité nationale qui ne peut être construite et maintenue selon le pouvoir que grâce à la géopolitique, la paix représente l'ordre et la norme. Ainsi, selon le chef de l'Etat, « *Seule la paix peut sécréter et garantir la liberté. Car si l'unité nationale et la stabilité politique ne sont pas assurées, si l'ordre ne prévient pas les excès et les méfaits de certains ou ne s'y oppose pas, la paix publique disparaît et avec elle la liberté.* »[1153]. Le pouvoir travaillerait donc pour l'Unité et la Paix, contre la guerre qui couve dans les rapports sociaux. C'est pourquoi, nous retrouvons aussi le concept de dialogue, autre antienne du pouvoir.

Par ailleurs, la recherche et l'établissement à tout prix de la paix comme visée politique permet au pouvoir de jeter le discrédit sur tous les autres discours, et notamment ceux de l'opposition qui feraient peser une menace sur le pays. C'est donc aussi un moyen d'écarter ou de disqualifier les partis adverses. L'opposition est ainsi qualifiée « d'opposition de la rue et du désordre » selon les membres du pouvoir[1154]. Par conséquent, le maintien de la paix serait conditionné par la victoire du PDG.

Ainsi, sous le concept de la paix, des rouages guerroyants se déploient. Nous pourrons alors nous demander dans quelle mesure le concept de paix ne serait pas un moyen de pérenniser certains mécanismes du pouvoir.

Autres personnages ayant réussi à perdurer dans le champ politique

Au cours de notre travail, nous avons découvert que le Président Bongo Ondimba n'était pas le seul acteur politique dont la carrière s'étendait sur plusieurs décennies. Présentons ces autres personnages qui ont réussi à se maintenir, mais qui ont également permis de maintenir la vie politique dans une relative stabilité.

Néanmoins, avant de découvrir ces quelques personnalités, évaluons le nombre total d'acteurs politiques qui se sont succédés depuis l'année de l'Indépendance jusqu'à aujourd'hui, soit de 1960 à 2008, dans les institutions que nous avons étudiées. Ceci nous permettra d'obtenir une vue globale du champ politique.

[1153] Bongo Ondimba O., *El Hadj Omar Bongo par lui-même*, « Discours du 17 août 1977 – XVIIe anniversaire de l'Indépendance. », Libreville : Ed. Multipress, 1986, p. 20.
[1154] Nguema Ambassa J.-G., 2006, p. 93.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Concernant l'Assemblée nationale, celle-ci s'est renouvelée onze fois pour, en définitive, rassembler 685 députés ; le gouvernement a quant à lui regroupé 224 ministres ; enfin, le Sénat a vu siéger 152 personnes[1155]. Dans la mesure où certains d'entre eux purent cumuler durant leurs carrières les postes de député et de ministre, nous évaluons le nombre total d'acteurs politiques ayant participé à l'une ou plusieurs de ces institutions depuis 1960 à un peu moins de mille.

Si nous débutons notre décompte à partir de l'année 1968, soit celle de l'arrivée au pouvoir d'Omar Bongo Ondimba, nous retrouvons les 152 sénateurs précédents (puisque l'institution vit le jour en 1997), cependant nous obtenons un chiffre de 201 ministres (224 - 23), et de 588 députés (685 - 97). De sorte que nous parvenons à une centaine d'acteurs politiques en moins, soient ceux qui occupèrent un poste durant la présidence de Léon Mba.

Cet aperçu global, nous permet de replacer dans une certaine profondeur historique le champ politique, et de mieux cerner la portée des carrières des personnalités ayant pu se maintenir au moins trente années en fonction.

Afin d'établir la liste de celles-ci, nous avons retracé les parcours de l'ensemble des acteurs politiques ayant occupé au moins l'un des postes suivants : ministre, député, sénateur, membre du Bureau politique, Secrétaire général à la Présidence, Président du Conseil d'Etat, de la Cour constitutionnelle, du Conseil national de la communication et du Conseil économique et social[1156]. Il s'est alors avéré que quinze personnalités réussirent à cumuler trente années ou plus à l'un des postes cités.

[1155] Les personnages réélus ou nommés plusieurs fois n'ont été comptabilisés qu'une seule fois.

[1156] Notons à ce sujet que tous les postes administratifs, c'est-à-dire même ceux de secrétaire général dans un ministère sont politisés. Il faut être affilié à tel parti (voir appartenir à tel groupe ethnique) pour obtenir un poste précis. A ce sujet, relatons les propos du Président de l'Assemblée nationale recueillis dans son bureau de Libreville lors d'un entretien en septembre 2004 : « *L'opposition occupe des postes de responsabilité. Le bureau de l'Assemblée nationale doit refléter l'Assemblée nationale. Au bureau il y a même plus d'opposants : puisqu'ils ont un poste de vice-Président, un questeur et deux secrétaires. La représentation de celle-ci n'est pas proportionnelle à son poids. Tout cela pour préserver la paix sociale* ».

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

Personnalités ayant passé au moins trente ans sur la scène politique

Nombre	***Nom***	***Nombre d'années***
1	*Bongo Ondimba Omar*	*46*
2	Myboto Zacharie[1157]	38
3	Ntoutoume-Emane Jean-François	37
4	Radembino Coniquet René	37
5	Rawiri Georges	37
6	Mouvagha Tchioba Etienne-Guy	34
7	Mboumbou Miyakou Antoine de Padoue	33
8	Assélé Jean-Boniface	32
9	Chambrier Rahandi Marcel Eloi	32
10	Diop Mamadou	32
11	Doupamby Matoka Marcel	32
12	M'Bouy Boutzit Edouard Alexis	32
13	Gondjout Indjendjet Paul	30
14	Migolet Stanislas	30
15	Obame Nguema Paulin	30

Sans compter le chef de l'Etat, étudions à travers quelques caractéristiques générales ce groupe de quatorze personnes, à partir tout d'abord de leur province d'origine et de leur groupe ethnique d'appartenance.

Province d'origine des 14 acteurs politiques restés plus de 30 ans

Province d'origine	***Proportion (en %)***
Estuaire	43
Haut-Ogooué	14,3
Ngounié	14,3
Ogooué-Lolo	14,3
Moyen-Ogooué	7,1
Nyanga	7,1
Total	*100*

Nous percevons aisément le fait que près de la moitié de ce groupe est originaire de la province de l'Estuaire. Par ailleurs, près de 86% de ces acteurs politiques sont issus de quatre provinces (Estuaire, Haut-Ogooué, Ngounié, Ogooué-Lolo), soient les mêmes qui sont avantagées au sein de l'Assemblée nationale et du Sénat. Seule la province du Woleu-Ntem n'y figure pas. Ainsi, nous remarquons que six provinces sur les neuf sont représentées,

[1157] Voir en Annexe XXXIII une autre raison qui contribue à la longévité de cet acteur politique.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

manque donc le Woleu-Ntem, l'Ogooué-Ivindo et l'Ogooué-Maritime. C'est-à-dire les provinces regroupant les Fang du Nord (Woleu-Ntem et Ogooué-Ivindo) ainsi que celle qui se révèle être proche de l'opposition dans les deux institutions citées (Ogooué-Maritime).

Groupe ethnique des 14 acteurs politiques restés plus de 30 ans

Groupe ethnique	***Proportion (en %)***
Myènè	35,7
Nzébi	21,4
Bapunu	21,4
Fang	14,3
Téké	7,1
Total	*100*

Les perdants semblent donc être les Fang qui représentent près d'un tiers de la population totale du Gabon mais qui, ici, ne figurent qu'en quatrième position. En croisant avec les données exposées ci-dessus, nous pouvons établir le fait que les Fang du Nord semblent bien être sous-représentés au sein de ce groupe de personnes ayant pu perdurer aux plus hautes fonctions étatiques. Par ailleurs, nous retrouvons l'ascendance des Myènè, ainsi que de deux groupes du Sud du territoire, les Nzébi et les Bapunu, relativement importants numériquement.

Par conséquent, et même si un groupe de quatorze personnes ne semble a priori que peu représentatif, nous retrouvons les grands traits déjà évoqués dans notre travail. La prépondérance, de l'Estuaire, des provinces du Sud et de l'intérieur, ainsi que des groupes ethniques leur correspondant, mais également la mise à l'écart des Fang du Woleu-Ntem et de la province de l'Ogooué-Ivindo.
Les personnalités Mpongwé, soient les Myènè de l'Estuaire, sont à l'inverse très bien représentées. Celles-ci, telles que R. Radembino-Coniquet, M.-E. Chambrier-Rahandi ou encore P. Indjendjet Gondjout, font partie de ce qui peut être considéré comme la première génération de politiciens gabonais.

Au regard de ce que nous venons de présenter, nous pouvons donc établir le fait que l'Unité tant prônée, accessible grâce à la géopolitique, semble n'être qu'un leurre pour préserver la paix. Tout au moins, elle s'avérerait être utilisée lorsque cela ne porterait pas réellement à conséquence, c'est-à-dire lorsque les structures ne tendraient pas à être

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

modifiées. Ainsi, la géopolitique, comme modalité de recrutement, pourra être employée au sein du gouvernement, là où il est possible de faire figurer toutes les composantes de la nation, et où le turn-over est important.

Subséquemment, exposons d'autres éléments qui vont nous permettre de mieux cerner ces quatorze acteurs politiques. Ainsi, nous remarquons le fait qu'aucune femme ne figure dans ce groupe. A titre de comparaison, à l'heure actuelle, le taux de parité homme/femme au gouvernement est de une pour dix, et de une pour vingt à l'Assemblée nationale[1158]. Autre point, trois de ces quatorze personnalités sont aujourd'hui décédées. L'âge moyen des onze acteurs politiques encore en activité est de 72 ans[1159]. Rappelons à ce propos d'une part, que le président de la République atteindra l'âge de 73 ans en décembre 2008 et d'autre part, que l'âge moyen des ministres et députés sur la décennie 1990 était de 52 ans[1160]. Une vingtaine d'années sépare donc la majorité des acteurs politiques et les personnalités qui ont pu perdurer au moins trente ans en poste.
Enfin, si nous prenons pour date de référence l'année 1968, soit la première année d'exercice du Président Omar Bongo Ondimba, nous découvrons que quatre personnages commencèrent leurs carrières avant cette date. Deux des trois personnes, aujourd'hui disparues, débutèrent leurs carrières avant l'indépendance du Gabon (P. Gondjout en 1946 en tant qu'élu à l'Assemblée territoriale et S. Migolet comme Conseiller territorial en 1952)[1161]. Si l'on ne tient compte que des onze personnes encore en activité, seule une (le Président du Sénat) débuta avant que le chef de l'Etat n'atteigne la présidence. Pour les autres, l'année d'entrée en fonction se situe en moyenne entre 1971 et 1972, c'est-à-dire à peine quelques années après la mise en place du monopartisme et avant la première élection présidentielle que Bongo Ondimba remporta en 1973.

Brièvement, nous pourrons donc dire que ces quatorze personnalités ayant réussi à se maintenir trois décennies ou plus sur la scène politique gabonaise sont plus âgées que la moyenne des autres acteurs politiques. Par ailleurs, au sein de ce groupe, la province de l'Estuaire et les Myènè sont les mieux représentés. Dans la mesure où ils entrèrent relativement tôt en politique, il est possible de dire que Libreville, en tant qu'unique grand

[1158] Voir A.-E. Augé, 2005, Annexe 2.
[1159] Le plus ancien, R. Radembino Coniquet, est né en 1932 et le plus jeune, M. Doupamby Matoka, en 1942, soit une dispersion de dix années.
[1160] Augé A.-E., 2005, p. 144.
[1161] Tandis que le troisième, G. Rawiri, fut nommé ministre par le Président Léon Mba en 1964.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

centre urbain du pays, était le seul espace pourvoyeur de savoir et d'institutions. Par ailleurs, le pouvoir de ce groupe est en grande partie entre les mains des représentants de l'autochtonie.
En outre, dans leur grande majorité, ces acteurs politiques sont encore en activité, à des fonctions telles que ministre ou Président du Sénat, et ont, dans leur ensemble, connus une carrière politique continue, parallèle à celle du président de la République. De sorte que celles-ci ont figurés au cœur de la machine étatique durant plus de trente ans. Ou dit autrement, durant cette période, le Président Bongo Ondimba ne fut pas le seul à conduire le pays.

Sans évoquer les représentations attachées à chacun de ces personnages, nous pouvons dire que tous, sans exception, profitent de leur statut d'anciens, de leur « capital politique », soit de la logique de la séniorité pour perdurer. De même, leur groupe ethnique et leur province d'origine furent des éléments clés, notamment au moment où ils accédèrent à leur première fonction. Enfin, quelques-uns bénéficièrent de liens de filiation ou d'alliance. De sorte que certains purent cumuler plusieurs logiques, voire les trois en même temps (à l'image de Z. Myboto ou de M.-E. Rahandi-Chambrier).

Ainsi, sur un total d'environ un millier d'acteurs politiques recensés depuis 1960, seule une quinzaine put perpétuer son statut au centre du champ politique durant trois décennies. Savoir durer semble donc être une tâche ardue, il faut pouvoir se positionner en tant que « baron », et pour cela se prévaloir, entre autres, des différentes logiques.

Les barons, la population et la dette qui les unit

Nous avons vu que les institutions étaient fondées en nature, ainsi légitimées, celles-ci pouvaient perdurer. Puis, que le chef de l'Etat incarnait des dynamiques qui le dépassait. Enfin, qu'il n'était pas le seul a avoir su se maintenir plus de trois décennies, même s'il possède le record de longévité.
Par conséquent, nous avons balisé le champ politique mais peu de choses furent développées au sujet de la population, et de son rôle, en général. S'il n'est pas possible ici d'entamer cette

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

question, nous avons tout de même voulu faire figurer l'une de ses implications en politique. Et c'est sous l'inspiration de P. Clastres que nous allons la mettre en lumière[1162].

Selon cet auteur, la relation de dette permet à la société de « refuser » la séparation du pouvoir d'avec elle-même ; ainsi, « *la relation de pouvoir existe bien : elle prend la figure de la dette qu'à jamais doit payer le leader* »[1163]. Il est alors possible de reconnaître dans une société ceux qui détiennent et exercent le pouvoir en distinguant ceux qui « *subissent le paiement du tribut* » [1164]. Ainsi, pour P. Clastres, « *la nature de la société change avec le sens de la dette* »[1165].

Immanente au social, la dette « *traverse de part en part le champ politique* », elle est « *signe et vérité du pouvoir* »[1166]. Nous retrouvons donc les éléments que nous avons mis en avant précédemment : au cœur de la relation entre un parrain et son filleul, ou d'une manière plus générale entre un « baron » et la population de son « fief » politique (qui est souvent son village) se découvre une relation de dette. Le premier se voit dans l'obligation de donner, au risque de ne plus être ni considéré ni confirmé dans ses fonctions.

Nous parlons donc d'une contrainte implicite et d'un devoir, le parrain, comme l'évergète, se voit dans l'obligation de donner. C'est, également, une dette dont doit s'acquitter le hiérarque pour avoir lui-même obtenu sa fonction d'une part, et pour engendrer du prestige et perpétuer son influence d'autre part.

Ainsi, le parrain, ou le baron, a l'obligation de donner pour le prestige, l'autorité mais aussi parce que le sens de la dette circule du parrain vers le filleul et du baron vers la population.

Nous établissons donc l'idée que ce ne sont pas des « dons » qui s'échangent (parfois à certaines périodes plus qu'à d'autres), mais bien des créances qui sont remboursées : celles que le parrain doit solder pour rendre sa situation légitime, acquérir du prestige et conserver son statut. Mais aussi pour perpétuer un ordre dont il a pu profiter auparavant.

[1162] Clastres P., Préface, *Age de pierre, âge d'abondance. L'économie des sociétés primitives*, M. Sahlins, Paris : Gallimard, 1976, p. 11-30.
[1163] Clastres P., 1976, p. 25.
[1164] Idem.
[1165] Ibid., p. 26.
[1166] Ibid..

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Alors, si le sens de la dette détermine qui sont le(s) détenteur(s) du pouvoir, quel en serait le sens entre les barons et le chef de l'Etat ? Nous avons vu que ces parrains se voyaient dans l'obligation de donner aux filleuls, mais qu'en est-il face au pouvoir suprême du chef de l'Etat ?

L'idée que nous soutenons tend alors à montrer que ces barons se retrouvent dans une situation de « double dépendance » ou de « double dette » puisque ceux-ci doivent également « rendre » au chef de l'Etat. Toutefois, les barons ne doivent au Président ni biens matériels ou marchands mais quelque chose de plus abstrait : subordination et fidélité, obéissance et soutien. Par conséquent, les barons formeraient l'interface entre le pouvoir suprême et le reste de la population. Nous pourrions illustrer ces relations par la figure ci-dessous :

CHEF DE L'ETAT [1167] ← BARONS → POPULATION
(Parrains) (Filleuls)

(← et → : sens de la dette)

Du baron au chef de l'Etat la dette s'acquitte sous forme de soumission et de fidélité tandis que du baron à la population, la dette se rembourse à travers l'offre de biens et d'argent. De ce point de vue, la position de parrain ou de baron semble donc tenir sur un équilibre, celui-ci se voit en effet dans l'obligation, pour maintenir son pouvoir, d'aider ses filleuls à obtenir des postes importants et de plus, de tenir son rôle face au Président.

Il devient maintenant plus saisissant de voir comment cette fonction de « caïman du marigot », relève d'un exercice complexe dont la satisfaction suprême réside, comme le disent les gabonais, dans « le tapis rouge ».

Ainsi, des dépendances multiples se créent : du filleul envers son parrain, du parrain envers son ou ses filleuls et envers le chef de l'Etat.

Enfin, nous pourrons dire que cette dette dont est redevable le parrain est aussi une dette de vie. En effet, le parrain est non seulement celui qui fait tenir en vie, notamment par la redistribution, mais surtout par sa capacité à offrir des postes, il conditionne la vie politique. Lorsque la dette n'est pas acquittée, la mort sociale et parfois physique peut advenir.

[1167] Dans une certaine mesure le chef serait extérieur à la population. Positionné sur un autre plan, il n'entrerait en contact avec elle qu'à certains moments précis (élection, fête tournantes, discours du nouvel an, etc.).

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Quelle suite ?

Les fondements symboliques que nous avons mis en exergue, soit l'autochtonie, l'ancestralité et la filiation, mais aussi la corporéité du chef, sont tous en rapport les uns avec les autres, et sont liés à la Terre, à l'ascendance, et au sacré. Nous sommes donc au cœur des problématiques ayant partie liée avec la vie, et en négatif, la mort.
En outre, dans la mesure où notre sujet porte sur la longévité, sur la longue durée, il est aussi question, de la fin, et de la mort. Naturalisées, il semble que les institutions ne doivent pas subir de fortes modifications, mais qu'en est-il du corps présidentiel et de ses représentations ?

Rappelons que le président de la République du Gabon n'est pas l'unique personnage ayant incarné cette fonction durant plusieurs décennies. Pensons, en ce qui concerne l'Afrique et les colonies françaises, aux cas de Félix Houphouët-Boigny, réélut sept fois à la présidence de la République de Côte-d'Ivoire, de 1960 jusqu'à son décès en 1993, ou à celui de Gnassingbé Eyadema, chef du gouvernement togolais en 1967, élu à la Présidence en 1972, et président de la République, lui aussi, jusqu'à sa mort en 2005. Ces deux acteurs politiques apparurent au lendemain des indépendances, et décédèrent au pouvoir.
Une fois retirés, deux situations très différentes se produisirent. D'un côté, la Côte d'Ivoire, pays anciennement réputé pour sa stabilité et sa puissance économique, sombra dans des luttes plurielles pour le pouvoir, puis dans une guerre civile. Tandis que de l'autre, le fils, le dauphin, reprit les rênes du pouvoir et fut immédiatement reconnu par la France.

Si Omar Bongo Ondimba débuta lui aussi sa carrière rapidement après l'indépendance, comment savoir quelle sera la transition ?
Beaucoup de Gabonais attendent que le « Vieux » meurt. Ceux-ci semblent penser que, tout comme Léon Mba, il mourra au pouvoir après avoir choisi un dauphin. Et parlent de « succession ». Comme si les mêmes logiques devaient se réitérer. Néanmoins, dans le champ politique certains acteurs paraissent impatients et tentent de « se placer ». Il leur faut alors décider d'une stratégie, soit auprès du Président, soit dans une opposition viable. Malgré cela, les craintes concernant le futur régime sont fortes, certains redoutent des conflits ethniques et qu'aucun homme, comme Bongo Ondimba, ne sache autant distribuer et dialoguer.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Alors, le Président va-t-il « préparer » quelqu'un avant de se retirer, comme l'avait fait Léon Mba, ou bien va-t-il se dessiner une situation plus brutale ? Dans ce cas là, ce serait le Président du Sénat qui assurerait l'intérim, soit le représentant de la séniorité. L'homme le plus ancien de la scène politique après le chef de l'Etat.

A la fin de son mandat présidentiel, O. Bongo Ondimba cumulera 45 années de pouvoir ininterrompu. Après lui les dynamiques vont-elles rester identiques ? Les mêmes logiques vont-elles se pérenniser ?
Succinctement, les caractéristiques du corps politique vont-elles se maintenir et se perpétuer ? Va-t-on retrouver un représentant de l'extériorité, qui va devoir donner, transgresser, posséder des pouvoirs surnaturels ; son lieu d'exercice va-t-il rester identique et garder les mêmes significations ?

A l'image du mot d'ordre de la « Rénovation », les fondements symboliques du pouvoir politique vont-ils rester identiques tout en s'affinant ou en se modifiant légèrement et progressivement, telles que les représentations du corps politique ?
Selon nous, les fondements symboliques de ces institutions semblent pérennes. Si la forme peut évoluer, le recours aux logiques de l'autochtonie ou encore de l'ancestralité paraissent appeler à se maintenir. Pour autant, il semble nécessaire de rappeler que les modalités du pouvoir se perpétuent aussi parce que le pays ne compte qu'un peu plus d'un million d'habitants. Tout le monde peut prétendre bénéficier du pouvoir de vie. Car ici, la longévité, c'est le pouvoir de se maintenir en vie et de donner la vie.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Bibliographie

ABELES M., *Anthropologie de l'Etat*, Paris : Armand Colin, 1990, 183 p.

ABELES M., COLLARD C., *Age, pouvoir et société en Afrique noire*, Paris-Montréal : Karthala-Presses de l'Université de Montréal, 1985, 330 p.

ADAM J. J., *Proverbes, devinettes, fables Mbédé. Folklore du Haut-Ogooué*, Issy-les-Moulineaux : Imprimerie Saint-Paul, 1971, 360 p.

ADLER A., *Roi sorcier, mère sorcière. Parenté, politique et sorcellerie en Afrique noire. Structures et fêlures*, Paris : Ed. du Félin, 2006, 248 p.
- *Le pouvoir et l'interdit. Royauté et religion en Afrique noire*, Paris : Albin Michel, 2000, 330 p.
- *La mort est le masque du roi. La royauté sacrée des Moundang du Tchad*, Paris : Payot, 1982, 427 p.

AICARDI DE SAINT-PAUL M., *Le Gabon, du Roi Denis à Omar Bongo*, Paris : Albatros, 1987, 183 p.

ALEXANDRE P., BINET J., *Le groupe dit Pahouin. Fang-Boulou-Béti*, Paris : PUF, 1958, 152 p.

ALIHANGA M., « Patrimoine foncier et communautarisme », *Revue gabonaise des Sciences de l'Homme*, Libreville : Presses Universitaires du Gabon, 2004, n° 5, p. 123- 136.
- 1976, *Structures communautaires traditionnelles et perspectives coopératives dans la société altogovéenne (Gabon)*, Rome : Université Pontificale Grégorienne, 625 p.

AMBOUROUE AVARO J., *Un peuple gabonais à l'aube de la colonisation*, Paris : Karthala, 1981, 285 p.

AMSELLE J.-L., M'BOKOLO E., *Au cœur de l'ethnie. Ethnie, tribalisme et Etat en Afrique*, Paris : Ed. La Découverte-Syros, 1999, 225 p.

ANDJEMBE L., *Les sociétés gabonaises traditionnelles. Système économique et gouvernement*, Paris : L'Harmattan, 2006, 129 p.

ARENDT H., *Qu'est-ce que la politique ?*, Paris : Editions du Seuil, 1995, 220 p.

ASSELE J.-B., *Incroyable ! Réponse à Zacharie Myboto*, Paris : Karthala, 2005, 123 p.

AUGE A.-E., *Le recrutement des élites politiques en Afrique subsaharienne. Une sociologie du pouvoir au Gabon*, Paris : L'Harmattan, 2005, 299 p.

AUGE L., *Ma vie d'homme de l'Afrique équatoriale*, Libreville : Editions de l'Institut panafricain d'études et de recherches, 1998, 66 p.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

AUGE M., *Symbole, fonction, histoire. Les interrogations de l'anthropologie*, Paris : Hachette, 1979, 213 p.
- *Pouvoirs de vie, pouvoirs de mort. Introduction à une anthropologie de la réflexion*, Paris : Flammarion, 1977, 216 p.
- *Théories des pouvoirs et idéologie. Etude de cas en Côte-d'Ivoire*, Paris : Hermann, 1975, 439 p.
- « Les croyances à la sorcellerie », *La construction du monde. Religion, représentations, idéologie*, Paris : Maspero, 1974, p. 52-74.

AURACHER T., *Le Gabon, une démocratie bloquée ? Reculs et avancées d'une décennie de lutte,* Paris : L'Harmattan, 2001, 135 p.

BADIE B., *L'Etat importé. L'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris : Fayard, 1992, 334 p.

BALANDIER G., *Anthropologie politique*, Paris : PUF, 1999, 240 p.
- *Afrique ambiguë*, Paris : Plon, 1997, 379 p.
- *Le pouvoir sur scènes*, Paris : Balland, 1992, 172 p.
- *Anthropo-logiques*, Paris : Librairie Générale Française, 1985, 319 p.
- *Sociologie des Brazzavilles noires*, Paris : Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 1985, 306 p.
- *Sociologie actuelle de l'Afrique Noire. Dynamiques des changements sociaux en Afrique centrale*, Paris : PUF, 1982, 529 p.
- *La vie quotidienne au royaume de Kongo du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle*, Paris : Hachette, 1965, 286 p.

BANEGAS R., « « Bouffer l'argent ». Politique du ventre, démocratie et clientélisme au Bénin », *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, ed. par J.-L. BRIQUET, F. SAWICKI, Paris : PUF, 1998, p. 75-108.

BARRET J., *Géographie et cartographie du Gabon*, Paris : EDICEF, 1983, 135 p.

BAUDRILLARD J., *L'échange symbolique et la mort*, Paris : Gallimard, 1976, 347 p.

BAYART J.-F., *L'Etat en Afrique : la politique du ventre*, Paris : Fayard, 1989, 439 p.

BAYART J.-F., MBEMBE A., TOULABOR C., *Le politique par le bas en Afrique Noire. Contribution à une problématique de la démocratie*, Paris : Karthala, 1992, 268 p.

BAZENGUISSA-GANGA R., *Les voies du politique au Congo. Essai de sociologie historique*, Paris : Karthala, 1997, 459 p.

BERNAULT F., « Economie de la mort et reproduction sociale au Gabon », *Mama Africa : Hommage à Catherine Coquery-Vidrovitch*, ed. par O. GOERG, I. MANDE, Paris : L'Harmattan, 2005, p. 203-218.
- « Magie, sorcellerie et politique au Gabon et au Congo-Brazzaville », *Démocratie et mutations culturelles en Afrique noire*, MVE MBEKALE M., Paris : L'Harmattan, 2005, p. 21-39.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

- « Dévoreurs de la nation : les migrations fang au Gabon », *Etre étranger et migrant en Afrique au XXème siècle*, ed. par C. COQUERY-VIDROVITCH, I. MANDE, Paris : L'Harmattan, 2003, p. 169-187.
- *Démocraties ambiguës en Afrique centrale : Congo-Brazzaville, Gabon 1940-1965*, Paris : Karthala, 1996, 423 p.

BERNAULT F., TONDA J., « Dynamique de l'invisible en Afrique », *Politique africaine*, 2000, n°79, p. 5-16.

BLOCH M., *Les rois thaumaturges, étude sur le caractère surnaturel attribué à la puissance royale particulièrement en France et en Angleterre*, Paris : le Grand livre du mois, 2000, 542 p.

BONGO ONDIMBA O., *Blanc comme nègre. Entretiens avec Airy Routier*, Paris : Grasset et Fasquelles, 2001, 310 p.
- *Confidences d'un Africain. Entretien avec Christian Casteran*, Paris : Albin Michel, 1994, 181 p.
- *El hadj Omar Bongo par lui-même,* Libreville : Multipress, 1986, 257 p.
- *Réalités gabonaises. Culture et développement*, Libreville : Multipress, 1983, 159 p.
- *Gouverner le Gabon. Dialogue avec Albert-Bernard Bongo, président de la République gabonaise*, Monaco (Pté) : P. Bory, 1971, 143 p.
- *Rénovation : Pensées politiques d'Albert-Bernard Bongo*, Libreville : Ed. du PDG, 1970, 63 p.

BONHOMME J., *Le miroir et le crâne. Parcours initiatique du Bwete Misoko (Gabon)*, Paris : CNRS Editions - Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 2005, 247 p.

BOUCHE, D., *Les villages de liberté en Afrique Noire Française (1887-1910)*, Paris-La Haye : Mouton-EPHE, 1968, 278 p.

BOUËT-WILLAUMEZ E., *Commerce et traite des Noirs aux côtes occidentales d'Afrique*, Paris : Imprimerie Nationales, 1848, 230 p.

BOURDIEU P., *Langage et pouvoir symbolique*, Paris : Fayard, 2001, 423 p.

BOUREAU A., *Le simple corps du roi. L'impossible sacralité des souverains français XVe-XVIIIe siècle*, Paris : Les Editions de Paris, 1988, 155 p.

BRAZZA P. (SAVORGNAN DE), « Voyage dans l'Ouest africain par Monsieur Savorgnan de Brazza. 1875-1887 », *Le Tour du Monde*, 1887, tome LIV, p. 289-352, et 1888, tome LVI, p. 1-64.

BROUILLET J.-C., *L'avion du blanc*, Libreville : Raponda Walker-Centre culturel Saint-Exupéry, 2002, 329 p.

BRUNSCHWIG H., *L'Afrique noire au temps de l'Empire français*, Paris : Denoël, 1988, 280 p.
- *Brazza explorateur : l'Ogooué, 1875-1879*, Paris-La Haye : Mouton, 1966, 215 p.
- *L'avènement de l'Afrique Noire : du XIX^{ème} siècle à nos jours*, Paris : A. Colin, 1963, 247 p.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

- « La troque et la traite » et « Expéditions punitives au Gabon », *Cahiers d'études Africaines*, 1962, vol. 2, n° 7, p 339-346 et p. 347-362.

BUREAU R., *Bokayé ! Essai sur le Bwiti Fang du Gabon*, Paris-Montréal : L'Harmattan, 1996, 294 p.

CABROL C., *La civilisation des peuples Batéké*, Libreville : Multipress-Gabon et Paul Bory, 1976, 94 p.

CINNAMON J., « « Quand Mademoiselle nous a saisis » : pouvoir politique national, sorcellerie et identités locales dans le nord-est du Gabon », *Cahiers gabonais d'anthropologie*, Libreville : UOB, 1997, n°1, p. 19-26.
- « « Quand Mademoiselle nous a saisis » : pouvoir politique national, sorcellerie et identités locales dans le nord-est du Gabon (suite et fin) », *Cahiers gabonais d'anthropologie*, Libreville : UOB, 1998, n°2, p. 197-216.

CLASTRES P., Préface, *Age de pierre, âge d'abondance. L'économie des sociétés primitives*, Ed. par M. SAHLINS, Paris : Gallimard, 1991, p. 11-30.
- *La société contre l'Etat. Recherches d'anthropologie politique*, Paris : Ed. de Minuit, 1974, 186 p.

COMAROFF JO., COMAROFF JA., *Modernity and its malcontents : ritual and power in post-colonial Africa*, Chicago : University of Chicago Press, 1993, 233 p.

COMPIEGNE (MARQUIS DE), *L'Afrique équatoriale. I. Gabonais, Pahouins, Gallois*, Paris : Plon, 1876, 360 p.

COQUERY-VIDROVITCH C., *L'Afrique et les Africains au XIX*^{ème} *siècle. Mutations, révolutions, crises*, Paris : Armand Colin, 1999, 304 p.
- *Histoire des villes d'Afrique noire. Des origines à la colonisation*, Paris : Albin Michel, 1993, 412 p.
- *Le Congo au temps des grandes compagnies concessionnaires 1898-1930*, Paris-La Haye : Mouton, 1972, 598 p.
- *Brazza et la prise de possession du Congo : la mission de l'Ouest africain, 1883-1885*, Paris-La Haye : Mouton, 1969, 503 p.

DAPPER O., *Description de l'Afrique*, Amsterdam : W. Waesberge, 1686, 534 p.

DECALO S., *The stable minority. Civilian Rule in Africa – 1960-1990*, Gainesville : Florida Academic Press, 1998, 344 p.

DELAUNEY M., *Gobina. Les dernières années de l'époque coloniale*, Nice : Editions Bénévent, 2003, 117 p.

DELEUZE G., GUATTARI F., *Capitalisme et Schizophrénie. L'anti-Œdipe*, Paris : Ed. de Minuit, 1972, 472 p.

DESCHAMPS H., *Quinze ans de Gabon. Les débuts de l'établissement français, 1839-1853*, Paris : Société française d'histoire d'Outre-Mer, Maisonneuve et Larose, *La*

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Revue française d'Histoire d'Outre-Mer, 1963 et 1965, Fasc. 180-181 et 186, p. 283-345 et p. 92-126.
- *Traditions orales et archives du Gabon*, Paris : Berger-Levrault, 1962, 173 p.

DESJEUX D., « Le Congo est-il situationniste ? : 20 ans d'histoire politique de la classe dirigeante congolaise », *Le mois en Afrique*, 1980, vol. 178-179, n°15, p. 16-40.

DOUGLAS M., *Comment pensent les institutions*, Paris : Ed. La Découverte, 2004, 218 p.

DOZON J.-P., « L'Etat franco-africain », *Les Temps Modernes*, 2002, n° 620-621, p. 261-288.

DREYFUS H., RABINOW P., *Michel Foucault. Un parcours philosophique, au-delà de l'objectivité et de la subjectivité ; un entretien et deux essais de Michel Foucault*, Paris : Gallimard, 1992, 366 p.

DU CHAILLU P. B., *Voyages et aventures dans l'Afrique équatoriale*, Paris : Michel Lévy Frères, 1863, 543 p.

DUMONT L., *Homo hierarchicus. Le système des castes et ses implications*, Paris : Gallimard, 1966, 449 p.

DUPRE C., FEAU E., *Batéké. Peintres et sculpteurs d'Afrique centrale*, Paris : Réunion des Musées Nationaux, 1998, 299 p.

EDZODZOMO M., *Mon projet pour le Gabon*, Paris : Karthala, 2000, 348 p.
- *De la démocratie au Gabon. Les fondements d'un renouveau national*, Paris : Karthala, 1993, 273 p.

ELIAS N., *La société de cour*, Paris : Flammarion, 1985, 330 p.

ELO MINTSA J., NGBWA MINTSA G., *Protocole du mariage coutumier au Gabon*, Libreville : Polypress, 2003, 91 p.

EVEN A., « Le caractère sacré des chefs chez les Babamba et les Mindassa d'Okondja (moyen-Congo) », *Journal de la Société des Africanistes*, 1936, Tome 4, Fasc. I, p. 187-195.

FAVRET-SAADA J., *Les mots, la mort, les sorts*, Paris : Gallimard, 1977, 332 p.

FOCCART J., *Foccart parle : entretiens avec Philippe Gaillard*, Paris : le Grand livre du mois, 1995, Tome 1, 500 p.
- *Foccart parle : entretiens avec Philippe Gaillard*, Paris : Fayard-Jeune Afrique, 1997, Tome 2, 525 p.

FOUCAULT M., *« Il faut défendre la société ». Cours au Collège de France. 1976*, Paris : Seuil/Gallimard, 1997, 283 p.
- *Surveiller et punir : naissance de la prison*, Paris : Gallimard, 1975, 318 p.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

GALLEY S., *Dictionnaire fang-français et français-fang, suivi d'une grammaire fang*, Neuchâtel : Ed. H. Messeiller, 1964, 588 p.

GARDINIER D.-E., *Historical Dictionnary of Gabon*, Metuchen (N.-J.)-London : The Scarecrow Press, 1994, 466 p.

GAULME F., « Gabon 2000 et le maintien de la paix », *Afrique contemporaine*, 2000, n° 194, p. 67-77.
- « Le Gabon à la recherche d'un nouvel ethos politique et social », *Politique Africaine*, 1991, n° 43, p. 50-62.
- *Le Gabon et son ombre*, Paris : Karthala, 1988, 210 p.
- *Le pays de Cama. Un ancien Etat côtier du Gabon et ses origines*, Paris : Karthala-CRA, 1981, 269 p.

GEERTZ C., « Centres, rois et charisme : réflexions sur les symboliques du pouvoir », *Savoir local, savoir global : les lieux du savoir,* Paris : PUF, 1986, p. 153-182.

GEFFRAY C., *Trésors. Anthropologie analytique de la valeur*, Strasbourg : Ed. Arcanes, Apertura, 2001, 186 p.
- *Le nom du maître. Contribution à l'anthropologie analytique*, Strasbourg-Paris : Ed. Arcanes, 1997, 215 p.
- *Ni père ni mère. Critique de la parenté : le cas makhuwa*, Paris : Ed. du Seuil, 1990, 185 p.

GESCHIERE P., *Sorcellerie et politique en Afrique. La viande des autres*, Paris : Karthala, 1995, 300 p.

GLASER A., SMITH S., *Ces messieurs Afrique 2 : des réseaux aux lobbies*, Paris : Calmann-Levy, 1997, 286 p.
Ces messieurs Afrique : le Paris-Village du continent noir, Paris : Calmann-Levy, 1992, 235 p.

GLUCKMAN M., *Order and Rebellion in tribal Africa*, London : Cohen and West, 1963, 273 p.
- *Custom and Conflict in Africa*, Oxford : Basil Blackwell, 1955, 173 p.

GODELIER M., *L'énigme du don*, Paris : Fayard, 1996, 315 p.

GRAY C. J., *Colonial Rule and Crisis in Equatorial Africa : Southern Gabon, ca. 1850-1940*, Rochester : University of Rochester Press, 2002, 304 p.

GRIFFON DU BELLAY DR., *Le Gabon : 1861-1864. Le Tour du Monde*, 1865, tome XII, p. 273-320.

HERITIER F., *L'exercice de la parenté*, Paris : Hautes Etudes, Gallimard-Le Seuil, 1981, 199 p.

HEUSCH L. (DE), *Charisme et royauté*, Nanterre : Société d'ethnologie, 2003, 47 p.
- *Du Pouvoir. Anthropologie politique des sociétés d'Afrique centrale,* Nanterre : Société d'ethnologie, 2002, 237 p.
- *Le roi de Kongo et les monstres sacrés. Mythes et rites bantous III*, Paris : Gallimard, 2000, 424 p.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

- *Ecrits sur la royauté*, Bruxelles : Editions de l'Université de Bruxelles, 1987, 320 p.
- *Le Pouvoir et le Sacré*, Bruxelles : Université libre de Bruxelles, 1962, Annales du Centre d'études des religions, 186 p.

HOUSEMAN M., « Hiérarchie et complexité », *Critique*, 1985, n° 462, p. 1053-1077.

IDIATA D. F., *Il était une fois les langues gabonaises*, Libreville : Editions Raponda-Walker, 2002, 111 p.

ITEANU A., *La ronde des échanges : de la circulation aux valeurs chez les Orokaiva*, Cambrige-Paris : Cambridge Univ. Press-Ed. de la maison des sciences de l'Homme, 1983, 355 p.

IZARD M.**,** « Le roi magicien dans la société primitive », Introduction au *Rameau d'Or*, *Le roi magicien dans la société primitive ; Tabou et les périls de l'âme*, J. G. FRAZER, Paris : Ed. Robert Laffont, 1993, Tome I, p. 31- 48.
- *L'odyssée du pouvoir. Un royaume africain : Etat, société, destin individuel*, Paris : Ed. de l'EHESS, 1992, 155 p.
- *Gens du Pouvoir Gens de la Terre : les institutions politiques de l'ancien royaume du Yatenga (Bassin de la Volta Blanche)*, Cambridge-Paris : Cambridge University Press-Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1985*,* 594 p.

IZARD M., SMITH P., *La fonction symbolique. Essais d'anthropologie,* Paris : Gallimard, 1979, 346 p.

JAMOUS R., *Honneur et Baraka, les structures traditionnelles dans le Rif*, Paris : Maison des Sciences de l'Homme, 1981, 303 p.

KANKOILA MENDY F., *Les libérés de l'Ilisia: 1848-1853*, Mémoire de maîtrise : sous la dir. de Y. Person, Histoire : Paris I : 1978.

KANTOROWICZ E., *Les Deux Corps du Roi*, Paris : Gallimard, 1989, 638 p.

KEESE A., « L'évolution du leader indigène aux yeux des administrateurs français : Léon M'Ba et le changement des modalités de participation au pouvoir local au Gabon, 1922-1967 », *Afrique & histoire*, 2004, vol. 2, p. 141-170.

KONINGS P., VAN BISBERGEN W., HESSELING G., *Trajectoires de libération en Afrique contemporaine*, Leyde-Paris : ASC-Karthala, 2000, 291 p.

LABRUNIE G., *Histoire de la colonie française au Gabon : races, fétichisme, Sorcellerie, initiation noire. Cultes, Renseignements secrets recueillis au Gabon de la bouche des prétendants au trône des « Rapontyombo » et d'indigènes initiés à la tradition de la race*, Mémoire dactylographié offert à A. Sarraut, ministre des colonies, Libreville, Archives nationales du Gabon, Fond « Race, fétichisme, sorcellerie, initiation noire », 1928, côte 3788.

LABURTHE-TOLRA P., *Initiations et sociétés secrètes au Cameroun. Essai sur la religion beti*, Paris : Karthala, 1985, 437 p.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

LASSERRE G, *Libreville. La ville et sa région (Gabon - A.E.F.). Etude de géographie humaine*, Paris : A. Colin, 1958, 348 p.
- « Les mécanismes de la croissance et les structures démographiques de Libreville (1953-1970) », et « La dynamique de l'espace urbain à Libreville. Réglementation foncière et morphologie des quartiers », *La croissance urbaine en Afrique noire et à Madagascar*, Paris : Editions du CNRS, 1972, n° 539, Tome II, p. 719-738, et p. 739-762.

LAVAL-JEANTET M., *Paroles d'un enfant du Bwiti. Les enseignements d'iboga*, Paris : Ed. Charles Antoni L'Originel, 2005, 165 p.

LENCLUD G., « Le patronage politique. Du contexte aux raisons », *L'Anthropologie de la Méditerranée*, ed. par de ALBERA D., BLOK A., BROMBERGER C., Paris : Maisonneuve et Larose, 2001, p. 277-306.
- « Des idées et des hommes. Patronage électoral et culture politique en Corse », *Revue française de Science politique*, 1988, vol. 38, n° 5, p. 770-782.
- « De bas en haut, de haut en bas. Le système des clans en Corse », *Etudes Rurales,* 1986, n° 101-102, p. 137-173.

LEVI-STRAUSS C., Introduction à l'œuvre de M. Mauss, *Sociologie et anthropologie*, M. MAUSS, Paris : PUF, 1999, p. 9-52.
- *Anthropologie structurale deux*, Paris : Plon, 1996, 450 p.
- *Anthropologie structurale*, Troisième partie, chapitre IX à XII, « Magie et religion » Paris : Plon, 1985, p. 191-266.

LUTO (Laboratoire universitaire de tradition orale), Actes du séminaire : Les formes traditionnelles de gestion des écosystèmes au Gabon (Libreville, UOB, 18-24 mai 1998), *Revue Gabonaise des Sciences de l'Homme*, n° 5, Libreville : Presses Universitaires du Gabon, 2004, 331 p.

MALLART-GUIMERAT L., « Ni dos ni ventre. Religion, magie et sorcellerie chez les Evuzok (Cameroun) », *L'Homme*, 1975, Tome XV (2), p. 35-65.

MAPANGOU L. B., *Mémorial du Gabon*, Genève-Monaco : Société Internationale d'Edition et de Diffusion-SYNER, 1986, Tome I : *1960-1964, Les chemins de l'Indépendance* ; Tome II : *1965-1969, L'âge de raison* ; Tome III : *1970-1974, Les années riches*, Tome IV : *1975-1979, Le faste et la rigueur* ; Tome V : *1980-1985, Du pétrole à l'atome*.

MAPPA S., *Pouvoirs traditionnels et pouvoir d'Etat en Afrique. L'illusion universaliste*, Paris : Karthala, 1998, 208 p.

MARIN L., *Le portrait du roi*, Paris : Editions de Minuit, 1981, 304 p.

MARY A., *Le défi du syncrétisme. Le travail symbolique de la religion d'eboga (Gabon)*, Paris : EHESS, 1999, 524 p.

MAUSS M., « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », *Sociologie et anthropologie*, Paris : PUF, 1999, p. 145-273.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

MAYER R., *Histoire de la famille gabonaise*, Libreville : Ed. du LUTO, 2002, 264 p.

MBA L., *Ecrits ethnographiques. Les Pahouins du Gabon du XIX*ème *siècle à l'aube du XX*ème *siècle,* suivi de *Essai de droit coutumier pahouin*, Libreville : Editions Raponda-Walker, 2002, 123 p.

MBA ABESSOLE P., *La conception de l'autorité dans la tradition Bantou*, Chevilly-Larue : Archives de la Congrégation du Saint-Esprit, 1985, document dactylographié, 22 p.

MBA NDZENG L., *Parasociétés et pouvoir politique au Gabon*, Thèse : sous la direction de Mayer R. : Sociologie : Paris-Sorbonne-UOB : 2006.

M'BAH J.-F., *La recherche en sciences sociales au Gabon*, Paris : L'Harmattan, 1987, 189 p.
- *Le tribalisme survivance et/ou adaptation de l'idéologie dominante au Gabon*, 352 p., Thèse : sous la direction de L. V. Thomas : Sociologie : Paris René Descartes-Sorbonne : 1979.

MBEMBE A., *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Paris : Karthala, 2000, 293 p.

M'BENE-MAYER B., « Une lecture politique du modèle de l'esclavage », *Le Gabon face à l'esclavage – Mémoire et actualité*, Séminaire du LUTO organisé à l'Assemblée nationale de la République gabonaise, 2002, pages dactylographiées, communication personnelle.

M'BOKOLO E., *Noirs et Blancs en Afrique équatoriale. Les sociétés côtières et la pénétration française (vers 1820-1874)*, Paris : Editions de l'Ehess-Mouton Editeur, 1981, 302 p.
- *Le Roi Denis. La première tentative de modernisation du Gabon*, Paris : ABC, 1976, 94 p.

MBOT J.-E., « Le campement comme mode de gestion de l'environnement », *Revue gabonaise des Sciences de l'Homme*, Actes du séminaire : Les formes traditionnelles de Gestion des écosystèmes au Gabon, 18-24 mai 1998, Libreville : Presses Universitaires du Gabon, 2004, n° 5, p. 179-184.

MBOUMBA-MOULAMBO J., « Les représentations mentales de la forêt par les citadins au Gabon : les cas des populations de Libreville », *Revue gabonaise des Sciences de l'Homme*, Actes du séminaire : Les formes traditionnelles de Gestion des écosystèmes au Gabon, 18-24 mai 1998, Libreville : Presses Universitaires du Gabon, 2004, n° 5, p. 27-35.

MEDARD J.-F., « Le rapport de clientèle, du phénomène social à l'analyse politique », *Revue française de science politique*, 1976, vol. 26, n° 1, p 103-131.

MERLET A., *Autour de Loango : XIVe-XIXe siècle : histoire des peuples du sud-ouest du Gabon au temps du Royaume de Loango et du Congo français*, Libreville : CCF-Sépia, 1991, 556 p.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

- *Le pays des trois estuaires 1471-1900. Quatre siècles de relations extérieures dans les estuaires du Muni, de la Mondah et du Gabon*, Libreville : CCF-Sépia, 1990, 351 p.
- *Vers les plateaux de Masuku (1866-1890). Histoire des peuples du bassin de l'Ogooué, de Lambaréné au Congo, au temps de Brazza et des factoreries*, Libreville : CCF-Sépia, 1990, 492 p.
- *Légendes et histoire des Myènè de l'Ogooué*, Libreville : CCF Saint-Exupéry, 1989, 163 p.

METEGUE N'NAH N., *Histoire du Gabon. Des origines à l'aube du XXIème siècle*, Paris : L'Harmattan, 2006, 366 p.
- « L'Union nationale au Gabon (1961-1963) », *Le Gabon malgré lui*, Paris : Karthala, 2005, Rupture-solidarité n°6, p. 33-51.
- *L'implantation coloniale au Gabon. Résistance d'un peuple*, Paris : L'Harmattan, 1981, 119 p.

MINKO MVE B., *Gabon entre tradition et post-modernité. Dynamiques des structures d'accueil Fang*, Paris : L'Harmattan, 2003, 250 p.

MORICE A., *Recherches sur le paternalisme et le clientélisme contemporains : méthodes et interprétations*, Mémoire pour l'HDR, Paris : EHESS, document imprimé, 1999, 212 p.

MOUAYINI OPOU E., *Le royaume téké*, Paris : L'Harmattan, 2005, 151 p.

MULLER J.-C., « Du don et du rite comme fondateurs des chefferies », *Cahiers d'études africaines*, 1999, vol. XXXIX-2, n° 154, p 387-408.

MVE-ONDO B., *Sagesse et initiation à travers les contes, mythes et légendes fang*, Libreville-Paris : Centre Culturel français Saint-Exupéry – Sépia, 1991, 215 p.

MYBOTO Z., *J'assume*, Paris : Ed. Publisud, 2005, 182 p.

NDONG NDOUTOUME T., *Le Mvett. Epopée fang*, Paris-Dakar : Présence Africaine, 1983, 155 p.

NGOLET F., "Ideological Manipulations and Political Longevity : The power of Omar Bongo in Gabon since 1967", *African Studies Review*, 2000, vol. 43, n° 2, p 55-71.

N'SOLE BITEGHE M., *Echec aux militaires au Gabon en 1964*, Dakar : Ed. Chaka, 1990, 159 p.

NYONDA V. DE P., *Autobiographie d'un gabonais, du villageois au ministre*, Paris : L'Harmattan, 1994, 223 p.

NZE-NGUEMA F.-P., *L'Etat au Gabon de 1929 à 1990. Le partage institutionnel du pouvoir*, Paris-Montréal : L'Harmattan, 1998, 239 p.

OBENGA T., *Les Bantous : Langues, peuples, civilisation*, Paris : Présence Africaine, 1985, 376 p.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

PATTERSON D. K., "The vanishing Mpongwe : European contact and demographic change in the Gabon River", *Journal of African History*, Cambridge : cambridge University Press, 1975, vol. XVI, n° 2, p 217-238.

PAULME D., *Classes et associations d'âge en Afrique de l'ouest*, Paris : Plon, 1971, 357 p.

PEAN P., *Affaires africaines*, Paris : Fayard, 1983, 341 p.

PICARD-TORTORICI N., MICHEL F., « La traite des esclaves au Gabon du XVII^{ème} au XIX^{ème} siècle. Essai de quantification pour le XVIIème siècle », *Les Etudes du C.E.P.E.D*, 1993, n°6, document dactylographié, 22 p.

PIGAFETTA F., LOPEZ D., *Description du royaume de Congo et des contrées environnantes (1591)*, Louvain : Ed. Nauwelaerts, 1963, 250 p.

POURTIER R., *Le Gabon,* Paris : L'Harmattan, 1989, Tome I « Espace, histoire, société », 254 p., Tome II « Etat et développement », 344 p.

RAPONDA WALKER A., *Notes d'histoire du Gabon.* Suivi de *Toponymie de l'Estuaire, Libreville et Toponymie du Fernan-Vaz, Port-Gentil*, Libreville : Ed. Raponda Walker, 2002, 368 p.
- *Dictionnaire étymologique des noms propres gabonais*, Libreville : Ed. Raponda Walker, 1993, 207 p.
- *Contes gabonais*, Paris : Présence Africaine, 1967, 490 p.

RAPONDA WALKER A., SILLANS R., *Rites et Croyances des peuples du Gabon*, Paris : Présence Africaine, 1995, 377 p.
- *Les plantes utiles du Gabon*, Paris : Lechevalier, 1961, 614 p.

RATANGA-ATOZ A., *Les peuples du Gabon occidental*, Libreville : Ed. Raponda Walker, 1999, 359 p.
- *L'esclavage dans le Gabon du XIXe siècle. D'après les documents de Bernard Maupoil, Archives de Dakar et de Libreville,* Centre Culturel Français de Libreville, « Fonds Gabon », non daté, dactylographié et écrit à la main, 19 pages photocopiées.

RICHARD A., LEONARD G., *Le Gabon. Géographie active*, Libreville-Vanves : EDIG-EDICEF, 1993, 287 p.

ROSSATANGA-RIGNAULT G., « « Au titre des mesures individuelles… » Petit catéchisme des liturgies politiques gabonaises », *Le Gabon malgré lui*, Paris : Karthala, 2005, Rupture-solidarité n°6, p. 11-31.
- *L'Etat au Gabon. Histoire et Institutions*, Libreville : Ed. Raponda-Walker, 2000, 480 p.
- « Des « missiles kappa » et des « hommes-panthères ». A propos du droit et du surnaturel au Gabon », *Hebdo Information, Journal hebdomadaire d'informations et d'annonces légales*, 1999, n° 401, pas de pagination.
- « Gabon : radioscopie du théâtre électoral », *L'Afrique politique*, Paris : CEAN-Karthala, 1997, p. 271-293.
- « Faut-il avoir peur des Fang ? (De la démocratie et de l'ethnique au Gabon) » *Droit et Cultures*, 1993, n° 26, p. 235- 256.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

RUANO-BORBOLAN J.-C., CHOC B., *Le pouvoir. Des rapports individuels aux relations internationales*, Auxerre : Ed. des Sciences humaines, 2002, 310 p.

SAHLINS M., *Age de pierre, âge d'abondance. L'économie des sociétés primitives*, Paris : Gallimard, 1990, 409 p.

SAUTTER G., *De l'Atlantique au fleuve Congo. Une géographie du sous-peuplement*, Paris : Mouton, 1966, 1102 p.

SCHATZBERG M.-G., « La sorcellerie comme mode de causalité politique », *Politique africaine*, 2000, n° 79, p 33-47.

SCHMITT C., *La notion de politique*, suivi de *Théorie du partisan*, Paris : Flammarion, 1992, 323 p.

SFEZ L., *La symbolique politique*, Paris : PUF, 1996, 127 p.

SIMENON G., *Le coup de lune*, Paris : Presses de la Cité, 2003, 188 p.

SPERBER D., *Le symbolisme en général*, Paris : Hermann, 1974, 163 p.

SURET-CANALE J., *Afrique noire, l'ère coloniale 1900-1945*, Paris : Ed. Sociales, 1982, 636 p.

SWIDERSKI S., *La religion Bouiti*. Volume I « Histoire 1840-1948 », Ottawa : Editions Legas, 1990, 350 p.

TERRAY E., « L'Etat contre le pouvoir », *L'Homme*, 1996, n° 138, p. 121-126.
- *L'État contemporain en Afrique*, Paris : L'Harmattan, 1987, 418 p.

TCHERKEZOFF S., « Les oppositions dualistes (droite/gauche). La politique française récente et l'anthropologie des classifications », *Gradhiva*, 1996, n° 20, p. 67-81.
- *Le roi Nyamwezi, la droite et la gauche. Révision comparative des classifications dualistes*, Cambridge-Paris : Cambridge University Press-Ed. de la Maison des Sciences de l'Homme, 1983, 156 p.

TONDA J., *Le souverain moderne. Le corps du pouvoir en Afrique centrale (Congo, Gabon)*, Paris : Karthala, 2005, 297 p.
- « Fétichisme et criminalité électorale au Gabon. La violence du souverain moderne », *Voter en Afrique. Comparaison et différenciation*, P. QUANTIN, Paris : L'Harmattan, 2004, p. 312-353.
- *La guérison divine en Afrique centrale (Congo, Gabon)*, Paris : Karthala, 2002, 243 p.
- « Fétichisme politique, fétichisme de la marchandise et criminalité électorale au Gabon. Note sur l'imaginaire politique contemporain en Afrique centrale », intervention au Colloque organisé à l'IEP Bordeaux, 7-8 mars 2002 : *Voter en Afrique : différenciations et comparaisons*. Pages dactylographiées. Communication personnelle.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

TOULABOR C., « Sacrifices humains et politique. Quelques exemple contemporains en Afrique », *Trajectoires de libération en Afrique contemporaine*, ed. par KONINGS P., VAN BINSNERGEN W., HESSELING G., Paris-Leyde : ASC-Karthala, 2000, p. 207-221.

VANSINA J., « Expansion et identité culturelle des Bantu », *Les peuples Bantu : migrations, expansion et identité culturelle*, Tome I, OBENGA T., Libreville-Paris : Ciciba-L'Harmattan, 1989, p 273-289.

VERDIER I., *Gabon, 100 hommes de pouvoir*, Paris : Indigo Publications, 1996, 202 p.

VERMEL P., « Le parti démocratique gabonais », *Le mois en Afrique*, 1980, n° 176-177, p. 9-19.

VERSCHAVE F.-X., *Noir silence*, Paris : Les arènes, 2000, 597 p.

VEYNE P., *Le pain et le cirque. Sociologie historique d'un pluralisme politique,* Paris : Ed. du Seuil, 1976, 799 p.

WEBER M., *Economie et société,* Tome 1, Paris : Plon, 1971, 651 p.

WAUTHIER C., *Quatre présidents et l'Afrique. De Gaulle, Pompidou, Giscard d'Estaing, Mitterrand*, Paris : Ed. du Seuil, 1995, 717 p.

ZOMO YEBE G., *Comprendre la crise de l'économie gabonaise*, Paris : L'Harmattan, 1993, 268 p.

Encyclopédies et Annuaires :

Africa Contemporary Record, Annual Survey and documents, New York and London : Colin Legum Editor, Africana Publishing Company, 1968-1998.

Africa South of the Sahara, London : Europa publication, 1967-2001.

Africa Today, London : Africa books limited, 1981, p. 551-567.

Africa Who's who, London : Africa books limited, 1991.

Les élites africaines. Côte-d'Ivoire-Sénégal-Cameroun-Gabon, Paris : Ediafric, 1985.

Personnalités publiques de l'Afrique centrale : Cameroun, RCA, Congo, Gabon, Tchad, Paris : Ediafric, 1968.

Political Handbook, New-York : Ed. by Banks A. & Jordan R. S., IGO Editor, published for the Center for Comparative Political Research of the State University of New-York at Binghampton and for the Council on foreign Relations by McGraw-Hill book company, 1975-1998.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Political Handbook, New-York : Ed. by Stebbins R. P. & Alba A., published for the Council on foreign Relations by Simon & Schuster, 1970-1974.

Political Handbook and Atlas of the world, New-York : Ed. by Walter & Mallory, published by Harper & Row for council on foreign relations, 1964-1968.

The Statesman's yearbook, London : Ed. by Barry Turner, Macmillan Press UK, 1964-2001.

The Statesman's yearbook, London : Ed. by Steinbeirg S.-H., New-York Saint Martin's Press, Macmillan and CO LTD, 1960-1963.

Journaux et magazines :

Africa international, « Au cœur des communes du Gabon », 2005, Hors série N° 1.

BOUCHARD D., « Mort de Paul Indjendjet-Gondjout. Disparition d'un artisan de notre indépendance », *L'Union*, 1991 (3 juil.), p. 5.

COMARIN E., « Léon Mba à l'ombre de Charles de Gaulle », *Jeune Afrique*, 1991, n° 1566, p. 52-57.

MVE S., « Eglises dites éveillées : de l'espoir à la « pagaillocratie » », *L'Union plus*, 25-26 janv. 2003, p. 7.

MVE-ONDO B., « Une philosophie du Bwiti est-elle vraiment possible ? », *L'Union*, 1990 (29-31 mai), p. 3. et p. 9.

OBAME-NGUEMA P., « Le monde des croyances gabonaises : EVUS », *Mbolo,* 1988, vol. 1581-2, n° 2, p. 38-41.

TURQUOI J.-P., « La bande à Bongo », *Le Monde*, 2005 (26 nov.), p. 11.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

ANNEXES

Annexes du Chapitre 1 : (I-XXI)

I – COMPARAISON DE LA COMPOSITION DES QUARTIERS DE LIBREVILLE ENTRE 1935 ET 1938

Recensement de la population indigène	***1935***		***1938***	
Quartier	***Nombre d'habitants***	***En pourcentage (%)***	***Nombre d'habitants***	***En pourcentage (%)***
Abénélang	154	4,4	203	4,2
Akémindjogoni	296	8,4	289	5,9
Atong Abé / Cocotiers	286	8,2	406	8,4
Avenue Cointet	90	2,6	155	3,2
Derrière l'Hôpital	102	2,9	123	2,5
Gros Bouquet	84	2,4	111	2,3
Guégué	100	2,9	40	0,8
Kembo	274	7,8	439	9,0
Kringer / Alobèlè	61	1,7	77	1,6
Louis	108	3,1	88	1,8
Montagne Sainte	198	5,6	275	5,7
Mont-Bouët	466	13,3	919	18,9
Nombakélé	461	13,1	771	15,9
Orèty	70	2,0	54	1,1
Plaine Orèty	202	5,8	313	6,4
Quaben	256	7,3	275	5,7
Saint-Benoît	153	4,4	169	3,5
Watermann	147	4,2	151	3,1
Total	***3 508***	***100***	***4 858***	***100***

Source : Archives Nationales de Libreville : Commune de Libreville – Recensement et identification des indigènes de Libreville, 1938. Feuilles volantes (côte 1735).

Nous pouvons constater qu'au début des années 1930, ce sont les quartiers peuplés par les Fang qui se développent le plus vite (Mont-Bouët, Nombakélé ou Kembo), tandis que ceux habités traditionnellement par des Mpongwé voient leurs proportions s'infléchir (tels que Louis ou Quaben).

Cette évolution est lisible dans le graphique ci-dessous.

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

Comparaison de la composition des quartiers de Libreville entre 1935 et 1938

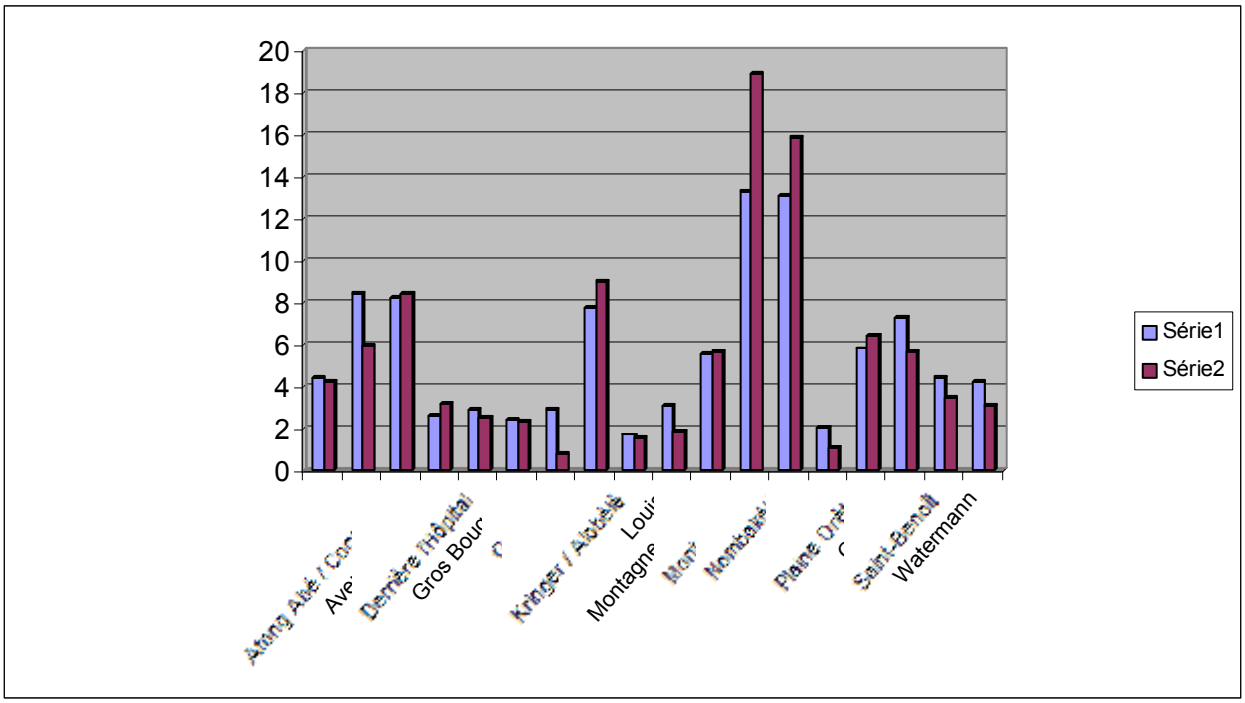

Note : La série 1 correspond à l'année 1935, la série 2 à 1938.

II – TRAITE SIGNE AVEC LE ROI LOUIS LE 18 MARS 1842

« *Louis, un des chefs de la rive droite du Gabon, reconnaissant des marques de bienveillance et de générosité du Roi des Français, passe traité suivant avec M. Ed. Bouët, capitaine de corvette, commandant de la station navale française des côtes occidentales d'Afrique et le brig le Nisus, agissant au nom de S. M. Louis-Philippe Ier, Roi des Français.* »

Article premier
La souveraineté du territoire du Roi Louis, situé entre le village du Roi Glass et celui du Roi Quaben, est concédée pleine et entière au Roi des Français.
Les Français auront donc seuls le droit d'y arborer leur pavillon et le Roi Louis se range dorénavant sous la protection et la souveraineté de la France.
Art. 2
Le Roi Louis cède en toute propriété aux Français le terrain de l'ancien village de son père pour y élever telle bâtisse ou fortification qu'il leur plaira, et, s'ils changent d'idée plus tard, il s'entendra avec eux pour un autre emplacement favorable.
Art. 3
Tous les bâtiments des autres nations, quels qu'ils soient, pourront venir traiter à l'ancre devant le village.
Art. 4
En cas de naufrage, le tiers des objets sauvés sera concédé aux sauveteurs.
Art. 5
Le roi Louis ne stipule aucune condition de cadeaux d'échange et s'en rapporte tout à fait à la générosité du gouvernement français.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Signé : *Ed. Bouët*
Le Roi Louis ne sachant signer a fait sa marque
Le capitaine au long cours commandant le trois-mâts français le Diligent, P. Cousin
E. Jamin
Le 18 mars 1842

Source : M'Bokolo E., 1981, p. 278. Notons que la version issue de l'ouvrage de H. Deschamps (1965 : 295) est différente à quelques mots près.

III – LIBREVILLE EN 1850

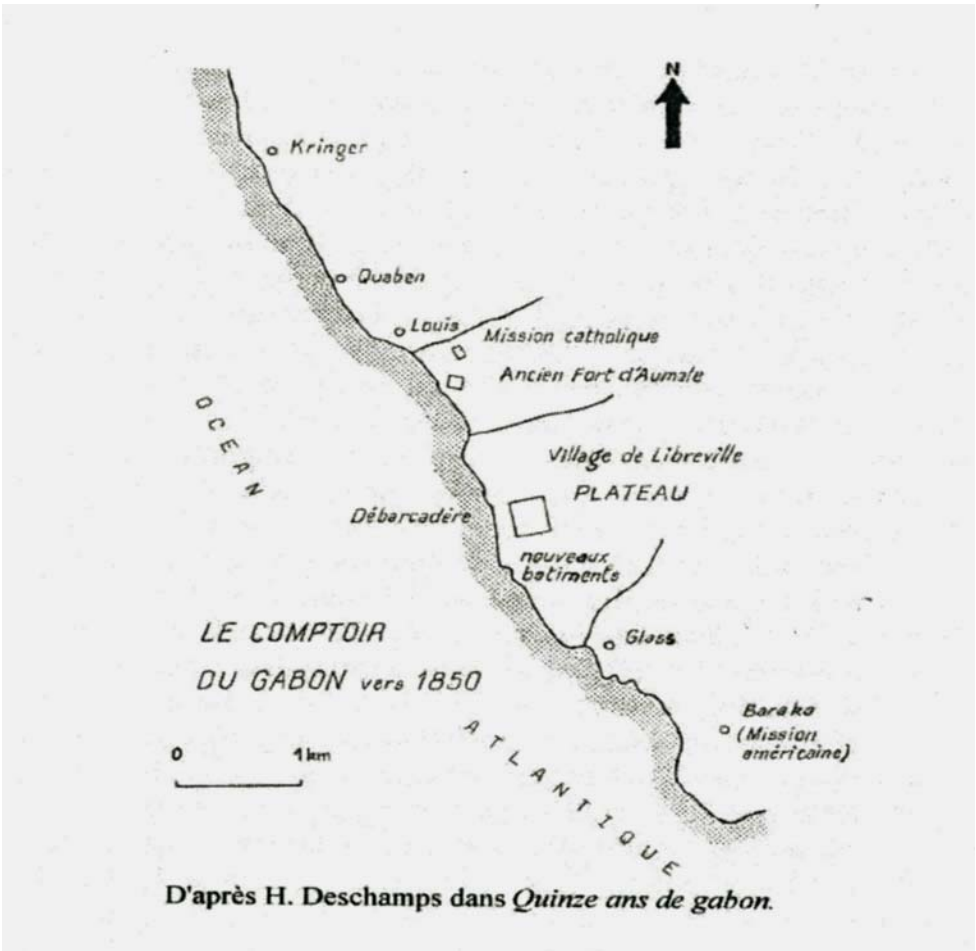

Source : Metegue N'nah N., 2006, p. 108.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

IV – CROQUIS DU VILLAGE DE LIBERTE (1847)

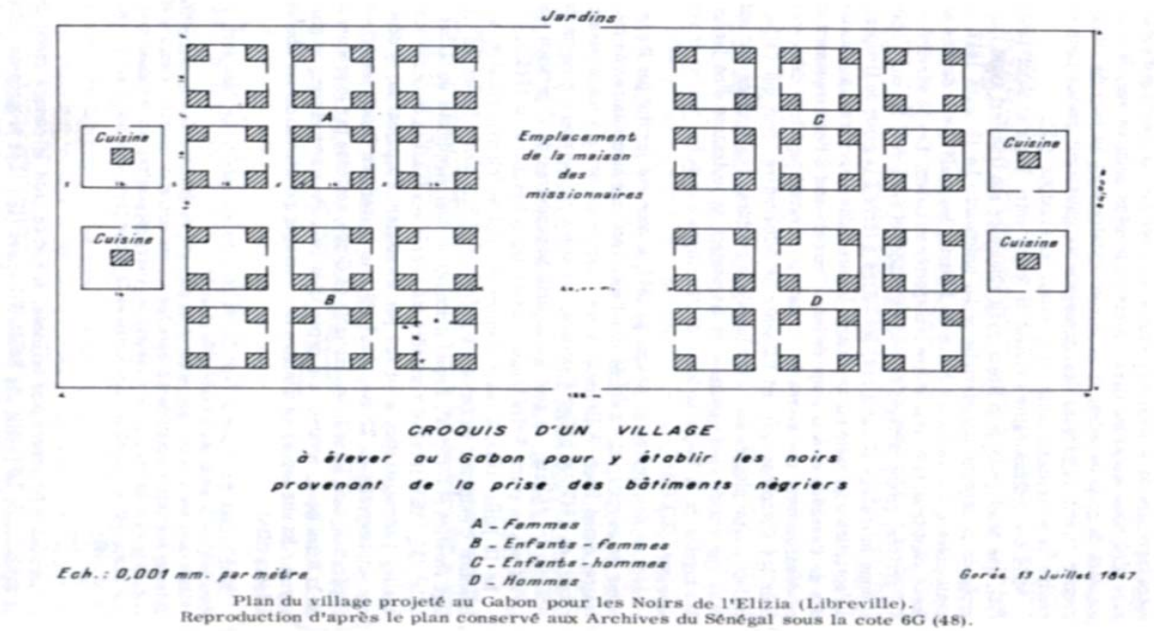

Plan du village projeté au Gabon pour les Noirs de l'Elizia (Libreville).
Reproduction d'après le plan conservé aux Archives du Sénégal sous la cote 6G (48).

Source : Bouche D., 1968, p. 49 : « Croquis d'un village à élever au Gabon pour y établir les noirs provenant de la prise des bâtiments négriers ».

V – CONVENTION SIGNEE AVEC LE ROI DENIS

Convention passée entre le roi Denis, en présence des princes Petit-Denis, fils du Roi, et Dolingua, d'une part ; le Lieutenant de vaisseau Edouard Bouët, capitaine de la Malouine et M. Broquant, capitaine au long cours, délégué de la Chambre de commerce de Bordeaux, de l'autre :

Article premier

Le Roi Denis s'engage à céder à perpétuité à la France deux lieues de terrain en partant de la pointe Sandy, se dirigeant vers le village du Roi et dans toute la largeur de la rive gauche, moyennant les marchandises de traite ci-dessous dénommées :

vingt pièces d'étoffes assorties
dix barils de poudre de 25 livres
deux sacs de tabac
un baril d'eau-de-vie
dix chapeaux blancs

Art. 2

La France y élèvera toutes les bâtisses, fortifications ou maisons qu'elle jugera convenable.

Art. 3

Le susdit Roi s'engage à une alliance offensive et défensive avec la France qui d'un autre côté lui garantit sa protection.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Art. 4
La présente convention une fois ratifiée en France, la prise de possession pourra avoir lieu immédiatement.

Fait triple le 9 février 1839
Signé : Ed. Bouët
Roi Denis
Petit-Denis
Dolingua

Source : M'Bokolo E., 1981, p. 277. ANSOM, Traités, carton 4. N. B. : l'orthographe originale des textes a été respectée.

VI – TRAITE SIGNE EN 1844 AVEC L'ENSEMBLE DES CHEFS DU GABON

Nous Gouverneur du Sénégal et dépendances
Fort d'Aumale, rive droite du Gabon, le 1er avril 1844

Les Rois et chefs du Gabon, signataires du traité antécédent avec la France, viennent, réunis aux chefs non signataires, conclure un traité général avec le commandant Ed. Bouët, Gouverneur du Sénégal et dépendances, afin de constater leur unanimité à reconnaître la souveraineté de la France.

Par devant tous il a été statué ce qui suit :

Article premier
La souveraineté de la rivière du Gabon, comme de toutes les terres, îles et presqu'îles ou caps que baigne cette rivière, est concédée pleine et entière sur les deux rives à S. M. le Roi des Français.
Art. 2
Les habitants du Gabon auront donc droit dorénavant à la protection du Gouvernement français.
Art. 3
Les Rois et les chefs dont les noms suivent recevront chacun un cadeau annuel, comme témoignage de satisfaction du Gouvernement français, savoir :

Denis, Roi de la rive gauche,
Quaben, Roi de la rive droite,
Georges, Roi de la rive gauche,
Louis, chef de la rive droite,
François, Roi de l'île Konickey,
Cringer, chef de la rive droite,
Dolingha, chef de la rive gauche,
Petit-Denis, chef de la rive gauche,
Quavene, chef de la rive droite.

Art. 4
Le Roi Glass et les chefs de son village qui ont, par suite du 28 mars dernier, concédé les mêmes droits de souveraineté territoriale à la France, mais avec certaines restrictions, ne recevront jusqu'à nouvel ordre aucune marque de générosité.
Art. 5
En cas de naufrage, le tiers des objets sauvés appartiendra aux sauveteurs.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Fait au Fort d'Aumale, le 1er avril 1844, par devant toute la population du Gabon accourue pour y fêter la réunion de son territoire à la France.

Signé : Le Gouverneur du Sénégal et dépendances, E. Bouët

Croix de Denis
Id. *Quaben*
Id. *François*
Id. du chef *Dolingha*
Id. *Quoaven*
Id. *Louis*
Id. *Cringer*
Id. *Petit-Denis*

Aujourd'hui 2 avril, le Roi Georges, arrivé à bord du Nisus au Fort d'Aumale, a demandé à signer le traité

Croix du roi Georges.

Source : M'Bokolo E., 1981, p. 279-280.

VII – CHRONOLOGIE DES PRINCIPALES EXPLORATIONS MENEES SUR LE TERRITOIRE DU GABON ET PARALLELEMENT, DES TRAITES SIGNES AVEC CERTAINS CHEFS

Les explorations, débutées deux années après la signature du traité général établissant la souveraineté française dans l'estuaire du Como, durèrent quatre décennies. Il fallut toutefois attendre une vingtaine d'années pour que celles-ci débouchent sur des signatures de traités (pas toujours valables) avec quelques chefs autochtones.
Aussi, au moment où le village de Libreville fut créé, personne n'avait encore exploré l'intérieur du pays. La petite station se présentait comme le point de départ de toutes les explorations. Encore plus précisément, l'entrée de Libreville fut sa jetée, passage obligé pour les échanges commerciaux avec le reste du monde, celle-ci se situait juste devant la résidence du gouverneur[1168].

1839 (fev.) : Premier traité avec un chef Mpongwé grâce auquel les français obtiennent deux lieues de terre dans l'estuaire du Como.
1844 (avril) : La souveraineté française s'établit sur l'ensemble de l'estuaire du Como suite à la signature du traité général.
1846 : Pigeard explore une partie du Como, suivi par Mecquet en 1847.
1853 : Baudin et Bouët Willaumez atteignent les monts de Cristal.
1854 : Les révérends Walker et Preston (de *l'American Board of Commissionners for Foreign Missions* installés à Baraka depuis 1842) explorent le cours inférieur de l'Ogooué.
1855 : Paul Belloni du Chaillu se rend à l'île de Corisco, puis au Rio Muni, dans l'arrière pays du Fernan Vaz et dans le delta de l'Ogooué (après avoir exploré les terres depuis la baie de la Mondah jusqu'au Cap Lopez).
1857 et 1860 : Touchard remonte le Como jusqu'à sa source.

[1168] En 1929, Léon Mba écrivait à ce sujet : « *(...) une petite jetée rafistolée, aux anneaux rouillés, entre en mer à une cinquantaine de mètre et porte une lanterne à son musoir. Tout cela est bien vieux* » (2002 : 115).

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Dès lors les explorateurs se tournent vers l'Ogooué :
1862 : Serval et Griffon du Bellay remontent l'Ogooué jusqu'à Ngomo.
1862 (juin) : Traité franco-orungu au cap Lopez.
1863-1865 : Belloni du Chaillu explore les régions du Haut Ngunyi.
1864 : Génoyer visite la région située entre le Como et l'Ogooué.
1866 : Walker (fondateur de la maison *Hatton & Cookson*) atteint Lopé.
1867 : Aymès remonte le cours de l'Ogooué depuis l'embouchure jusqu'au confluent avec le Ngunyi.
1867 (mai) : Traité franco-énenga dans la région de Lambaréné.
1868 (janvier) : Traité franco-nkomi dans le Fernan Vaz.
1873-1874 : Marche et le Marquis de Compiègne gagnent l'embouchure de l'Ivindo.
1873 (août) : Traité franco-galwa dans la région de Lambaréné.
1875-1878 ; 1879-1882 ; 1883-1885 : Savorgnan de Brazza complète l'exploration de la vallée de l'Ogooué et atteint le bassin du Congo.
1883 (décembre) : Traité franco-ngubi dans la région d'Iguéla.
1886-1889 : de Brazza, Crampel, Fourneau et Dolisie sillonnent le nord du territoire tandis que dans le sud, les agents de la Société du Haut-Ogooué : Loefer, Chaussé et Bravard explorent les bassins du Ngunyi et de la Nyanga.

VIII – LISTE DES MAIRES AYANT ADMINISTRE LA COMMUNE DE LIBREVILLE DU 18 NOVEMBRE 1956 A CE JOUR

Dates du mandat	*Nom et Prénom*	*Fonctions*	*Groupe ethnique*
Nov. 1956 – Jan. 1967 (11 ans)	Mba Léon	Elu Maire par le Conseil Municipal. Dissolution du Conseil Municipal.	Fang de l'Estuaire
Jan. 1967 – Juin 1968 (1,5 an)	Ntoutoume Obame Lubin Martial	Président de la délégation spéciale chargée d'assurer la vacance.	Fang de l'Estuaire
Juin 1968 – Jan. 1972 (3, 5 ans)	Mébiame Léon	Président de la délégation spéciale chargée d'assurer la vacance.	Fang de l'Estuaire
Jan. 1972 – Avr. 1975 (3 ans)	Mébiame Léon	Elu Maire de Libreville par le Bureau politique du PDG, conformément à la loi du 20 dec. 1968.	Fang de l'Estuaire
Avr. 1975 – Dec. 1975 (8 mois)	Minko Samuel	Président du Conseil Municipal nommé par décret du président de la République.	Fang de l'Estuaire
Jan. 1976 – Avr. 1983 (7 ans)	Ntoutoume Obame Lubin Martial	Président du Conseil Municipal nommé par décret du président de la République.	Fang de l'Estuaire
Avr. 1983 – Avr. 1989 (6 ans)	Aveno Davin Jean	Président du Conseil Municipal nommé par décret du président de la République.	Mpongwé (Myènè de Libreville)
Avr. 1989 – Jan. 1997 (8 ans)	Damas Ozimo Claude	Président du Conseil Municipal nommé par décret du président de la République.	Mpongwé (Myènè de Libreville)

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Jan. 1997 – Fev. 2003 (6 ans)	Mba Abessole Paul	Maire de Libreville, Président du Conseil Municipal, élu par le Conseil Municipal.	Fang de l'Estuaire
Fev. 2003 – Mai 2007 (4 ans)	Berre André Dieudonné	Maire de Libreville, Président du Conseil Municipal, élu par le Conseil Municipal.	Mpongwé (Myènè de Libreville)
Mai 2007 – Mai 2008 (remplacement, 1 an)	Ayo-Barro Alexandre	Ancien 2ème adjoint au maire (depuis 2002), remplaçant Berre, élu député.	Mpongwé (Myènè de Libreville)
Mai 2008	Ntoutoume-Emane Jean-François	Maire de Libreville, Président du Conseil municipal.	Fang de l'Estuaire

Source : Informations confiées par une fonctionnaire des services du cadastre de la mairie de Libreville, 23 septembre 2004, complétées grâce aux archives du quotidien *L'Union*.

Nous pouvons remarquer que tous appartiennent soit au groupe des Fang de l'Estuaire, soit à celui des Mpongwé. Ceci signifie que tous les maires ayant géré Libreville étaient natifs de son territoire. L'hôtel de Ville n'est donc un véritable enjeu que pour ces deux seuls groupes ethniques.

Si l'on en revient aux origines, comme nous l'avons vu dans le corps du texte, le premier maire du village de Libreville fut un certain Mountier, élu le 25 août 1849. Celui-ci ne resta toutefois que peu de temps en poste car estimant devoir être payé et nourri par le gouvernement (tout en étant exempté de bêcher la terre pour s'occuper pleinement de ses fonctions de maire) il fut rapidement limogé par les autorités coloniales et remplacé par son adjoint Pilate. Puis, de cette affaire et jusqu'au 19 janvier 1910, les archives nationales ne portèrent plus mention de nouvelles élections municipales. Enfin, à partir de cette date et jusqu'en novembre 1956 ce furent des administrateurs de colonies, nommées par décision du gouverneur du Gabon, qui s'occupèrent d'administrer Libreville. En tout, ce furent quarante-six administrateurs qui se succédèrent durant cette période, le dernier d'entre eux fut Christian Bonamy.

Enfin, le 18 novembre 1956, Léon Mba fut élu maire de la Commune de Libreville par le conseil municipal, lui-même élu au suffrage universel. Le futur Président fut l'homme qui administra le plus longtemps la capitale, soit onze années, jusqu'en 1967.

Par ailleurs, dix ans plus tard, une ordonnance présidentielle modifia le statut du président du Conseil municipal, celui-ci dorénavant nommé par le chef de l'Etat, vit ses pouvoirs accroître.

Enfin, en 1997, une élection fut organisée afin de désigner le futur maire de la capitale, Libreville[1169].

[1169] *Mémorial du Gabon*, 1986, tome 4, p. 38-41.

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

IX – REPARTITION DES GROUPES ETHNIQUES A LIBREVILLE EN 1993[1170]

Groupe ethnique	*Nombre*	*Pourcentage (%)*
Fang	136 862	30
Gisir-Punu	101 012	22
Nzebi-Duma	40 249	9
Myènè	25 162	5
Mbede-Teke	21 837	4, 5
Kota-Kele	19 268	4
Okande-Tsogho	8 817	2
Pygmées	38	0, 1
Naturalisés	1 941	0, 4
Etrangers	105 723	23
Total	460 939	100

Source : Mboumba-Moulambo J., 2004 (juin), « Les représentations mentales de la forêt par les citadins au Gabon : les cas des populations de Libreville », p. 27-35, in *Revue Gabonaise des Sciences de l'Homme*, Presses Universitaires du Gabon, Libreville, Gabon. Tableau p. 28 intitulé : « Composantes ethniques des populations de Libreville et ses environs (1993) ».

Ce tableau nous permet d'obtenir une vue globale du peuplement de Libreville en fonction des groupes ethniques qui la composent.
Nous nous apercevons que les Fang sont les plus nombreux sur le sol de la capitale, puisqu'ils représentent près d'un tiers de sa population. Les premiers Fang arrivèrent sur la côte aux environs du milieu du XIX^{ème} siècle, ils commencèrent à prendre de l'importance durant les années 1930-1940, pour devenir aujourd'hui le groupe le plus important de la capitale. Ceux-ci sont suivis d'assez près par les Gisir-Punu (22%), de sorte que ces deux groupes rassemblent plus de la moitié des librevillois. Par ailleurs, les Myènè (groupe dont font partie les Mpongwé) ne représentent aujourd'hui que 5% des habitants de Libreville.
Enfin, remarquons que les étrangers forment un groupe imposant puisqu'ils constituent près d'un quart des habitants de la capitale.

D'une manière générale, si à la fin des années 1930 Libreville regroupait environ 5000 habitants, deux décennies plus tard, en 1960, ils n'étaient encore que 27 000. Le taux de croissance commença à augmenter plus rapidement à partir du début des années 1970, puisqu'à cette date la population atteignait plus de 73 000 habitants. Puis, le nombre d'habitants augmenta de manière exponentielle jusqu'à aujourd'hui.
De fait, alors qu'en deux décennies (1938-1960) la population gagna environ 22 000 habitants, dix ans après l'indépendance, la ville gagnait 46 000 personnes (elle fit donc plus que doubler). De même, ces chiffres furent en constante augmentation puisque sur deux décennies (entre 1970 et 1990) la population passa de 73 000 à près de 460 000 (donc multipliée par plus de six)[1171].

[1170] Nous avons repris l'ensemble des données en les réorganisant et en y ajoutant la colonne des pourcentages. Concernant les Pygmées, leur pourcentage se rapprocherait plus des 0,01%, toutefois, afin de les faire apparaître, nous avons préféré indiquer 0,1%. Remarquons qu'en réadditionnant les chiffres, nous nous sommes aperçu que le total s'élevait à 460 909 habitants et non pas, comme cité dans l'article, à 460 939. Ne sachant d'où provenait l'erreur de cette source, nous avons préféré garder ces chiffres au risque d'avoir une marge d'erreur de trente habitants.
[1171] Remarquons qu'il faut prendre ces chiffres avec précaution dans la mesure où après 1960 certains recensements furent établis par décret présidentiel.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Afin de lier ces deux types de données nous pouvons en dernier lieu noter qu'au sein de la centaine de quartiers existant actuellement à Libreville, il est possible d'y déceler une tendance à la répartition par groupes ethniques. En effet, et même si cette propension tend à s'infléchir actuellement, nous remarquons que le rapprochement de personnes issues du même groupe ethnique se reflète dans l'organisation spatiale de la capitale. Ainsi, les quartiers de *Glass*, *Louis*, *London* ou encore *Toulon* sont principalement peuplés par des Mpongwé ; tout comme les quartiers de *Nkembo*, *Cocotiers* ou *Antsibe Ntos* le sont par des Fang ; ceux de *Rio* ou *Akébé-Kinguélé* par des Punu-Ghisir ; celui du *Pont d'Akébé* par les Obamba-Téké, ou enfin celui *d'Akébé-Ville* par une majorité de Galwa (Myènè de Lambaréné)[1172].

Enfin, nous pouvons préciser que dans chaque quartier de Libreville règne un « chef ». Lorsque l'on passe devant une habitation sur le fronton de laquelle flotte un petit drapeau gabonais, l'on reconnaît la demeure du chef de quartier. Souvent, ce sont des retraités ayant eu une expérience au sein de l'administration, ou ayant une autorité singulière et reconnue. Ils sont choisis par le maire ou, cas assez rare, à la faveur d'une élection si plusieurs personnes se présentent. Enfin, ces chefs reçoivent une indemnité d'environ 40 000 CFA par mois, pour une mission qui tient du relais entre l'administration et la vie citoyenne.

X – LISTE DES 41 DEPUTES REELUS A LA SEPTIEME LEGISLATURE (1985-1990)

Nombre	*Législature*	*Nom*	*Prénom*	*Province*	*Parti*
1	L4 / 5 / 6 / 7	Boumah	Augustin	Estuaire	PDG
2	L5 / 6 / 7	Mabila Manfoumbi	Gervais	Ngounié	PDG
3	L5 / 6 / 7	Mozade	Jean-Baptiste	Ngounié	PDG
4	L5 / 6 / 7	Ovono Assoumou	Jonas	Woleu-Ntem	PDG
5	L6 / 7	Adibet Ayo	Marie-Louise	Estuaire	PDG
6	L6 / 7	Ambourouet Demba	Jean-Pierre	Estuaire	PDG
7	L6 / 7	Ayo née Bourobou	Alphonsine	Nyanga	PDG
8	L6 / 7	Bamba Badouma	Emile	Ngounié	PDG
9	L6 / 7	Birinda	Samuel	Ngounié	PDG
10	L6 / 7	Biyoghe	Philippe	Estuaire	PDG
11	L6 / 7	Ekomboro	Praxède	Estuaire	PDG
12	L6 / 7	Gnambault	Emile Charles	Estuaire	PDG
13	L6 / 7	Gnindong	Catherine	Estuaire	PDG
14	L6 / 7	Ipota Youbou	Michel	Ogooué-Lolo	PDG
15	L6 / 7	Iwenga	Marie-Augustine	Ogooué-Maritime	PDG
16	L6 / 7	Lepinda Soumbou	Bernard	Ngounié	PDG
17	L6 / 7	Mavoungou Koumba	Edouard	Nyanga	PDG
18	L6 / 7	Mbumba	Joseph-Marie	Ogooué-Maritime	PDG
19	L6 / 7	Mengome	Martine	Moyen-Ogooué	PDG
20	L6 / 7	Minko Mi Emane	Jean-Marie	Woleu-Ntem	PDG
21	L6 / 7	Moubangou Dilanda	René	Ngounié	PDG
22	L6 / 7	Moukambi	Bernard	Ogooué-Lolo	PDG
23	L6 / 7	Mounienguet Vava	Pierre	Ogooué-Lolo	PDG
24	L6 / 7	Ndogou Ngoma	Joseph-Marie	Nyanga	PDG
25	L6 / 7	Ndong Biteghe	Alexandre	Woleu-Ntem	PDG
26	L6 / 7	Ndoumba	Appoline	Haut-Ogooué	PDG
27	L6 / 7	Nkoghe Bekale	Clément	Estuaire	PDG

[1172] Rossatanga-Rignault G., « Faut-il avoir peur des Fang ? (De la démocratie et de l'ethnique au Gabon) », *Droit et Cultures*, 1993, n° 26, p. 235-256, p. 242.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

28	L6 / 7	Obame Atome	Jean	Woleu-Ntem	PDG
29	L6 / 7	Obame Eyeghe	Pierre	Ogooué-Maritime	PDG
30	L6 / 7	Oliveira Koumba	Marguerite	Ngounié	PDG
31	L6 / 7	Ondo Eyene	Jean	Estuaire	PDG
32	L6 / 7	Owouga	Jean-Paul	Haut-Ogooué	PDG
33	L6 / 7	Pangou	Fidèle	Ngounié	PDG
34	L6 / 7	Panzou Bongo	Désiré	Nyanga	PDG
35	L6 / 7	Voula Simba	Philippine	Haut-Ogooué	PDG
36	L6 / 7 / 8	Nembe	Sidoine	Haut-Ogooué	PDG
37	L6 / 7 / 8	Nguema Tome	Michel	Estuaire	PDG
38	L6 / 7 / 8	Okenkali	Luc	Haut-Ogooué	PDG
39	L6 / 7 / 8	Ongouori	Georges	Haut-Ogooué	PDG
40	L6 / 7 / 8 / 9	Koumba	Jacques	Ogooué-Lolo	PDG
41	L6 / 7 / 8 / 9	Yeyet Pradines	Delphine	Estuaire	PDG

XI – PRESENTATION DES PARTIS PRESENTS A L'ASSEMBLEE NATIONALE DURANT LA HUITIEME LEGISLATURE (1990-1996)

Partis	***Nombre***	***Pourcentage (%)***
PDG	65	54
RNB	18	15
PGP	12	10
FAR	4	3,5
PUP	4	3,5
CDJ	3	2,5
APSG	2	1,5
MORENA	2	1,5
ADERE	1	0,85
CLR	1	0,85
FUNDU	1	0,85
Indépendants[1173]	1	0,85
MORENA Originel	1	0,85
PARI	1	0,85
PSD	1	0,85
UDS	1	0,85
UPG	1	0,85
USG	1	0,85
Total	*120*	*100*

[1173] Qui sont ces indépendants ? Faisant partie de toutes les élections, nous pourrions en distinguer trois types. Le premier, celui qui paraît être le plus important, compterait des personnages politiques qui appartiennent à un grand parti tel que le PDG, mais qui n'ont pu bénéficier de la candidature délivrée par le Bureau politique. En effet, plusieurs personnes peuvent se présenter dans la même circonscription, c'est alors au Bureau politique de faire l'arbitrage (et en dernier ressort au président de la République), certains seront donc déboutés. Ils veulent alors par cette manœuvre électorale montrer qu'ils comptent davantage que leurs camarades dans le paysage politique. Le second type regrouperait les personnages qui ne se reconnaissent dans aucun parti et qui fondent leur action politique sur leur propre charisme. Quant à la troisième et dernière catégorie, elle rassemblerait des personnes appartenant déjà à un parti mais qui, avec l'accord de celui-ci, se présenteraient en tant qu'indépendant. Ces personnes ont généralement une forte autorité dans leur région mais avec une « casquette » spécifique pourraient ne pas être élues. Ils prennent donc appui sur leur communauté et, une fois les élections passées et remportées, s'inscrivent dans les rangs de leur parti d'origine, ou dans le groupe parlementaire correspondant.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

XII – LISTE DES 34 DEPUTES REELUS A LA NEUVIEME LEGISLATURE (1996-2002)

Nombre	*Législature*	*Nom*	*Prénom*	*Province*	*Parti*
1	L4 / 8 / 9	Etoughe Otsaghe	Joseph	Moyen-Ogooué	FAR
2	L5 / 8 / 9 / 10	Rahandi-Chambrier	Marcel Eloi	Estuaire	PDG
3	L6 / 7 / 8 / 9	Koumba	Jacques	Ogooué-Lolo	PDG
4	L6 / 7 / 8 / 9	Yeyet Pradines	Delphine	Estuaire	PDG
5	L7 / 8 / 9	Lissenguet	Paul-Marie	Ogooué-Lolo	PDG
6	L7 / 8 / 9	Moukandja	Félix Anicet	Ogooué-Lolo	PDG
7	L8 / 9	Akoghe Mba	Emmanuel	Moyen-Ogooué	PDG
8	L8 / 9	Bongue Boma	Paul	Haut-Ogooué	PDG
9	L8 / 9	Digombe	Lazare	Ngounié	PDG
10	L8 / 9	Dounga	Justin	Ogooué-Ivindo	PDG
11	L8 / 9	Eyeghe Ekomie	Gabriel	Estuaire	PDG
12	L8 / 9	Lasseni-Duboze	Victoire	Estuaire	PDG
13	L8 / 9	Mamfoumbi Mabika	Antoine	Nyanga	PGP
14	L8 / 9	Ngoye Maloumbi	Jean-Bernard	Ngounié	PDG
15	L8 / 9	Obame Abessole	Jean-Louis	Estuaire	RNB
16	L8 / 9	Pambou Mbourou	Pierre	Nyanga	PDG
17	L8 / 9 / 10	Agondjo Okawe	Pierre-Louis	Ogooué-Maritime	PGP
18	L8 / 9 / 10	Assélé	Jean-Boniface	Estuaire	PDG
19	L8 / 9 / 10	Maganga Moussavou	Albertine	Ngounié	PSD
20	L8 / 9 / 10	Moulengui Mouele	Patrice	Ngounié	PDG
21	L8 / 9 / 10	Ntoutoume Emane	Jean-François	Estuaire	PDG
22	L8 / 9 / 10 / 11	Bongo Ondimba	Ali Ben	Haut-Ogooué	PDG
23	L8 / 9 / 10 / 11	Guedet Manzela	Simplice	Ogooué-Lolo	PDG
24	L8 / 9 / 10 / 11	Indoumou Mamboungou	Barnabé	Ogooué-Lolo	PDG
25	L8 / 9 / 10 / 11	Kami	Jules	Haut-Ogooué	PDG
26	L8 / 9 / 10 / 11	Marat Abyla	Luc	Haut-Ogooué	PDG
27	L8 / 9 / 10 / 11	Missambo	Paulette	Ogooué-Lolo	PDG
28	L8 / 9 / 10 / 11	Moundounga	Séraphin	Nyanga	PDG
29	L8 / 9 / 10 / 11	Nzouba-Ndama	Guy	Ogooué-Lolo	PDG
30	L8 / 9 / 10 / 11	Ondo Methogo	Emmanuel	Woleu-Ntem	PDG
31	L8 / 9 / 10 / 11	Oye Mba	Casimir	Estuaire	PDG
32	L8 / 9 / 10 / 11	Toungui	Paul	Haut-Ogooué	PDG
33	L8 / 9 / 10 / 11	Zeng Ebome	Pierre-Claver	Woleu-Ntem	MAD
34	L8 / 9 / 11	Mbou Yembi	Léon	Ngounié	FAR

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

XIII – PRESENTATION DES PARTIS A L'ASSEMBLEE NATIONALE POUR LA NEUVIEME LEGISLATURE (1996-2002) [1174]

Partis	*Nombre*	*Pourcentage (%)*
PDG	82	68,50%
RNB	12	10
PGP	8	6,5
Indépendants	6	5
CLR	3	2,5
USG	2	1,5
FAR	1	0,85
CRP[1175]	1	0,85
CDJ	1	0,85
ADERE	1	0,85
UPG	1	0,85
MORENA Originel	1	0,85
RDP[1176]	1	0,85
Total	*120*	*100*

XIV – LISTE DES 49 DEPUTES REELUS A LA DIXIEME LEGISLATURE (2002-2007)

Nombre	*Législature*	*Nom*	*Prénom*	*Province*	*Parti*
1	L5 / 8 / 9 / 10	Rahandi-Chambrier	Marcel Eloi	Estuaire	PDG
2	L8 / 9 / 10	Agondjo Okawe	Pierre-Louis	Ogooué-Maritime	PGP
3	L8 / 9 / 10	Assélé	Jean-Boniface	Estuaire	PDG
4	L8 / 9 / 10	Maganga Moussavou	Albertine	Ngounié	PSD
5	L8 / 9 / 10	Moulengui Mouele	Patrice	Ngounié	PDG
6	L8 / 9 / 10	Ntoutoume Emane	Jean-François	Estuaire	PDG
7	L8 / 9 / 10 / 11	Bongo Ondimba	Ali Ben	Haut-Ogooué	PDG
8	L8 / 9 / 10 / 11	Guedet Manzela	Simplice	Ogooué-Lolo	PDG
9	L8 / 9 / 10 / 11	Indoumou Mamboungou	Barnabé	Ogooué-Lolo	PDG
10	L8 / 9 / 10 / 11	Kami	Jules	Haut-Ogooué	PDG
11	L8 / 9 / 10 / 11	Marat Abyla	Luc	Haut-Ogooué	PDG
12	L8 / 9 / 10 / 11	Missambo	Paulette	Ogooué-Lolo	PDG
13	L8 / 9 / 10 / 11	Moundounga	Séraphin	Nyanga	PDG
14	L8 / 9 / 10 / 11	Nzouba-Ndama	Guy	Ogooué-Lolo	PDG
15	L8 / 9 / 10 / 11	Ondo Methogo	Emmanuel	Woleu-Ntem	PDG
16	L8 / 9 / 10 / 11	Oye Mba	Casimir	Estuaire	PDG
17	L8 / 9 / 10 / 11	Toungui	Paul	Haut-Ogooué	PDG

[1174] Notons que selon le *Statesman's yearbook 2001*, édité par Barry Turner, Macmillan Press, UK, le nombre de sièges occupés par chacun des partis serait légèrement différent, l'attribution des postes serait pour cet ouvrage la suivante (toujours sur 120 sièges) : PDG (85) ; PGP (10) ; RNB (7) ; les autres partis occupant un ou deux sièges. Notre source privilégiée et utilisée pour cette législature reste celle du *Political Handbook* 1998, dans la mesure où tous les autres tomes consultés (pour les différentes législatures) se sont avérés exacts et que les chiffres présentés ici sont les mêmes que dans l'ouvrage d'I. Verdier (1996).
[1175] Cercle pour la Rénovation et le Progrès.
[1176] Rassemblement pour la démocratie et le Progrès présidé par Pierre Emboni.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

18	L8 / 9 / 10 / 11	Zeng Ebome	Pierre-Claver	Woleu-Ntem	IND
19	L9 / 10	Bidone Owanga	Jean-François	Moyen-Ogooué	PDG
20	L9 / 10	Bouango	Chistophe	Ngounié	PDG
21	L9 / 10	Boulamatari	Simon Pierre	Haut-Ogooué	PDG
22	L9 / 10	Ekozy Kondondoh	Etienne Olivier	Ogooué-Lolo	PDG
23	L9 / 10	Essie Emane	Paul-Marie	Ogooué-Ivindo	PDG
24	L9 / 10	Ikoba Bendje	Claude Maurice	Ogooué-Ivindo	PDG
25	L9 / 10	Leflem née Nkero	Charlotte	Ngounié	PDG
26	L9 / 10	Mangouka	Charles	Ngounié	PDG
27	L9 / 10	Mbina	Simplice Rey	Nyanga	PDG
28	L9 / 10	Mboumbou Miyakou	Antoine de Padoue	Nyanga	PDG
29	L9 / 10	Mbourou	André	Ogooué-Maritime	PGP
30	L9 / 10	Mvouambah	Luc	Haut-Ogooué	PDG
31	L9 / 10	Ndong Obiang	Albert	Woleu-Ntem	PDG
32	L9 / 10	Nzoghe Nguema	Jean-Pierre	Estuaire	CDJ
33	L9 / 10	Onanga	Joseph	Ogooué-Maritime	PDG
34	L9 / 10	Onkeya	Félix	Haut-Ogooué	PDG
35	L9 / 10	Oyombet Mapapa	Christophe	Ogooué-Ivindo	PDG
36	L9 / 10	Pendy Bouyiki	Jean-Rémy	Ngounié	PDG
37	L9 / 10	Vumbi-Mihindou	Jean-Charles	Nyanga	PGP
38	L9 / 10 / 11	Adiahénot	Jacques	Estuaire	PDG
39	L9 / 10 / 11	Doupamby Matoka	Marcel	Ngounié	PDG
40	L9 / 10 / 11	Engohang Obiang	Gaston	Woleu-Ntem	PDG
41	L9 / 10 / 11	Mba Obame	André	Woleu-Ntem	PDG
42	L9 / 10 / 11	Menga Essone	Michel	Estuaire	PDG
43	L9 / 10 / 11	Ndemezo'o Obiang	René	Woleu-Ntem	PDG
44	L9 / 10 / 11	Ndjave Ndjoye	Albert	Moyen-Ogooué	PDG
45	L9 / 10 / 11	Ngari	Idriss	Haut-Ogooué	PDG
46	L9 / 10 / 11	Ngazouze	Raphaël	Ogooué-Ivindo	PDG
47	L9 / 10 / 11	Ngoma	Angélique	Nyanga	PDG
48	L9 / 10 / 11	Ntolo Eya'a	Francis	Woleu-Ntem	PDG
49	L9 / 10 / 11	Obame Nguema	Paulin	Estuaire	PDG

XV – DISTRIBUTION DES PARTIS POLITIQUES A L'ASSEMBLEE NATIONALE POUR LA DIXIEME LEGISLATURE (2002-2007)

Partis	***Nombre***	***Pourcentage (%)***
PDG	91	75,5
Indépendants	10	8,5
RNB/RPG	7	6
ADERE	3	2,5
PGP	3	2,5
CLR	2	1,5
CDJ	1	0,85
PSD	1	0,85
PUP	1	0,85
RNB-Kombila	1	0,85
Total	*120*	*100*

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

XVI – LISTE DES 54 DEPUTES REELUS A LA ONZIEME LEGISLATURE (2007-2012)

Nombre	*Législature*	*Nom*	*Prénom*	*Province*	*Parti*
1	L8 / 11	Biyoghe Mba	Paul	Estuaire	PDG
2	L8 / 11	Bourdes Ogouliguende	Jules Aristides	Ogooué-Maritime	CDJ
3	L8 / 11	Ngondjiga	Ludovic	Haut-Ogooué	PDG
4	L8 / 11	Nkoghe Essingone	Adrien	Estuaire	PDG
5	L8 / 11	Pambo	Dieudonné	Nyanga	ADERE
6	L8 / 11	Pambo	Raphaël	Ogooué-Maritime	UPG
7	L10 / 11	Billi Bi Essono	Faustin	Estuaire	RPG
8	L10 / 11	Boukoubi	Faustin	Ogooué-Lolo	PDG
9	L10 / 11	Boutamba Mbina	Alexis	Nyanga	PDG
10	L10 / 11	Dossou Naki	Honorine	Ogooué-Maritime	PDG
11	L10 / 11	Doumba	Emile	Ogooué-Lolo	PDG
12	L10 / 11	Gondjout	Vincent de Paul	Estuaire	PDG
13	L10 / 11	Ignoumba	Jonathan	Nyanga	PDG
14	L10 / 11	Koho née Païeni	Paulette	Ogooué-Ivindo	PDG
15	L10 / 11	Mabala	Martin	Moyen-Ogooué	PDG
16	L10 / 11	Machima	Hilaire	Ngounié	PDG
17	L10 / 11	Mve Ebang	Marcellin	Woleu-Ntem	PDG
18	L10 / 11	Myboto	Zacharie	Haut-Ogooué	UGDD
19	L10 / 11	Nang Ndong	Paul	Woleu-Ntem	PDG
20	L10 / 11	Ndaki	Barnabé	Ogooué-Ivindo	PDG
21	L10 / 11	Ndong Mba	Clément	Woleu-Ntem	RPG
22	L10 / 11	Ndongou	Jean-François	Ngounié	PDG
23	L10 / 11	Nzengue Mouele	Pierre	Estuaire	IND
24	L10 / 11	Oddou Mba	Christian	Estuaire	RPG
25	L10 / 11	Ona Ondo	Daniel	Woleu-Ntem	PDG
26	L10 / 11	Onouviet	Richard Auguste	Moyen-Ogooué	PDG
27	L10 / 11	Oyoubi	Luc	Haut-Ogooué	PDG
28	L10 / 11	Ping	Jean	Ogooué-Maritime	PDG
29	L10 / 11	Sylong	Jean-Claude	Ogooué-Maritime	PDG
30	L8 / 9 / 11	Mbou Yembi	Léon	Ngounié	FAR
31	L9 / 10 / 11	Adiahénot	Jacques	Estuaire	PDG
32	L9 / 10 / 11	Doupamby Matoka	Marcel	Ngounié	PDG
33	L9 / 10 / 11	Engohang Obiang	Gaston	Woleu-Ntem	PDG
34	L9 / 10 / 11	Mba Obame	André	Woleu-Ntem	PDG
35	L9 / 10 / 11	Menga Essone	Michel	Estuaire	PDG
36	L9 / 10 / 11	Ndemezo'o Obiang	René	Woleu-Ntem	PDG
37	L9 / 10 / 11	Ndjave Ndjoye	Albert	Moyen-Ogooué	PDG
38	L9 / 10 / 11	Ngari	Idriss	Haut-Ogooué	PDG
39	L9 / 10 / 11	Ngazouze	Raphaël	Ogooué-Ivindo	PDG
40	L9 / 10 / 11	Ngoma	Angélique	Nyanga	PDG
41	L9 / 10 / 11	Ntolo Eya'a	Francis	Woleu-Ntem	PDG
42	L9 / 10 / 11	Obame Nguema	Paulin	Estuaire	PDG
43	L8 / 9 / 10 / 11	Bongo Ondimba	Ali Ben	Haut-Ogooué	PDG
44	L8 / 9 / 10 / 11	Guedet Manzela	Simplice	Ogooué-Lolo	PDG
45	L8 / 9 / 10 / 11	Indoumou Mamboungou	Barnabé	Ogooué-Lolo	PDG
46	L8 / 9 / 10 / 11	Kami	Jules	Haut-Ogooué	PDG
47	L8 / 9 / 10 / 11	Marat Abyla	Luc	Haut-Ogooué	PDG
48	L8 / 9 / 10 / 11	Missambo	Paulette	Ogooué-Lolo	PDG
49	L8 / 9 / 10 / 11	Moundounga	Séraphin	Nyanga	PDG
50	L8 / 9 / 10 / 11	Nzouba-Ndama	Guy	Ogooué-Lolo	PDG

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

51	L8 / 9 / 10 / 11	Ondo Methogo	Emmanuel	Woleu-Ntem	PDG
52	L8 / 9 / 10 / 11	Oye Mba	Casimir	Estuaire	PDG
53	L8 / 9 / 10 / 11	Toungui	Paul	Haut-Ogooué	PDG
54	L8 / 9 / 10 / 11	Zeng Ebome	Pierre-Claver	Woleu-Ntem	PDG

XVII – PRESENTATION DES PARTIS POLITIQUES A L'ASSEMBLEE NATIONALE POUR LA ONZIEME LEGISLATURE (2007-2012)

Partis	*Nombre*	*Pourcentage (%)*
PDG	82	68,5
RPG	8	6,5
UPG	8	6,5
Indépendants	4	3,5
UGDD	4	3,5
ADERE	3	2,5
CLR	2	1,5
PGP	2	1,5
PSD	2	1,5
CDJ	1	0,9
FAR	1	0,9
MAD	1	0,9
RDR	1	0,9
RNB	1	0,9
Total	*120*	*100*

XVIII - PROPORTION DE DEPUTES REELUS DANS CHACUNE DES PROVINCES EN FONCTION DU NOMBRE D'ELUS PAR PROVINCE (EN %)

Législature / ***Province***	***L2***	***L3***	***L4***	***L5***	***L6***	***L7***	***L8***	***L9***	***L10***	***L11***
Estuaire	11,1	14,3	57,2	20	6,6	61,1	16,6	44,4	44,4	55,5
Haut-Ogooué	20	50	100	20	7,1	35,3	17,6	29,4	47	47
Moyen-Ogooué	16,6	33,3	25	0	40	11,1	11,1	22,2	22,2	33,3
Ngounié	40	62,5	50	20	21,4	47	0	29,4	41,2	23,5
Nyanga	40	25	25	40	0	40	0	30	50	50
Ogooué-Ivindo	20	0	25	0	0	0	11,1	11,1	44,4	33,3
Ogooué-Lolo	25	75	75	50	14,3	40	40	70	50	60
Ogooué-Maritime	12,5	0	25	14,3	30	23,1	15,4	7,7	23,1	38,5
Woleu-Ntem	9	0	25	10	7,1	23,5	17,6	28,6	41,2	58,8

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

XIX – EVOLUTION DE LA POPULATION DES PROVINCES ENTRE 1957 ET 2002

Comparaison de la répartition de la population par province entre 1957 et 2002 (en %)[1177]

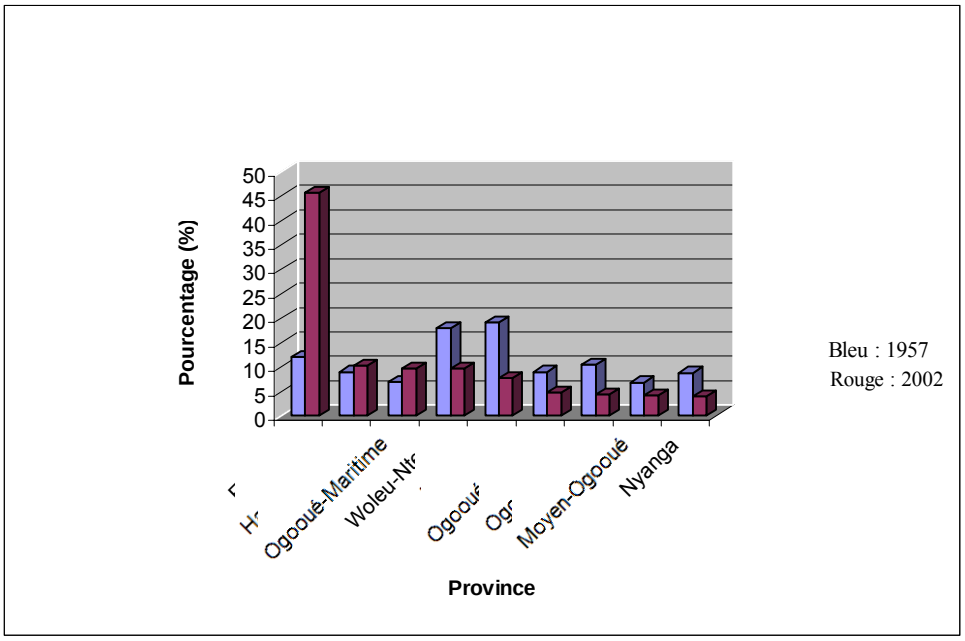

[1177] Voici les données de base du graphique :

Province	*1957 Nombre d'habitants (en milliers)*	*1957 En pourcentage (%)*	*2002 Nombre d'habitants (en milliers)*	*2002 En pourcentage (%)*
Estuaire	47,3	12	597,2	45,6
Haut-Ogooué	35,9	9	134,5	10,3
Moyen-Ogooué	27	6,9	54,6	4,2
Ngounié	75,5	19,1	100,3	7,7
Nyanga	34,8	8,8	50,8	3,9
Ogooué-Ivindo	35,5	9	63	4,8
Ogooué-Lolo	41,4	10,5	56,6	4,3
Ogooué-Maritime	27,3	6,9	126,2	9,6
Woleu-Ntem	70,8	17,9	125,4	9,6
Total	*395,5*	*100*	*1308,6*	*100*

Ces chiffres sont tirés pour 1957 de F.-P Nzé-Nguema, 1998, *L'Etat au Gabon de 1929 à 1990. La partage institutionnel du pouvoir*, Paris, L'Harmattan, p. 71. Et pour 2002 du recensement général de la population effectué cette même année et publiés par la Direction Générale de la Statistique et des Etudes Economiques (DGSEE) appartenant au Ministère de la Planification et de la programmation du développement gabonais, (lisible sur les sites Internet stat-gabon.ga et senatgab.ga). Remarquons que selon les sources il est possible de trouver des chiffres légèrement différents. Enfin, notons que les proportions sont identiques à celles du recensement de 1993 (dont les chiffres avaient été présentés publiquement par le ministère, et non après un conseil des Ministres comme ce fut le cas pour 2002).

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

XX – CLASSEMENT DES PROVINCES SELON DIVERS CRITERES

Nous avons classé les provinces, par ordre de représentation à l'Assemblée nationale, avec en parallèle pour chacune leur rang selon leur nombre d'habitants, de départements et leur superficie.

Classement des provinces en fonction de leur rang de représentation à l'Assemblée nationale, puis en terme de nombre d'habitants, de départements et de superficie[1178].

Provinces	*Rang de représentation à l'Assemblée nationale*	*Rang selon le Nombre d'habitants*	*Rang selon le Nombre de départements*	*Rang selon la Superficie*
Ngounié	1	5	2	3
Woleu-Ntem	2	4	4 bis	2
Estuaire	3	1	4	8
Haut-Ogooué	4	2	1	4
Ogooué-Maritime	5	3	8	6
Ogooué-Lolo	6	7	6 bis	5
Nyanga	7	9	3	7
Moyen-Ogooué	8	8	9	9
Ogooué-Ivindo	8 bis	6	6	1

XXI – L'INFLUENCE DES MPONGWE

Grâce au témoignage d'Edouard Pierre Nguema Andene, Président fondateur du comité Fang, co-fondateur du comité mixte gabonais (futur comité mixte franco-gabonais) avec Léon Mba, nous détenons une illustration du sentiment de supériorité du groupe Mpongwé en 1946[1179] :

[1178] Les données concernant la superficie de chaque région et le nombre de départements sont tirées de *Africa International*, novembre 2005, Hors Série n°1, « Au cœur des communes du Gabon », p. 76-79 et de la DGSEE du Gabon. Notons qu'en 2007, le nombre de départements de l'Estuaire passa de trois à cinq (furent créés les départements du Cap Esterias et de Nzomoe). *Superficie et nombre de départements selon la province* :

Province	*Superficie (en km²)*	*Nombre de départements*
Ogooué-Ivindo	46 075	4
Woleu-Ntem	38 465	5
Ngounié	37 750	9
Haut-Ogooué	36 547	11
Ogooué-Lolo	25 380	4
Ogooué-Maritime	22 890	3
Nyanga	21 285	6
Estuaire	20 740	5
Moyen-Ogooué	18 535	2
Total	*267 667*	49

[1179] Extrait tiré de « Entretien témoignage de Fidèle Pierre Nze Nguema avec Edouard Pierre Nguema Andene », Nzé-Nguéma F.-P., *L'Etat au Gabon*, 1998, Annexe 5, p. 213-219.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

« *La France avait décidé d'avoir dans chacune des colonies un représentant qui siégerait comme député à l'Assemblée Nationale Française. A l'annonce de cette décision, les Pongwé et les Fang de Louis [quartier de Libreville] forment une coalition dirigée par Théophile Owondo, pour l'élection d'un Miènè à l'Assemblée Nationale Française. Cette coalition des Pongwé et des Fang de Louis, qui se réunit à « Naïdja » (Plaine Niger) excluait la candidature des membres d'un autre groupe. Les Pongwè qui venaient de se donner un candidat, en la personne d'Emile Issembè, prétendaient en effet qu'ils avaient seuls le droit de proposer un candidat de leur choix, de surcroît, Pongwè, parce qu'ils auraient joui, sur tous les autres groupes ethniques, du privilège d'avoir, les premiers, collaboré avec les Français. Cette attitude heurta les autres communautés ethniques, et, comme il fallait s'y attendre, il se forma aussitôt une autre coalition dirigée par Samuel Minko, Michel Sima dit « Simost » et Ntoutoume Pierre, frère de Léon Mba. […]. Quatre noms me furent proposés, comme candidats susceptibles de faire contre-poids à un candidat de l'envergure de Emile Issembè. […]. Aubame restait donc le seul candidat en lice. […]. Cependant, il demeurait convaincu que seul Issembè pouvait l'emporter : « comment lutter contre l'influence des Pongwè » me demanda-t-il ? […] En effet, pour contrer l'influence des Pongwè et des Fang de Louis, je dus, quatre mois durant, adresser des correspondances à tous les centres politiques importants de l'époque : le Woleu-Ntem, l'Ogooué-Ivindo, le Moyen-Ogooué, l'Ogooué-Maritime. Cette campagne ne se limitait pas aux seuls Fang : j'expédiais également des lettres aux Nkomi de Port-Gentil et du Fernan Vaz, et aux Galoa de Lambaréné. Les responsables politiques Kota et Dzebi (Bandjabi) reçurent également le même courrier. Courrier dans lequel j'expliquais aux uns et aux autres qu'Aubame représentait le candidat de l'avenir, puisque, comme eux, il était d'un groupe méprisé par les Pongwè, et qu'à ce titre, il pouvait une fois élu, défendre les intérêts de tous les gabonais de la colonie, et non des seuls Fang. […]. Il [Aubame] fut élu par la quasi-totalité des populations de la colonie gabonaise, qu'il devait représenter à l'Assemblée Nationale Française.* »

Annexes du Chapitre 2 : (XXII – XXIII)

XXII - LISTE DE LA TOTALITE DES SENATEURS AYANT ETE ELUS DEPUIS LA FORMATION DE CETTE NOUVELLE CHAMBRE

Nombre	*Nom*	*Prénom*	*Province*	*Parti*
1	Abessolo Nguema	Jean-Baptiste	Woleu-Ntem	RNB/RPG
2	Abiaghe Angoué	Antoine	Woleu-Ntem	PDG
3	Abouna	Ismaël	Haut-Ogooué	PDG
4	Aganga Akélaguelo	Jean-Marie	Ogooué-Maritime	PGP
5	Akame Emane	Georges	Moyen-Ogooué	RNB/RPG
6	Ambourouet	Germaine	Ogooué-Maritime	PUP
7	Amoughe Mba	Pierre	Estuaire	PDG
8	Andjembé	Léonard	Haut-Ogooué	PDG
9	Anguilet Walker	Pierre	Estuaire	PGP
10	Aubame Ndong	Jean-Marie	Estuaire	RNB/RPG
11	Banga Ba Ndaky	Camille Opangos	Haut-Ogooué	PDG
12	Bessey	Paul	Ogooué-Ivindo	PDG
13	Bibalou Boussougou	Amélie	Ogooué-Maritime	RNB/RPG
14	Bibouthou	Victor	Haut-Ogooué	PDG

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

15	Bike Bi Ondo	Camille	Woleu-Ntem	IND
16	Biyoghe Mba	Paul	Estuaire	PDG
17	Bondo née Aboyi	Martine	Haut-Ogooué	PDG
18	Bongo Ayouma	Antoine	Haut-Ogooué	PDG
19	Boupa	Guy Michel	Ogooué-Lolo	PDG
20	Boussamba Moukagni	Augustin	Ngounié	PDG
21	Boussoughou	Jean-Hilaire	Nyanga	PDG
22	Boussougou Nziengui	Jean-René	Nyanga	PDG
23	Boussougouy Mabika	Faustin	Nyanga	RNB/RPG
24	Damas Ozimo	Claude Aristide	Estuaire	PDG
25	Délicat	Chérubin	Nyanga	PDG
26	Doukagas Ndinga	Jean-Marie	Nyanga	PDG
27	Edou Ndong	David	Woleu-Ntem	PDG
28	Ella Nka	Yvonne Marie Evelyne	Woleu-Ntem	PDG
29	Emboni	Pierre	Ogooué-Ivindo	RDP
30	Essaghe Evina	Didier François	Woleu-Ntem	PDG
31	Etiany Yambengui	Berthe Clémence	Ogooué-Maritime	PGP
32	Evila	Emilienne Chantal	Ogooué-Maritime	PGP
33	Eyegue Ekomie	Gabriel	Estuaire	PDG
34	Eyegue Ndong	Jean	Estuaire	PDG
35	Fouty	Laurent Gilbert	Ogooué-Maritime	PDG
36	Iboutha	Raymond Anasthase	Ogooué-Ivindo	RDP
37	Igouwet	Jean-Philippe	Ogooué-Maritime	IND
38	Ikoubangoye	André	Ogooué-Ivindo	PDG
39	Ivanga	Blaise	Estuaire	RNB/RPG
40	Kani	Félicien	Ogooué-Ivindo	PDG
41	Kassa Mapsi	Emile	Ngounié	PDG
42	Kombila née Massounga	Charlotte	Estuaire	RNB/RPG
43	Koumba	Placide	Ogooué-Maritime	PDG
44	Koumba Nziengui	Etienne	Nyanga	IND
45	Lampema	Mathias	Haut-Ogooué	PDG
46	Langou	Pascal	Haut-Ogooué	PDG
47	Lasseni Duboze née Issembé	Victoire	Estuaire	PDG
48	Leflem	Maurice	Ngounié	PDG
49	Lengoungou Moupassi	Marie-France	Haut-Ogooué	PDG
50	Lepinda Soumbou	Bernard	Ngounié	IND
51	Londo	Constant	Ogooué-Lolo	PDG
52	Mabaka	Jean-Claude	Haut-Ogooué	PDG
53	Mabouama	Antoine	Haut-Ogooué	PDG
54	Madébé	Georges	Ogooué-Lolo	PDG
55	Magnaga	Martin Fidèle	Ogooué-Lolo	PDG
56	Mahinnou Ibouili	Catherine	Estuaire	PDG
57	Makita Ngadi	Joseph	Ogooué-Lolo	PDG
58	Mamfoumbi	Jean-Paul	Ngounié	ADERE
59	Mamiaka	Raphaël	Ogooué-Ivindo	PDG
60	Mangouala	Raphaël	Moyen-Ogooué	PDG
61	Massavala Maboumba	Frédéric	Ngounié	ADERE
62	Massounga Nono	Henriette	Ngounié	UPG
63	Matsemba	Appolinaire	Ngounié	PDG
64	Mavoungou	Léonard	Nyanga	ADERE
65	Mavoungou	Vincent	Nyanga	ADERE
66	Mavoungou Loembet	Jean-Baptiste	Nyanga	PDG
67	Mba Essone	François	Estuaire	RNB/RPG
68	Mba Nang	Etienne	Estuaire	RNB/RPG

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

69	Mbina Moussirou	Hilaire	Nyanga	PDG
70	Mboula	Pierre-Blaise	Ngounié	PDG
71	Mboumba	Etienne	Ogooué-Maritime	PDG
72	Mboumba	Martial	Ogooué-Maritime	PDG
73	M'Bouy-Boutzit	Edouard Alexis	Ngounié	PDG
74	M'bum'King	Adrien	Nyanga	ADERE
75	Mekogho Mendong	André	Woleu-Ntem	RNB/RPG
76	Mendome Angueng	André	Ogooué-Ivindo	PDG
77	Mickala Boussamba	Jean-Thomas	Ngounié	UPG
78	Mickoto	Joseph	Haut-Ogooué	PDG
79	Mihindou Didzienga	Joseph	Ogooué-Maritime	PDG
80	Mihindou née Mondjao	Henriette	Ogooué-Ivindo	RNB/RPG
81	Milebou Aubusson	Lucie	Ngounié	PDG
82	Mindoumbi	Jean	Ogooué-Ivindo	PDG
83	Minko	Daniel	Ogooué-Ivindo	PDG
84	Mintsa Mi Mba	Jean-Baptiste	Estuaire	PDG
85	Missenguet	Pierre	Ogooué-Lolo	PDG
86	Mombo	Joseph-Marie	Ngounié	PDG
87	Mombo Koumba	Eugène	Estuaire	PDG
88	Mouelet	Paul-Marie	Ogooué-Lolo	IND
89	Mougnon	Sidoine	Ogooué-Lolo	PDG
90	Moukodoum Ittah	Célestin	Ogooué-Lolo	PDG
91	Moulaka-Mambela	Paul	Ngounié	PDG
92	Moulengui Boukosso	Vincent	Ngounié	PDG
93	Moulengui Mouele née	Sophie	Haut-Ogooué	PDG
94	Moundounga	Ferdinand	Estuaire	RNB/RPG
95	Moussavou Nzamba	Thierry	Nyanga	PDG
96	Moussounda Mikala	André-Richard	Moyen-Ogooué	PDG
97	Mouvagha -Tchioba	Etienne Guy	Ogooué-Lolo	IND
98	Mouyayou Ndember	Odette	Estuaire	PDG
99	Mpira	Ismaël	Ngounié	PDG
100	Mwiti Batsielily	Ambroise	Ngounié	UPG
101	Ndassikoula	Ernest	Haut-Ogooué	PDG
102	Ndimal	Marcel Godin	Ogooué-Ivindo	PDG
103	Ndimangoye Nguengue	Alphonse	Haut-Ogooué	PDG
104	Ndoungou Lekambo	Jean-Pierre	Ngounié	PDG
105	Ndzengue Imbongo	Jérôme	Haut-Ogooué	PDG
106	Ngossanga	Pierre	Ngounié	PDG
107	Nguele	Guillaume	Haut-Ogooué	ADERE
108	Nguéma Ella	Emile	Woleu-Ntem	RNB/RPG
109	Nguema Etoughe	Emile	Estuaire	RNB/RPG
110	Nguema Obam	Paulin	Woleu-Ntem	RNB/RPG
111	Nguimbi	Jean-Christophe	Ngounié	IND
112	Ngwengwe	Mathias	Haut-Ogooué	PDG
113	Nkizoghe Obame	Salvadore	Woleu-Ntem	PDG
114	Nkoghe Abiaghe	Cyriaque	Estuaire	RNB/RPG
115	Nkoume Nguema	Joseph	Woleu-Ntem	RNB/RPG
116	Nombo Mbatchi	Maurice	Nyanga	PDG
117	Nyare-Nkoghe	Jean	Moyen-Ogooué	PDG
118	Nzamba	Athanase	Nyanga	PDG
119	Nzao Mabika	Guy Joseph	Nyanga	PDG
120	Nzenguet	Arcade	Ngounié	RNB/RPG
121	Nziengui	Patrice-Roger	Nyanga	PDG
122	Nziengui Mabila	Pierre	Ngounié	PDG

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

123	Nzoghe Nguema	Jean-Pierre	Estuaire	PDG
124	Nzoughe	Martin	Moyen-Ogooué	RNB/RPG
125	Obiang Ndong	Paulin	Estuaire	RNB/RPG
126	Ofou	Antoine	Haut-Ogooué	PDG
127	Ogoula	Jean-Rémy	Ogooué-Maritime	PDG
128	Okili	Joseph	Haut-Ogooué	PDG
129	Okinda	Jérôme	Haut-Ogooué	PGCI
130	Olé Ango	Albert	Woleu-Ntem	RNB/RPG
131	Ombengue	Simon	Haut-Ogooué	PDG
132	Ombouma	Fabien	Haut-Ogooué	PDG
133	Ondeto	Lucie	Estuaire	PDG
134	Ondo	Samuel Lambert	Woleu-Ntem	PDG
135	Ondo Bekale	Jean-Marc	Estuaire	PDG
136	Ondo Nguema	David	Estuaire	CLR
137	Onguila Ongaye	Samuel	Ogooué-Maritime	PDG
138	Opapé	Georgette	Ogooué-Maritime	PDG
139	Ovono Essono	Jean	Woleu-Ntem	PDG
140	Ovono Ndong	Bonaventure	Estuaire	PDG
141	Oyoue	Jean-Félix	Estuaire	PDG
142	Pangou	Fidèle	Ngounié	PDG
143	Poukessi	Antonin	Haut-Ogooué	PDG
144	Radembino Coniquet	René	Estuaire	PDG
145	Rawiri	Georges	Moyen-Ogooué	PDG
146	Rékangalt	Martin	Ogooué-Maritime	PDG
147	Remondo	Max	Ogooué-Maritime	PGP
148	Sandoungout	Marcel	Haut-Ogooué	PDG
149	Sandzou	Hyppolyte	Ogooué-Lolo	PDG
150	Singatady	Norbert	Ogooué-Ivindo	IND
151	Souloungangа née Obori	Lucie	Ngounié	PDG
152	Youmou	Dieudonné	Haut-Ogooué	PDG

XXIII : LISTE DETAILLEE DES SENATEURS REELUS

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

© 2010 Tous droits réservés.

Nombre	*Nom*	*Prénom*	*Date de naissance*	*Parti*	*Province d'élection*	*Ministre*	*Député*	*Autres fonctions politiques*
1	Abessolo Nguema	Jean-Baptiste	1932	RNB/RPG	Woleu-Ntem	x	x	x
2	Amoughe Mba	Pierre	1948	RNB/RPG	Estuaire	2002-2007	x	x
3	Andjembé	Léonard	1948	PDG	Haut-Ogooué	Délégué ministériel	1990-1996	vice-Président du Sénat, SG du PDG
4	Bibouthou	Victor	1948	PDG	Haut-Ogooué	x	x	x
5	Biyoghe Mba	Paul	1953	IND/PDG	Estuaire	1990 ; 1999-07	1990-1996	x
6	Bondo née Aboyi	Martine	1953	PDG	Haut-Ogooué	x	x	x
7	Boussamba Moukagny	Augustin	1941	IND/PDG	Ngounié	M. plénipotentiaire	x	x
8	Kassa Mapsi	Emile	1932	PDG	Ngounié	1968-69 ; 1984-90	1967-1973	x
9	Kombila née Massounga	Charlotte	1948	RNB/RPG	Estuaire	x	x	x
10	Lengoungou Moupassi	Marie-France	1950	PDG	Haut-Ogooué	x	x	x
11	Mabouama	Antoine	1954	PDG	Haut-Ogooué	x	x	x
12	Mavoungou Loembet	Jean-Baptiste	1952	PDG	Nyanga	x	1990-1996	x
13	Mbina Moussirou	Hilaire	1941	PDG	Nyanga	x	x	x
14	Mindoumbi	Jean	1954	PDG	Ogooué-Ivindo	M. plénipotentiaire (2003)	1990-1996	x
15	Mintsa Mi Mba	Jean-Baptiste	1948	PDG	Estuaire	x	x	x
16	Mombo Koumba	Eugène	1942	PDG	Estuaire	x	x	x
17	Moulengui Mouele née Ngouamassana	Sophie	1953	IND/PDG	Haut-Ogooué	1987-1989	x	x
18	Moussounda Mikala	André-Richard	1944	PDG	Moyen-Ogooué	x	x	x
19	Mouvagha Tchioba	Etienne-Guy	1940	IND	Ogooué-Lolo	1976-1990	1990-1996	x
20	Mouyayou Ndember	Odette	1956	PDG	Estuaire	x	x	x
21	Mpira	Ismaël	1942	PDG	Ngounié	x	1990-1996	x
22	Ndassikoula	Ernest	1955	PDG	Haut-Ogooué	x	x	x
23	Ndimal	Marcel Godin	1943	PDG	Ogooué-Ivindo	M. plénipotentiaire	1990-1996	x
24	Ndimangoye Nguenegue	Alphonse	1953	PDG	Haut-Ogooué	x	x	x
25	Ngossanga	Pierre	1955	PDG	Ngounié	x	x	x
26	Nkoume Nguema	Joseph	1939	RNB/RPG	Woleu-Ntem	x	x	x
27	Ombouma	Fabien	1942	PDG	Haut-Ogooué	x	1990-1996	x
28	Radembino Coniquet	René	1932	PDG	Estuaire	1973-1989	x	Président du Sénat depuis avril 2006
29	Rawiri	Georges	1932	PDG	Moyen-Ogooué	1964 ; 1971-90	1973-1980	Président du Sénat (1997-2006)
30	Youmou	Dieudonné	1939	PDG	Haut-Ogooué	x	x	x

http://doc.univ-lille1.fr

Thèse de Mélanie Soiron, Lille 1, 2009

Annexes du Chapitre 3 : (XXIV – XXVIII)

XXIV– PERSONNELS POLITIQUES AYANT ETE NOMMES MINISTRES ENTRE 1960 ET 2008

Pour construire ce tableaux (et les suivants), nous nous sommes appuyés sur plusieurs sources dont principalement les annuaires et les encyclopédies référencées à la fin de la bibliographie.
Trois considérations pratiques sont à énoncer ici : tout d'abord, ne seront décomptées dans les tableaux suivants que les années où les acteurs occupèrent le poste de ministre (c'est-à-dire soit ministre d'Etat, ministre, ou ministre délégué), les autres fonctions qu'ils auraient pu servir (Secrétaire d'Etat, Haut-commissaire, etc.) ne figureront pas ici.
Ensuite, pour calculer le nombre d'années qu'un ministre passa en poste nous nous sommes appuyés sur l'année civile de sorte que même si les remaniements ministériels eurent lieu en février ou en août, cela ne changea pas nos comptes. En effet, si par exemple tel personnage fut nommé en janvier et limogé du gouvernement en septembre l'année suivante, nous avons compté deux années et non pas un an et demi. Ceci afin d'une part, d'obtenir un nombre d'années exact pour chacun des ministres et d'autre part, notre parti-pris méthodologique défendait le fait que même si une personne n'avait pas dirigé un ministère une année complète (comme il arrive parfois lorsqu'un ministre ne reste en poste qu'une poignée de mois entre deux remaniements ministériels) nous la fassions figurer comme ayant pris part au gouvernement cette année-là[1180].
Enfin, les ministres sont présentés par ordre alphabétique, nous spécifions le statut de ministre délégué, joignons les dates d'arrivée, de départ et parfois de retour[1181] ainsi que le nombre d'années cumulées à l'intérieur d'un ministère.

Voici donc, en totalité, la liste des 220 personnages qui occupèrent la fonction de ministre sur la scène politique gabonaise depuis 1960.

Nombre	*Nom*	*Début*	*Durée*	*Fin*	*Ministre Délégué*
1	Abessolo Edou M.	1984	2	1986	
2	Abessolo M.	1964	3	1967	
3	Abiaghe Angoue A.	1990	1	1991	
4	Abibouka Bibalou E.	1970	6	1976	
5	Adiahénot J.	1994-95	12	1997-08	
6	Adjomo E.	1961	2	1963	
7	Affene V.	1987	3	1990	
8	Akendengue H.	1982-83	2	1992-93	
9	Akoughe Mba E.	1994	2	1995	1997-98
10	Amiar-Nganga J.-J.	1981	9	1990	
11	Amogho E.	1961	7	1968	
12	Amoughe Mba P.	2002	5	2007	
13	Anchouey M.	1979	14	1993	
14	Anguilé A.-G.	1960	7	1967	
15	Assélé J.-B.	1975-90	19	2004-08	
16	Assélé-Ebinda Y.		4		2000-04

[1180] Notons que, en dehors de ces précautions, la majorité des remaniements ministériels ont lieu entre les mois de janvier et mars.
[1181] Les points d'interrogation signifient que le ministre est toujours en poste.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

17	Aubame J.-H.	1961	2	1963	
18	Augé L.	1976	7	1983	
19	Avaro P.	1961	6	1967	
20	Ayoune J.-R.	1968	4	1972	
21	Ba Oumar D.	1984	2	1986	
22	Badinga L.	1961	6	1967	
23	Barro-Chambrier H. A.		4		2004-08
24	Bayogha C.		4		2004-08
25	Berre A.-D.	1991	11	2002	
26	Bike Y.	1993	2	1994	1992
27	Bilie Bi Nzé A.-Cl.		1		2006-07
28	Bitougat C.	2006	1	2007	
29	Biyoghe Mba P.	1990 ; 1999	10	2008	
30	Bongo M.	1974	15	1989	
31	Bongo Mferri P.	1991	2	1993	
32	Bongo Ondimba A. B.	1989-91	11	1999-08	
33	Bongo Ondimba O.	1968	15	1981	1966-67
34	Bongotha F.	1975	1	1976	
35	Boukoubi F.	1997	11	2008	
36	Boumah A.	1968-72	7	1974	1973 ; 1975
37	Boundono-Simangoye E.	2001	6	2007	
38	Boungouere D.	1981	1	1982	
39	Boungougou E.	1961	2	1963	
40	Bourdes-Ogouliguende J.-A.	1976	14	1990	
41	Capito E.	1991	2	1993	
42	Digombe L.	1992-94 ;	3	1998	
43	Diop M.		4	1988	1984-87
44	Diramba J.-N.		3		2003-06
45	Divungui-Di-N'Dingue D.	1982	7	1989	
46	Djoho B.	1969	1	1970	
47	Dong P.-M.	2006	1	2007	
48	Dossou Naki H.	2002	6	2008	
49	Doumba E.	1999	9	2008	
50	Doupamby Matoka M.	1990-91 ;	5	1994-98	
51	Duhaut E.	1960	1	1961	
52	Ekie U.		5		2000-05
53	Ekoh J.-M.	1961-63	5	1968-71	
54	Emboni P.	1999	1	2000	
55	Enengbe P.	1975	1	1976	
56	Engone J.	1964	3	1967	
57	Engongah Owono F.		2	2005	2003-04
58	Essimengane S.	1973-80	11	1987-90	1972
59	Essone Mengue V.	2008	1	2008	
60	Essonghé M.	1974-76	6	1987-88	1973 ; 1989-90
61	Etoughe J.	1967	2	1969	
62	Evouna Y.	1961	2	1963	
63	Eyang Ntoutoume G.-L.		1		2007-08
64	Eyeghe Ndong J.	2006	6	2008	2002-05
65	Eyeghet P.-C.	1975	3	1976	1973-74
66	Gondjout L.-O.		2	2008	2006-07
67	Igoho J.	1974 ;	2	1976	
68	Ikambouayat Ndeka R.		1		2007
69	Ivala C.-C.	2002	3	2005	
70	Jourdan M.	1960	1	1961	

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

71	Kakou Mayaza E.	1991	5	1994	1995-96
72	Kassa Mapsi E.	1968-69	7	1984-90	
73	Koko G.	2006	2	2008	
74	Kombila P.-A.	2006	2	2008	
75	Koumba Souvi M.		1		2008
76	Kwaou T.	1975-78	4	1981	
77	Lamou A.	2005	1	2006	
78	Landji R.	1969	5	1974	
79	Lassény-Duboze V.	1999	1	2000	
80	Lemboumba-Lepandou J.-P.	1980	9	1989	
81	Libizangomo Joumas J.	1977	4	1981	
82	M'Bouy-Boutzit E. A.	1969	14	1983	
83	Mabala M.	2005	8	2008	2000-04
84	Mabicka A.	2000	8	2005	1997-99
85	Mabignath S.		2		2006-08
86	Maganga-Moussavou P.-Cl.	1994-97 ; 2002 ;	8	2004-08	
87	Magnaga M.-F.	1990	9	1999	
88	Magwangou Ibinga M.	1977	1	1978	
89	Mahotes Magouindi J.	1992	4	1994	1995-96
90	Makundu B.	2007	1	2008	
91	Malekou P.	1964-74	12	1984-86	
92	Mamboundou Mouyama S.	1995	1	1996	
93	Mamiaka R.	1972	9	1981	
94	Mangouka C.		1		1992
95	Mapangou Moucani Muesta V.	1991	3	1994	
96	Mariani P.	1960	1	1961	
97	Massavala Maboumba F.		3		2002-05
98	Massima J.	2001	6	2007	
99	Mayila L. G.	1978 ; 1980-90 ;	14	1995-96 ; 2006-07	1977 ; 1994
100	Mba C.		2		2006-08
101	Mba L.	1960 ; 1964	3	1966	
102	Mba Abessole P.	2002	6	2008	
103	Mba Bekale S.	1991	5	1996	
104	Mba Ndong M.	1978	2	1980	
105	Mba Obame A.	1990-91 ; 1997	12	2008	
106	Mbadinga J.	2008	1	2008	
107	Mbaye S.		1		1997
108	Mbia B.	1984	4	1988	
109	Mbot J.-E.	1982	7	1989	
110	Mboudy J.	1968	2	1970	
111	Mboumbou Miyakou A. de P.	1990	21	2005	1984-89
112	Mboumbou Ngoma N.	1999	1	2000	
113	Mebale M.	1995	1	1996	
114	Mebaley P.	1965	6	1971	
115	Mébiame L.	1967	23	1990	
116	Mefane E.	1973	4	1977	
117	Mekam'ne D.	2007	2	2008	2006
118	Menga M.	2007	1	2008	
119	Mengwang-Me-Nguema J.-P.		4		1997-2001
120	Messone N.-N.		1		2008
121	Meviane F.	2006	1	2007	
122	Meye F.	1961	2	1963	
123	Migolet J.-S.	1960-61	17	1964-80	
124	Mihindou Mi Nzamba V.	1975-77	4	1984-86	

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

125	Minko H.	1975	15	1990	
126	Minko S.	1969	3	1972	
127	Mintsa A.	1969	1	1970	
128	Missambo P.	1990	17	2007	
129	Missongo P.-D.	2000	5	2005	
130	Missouloukagne M.	2006	1	2007	
131	Momoadjambo S.		2		2006-08
132	Mongokodji P.	1991	2	1993	
133	Mouiri Boussougou D.	2008	1	2008	
134	Moukambi P.	1972	4	1976	
135	Moulengui Boukossou V.	2002	3	2005	
136	Mounguengui Pambo A.	1990	1	1991	
137	Moussavou F.		1		2004-05
138	Moussavou T.	1990	1	1991	
139	Moussirou E.	1976	13	1989	
140	Moutsinga H.	1977-79	9	1981-1988	
141	Mouvagha-Tchioba E.-G.	1976	14	1990	
142	Mozogo-Ovono G.	1995	1	1996	
143	Mpouho-Epigat J.	1981	10	1990	1980
144	Myboto Z.	1981	20	2000	1980
145	Ndaki B.	2002	5	2005	2000-01
146	Ndemezo Obiang R.	2002	6	2008	
147	Ndjambe A.-J.		1		1997-98
148	Ndjave-Ndjoye A.	1997	3	1998	1995-96
149	Ndongou J.-F.		8	2008	2000-07
150	Ngari I.	1994	14	2008	
151	Ngoma A.	2000	8	2008	
152	Ngoma Madoungou S.	2006	10	2007	1997-2005
153	Ngomo-Obiang J.-B.	1982	1	1983	
154	Ngoua Bekale J.	1991	3	1994	
155	Ngoubou B.	1968	7	1975	
156	Ngoyo-Moussavou G.		1		2006-07
157	Nguema M.	1989	1	1990	
158	Nguema Ndong F.	1970	5	1975	
159	Nguema-Bekale R.	1976-83	11	1987-90	1975
160	Nguembi C.		4		2004-08
161	Ngwamassana-Diouly S.	1987	2	1989	
162	Nkeze E.		1		2007
163	Nkoghe Essingone A.	1991	2	1993	
164	Nkoma G.	1984	2	1986	
165	Nna Ekamkam D.	1964	1	1965	
166	Ntoutoume Obame L. M.	1965	2	1967	
167	Ntoutoume-Emane J.-F.	1977-89	23	1994-05	
168	Nyonda V. de P.	1960-63	5	1965-67	
169	Nze Bekale E.	1984	6	1990	
170	Nze P.	1981	9	1989	1990
171	Nze-Engoure J.-F.	1970	2	1972	
172	Nzeng Ebome P.-C.	1991-94	8	1997-99	1995-96
173	Nzengue-Mayila P.		2		2006-08
174	Nzengui Nzoundou F.	2008	1	2008	
175	Nziengui P.	1991-94	10	1997-01	1995-96
176	Nziengui Mabila P.	1994	1	1995	
177	Nzouba-Ndama G.	1987	7	1990	1983-1986
178	Obame Nguema P.		12	1994-99	1983-1990

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

179	Obame V.	1972	2	1974	
180	Obiang Ekomie J.-B.	1969	3	1972	
181	Obiang Etoughe J.-B.	1991	2	1993	
182	Okias J.-P.	1982	7	1989	
183	Okinda J.	1969	10	1979	
184	Okumba d'Okwatsegue P.	1975	1	1976	
185	Oliveira A.	1981	2	1983	
186	Ona Ondo D.	1999	8	2005	1997-98
187	Ondo A.	1992	1	1993	
188	Ondo B.-F.	1970-75	9	1984-87	1988
189	Ondo J.-F.	1960	3	1963	
190	Ondo P.	1964	2	1966	
191	Ondo Methogo E.	1991	16	2007	
192	Ondo Ossa A.	2006	2	2008	
193	Onouviet R.	1999	8	2007	
194	Owono-Essono F.	2000	4	2001	1997-99
195	Owono-Nguema F.	1976-81	8	1986-89	
196	Oyane Ondo P.		1	2007	2006
197	Oyé Mba C.	1990	17	2007	
198	Oyono Aba'a S.	1991	7	1997	1990
199	Oyouomi S.	1983	7	1990	
200	Pambo D.	2006	2	2008	
201	Pendy Bouyiki J.-R.	1990	15	2005	
202	Ping J.	1990-94	18	1997-08	1995-96
203	Radembino-Coniquet R.	1973-74	16	1976-89	1975
204	Rahandi-Chambrier M.-E.	1976-77	2	1997-98	
205	Raïta Z.	1999	1	2000	
206	Rawiri G.	1964-66 ; 1971-73	21	1975-90	1974
207	Remondo M.	1994	2	1996	
208	Ropivia M.	1991	1	1992	
209	Sambat A.	1981-90	13	1994-98	
210	Sandoungout M.	1962	2	1964	
211	Saulnerond Mapangou J.-B.	1975	1	1976	
212	Siby F.	1997-98	7	2002-04	1999-01
213	Teale M. L.	2003	2	2005	
214	Tomo P.-M.	1966	4	1970	
215	Tonda P.	2008	1	2008	
216	Toungui P.	1991	18	2008	1990
217	Yambangoye A.	1961	3	1964	
218	Yangari A.	1988	1	1989	
219	Yala-Nzélé A.		2		1997-99
220	Yembit P.-M.	1963	4	1967	

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

XXV – PERSONNELS POLITIQUES AYANT ETE NOMMES MINISTRES ENTRE 1960 ET 1990

Nombre	*Nom*	*Début*	*Durée*	*Fin*	*Ministre Délégué*
1	Abessolo Edou M.	1984	2	1986	
2	Abessolo M.	1964	3	1967	
3	Abibouka Bibalou E.	1970	6	1976	
4	Adjomo E.	1961	2	1963	
5	Affene V.	1987	3	1990	
6	Amiar-Nganga J.-J.	1981	9	1990	
7	Amogho E.	1961	7	1968	
8	Anguilé A.-G.	1960	7	1967	
9	Aubame J.-H.	1961	2	1963	
10	Augé L.	1976	7	1983	
11	Avaro P.	1961	6	1967	
12	Ayoune J.-R.	1968	4	1972	
13	Ba Oumar D.	1984	2	1986	
14	Badinga L.	1961	6	1967	
15	Bongo M.	1974	15	1989	
16	Bongo Ondimba Omar	1968	15	1981	1966-67
17	Bongotha F.	1975	1	1976	
18	Boumah A.	1968-72	7	1974	1973 ; 1975
19	Boungouere D.	1981	1	1982	
20	Boungougou E.	1961	2	1963	
21	Bourdes-Ogouliguende J.-A.	1976	14	1990	
22	Diop M.		4	1988	1984-87
23	Divungui-Di-N'Dingue D.	1982	7	1989	
24	Djoho B.	1969	1	1970	
25	Duhaut E.	1960	1	1961	
26	Ekoh J.-M.	1961-63	5	1968-71	
27	Enengbe P.	1975	1	1976	
28	Engone J.	1964	3	1967	
29	Essimengane S.	1973-80	11	1987-90	1972
30	Essonghé M.	1974-76	6	1987-88	1973 ; 1989-90
31	Etoughe J.	1967	2	1969	
32	Evouna Y.	1961	2	1963	
33	Eyeghet P.-C.	1975	3	1976	1973-74
34	Igoho J.	1974 ;	2	1976	
35	Jourdan M.	1960	1	1961	
36	Kassa Mapsi E.	1968-69	7	1984-90	
37	Kwaou T.	1975-78	4	1981	
38	Landji R.	1969	5	1974	
39	Lemboumba-Lepandou J.-P.	1980	9	1989	
40	Libizangomo Joumas J.	1977	4	1981	
41	M'Bouy-Boutzit E. A.	1969	14	1983	
42	Magwangou Ibinga M.	1977	1	1978	
43	Malekou P.	1964-74	12	1984-86	
44	Mamiaka R.	1972	9	1981	
45	Mariani P.	1960	1	1961	
46	Mba L.	1960 ; 1964	3	1966	
47	Mba Ndong M.	1978	2	1980	
48	Mbia B.	1984	4	1988	
49	Mbot J.-E.	1982	7	1989	

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

50	Mboudy J.	1968	2	1970	
51	Mebaley P.	1965	6	1971	
52	Mébiame L.	1967	23	1990	
53	Mefane E.	1973	4	1977	
54	Meye F.	1961	2	1963	
55	Migolet J.-S.	1960-61	17	1964-80	
56	Mihindou Mi Nzamba V.	1975-77	4	1984-86	
57	Minko H.	1975	15	1990	
58	Minko S.	1969	3	1972	
59	Mintsa A.	1969	1	1970	
60	Moukambi P.	1972	4	1976	
61	Moussirou E.	1976	13	1989	
62	Moutsinga H.	1977-79	9	1981-1988	
63	Mouvagha-Tchioba E.-G.	1976	14	1990	
64	Mpouho-Epigat J.	1981	10	1990	1980
65	Ngomo-Obiang J.-B.	1982	1	1983	
66	Ngoubou B.	1968	7	1975	
67	Nguema M.	1989	1	1990	
68	Nguema Ndong F.	1970	5	1975	
69	Nguema-Bekale R.	1976-83	11	1987-90	1975
70	Ngwamassana-Diouly S.	1987	2	1989	
71	Nkoma G.	1984	2	1986	
72	Nna Ekamkam D.	1964	1	1965	
73	Ntoutoume Obame L. M.	1965	2	1967	
74	Nyonda V. de P.	1960-63	5	1965-67	
75	Nze Bekale E.	1984	6	1990	
76	Nze P.	1981	9	1989	1990
77	Nze-Engoure J.-F.	1970	2	1972	
78	Nzouba-Ndama G.	1987	7	1990	1983-1986
79	Obame V.	1972	2	1974	
80	Obiang Ekomie J.-B.	1969	3	1972	
81	Okias J.-P.	1982	7	1989	
82	Okinda J.	1969	10	1979	
83	Okumba d'Okwatsegue P.	1975	1	1976	
84	Oliveira A.	1981	2	1983	
85	Ondo B.-F.	1970-75	9	1984-87	1988
86	Ondo J.-F.	1960	3	1963	
87	Ondo P.	1964	2	1966	
88	Owono-Nguema F.	1976-81	8	1986-89	
89	Oyouomi S.	1983	7	1990	
90	Radembino-Coniquet R.	1973-74	16	1976-89	1975
91	Rawiri G.	1964-66 ; 1971-73	21	1975-90	1974
92	Sandoungout M.	1962	2	1964	
93	Saulnerond Mapangou J.-B.	1975	1	1976	
94	Tomo P.-M.	1966	4	1970	
95	Yambangoye A.	1961	3	1964	
96	Yangari A.	1988	1	1989	
97	Yembit P.-M.	1963	4	1967	

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

XXVI – PERSONNELS POLITIQUES AYANT ETE NOMMES MINISTRES ENTRE 1991 ET 2008[1182]

Nombre	Nom	Début	Durée	Fin	Ministre Délégué
1	Abiaghe Angoue A.	1990	1	1991	
2	Adiahénot J.	1994-95	12	1997-08	
3	Akoughe Mba E.	1994	2	1995	1997-98
4	Amoughe Mba P.	2002	5	2007	
5	Assélé-Ebinda Y.		4		2000-04
6	Barro-Chambrier H. A.		4		2004-08
7	Bayogha C.		4		2004-08
8	Berre A.-D.	1991	11	2002	
9	Bike Y.	1993	2	1994	1992
10	Bilie Bi Nzé A.-Cl		1		2006-07
11	Bitougat C.	2006	1	2007	
12	Biyoghe Mba P.	1990 ; 1999	10	2008	
13	Bongo Mferri P.	1991	2	1993	
14	Boukoubi F.	1997	11	2008	
15	Boundono-Simangoye E.	2001	6	2007	
16	Capito E.	1991	2	1993	
17	Digombe L.	1992-94 ;	3	1998	
18	Diramba J.-N.		3		2003-06
19	Dong P.-M.	2006	1	2007	
20	Dossou Naki H.	2002	6	2008	
21	Doumba E.	1999	9	2008	
22	Doupamby Matoka M.	1990-91 ;	5	1994-98	
23	Ekie U.		5		2000-05
24	Emboni P.	1999	1	2000	
25	Engongah Owono F.		2	2005	2003-04
26	Essone Mengue V.	2008	1	2008	
27	Eyang Ntoutoume G.-L.		1		2007-08
28	Eyeghe Ndong J.	2006	6	2008	2002-05
29	Gondjout L.-O.		2	2008	2006-07
30	Ikambouayat Ndeka R.		1		2007
31	Ivala C.-C.	2002	3	2005	
32	Kakou Mayaza E.	1991	5	1994	1995-96
33	Koko G.	2006	2	2008	
34	Kombila P.-A.	2006	2	2008	
35	Koumba Souvi M.		1		2008
36	Lamou A.	2005	1	2006	
37	Lassény-Duboze V.	1999	1	2000	
38	Mabala M.	2005	8	2008	2000-04
39	Mabicka A.	2000	8	2005	1997-99
40	Mabignath S.		2		2006-08
41	Maganga-Moussavou P.-Cl.	1994-97 ; 2002 ;	8	2004-08	
42	Magnaga M.-F.	1990	9	1999	

[1182] Nous pourrons remarquer que sept personnes figurant dans ce tableau débutent leur carrière dès 1990, ce n'est pas une erreur de notre part mais bien un choix méthodologique. En effet, la majorité de ces personnages ont débuté leur carrière dans le gouvernement de transition qui se tint d'avril à novembre 1990 puis leurs fonctions furent reconduites après la formation du nouveau gouvernement de novembre 1990 suivant les premières élections législatives multipartites. En outre, nous avons choisi de faire figurer dans cette séquence, et donc dans ce tableau, les trois personnes qui furent nommées sur la période charnière de nos intervalles, c'est-à-dire 1990-91.

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

43	Mahotes Magouindi J.	1992	4	1994	1995-96
44	Makundu B.	2007	1	2008	
45	Mamboundou Mouyama S.	1995	1	1996	
46	Mangouka C.		1		1992
47	Mapangou Moucani Muesta V.	1991	3	1994	
48	Massavala Maboumba F.		3		2002-05
49	Massima J.	2001	6	2007	
50	Mba C.		2		2006-08
51	Mba Abessole P.	2002	6	2008	
52	Mba Bekale S.	1991	5	1996	
53	Mba Obame A.	1990-91 ; 1997	12	2008	
54	Mbadinga J.	2008	1	2008	
55	Mbaye S.		1		1997
56	Mboumbou Ngoma N.	1999	1	2000	
57	Mebale M.	1995	1	1996	
58	Mekam'ne D.	2007	2	2008	2006
59	Menga M.	2007	1	2008	
60	Mengwang-Me-Nguema J.-P.		4		1997-2001
61	Messone N.-N.		1		2008
62	Meviane F.	2006	1	2007	
63	Missambo P.	1990	17	2007	
64	Missongo P.-D.	2000	5	2005	
65	Missouloukagne M.	2006	1	2007	
66	Momoadjambo S.		2		2006-08
67	Mongokodji P.	1991	2	1993	
68	Mouiri Boussougou D.	2008	1	2008	
69	Moulengui Boukossou V.	2002	3	2005	
70	Mounguengui Pambo A.	1990	1	1991	
71	Moussavou F.		1		2004-05
72	Moussavou T.	1990	1	1991	
73	Mozogo-Ovono G.	1995	1	1996	
74	Ndaki B.	2002	5	2005	2000-01
75	Ndemezo Obiang R.	2002	6	2008	
76	Ndjambe A.-J.		1		1997-98
77	Ndjave-Ndjoye A.	1997	3	1998	1995-96
78	Ndongou J.-F.		8	2008	2000-07
79	Ngari I.	1994	14	2008	
80	Ngoma A.	2000	8	2008	
81	Ngoma Madoungou S.	2006	10	2007	1997-2005
82	Ngoua Bekale J.	1991	3	1994	
83	Ngoyo-Moussavou G.		1		2006-07
84	Nguembi C.		4		2004-08
85	Nkeze E.		1		2007
86	Nkoghe Essingone A.	1991	2	1993	
87	Nzeng Ebome P.-C.	1991-94	8	1997-99	1995-96
88	Nzengue-Mayila P.		2		2006-08
89	Nzengui Nzoundou F.	2008	1	2008	
90	Nziengui P.	1991-94	10	1997-01	1995-96
91	Nziengui Mabila P.	1994	1	1995	
92	Obiang Etoughe J.-B.	1991	2	1993	
93	Ona Ondo D.	1999	8	2005	1997-98
94	Ondo A.	1992	1	1993	
95	Ondo Methogo E.	1991	16	2007	
96	Ondo Ossa A.	2006	2	2008	

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

97	Onouviet R.	1999	8	2007	
98	Owono-Essono F.	2000	4	2001	1997-99
99	Oyane Ondo P.		1	2007	2006
100	Oyé Mba C.	1990	17	2007	
101	Oyono Aba'a S.	1991	7	1997	1990
102	Pambo D.	2006	2	2008	
103	Pendy Bouyiki J.-R.	1990	15	2005	
104	Ping J.	1990-94	18	1997-08	1995-96
105	Raïta Z.	1999	1	2000	
106	Remondo M.	1994	2	1996	
107	Ropivia M.	1991	1	1992	
108	Siby F.	1997-98	7	2002-04	1999-01
109	Teale M. L.	2003	2	2005	
110	Tonda P.	2008	1	2008	
111	Toungui P.	1991	18	2008	1990
112	Yala-Nzélé A.		2		1997-99

XXVII – PERSONNELS POLITIQUES NOMMES AU POSTE DE MINISTRE SUR LES DEUX SEQUENCES : 1960-1990 & 1991-2008

Nombre	*Nom*	*Début / 1er mandat*[1183]	*Durée*	*Fin / 2nd mandat*
1	Akendengue H.	1982-83	2	1992-93
2	Anchouey M.	1979	14	1993
3	Assélé J.-B.	1975-90	19	2004-08
4	Bongo Ondimba A. B.	1989-91	11	1999-08
5	Mayila L.-G.	(1977) 1978 ; 1980-90	14	(1994) 1995-96 ; 2006-07
6	Mboumbou Miyakou A. de P.	(1984-1989)	21	1990-2005
7	Myboto Z.	(1980)-81	20	2000
8	Ntoutoume-Emane J.-F.	1977-89	23	1994-05
9	Obame Nguema P.	(1983-90)	12	1994-99
10	Rahandi-Chambrier M.-E.	1976-77	2	1997-98
11	Sambat A.	1981-90	13	1994-98

[1183] Les parenthèses présentent les périodes où ces personnages occupèrent le poste de ministre délégué.

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

XXVIII – EVOLUTION DU NOMBRE DE MINISTRES PAR GOUVERNEMENT DEPUIS 1960

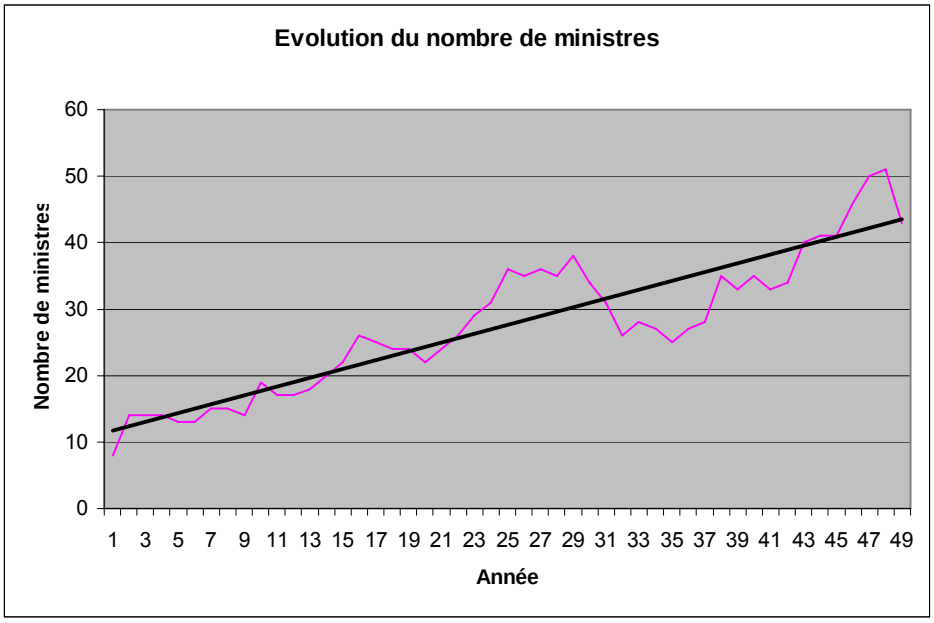

Annexes du Chapitre 4 : (XXIX – XXXIII)

XXIX – PORTRAIT DE LEON MBA PAR G. BALANDIER

Le Gabon « *avec ses problèmes démesurés et ses incertitudes, c'est par les traits de M. que je me plais à le symboliser.* »[1184].
Puis : « *J'allais lui rendre visite, à Libreville, dans les bureaux d'une compagnie commerciale où il est employé. Il m'apparaît au premier regard sous les aspects habituels du commis : vêtements européens, gestes étudiés, langage apprêté. Une calvitie accusée, rare chez les Noirs, renforce cette impression en lui donnant une allure d'intellectuel pauvre et noble. Puis l'accablement et l'inquiétude qui semble le dominer me frappe bientôt. […].*
Voilà donc l'homme qui suscite depuis une décennie les inquiétudes officielles. Je dresse le bilan des informations glanées en diverses occasions. Son éducation, sa fine connaissance des coutumes l'ont fait choisir comme chef d'un canton du Sud, alors qu'il n'avait qu'une vingtaine d'années. Mais il ne se satisfait guère de cette puissance tenue du dehors, concédée par des mains étrangères. Il participe à l'implantation du culte nouveau, le Bwiti ; il acquiert une position éminente dans « l'église » en essayant de l'adapter aux besoins actuels. L'administration le révoque à l'occasion d'une affaire de meurtre rituel (…).
Quel est son vrai visage ? La complexité du personnage s'accentua encore au cours des années d'après guerre. Il y a un M., animateur moderniste du « Congrès Fang » organisé en 1947 par les autorités locales. Il y a un M. fondateur de parti politique, dressé en face du candidat bénéficiant des appuis officiels. Les deux rivaux s'affrontent moins par des controverses et des joutes orales que par le jeu des magies et des « religions » antagonistes – ce qui reste plus dangereux. Je retrouve cette phrase étonnante relevée dans un procès-verbal

[1184] Balandier G., *Afrique ambigüe*, Paris : Plon, 1997, p. 346.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

relatif à une ancienne campagne électorale : « La réunion de propagande a été annulée ; les amis de M. avaient multiplié les obstacles magiques sur la route de son rival. » […].
« La discussion s'attarde sur des problèmes de droit coutumier (…). Je désire attaquer plus franchement : - Pouvons-nous discuter d'autre chose ? – C'est difficile ! Je me méfie des rapport faits à la police ; il y a toujours quelqu'un pour prêter l'oreille…Vous connaissez ma renommée. Elle s'est édifiée pour beaucoup sur des commérages. » […].
« J'hésite avant de poser une question à laquelle je souhaiterais une réponse nette.
- Pourquoi votre action est-elle si ambiguë ? On vous retrouve derrière le Bwiti, derrière le mouvement clanique, derrière le « Comité Mixte gabonais »… M. se met à rire. Pour la première fois, je le vois perdre sa solennité. Mais je connais ce rire africain, cette manière de se tirer d'embarras (…). J'ai la certitude d'être frustré. […]. »
« Je me laisse entraîner, déçu, dans une controverse savante. Cependant, la justification donnée quant à l'utilité du culte m'apporte un élément de réponse.
- C'est sur le terrain des croyances que nos civilisations doivent résister pour l'instant. Le christianisme nous dépouille de notre originalité…Aux anciens culte des ancêtres, qui ne nous unissaient pas, nous avons substitué ce mouvement, depuis Libreville jusqu'à la frontière du Cameroun. Nous avons besoin de nous regrouper ; de là viendra notre progrès. Les religions familiales d'autrefois nous divisaient. Elles ont été saccagées par les missionnaires, inutiles de les restaurer…
J'ai regardé mon interlocuteur s'éloigner. […]. Je le voyais comme écrasé par la tâche qu'il avait entreprise, solitaire et révolté, abattu par les tricheries auxquelles elle le contraignait. Devinait-il qu'il jouait, en exaltant la « race », en exaspérant les passions religieuses et la faim de révélations illusoires, en admettant le retour aux contraintes sacrées, avec des fores dangereuses ? N'était-il pas troublé par les personnages qu'il portait en lui et qui témoignaient ensemble des divers âges de l'Afrique ? De telles difficultés auraient dû l'anéantir. […]. A l'occasion de mes enquêtes dans l'intérieur du Gabon, j'ai pu apprécier de quel prestige bénéficie cet homme auprès des vieilles comme des nouvelles générations. Son ambiguïté même lui apporte ce double et contradictoire succès. »[1185].

XXX - BILLET DE BANQUE A L'EFFIGIE DE BONGO ONDIMBA O. (1978)

Recto :

[1185] Idem, p. 347-350.

© 2010 Tous droits réservés.
http://doc.univ-lille1.fr

Verso :

XXXI - BANDE DESSINEE HUMORISTIQUE DE LYBEK PARUE DANS LE JOURNAL L'UNION EN 2006

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

XXXII - EXTRAITS DES SOUVENIRS D'ANDRE COFFINIERES DE NORDECK PRESENTANT LIBREVILLE EN 1872[1186]

« *La place du Gouvernement, ouverte du côté de la mer, était, d'autre part, entourée de bâtiments formant fer à cheval. Au sud, à droite, les magasins des approvisionnements toujours en lutte avec les fourmis (…). Sur le même côté, les bâtiments du commissariat et le Trésor. Au fond, à l'est, le palais du gouverneur, édifice peint à la chaux avec portiques au rez-de-chaussée et au premier. En bas les salles de la justice et de la police ; au premier, les appartements du gouverneur, qu'il n'occupait que pendant la journée, allant coucher à bord comme tous les officiers blancs. A gauche, au nord, il y avait l'hôpital, les magasins de l'artillerie, le logement des sœurs, la chapelle. […].*

Derrière le Gouvernement, un sentier s'enfonçait dans les brousses, ayant à gauche l'hôpital […]. On y soignait […] les noirs. Les blancs venaient à bord de la Cordelière, où les soins éclairés du Docteur L…, de son second P…, des médecins Le J… et plus tard du Docteur C…, tâchaient de les tirer de leur accès de fièvre. […] En continuant le sentier, on trouvait le quartier de mes laptots, logés dans des cases à la mode du pays.

Plus loin encore, c'était le cimetière, bien garni avec les tombes des sœurs, très massives pour empêcher les fabricants de fétiches de venir profaner les dépouilles des femmes blanches. […]. Puis on allait assez loin, jusqu'à un monticule de 65 mètres de haut, dominé par un arbre à trois étages très remarquable, d'où l'on apercevait au Nord le mont Bouët !

Mais tout était tellement perdu dans les grandes herbes, dans les lianes et les grands arbres, qu'on ne s'y débrouillait pas très bien. »

[1186] Publiés par le *Bulletin de la Société de Géographie de Rochefort*, 1911, p. 124-158 et 181-202 ; 1912, p. 22-35 et p. 73-98, intitulé « Le Gabon 1872-1873 ». Repris par Merlet A., *Le pays des trois estuaires*, *1471-1900 : quatre siècles de relations extérieures dans les estuaires du Muni, de la Mondah et du Gabon*, Libreville : CCF-Sépia, chapitre « Les introuvables », 1990, p. 217-218.

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr

XXXIII – « LOUIS GASTON MAYILA : LE PRINCE DU BWITI »

« L'actuel président du Conseil économique et social est un initié de ce rite traditionnel qu'il pratique dans son village natal à Yombi, près de Fougamou ».

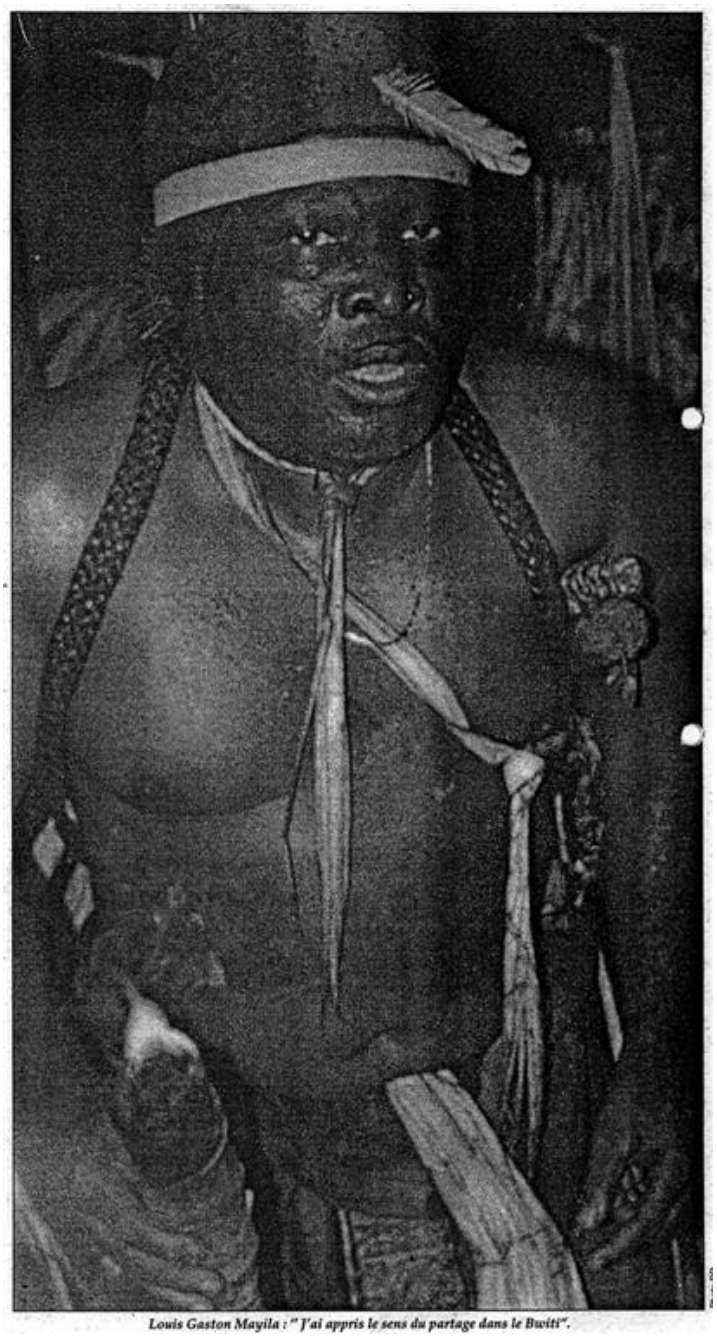

Louis Gaston Mayila : " J'ai appris le sens du partage dans le Bwiti".

Article paru dans le journal *L'Union*, 06/11/2002, p. 20.

© 2010 Tous droits réservés.

http://doc.univ-lille1.fr